



Library of Parliament
CANADA

OCT 31 1979

Br. M.

Bibliothèque du Parlement

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

Depuis le 12 janvier 1939, jusqu'au 3 juin 1939, inclusivement,
durant la troisième année du règne de Notre Souverain
Seigneur, le Roi George VI.

QUATRIÈME SESSION DU DIX-HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1939

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1939

VOLUME LXXVII

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Proclamations	iii
Journaux de la Chambre des communes.....	1
Index	661
Appendices aux Journaux.....	A la suite de l'index



PROCLAMATIONS



L.-A. CANNON,
Administrateur.

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au dixième jour d'août 1938, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le lundi, dix-neuvième jour de septembre 1938, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller l'honorable Lawrence Arthur Dumoulin Cannon, Juge de la Cour Suprême du Canada et Administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce deuxième jour d'août, en l'an de grâce mil neuf cent trente-huit, la seconde année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

L. P. DUFF,
Administrateur.

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au dix-neuvième jour de septembre 1938, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le samedi, vingt-neuvième jour d'octobre 1938, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce douzième jour de septembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-huit, la seconde année de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

PROCLAMATIONS



L.-A. CANNON,

Administrateur.

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au dixième jour d'août 1938, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le lundi, dix-neuvième jour de septembre 1938, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller l'honorable Lawrence Arthur Dumoulin Cannon, Juge de la Cour Suprême du Canada et Administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce deuxième jour d'août, en l'an de grâce mil neuf cent trente-huit, la seconde année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,

Sous-secrétaire d'Etat.

L. P. DUFF,
Administrateur.

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au dix-neuvième jour de septembre 1938, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le samedi, vingt-neuvième jour d'octobre 1938, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce douzième jour de septembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-huit, la seconde année de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au vingt-neuvième jour d'octobre 1938, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le jeudi, huitième jour du mois de décembre 1938, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-quatrième jour d'octobre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-huit, la deuxième année de Notre règne.

Par ordre,

W. P. J. O'MEARA,

Adjoint du Sous-Secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au huitième jour du mois de décembre 1938. NEANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons cru convenable de proroger de nouveau ledit Parlement jusqu'à JEUDI, le douzième jour du mois de janvier 1939 de nature à ce que vous et chacun de vous ne soyez tenus et contraints d'être présents le huitième jour de décembre 1938, en Notre cité d'Ottawa. NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, jeudi le douzième jour du mois de janvier 1939, à trois heures de l'après-midi, pour L'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-neuvième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-huit, la seconde année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 12 JANVIER 1939

Les membres de la Chambre des Communes, convoqués par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, se sont réunis aujourd'hui, date fixée par ladite proclamation, pour l'expédition des affaires.

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

8 décembre, 1938.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à la porte centrale du Parlement à 3 heures de l'après-midi, le jeudi 12 janvier prochain, et lorsqu'on l'avertira que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat où il présidera à l'ouverture de la quatrième session du parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire du Gouverneur général,

A. S. REDFERN.

A l'honorable Pierre Casgrain,
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le major A. R. Thompson, huissier de la Verge Noire, apporte un message qui se lit comme suit:

MONSIEUR L'ORATEUR.—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend à ce désir et étant de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant le congé parlementaire, il a reçu des messages de différents députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

De Frederick Cronyn Betts, écuyer, député du district électoral de London, Ontario, décédé.

D'Alexander McKay Edwards, écuyer, député du district électoral de Waterloo-sud, Ontario, décédé.

De Samuel William Jacobs, écuyer, député du district électoral de Cartier (Montréal, P.Q.), décédé.

De David Wilson Beaubier, écuyer, député du district électoral de Brandon, Manitoba, décédé.

En conséquence, il a émis des brefs au directeur général des élections pour la tenue d'un scrutin dans lesdits comtés, respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE LONDON.

Puissance du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes, pour le district électoral de London, Ontario, par suite de la mort de Frederick Cronyn Betts, écuyer, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, dans cette ville d'Ottawa, le vingt-trois septembre, 1938.

W. D. EULER (L.S.)

Député du district électoral de Waterloo-nord.

NORMAN McL. ROGERS (L.S.)

Député du district électoral de Kingston.

DISTRICT ELECTORAL DE WATERLOO-SUD.

Puissance du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes, pour le district électoral de Waterloo-sud, par la suite de la mort d'Alexander McKay Edwards, écuyer, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, dans cette ville d'Ottawa, le vingt-trois septembre, 1938.

W. D. EULER (L.S.)

Député du district électoral de Waterloo-nord.

IAN A. MACKENZIE (L.S.)

Député du district électoral de Vancouver-centre.

DISTRICT ELECTORAL DE CARTIER.

Puissance du Canada }
 A savoir: } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes, pour le district électoral de Cartier (Montréal, P.Q.), par suite de la mort de Samuel William Jacobs, écuyer, B.L.C., M.L.L., C.R., député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, dans cette ville d'Ottawa, le vingt-trois septembre, 1938.

CHARLES G. POWER, (L.S.)
Député du district électoral de Québec-sud.

J. L. ILSLEY, (L.S.)
Député du district électoral de Digby-Annapolis-Kings.

DISTRICT ELECTORAL DE BRANDON.

Puissance du Canada }
 A savoir: } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes, pour le district électoral de Brandon, Manitoba, par suite de la mort du Lieutenant-Colonel David Wilson Beaubier, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, dans cette ville d'Ottawa, le vingt-trois septembre, 1938.

JAMES G. GARDINER, (L.S.)
Député du district électoral d'Assiniboïa, Sask.

THOS. A. CRERAR, (L.S.)
Député du district électoral de Churchill, Man.

M. l'Orateur annonce aussi à la Chambre, qu'au cours du congé parlementaire, le Greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats d'élection et les brefs des députés suivants, à savoir:

De Peter Bercovitch, écuyer, député du district électoral de Cartier (Montréal, P.Q.).

De Karl K. Homuth, écuyer, député du district électoral de Waterloo-sud.

De l'honorable Robert James Manion, député du district électoral de London.

De James Ewen Matthews, écuyer, député du district électoral de Brandon.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-sept septembre, 1938, et adressé à Lazarus Bavitch, écuyer, de Montréal, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre

des communes du Canada le district électoral de Cartier (Ile de Montréal), aux lieu et place de Samuel William Jacobs, décédé, Peter Bercovitch, 486 ave Wood, Westmount, P.Q., avocat et conseiller du roi, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce neuvième jour de novembre, 1938.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-sept septembre, 1938, et adressé à W. C. Woods, écuyer, de Preston, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Waterloo-sud, aux lieu et place d'Alexander McKay Edwards, décédé, Karl Homuth, de Preston, Ontario, manufacturier, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa ce vingt-huitième jour de novembre, 1938.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-sept septembre, 1938, et adressé à Charles John Frederick Ross, écuyer, de London, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes le district électoral de London, aux lieu et place de Frederick Cronyn Betts, décédé, Robert James Manion, 13 Allan Place, Ottawa, médecin, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce neuvième jour de novembre, 1938.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-sept septembre, 1938, et adressé à William Stordy, écuyer, de Brandon, dans la province du Manitoba, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre

des Communes du Canada le district électoral de Brandon, aux lieu et place de David Wilson Beaubier, décédé, James Ewen Matthews, 360 Quinzième Rue, Brandon, Manitoba, agent d'assurance sur la vie, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce cinquième jour de décembre, 1938.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)

Directeur général des élections.

Les députés suivants, après avoir prêté le serment prescrit par la loi et signé le rôle y afférant, prennent leur siège en Chambre:

L'honorable Robert James Manion, député du district électoral de London.

Peter Bercovitch, écuyer, député du district électoral de Cartier (Montréal, P.Q.).

James Ewen Matthews, écuyer, député du district électoral de Brandon.

Karl K. Homuth, écuyer, député du district électoral de Waterloo-sud.

M. Mackenzie King, présente le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, comme suit:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La nouvelle que Leurs Majestés le roi George VI et la reine Elizabeth ont gracieusement décidé de venir au Canada durant les mois de mai et de juin a été reçue avec joie par tout le Dominion. L'honneur d'accueillir leur roi et leur reine, en personne, sur leur sol, est un avantage dont se prévaudront avec enthousiasme et fierté tous les sujets canadiens de Sa Majesté. Cette visite sera la première d'un souverain régnant à l'un de ses dominions autonomes. Ce sera la première fois qu'un roi et une reine de Grande-Bretagne viendront en Amérique du Nord. Il y a lieu de se réjouir tout particulièrement de ce que le voyage de Leurs Majestés doive s'étendre à toutes les provinces du Canada.

La visite officielle faite au Canada en août dernier par le Président des Etats-Unis a provoqué, des deux côtés de notre frontière commune, des démonstrations d'amitié et de bonne entente marquées d'une rare cordialité. Les citoyens de notre pays ont accueilli avec un plaisir particulier la nouvelle que le roi et la reine aient pu accepter l'invitation du Président à se rendre aux Etats-Unis avant la fin de leur séjour au Canada.

Mes ministres ont jugé nécessaire d'accorder une attention minutieuse et constante aux événements d'ordre international et à leurs répercussions au Canada. Nos relations avec les autres puissances restent amicales, mais la politique agressive poursuivie dans d'autres continents a eu inévitablement un effet perturbateur dans toutes les parties du monde.

Le Gouvernement a partagé le sentiment général de soulagement éprouvé au cours du mois de septembre dernier, quand le spectre terrifiant de la guerre qui menaçait l'Europe est disparu de l'horizon, ainsi que le désir de paix que cette crise a révélé chez tous les peuples. Il espère que le succès couronnera les efforts tentés actuellement pour trouver une solution aux différends qui causent le désaccord. Il reconnaît, néanmoins, que ces facteurs ne produiront leur effet

qu'à la longue et que, dans l'intervalle, il importe d'envisager la possibilité de nouvelles difficultés. Vu ces circonstances, le Gouvernement a jugé que les incertitudes de l'avenir et les méthodes actuelles de la guerre rendaient nécessaire le renforcement substantiel des moyens de défense du Canada.

Il y a deux ans, le budget de la défense subissait un relèvement important et l'on inaugurerait un programme de modernisation du matériel conçu en vue de protéger le pays contre les dangers d'attaque. Le Gouvernement se propose de poursuivre activement l'exécution de cette entreprise et de proposer au Parlement d'intensifier le programme de défense, et d'accorder une attention particulière à la défense aérienne.

Les Chambres seront saisies d'un projet de loi tendant à la création d'un Conseil des achats de la défense, qui sera chargé d'acheter le matériel destiné aux services de la défense et de veiller, lorsqu'il sera nécessaire de recourir à la fabrication privée, à ce que les bénéfices de ces entreprises soient justes et raisonnables et que l'intérêt général soit sauvegardé.

Tout en prenant les mesures nécessaires à la protection de notre intégrité nationale contre toute possibilité d'attaque de l'extérieur, le Gouvernement a cherché, par des moyens positifs, à favoriser les intérêts mutuels qui engendrent les relations amicales entre le Canada et les autres pays.

Vous serez invités à approuver l'accord commercial avec les Etats-Unis d'Amérique signé à Washington le 17 novembre 1938. Conformément à l'espoir exprimé dans le discours du trône de l'an dernier, cet accord confirme et accroît les avantages du pacte conclu en 1935 avec les Etats-Unis.

En même temps qu'intervenait le nouvel accord entre le Canada et les Etats-Unis, un traité de vaste portée était signé entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Les deux pactes, considérés ensemble, contribuent de façon pratique à l'amélioration de la situation mondiale. Le Gouvernement constate avec une vive satisfaction que ses efforts en vue d'accroître et de prolonger les avantages que les accords précédents avaient valus aux producteurs et aux consommateurs canadiens ont en même temps contribué à la bonne entente internationale.

Les accords entre le Canada et les Etats-Unis ont entraîné, outre un accroissement des débouchés offerts aux produits canadiens, une revision complète du tarif douanier du Canada en même temps qu'une réduction d'impôts commerciaux de beaucoup supérieure à tout ce que l'on avait fait au cours des législatures antérieures, ou dans tout autre pays en ces dernières années.

Avis a été donné à l'effet de mettre fin, le 31 décembre 1939, à l'accord conclu en 1925 entre le Canada et les Antilles. Mes ministres comptent voir s'ouvrir à bref délai des négociations tendant à un nouvel accord mutuellement avantageux aux colonies antillaises et au Canada. A ce propos, la Commission du tarif a reçu instructions d'examiner avec soin les droits et préférences sur le sucre.

Le chômage au Canada reçoit toujours l'attention constante des autorités locales, provinciales et fédérales. A cause de la répartition des pouvoirs et des obligations prévue par l'Acte de l'Amérique britannique du nord, la responsabilité quant au chômage et à la solution des problèmes qu'il pose est nécessairement partagée. A cet égard, le gouvernement fédéral a assumé une plus grande part d'obligations.

L'embauchage dans les industries de guerre et la conscription de multitudes d'hommes pour des fins militaires ont apparemment permis à certains pays de résoudre chez eux le problème du chômage. Le Canada a eu recours à d'autres méthodes pour en trouver la solution.

Le Gouvernement du Dominion s'est employé activement à stimuler l'embauchage dans l'industrie privée au moyen du programme de réfection des maisons, de la loi nationale sur le logement et de la loi pour favoriser les améliorations municipales. En exécution de ces mesures, il a pris à sa charge certains

impôts locaux et consenti des prêts aux particuliers, sociétés et municipalités. Il a aboli la taxe de vente sur d'importants matériaux de construction. Il a accordé une aide spéciale à l'industrie minière sous la forme de subventions, d'exemptions de taxes et d'améliorations des moyens de transport. En même temps, il a augmenté l'embauchage direct en donnant un essor considérable aux travaux publics fédéraux et en prêtant main-forte aux provinces dans les domaines de la voirie, de la colonisation, d'entreprises favorisant l'emploi sur les fermes, et des travaux de protection forestière.

Le Gouvernement du Dominion a accordé aussi des subventions d'appoint aux provinces pour les aider à soulager les victimes du chômage et du marasme agricole.

Les diverses mesures adoptées pour stimuler l'embauchage et secourir les nécessiteux ont eu les résultats les plus heureux dans les provinces qui leur ont accordé leur entière adhésion.

Une suite de mauvaises récoltes dans les provinces de l'Ouest, en ces dernières années, et la grave crise économique ressentie dans d'autres parties du monde, l'année dernière, ont aggravé le problème du chômage au Canada. L'aggravation, résultant de ces causes et d'autres encore, a fait nettement ressortir les obstacles opposés à la solution de ce problème par la répartition existante des pouvoirs constitutionnels.

Le rapport de la Commission des relations entre le Dominion et les provinces sera présenté au Parlement au cours de la session et, conformément au programme tracé à la Commission, ce rapport comprendra les éléments essentiels aux délibérations d'une conférence nationale, laquelle étudiera, entre autres sujets importants, la question du chômage et des services sociaux dans son ensemble. Le gouvernement s'en tient à l'avis que la solution définitive du problème comporte nécessairement un régime national d'assurance-chômage.

Mes ministres reconnaissent que la triste situation des sans-travail ne saurait attendre les modifications nécessaires à la constitution, ni la convocation d'une conférence. Aussi sont-ils disposés, nonobstant les obstacles d'ordre constitutionnel, à tenter avec les provinces un nouvel effort pour faire face aux exigences du moment.

A cet effet, le gouvernement se propose de donner plus d'ampleur à son programme à longue échéance de travaux publics. De plus, poursuivant sa politique d'encouragement effectif à l'embauchage, il entend, avec le concours des provinces, aider les municipalités qui voudront remplacer les secours directs par une extension de leurs programmes ordinaires de travaux.

Afin de fournir aux chômeurs célibataires l'occasion de s'occuper utilement et de servir leur pays, l'aide accordée à la conservation forestière sera étendue à d'autres entreprises d'importance nationale.

Les effets bienfaisants du programme d'éducation de la jeunesse ont démontré la sagesse de cette initiative. Aussi une mesure sera-t-elle présentée au cours de la session en vue d'en accroître l'efficacité et l'utilité.

Malgré les obstacles auxquels se sont heurtés les efforts pour résoudre le problème du chômage, on constate avec satisfaction une diminution appréciable, au cours de l'année écoulée, du nombre des bénéficiaires de l'assistance agricole, ainsi qu'une réduction du nombre de ceux que le chômage et le marasme agricole avaient forcés de recourir à l'assistance publique. Au début de l'hiver actuel, le nombre de ces assistés était en régression de près de 40 p. 100 sur celui d'il y a deux ans. Durant la même période, le nombre des personnes employées a considérablement augmenté.

L'amélioration constante dans l'industrie de la pêche en général se révèle dans les accroissements annuels des recettes globales des pêcheurs depuis quelques années. Le ministère des Pêcheries accordera, comme par le passé, une attention très vive à l'organisation des marchés. Le gouvernement a aussi fourni des secours directs considérables aux pêcheurs.

Afin de préserver d'un désastre économique une importante partie de notre population, mes ministres, en conformité de la loi de la Commission des blés, ont approuvé le paiement initial proposé par la Commission pour la campagne agricole en cours.

L'exécution du programme du rétablissement agricole des Prairies se poursuivra, les résultats de l'année dernière ayant démontré qu'il contribue efficacement au relèvement des régions agricoles de l'Ouest.

Les Chambres seront saisies de projets de loi visant à réglementer les bourses des grains dans le sens qu'indique le rapport de la Commission royale d'enquête sur le commerce des céréales, à reviser la loi des grains du Canada et à aider davantage à la vente des produits agricoles.

Les lignes aériennes Trans-Canada inaugureront bientôt un service de passagers qui s'ajoutera aux services des postes et des messageries déjà en exploitation.

On continue activement à préparer l'inauguration du service aérien transatlantique avec la collaboration des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande.

Pour faire suite aux conclusions de la Commission royale d'enquête sur le système pénal du Canada, les Chambres seront de nouveau priées d'examiner un projet de loi tendant à nommer une commission d'administration des pénitenciers.

Vous serez saisis d'autres mesures législatives en temps opportun.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En cette période critique des affaires du monde, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que cet ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, un comité spécial est nommé pour dresser avec toute la diligence possible les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ledit comité devant se composer de MM. Casselman, Gray, Mackenzie (Vancouver-Centre), Power et Woodsworth.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit et qui est ainsi conçu:—

TWEEDSMUIR,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des mines et des ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la justice, l'honorable Charles A. Dunning, ministre des finances, et l'honorable W. D. Euler, ministre du commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du Chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Parlement, Ottawa,
12 janvier 1939.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre, les copies anglaise et française de l'accord commercial conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique à Washington, le 17 novembre 1938, ainsi que les documents suivants qui s'y rapportent:—

Echange de Notes entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et le Ministre de Sa Majesté pour le Canada à Washington relatives à l'interprétation de l'Article 1er de l'Accord commercial du 17 novembre 1938.

Aussi,—Déclaration sur le bois faite à Washington le 17 novembre 1938 au nom des Gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

Aussi,—Echange de lettres entre le Haut-Commissaire pour le Royaume-Uni et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures concernant les modifications convenues de l'Accord commercial de 1937 entre le Canada et le Royaume-Uni—Ottawa, le 16 novembre 1938.

Aussi,—Echange de lettres entre le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures et le Représentant Accrédité de l'Union Sud-Africaine concernant les modifications convenues de l'Accord commercial de 1932 entre le Canada et l'Union Sud-Africaine—Ottawa, le 16 novembre 1938.

Et aussi,—Echange de lettres entre le Haut-Commissaire pour le Royaume-Uni et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures concernant les marges de préférence sur le fer forgé et sur les billes de certaines dimensions—Ottawa, le 16 novembre 1938.

M. l'Orateur dépose sur le Bureau:—Rapport du bibliothécaire général du Parlement, lequel est ainsi conçu:—

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Le Bibliothécaire Général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la bibliothèque pour l'année 1938.

On a procédé avec plus de célérité à la préparation du Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres achetés et reçus en don, et ce Supplément paraîtra plus tôt que d'habitude.

Le soussigné regrette d'avoir à mentionner le décès de l'honorable Martin Burrell, C.P., LL.D., Bibliothécaire Parlementaire, ancien Ministre de l'Agriculture et titulaire de trois autres ministères dans les divers Cabinets de Sir Robert Borden. M. Burrell est décédé, dans sa quatre-vingtième année, à sa résidence, le 20 mars dernier, après une courte maladie. Homme public remarquable, homme de lettres, orateur plein de verve et d'esprit, M. Burrell, disparaissant, laisse un vide vivement ressenti par tout le Dominion, et surtout par ceux qui ont vécu dans son intimité. En quittant l'arène politique, il devint Bibliothécaire Parlementaire. Vivant au milieu des livres, ses meilleurs amis, M. Burrell connut dans ses nouvelles fonctions le grand bonheur de sa vie. Il était tout à la fois ami dévoué, compagnon charmant, causeur exquis, auteur distingué, orateur remarquable, raconteur à la verve enjouée et captivante, amateur passionné de musique. Le personnel de la Bibliothèque du Parlement gardera longtemps le souvenir de sa bienveillance et de sa courtoisie.

Le 1er octobre dernier, M. Albert Beaudry, aide-bibliothécaire senior français, a été mis à sa retraite. Pendant cinquante-un ans il a rendu de précieux services à la Bibliothèque du Parlement. La Commission du Service Civil l'a remplacé par M. E.-E. Trudel, qui était déjà aide-bibliothécaire depuis 1920.

L'encombrement de la bibliothèque a été signalé à maintes reprises dans les rapports antérieurs des bibliothécaires. Le Bibliothécaire Général, s'inspirant des suggestions déjà émises par le Comité Conjoint de la bibliothèque, s'est abouché avec les autorités du Ministère des Travaux Publics qui nous ont allégé d'autant en mettant à notre disposition un espace considérable dans le nouvel Edifice des Archives. Le local ainsi offert si gracieusement sera pourvu de rayons

susceptibles de recevoir, l'an prochain, environ 80,000 volumes de documents sessionnels. La question d'encombrement ne se trouvera pas réglée de ce fait, mais elle recevra une solution partielle, grâce à la redistribution de certains rayons trop chargés jusqu'ici.

Depuis bientôt trois ans on a commencé la transcription de l'index du Catalogue sur fiches: ouvrage de longue haleine puisqu'il faut soumettre 500,000 volumes à cette opération.

Nous nous sommes efforcés d'ajouter sur nos rayons tous les ouvrages récents et de quelque valeur traitant de questions économiques, politiques, sociales et constitutionnelles. De même aussi n'avons-nous rien négligé pour compléter et mettre à date nos collections de documents publiés par les différentes provinces et par les autres Dominions. Nous avons réussi à nous procurer les copies des rapports soumis par les gouvernements provinciaux et les différentes institutions publiques ou privées à la Commission Royale chargée d'enquêter sur les relations entre les provinces et le Dominion.

Au nombre des acquisitions importantes de l'année, signalons la première édition complète des "Mémoires de Greville, 1814-1860", publiés à 630 exemplaires seulement par Lytton Strachey et Roger Fulford; un volume de l'"Encyclopédie Française" et la "Nouvelle Encyclopédie pratique de l'Electricité" par Desarces.

En plus des achats ordinaires d'ouvrages se rapportant à l'histoire du Canada et des Etats-Unis, nous avons pu, lors d'une récente vente à l'encan de la bibliothèque d'un amateur de livres, enrichir nos collections de quelques incunables canadiens et autres ouvrages rares et précieux.

On nous a gratifié d'un volume additionnel du Catalogue de la Collection artistique de M. Frédéric J. Nettlefold. Pour ce don et pour d'autres aussi intéressants mentionnés dans les premières pages de ce Supplément, nous prions les généreux donateurs d'accepter le témoignage de notre plus sincère gratitude.

Respectueusement soumis,

(Signé) FELIX DESROCHERS,
Bibliothécaire Général.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, ce 12 janvier 1939.

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 45 de l'après-midi, jusqu'à trois heures demain après-midi.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 13 JANVIER 1938

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1938. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport des délégués du Canada à la dix-neuvième Assemblée de la Société des Nations tenue à Genève du 12 au 30 septembre 1938. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport de la Société royale du Canada pour l'année 1938.

Il dépose aussi pour l'information de la Chambre,—Rapport de l'honorable Henry Hague Davis, juge de la cour suprême du Canada, nommé en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. No 2251, en date du 7 septembre 1938, commissaire enquêteur d'après la Partie I de la loi des enquêtes, pour s'enquérir à fond des conversations et des négociations préliminaires qui ont abouti à la conclusion d'un certain contrat mis en œuvre le 31 mars 1938, et déposé en parlement le 29 juin 1938; ledit contrat ayant été conclu entre sa Majesté le Roi représenté par l'honorable ministre de la défense nationale au Canada et la John Inglis Company Limited, contrat en vertu duquel la Compagnie s'engageait à fournir à Sa Majesté un certain nombre de mitrailleuses Bren destinées à l'usage des troupes de défense du Canada; et pour s'enquérir aussi de la répartition des actions et des transactions, le cas échéant, relatives aux actions et aux valeurs de ladite compagnie, et de la part prise, le cas échéant, par n'importe quel membre de la Chambre des communes aux discussions et aux négociations relatives à ce contrat ou aux affaires de ladite compagnie ou à la vente des actions ou des valeurs de ladite compagnie; et pour s'enquérir, en somme, de tout ce qui se rattache audit contrat et aux affaires de ladite compagnie, et aux mesures prises pour protéger l'intérêt public.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, —Rapport annuel du Surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Et aussi,—Copie du règlement, adopté par la Cour du Banc du Roi, modifiant l'article 3 des Règlements de cour relatifs aux appels dans les questions criminelles, pour la province de Québec (Anglais et français).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 29 juin 1938,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents datés du 1er mai 1934 au 31 octobre 1934 échangés entre le ministre de la Justice et tout individu ou toute société au sujet du creusement d'une tranchée pour une canalisation, du pénitencier de Collin's Bay aux limites de la ville de Kingston.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose:—Le quarante-sixième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport du ministre des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1938.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 75, Loi des appropriations, 1938-1939, jusqu'au 11 janvier 1939.

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars 1938.

Aussi,—Rapport annuel de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année terminée le 31 mars 1938.

Aussi,—Copie du rapport des auditeurs sur l'exposé financier de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année terminée le 31 mars 1938.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral et état des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars 1938, en vertu des dispositions des statuts du Canada 1926-27, chapitre 55, articles 15 et 16, et chapitre 26, article 9, 1928.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1937—Vol. I—Compagnies d'assurance autres que d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1937—Compagnie de prêt en fiducie.

Aussi,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1938, conformément à l'article 19, du chapitre 54, S.C. 1920.

Aussi,—Rapport du classement des prêts et dépôts des banques à chartre du Canada, au 31 octobre 1938, conformément à l'article 114 (12) de la Loi des banques, chapitre 24 du Statut de 1934.

Aussi,—Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de l'article 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1938-39.

Aussi,—Etat relatif aux pensions et aux allocations de retraite des fonctionnaires durant l'année terminée le 31 décembre 1938, en vertu de la Loi de la pension et du fonds de retraite du service civil, S.R.C. 1906, chapitre 17, article 25.

Aussi,—(a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant de contributions et des paiements faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, S.R.C., chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur-général pour l'année terminée le 31 mars 1938. Volumes I et II.

Et aussi,—Les comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1938.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration pour l'année civile 1938.

Aussi,—Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1938, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

Aussi,—Copies des règlements édictés par le Gouverneur général en conseil en vertu de la 1ère partie de la clause 161 de la Loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C. 1927,—Règlements relatifs à la propriété des droits de pétrole et de gaz naturel sur les réserves indiennes; dépôts de minéral de quartz; prêts consentis pour l'achat d'instruments aratoires, machineries, bestiaux, agrès de pêche et autres, graines de semence et produits utilisés pour la fabrication d'articles d'art domestique, ainsi que pour la dépense de deniers et les prêts d'argent aux fins de projets coopératifs pour le compte des Indiens.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier 1938 au 31 décembre 1938.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 113, 1927, article 75, depuis la dernière session du parlement,—règlements relatifs à la vente des terres ou à l'acquisition de tout intérêt sur elles.

Aussi,—Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Aussi,—Copies des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.—entretien des enfants; profession légale; représentations cinématographiques; chimistes et pharmaciens; agents d'assurance; occupations, métiers, professions, affaires, et l'émission de permis s'y rapportant.

Aussi,—Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1938, en vertu des dispositions des Statuts révisés, 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Copies d'arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions du chapitre 16 du Statut du Canada 1932-33, Loi de la convention sur les oiseaux migrateurs.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 2173, en date du 8 septembre 1938, ordonnant la réduction de l'intérêt de 6 pour 100 à 5 pour 100 par année sur certains terrains de soldats-colons vendus à des civils, copie déposée sur la table en vertu des dispositions de la clause 2 de l'article 64 de la Loi d'établissement de soldats, chapitre 188, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage.

Aussi,—Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1938.

Et aussi,—Etat des argents remboursés par autorité de Son Excellence le Gouverneur général, en vertu des dispositions du chapitre 35, 22-23 George V, acte intitulé Loi des remboursements (Ressources naturelles).

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministère des Travaux publics pour les travaux sous sa direction durant l'année fiscale terminée le 31 mars 1938.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie publique et de la papeterie pour l'année financière terminée le 31 mars 1938.—(Anglais et français).

Aussi,—Copie des ordonnances affectant le territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon durant l'année 1938, et déposée en vertu des dispositions de la clause 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport des Archives nationales, pour 1937. (Anglais et français).

Il dépose également,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 mars 1938,—Etat montrant:—

1. Le nombre d'acres des zones frappées par la sécheresse dans (a) l'Alberta, (b) la Saskatchewan;
2. La population des zones frappées par la sécheresse dans (a) l'Alberta, (b) la Saskatchewan;
3. Le nombre d'acres en culture dans les zones frappées par la sécheresse de (a) l'Alberta, (b) la Saskatchewan;
4. Le montant mensuel des octrois fédéraux, depuis le 1er janvier 1935, pour les zones frappées par la sécheresse dans (a) l'Alberta, (b) dans la Saskatchewan;
5. La somme totale versée depuis le 1er janvier 1935 aux zones de sécheresse de (a) l'Alberta, (b) de la Saskatchewan.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1938,—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent l'état fédéral a dépensée en 1937-38 dans les territoires où le fédéral a assumé tout le coût de l'assistance.

2. Quelle somme d'argent l'état fédéral a dépensée en 1937-38 dans les municipalités qui reçoivent des octrois et de l'assistance.

3. Quelle somme d'argent l'état a dépensée de 1929 à 1938 inclusivement, pour l'assistance, dans la province de la Saskatchewan, (a) soit dans les territoires où il a assumé lui-même tout le coût de l'assistance, (b) soit dans les municipalités qui reçoivent des octrois et de l'assistance.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1936 jusqu'aujourd'hui, quelle somme totale l'Etat a dépensée en Saskatchewan pour services médicaux, (a) directement et à part l'assistance, (b) sous le chapitre de l'assistance, (c) pour la Royale gendarmerie à cheval du Canada, (d) Pensions et Santé nationale pour la milice.

2. A qui les divers montants ont été versés, et quel montant on a versé à chacun.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 juin, 1938,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés entre tout membre du cabinet et les *Northern Airways Limited*, la Chambre de commerce de Vancouver, le Conseil de ville de Vancouver, au sujet d'un service postal aérien de Vancouver au Yukon, *via* Prince George, Hazelton, les lacs Maziaden et Dease, Telegraph Creek et Atlin.

Aussi,—Cinq réponses additionnelles à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Aussi,—Réponse finale à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Aussi,—Réponse finale à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées entre le 1er avril 1930 et aujourd'hui, quelle quantité totale de charbon le ministère de la Défense nationale a achetée, ou qu'on a achetée pour lui.

2. (a) Les noms des compagnies qui ont fourni ce charbon, (b) la quantité de charbon fournie par chaque compagnie, (c) le prix par tonne et la somme que chaque compagnie a touchée.

3. Si ces achats ont été faits sous le régime des soumissions ou autrement.

4. De quelle sorte était le charbon ainsi achetée, et quel était le pays d'origine.

5. Dans le cas où le charbon a été acheté sous le régime des soumissions, quels ont été les termes de soumissions durant chaque période.

6. Durant la période écoulée du 1er avril 1930 à aujourd'hui, si un haut fonctionnaire quelconque du ministère de la Défense nationale a refusé de fournir des formules de soumission à quelque marchand de charbon, au cours de ces achats de charbon.

7. Si oui, à quel marchand de charbon on a opposé un refus, et quelles étaient les raisons de ce refus.

Par ordre de Son Excellence le gouverneur général, M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'année terminée le 31 mars, 1938. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1938.

Il dépose également,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 avril, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant l'année 1937-38, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de la Saskatchewan pour les nourrir durant l'hiver.

2. Durant la même année, combien de chevaux on a expédiés en dehors de la Saskatchewan pour les nourrir durant l'hiver.

3. Pendant la même année, combien de cultivateurs de la Saskatchewan recevaient de l'assistance de l'Etat.

4. Combien de cultivateurs de la Saskatchewan ont obtenu, soit des semences, soit du fourrage, durant la même année.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose aussi sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère du Revenu national, comprenant des états de recettes, avec des états relatifs aux importations, exportations, à l'accise et au revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938.

Aussi,—Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juin, 1938,—Etat montrant:—

1. A quelles personnes ou compagnies on a délivré des permis pour l'exportation des armes et des articles énumérés dans l'article 290 de la Loi des douanes.

2. A quelles dates on a délivré ces permis, quelle était la valeur des articles mentionnés dans chaque permis et quel était le pays en faveur duquel on permettait l'exportation.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938, rapport comprenant les procès-verbaux en vertu des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des justes salaires et des heures de travail, 1935, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi sur les annuités de l'état, Loi de la coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les monopoles, Lois pour remédier au chômage, Loi de secours et d'aide à l'agriculture, 1937, et Loi de la commission nationale d'emploi, 1936. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport de l'enregistrement national des récipiendaires de secours dont le gouvernement fédéral assume une portion, pour le mois de septembre, 1938.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi dépose sur le Bureau:—Copie des ordres navals généraux promulgués, et expédiés à l'Armée navale canadienne du 1er août 1938, au 2 janvier 1939, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C. 1927.

Et aussi,—Copies des ordres généraux promulgués pour la Milice et la Royale Armée canadienne de l'Air durant la période écoulée du 15 juin, 1938, au 15 décembre, 1938, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, et chapitre 3, article 4 (4) S.R.C. 1927.

Il dépose aussi sur le Bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général:—Rapport du ministère de la Défense nationale, Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938. (Anglais et français).

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Power, du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé publique, de la Commission canadienne des pensions, du Tribunal d'appel des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938. (Anglais et français).

Il dépose également,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 3275, en date du 4 janvier, 1939, modifiant les règlements formulés dans l'arrêté en conseil, C.P. 91, en date du 16 janvier, 1936, relatifs aux soins et aux traitements donnés aux anciens membres des forces expéditionnaires canadiennes qui souffrent de quelque invalidité due à des blessures ou à des maladies contractées ou aggravées au cours de leur service militaire, et rendant plus amples ces règlements de manière à inclure sous l'effet de leurs dispositions ces vétérans qui ont rendu des services signalés sur un théâtre de guerre, et qui ne souffrent pas, après examen, d'une invalidité attribuable à leur séjour dans l'armée, mais qui se trouvent dans l'obligation de se faire traiter immédiatement et qui n'ont pas les moyens financiers de le faire. (Loi des pensions et de la santé nationale, chapitre 39, 18-19, George V.)

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C. 1927. (Anglais et français).

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant l'année financière terminée le 31 mars, 1938. (Anglais et français).

Et aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C. 1927. (Anglais et français).

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Le rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1938. (Anglais et français).

Aussi,—Copie des règlements de l'air, 1938, tel qu'exigé par l'article 4, clause 4 de la loi de l'aéronautique, 1919.

Aussi,—Rapport de la commission canadienne de radiodiffusion, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938. (Anglais et français).

Aussi,—Relevé des baux des quais, jetés et brise-lames pour l'année 1938.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938.

Il dépose aussi,—Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1938, indiquant aussi les noms des acheteurs, conformément à Victoria 49, chapitre 9, article 8.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau le huitième rapport annuel du ministère des Pêcheries, (Soixante et onzième rapport annuel des pêcheries du Dominion), pour l'année financière 1937-38.

Aussi,—Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 337, daté le 17 février 1938, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1937-38, en vertu des dispositions des S.R.C. 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

Et aussi,—Copie du décret du conseil, C.P. 2572, daté le 13 octobre 1938, pour émettre des permis aux navires de pêche des États-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter, appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 10 de l'après-midi, jusqu'à trois heures lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 16 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 13 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*, de Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour changer son nom à celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*.—M. *Cleaver*.

D'Helen Kerr Hogg Molson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hartland de Montarville Molson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *White*.

D'Herbert John Butler, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Gwendoline Emily Butler, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

M. l'Orateur présente, pour l'information de la Chambre,—Rapport du Directeur général des élections sur les élections partielles durant l'année 1938, en conformité du paragraphe 6, de l'article 56 de la Loi des élections générales du Dominion, 24-25 George V, chapitre 50.—(Anglais et français).

Et aussi,—Rapport du Directeur général des élections en conformité de l'article 58 de la Loi des élections générales du Dominion, 24-25 George V, chapitre 50.—(Anglais et français).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport de la commission de revision nommée pour s'enquérir du bien-fondé des accusations formulées au sujet de l'entrée illégale d'aubains au Canada.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 juin 1938,—Copie d'un contrat entre l'Etat et Rodolphe Moreau, esq., de Pointe Gatineau, contrat incorporant l'engagement de construire un mur de soutènement ou quai à ou proche Pointe Gatineau, Québec.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 février 1938,—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement de l'Ontario ou toutes autres personnes et le gouvernement fédéral, au sujet de la construction ou de la reconstruction, entre les années 1923 et 1930, de nouveaux ponts sur la rivière Niagara, ou au sujet du pont d'observation qui a été détruit, et au sujet de la destruction de ce pont parce qu'il constituait une menace pour la navigation.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juin 1938,—Etat montrant:—

1. Les commissions royales instituées par le gouvernement du Canada depuis le 1er janvier 1900.
2. Le coût de chaque commission.
3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juin 1938,—Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée depuis le 1er novembre 1935.
2. (a) En salaires, (b) en déboursés, quel a été le coût total de chacune de ces commissions pour l'Etat.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juin 1938,—Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée du 1er août 1930 au 1er novembre 1935.
2. En (a) traitements, (b) autres dépenses, quel a été pour l'Etat le coût total de chacune de ces commissions.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juin, 1938,—Copie du bail que la Commission de radiodiffusion du Canada ou Radio-Canada a tout d'abord signé pour la location de la station CKGW de Toronto;

Et aussi copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre les propriétaires de ladite station CKGW et la Commission de radiodiffusion du Canada ou Radio-Canada;

Et aussi copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre les propriétaires de ladite station CKGW et Radio-Canada au sujet de l'expiration du bail susmentionné.

M. Gariépy, appuyé par M. Côté, du consentement de la Chambre, présente le bill No 2, Loi modifiant la Loi de l'interprétation, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Lacroix (Québec-Montmorency), appuyé par M. Gauthier, du consentement de la Chambre, présente le bill No 3, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Lacroix (Québec-Montmorency), appuyé par M. Gauthier, du consentement de la Chambre, présente le bill No 4, Loi modifiant la Loi des postes, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Woodsworth, appuyé par M. Blackmore, du consentement de la Chambre, présente le bill No 5, Loi modifiant le code criminel, lequel est lu pour la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Déclaration émanant de la corporation canadienne de radiodiffusion au sujet d'une certaine émission devant être donnée par M. George McCullagh relativement à ses opinions sur des questions d'intérêt public; ainsi qu'une lettre écrite par M. Gladstone Murray, gérant général de la corporation canadienne de radiodiffusion, à M. McCullagh, à ce sujet, en date du 5 janvier, 1939.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'une motion portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session;

M. Matthews, appuyé par M. Chevrier, propose:—Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Très Honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très distingué de St-Michel et de St-George, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la motion, mise aux voix;

M. Manion propose, en amendement, appuyé par M. White:

Que le paragraphe suivant soit inséré après ladite adresse:

“Nous désirons exprimer respectueusement le regret que le gouvernement, depuis son avènement au pouvoir en 1935, n'ait pas paru se rendre compte de la grave crise économique qui sévit dans toutes les parties du Canada, comme le prouvent le chômage et la situation précaire de centaines de mille Canadiens, le peu d'avantages offerts à la jeunesse, et la misère générale chez les agriculteurs; et qu'il n'ait pas adopté les mesures appropriées pour obvier à cet état de choses”.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur proposition de M. Blackmore.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quatre minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 4

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 17 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 115, en date du 17 janvier, 1939, modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario, sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 1475, en date du 28 juin, 1938, au sujet de certains travaux autorisés pour la ville de Windsor.

Arrêté en conseil, C.P. 85, en date du 13 janvier, 1939, au sujet d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 2494, en date du 4 octobre, 1938; pour établir sur des fermes des personnes sans travail et dans le besoin, au cours des mois d'octobre et de novembre, 1938.

Arrêté en conseil, C.P. 104, en date du 13 janvier, 1939; modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province du Nouveau-Brunswick sous l'empire de l'arrêté en conseil C.P. 3160, en date du 16 décembre, 1938, pour fournir des secours à ceux qui avaient besoin d'aide immédiate par suite de manque de travail surtout dans les comtés de cette province situés le long de la mer.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie de la preuve, plaidoyers, etc., qui accompagnent le rapport de l'honorable juge Henry Hague Davis au sujet de certain contrat conclu avec la *John Inglis Company Limited* qui doit fournir aux troupes de défense du Canada un nombre déterminé de mitrailleuses Bren, lequel rapport a été déposé en Chambre le 13 janvier, 1939.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, et sur le projet, en amendement, de M. Manion:

Que le paragraphe suivant soit inséré après ladite adresse:

“Nous désirons exprimer respectueusement le regret que le gouvernement, depuis son avènement au pouvoir en 1935, n'ait pas paru se rendre compte de la grave crise économique qui sévit dans toutes les parties du Canada, comme le prouvent le chômage et la situation précaire de centaines de mille Canadiens, le peu d'avantages offerts à la jeunesse, et la misère générale chez les agriculteurs; et qu'il n'ait pas adopté les mesures appropriées pour obvier à cet état de choses”.

Et le débat se poursuivant;

M. Woodsworth propose, appuyé par M. Rowe (Athabaska),—

Que l'on modifie l'amendement par l'addition des mots suivants:

“Nous sommes d'avis que le seul remède à cet état de choses est le contrôle efficace des organismes financiers et des institutions monopolisatrices qui exploitent la population canadienne”.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Coldwell.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 18 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 17 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Constance Mais Pocock, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Arthur Innes Pocock, de Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *White*.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 105, en date du 13 janvier, 1939: Entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta pourvoyant à la dépense de \$35,000.00 provenant du Vote No 530 (spécial) des crédits supplémentaires de l'année qui se terminera le 31 mars 1939, comme contribution à la construction d'un chemin d'hiver pour les tracteurs dans les districts miniers du nord de l'Alberta.

Du consentement de la Chambre, M. Power présente le bill No 6, Loi modifiant la Loi des pensions, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 19 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 18 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De la *Quebec Railway, Light and Power Company*, de Québec, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation de façon à lui permettre de posséder et de mettre en opération des autobus.—M. Parent (Québec-ouest et sud).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Correspondance additionnelle échangée entre la Corporation canadienne de radiodiffusion et M. George McCullagh, de Toronto, Ontario, concernant sa demande d'utiliser les postes radiophoniques pour radiodiffuser une série de causeries.

M. Brunelle, appuyé par M. McIvor, avec le consentement de la Chambre, présente le bill No 7, Loi modifiant la Loi du dimanche, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Howe.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Son Honneur M. l'Orateur et les honorables sénateurs Beaubien, Hardy, McMeans, Mullins, Robinson et Taylor, ont été constitués en comité chargé d'aider Son Honneur M. l'Orateur dans l'administration du Restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir, au nom du Sénat, comme membres du comité conjoint du Restaurant pour les deux Chambres.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Bourgeois, Chapais (Sir Thomas), Dennis, Donnelly, Fallis, Graham, Green, Haig, Harmer, Horsey, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), McLennan, Moraud, Mullins, Parent, Pope, Prévost, Sinclair, Taylor et White, ont été constitués en comité chargé de surveiller les impressions du Sénat au cours de la présente session, et pour agir en son nom comme membres du comité conjoint des deux Chambres pour les questions d'impressions du Parlement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Son Honneur M. l'Orateur, les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Beaubien, Cantley, Chapais (Sir Thomas), Fauteux, Gillis, Gordon, Griesbach, Laird, Lambert, Logan, McLennan, O'Connor, Prévost, Taylor et Wilson (Rockcliffe), ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures 15 minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 20 JANVIER 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*, pour une Loi changeant son nom à celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*.

De La Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec, pour une Loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie du quatre-vingt-douzième rapport annuel du Bureau des Directeurs de la *Canada Life Assurance Company* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1938.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Rogers.

A 5 heures 50 p.m., la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 23 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:

Bill No 8, Loi concernant la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.—M. *Parent* (Québec-ouest et sud).

Ledit bill reçoit sa première lecture et la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, en vertu de l'article 102 du Règlement.

M. *Dunning*, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1938, conformément à la clause 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

M. *Power*, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 113, en date du 17 janvier, 1939: modifiant certains règlements adoptés en vertu de l'arrêté en conseil, C.P. 91, en date du 16 janvier, 1936, au sujet des allocations supplémentaires pour frais d'hôpital aux anciens soldats qui reçoivent des pensions pour amputations, et certaines autres infirmités les obligeant à porter des appareils qui usent ou déchirent leurs vêtements. (Loi des pensions et de la santé nationale, chapitre 39, 18-19 George V.)

M. *Cahan*, appuyé par M. *Anderson*, du consentement de la Chambre, présente le bill No 9, Loi modifiant la Loi de la cour suprême, lequel est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Perley.

La Chambre s'ajourne alors à 10.40 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 9

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 24 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre en date du 13 juin, 1938—Etat montrant:—

1. Quelles commissions royales le gouvernement du Canada a instituées depuis le 1er janvier 1900.

2. Le coût de chaque commission.

3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

Aussi.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 27 juin, 1938:—

(a) Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant l'année 1938 entre le gouvernement de la province de l'Alberta, ou tout membre de ce gouvernement et le gouvernement fédéral ou tout membre de ce gouvernement, au sujet du désaveu de toute loi de l'Alberta; (b) copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, communications et autres documents provenant de toute personne, société, compagnie ou banque, demandant le désaveu de toute loi de l'Alberta ou protestant contre ce désaveu.

Et aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 juin, 1938:—

1. (a) Depuis le 1er janvier 1938, combien on a adjudgé d'entreprises pour la fourniture de charbon aux édifices publics de l'Etat dans la province du Nouveau-Brunswick; (b) les noms et la situation de chacun de ces édifices.

2. Les soumissions reçues dans chaque cas, les montants, et à qui les entreprises ont été adjudgées.

M. Mallette, appuyé par M. Purdy, du consentement de la Chambre, présente le bill No 10, Loi modifiant le Code criminel (Sweepstakes), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Euler.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 25 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatrième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 24 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Gertrude Saul Baker, d'Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Baker, d'Outremont, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

De Stefano Giulio Luciano Roncari, de Montréal, P.Q., que demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Emilie Léocadie Martin Roncari, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

D'Edith Cecilia Shaw Mayne, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hugh Cecil Mayne, de Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

De Dorothy Boretsky Pozomick, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Outremont, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hy David Pozomick (aussi connu sous le nom de Singer), et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938, rapport comprenant les procès-verbaux en vertu des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des justes salaires et des heures de travail, 1935, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi sur les annuités de l'état, Loi de la coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les monopoles, Loi de secours et d'aide à l'agriculture, 1937, et Loi de la commission nationale d'emploi, 1936. (Version française).

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. McNiven.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—
TWEEDSMUIR,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1940, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 25 janvier, 1939.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne à 5 heures 55 p.m., jusqu'à trois de l'après-midi demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 26 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 25 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De la *Central Finance Corporation*, de Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour changer son nom en celui de la Corporation canadienne de finance du ménage, et pour modifier, sous d'autres rapports, sa loi la constituant en corporation.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 165, S.R.C., 1927,—Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 201, 25 janvier, 1939: Pour transférer l'administration de la loi des faillites, 1927, du ministre des finances au secrétaire d'Etat du Canada.

M. Church, appuyé par M. Graydon, du consentement de la Chambre, présente les bills suivants qui sont adoptés en première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 11, Loi concernant la tenue d'un scrutin sur des questions de grande importance nationale.

Bill No 12, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.

Du consentement de la Chambre, M. Power, présente le bill No 13, Loi modifiant la Loi des aliments et des drogues, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Golding.

La Chambre s'ajourne alors à 10.47 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 12

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 27 JANVIER 1939

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente le rapport suivant:—

Votre Comité propose que les députés, dont les noms paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir:—

No 1

Privilèges et Elections

Messieurs

Anderson,	Kirk,	Massey,
Beaubien,	Lawson,	Mitchell,
Bertrand (<i>Laurier</i>),	Little,	Pelletier,
Bothwell,	MacInnis,	Pouliot,
Cahan,	Mackenzie (<i>Vancouver-</i>	Power,
Douglas (<i>Queen's</i>),	<i>Centre</i>),	Thorson,
Factor,	McCuaig,	Turgeon,
Fleming,	McLarty,	Véniot,
Fournier (<i>Hull</i>),	McLean (<i>Simcoe-est</i>),	Walsh,
Gariépy.	McNiven (<i>Régina-ville</i>),	Warren.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Barber,	Hansell,	McNiven (<i>Regina-ville</i>),
Bertrand (<i>Laurier</i>),	Hanson,	Maybank,
Bonnier,	Harris,	Mills,
Brown,	Heaps,	Mullins,
Cameron (<i>Hastings-sud</i>),	Howden,	Mutch,
Clark (<i>York-Sunbury</i>),	Hushion,	O'Neill,
Chevrier,	Isnor,	Parent (<i>Terrebonne</i>),
Cochrane,	Jean,	Pelletier,
Crerar,	Johnston (<i>Bow-River</i>),	Pouliot,
Damude,	Lockhart,	Ross (<i>Moose-Jaw</i>),
Duffus,	MacInnis,	St-Père,
Dupuis,	MacKinnon	Spence,
Elliott (<i>Kindersley</i>),	(<i>Edmonton-ouest</i>),	Stevens,
Emmerson,	MacMillan,	Stewart,
Fiset,	MacNicol,	Streight,
Francœur,	McCann,	Sylvestre,
Girouard,	McCallum,	Vien,
Gladstone,	McCulloch,	Walsh,
Gosselin,	McIvor,	Wermenlinger,
Grant,	McKinnon (<i>Kenora-</i>	Young.—60.
Hamilton,	<i>Rainy-River</i>),	

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Ahearn,	Gariépy,	McDonald (<i>Souris</i>),
Barry,	Girouard,	McGeer,
Boulanger,	Glen,	McGregor,
Bradette,	Goulet,	McPhee,
Brasset,	Heaps,	Marsh,
Brown,	Howard,	Mulock,
Clarke (<i>Rosedale</i>),	Hyndman,	Parent (<i>Québec ouest</i>
Cleaver,	Kuhl,	<i>et sud</i>),
Côté,	Lacombe,	Pottier,
Damude,	Lacroix (<i>Québec-</i>	Robichaud,
Deachman,	<i>Montmorency</i>),	Ross (<i>St-Paul's</i>),
Douglas (<i>Queen's</i>),	Lalonde,	Senn,
Dubois,	Lockhart,	Slaght,
Evans,	Macdonald (<i>Brantford-</i>	Telford,
Fair,	<i>ville</i>),	Winkler,
Ferguson,	MacLennan,	Wood,
Ferland,	MacNeil,	Young.—50.
Francœur,	Macphail (Mlle),	

(Quorum 15)

No 4

Banques et Commerce

Messieurs

Baker,	Jaques,	Mayhew,
Bercovitch,	Kinley,	Moore,
Cahan,	Kirk,	Perley (<i>Qu'Appelle</i>),
Clark (<i>York-Sunbury</i>),	Lacroix (<i>Beauce</i>),	Plaxton,
Cleaver,	Landeryou,	Quelch,
Coldwell,	Lawson,	Raymond,
Deachman,	Leduc,	Ross (<i>Middlesex-est</i>),
Donnelly,	Macdonald	Ross (<i>St-Paul's</i>),
Dubuc,	(<i>Brantford-ville</i>),	Rutherford,
Dunning,	Mackenzie	Stevens,
Euler,	(<i>Vancouver-Centre</i>),	Thorson,
Fontaine,	McGeer,	Tucker,
Fournier (<i>Hull</i>),	McLarty,	Vien,
Fraser,	McPhee,	Ward,
Harris,	Malette,	White,
Hill,	Manion,	Woodsworth.—50.
Howard,	Martin,	
Hushion,	Maybank,	

(Quorum 15)

No 5

Comptes Publics

Messieurs

Ahearn,	Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	McLean (<i>Melfort</i>),
Anderson,	<i>Rosemont</i>),	Marshall,
Barry,	Francœur,	Mullins,
Beaubien,	Fraser,	Needham,
Black (<i>Châteauguay-</i>	Glen,	Patterson,
<i>Huntingdon</i>),	Golding,	Purdy,
Blais,	Goulet,	Rickard,
Blanchette,	Grant,	Rowe (<i>Athabaska</i>),
Bothwell,	Graydon,	Slaght,
Brooks,	Homuth,	Stewart,
Casselman,	Isnor,	Streight,
Church,	Leader,	Taylor (<i>Norfolk</i>),
Douglas (<i>Weyburn</i>),	MacKinnon	Thauvette,
Dussault,	(<i>Edmonton-ouest</i>),	Tremblay,
Elliott (<i>Kindersley</i>),	MacNeil,	Turgeon,
Factor,	McCann,	Wermenlinger,
Ferland,	McDonald (<i>Pontiac</i>),	Wood.—50.
Fleming,	McKinnon (<i>Kenora-</i>	
	<i>Rainy-River</i>),	

(Quorum 15)

No 6

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Bertrand (<i>Prescott</i>),	Johnston (<i>Lake-Centre</i>),	Perley,
Black (<i>Châteauguay-Huntingdon</i>),	Lacombe,	Quelch,
Blair,	Lalonde,	Reid,
Bouchard,	Leader,	Rennie,
Bou langer,	Leclerc,	Rhéaume,
Clark (<i>Essex-Sud</i>),	Lennard,	Rickard,
Cochrane,	MacKinnon	Roberge,
Coldwell,	(<i>Edmonton-ouest</i>),	Robichaud,
Davidson,	MacLean (<i>Prince</i>),	Rowe (<i>Dufferin-Simcoe</i>),
Donnelly,	Macphail (Mlle),	Senn,
Douglas (<i>Weyburn</i>),	MacRae,	Spence,
Dubois,	McDonald (<i>Souris</i>),	Stirling,
Dupuis,	McKenzie (<i>Lambton-Kent</i>),	Taylor (<i>Norfolk</i>),
Evans,	McLean (<i>Melfort</i>),	Thompson,
Fontaine,	McNevin (<i>Victoria, Ont.</i>),	Tomlinson,
Fiset,	Matthews,	Turner,
Furniss,	Motherwell,	Tustin,
Gardiner,	Mullins,	Ward,
Golding,	Needham,	Weir,
Graydon,	Patterson,	Wood.—60.
Hayhurst,		

(Quorum 20)

No 7

Règlement

Messieurs

Baker,	Heaps,	Pottier,
Barry,	Leclerc,	Rowe (<i>Dufferin-Simcoe</i>),
Bercovitch,	MacLean (<i>Cap-Breton-nord-Victoria</i>),	Rutherford,
Bertrand (<i>Prescott</i>),	McCuaig,	Thauvette,
Brunelle,	Plaxton,	Thompson,
Denis,	Poole,	Turgeon,
Fleming,		Turner.—20.

(Quorum 8)

No 8

Marine et Pêcheries

Messieurs

Black (Mme),
 Brasset,
 Brooks,
 Brunelle,
 Clark (*Essex-Sud*),
 Côté,
 Deslauriers,
 Farquhar,
 Ferron,
 Gauthier,
 Green,
 Hanson,

Kinley,
 Lapointe (*Matapédia-
 Matane*),
 MacLean (*Prince*),
 MacLean (*Cap-Breton-
 nord-Victoria*),
 MacNeil,
 McAvity,
 McCulloch,
 McDonald (*Souris*),
 Michaud,
 Neill,

Pelletier,
 Pottier,
 Reid,
 Rickard,
 Robichaud,
 Stirling,
 Taylor (*Nanaïmo*),
 Telford,
 Tomlinson,
 Tustin,
 Véniot,
 Ward,
 White.—35.

(Quorum 10)

No 9

Mines, forêts et cours d'eau

Messieurs

Black (Mme),
 Blais,
 Bradette,
 Brooks,
 Clarke (*Rosedale*),
 Cochrane,
 Crerar,
 Crête,
 Esling,
 Farquhar,
 Ferguson,
 Hamilton,

Hanson,
 Hartigan,
 Hayhurst,
 Hill,
 Hurtubise,
 Hyndman,
 Johnston (*Bow-River*),
 Lacroix (*Beauce*),
 Little,
 MacKenzie (*Neepawa*),
 MacLennan,
 MacMillan,

MacNicol,
 McCallum,
 McDonald (*Pontiac*),
 O'Neill,
 Parent (*Québec-ouest-
 et-sud*),
 Patterson,
 Roberge,
 Stevens,
 Sylvestre,
 Taylor (*Nanaïmo*),
 Tremblay.—35.

(Quorum 10)

No 10

Relations industrielles et internationales

Messieurs

Barry,	Howden,	McIntosh,
Black (Mme),	Isnor,	McIvor,
Blackmore,	Jean,	McLean (<i>Simcoe-est</i>),
Church,	Lacroix (<i>Québec-</i>	Martin,
Crête,	<i>Montmorency</i>),	Massey,
Deslauriers,	Leduc,	Mayhew,
Dubuc,	Lennard,	Neill,
Gladstone,	McInnis,	Rogers,
Grant,	MacKenzie (<i>Neepawa</i>),	Rowe (<i>Athabaska</i>),
Hartigan,	MacNicol,	St-Père,
Homuth,	McAvity,	Taylor (<i>Nanaimo</i>),
Howard,	McGeer,	Tucker.—35

(Quorum 10)

No 11

Débats

Messieurs

Côté,	Lawson,	Mitchell,
Esling,	MacKinnon	Pinard,
Finn,	(<i>Edmonton-ouest</i>),	Pouliot.—12.
Gauthier,	McIntosh,	
Hill,	McNevin (<i>Victoria, Ont.</i>),	

(Quorum 7)

No 12

Impressions

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Messieurs

Barry,	Hushion,	Moore,
Bertrand (<i>Laurier</i>),	Jean,	Mullins,
Casselman,	Kirk,	Mulock,
Chevrier,	Lapointe (<i>Matapédia-</i>	Mutch,
Damude,	<i>Matane</i>),	Pinard,
Davidson,	Leduc,	Purdy,
Denis,	Lennard,	Reid,
Douglas (<i>Weyburn</i>),	Little,	Ross (<i>St-Paul's</i>),
Dussault,	MacInnis,	Ross (<i>Middlesex-est</i>),
Elliott (<i>Kindersley</i>),	MacKinnon	St-Père,
Esling,	(<i>Edmonton-ouest</i>),	Rutherford,
Evans,	MacLean (<i>Prince</i>),	Taylor (<i>Nanaïmo</i>),
Ferron,	McGregor,	Thompson,
Fleming,	McIntosh,	Tucker,
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	McKenzie	Tustin,
<i>Rosemont</i>),	(<i>Lambton-Kent</i>)	Véniot,
Gauthier,	McNevin (<i>Victoria, Ont.</i>),	Weir,
Green,	Marsh,	Winkler.—54.
Hansell,	Marshall,	
Hurtubise,	Mills,	

No 13

Bibliothèque

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Monsieur l'Orateur et messieurs

Ahearn,	Grant,	Malette,
Blackmore,	Green,	Martin,
Blair,	Hamilton,	Moore,
Blanchette,	Hyndman,	Mutch,
Bonnier,	Johnston (<i>Lake-Centre</i>),	Parent (<i>Québec-ouest</i>
Bothwell,	Kuhl,	<i>et sud</i>),
Bouchard,	Lennard,	Parent (<i>Terrebonne</i>),
Bradette,	MacInnis,	Raymond,
Brasset,	MacKinnon	Reid,
Cameron (<i>Hastings-sud</i>),	(<i>Edmonton-ouest</i>),	Rennie,
Casselman,	MacLean (<i>Cap-Breton-</i>	Ross (<i>St-Paul's</i>),
Clark (<i>York-Sunbury</i>),	<i>nord-Victoria</i>),	St-Père,
Duffus,	MacLennan,	Spence,
Emmerson,	MacNeil,	Walsh,
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	Macphail (<i>Mile</i>),	Winkler,
<i>Rosemont</i>),	McCallum,	Young.—44.

Sur proposition de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), ledit rapport est adopté.

Sur proposition de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Du consentement de la Chambre,—M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Documents et communiqués relatifs à la crise européenne entre l'Allemagne et la Tchéco-Slovaquie, septembre, 1938. (Editions anglaise et française).

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Heaps.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 30 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la démission du très honorable Richard Bedford Bennett, député du district électoral de Calgary-ouest;

Et qu'il a donné son mandat, en conséquence, au directeur général des élections afin qu'il émette un bref pour ledit district électoral.

Puissance du Canada }
A savoir }

A l'honorable Pierre F. Casgrain, C.R., M.P.
Orateur,
Chambre des Communes,
Ottawa, Canada.

Je, Richard Bedford Bennett, député à la Chambre des Communes du district électoral de Calgary-ouest, vous présente ma démission comme député à ladite Chambre des Communes de ladite circonscription.

Donné sous mon seing et sceau, en cette ville d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, ce vingt-huitième jour de janvier, 1939.

RICHARD BEDFORD BENNETT, (L.S.)

TÉMOINS:

GORDON McLAREN DALEY,
de la ville d'Halifax,
Province de Nouvelle-Ecosse, avocat.

ROBERT J. RANKIN,
de la ville d'Halifax,
Province de Nouvelle-Ecosse, journaliste.

Il dépose aussi pour l'information de la Chambre:—Etat présenté par le commissaire fédéral du cens électoral sur la révision annuelle de la liste électorale tel que requis en vertu des dispositions de l'article 52 de la loi du cens électoral fédéral, 1934, 24-25 George V, chapitre 51.

Et aussi,—Compte rendu des réunions, pour l'année 1938, des membres du comité de régie interne de la Chambre, en conformité de l'article 80 du Règlement.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 134, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue avec la province de Québec au sujet de certains travaux additionnels imputables au poste No 524 (Dépenses additionnelles imprévues), du budget supplémentaire de l'année financière 1938-39.

Arrêté en conseil C.P. 135, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province du Manitoba en date du 14 juin, 1937, au sujet des octrois fédéraux au projet d'égout collecteur de Winnipeg et de sa périphérie.

Arrêté en conseil, C.P. 144, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Ecosse, en date du 25 octobre, 1938, au sujet des octrois fédéraux aux pêcheurs de ladite province qui ont éprouvé des pertes sensibles de barques et d'agrès de pêche.

M. Neill, appuyé par M. Donnelly, du consentement de la Chambre, présente le bill No 14, loi modifiant la loi de l'immigration, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Casselman.

La Chambre s'ajourne alors à 10.35 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 31 JANVIER 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le sixième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 30 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Marcel Bouchard, et de 127,363 autres membres de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, qui demandent de ne pas laisser entrer au Canada toute immigration juive ou autre.—M. *Lacroix* (Québec-Montmorency).

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Weir.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 1^{ER} FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le septième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 31 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Helen Kathleen Yuill, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Toronto, Ontario, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Charles Hector Yuill, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Hyndman.*

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des secours et de l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 196, en date du 26 janvier, 1939: renouvelant des prêts au montant de \$4,678,000.00 consentis à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

Arrêté en conseil, C.P. 214, en date du 31 janvier, 1939: renouvelant un prêt au montant de \$5,710,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

Arrêté en conseil, C.P. 215, en date du 31 janvier, 1939: pour autoriser le prêt d'une somme de \$135,000.00 à la province du Manitoba, afin de permettre à ladite province d'assumer sa part des travaux et des projets de secours environ jusqu'au 15 février, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Matthews formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet, en amendement, de M. Manion et sur le projet de sous-amendement de M. Woodsworth.

Et le débat se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 16

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 2 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 1er courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De H. R. Bilton, et de 119 autres officiers de marine, premiers maîtres et seconds maîtres qui servent sur les vaisseaux dans tous les services du gouvernement fédéral sur la côte du Pacifique, qui demandent l'adoption d'une loi pour leur permettre de profiter des avantages de la loi des pensions.—M. Neill.

De l'*Industrial Loan and Finance Corporation* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi qui la constitue en corporation.—M. Vien.

Sur motion de M. Macdonald (Ville de Brantford), il est ordonné,—Que le bill privé intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation* et pour changer son nom en celui de la Corporation de finance du ménage du Canada", déposé entre les mains du greffier de la Chambre le 19 janvier, et basé sur la pétition lue et reçue par la Chambre le 26 janvier, soit transmis pour étude au comité permanent du Règlement, pour faire rapport sur l'inscription de ladite pétition et le dépôt dudit bill et pour faire les recommandations qu'il jugera convenable.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1937—Vol II, Compagnies d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1937.—Compagnies de petits prêts.

Aussi,—Liste des soldes de comptes, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1938, en vertu de l'article 114, chapitre 24. 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1938, en vertu de l'article 114, du chapitre 24, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1938, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, 24-25 George V.

Et aussi,—Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1938, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 230, en date du 31 janvier, 1939: autorisation de mettre à la disposition du ministère des mines et des ressources une somme additionnelle de \$10,000 à prélever sur le poste No 524 (Dépenses imprévues), pour poursuivre la construction d'une route et la protection des forêts dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, à partir de et après le 1er avril, 1938, ce qui permettra de donner de l'emploi à un certain nombre de personnes résidentes qui, autrement, tomberaient sous le secours direct.

Du consentement de la Chambre, M. Michaud, présente le bill No 15, loi modifiant la loi des pêcheries, 1932, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Thorson, appuyé par M. Taylor (Norfolk), présente le bill No 16, loi sur le statut du Canada en temps de guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Matthews, appuyé par M. Chevrier,—Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le Très Honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très distingué de St-Michel et de St-George, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur le projet de motion de M. Manion en amendement: Que le paragraphe suivant soit inséré après ladite adresse:

“Nous désirons exprimer respectueusement le regret que le gouvernement, depuis son avènement au pouvoir en 1935, n'ait pas paru se rendre compte de la grave crise économique qui sévit dans toutes les parties du Canada, comme le prouvent le chômage et la situation précaire de centaines de mille Canadiens, le peu d'avantages offerts à la jeunesse, et la misère générale chez les agriculteurs; et qu'il n'ait pas adopté les mesures appropriées pour obvier à cet état de choses”.

Et sur le projet de motion en sous-amendement de M. Woodsworth: Que l'on modifie l'amendement par l'addition des mots suivants:

"Nous sommes d'avis que le seul remède à cet état de choses est le contrôle efficace des organismes financiers et des institutions monopolisatrices qui exploitent la population canadienne".

Après plus ample discussion, ledit sous-amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,	Hayhurst,	Kuhl,	Mitchell,
Coldwell,	Heaps,	Landeryou,	Needham,
Douglas (Weyburn),	Jaques,	MacInnis,	Pelletier,
Elliott (Kindersley),	Johnston	MacNeil,	Quelch,
Fair,	(Bow-River),	Macphail,	Rowe (Athabaska),
Hansell,	Kennedy,	Marshall,	Woodsworth—23.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,	Deslauriers,	Gray,	McCulloch,
Anderson,	Donnelly,	Graydon,	Macdonald
Barber,	Douglas (Queens),	Green,	(Brantford City),
Barry,	Dubuc,	Hamilton,	McDonald (Pontiac),
Beaubien,	Duffus,	Hanson,	McDonald (Souris),
Bercovitch,	Dunning,	Harris,	McGregor,
Bertrand (Laurier),	Dupuis,	Hartigan,	McIntosh,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Dussault,	Héon,	McIvor,
Blair,	Elliott (Middlesex- Ouest),	Hill,	McKenzie
Blais,	Emmerson,	Homuth,	(Lambton-Kent),
Blanchette,	Esling,	Howard,	MacKenzie
Bonnier,	Euler,	Howden,	(Neepawa),
Bothwell,	Factor,	Hurtubise,	Mackenzie (Van- couver-Centre),
Bouchard,	Evans,	Hushion,	MacKinnon
Boulanger,	Fafard,	Hyndman,	(Edmonton-Ouest),
Bradette,	Farquhar,	Isley,	McKinnon (Kenora- Rainy-River),
Brasset,	Ferguson,	Isnor,	McLarty,
Brooks,	Ferland,	Jean,	MacLean (Cap- Breton-Nord- Victoria),
Cahan,	Ferron,	Johnston	McLean (Melfort),
Cameron,	Finn,	(Lake-Centre),	McLean (Prince),
Cardin,	Fleming,	King, Mackenzie	McLean
Casselman,	Fontaine,	Kinley,	(Simcoe-Est),
Chevrier,	Fournier (Hull),	Lapointe (Matapédia- Matane),	MacLennan,
Church,	Fournier (Maison- neuve-Rosemont),	Lapointe	MacMillan,
Clark (Essex-Sud),	Francœur,	(Québec-Est),	McNevin
Clarke (Rosedale),	Fraser,	Lawson,	(Victoria, Ont.),
Clark (York- Sunbury),	Furniss,	Leader,	McNiven
Cleaver,	Gardiner,	Leclerc,	(Regina City),
Cochrane,	Gauthier,	Leduc,	MacNicol,
Côté,	Girouard,	Lennard,	McPhee,
Crerar,	Gladstone,	Little,	MacRae,
Crête,	Glen,	Lockhart,	Mallette,
Davidson,	Golding,	McAvity,	Manion,
Deachman,	Gosselin,	McCallum,	
Denis,	Grant,	McCann,	
		McCuaig,	

Marsh,	Perley,	St-Père,	Tucker,
Martin,	Plaxton,	Sanderson,	Turgeon,
Massey,	Pottier,	Slaght,	Turner,
Matthews,	Pouliot,	Spence,	Tustin,
Mayhew,	Power,	Stevens,	Veniot,
Michaud,	Purdy,	Stewart,	Vien,
Moore,	Reid,	Stirling,	Walsh,
Motherwell,	Rennie,	Sylvestre,	Ward,
Mullins,	Rhéaume,	Taylor (Nanaimo),	Warren,
Mulock,	Rickard,	Taylor (Norfolk),	Weir,
Mutch,	Rinfret,	Telford,	Wermenlinger,
Neill,	Robichaud,	Thauvette,	White,
O'Neill,	Rogers,	Thompson,	Winkler,
Parent (Terrebonne),	Ross (St-Paul),	Thorson,	Wood,
Patterson,	Ross (Moose-Jaw),	Tomlinson,	Young—190.

Et l'amendement est alors mis aux voix; il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Green,	Lawson,	Pelletier,
Barber,	Hansell,	Lennard,	Perley,
Blackmore,	Harris,	Lockhart,	Quelch,
Brooks,	Hayhurst,	McGregor,	Ross (St-Paul),
Cahan,	Heaps,	MacInnis,	Rowe (Athabaska),
Casselman,	Héon,	MacNeil,	Stevens,
Church,	Homuth,	MacNicol,	Stewart,
Clarke (Rosedale),	Hyndman,	Macphail,	Stirling,
Coldwell,	Jaques,	Manion,	Thompson,
Douglas (Weyburn),	Johnston	Marsh,	Tustin,
Elliott (Kindersley),	(Bow-River),	Marshall,	Walsh,
Esling,	Kennedy,	Massey,	Wermenlinger,
Fair,	Kuhl,	Mitchell,	White,
Graydon,	Landeryou,	Needham,	Woodsworth—55.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,	Clark (York-	Euler,	Golding,
Barry,	Sunbury),	Evans,	Gosselin,
Beaubien,	Cleaver,	Factor,	Grant,
Bercovitch,	Cochrane,	Fafard,	Gray,
Bertrand (Laurier),	Côté,	Farquhar,	Hamilton,
Black (Châteauguay-	Crerar,	Ferguson,	Hanson,
Huntingdon),	Crête,	Ferland,	Hartigan,
Blair,	Davidson,	Ferron,	Hill,
Blais,	Deachman,	Finn,	Howard,
Blanchette,	Denis,	Fleming,	Howden,
Bonnier,	Deslauriers,	Fontaine,	Hurtubise,
Bothwell,	Donnelly,	Fournier (Hull),	Hushion,
Bouchard,	Douglas (Queens),	Fournier (Maison-	Ilsley,
Boulanger,	Dubuc,	neuve-Rosemont),	Isnor,
Bradette,	Duffus,	Francœur,	Jean,
Brasset,	Dunning,	Furniss,	Johnston
Cameron,	Dupuis,	Gardiner,	(Lake Centre),
Cardin,	Dussault,	Gauthier,	King, Mackenzie
Chevrier,	Elliott	Girouard,	Kinley,
Clark	(Middlesex-Ouest),	Gladstone,	Lapointe (Matapédia-
(Essex-Sud),	Emmerson,	Glen,	Matane),

Lapointe (Québec-Est),	MacKinnon (Edmonton-Ouest),	Michaud,	Ross (Moose-Jaw),
Leader,	McKinnon (Kenora-	Moore,	St-Père,
Leclerc,	Rainy-River),	Motherwell,	Sanderson,
Leduc,	McLarty,	Mullins,	Slaght,
Little,	McLean (Cap-	Mulock,	Sylvestre,
McAvity,	Breton-Nord-	Mutch,	Taylor (Nanaïmo),
McCallum,	Victoria),	Neill,	Taylor (Norfolk),
McCann,	McLean (Melfort),	O'Neill,	Telford,
McCuaig,	McLean (Prince),	Parent (Terrebonne),	Thauvette,
McCulloch,	McLean	Patterson,	Thorson,
Macdonald (Brantford City),	(Simcoe-Est),	Plaxton,	Tomlinson,
McDonald (Pontiac),	MacLennan,	Pottier,	Tucker,
McDonald (Souris),	MacMillan,	Pouliot,	Turgeon,
McIntosh,	McNevin	Power,	Turner,
McIvor,	(Victoria, Ont.),	Purdy,	Veniot,
McKenzie	McNiven	Reid,	Vien,
(Lambton-Kent),	(Regina City),	Rennie,	Ward,
MacKenzie	McPhee,	Rhéaume,	Warren,
(Neepawa),	MacRae,	Rickard,	Weir,
Mackenzie (Van-	Mallette,	Rinfret,	Winkler,
couver-Centre),	Matthews,	Robichaud,	Wood,
	Mayhew,	Rogers,	Young—155.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, vendredi prochain, pour examiner les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, vendredi prochain, pour examiner les Voies et Moyens de prélever les Subsidés nécessaires à Sa Majesté.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que le message de Son Excellence le Gouverneur général, et le budget des dépenses déposés le 25 janvier, 1939, soient déferés au Comité des Subsidés à l'exception des Nos 442, 443 et 454.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 3 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Central Finance Corporation*, pour une Loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

De la Compagnie des prêts et finance industrielle, pour une Loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que les comptes publics et le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938, soient transmis pour examen au Comité permanent des comptes publics.

M. MacNeil, appuyé par M. Douglas (Weyburn), propose,—Qu'une copie de contrat passé entre le gouvernement fédéral et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, le rapport de la Commission royale relatif à ce contrat, et tous les documents s'y rapportant, la preuve, les récépissés et les pièces justificatives, soient transmis pour examen au Comité permanent des Comptes publics.

Et un débat se produisant, ledit débat, sur proposition de M. Mackenzie King, est ajourné, sur division.

De son siège en Chambre, M. Finn, exprime le désir, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, et il expose ainsi son sujet:

“La destruction, à la suite d'une terrible tempête le long de la côte, d'agrès et d'appareils de pêche au homard, et la misère et la mort qui en ont résulté, parce que la tuberculose s'est répandue parmi la population mal nourrie et privée du strict nécessaire”.

Il remet alors à l'Orateur l'exposé écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur pose la question: “Le député est-il autorisé à continuer”?

Comme il y a opposition; et comme plus de vingt députés se lèvent pour appuyer la motion, M. l'Orateur accorde, en conséquence, au député l'autorisation de présenter sa motion:

M. Finn, appuyé par M. Bouchard, propose alors: Que la Chambre ajourne immédiatement.

Après discussion sur ladite motion, elle est retirée du consentement de la Chambre.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à se procurer par voie d'emprunt sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars pour rembourser ou racheter tout ou partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour racheter et retirer de la circulation des titres non échus du Canada, et encore pour des ouvrages publics et des fins générales.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Par consentement, la Chambre s'occupe des questions.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Tremblay,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le tonnage total des navires marchands enregistrés au Canada.
2. Le total du tonnage des navires marchands (a) de haute mer, (b) des navires marchands cabotiers et (c) des navires de pêche enregistrés au Canada.
3. Le nombre des marins canadiens.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a pris des mesures pour compiler un registre national qui porterait sur la défense, ou l'économie politique, ou l'industrie, ou la vie ouvrière.

2. Si oui, quelles sont-elles.

3. Si l'on fera un recensement, ou si l'on compilera ou si l'on donnera à compiler un registre national, ou un moderne “Doomsday Book”, sur les matières suivantes: (a) les ressources industrielles, (b) les ressources économiques, (c) les ressources alimentaires, (d) le capital humain, (e) les ressources militaires et la défense, (f) les chômeurs.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Par province, quels prêts le gouvernement a consentis à des municipalités canadiennes afin de contribuer au coût d'ouvrages ou de projets municipaux rentables, sous le régime du Chapitre 33 du Statut de 1938, "Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938".

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien d'avocats de la ville de Hamilton ou du comté de Wentworth le gouvernement a retenus durant l'année 1938.

2. Pour quels travaux déterminés on a retenu les services de chacun.

3. Les montants versés à chacun des avocats dont on a ainsi retenu les services, soit en honoraires, soit en émoluments ou frais de déplacement.

4. Le cas échéant, les montants encore dûs.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien d'officiers et de soldats dont les frais de déplacement étaient couverts par le poste numéro 249, du budget de 1937-38, ont assisté au couronnement de Sa Majesté le Roi.

2. Les noms, l'adresse et le grade des officiers qui étaient présents.

3. En salaire, déboursés ou autres frais, quelle somme a été versée à chaque officier ou pour chaque officier.

4. En vertu de cette appropriation, quel montant on a vraiment dépensé.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lockhart,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les noms des personnes qui ont soumissionné pour la livraison de soixante-huit cadres de cibles au Mont-Bruno, Québec, à Niagara sur le Lac, Ontario, et à d'autres localités.

2. Le montant de chaque soumission.

3. En faveur de qui les adjudications ont été faites et à quels prix.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. (a) Dans tout le Canada, (b) dans la Colombie-Britannique, quel est le nombre des quais et des jetées qui relèvent du ministère des Transports, tel que stipulé dans la Loi des ports et jetées de l'Etat.

2. Si des jetées et des quais complétés relèvent du ministère des Travaux publics. Si oui, combien pour (a) tout le Canada, (b) pour la Colombie-Britannique.

3. (a) Dans tout le Canada, (b) dans la Colombie-Britannique, quel est le nombre des quais et des jetées pour lesquels on nomme maintenant des gardiens de quais.

4. Durant l'année financière 1937-38, quelles recettes on a obtenues de la perception de droits et de péages à ces quais et à ces jetées, soit (a) en quaiages proprement dits, (b) soit en droits d'accostage.

5. Durant l'année financière 1937-38, quelle somme totale les gardiens de ports ont retenue à titre de commission dans la perception de droits et de péages, soit (a) pour les quaiages, (b) soit pour les droits d'accostage.

6. Le nombre des quais et des jetées de la Colombie-Britannique où l'on perçoit actuellement des droits et des péages à titre de droits d'accostage.

Par M. Reid,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Sur le nombre total des chômeurs inscrits dans tout le Canada comme recevant de l'assistance, combien (a) sont âgés de cinquante ans ou plus, (b) sont âgés de vingt à trente ans.

2. (a) Dans tout le Canada, (b) dans chaque province, quel est le nombre total des chômeurs enregistrés pour chaque plan d'assistance aux célibataires.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre des personnes employées au port de Churchill pour la saison de 1938.

2. Leurs noms et l'adresse de la résidence de chacun.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Graydon,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les sommes dépensées par le gouvernement durant la dernière année civile pour les recherches scientifiques relatives au cancer.

2. De quelle façon on a fait ces recherches scientifiques.

3. Si des gouvernements provinciaux ont entrepris de s'enquérir de prétendues guérisons du cancer. Si oui, lesquels.

4. Si le gouvernement s'est engagé à collaborer financièrement ou autrement avec lesdites provinces dans ledit travail d'enquête.

5. Si oui, de quelle manière s'exercera cette collaboration.

6. Durant chacune des années écoulées de 1918 à 1938, combien de personnes sont mortes du cancer au Canada.

7. Sur le total des décès survenus durant chacune de ces années, quel est le pourcentage attribuable au cancer.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport d'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Maybank,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de pays jouiront des mêmes diminutions du tarif des douanes que les Etats-Unis, par suite de la signature de la Convention de commerce récemment conclue entre le Canada et les Etats-Unis.

2. Quels sont ces pays.

3. Durant chacune des cinq dernières années, quel a été le montant du commerce du Canada avec chacun de ces pays, soit (a) pour les exportations, (b) soit pour les importations.

4. Quel pourcentage du commerce d'importation de chacun de ces pays sera affecté par les concessions du Canada contenues dans ladite Convention de commerce avec les Etats-Unis et dans la clause de la nation la plus favorisée qui existe dans les autres conventions, ce pourcentage devant être calculé sur la moyenne des importations des cinq dernières années.

Par M. Isnor,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Combien d'aéroports les Lignes aériennes Trans-Canada possèdent; (a) Quels sont les noms de chacun et où chacun est situé; (b) Quel est jusqu'aujourd'hui pour chacun le montant de la mise de fonds et des déboursés; (c) Si lesdits aéroports sont terminés, et sinon, à quel montant on évalue les autres dépenses proposées dans chaque cas.

2. Combien d'aéroports les Lignes aériennes Trans-Canada possèdent en partie, (a) Quels sont les noms de chacun et où chacun est situé; (b) Quel est jusqu'aujourd'hui pour chacun le montant de la mise de fonds et des déboursés; (c) Si lesdits aéroports sont terminés, et sinon, à quel montant on évalue les autres dépenses proposées dans chaque cas.

3. Quels sont les noms de tous les autres aéroports qui reçoivent des octrois, où ils sont situés, quelle somme on a dépensée jusqu'aujourd'hui et quelles sommes on se propose de dépenser encore dans chaque cas.

4. Quels sont les noms de tous les autres aéroports ou des terrains d'atterrissage forcé que l'on se propose de construire cette année, et où ils sont situés.

5. Jusqu'au 31 décembre 1938, quelle a été la mise de fonds totale dans les aéroports, dans les emplacements, dans l'équipement et les autres travaux préparatoires.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. En quelle année le gouvernement du Canada a fait un prêt au gouvernement de la Grèce.

2. Dans quelles circonstances cet emprunt a été accordé.

3. Le montant du prêt et le taux de l'intérêt.

4. Si les versements d'intérêts ont été faits chaque année à la date convenue.

5. Depuis que le prêt a été consenti, quelles sommes ont été versées annuellement sur le principal.

6. Le montant encore dû et en souffrance.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hyndman,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Durant chacune des trois dernières années, quel a été le total des recettes du Dominion qui provenaient des taxes.

2. Durant chacune des mêmes années, quel a été le total des recettes de chaque province, provenant de la même source.

3. Durant chacune des mêmes années, quel a été, dans chaque province, le total des recettes provenant de taxes municipales.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Qui sont actuellement les membres du Conseil de la Défense, ministère de la Défense nationale, et quelle est officiellement la charge de chacun.

2. Quelles sont les attributions et les fonctions du Conseil de la Défense au sujet de (a) la coordination de tous les services, des (b) propositions soumises au ministre et au Gouverneur en conseil sur les questions de principe et d'administration, des (c) communications directes avec le ministère anglais de la guerre ou avec l'Amirauté, (d) des communications directes avec les services de guerre ou les services navals des autres pays.

3. Combien de réunions du Conseil de la Défense on a tenues (a) en 1937, (b) en 1938.

4. Dans quelle mesure le Conseil de la Défense révise-t-il les décisions et les contrats importants relatifs à l'approvisionnement en armes, en munitions, en matériel militaire et naval.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lockhart,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Durant, 1938 combien d'hommes on a occupés sur les terrains du Camp de Niagara, soit pour construire, soit pour réparer les édifices du Camp.

2. Les noms de ces personnes.

3. Combien on leur versait à l'heure.

4. Durant 1938, quel a été le total des gains de chaque personne.

5. Si l'on a donné la priorité aux anciens combattants.

6. Parmi ces hommes, combien il y avait d'anciens combattants.

7. Si tous les hommes ainsi occupés étaient des citoyens canadiens, soit de naissance, soit par naturalisation.

8. Sur la proposition de qui ces personnes ont été occupées.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. A quelle date on a demandé à la Commission du Tarif de s'enquérir du coût élevé des autos, des véhicules-moteur, des radios, des réfrigérateurs et d'autres articles de ménage indispensables au Canada.

2. Le texte des renvois.

3. Quelle mesure la Commission du Tarif a prise en cette affaire, et si son ou ses rapports seront déposés sur le Bureau de la Chambre.

4. Si la Commission a donné les raisons de ses délais à conduire des enquêtes ou à rédiger ses rapports.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lalonde,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Le montant mensuel versé par le gouvernement fédéral au gouvernement de la province de Québec pour aide au chômage depuis le 1er janvier 1938.

2. Si le gouvernement de la province de Québec a été autorisé à appliquer ces sommes, ou partie d'icelles, à des travaux de chômage.

3. Dans l'affirmative, à quels endroits, pour quel genre de travail, et pour quelles sommes ces travaux ont été exécutés.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Senn,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Depuis octobre 1935, combien de ministres de la Couronne ont visité des pays étrangers pour transiger des affaires publiques.

2. Quels pays a visités chacun des ministres.

3. Quel était l'objet de chaque visite.

4. Quelle a été la durée de chaque visite.

5. Quels ministres étaient accompagnés par un secrétaire et/ou par d'autres membres de leur personnel au cours de ces visites.

Par M. Tustin,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs de la ville d'Ottawa le 15 octobre 1935.

2. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs de la ville d'Ottawa le 1er janvier 1939.

3. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs du Canada le 15 octobre 1935.

4. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs du Canada le 1er janvier 1939.

Par M. Hansell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Quel a été en 1938, le total des octrois versés pour le charbon.

2. Quelle partie de cette somme on a versée pour le transport du charbon expédié (a) de la Nouvelle-Ecosse, (b) de l'Alberta, (c) des autres provinces.

3. Quelles personnes ou compagnies ont reçu des versements pour avoir expédié du charbon (a) de la Nouvelle-Ecosse, (b) de l'Alberta, (c) des autres provinces et quel montant chacune de ces personnes a reçu.

4. Le nombre total de tonnes et la valeur de nos importations de charbon (a) des Etats-Unis d'Amérique, (b) de la Grande-Bretagne, (c) de la Russie, (d) des autres pays.

5. Le nombre total de tonnes et la valeur de nos exportations de charbon (a) aux Etats-Unis d'Amérique, (b) à la Grande-Bretagne, (c) aux autres pays.

Par M. Casselman,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Durant chacune des années civiles 1936, 1937 et 1938, quel était le nombre des fonctionnaires de l'immigration en service aux ports de Cornwall, Morrisburg, Prescott, Brockville, Gananoque, et Kingston, respectivement.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée, ainsi que les ordres suivants de la Chambre:—

Par M. Casselman, pour M. Lennard,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans et devis et autres documents portant une date de l'année 1938 et que le gouvernement a en sa possession au sujet des réparations ou des travaux d'entretien à la jetée du Sud, chenal de Burlington.

Par M. Casselman, pour M. Lennard,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, contrats et autres documents relatifs au dragage dans la baie de Hamilton durant l'année 1938.

Par M. Casselman, pour M. Perley,—Ordre de la Chambre:—Relevé indiquant le nombre de communes pour le pâturage établies dans la province de la Saskatchewan, l'étendue de chacune, le nombre de milles de clôture construite pour chacune et les noms des entrepreneurs à qui on a adjugé l'entreprise de construire ces clôtures.

Par M. Casselman, pour M. Perley,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports d'inspecteurs et d'ingénieurs, et de tous autres documents relatifs à la construction d'une digue à ou proche de Saskatoon, sur la rivière Saskatchewan, de même qu'un état du coût estimatif de la digue et du nombre de cultivateurs qui en retireront des avantages.

Par M. Casselman, pour M. Perley,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions, rapports d'ingénieurs et d'inspecteurs, et de tous autres documents relatifs à la dérivation des eaux de la rivière Saskatchewan à Caron, Saskatchewan, ainsi qu'une copie de tout contrat conclu par tout ministère fédéral et la province de la Saskatchewan, la ville de Moose-Jaw, ou toute personne, compagnie ou société, au sujet de ladite entreprise.

Par M. Landeryou, pour M. MacNeil,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, mémoires, et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un gardien de quai à Robert's Creek, Colombie-Britannique, durant l'année 1938.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Casselman, pour M. Esling,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, et de tous autres documents que le ministère des Transports a reçus de fonctionnaires de districts ou d'autres personnes durant

les deux dernières années au sujet de la nomination de gardiens de quai dans le district fédéral de Kootenay-Ouest, Colombie-Britannique.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Pelletier,—Ordre de la Chambre:—Relevé indiquant le montant des subventions versées à la *Dominion, Steel and Coal Company* de Montréal ou à ses filiales durant chacune des dix dernières années.

Par M. Casselman, pour M. Lockhart,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance, propositions, rapports et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession, qui ont été datés durant les années 1937 et 1938, et qui ont trait à l'achat et à l'établissement d'un nouveau champ de tir dans le comté de Lincoln, Ontario.

Par M. Casselman, pour M. Homuth,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance et de tous autres documents, datés entre le 15 août 1938 et aujourd'hui et relatifs à la demande que l'Union des ouvriers en chaussures de Waterloo sud a faite au sujet de l'importation de chaussures des Etats-Unis.

Par M. Boulanger, pour M. Deslauriers,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes et autres documents (au complet) en possession du département des Postes à Montréal concernant l'enquête J. D. Olivier, faite par monsieur H. Fortier, inspecteur en chef du département, et copie de tous documents, mémoires, écrits en possession du monsieur H. Fortier concernant l'enquête J. D. Olivier.

Par M. Boulanger, pour M. Deslauriers,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans, et tous autres documents en possession de la Commission du service civil concernant le plan de réorganisation des employés du bureau de Poste à Montréal, de 1937 à ce jour.

Par M. Casselman, pour M. Rowe (Dufferin-Simcoe),—Ordre de la Chambre:—Copie de tous mémoires, lettres, ou autres documents que le ministre du Travail a adressés au président de la Commission nationale de placement, ou à tout autre membre de cette commission et qui contiennent la demande que le ministre du Travail a faite à l'effet que la commission devrait prendre en considération le fait que la Commission Rowell sur les relations entre le Dominion et les provinces conduisait une enquête sur certains problèmes qui sont aussi de la compétence de la Commission nationale de placement, comme M. Purvis l'a indiqué au second paragraphe de sa lettre au ministre du Travail, lettre datée le 26 janvier 1938, et qui est reproduite à la page 2 du rapport final de la Commission nationale de placement.

Par M. Casselman, pour M. Homuth,—Ordre de la Chambre:—Etat indiquant le coût total des ouvrages publics entrepris durant les années 1937 et 1938 au havre de Grand Bend; les noms des personnes occupées par ces travaux et le total des gages et des allocations versés à chacune de ces personnes.

Par M. Casselman, pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de toute correspondance et de tous bordereaux de salaires relatifs au nouveau quai de Victoria Bridge, Black River, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

Par M. Telford, pour M. Pouliot,—Ordre de la Chambre:—Copie d'un mémoire préparé à la demande du chef de l'opposition du temps et selon les instructions du premier ministre d'alors pour illustrer, par voie comparative,

l'ancienne méthode de contrôle de la Trésorerie et la nouvelle, et indiquer quelles peuvent être les différences entre les deux, mémoire mentionné à la page 1713 des Débats révisés du 22 mars 1934.

Par M. Casselman, pour M. Brooks.—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et requêtes échangés depuis le décès de l'ancien maître de poste, feu George Secord, au sujet de la nomination d'un maître de poste à Apohaqui, Nouveau-Brunswick.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures 25 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 18

JOURNAUX.

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 6 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 3 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Lilius Augusta Shepherd Harris, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Roland Fraser Harris, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Marjorie Burke Atkinson, de Pont Etchemin, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Stuart Atkinson, de Pont Etchemin, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Heaps*.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Lacroix (Québec-Montmorency) remplace celui de M. Girouard comme membre du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et canaux.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies des ordres généraux émis pour la milice canadienne du 17 décembre, 1938 au 16 janvier, 1939, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie de l'ordre général émis pour la force canadienne de l'air le 31 décembre, 1938, en vertu des dispositions de l'article 4 (4), chapitre 3, S.R.C. 1927.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'aide à l'agriculture, 1938, à savoir:—

Arrêté en conseil, C.P. 244, en date du 3 février, 1939: pour renouveler et consolider des prêts au montant de \$149,999.80 et de \$141,741.89 respectivement, consentis à la province de la Saskatchewan, en acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre en date du 13 juin, 1938,—Etat montrant:—

1. Les commissions royales instituées par le gouvernement du Canada depuis le 1er janvier 1900.

2. Le coût de chaque commission.

3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

Et aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre en date du 27 juin, 1938,—Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée depuis le 1er novembre 1935.

2. (a) En salaires, (b) en déboursés, quel a été le coût total de chacune de ces commissions pour l'Etat.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, à savoir:—

Arrêté en conseil, C.P. 25/261, en date du 3 février, 1939: pour autoriser la nomination de certains employés temporaires sur le personnel de la division de l'aide aux chômeurs, à titre d'inspecteurs dans la province d'Ontario, relativement aux entreprises de travaux, à prendre à même le poste No 523 (administration), des crédits supplémentaires de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 242, en date du 3 février, 1939: pour autoriser la signature d'une entente entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta dans le but d'apporter de l'aide aux chômeurs et aux agriculteurs, en pourvoyant à un nouvel entraînement et au rétablissement de certains individus sans travail qui demeurent dans ladite province et qui dépassent l'âge fixé pour profiter des avantages conférés par le projet fédéral-provincial de formation de la Jeunesse, à prendre à même le poste No 522 des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 243, en date du 3 février, 1939: pour autoriser une dépense de \$30,000, qui doit être mis à la disposition de la Commission du district fédéral afin de lui permettre de mettre à exécution le programme d'entreprises nécessitées par le projet de route du Parc national de la Vallée de la Gatineau, pour aider aux chômeurs des comtés de Wright et de Hull, à prendre à même le poste No 524, (Dépenses imprévues), des crédits supplémentaires de l'année financière 1938-39.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau le huitième rapport annuel du ministère des Pêcheries, (Soixante-onzième rapport annuel des pêcheries du Dominion), pour l'année financière 1937-38. (Edition française.)

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacNeil, appuyé par M. Douglas (Weyburn),—Qu'une copie du contrat signé entre le gouvernement fédéral et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, le rapport de la Commission royale relatif à ce contrat, et tous les documents s'y rapportant, la preuve, les récépissés et les pièces justificatives, soient transmis pour examen au Comité permanent des Comptes publics.

Et le débat se poursuivant;

M. Manion propose en amendement, appuyé par M. Stewart: "Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "que" dans la première ligne et qu'on leur substitue les suivants:

“En face de la preuve produite devant la Commission royale, la Chambre est d’avis que soit résilié le contrat signé entre Sa Majesté le Roi, représenté par l’honorable ministre de la Défense nationale, et la *John Inglis Co., Limited*, pour la fabrication de mitrailleuses Bren”.

Et le débat se poursuivant encore; ledit débat est ajourné sur motion de M. Ross (St-Paul’s).

A onze heures p.m., M. l’Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l’article 7 du Règlement, jusqu’à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 7 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du contrat passé entre le gouvernement et la *John Inglis Company Limited*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, et une lettre en date du 3 septembre, 1938, adressée par la *John Inglis Company, Limited*, de Toronto, au sous-ministre de la Défense nationale, modifiant le contrat du 31 mars, 1938.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on remplace le nom de M. Rutherford par celui de M. Ilsley comme membre du comité permanent de la Banque et du Commerce.

Et que le nom de M. Golding remplace celui de M. Rutherford comme membre du comité permanent du Règlement.

Sur motion de M. Vien, il est ordonné,—Que le bill privé intitulé: "Loi concernant l'*Industrial Loan & Finance Corporation*", déposé entre les mains du greffier de la Chambre le 31 janvier, 1939, et basé sur la pétition lue et reçue par la Chambre le 2 février, soit transmis pour examen au comité permanent du Règlement, qui fera rapport sur l'inscription dudit bill et sur les autres recommandations qu'il jugera nécessaires.

A l'appel de l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. MacNeil, appuyée par M. Douglas (Weyburn), demandant: "Que soient déferés au Comité permanent des Comptes publics une copie du contrat passé entre l'Etat et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, le rapport de la Commission royale relatif audit contrat et tous les documents, les dépositions, les pièces justificatives et les pièces produites qui ont trait à cette

affaire”, et sur le projet de motion en amendement de M. Manion: “Que l’on retranche tous les mots placés après le mot “que” dans la première ligne et qu’on leur substitue les suivants:

“En face de la preuve produite devant la Commission royale, la Chambre est d’avis que soit résilié le contrat signé entre Sa Majesté le Roi, représenté par l’honorable ministre de la Défense nationale, et la *John Inglis Co., Limited*, pour la fabrication de mitrailleuses Bren”.

M. l’Orateur: A ce stage de la discussion, je crois le moment bien choisi de rendre ma décision sur le point d’ordre soulevé, hier, au sujet de l’amendement proposé par le chef de l’Opposition (M. Manion).

L’honorable député de Vancouver-Nord (M. MacNeil) a présenté une motion pour déferer au comité des Comptes publics le contrat des mitrailleuses Bren, le rapport de la Commission royale relatif audit contrat, et tous les documents, témoignages, preuve, pièces justificatives et preuves produites qui ont trait à cette affaire.

L’honorable chef de l’opposition a proposé en amendement que ledit contrat soit résilié.

La motion de l’honorable député de Vancouver-Nord a comme effet de soumettre ce contrat au comité des Comptes publics. L’amendement a comme objet de l’annuler, et ainsi détruit le but de la motion principale.

Peut-on modifier la motion de la manière proposée? Je ne crois pas. Je trouve dans les Débats parlementaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande, 4ème série, volume 146, page 990, qu’on a présenté une motion tendant à nommer un comité spécial “chargé d’examiner le contrat passé le 2 février, 1905, entre le Ministre des Postes et la National Telephone Company, et de faire rapport sur la question de savoir s’il est d’intérêt public de rendre ledit contrat obligatoire”. (Lord Stanley).

M. Kearley (Devonport) propose en amendement que “considérant la déclaration publique faite par le Ministre des Postes à l’effet qu’en aucune circonstance il est possible d’apporter des modifications au contrat signé avec la Compagnie de téléphone qu’il avait approuvé, la Chambre ne voit pas la nécessité d’établir un comité pour étudier la question”.

L’orateur suppléant rendit sa décision de la manière suivante: Je ferai remarquer à l’honorable député que son amendement n’est pas acceptable. C’est une négation pure et simple, mais il est libre de prononcer son discours.

A la lumière de cette décision, je crois que l’amendement proposé par l’honorable chef de l’Opposition, en détruisant la fin visée par la motion principale, et n’offrant aucun autre choix, a le caractère d’une négation amplifiée. Je le déclare donc irrégulier.

M. Manion en appelle à la Chambre de cette décision.

Et M. l’Orateur soumet la question au vote sous cette forme: “La décision de l’Orateur est-elle maintenue?” Elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Beaubien,	Blais,	Cardin,	Cleaver,
Bercovitch,	Bonnier,	Chevrier,	Cochrane,
Bertrand (Laurier),	Bothwell,	Clark	Côté,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Boulanger,	(Essex-Sud),	Crête,
Blair,	Bradette,	Clark (York- Sunbury),	Damude,
	Brasnet,		Davidson,

Deachman,	Ilsley,	MacKinnon	Pottier,
Deslauriers,	Isnor,	(Edmonton-Ouest),	Pouliot,
Donnelly,	Jean,	McKinnon (Kenora-	Power,
Douglas (Queens),	Johnston	Rainy-River),	Purdy,
Dubois,	(Lake-Centre),	McLarty,	Raymond,
Dubuc,	King, Mackenzie	MacLean (Cap-	Reid,
Dunning,	Kinley,	Breton-Nord-	Rennie,
Dupuis,	Kirk,	Victoria),	Rhéaume,
Emmerson,	Lacroix (Beauce),	McLean (Melfort),	Rinfret,
Euler,	Lalonde,	MacLean (Prince),	Robichaud,
Evans,	Lapointe (Matapédia-	McLean	Rogers,
Factor,	Matane),	(Simcoe-Est),	Ross
Fafard,	Lapointe	MacLennan,	(Middlesex-Est),
Farquhar,	(Québec-Est),	MacMillan,	Ross (Moose-Jaw),
Ferguson,	Leader,	McNevin	St-Père,
Ferland,	Leclerc,	(Victoria, Ont.),	Sanderson,
Finn,	Leduc,	McPhee,	Slaght,
Fleming,	Little,	MacRae,	Sylvestre,
Fontaine,	McAvity,	Martin,	Taylor (Nanaïmo),
Fournier (Maison-	McCallum,	Maybank,	Taylor (Norfolk),
neuve-Rosemont),	McCann,	Mayhew,	Telford,
Franceur,	McCuaig,	Michaud,	Thauvette,
Gardiner,	McCulloch,	Mills,	Thorson,
Gladstone,	McDonald (Pontiac),	Moore,	Tomlinson,
Glen,	McDonald (Souris),	Motherwell,	Tucker,
Golding,	McGeer,	Mullins,	Turgeon,
Gray,	McIntosh,	Mulock,	Turner,
Hanson,	McIvor,	Mutch,	Veniot,
Hartigan,	McKenzie	Neill,	Vien,
Hayhurst,	(Lambton-Kent),	O'Neill,	Ward,
Howard,	MacKenzie	Parent (Terrebonne),	Weir,
Howden,	(Neepawa),	Pinard,	Wood,
Howe,	Mackenzie (Van-	Plaxton,	Young—141.
Hurtubise,	couver-Centre),		

CONTRE:

Messieurs

Anderson,	Hansell,	Lockhart,	Poole,
Barber,	Harris,	McGregor,	Quelch,
Blackmore,	Heaps,	MacInnis,	Ross (St-Paul),
Brown,	Homuth,	MacNeil,	Rowe (Athabaska),
Casselman,	Hyndman,	MacNicol,	Rowe (Dufferin-
Church,	Jaques,	Manion,	Simcoe),
Clarke (Rosedale),	Johnston	Marsh,	Senn,
Coldwell,	(Bow-River),	Marshall,	Spence,
Douglas (Weyburn),	Kennedy,	Massey,	Stevens,
Elliott (Kindersley),	Kuhl,	Mitchell,	Stewart,
Esling,	Landeryou,	Needham,	Stirling,
Fair,	Lawson,	Pelletier,	Thompson,
Graydon,	Lennard,	Perley,	Walsh,
Green,			White—52.

Et comme la motion principale est alors mise aux voix,

M. Stevens propose, appuyé par M. White, en amendement:

Que tous les mots après le mot "au" dans la cinquième ligne soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"comité plénier de la Chambre, avec instructions audit comité d'étudier l'opportunité de résilier ledit contrat".

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur motion de M. Turgeon.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1939.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à créer un Conseil d'Achat de la Défense, nanti de pouvoirs exclusifs, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, pour contracter tous marchés concernant l'achat de munitions, équipement, matériaux et approvisionnements exigés pour le ministère de la Défense nationale, lorsque la dépense dépasse le chiffre de \$5,000;

garantir que lesdits équipements, matériaux et approvisionnements, seront achetés à un prix raisonnable pour le Gouvernement et sans donner lieu à des produits abusifs pour ceux qui les fabriquent ou les fournissent;

prescrire que les traitements, salaires et autres frais dudit Conseil seront payables à même les fonds votés par le Parlement;

autoriser le Gouverneur en conseil à emprunter les fonds nécessaires pour acquitter les dépenses du ministère de la Défense nationale qui sont imputables sur le compte des frais d'établissement dans les crédits votés par le Parlement pour ledit ministère;

et établir un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser en dix ans lesdites sommes qui auront été empruntées pour les dépenses d'établissement dudit Département, en même temps que l'intérêt sur ladite somme à raison de trois pour cent par an.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer une Commission qui, sous l'autorité du ministre de la Justice, aura le pouvoir de gouverner, d'administrer et de diriger les pénitenciers; pour prescrire les traitements des commissaires et des commissaires adjoints; et, en général, pour abroger et décréter de nouveau la Loi des pénitenciers avec des modifications conséquentielles.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King, pour M. Rogers, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative afin de modifier la Loi d'enseignement technique de manière à rendre disponibles, pour les fins fixées par la loi, toute partie des allocations non dépensées, et cela durant la période des cinq années qui suivront l'année financière se terminant le 31 mars 1939.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 8 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dixième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 7 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Gordon E. Kellie, et de six autres officiers, premiers maîtres et seconds maîtres des différents équipages du service du gouvernement fédéral sur la côte du Pacifique, qui demandent l'adoption d'une loi leur permettant de profiter des avantages de la loi des pensions.—*M. Neill.*

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 février, 1939:—Copie d'un mémoire préparé à la demande du chef de l'opposition du temps et selon les instructions du premier ministre d'alors pour illustrer, par voie comparative, l'ancienne méthode de contrôle de la Trésorerie et la nouvelle, et indiquer quelles peuvent être les différences entre les deux, mémoire mentionné à la page 1713 des Débats revisés du 22 mars 1934.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 février, 1939,—Etat montrant:—1. Quel a été, en 1938, le total des octrois versés pour le charbon.

2. Quelle partie de cette somme on a versée pour le transport du charbon expédié (a) de la Nouvelle-Ecosse, (b) de l'Alberta, (c) des autres provinces.

3. Quelles personnes ou compagnies ont reçu des versements pour avoir expédié du charbon (a) de la Nouvelle-Ecosse, (b) de l'Alberta, (c) des autres provinces et quel montant chacune de ces personnes a reçu.

4. Le nombre total de tonnes et la valeur de nos importations de charbon (a) des Etats-Unis d'Amérique, (b) de la Grande-Bretagne, (c) de la Russie, (d) des autres pays.

5. Le nombre total de tonnes et la valeur de nos exportations de charbon (a) aux Etats-Unis d'Amérique, (b) à la Grande-Bretagne, (c) aux autres pays.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a pris des mesures pour compiler un registre national qui porterait sur la défense, ou l'économie politique, ou l'industrie, ou la vie ouvrière.

2. Si oui, quelles sont-elles.

3. Si l'on fera un recensement, ou si l'on compilera ou si l'on donnera à compiler un registre national, ou un moderne "Doomsday Book", sur les matières suivantes: (a) les ressources industrielles, (b) les ressources économiques, (c) les ressources alimentaires, (d) le capital humain, (e) les ressources militaires et la défense, (f) les chômeurs.

Et aussi,—Liste des emplois exclus de l'exécution de la Loi du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927, pour l'année civile 1938.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. MacNeil demandant que soient déférés au Comité permanent des Comptes publics une copie du contrat passé entre l'Etat et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, le rapport de la Commission royale relatif audit contrat et tous les documents, les dépositions, les pièces justificatives et les pièces produites qui ont trait à cette affaire; et sur la proposition d'amendement de M. Stevens.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur motion de M. Young.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 9 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 8 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Jean Winifred Hunter Urquhart, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Grant Urquhart, de Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

De Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frederick Norman Higginbotham, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

D'Ethel Rothpan Staroselsky (aussi connue sous le nom de Starr), de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jack Staroselsky, (aussi connu sous le nom de Starr), de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie du rapport sur le fonctionnement de la loi des améliorations municipales, 1938, du 24 juin, 1938, au 31 décembre, 1938.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs de la ville d'Ottawa le 15 octobre 1935.

2. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs de la ville d'Ottawa le 1er janvier 1939.

3. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs du Canada le 15 octobre 1935.

4. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs du Canada le 1er janvier 1939.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. MacNeil demandant que soient déférés au Comité permanent des Comptes publics une copie du contrat passé entre l'Etat et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, le rapport de la Commission royale relatif audit contrat et tous les documents, les dépositions, les pièces justificatives et les pièces produites qui ont trait à cette affaire; et sur la proposition d'amendement de M. Stevens.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur motion de M. MacNeil.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 10 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 9 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De la compagnie de chemin de fer Pacifique canadien et de la *Midland Railway Company* du Manitoba qui demandent l'adoption d'une loi pour la ratification et la confirmation d'une entente, en date du 1er octobre, 1935, au sujet du bail sur certaines voies ferrées, etc.—M. *Maybank*.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a pris en considération l'ordre suivant de la Chambre en date du 2 février, savoir:

“Que le bill privé intitulé: Loi concernant la *Central Finance Corporation* et pour changer son nom en celui de la Corporation de finance du ménage du Canada”, déposé entre les mains du greffier de la Chambre le 19 janvier, et basé sur la pétition lue et reçue par la Chambre le 26 janvier, soit transmis pour étude au comité permanent du Règlement, pour faire rapport sur l'inscription de ladite pétition et le dépôt dudit bill et pour faire les recommandations qu'il jugera convenables.”

En conformité de l'article 93 (1) du Règlement, les bills privés doivent être déposés entre les mains du greffier de la Chambre “au plus tard le premier jour de la session”, tandis que le bill précité a été déposé une semaine après la date d'ouverture.

Les explications données à votre Comité indiquent que tous les détails relatifs à la présentation dudit bill avaient été confiés à un avocat d'Ottawa, lequel, au cours des trois dernières sessions du Parlement, a rempli les fonctions d'agent parlementaire pour la Compagnie.

En raison du mauvais état de santé de cet avocat au moment de l'ouverture de la présente session, le bill n'a pas été déposé en conformité de l'article 93 (1) du Règlement, ce que les promoteurs du bill ont ignoré jusqu'au 18 janvier, alors qu'ils prirent les mesures nécessaires pour déposer le bill et pour se conformer à tous autres égards aux prescriptions dudit article du Règlement.

Quant à la pétition, votre Comité s'est assuré que toutes les règles ont été régulièrement observées.

En ce qui concerne le bill, votre Comité recommande:

Que soit suspendue l'application de l'article 93 (1) du Règlement, en ce qui a trait à la prescription "au plus tard le premier jour de la session".

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a pris en considération l'ordre suivant de la Chambre, en date du 7 février, savoir:

"Que le bill intitulé: "Loi concernant *La Compagnie des prêts et finance industrielle*", déposé entre les mains du greffier de la Chambre le 31 janvier 1939, et basé sur la pétition lue et reçue par la Chambre le 2 février, soit transmis pour examen au comité permanent du Règlement avec instruction de faire rapport sur l'inscription dudit bill et de soumettre les recommandations qu'il jugera à propos de faire".

En conformité de l'article 93 (1) du Règlement, les bills privés doivent être déposés entre les mains du greffier de la Chambre "au plus tard le premier jour de la session".

Les représentations faites à votre Comité sont à l'effet que les procédures préliminaires à la présentation dudit bill furent retardées par l'absence à l'étranger du gérant général de la Compagnie ce qui a occasionné certaines difficultés dans la rédaction du bill.

En ce qui concerne ledit bill, votre Comité recommande:

Que soit suspendue l'application de l'article 93 (1) du Règlement, en ce qui a trait à la prescription: "au plus tard le premier jour de la session".

Du consentement de la Chambre, sur proposition de M. Golding, sont adoptés immédiatement les deux rapports du comité du Règlement qui viennent d'être présentés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. MacNeil demandant que soient déférés au Comité permanent des Comptes publics une copie du contrat passé entre l'Etat et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, le rapport de la Commission royale relatif audit contrat et tous les documents, les dépositions, les pièces justificatives et les pièces produites qui ont trait à cette affaire; et sur la proposition d'amendement de M. Stevens.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur motion de M. Pouliot.

M. MacNeil, appuyé par M. Rowe (Athabaska), du consentement de la Chambre, présente le bill No 17, Loi modifiant la Loi du service naval, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. MacNeil, appuyé par M. Rowe (Athabaska), du consentement de la Chambre, présente le bill No 18, Loi modifiant la Loi de la milice, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Poole, appuyé par M. Fair, du consentement de la Chambre, présente le bill No 19, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Howe, pour M. Euler, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un Office national du Film nanti des pouvoirs et de la charge de reviser les entreprises cinématographiques de l'Etat, d'en faire rapport et de remplir les autres fonctions que le Gouverneur en conseil pourra lui imposer; autoriser le Gouverneur en conseil à nommer un Commissaire qui sera le gestionnaire en chef de l'Office et à fixer son traitement; prescrire aussi l'institution d'une Commission interdépartementale qui centralisera la distribution des films de l'Etat.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Howe, il est résolu,—Que soit institué un Comité spécial de la Radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Commission de radiodiffusion du Canada, reviser les méthodes et les objets de la Commission, ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son expansion, ce Comité étant nanti du pouvoir d'étudier et de scruter les sujets et les questions dont il vient d'être fait mention, de faire rapport à l'occasion de ses avis et observations, de convoquer témoins et d'envoyer quérir écrits et dossiers; et que ledit Comité se compose des députés suivants: MM. Ahearn, Beaubien, Bertrand (Laurier), Bouchard, Dupuis, Factor, Hamilton, Héon, Howe, Isnor, Johnston (Bow-River), Lawson, MacKenzie (Neepawa), MacMillan, Martin, Patterson, Pottier, Ross (Moose-Jaw), Slaght, Stevens, Thompson, Turgeon, Woodsworth; que la présence d'au moins neuf députés constitue le quorum, et que l'article 65 du Règlement soit suspendu au sujet de ce Comité.

Le bill No 13, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, est adopté en deuxième lecture, étudié en comité plénier, et, après avoir fait rapport du progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution pour autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, soumise à l'approbation de la Chambre, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier sur ladite résolution et après avoir accompli un certain progrès dont il est fait rapport, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A 6 heures p.m., la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 13 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 10 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Henry J. Pflum, fils, de Buffalo, N.-Y., et d'autres, qui demandent l'adoption d'une Loi constituant en corporation le Conseil des missions américaines de l'Eglise luthérienne unie d'Amérique (Canada).—M. *Casselman*.

D'Agnès Bigelow Reddy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une Loi pour annuler son mariage d'avec Eric Reddy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:

Bill No 20, Loi relative à la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de la corporation canadienne de la finance du ménage.—M. *Macdonald* (Ville de Brandford).

Bill No 21, Loi concernant l'*Industrial Loan and Finance Corporation*.—M. *Vien*.

Lesdits bills sont lus la première fois et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, en conformité de l'article 102 du Règlement.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1938, en même temps que les dépenses prévues pour 1939, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

La Chambre reprend la discussion ajournée sur le projet de motion de M. MacNeil, appuyé par M. Douglas (Weyburn):—Qu'une copie du contrat signé entre le gouvernement fédéral et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, le rapport de la Commission royale relatif à ce contrat, et tous les documents s'y rapportant, la preuve, les récépissés et les pièces justificatives, soient transmis pour examen au Comité permanent des Comptes publics.

Et sur le projet de motion en amendement de M. Stevens, appuyé par M. White:—

Que tous les mots après le mot "au" dans la cinquième ligne soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"comité plénier de la Chambre, avec instructions audit comité d'étudier l'opportunité de résilier ledit contrat".

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix; il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Esling,	Lockhart,	Senn,
Baker,	Graydon,	McGregor,	Spence,
Barber,	Harris,	MacNicol,	Stewart,
Black (Yukon),	Homuth,	Manion,	Thompson,
Brooks,	Hyndman,	Perley,	Tustin,
Casselman,	Lennard,	Ross (St-Paul),	Wermenlinger,
Church,			White—26.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,	Dubuc,	Hansell,	McCallum,
Beaubien,	Dupuis,	Hanson,	McCann,
Bertrand (Prescott),	Dussault,	Hartigan,	McCulloch,
Black (Châteauguay-Huntingdon),	Elliott (Kindersley),	Hayhurst,	McDonald (Pontiac),
Blackmore,	Euler,	Heaps,	McDonald (Souris),
Blair,	Evans,	Howden,	McGeer,
Blanchette,	Fafard,	Hurtubise,	MacInnis,
Bothwell,	Fair,	Ilsley,	McIntosh,
Bouchard,	Farquhar,	Isnor,	McKenzie,
Boulanger,	Ferguson,	Jaques,	(Lambton-Kent),
Bradette,	Ferland,	Jean,	MacKenzie
Brunelle,	Ferron,	Johnston	(Neepawa),
Cardin,	Fiset (sir Eugène),	(Bow-River),	Mackenzie (Van-
Cleaver,	Fleming,	Johnston,	couver-Centre),
Cochrane,	Fontaine,	(Lake-Centre),	MacKinnon
Coldwell,	Fournier (Hull),	Kennedy,	(Edmonton-Ouest),
Côté,	Fournier (Maison-neuve-Rosemont),	King, Mackenzie	McKinnon (Kenora-
Crerar,	Francœur,	Kirk,	Rainy-River),
Damude,	Furniss,	Kuhl,	McLarty,
Davidson,	Gardiner,	Landeryou,	MacLean (Cap-
Deachman,	Gariépy,	Lapointe (Matapédia-	Breton-Nord-
Denis,	Gladstone,	Matane),	Victoria),
Deslauriers,	Glen,	Lapointe	McLean (Melfort),
Donnelly,	Golding,	(Québec-Est),	MacLean (Prince),
Douglas (Queens),	Grant,	Leader,	McLean,
Douglas (Weyburn),	Hamilton,	Leduc,	(Simcoe-Est),
		McAvity,	MacLennan,

MacMillan,	Mulock,	Quelch,	Sylvestre,
MacNeil,	Mutch,	Reid,	Telford,
McNevin	Needham,	Rennie,	Thorson,
(Victoria, Ont.),	Neill,	Rhéaume,	Tomlinson,
McNiven	O'Neill,	Rickard,	Tremblay,
(Regina City),	Parent (Terrebonne),	Rinfret,	Turgeon,
Macphail,	Parterson,	Robichaud,	Turner,
McPhee,	Pelletier,	Rogers,	Veniot,
Malette,	Pinard,	Ross (Middlesex-	Ward,
Marshall,	Poole,	Est),	Warren,
Matthews,	Pottier,	Ross (Moose-Jaw),	Weir,
Maybank,	Pouliot,	Rowe (Athabaska),	Winkler,
Mayhew,	Power,	St-Père,	Wood,
Michaud,	Purdy,	Sanderson,	Woodsworth,
Mills,			Young—149.

Le débat continue, et la motion principale est mise aux voix; elle est acceptée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Esling,	Ilsley,	Mackenzie (Van-
Baker,	Euler,	Isnor,	couver-Centre),
Barber,	Evans,	Jaques,	MacKinnon
Beaubien,	Fafard,	Jean,	(Edmonton-Ouest),
Bertrand (Prescott),	Fair,	Johnston	McKinnon (Kenora-
Black (Châteauguay-	Farquhar,	(Bow-River),	Rainy-River),
Huntingdon),	Ferguson,	Johnston	McLarty,
Black (Yukon),	Ferland,	(Lake-Centre),	MacLean (Cap-
Blackmore,	Ferron,	Kennedy,	Breton-Nord-
Blair,	Fiset (sir Eugène),	King, Mackenzie	Victoria),
Blanchette,	Fleming,	Kirk,	McLean (Melfort),
Bonnier,	Fontaine,	Kuhl,	McLean
Bothwell,	Fournier (Hull),	Lalonde,	(Simcoe-Est),
Bouchard,	Fournier (Maison-	Landeryou,	MacLennan,
Boulangier,	neuve-Rosemont),	Lapointe (Matapédia-	MacMillan,
Bradette,	Francœur,	Matane),	MacNeil,
Brooks,	Furniss,	Lapointe	McNevin
Brunelle,	Gardiner,	(Québec-Est),	(Victoria, Ont.),
Cardin,	Gariépy,	Leader,	McNiven
Casselman,	Gauthier,	Leduc,	(Regina City),
Church,	Gladstone,	Lennard,	MacNicol,
Clarke (Rosedale),	Glen,	Lockhart,	Macphail,
Cleaver,	Golding,	McAvity,	McPhee,
Cochrane,	Gosselin,	McCallum,	Malette,
Coldwell,	Grant,	McCann,	Manion,
Côté,	Graydon,	McCulloch,	Marshall,
Damude,	Green,	Macdonald	Matthews,
Davidson,	Hamilton,	(Brantford City),	Maybank,
Deachman,	Hansell,	McDonald (Pontiac),	Mayhew,
Denis,	Hanson,	McDonald (Souris),	Michaud,
Deslauriers,	Harris,	McGeer,	Mills,
Donnelly,	Hartigan,	McGregor,	Mullins,
Douglas (Queens),	Hayhurst,	MacInnis,	Mulock,
Douglas (Weyburn),	Heaps,	McIntosh,	Mutch,
Dubois,	Hill,	McKenzie	Needham,
Dubuc,	Homuth,	(Lambton-Kent),	Neill,
Dupuis,	Howe,	MacKenzie	O'Neill,
Dussault,	Hurtubise,	(Neepawa),	Parent (Québec-
Elliott (Kindersley),	Hyndman,		Ouest et Sud),

Parent (Terrebonne),	Rhéaume,	Spence,	Tustin,
Patterson,	Rickard,	Stewart,	Veniot,
Pelletier,	Rinfret,	Stirling,	Vien,
Perley,	Robichaud,	Sylvestre,	Ward,
Pinard,	Rogers,	Taylor (Norfolk),	Warren,
Poole,	Ross (St-Paul),	Telford,	Weir,
Pottier,	Ross	Thauvette,	Wermenlinger,
Power,	(Middlesex-Est),	Thompson,	White,
Purdy,	Ross (Moose-Jaw),	Thorson,	Winkler,
Quelch,	Rowe (Athabaska),	Tomlinson,	Wood,
Raymond,	St-Père,	Tremblay,	Woodsworth,
Reid,	Sanderson,	Turgeon,	Young—187.
Rennie,	Senn,	Turner,	

CONTRE:

Nulle.

Du consentement de la Chambre, M. Howe, présente le bill No 22, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Fair, présente, appuyé par M. Poole, le bill No 23, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,*Orateur.*

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 14 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Marjorie Burke Atkinson, du village de Pont Etchémim, P.Q., épouse de Stuart Atkinson.

De Gertrude Saul Baker, d'Outremont, P.Q., épouse de Joseph Baker.

De Stefano Guilio Luciano Roncari, de Montréal, P.Q., époux d'Emilie Léocadie Martin Roncari.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les Membres du Comité des Impressions, savoir,—Messieurs Barry, Bertrand (Laurier), Casselman, Chevrier, Damude, Davidson, Denis, Douglas (Weyburn), Dussault, Elliott (Kindersley), Esling, Evans, Ferron, Fleming, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gauthier, Green, Hansell, Hurtubise, Hushion, Jean, Kirk, Lapointe (Matapédia-Matane), Leduc, Lennard, Little, MacInnis, MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacLean (Prince), McGregor, McIntosh, McKenzie (Lambton-Kent), McNevin (Victoria, Ont.), Marsh, Marshall, Mills, Moore, Mullins.

Mulock, Mutch, Pinard, Purdy, Reid, Ross (St. Paul's), Ross (Middlesex-Est), Rutherford, St-Père, Taylor (Nanaimo), Thompson, Tucker, Tustin, Veniot, Weir et Winkler agiront, de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et Messieurs Ahearn, Blackmore, Blair, Blanchette, Bonnier, Bothwell, Bouchard, Bradette, Brassset, Cameron (Hastings-Sud), Casselman, Clark (York-Sunbury), Duffus, Emmerson, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Grant, Green, Hamilton, Hyndman, Johnston (Lake-Centre), Kuhl, Lennard, MacInnis, MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), MacLennan, MacNeil, Macphail (Mlle), McCallum, Mallette, Martin, Moore, Mutch, Parent (Québec-Ouest et Sud), Parent (Terrebonne), Raymond, Reid, Rennie, Ross (St. Paul's), St-Père, Spence, Walsh, Winkler et Young pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Relevé indiquant le nombre de communes pour le pâturage établies dans la province de la Saskatchewan, l'étendue de chacune, le nombre de milles de clôture construite pour chacune et les noms des entrepreneurs à qui on a adjugé l'entreprise de construire ces clôtures.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance et de tous autres documents, datés entre le 15 août 1938 et aujourd'hui et relatifs à la demande que l'Union des ouvriers en chaussures de Waterloo sud a faite au sujet de l'importation de chaussures des Etats-Unis.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Etat montrant:—

1. Combien d'avocats de la ville de Hamilton ou du comté de Wentworth dont le gouvernement a retenu les services durant l'année 1938.
2. Pour quels travaux déterminés on a retenu les services de chacun.
3. Les montants versés à chacun des avocats dont on a ainsi retenu les services, soit en honoraires, soit en émoluments ou frais de déplacement.
4. Le cas échéant, les montants encore dûs.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Rapport du travail accompli et des dépenses faites, pendant l'année civile 1938, et jusqu'au 31 décembre de la même année, sous l'empire d'une loi incorporée dans le chapitre 26, 1 Edouard VIII, au sujet de la construction d'un embranchement du réseau du Canadien-National de Senneterre à Rouyn, province de Québec.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et requêtes échangés depuis le décès de l'ancien maître de poste, feu George Secord, au sujet de la nomination d'un maître de poste à Apohaqui, Nouveau-Brunswick.

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. Lapointe (Québec-est),—

Résolu,—Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné, sur motion de M. Manion.

M. Mackenzie King propose,—Que le mercredi 22 février prochain, et subséquentement jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient priorité, le mercredi, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés, et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et une discussion s'élevant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 8, Loi concernant la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec;

M. Parent (Québec-ouest et sud), appuyé par M. Blais, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 20, Loi concernant la *Central Finance Corporation*, et changeant son nom en celui de la "Corporation canadienne de la Finance du ménage";

M. Macdonald (Ville de Brantford), propose, appuyé par M. Cochrane:—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Un débat s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning;—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

AGRICULTURE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

1 Administration générale... .. \$ 120,005 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 15 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 14 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De la *Sterling Insurance Company* du Canada, qui demande l'adoption d'une loi pour prolonger le temps durant lequel un permis peut être émis.—M. *Parent* (Québec-ouest et sud).

De Sarah Theresa Norman, de la province de Québec, demeurant actuellement à Ottawa, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Eric Barr Norman, de la province de Québec, demeurant actuellement à Toronto, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Ahearn*.

D'Eva Clara Doe Durrell, de Fulford, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harry William Durrell, de Fulford, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Dave Yaun, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Blanche Anna Bousquet Pepin, de Granby, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Arthur Hoyt Pepin, de Granby, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Zdenka Pauline Ottilie Josefina Von Ehrenfeld-Pop Drummond, aussi connue sous le nom d'Yvonne Drummond, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Lausanne, Suisse, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Arthur Drummond, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Relevé indiquant le montant des subventions versées à la *Dominion, Steel and Coal Company* de Montréal ou à ses filiales durant chacune des dix dernières années.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'aide à l'agriculture, 1938, à savoir:—

Arrêté en conseil, C.P. 305, en date du 9 février, 1939: pour autoriser un accord entre le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario pour aider au soulagement du chômage et à l'agriculture dans ladite province, à prélever sur le poste No 522 (rétablissement de personnes sans emploi), des crédits supplémentaires 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 306, en date du 9 février, 1939: pour autoriser un accord entre le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario au sujet du rétablissement sur les fermes dans les limites de ladite province de certaines personnes sans emploi, pour la période du 1er janvier, 1939, au 31 mars, 1939, inclusivement, en conformité de l'état ci-joint, à prélever sur le poste No 522 (rétablissement de personnes sans emploi), des crédits supplémentaires 1938-39.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Tremblay,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le commerce total du Canada pour l'année 1938.
2. Le chiffre du Commerce du Canada pour la même année avec chacun des pays du monde.

Par M. Hayhurst,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien a coûté au Canada sa participation à l'Exposition impériale de Glasgow en 1938.
2. A cette exposition impériale, combien de personnes on a occupées dans l'édifice du Canada (a) pour annoncer ou expliquer les produits exposés, (b) pour toutes autres fins.
3. Quels salaires on a versés à ces fonctionnaires.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a donné son consentement au projet d'achèvement du nouveau terminus du National-Canadien, à Montréal. Si oui, à quel coût et à la recommandation de qui les travaux demandés ont été commencés.
2. Si les plans de l'entreprise ainsi que les documents s'y rapportant seront déposés sur le bureau.
3. Si le Parlement a été requis d'approuver cette entreprise, et quand.
4. S'il s'agit d'une entreprise destinée à soulager le chômage.
5. Si le gouvernement a discuté ce projet avec les autorités de la municipalité de Montréal ou avec d'autres.
6. Si la province de Québec contribue quelque chose au coût des travaux, ou si on lui a demandé d'approuver ou d'aider ladite entreprise, sous l'autorité des lois d'assistance-chômage ou d'aide aux municipalités.
7. Les montants déjà dépensés dans cette entreprise et en vertu de quelle autorité.
8. Si la Commission des transports du Canada a été priée de sanctionner ces dépenses ou de faire rapport à leur sujet ou au sujet de leur nécessité, ainsi que le recommandent: (a) Le rapport Drayton-Acworth, (b) le rapport Duff sur les chemins de fer.

9. Si le coût des travaux sera défrayé au moyen d'impôts sur le revenu ou le capital, ou s'il sera prélevé sur l'impôt sur les ventes ou sur le revenu ou bien si le gouvernement en prélèvera une partie pour travaux de chômage.

10. Les dispositions prises en vue de coordonner les travaux ou d'éliminer les déficits avant la mise en train de l'entreprise.

11. Si des objections ont été soulevées contre ce projet, et par qui.

12. Si l'on va déposer sur le bureau des rapports sur l'assistance ou sur la nécessité des travaux de chômage de cette sorte, et si d'autres villes recevront une aide semblable en travaux de chômage et si elles seront admises à traiter directement avec le gouvernement au lieu d'être dirigées vers les provinces, en vertu de la Loi de l'assistance aux municipalités.

13. Quels sont les rapports relatifs aux aspects financier, économique et technique de l'entreprise.

14. Si l'on donnera, dans cette construction, la préférence à la main-d'œuvre et aux industries du Canada.

15. Les autres travaux d'assistance purement municipale qui ont été entrepris à Montréal, soit indépendamment de la province, soit de concert avec elle, durant les trois dernières années à l'étude.

16. Si les mesures prises ou qui doivent être prises ont pour objet de donner suite aux promesses faites par l'honorable ministre des Travaux publics et l'honorable secrétaire d'Etat à l'hiver de 1938 à Montréal.

Par M. Lockhart,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Sous l'empire des dispositions de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies,—1. Si des communes de pâturages ont été créées dans le voisinage de Govenlock, Saskatchewan.

2. Si oui, quelle en est l'étendue totale.

3. Si l'on a acheté des terres prises à bail, quels étaient (a) le ou les noms des locataires, (b) les dates auxquelles les baux expiraient, (c) les dates auxquelles on a pris possession de ces terrains loués.

4. Si l'on a enlevé avant la date d'expiration du bail l'une quelconque des clôtures que les locataires avaient construites sur les propriétés louées.

5. Si l'on a versé à l'un quelconque de ces locataires une indemnité pour l'enlèvement d'une clôture.

6. Sinon, pourquoi.

7. Si l'on a utilisé partie quelconque des vieilles clôtures pour clôturer de nouveau ces terrains.

8. Sinon, pourquoi.

9. Si l'érection de nouvelles clôtures a été faite à forfait.

10. Si oui, quels furent (a) les noms des entrepreneurs, (b) le montant mentionné dans chaque contrat, (c) le coût par mille de la nouvelle clôture.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Durant les années 1937 et 1938, quelle somme d'argent, le cas échéant, l'Etat a dépensée dans le Montana ou dans d'autres états américains, pour pâture, provende et foin destinés au cheptel du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis 1935, si l'Etat a retenu les services de l'honorable J. L. Ralston à titre d'avocat pour une ou plusieurs commissions.

2. Si oui, pour quelle ou quelles commissions.

3. Quelle rémunération il a reçue dans chaque cas, (a) honoraires par jour, (b) frais et allocations, (c) total.

4. Si l'Etat lui doit encore quelquel montant.

5. Si oui, combien.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Landeryou,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, quel était le montant des polices d'assurances des catégories suivantes en force au Canada: (a) accidents, y compris les accidents à la personne, les risques attachés à la qualité de patron et à la propriété et les dommages accidentels à la propriété personnelle; (b) maladie; (c) accidents d'avion; (d) tremblement de terre; (e) aviation; (f) vols; (g) explosions; (h) faux; (i) fraudes; (j) crédit; (k) garanties; (l) grêle; (m) transport à l'intérieur; (n) bétail; (o) machines; (p) biens personnels; (q) glaces de vitrage; (r) biens immobiliers; (s) coulage des appareils d'arrosage; (t) générateurs de vapeur; (u) titres; (v) tornades; (w) assurance contre la température et toutes les autres sortes.

2. Durant chacune des dix dernières années, quel pourcentage des polices d'assurance de chacune de ces catégories a été souscrit par (a) des compagnies britanniques, (b) des compagnies étrangères, (c) des compagnies canadiennes.

3. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des primes d'assurance que chacune des catégories de ces compagnies (britanniques, étrangères, canadiennes) a perçues pour les polices mentionnées plus haut.

4. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des pertes nettes, y compris les frais de règlement, que les compagnies britanniques, étrangères et canadiennes respectivement, ont subies au sujet des polices mentionnées plus haut.

5. Si l'on peut obtenir des réponses complètes aux questions précédentes dans des rapports ou des publications préparés par le Surintendant de l'assurance du Dominion du Canada. Sinon, pourquoi ces renseignements ne sont pas accessibles.

6. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des impôts, droits de permis ou autres droits que l'Etat canadien ou les provinces ont perçus des compagnies mentionnées plus haut.

Par M. Landeryou,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, combien de compagnies canadiennes, britanniques et étrangères ont obtenu un permis de l'Etat pour souscrire des assurances-feu, des assurances-vie et des assurances pour les autos.

2. Durant les dix dernières années, quel était le montant total du dépôt de chacune de ces compagnies, que l'Etat détenait et qui était applicable aux assurances-feu, aux assurances-vie et aux assurances pour les autos.

3. Durant chacune des dix dernières années, quel a été, provenant des titres en dépôt, le total du revenu de chaque compagnie canadienne, britannique et étrangère.

4. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le placement total de chacune des compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, non compris le dépôt détenu par l'Etat.

5. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le revenu total que chacune de ces compagnies a retiré des placements indiqués plus haut.

6. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le montant total des polices d'assurance-vie, d'assurance-feu et d'assurance pour les autos en force pour chacune de ces compagnies.

7. Durant chacune desdites années, quel a été le montant total de ces polices en vigueur pour les compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, respectivement, qui sont enregistrées comme sociétés par actions, sociétés d'assurances mutuelles ou autres assurances mutuelles.

8. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total du revenu brut, provenant des primes, de chacune de ces compagnies.

9. Durant chacune desdites années, quel a été le total du revenu net, provenant des primes, de chacune de ces compagnies.

10. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des pertes de chacune de ces compagnies, frais de règlement compris, pour l'assurance-feu, l'assurance-vie et l'assurance sur les autos.

11. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des frais de règlement de chacune de ces compagnies.

12. De quoi se composent ces frais de règlement.

13. Si certaines de ces compagnies conduisent le commerce d'assurance au Canada sans un permis de l'Etat.

14. Durant les dix dernières années, quel a été le total des taxes, droits de permis ou autres droits que le gouvernement du Canada ou les provinces du Canada ont perçus de chacun des groupes de ces compagnies d'assurance.

15. Durant chacune des dix dernières années, quels ont été les vrais traitements versés aux premiers officiers et à d'autres fonctionnaires supérieurs de ces compagnies au Canada.

16. S'il est possible d'obtenir les renseignements demandés plus haut dans des rapports ou des publications préparés par le Surintendant de l'assurance pour le Dominion du Canada.

17. Sinon, pourquoi ces renseignements ne sont pas accessibles.

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le montant total versé par chaque ministère, au cours de la dernière année financière, (a) au chemin de fer Canadien-National; (b) à la compagnie du Pacifique-Canadien, pour les transports, y compris les services de wagons-lits, de wagons-salons et de wagons spéciaux.

2. Le montant total versé par chaque ministère, au cours de la dernière année financière, (a) au service de télégraphe du Canadien-National, (b) et au service de télégraphe du Pacifique-Canadien.

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de livres de graine de semence d'agropyre à crête on a achetée en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les semences d'automne en 1938.

2. De qui on l'a achetée.

3. La date ou les dates de ces achats.

4. Le prix ou les prix payés pour cette graine, par livre.

Par M. Hyndman,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De qui la Commission du district fédéral, depuis qu'elle a été instituée, a acheté des terrains pour les changer en parcs et quels prix elle a versés pour ces terrains.

2. Si la Commission du district fédéral a pris des mesures pour acheter des Sœurs du Bon-Pasteur un terrain sur la rue St-André, ayant front sur la rivière et adossé au parc qui s'étend à l'est des ponts Minto.

3. Ce qu'il est advenu du bois et des matériaux de construction provenant des vieux édifices démolis à Rockcliffe, et quel prix on a obtenu pour ces matériaux.

4. A qui on a adjugé l'entreprise de démolition de ces édifices, et quand l'ouvrage a été terminé.

5. Si l'entrepreneur est encore à l'emploi de l'Etat. Sinon, quand il a été destitué.

Par M. Reid,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Dans chaque province, le nombre de demandes de prêt sous le régime de la Loi du prêt agricole canadien, en 1938.

2. Combien de demandes de prêt on a accordées dans chaque province durant l'année 1938, et (a) quel a été le total des prêts accordés cette année-là, dans chaque province.

3. Le nombre total des prêts effectués dans chaque province, et (a) le montant total des prêts en vigueur dans chaque province.

4. Durant 1938, quelles sommes d'argent chaque bureau de la Commission de prêt agricole canadien a perçues dans chaque province.

5. Le nombre des fonctionnaires occupés dans chacun des bureaux, et (a) quelle rémunération on verse à chaque directeur d'une succursale.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Quelles mesures le ministère du Travail a prises en 1938 pour diminuer le chômage dans les divers métiers reconnus.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Casselman,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De combien de compagnies de publicité les différents ministères de l'Etat ont utilisé les services durant l'année 1938.

2. Les noms de ces agences de publicité.

3. Les montants versés à chacune.

Par M. Quelch,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de municipalités de la Saskatchewan reçoivent de l'assistance du fédéral vu la sécheresse.

2. Leurs noms.

3. Durant chacune des cinq dernières années, quelle a été la moyenne du rendement et de la classe du blé dans chacune de ces municipalités.

Par M. Clark (Rosedale),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1936, 1937 et 1938, quelle a été la valeur des machines, des pièces et du matériel que le ministère de la Défense nationale a achetés directement des manufacturiers au Canada.

2. Durant la même période, quelle a été la valeur des machines, des pièces et du matériel que le ministère de la Défense nationale a achetés de courtiers et d'agents.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1936, 1937 et 1938, quelle a été la valeur des machines, des pièces de rechange et du matériel que le ministère de la Défense nationale a importées des Etats-Unis.

2. Durant la même période, quelle a été la valeur des machines, des pièces de rechange et du matériel que le ministère de la Défense nationale a importés des autres pays.

Par M. Clark (Rosedale),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires surnuméraires le ministère des Postes a employés dans la ville de Toronto durant l'époque de Noël 1938.

2. Les noms et les adresses de tous ces fonctionnaires.

3. Combien étaient d'anciens combattants.

Par M. Vien,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De 1908 à 1938 inclusivement, quelle a été, chaque année, la valeur du commerce extérieur du Canada, indiquant, (a) les importations en provenance de chaque pays, (b) les exportations à chaque pays, (c) le chiffre du commerce total avec tous pays, (d) la balance du commerce avec chaque pays, (e) le total de la balance du commerce avec tous pays.

2. Durant la même période, quelle était à la fin de chaque année financière le montant de la dette nationale nette et de la dette nationale brute.

3. Durant la même période, quel a été le montant total des recettes et des dépenses, ordinaires aussi bien qu'extraordinaires, donnant aussi le montant du surplus ou du déficit.

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres suivants ont été émis aux officiers compétents:

Par M. Fleming,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans et devis et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'une station d'émission à Manitou Beach, Saskatchewan.

Par M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et de tous autres documents échangés entre le gouvernement du Dominion et le Chemin de fer National-Canadien, et la ville de Montréal, et toute ou toutes autres personnes au sujet du nouveau projet de terminus du Chemin de fer National-Canadien qui doit coûter \$12,600,000, de même qu'une liste des entreprises déjà adjugées pour cet ouvrage.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Etat détaillé de tous les deniers dépensés durant les années civiles 1937 et 1938 à Apple Tree Cove, comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, état montrant les noms des ouvriers et des contre-maîtres occupés, les montants divers versés à chacun, les noms de toutes les personnes de qui ont été achetés des matériaux et les montants versés à chacun d'eux.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les bordereaux de salaires relatifs à la construction, sous la direction du contremaître, Arthur McWharther, d'une digue, etc., à Eatonsville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les bordereaux de salaire et des comptes relatifs à la construction, sous la direction du contremaître Carl Knowlton, d'ouvrages pour la protection de la baie West Advocate, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1938.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Relevé indiquant toutes les entreprises relatives à la création du parc Highland National, Nouvelle-Ecosse, avec les détails suivants: (a) les noms des adjudicataires, (b) le montant des soumissions, (c) les dépenses en 1937 et (d) les dépenses en 1938.

Par M. Elliott (Kindersley),—Ordre de la Chambre,—Etat détaillé montrant:—

1. Combien d'emprunts ont été rachetés, et combien ont été remboursés durant l'année 1938 (a) à New-York, (b) à Londres.

2. Si l'on a obtenu à New-York en novembre 1938 un emprunt de quarante millions destinés à un remboursement.

3. Si l'emprunt précédent a servi à rembourser une dette à l'étranger ou au pays.

4. Qui était le créancier et où habitait-il.

5. Pourquoi l'emprunt n'a pas été lancé au Canada.

6. S'il a été offert au Canada.

7. Quel a été le total des dépenses pour (a) escompte et commissions, (b) frais de déplacement, (c) impressions et papeterie, (d) gravure, (e) honoraires d'enregistrement de l'émission à la Bourse de New-York, (f) frais de port et assurance, (g) frais de change, (h) service de camion blindé, (i) service d'une machine à signer, (j) impression de la demande d'enregistrement, (k) service des messageries et divers, (l) le rendement en intérêts, (m) le pourcentage brut des frais.

8. La somme brute qui aura été versée par le Canada lorsque l'emprunt deviendra échu dans trente années.

9. Le montant net au crédit du Canada et disponible à l'époque du remboursement pour être appliqué sur l'émission à rembourser.

Par M. Quelch,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance et lettres échangés durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1938, et janvier 1939, entre l'honorable ministre de l'Agriculture, ou son sous-ministre, et le ministre de la Santé de l'Alberta au sujet du corps responsable de l'assistance dans les zones de sécheresse de l'Alberta.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre:—Liste indiquant les noms des compagnies à qui l'on a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en bœuf du District militaire No 10, durant les années écoulées de 1930 à 1938 inclusivement, et une liste indiquant quelle ou quelles compagnies ont été chargées de l'entreprise, et quel a été le montant total versé chaque année au ou aux soumissionnaires heureux.

Par M. Stevens,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de l'arrêté du conseil et des règlements du Ministère de l'Agriculture qui ont trait aux expéditions à la Grande-Bretagne, de bœuf réfrigéré, à titre d'expérience; et aussi un dossier contenant une liste des fabricants de salaison qui ont fait ces expéditions, et une copie du contrat ou de la convention entre l'Etat canadien et ces fabricants de salaison. Et aussi un état montrant la quantité de bœuf réfrigéré que l'on a expédié, la date de l'expédition, le port de l'expédition, le prix versé à l'expéditeur pour le bœuf, le prix réel et le pourcentage de ce prix versé par l'Etat, le cas échéant, sur chaque expédition.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre:—Relevé indiquant le montant total dépensé pour des réparations au quai de l'Etat à Washabuck Centre, comté de Victoria, Cap-Breton-Nord, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1938 et jusqu'au 1er février de l'année 1939, relevé indiquant d'une façon particulière la rémunération pour le travail du premier contremaître et le coût des matériaux utilisés.

M. McIntosh propose, appuyé par M. Young, la motion suivante:—La Chambre est d'avis qu'un Comité spécial devrait être institué pour examiner l'à-propos d'adopter pour le Canada un drapeau distinct qui représenterait le pays comme un tout, et serait ainsi le symbole du Dominion en tant que partenaire égal dans le Commonwealth des nations britanniques.

Et un débat s'élevant, et se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 26

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 16 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 15 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Joseph Maurice Durieux, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Laurence Lavoie Durieux, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

De Mabel Gertrude Marks Lamoureux, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Wilfrid Lamoureux, de Montréal, P.Q., demeurant présentement dans l'état de New-York, aux Etats-Unis, et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

D'Harold Morris, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jeannette Gold Morris, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

De Mary Hope Beers Ross, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Herbert Percival Alvin Ross, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Heaps.*

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on substitue le nom de M. McGeer à celui de M. Streight comme membre du comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on substitue le nom de M. McPhee à celui de M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), comme membre du comité permanent des comptes publics.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. De qui la Commission du district fédéral, depuis qu'elle a été instituée, a acheté des terrains pour les changer en parcs et quels prix elle a versés pour ces terrains.

2. Si la Commission du district fédéral a pris des mesures pour acheter des Sœurs du Bon-Pasteur un terrain sur la rue St-André, ayant front sur la rivière et attenant au parc qui s'étend à l'est des ponts Minto.

3. Ce qu'il est advenu du bois et des matériaux de construction provenant des vieux édifices démolis à Rockcliffe, et quel prix on a obtenu pour ces matériaux.

4. A qui on a adjugé l'entreprise de démolition de ces édifices, et quand l'ouvrage a été terminé.

5. Si l'entrepreneur est encore à l'emploi de l'Etat. Sinon, quand il a été destitué.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Le trente-quatrième rapport du Bureau des commissaires du Transport du Canada (anciennement Commission des chemins de fer), pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1938.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Matapédia-Matane), appuyé par M. Tremblay, présente, le bill No 24, Loi modifiant la Loi du service civil, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant 1938, si le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres a reçu du gouvernement de la Grande-Bretagne la demande de lever au Canada des recrues pour l'Armée royale de l'air.

2. Si oui, à quelles dates.

3. Si l'on déposera sur le bureau cette correspondance ou ces autres documents de même qu'une copie des réponses du Canada à ces communications.

4. Si l'on a demandé ou si l'on a accordé en 1938 une assistance quelconque aux jeunes Canadiens qui demandaient à aller en Angleterre pour s'enrôler dans l'Armée de l'air.

5. Le cas échéant, quelle a été la nature de cette assistance financière ou autre, et quelle a été la contribution pour les frais de déplacement ou autres de ces jeunes Canadiens.

Par M. Hyndman,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La somme d'argent donnée à chaque province durant chacune des trois dernières années.

2. La somme d'argent garantie pour chaque province durant les mêmes années.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Barber,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quels ouvrages publics de la ville d'Ottawa ont été complétés depuis le 23 octobre 1935.

2. Le coût de parachèvement de ces ouvrages publics.

3. Quels ouvrages publics sont actuellement en cours d'exécution dans la ville d'Ottawa.

4. Le coût estimatif du parachèvement de ces ouvrages publics.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si les personnes suivantes: H. P. Sutherland, Gaspard Chartrand, Horace Halcrow, John Bacon et A. G. Halstead, sont à l'emploi de l'Etat d'une façon temporaire ou permanente.

2. Si oui, quels sont, pour chacun, l'adresse de la résidence, le traitement, la date où il a été embauché, et à quel titre chacun est à l'emploi de l'Etat.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Si l'on a accompli des progrès dans le travail d'attirer les touristes en vue de diminuer le chômage.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Reid,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Ce qu'a été, en onces, le total de la production de l'argent au Canada durant les années civiles écoulées de 1933 à 1938 inclusivement.

2. Durant chacune desdites années, quel a été le total de l'argent qui a été extrait, et quel a été le prix du marché pour chaque once.

3. Sur le total de cette nouvelle production d'argent, quelle quantité le gouvernement des Etats-Unis a achetée durant chacune des années civiles de 1933 à 1938 inclusivement.

4. Quelle somme totale les Etats-Unis ont versée durant chacune de ces années pour tout l'argent nouvellement extrait.

5. Si le gouvernement des Etats-Unis a fait des représentations à l'effet que tous les futurs achats d'argent récemment extrait seraient payés en marchandises fabriquées ou produites aux Etats-Unis.

Par M. Vien,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada et de leurs filiales, y compris les Chemins de fer de l'Etat.

2. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

3. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit de la compagnie de Chemin de fer Pacifique-Canadien.

4. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

Par M. Wermenlinger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires surnuméraires le Ministère des Postes a embauchés dans le district de Montréal durant l'époque de Noël 1938.

2. Combien de ces fonctionnaires vivaient (a) dans la ville de Montréal proprement dite, (b) en dehors des limites de la ville de Montréal, (c) dans la ville de Verdun.

3. Combien de fonctionnaires de chacune des localités mentionnées plus haut étaient d'anciens combattants, et combien étaient des étudiants.

4. Quels étaient et le minimum et le maximum des jours pendant lesquels on permettait à ces fonctionnaires surnuméraires de travailler.

5. Quelle était l'échelle des salaires (maximum et minimum) versés à ces fonctionnaires.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A quelle date on a institué la Commission Rowell, et à quelle fin.
2. Quel en était le coût total au 1er janvier 1939.
3. Si l'on en a reçu des rapports intérimaires. Si oui, les déposera-t-on.
4. Quand on recevra le rapport final.
5. Si le gouvernement étudiera la question de modifier la Loi des enquêtes publiques pour stipuler que toutes les commissions instituées en vertu de cette loi feront rapport dans les dix jours après l'assemblée du Parlement.

La Chambre se forme en comité plénier de nouveau pour reprendre la discussion sur un projet de résolution pour autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous le régime de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, et après avoir accompli quelque progrès qu'il rapporte le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

En comité plénier, la Chambre étudie un certain projet de résolution au sujet d'un contrat entre Sa Majesté et la Corporation de la cité d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1939.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente alors le bill No 25, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, qui est lu pour la première fois, et dont la deuxième lecture doit avoir lieu à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 15, loi modifiant la loi des pêcheries, 1932, est lu pour la deuxième fois, étudié en comité plénier, et, après avoir rapporté progrès le comité obtient l'autorisation de reprendre l'étude de ce bill à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

AGRICULTURE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

2	Division de la publicité et de la propagande	\$ 140,730 00
3	Comité consultatif sur les services agricoles	5,000 00
4	Contributions aux <i>Empire Bureaux</i>	33,823 34
5	Institut international d'agriculture	12,000 00

SERVICES TECHNIQUES

6 Administration des services techniques..	28,090 00
7 Pathologie animale et avicole..	158,550 00
8 Bactériologie et recherches en industrie laitière..	40,450 00
9 Botanique et phytopathologie..	306,665 00
10 Chimie agricole..	101,730 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 17 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le seizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 16 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De J. A. Eoll et d'autres officiers, anciens officiers et membres du conseil fédéral de l'Association canadienne des Voyageurs de commerce, qui demandent l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Association canadienne des Voyageurs de commerce.—M. *McPhee*.

De John Forbes Michie et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation le bureau d'administration de l'église presbytérienne au Canada.—M. *Cameron*.

De l'Eglise-unie du Canada qui demande l'adoption d'une loi pour modifier sa loi d'incorporation.—M. *Motherwell*.

De Leslie William Bond, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Isobel Maxwell Bond, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

De Mary Frances Todd Lister Cardwell, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Cyril Law Cardwell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Heaps*.

D'Elsie Victoria Oliver, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Archie Oliver, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

De Janni Kalmanowitz Rittner, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hymie Rittner, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Crerar, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1938.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Le commerce total du Canada pour l'année 1938.
2. Le chiffre du Commerce du Canada pour la même année avec chacun des pays du monde.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de M. Mackenzie King,—Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclu à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et la discussion se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 3, Loi modifiant la Loi des chemins de fer;

M. Lacroix (Québec-Montmorency) propose, appuyé par M. Mayhew: Que ledit bill soit maintenant adopté en deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 5, Loi modifiant le Code criminel.

M. Woodsworth, appuyé par Mlle Macphail, propose,—Que ledit bill soit maintenant adopté en deuxième lecture.

Après discussion, ledit débat est ajourné, sur motion de M. MacNeil.

L'heure consacrée aux bills privés et publics ayant expiré;

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les

Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et le débat se poursuivant sur la motion de M. Mackenzie King, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Ilsley.

La Chambre s'ajourne alors à 10.40 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 20 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 17 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

Du Collège royal des Médecins et Chirurgiens du Canada qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi l'érigeant en corporation.—*M. Young.*

De Myrtle Jane Ramsay Fox, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William James Leslie Fox, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Hill.*

De Margaret Maud Turner Bell, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q. qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Bell, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Walsh.*

De Lola Margaret Miller Atkinson, de Québec, P.Q., demeurant présentement à Sault-Ste-Marie, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frederick Temple Atkinson, de Québec, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Walsh.*

D'Anna Lasnier Blain, de l'Ile-Perrot, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Antoine Blain, de l'Ile-Perrot, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Tomlinson.*

De Sarah Sherry Miller, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Norman Leslie Miller, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Tomlinson.*

D'Esther Steinberg Soloway, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Moe Soloway, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. McNiven.*

De Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lorne Schwartz, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. McNiven.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Leslie William Bond, de Montréal, Qué., époux d'Isobel Maxwell Bond.

D'Herbert John Butler, de Montréal, Qué., époux de Gwendoline Emily Butler.

De Mary Frances Todd Lister Cardwell, de Montréal, Qué., épouse de Cyrill Law Cardwell.

De Mabel Gertrude Marks Lamoureux, de Montréal, Qué., épouse de Wilfrid Lamoureux.

D'Helen Kerr Hogg Molson, de Montréal, Qué., épouse d'Hartland de Montarville Molson.

De Sarah Theresa Norman, d'Ottawa, Ont., épouse d'Eric Barr Norman, de Montréal, Qué.

De Blanche Anna Bousquet Pépin, de Montréal, Qué., épouse d'Arthur Hoyt Pépin.

De Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun, de Montréal, Qué., épouse de Dave Yaun.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Dupuis remplace celui de M. Dussault, comme membre du comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Bertrand (Laurier) remplace celui de M. Blais comme membre du comité permanent des comptes publics.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose:—Copie d'un arrêté en conseil adopté en conformité des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 375, en date du 18 février, 1939: pour renouveler et consolider des emprunts s'élevant à \$2,898,721.43, consentis à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Il dépose aussi,—Le rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances, et le bilan pour l'année terminée le 31 décembre, 1938. (Editions anglaise et française).

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que le rapport annuel de la Banque du Canada soit renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Du consentement de la Chambre, M. MacNeil, appuyé par M. Douglas (Weyburn), présente le bill No 26, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente les bills suivants qui sont lus à tour de rôle pour le première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 27, Loi modifiant la Loi des compagnies de prêts.

Bill No 28, Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Hyndman,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Pendant quelles heures travaillent les mécaniciens sédentaires et les chauffeurs occupés au chauffage des édifices des départements suivants: (a) ministère de l'Agriculture, (b) laboratoires des recherches sur le combustible, (c) ministère de la Justice, y compris les pénitenciers, etc., (d) ministère des Mines et des Ressources, (e) Monnaie Royale, (f) ministère de la Défense nationale, (g) ministère des Pensions et de la Santé nationale, (h) ministère des Postes, y compris tous les édifices de ce ministère, (i) département des Impressions publiques et de la Papeterie, (j) Royale gendarmerie à cheval du Canada, (k) ministère des Transport, (l) Banque du Canada, (m) Rideau Hall, (n) et tous autres édifices de l'Etat où le chauffage est exécuté sous la direction et la surveillance de mécaniciens et de chauffeurs.

2. Quels salaires sont versés à ces hommes, et si le tarif en est fixé selon la puissance ou les dimensions de l'appareil de chauffage, ou d'après la classe du diplôme des mécaniciens ou chauffeurs.

3. S'il existe un système de zones quant aux heures de travail et au tarif des salaires. Si oui, dans quels districts.

4. Si l'on a fixé un tarif de justes salaires pour cette classe de fonctionnaires. Si oui, quels en sont les détails.

5. Le tarif, la classification et les heures de la Commission du service civil pour ces fonctionnaires.

6. Si l'arrêté du conseil C.P. 670 est appliqué à chacun de ces fonctionnaires.

7. Si l'arrêté du conseil C.P. 1537 est appliqué pour ces fonctionnaires en ce qui a trait à l'observation du dimanche ou à un jour de congé durant la semaine.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de tonnes de houilles grasses ont été importées au Canada durant les années suivantes: 1936, 1937 et 1938.

2. Le prix de ce charbon.

3. Combien de tonnes d'anhracite ont été importées au Canada durant chacune des années suivantes: 1936, 1937 et 1938.

4. La valeur de ce charbon.

5. Combien de tonnes de (a) houille grasse, (b) d'anhracite le gouvernement canadien a achetées durant les mêmes années.

6. Combien de tonnes de charbon le National-Canadien a achetées durant les années 1936, 1937 et 1938.

7. Sur la quantité de charbon acheté, combien de tonnes ont été importées des Etats-Unis ou de pays en dehors du Dominion.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le montant total des sommes que l'Etat a versées comme subventions d'un montant fixe en 1936, 1937 et 1938.

2. Durant les mêmes années, quel a été le montant versé à chacune des provinces.

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les enquêtes conduites en vertu de la Loi des enquêtes (S.R.C. 1927, Chapitre 99) durant les années 1935, 1936, 1937 et 1938 dans la province de l'Alberta.

2. Les noms, l'adresse de la résidence et l'état de chacun des commissaires que le Gouverneur en conseil a nommés pour procéder à ces enquêtes.

3. Le traitement versé à chacun de ces commissaires.

Par M. Héon,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Combien le gouvernement fédéral a payé à chacune des provinces du Canada, depuis 1930, sur le projet de la route dite Trans-Canada.

Par M. Héon,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le total des enrôlements dans les Forces Expéditionnaires Canadiennes durant les années 1914-1918 inclusivement.

2. Combien de Canadiens sont morts au champ d'honneur.

3. Combien sont décédés à la suite de leurs blessures.

4. Combien furent blessés.

5. A combien de vétérans de la grande guerre le gouvernement paie une pension.

6. La somme totale payée en pension aux vétérans depuis la fin de la guerre jusqu'à ce jour.

7. Le coût total jusqu'à ce jour, en capital et intérêt, y compris les pensions, de la participation du Canada à la guerre de 1914-1918.

Par M. Heaps,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La dette du Dominion du Canada en 1914.

2. La dette du Dominion du Canada en 1920, et chaque année ensuite jusqu'en 1938.

3. Les intérêts annuels pendant les mêmes années.

4. Le pourcentage des titres du Canada détenu au pays, à l'étranger.

5. La dette du Chemin de fer National-Canadien (a) en 1923, (b) en 1938.

6. Les intérêts annuels pendant les mêmes années.

7. Le pourcentage des titres du National-Canadien détenu au pays, à l'étranger.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée, ainsi que les ordres suivants de la Chambre:—

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre:—Dossier contenant (a) des détails complets sur cette partie de la récolte de blé de 1935-36 dont la Commission canadienne du blé a disposé entre le 31 juillet 1936 et le 31 juillet 1938; (b) des détails complets sur la manière dont la Commission canadienne du blé a disposé du blé acheté de la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited*, du 31 juillet 1936 au 31 juillet 1938.

Par M. McDonald (Souris), pour M. Maybank,—Ordre de la Chambre:—Copie de tout rapport que le sous-ministre de la Défense a transmis au ministre de la Défense, le ou vers de 2ème jour de février, 1939, au sujet de l'embauchage de chauffeurs civils et des heures de travail de ces chauffeurs aux casernes de Fort Osborne.

Par M. MacNeil,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, télégrammes, rapports et autres documents relatifs à l'interrogation de l'Auditeur général au sujet des postes 13 et 219 pour 1937-38, comme on la trouve à la page 307, Volume I du Rapport de l'Auditeur général pour l'année se terminant le 31 mars 1938.

M. Neill, appuyé par M. MacNicol, présente le projet de résolution suivant: —La Chambre est d'avis qu'il y a actuellement urgence d'instituer au Canada un système national d'assurance contributoire contre le chômage et que ce problème devrait être immédiatement étudié.

Et ladite motion mise aux voix;

M. Kennedy propose en amendement, appuyé par M. Elliott (Kindersley): —Que la résolution soit modifiée de la façon suivante: Que l'on remplace à la deuxième ligne le mot "contributoire", par le mot "non-contributoire", et que l'on intercale entre les mots "chômage" et "et" les mots suivants: "accessible à toutes les classes".

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 21 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 20 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Doris Mabel Casselman, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Liverpool, Angleterre, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Alfred Farlinger Casselman, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bothwell*.

D'Annie March Breakey Coburn, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frederick Harold Douglas Coburn, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Marie Louise Rossetti di Rosa, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Sudbury, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Antonio di Rosa, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

D'Ernest James Feasey, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Florence Sarah Skepper Feasey, de Westmount, P.Q., qui demeure présentement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McAvity*.

De William Percy Kemball, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Anne Marie Trebutat Kemball, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Rose Edith Winer Bazar, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Outremont, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lewis W. Bazar, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et de la *Midland Railway Company of Manitoba*, pour une loi ratifiant et confirmant une convention pour l'usage conjoint de certaines voies ferrées et dépendances appartenant à la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique à Winnipeg, Manitoba.

Du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

M. Beaubien, du Comité spécial institué pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada et pour étudier les méthodes de la Société présente son premier rapport ainsi conçu:

Votre Comité recommande: Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Stirling remplace celui de M. Casselman comme membre du comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Brown soit substitué à celui de M. Graydon comme membre du comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Green soit substitué à celui de M. Church comme membre du comité permanent des comptes publics.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance échangée entre M. James Y. Murdoch, de Toronto, et le ministre du Transport, au sujet de sa démission comme directeur des chemins de fer nationaux.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada et de leurs filiales, y compris les Chemins de fer de l'Etat.

2. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

3. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit de la compagnie de Chemin de fer Pacifique-Canadien.

4. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939,—Etat montrant:—

1. (a) Dans tout le Canada, (b) dans la Colombie-Britannique, quel est le nombre des quais et des jetées qui relèvent du ministère des Transports, tel que stipulé dans la Loi des ports et jetées de l'Etat.

2. Si des jetées et des quais complétés relèvent du ministère des Travaux publics. Si oui, combien pour (a) tout le Canada, (b) pour la Colombie-Britannique.

3. (a) Dans tout le Canada, (b) dans la Colombie-Britannique, quel est le nombre de quais et des jetées pour lesquels on nomme maintenant des gardiens de quais.

4. Durant l'année financière 1937-38, quelles recettes on a obtenues de la perception des droits et de péages à ces quais et à ces jetées, soit (a) en quaiages proprement dits, (b) soit en droits d'accostage.

5. Durant l'année financière 1937-38, quelle somme totale les gardiens de ports ont retenue à titre de commission dans la perception de droits et de péages, soit (a) pour le quaiage, (b) soit pour les droits d'accostage.

6. Le nombre des quais et des jetées de la Colombie-Britannique où l'on perçoit actuellement des droits et des péages à titre de droits d'accostage.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 15 février, 1939,—Etat détaillé montrant:—

1. Combien d'emprunts ont été rachetés, et combien ont été remboursés durant l'année 1938 (a) à New-York, (b) à Londres.

2. Si l'on a obtenu à New-York en novembre 1938 un emprunt de quarante millions destinés à un remboursement.

3. Si l'emprunt précédent a servi à rembourser une dette à l'étranger ou au pays.

4. Qui était créancier et où habitait-il.

5. Pourquoi l'emprunt n'a pas été lancé au Canada.

6. S'il a été offert au Canada.

7. Quel a été le total des dépenses pour (a) escompte et commissions, (b) frais de déplacement, (c) impressions et papeterie, (d) gravure, (e) honoraires d'enregistrement de l'émission à la Bourse de New-York, (f) frais de port et assurance, (g) frais de change, (h) service de camion blindé, (i) service d'une machine à signer, (j) impression de la demande d'enregistrement, (k) service des messageries et divers, (l) le rendement en intérêts, (m) le pourcentage brut des frais.

8. La somme brute qui aura été versée par le Canada lorsque l'emprunt deviendra échu dans trente années.

9. Le montant net au crédit du Canada et disponible à l'époque du remboursement pour être appliqué sur l'émission à rembourser.

Aussi, Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, quel était le montant des polices d'assurances des catégories suivantes en force au Canada: (a) accidents, y compris les accidents à la personne, les risques attachés à la qualité de patron et à la propriété et les dommages accidentels à la propriété personnelle; (b) maladie; (c) accidents d'avion; (d) tremblement de terre; (e) aviation; (f) vols; (g) explosions; (h) faux; (i) fraudes; (j) crédit; (k) garanties; (l) grêle; (m) transport à l'intérieur; (n) bétail; (o) machines; (p) biens personnels; (q) glaces de vitrage; (r) biens immobiliers (s) coulage des appareils d'arrosage; (t) générateurs de vapeur; (u) titres; (v) tornades; (w) assurance contre la température et toutes les autres sortes.

2. Durant chacune des dix dernières années, quel pourcentage des polices d'assurance de chacune de ces catégories a été souscrit par (a) des compagnies britanniques, (b) des compagnies étrangères, (c) des compagnies canadiennes.

3. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des primes d'assurance que chacune des catégories de ces compagnies (britanniques, étrangères, canadiennes) a perçues pour les polices mentionnées plus haut.

4. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des pertes nettes, y compris les frais de règlement, que les compagnies britanniques, étran-

gères et canadiennes respectivement, ont subies au sujet des polices mentionnées plus haut.

5. Si l'on peut obtenir des réponses complètes aux questions précédentes dans des rapports ou des publications préparés par le Surintendant de l'assurance du Dominion du Canada. Sinon, pourquoi ces renseignements ne sont pas accessibles.

6. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des impôts, droits de permis ou autres droits que l'Etat canadien ou les provinces ont perçus des compagnies mentionnées plus haut.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, combien de compagnies canadiennes, britanniques et étrangères ont obtenu un permis de l'Etat pour souscrire des assurances-feu, des assurances-vie et des assurances pour les autos.

2. Durant les dix dernières années, quel était le montant total du dépôt de chacune de ces compagnies, que l'Etat détenait et qui était applicable aux assurances-feu, aux assurances-vie et aux assurances pour les autos.

3. Durant chacune des dix dernières années, quel a été, provenant des titres en dépôt, le total du revenu de chaque compagnie canadienne, britannique et étrangère.

4. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le placement total de chacune des compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, non compris le dépôt détenu par l'Etat.

5. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le revenu total que chacune de ces compagnies a retiré des placements indiqués plus haut.

6. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le montant total des polices d'assurances-vie, d'assurances-feu et d'assurance pour les autos en force pour chacune de ces compagnies.

7. Durant chacune desdites années, quel a été le montant total de ces polices en vigueur pour les compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, respectivement, qui sont enregistrées comme sociétés par actions, sociétés d'assurances mutuelles ou autres assurances mutuelles.

8. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total du revenu brut, provenant des primes, de chacune de ces compagnies.

9. Durant chacune desdites années, quel a été le total du revenu net, provenant des primes, de chacune de ces compagnies.

10. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des pertes de chacune de ces compagnies, frais de règlement compris, pour l'assurance-feu, l'assurance-vie et l'assurance sur les autos.

11. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des frais de règlement de chacune de ces compagnies.

12. De quoi se composent ces frais de règlement.

13. Si certaines de ces compagnies conduisent le commerce d'assurance au Canada sans un permis de l'Etat.

14. Durant les dix dernières années, quel a été le total des taxes, droits de permis ou autres droits que le gouvernement du Canada ou les provinces du Canada ont perçus de chacun des groupes de ces compagnies d'assurance.

15. Durant chacune des dix dernières années, quels ont été les vrais traitements versés aux premiers officiers et à d'autres fonctionnaires supérieurs de ces compagnies au Canada.

16. S'il est possible d'obtenir les renseignements demandés plus haut dans des rapports ou des publications préparés par le Surintendant de l'assurance pour le Dominion du Canada.

17. Sinon, pourquoi ces renseignements ne sont pas accessibles.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 11-362, en date du 16 février, 1939: pour nommer Corinne Adam comme sténographe bilingue sur le personnel du bureau de secours au chômage à un salaire de \$60.00 par mois, à prendre sur le poste 523 (administration), crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 358, en date du 16 février, 1939: pour modifier une entente conclue entre le fédéral et la province du Manitoba au sujet du rétablissement de personnes sans emploi, location de machinerie, etc.

Arrêté en conseil, C.P. 359, en date du 16 février, 1939: pour modifier une entente conclue entre le fédéral et la province de la Saskatchewan au sujet de l'établissement de personnes sans emploi et nécessiteuses sur des fermes dans les limites de ladite province,—applications et formules de certificats à utiliser dans ces cas.

Arrêté en conseil, C.P. 360, en date du 16 février, 1939: pour autoriser le paiement d'une somme de \$95,054.23 imputable au poste No 524 (Dépenses imprévues), des crédits supplémentaires 1938-39, afin de pourvoir au paiement des réclamations qui comportent des déboursés en rapport avec l'établissement de chômeurs dans les provinces du Manitoba et du Québec.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:—Relevé indiquant toutes les entreprises relatives à la création du parc Highland National, Nouvelle-Ecosse, avec les détails suivants: (a) les noms des adjudicataires, (b) le montant des soumissions, (c) les dépenses en 1937 et (d) les dépenses en 1938.

Sur motion de M. Beaubien, le premier rapport du comité spécial sur la radio-diffusion, déposé en Chambre aujourd'hui, mardi, 21 février, 1939, est adopté.

Sur motion de M. Dunning, il est résolu,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé de MM. Anderson, Baker, Blanchette, Bradette, Davidson, Dunning, Franceur, Hansell, Heaps, Hill, Lockhart, McCann, McLean (Melfort), Mallette, Mutch, Pottier et Wood, pour conduire une enquête sur les termes et le fonctionnement de la Loi de la pension du service civil, et sur tous les problèmes connexes, ledit Comité étant autorisé à assigner des témoins, à faire produire des écrits et des dossiers, à questionner des témoins ayant prêté le serment, à examiner les dépositions faites durant la dernière session du Parlement devant un Comité spécial de la Chambre qui a étudié la même question, et à faire rapport à l'occasion; et que l'article 65 du Règlement soit suspendu au sujet de ce Comité.

M. Rinfret propose,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre chargé de s'enquérir du fonctionnement de la Loi du service civil aussi bien que de tous les problèmes connexes, et autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers, à questionner des témoins ayant prêté le serment et à faire rapport à l'occasion;

Et que l'article 65 du Règlement soit suspendu pour ce Comité spécial, et que celui-ci se compose de vingt-cinq députés, et que les personnes suivantes soient nommées membres dudit comité: MM. Barber, Boulanger, Clark (York-Sunbury), Cleaver, Deachman, Fournier (Hull), Glenn, Golding, Hartigan, Hyndman, Jean, Lacroix (Québec-Montmorency), Lennard, MacInnis, MacNeil, McNiven (Ville de Regina), Marshall, Mulock, O'Neill, Poole, Pouliot, Spence, Tomlinson, Tucker, Wermenlinger.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de M. Mackenzie King,—
Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et la discussion se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 4, Loi modifiant la loi des postes;

M. Lacroix (Québec-Montmorency) propose, appuyé par M. Wood: Que ledit bill soit maintenant adopté en deuxième lecture.

Un débat s'élève et,

L'heure consacrée aux bills privés et publics ayant expiré;

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. MacLean (Prince).

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsidés.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

TRAVAUX PUBLICS

292 Administration. \$ 190,540 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures, p. m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 30

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 22 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 21 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Winnifred May Routledge Nilsson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Finn Deleuran Nilsson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Walsh.*

De Per Ernst Martinsson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Juana Louisa Monrad Martinsson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Thompson.*

De Bruce Arthur Page, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mary Turnbull Page, de Westmount, P.Q., demeurant présentement à Londres, Angleterre, et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Earl Keith Drennan, de Hampstead, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Dorothy Winnifred Hubbell Drennan, de Hampstead, P.Q., demeurant présentement à Préfontaine, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Jeanne Beauregard Desnoyers, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edouard Desnoyers, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De William Stanley Maguire, et autres, du Sault-Ste-Marie, Ontario, qui demandent l'adoption d'une loi érigeant en corporation la Sault Bridge Company.—*M. Hamilton.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Anna Lasnier Blain, de Montréal, Qué., épouse de Joseph Antoine Blain.
D'Annie March Breakey Coburn, de Montréal, Qué., épouse de Frederick Harold Douglas Coburn.

De Marie Mabel Casselman, de Montréal, Qué., épouse d'Alfred Farlinger Casselman.

De Marie Louise Rossetti Di Rosa, de Sudbury, Ont., épouse d'Antonio Di Rosa, de Montréal, Qué.

De William Percy Kemball, de Montréal, Qué., époux d'Anne-Marie Treboubat Kemball.

De Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de Montréal, Qué., épouse de Lorne Schwartz.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), il est ordonné,—Que le nom de M. Kennedy remplace celui de M. Hansell comme membre du comité spécial nommé pour examiner la façon dont est administrée la loi des pensions du service civil.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), il est ordonné,—Que le nom de M. Héon remplace celui de M. Wermenlinger comme membre du comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), il est ordonné,—Que le nom de M. Bercovitch remplace celui de M. Mullins comme membre du comité permanent des comptes publics.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1939:—Dossier contenant (a) des détails complets sur cette partie de la récolte de blé de 1935-36 dont la Commission canadienne du blé a disposé entre le 31 juillet 1936 et le 31 juillet 1938; (b) des détails complets sur la manière dont la Commission canadienne du blé a disposé du blé acheté de la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited*, du 31 juillet 1936 au 31 juillet 1938.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. De combien de compagnies de publicité les différents ministères de l'Etat ont utilisé les services durant l'année 1938.

2. Les noms de ces agences de publicité.

3. Les montants versés à chacune.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Quels ouvrages publics de la ville d'Ottawa ont été complétés depuis le 23 octobre 1935.

2. Le coût de parachèvement de ces ouvrages publics.

3. Quels ouvrages publics sont actuellement en cours d'exécution dans la ville d'Ottawa.

4. Le coût estimatif du parachèvement de ces ouvrages publics.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Ce qu'a été, en onces, le total de la production de l'argent au Canada durant les années civiles écoulées de 1933 à 1938 inclusivement.

2. Durant chacune desdites années, quel a été le total de l'argent qui a été extrait, et quel a été le prix du marché pour chaque once.

3. Sur le total de cette nouvelle production d'argent, quelle quantité le gouvernement des Etats-Unis a achetée durant chacune des années civiles de 1933 à 1938 inclusivement.

4. Quelle somme totale les Etats-Unis ont versée durant chacune de ces années pour tout l'argent nouvellement extrait.

5. Si le gouvernement des Etats-Unis a fait des représentations à l'effet que tous les futurs achats d'argent récemment extrait seraient payés en marchandises fabriquées ou produites aux Etats-Unis.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Sous l'empire des dispositions de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies,—1. Si des communes de pâturages ont été créées dans le voisinage de Govenlock, Saskatchewan.

2. Si oui, quelle en est l'étendue totale.

3. Si l'on a acheté des terres prises à bail, quels étaient (a) le ou les noms des locataires, (b) les dates auxquelles les baux expiraient, (c) les dates auxquelles on a pris possession de ces terrains loués.

4. Si l'on a enlevé avant la date d'expiration du bail l'une quelconque des clôtures que les locataires avaient construites sur les propriétés louées.

5. Si l'on a versé à l'un quelconque de ces locataires une indemnité pour l'enlèvement d'une clôture.

6. Sinon, pourquoi.

7. Si l'on a utilisé partie quelconque des vieilles clôtures pour clôturer de nouveau ces terrains.

8. Sinon, pourquoi.

9. Si l'érection de nouvelles clôtures a été faite à forfait.

10. Si oui, quels furent (a) les noms des entrepreneurs, (b) le montant mentionné dans chaque contrat, (c) le coût par mille de la nouvelle clôture.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires surnuméraires le ministère des Postes a employés dans la ville de Toronto durant l'époque de Noël 1938.

2. Les noms et les adresses de tous ces fonctionnaires.

3. Combien étaient d'anciens combattants.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires surnuméraires le ministère des Postes a embauchés dans le district de Montréal durant l'époque de Noël 1938.

2. Combien de ces fonctionnaires vivaient (a) dans la ville de Montréal proprement dite, (b) en dehors des limites de la ville de Montréal, (c) dans la ville de Verdun.

3. Combien de fonctionnaires de chacune des localités mentionnées plus haut, étaient d'anciens combattants, et combien étaient des étudiants.

4. Quels étaient et le minimum et le maximum des jours pendant lesquels on permettait à ces fonctionnaires surnuméraires de travailler.

5. Quelle était l'échelle des salaires (maximum et minimum) versés à ces fonctionnaires.

Du consentement de la Chambre M. Reid présente, appuyé par M. Bertrand (Prescott), le bill No 29, Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Neill présente, appuyé par M. Donnelly, le bill No 30, Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lawson,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de remises aux distributeurs ont été faites, et sur quelles marchandises importées, le ministère du Revenu national, division des Douanes, a exercé sa prérogative de résiliation depuis le 1er janvier 1939.

2. Au sujet d'un cas qui lui aurait été soumis, si la Commission du Tarif a pris une décision (a) quant à la légalité des remises que le ministère du Revenu national accorde aux distributeurs généraux, ou (b) quant à la résiliation de ces remises.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a souscrit un contrat avec la *Montreal Construction, Supply and Equipment Limited*, de Montréal, pour la fabrication d'obus. Si oui, à quelle date.

2. Si c'est la compagnie même à qui a été adjugée l'entreprise de la construction d'un édifice public à Ottawa.

3. A quelle date cette compagnie a commencé la fabrication des obus.

4. Si l'on a donné quelque raison pour la non livraison des obus.

5. Si oui, quelle est la raison.

6. Si cette entreprise a été adjugée par choix plutôt qu'à la suite de la concurrence dans les offres. Si oui, pour quelles raisons.

7. Dans quelle mesure on a étudié les outillages d'autres établissements industriels avant de choisir cette compagnie en particulier.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si des avions de l'Armée royale de l'Air du Canada ont transporté à titre de passagers des membres de la Chambre des communes en 1936, 1937 et 1938.

2. Si oui, si le ministère de la Défense nationale a accordé des permis pour ces envolées.

3. Les noms des membres de la Chambre des communes qui ont obtenu ce privilège, quel a été dans chaque cas le nombre d'envolées, et entre quelles localités les envolées ont eu lieu.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le ministère de la Défense nationale s'est procuré des renseignements sur la manière dont s'est comportée la mitrailleuse Bren à Bisley.

2. Si oui, si ces rapports étaient satisfaisants.

3. Si les rapports indiquent si l'on peut utiliser en sécurité la mitrailleuse Bren pour tir au-dessus de la tête avec des troupes qui s'avancent.

4. Si le ministère de la Défense nationale s'est procuré des rapports sur d'autres épreuves auxquelles a été soumise la mitrailleuse Bren en concurrence avec d'autres mitrailleuses légères.

5. Si oui, quelles sont les indications de ces rapports sur la précision du tir et l'extraction des cartouches.

6. S'il est exact que la mitrailleuse Bren ait été offerte aux autorités militaires allemandes et aux états-majors militaires d'autres grandes puissances et que l'offre ait été déclinée.

7. Combien il faut d'hommes pour approvisionner la mitrailleuse Bren dans l'action.

Par M. Wermerlinger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le secrétaire d'Etat a visité le continent européen durant 1938.

2. Si oui, s'il était accompagné par des personnes faisant partie des services administratifs.

3. Quels pays il a visités.

4. De quelle nature étaient les affaires qu'il a transigées dans chacun des pays visités.

5. Le résultat de sa visite dans chacun de ces pays.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de prêts le ministère des Pensions et de la Santé nationale a accordés (a) en 1937, (b) en 1938, à des anciens combattants en vertu des dispositions qui prescrivent des allocations pour ceux qui ont besoin d'outils ou d'équipement pour exercer un métier reconnu.

2, (a) En 1937, (b) en 1938, quel a été le montant total prêté à ces fins.

3. En vertu de cette disposition, si l'on a consenti en 1937 ou en 1938 des prêts à d'anciens combattants engagés dans l'industrie des pêcheries.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre d'anciens combattants de l'Armée impériale qui reçoivent maintenant l'allocation de guerre des anciens combattants.

2. Le nombre des anciens combattants de la guerre Sud-Africaine qui reçoivent maintenant l'allocation de guerre des anciens combattants.

3. Le nombre des anciens combattants de l'Armée impériale qui reçoivent maintenant l'allocation de chômage du ministère des Pensions et de la Santé nationale, indiquant (a) le domicile avant la guerre, (b) le domicile avant 1924.

4. (a) En 1937, (b) en 1938, quel a été le nombre total des anciens combattants de l'Armée impériale admis dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

5. Combien d'anciens combattants de l'Armée impériale occupent un emploi au ministère des Pensions et de la Santé nationale.

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée par la Chambre:

Par M. Green,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, mémoires et autres documents échangés entre tout ministère fédéral et tout commissaire canadien du commerce en Australie, ou toute société ou compagnie du Canada faisant le commerce des conserves de saumon, au sujet des méthodes injustes de concurrence subies par les conserves de saumon du Canada de la part du saumon du Japon ou de la Sibérie, dans la mise en vente sur le marché d'Australie.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et le débat se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 23 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingtième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 22 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Boisdoré Panet-Raymond, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation l'Association des Clubs canadiens.—M. *Vien*.

D'Ambrose Tibbitts Aston, de Sherbrooke, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jessie May Petts Aston, de Sherbrooke, P.Q., demeurant présentement à London, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Ross* (Moose-Jaw).

De Roberta Copeland Cool Roberts, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Clarence MacGregor Roberts, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Ross* (St-Paul's).

De George Catton, de Ste-Thérèse, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Corinne Auger Catton, de Ste-Thérèse, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman*.

De William Mossman Dubrule, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*.—M. *Gray*.

D'Emile Collette, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Laure Ernestine Collette, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Lucy Violet Siggins Hopson, de Val Tétreau, P.Q., demeurant présentement à Ottawa, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Albert Hopson, de Val Tétreau, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

De Zeno Bruck, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Yvette Taillefet Bruck, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Plaxton*.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que MM. Barber, Bertrand (Prescott), Fafard, Fraser, Goulet, Gray, Hill, Landeryou, MacInnis, MacMillan, Macphail (Mlle), Moore, O'Neill, Pinard, Purdy, Rhéaume, Roberge, Spence, Taylor (Norfolk) et Tustin, fassent partie du comité qui aidera Son Honneur M. l'Orateur à diriger les affaires du restaurant, en autant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour être membres du comité mixte des deux Chambres pour le Restaurant.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes et autres documents (au complet) en possession du département des Postes à Montréal concernant l'enquête J. D. Olivier, faite par monsieur H. Fortier, inspecteur en chef du département, et copie de tous documents, mémoires, écrits en possession de monsieur H. Fortier concernant l'enquête J. D. Olivier.

M. Raymond, appuyé par M. Sylvestre, du consentement de la Chambre, présente le bill No 31, Loi modifiant la Loi des compagnies, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rowe (Athabaska), appuyé par M. MacNeil, du consentement de la Chambre, présente le bill No 32, Loi modifiant la Loi des banques, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Clarke (Rosedale),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les dépenses faites par l'Etat durant les trois dernières années pour sculpture, taille ou autres ornements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel central des édifices du Parlement.

2. Les noms de toutes les personnes occupées à ce travail.

3. Où résidait chacune de ces personnes à l'époque où elle a été embauchée pour cet ouvrage.

4. Depuis combien de temps chacune de ces personnes avait établi sa résidence au Canada.

Par M. Marsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le coût total de tous les vapeurs du service naval, y compris les bâtiments-balise, etc., que le ministère des Transports utilise sur les Grands Lacs, les canaux et les rivières.

2. Durant chacune des années écoulées de 1920 à 1938 inclusivement, combien a coûté l'entretien des navires mentionnés plus haut aussi bien que le balisage des eaux.

Par M. Marsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le coût total du canal Welland avant la date de l'ouverture officielle, si on y comprend le coût total de tous les terrains nécessaires à cette entreprise.

2. Depuis la date de l'ouverture officielle jusqu'aujourd'hui, quel a été le montant annuel des gages et des frais d'administration, y compris l'énergie électrique, la peinture, les réparations, les ponts, le dragage, etc.

3. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le montant des intérêts sur les obligations ou les capitaux nécessaires à la construction du canal.

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des recettes provenant de l'usage du canal.

Par M. Mulock,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A quelle date a eu lieu dans la ville de Toronto le dernier concours de la Commission du service civil pour les chargeurs des postes.
2. Combien de personnes se sont présentées à ce concours.
3. Combien l'ont passé avec succès.
4. Combien de ces candidats heureux ont été embauchés et ont obtenu un emploi de chargeur dans ce district.
5. Combien de candidats heureux n'ont pas encore obtenu un emploi.
6. Si la Commission du service civil a prié les aspirants de présenter leurs demandes afin de tenir un autre concours pour les chargeurs des postes dans ce district.
7. Si oui, si l'on mettra de côté la liste actuelle et à quelle date.

Par M. Mulock,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A quelle date a eu lieu dans la ville de Toronto le dernier concours de la Commission du service civil pour les facteurs.
2. Combien de personnes se sont présentées à ce concours.
3. Combien l'ont passé avec succès.
4. Combien de ces candidats heureux ont été embauchés et ont obtenu un emploi de facteur dans ce district.
5. Combien de candidats heureux n'ont pas encore obtenu un emploi.
6. Si la Commission du service civil a prié les aspirants de présenter leurs demandes afin de tenir un autre concours pour les facteurs dans ce district.
7. Si oui, si la liste actuelle des admissibles sera mise de côté et à quelle date.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Ross (St. Paul's).

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 heures p.m., jusqu'à trois heures, p.m. demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 24 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de premier rapport:—

Votre comité a eu à l'étude le bill No 8, intitulé: Loi concernant *The Quebec Railway, Light and Power Company*, et a convenu de rapporter ledit bill avec modifications.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1939:—Etat montrant:—

1. Le total des enrôlements dans les Forces Expéditionnaires Canadiennes durant les années 1914-1918 inclusivement.

2. Combien de Canadiens sont morts au champ d'honneur.

3. Combien sont décédés à la suite de leurs blessures.

4. Combien furent blessés.

5. A combien de vétérans de la grande guerre le gouvernement paie une pension.

6. La somme totale payée en pension aux vétérans depuis la fin de la guerre jusqu'à ce jour.

7. Le coût total jusqu'à ce jour, en capital et intérêt, y compris les pensions, de la participation du Canada à la guerre de 1914-1918.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et Messieurs Barber, Bertrand (Prescott), Fafard, Fraser, Gray, Hill, Landeryou, MacInnis, MacMillan, Macphail (Mlle), Moore, O'Neill, Pinard, Purdy, Rhéaume, Roberge, Sinclair, Spence, Taylor (Norfolk) et Tustin pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte du restaurant des deux Chambres.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 7, Loi modifiant la loi du dimanche;

M. Brunelle, appuyé par M. McIvor, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill reçoit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 23, loi modifiant la loi des élections fédérales, 1938, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics ayant expiré;

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Turgeon.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 27 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Kennedy soit substitué à celui de M. Elliott (Kindersley), comme membre du comité permanent des comptes publics.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 23-398, en date du 23 février, 1939: autorisant la dépense d'une somme additionnelle de \$1,020.22 en faveur de Frank Knapman en règlement final de toutes réclamations imputables aux blessures subies par lui alors qu'il travaillait sur l'équipe du projet No 82 d'aide aux chômeurs,—Route Merritt-Princeton, Colombie britannique, à prendre à même le poste No 198, budget principal, 1938-39.

Aussi,—Copie des règlements de la marine royale canadienne, en date du 1er février, 1939, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués pour la milice canadienne, en date du 1er février, 1939, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie des ordres généraux promulgués pour la force aérienne royale du Canada, en date du 1er février, 1939, en vertu des dispositions de l'article 4 (4), chapitre 3, S.R.C., 1927.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de l'enregistrement national des récipiendaires de secours direct, auquel a contribué le gouvernement fédéral, pendant le mois de novembre, 1938.

Et aussi,—Rapport de l'enregistrement national des récipiendaires de secours direct, auquel le gouvernement fédéral a contribué, pendant le mois de septembre, 1938. (Version française).

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien d'inspecteurs l'Etat occupe maintenant dans la province de la Saskatchewan pour le ministère de l'Agriculture, la Loi du rétablissement agricole des prairies et pour l'assistance aux chômeurs.

2. Les noms, l'adresse de la résidence, le traitement et la nature du travail de chacun.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Tustin,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien d'entreprises ont été adjudgées pour la fabrication d'obus ou de caisses à munitions.

2. A quels individus ou compagnies on a adjudgé ces entreprises.

3. La somme mentionnée dans chacun de ces contrats, en indiquant le prix à l'unité dont l'addition forme cette somme.

4. Si ces entreprises ont été adjudgées (a) après soumissions par concurrence, (b) ou par simple choix entre les offres.

5. Le cas échéant, quelles livraisons ont été faites pour ces entreprises.

Par M. Marsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Combien de livres et de publications forment maintenant la liste des imprimés qui ne peuvent se transporter par les postes.

Par M. Marsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Chaque année, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel a été par province, le montant des obligations municipales qui n'ont pas été payées.

2. Par province, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel était le total de la dette garantie des corporations du Canada.

3. Par province, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel a été le montant des hypothèques sur des fermes, qui n'ont pas été payées.

Par M. Walsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelle étendue de terre, le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, ou les deux, ont achetée pour le nouveau parc national de la province de l'île du Prince-Edouard.

2. La somme totale versée jusqu'aujourd'hui pour ces terrains.

3. La somme approximative qui reste à verser pour les terrains qui feront partie de ce parc.

4. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme le gouvernement a dépensée pour cette entreprise, à l'exclusion de la terre.

5. Le coût estimatif total de cette entreprise.

6. Jusqu'aujourd'hui, quel montant le gouvernement a dépensé pour le terrain de golf qui doit être établi dans ce parc.

7. Le coût estimatif de ce terrain de golf.

Par M. Hayhurst,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement canadien accorde actuellement des bourses d'étude de quelque sorte que ce soit.

2. Si oui, quelles bourses ont été accordées l'an passé.

Par M. McGregor,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a acheté des épinettes pour la décoration des terrains qui entourent les casernes militaires de la ville de Calgary.

2. Si oui, de qui on a acheté des épinettes.

3. Où réside le vendeur.

4. Si l'on a fait un appel de soumissions relatif à cet achat.
5. Si oui, quels sont les noms et les prix des soumissionnaires.
6. Si l'on peut obtenir des épinettes dans la province de l'Alberta.

Par M. Walsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Sous l'empire du Plan de formation de la jeunesse (Rogers-Bilodeau), combien de jeunes ont reçu une formation dans la province de Québec pour la période de cours antérieure au 1er octobre 1938.
2. Combien de ces jeunes gens parlaient anglais, et combien, français.
3. Combien se sont enregistrés pour la période de cours allant du 1er octobre au 31 mars.
4. Combien de ces derniers parlent le français, et combien, l'anglais.
5. Si l'enseignement que l'on donne à ces cours de formation est donné en anglais et en français.
6. Parmi les jeunes mentionnés dans la question 1, combien ont trouvé un emploi par suite de leur formation.
7. Le coût de chacune des périodes de cours mentionnées dans les questions 1 et 3.
8. De combien de jours de formation réelle se compose ce plan de formation de la jeunesse.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Qui est chargé de l'exécution de la Loi du travail des aubains et si cette Loi est maintenant en force.
2. Si le gouvernement déposera des rapports du ministère relatifs à ses effets ou à son utilité.
3. Si l'on a reçu des plaintes au sujet de la non application de cette Loi, et au sujet des effets de la non application sur le chômage au Canada.
4. Durant chacune des années 1937, 1938 et 1939, combien d'aubains ont été admis au Canada sous l'empire de cette Loi, (a) venant des Etats-Unis, (b) du Royaume-Uni, (c) du continent européen,—pour occuper des emplois au Canada.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de légations maintient à l'étranger le Canada, et dans quels pays.
2. Depuis leur ouverture jusqu'aujourd'hui, les frais d'établissement et d'entretien de chacune.
3. Le personnel de chacune, les salaires et les autres allocations de ce personnel.
4. Si le Canada maintient à chacun des mêmes endroits d'autres bureaux du commerce, de l'immigration ou autres.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a signé quelque contrat à l'effet qu'il fournirait, ou prêterait des machines ou un outillage de l'Etat à la *Montreal Construction, Supply and Equipment Company, Limited*, Montréal, pour la fabrication d'obus.
2. Si oui, quel est le type de l'outillage ou des machines en question, leur valeur estimative, et le ou les endroits où on les a pris.
3. Si ces machines et cet outillage ont été enlevés des ateliers de l'Etat pour être placés dans ceux de la *Montreal Construction, Supply and Equipment Company, Limited*.
4. Si le ministère de la Défense nationale a reçu quelque rapport sur les frais de ce déplacement, de cette installation et de la mise au point, et quel est le montant dont il est question.
5. Si le gouvernement fédéral a reçu quelque réclamation à cet effet.
6. Si oui, quelle mesure on a prise au sujet de cette réclamation.

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1937, quel était le nombre total de personnes à l'emploi de l'Etat en les classifiant comme (a) permanentes, (b) surnuméraires.

2. Combien de ces fonctionnaires (1) permanents, (2) temporaires, reçoivent (a) moins que \$500 par année, (b) \$500, mais moins que \$1,000, (c) \$1,000, mais moins que \$1,500, (d) \$1,500, mais moins que \$2,000. (e) \$2,000, mais moins que \$3,000, (f) \$3,000, mais moins que \$4,000, (g) \$4,000, mais moins que \$5,000, (h) \$5,000, mais moins que \$6,000, (i) \$6,000, mais moins que \$7,000, (j) \$7,000, mais moins que \$9,000, (k) \$9,000, mais moins que \$12,000, (l) \$12,000 mais moins que \$15,000, (m) \$15,000 et plus.

3. Combien de ces personnes n'occupent leur emploi qu'une partie de l'année.

4. Le 31 mars 1937, quel était le nombre total des fonctionnaires dans la Division militaire, la Division navale et la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale.

5. Combien de ces fonctionnaires reçoivent un salaire de (a) moins que \$500 par année, (b) \$500, mais moins que \$1,000, (c) \$1,000, mais moins que \$1,500, (d) \$1,500, mais moins que \$2,000, (e) \$2,000, mais moins que \$3,000, (f) \$3,000, mais moins que \$4,000, (g) \$4,000, mais moins que \$5,000, (h) \$5,000, mais moins que \$6,000 (i) \$6,000, mais moins que \$7,000, (j) \$7,000, mais moins que \$9,000, (k) \$9,000, mais moins que \$12,000, (l) \$12,000, mais moins que \$15,000, (m) \$15,000 et plus.

6. Combien de ces personnes n'occupent leur emploi qu'une partie de l'année.

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres suivants ont été émis aux officiers compétents:

Par M. Brooks, pour M. Walsh,—Ordre de la Chambre:—Copie du bail ou contrat souscrit par le gouvernement du Canada en 1936 et par la *Three Rivers Grain and Elevator Company*; et aussi copie de toute modification à ce bail ou contrat, ou de tout autre bail accordé par le gouvernement fédéral à cette compagnie après la signature du premier bail.

Par M. Perley, pour M. Héon,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous correspondance et documents échangés durant les trois dernières années entre le gouvernement fédéral et toute autre personne concernant le pilote J.-Arthur Gariépy, de Bienville, comté de Lévis, P.Q., et le pilotage dans le district de Québec-Montréal.

Par M. Perley, pour M. Héon,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous correspondance, requête et autres documents échangés, durant les quatre dernières années, entre le gouvernement fédéral et toute autre personne relativement à la construction d'un bureau de poste à Saint-Georges, comté de Beauce, P.Q.

Par M. Douglas (Weyburn), pour M. Kennedy,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents que le ministère du Travail ou tout autre ministère fédéral a en sa possession et qui ont été échangés entre le président de la Commission nationale de placement ou tout autre membre de la commission et le gouvernement de la province de l'Alberta.

Par M. Rowe (Dufferin-Simcoe),—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre l'honorable ministre de l'Agriculture, ou son ministère, ou tout haut fonctionnaire de ce ministère et M. Allen, commissaire de l'agriculture du Canada en Grande-Bretagne, au sujet des produits agricoles du Canada importés en Grande-Bretagne, et aussi copie de tous les rapports que ce commissaire a rédigés depuis sa nomination.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, plans, rapports d'ingénieurs, contrats, dépenses, bordereaux de salaire et autres documents relatifs aux réparations faites au quai de New-Glasgow, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938, et aussi un état montrant le coût estimatif de l'achèvement de ces réparations.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, contrats, factures, bordereaux de salaire, rapports d'ingénieurs et d'inspecteurs, plans et devis et autres documents relatifs au dragage du Chenal Bailey's Brook, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938.

Par M. MacNeil,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous décrets du conseil, correspondance, télégrammes, rapports, contrats et autres documents relatifs à l'entreprise adjugée à la *Montreal Construction, Supply and Equipment Company, Limited*, de Montréal, pour la fabrication d'obus.

M. Johnson (Bow-River) propose, appuyé par M. Poole, le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis que le Parlement devrait adopter immédiatement les mesures nécessaires pour assurer aux cultivateurs du Canada un prix fixe de quatre-vingt-quinze cents par boisseau pour le blé du nord numéro un à l'éleveur local.

Après discussion, ledit projet est retiré, du consentement de la Chambre.

M. Leader propose, appuyé par M. Bouchard, le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis qu'un Comité spécial composé de députés devrait être immédiatement institué pour faire enquête sur les circonstances qui entourent chaque phase de l'industrie animale du Canada, et particulièrement sur la production, la vente et la distribution, au Canada et à l'étranger, de tous les animaux et de tous les produits animaux.

Après discussion, ledit projet est retiré, du consentement de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 34

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 28 FEVRIER 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Jeanne Beaugard Desnoyers, d'Outremont, Qué., épouse d'Edouard Desnoyers.

D'Earl Keith Drennan, de la ville d'Hampstead, Qué., époux de Dorothy Winnifred Hubbell Drennan.

D'Harold Morris, de Montréal, Qué., époux de Jennette Gold Morris.

De Constance Mais Pocock, de Westmount, Qué., épouse d'Arthur Innes Pocock.

M. McLean (Melfort), du comité spécial institué pour s'enquérir de l'application de la Loi de la pension du service civil, présente ce qui suit à titre de premier rapport:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Rapport de la commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1937-38.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement canadien accorde actuellement des bourses d'étude de quelque sorte que ce soit.
2. Si oui, quelles bourses ont été accordées l'an passé.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Le coût total de tous les vapeurs du service naval, y compris les bâtiments-balise, etc., que le ministère des Transports utilise sur les Grands Lacs, les canaux et les rivières.
2. Durant chacune des années écoulées de 1920 à 1938 inclusivement, combien a coûté l'entretien des navires mentionnés plus haut aussi bien que le balisage des eaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1939:—Etat montrant:—

1. Le coût total du canal Welland avant la date de l'ouverture officielle, si on y comprend le coût total de tous les terrains nécessaires à cette entreprise.
2. Depuis la date de l'ouverture officielle jusqu'aujourd'hui, quel a été le montant annuel des gages et des frais d'administration, y compris l'énergie électrique, la peinture, les réparations, les ponts, le dragage, etc.
3. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le montant des intérêts sur les obligations ou les capitaux nécessaires à la construction du canal.
4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des recettes provenant de l'usage du canal.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1939:—Etat montrant:—

1. A quelle date a eu lieu dans la ville de Toronto le dernier concours de la Commission du service civil pour les chargeurs des postes.
2. Combien de personnes se sont présentées à ce concours.
3. Combien l'ont passé avec succès.
4. Combien de ces candidats heureux ont été embauchés et ont obtenu un emploi de chargeur dans ce district.
5. Combien de candidats heureux n'ont pas encore obtenu un emploi.
6. Si la Commission du service civil a prié les aspirants de présenter leurs demandes afin de tenir un autre concours pour les chargeurs des postes dans ce district.
7. Si oui, si l'on mettra de côté la liste actuelle et à quelle date.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1939:—Etat montrant:—

1. A quelle date a eu lieu dans la ville de Toronto le dernier concours de la Commission du service civil pour les facteurs.
2. Combien de personnes se sont présentées à ce concours.
3. Combien l'ont passé avec succès.
4. Combien de ces candidats heureux ont été embauchés et ont obtenu un emploi de facteur dans ce district.
5. Combien de candidats heureux n'ont pas encore obtenu un emploi.
6. Si la Commission du service civil a prié les aspirants de présenter leurs demandes afin de tenir un autre concours pour les facteurs dans ce district.
7. Si oui, si la liste actuelle des admissibles sera mise de côté et à quelle date.

Du consentement de la Chambre, M. McLean (Melfort), propose,—Que l'on adopte le premier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'application de la loi de la pension du service civil, déposé aujourd'hui.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de M. Mackenzie King,—Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et la discussion se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

M. Parent (Québec-ouest-et-sud) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 8, loi concernant la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics ayant expiré;

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Landeryou.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

COMMERCE

376 Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée—

Administration	\$	600 00
--------------------------	----	--------

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.53 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 1^{ER} MARS 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. MacInnis remplace celui de M. Rowe (Athabaska), comme membre du comité permanent des comptes publics.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le ministère de la Défense nationale s'est procuré des renseignements sur la manière dont s'est comportée la mitrailleuse Bren à Bisley.
2. Si oui, si ces rapports étaient satisfaisants.
3. Si les rapports indiquent si l'on peut utiliser en sécurité la mitrailleuse Bren pour tir au-dessus de la tête avec des troupes qui s'avancent.
4. Si le ministère de la Défense nationale s'est procuré des rapports sur d'autres épreuves auxquelles a été soumise la mitrailleuse Bren en concurrence avec d'autres mitrailleuses légères.
5. Si oui, quelles sont les indications de ces rapports sur la précision du tir et l'extraction des cartouches.
6. S'il est exact que la mitrailleuse Bren ait été offerte aux autorités militaires allemandes et aux états-majors militaires d'autres grandes puissances et que l'offre ait été déclinée.
7. Combien il faut d'hommes pour approvisionner la mitrailleuse Bren dans l'action.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Les enquêtes conduites en vertu de la Loi des enquêtes (S.R.C. 1927, Chapitre 99) durant les années 1935, 1936, 1937 et 1938 dans la province de l'Alberta.

2. Les noms, l'adresse et la résidence et l'état de chacun des commissaires que le Gouverneur en conseil a nommés pour procéder à ces enquêtes.
3. Le traitement versé à chacun de ces commissaires.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Mémoire No H.Q.S. 6619-A. 1FD2, en date du 4 octobre 1937: rapport du maître-général des Ordonnances à cette époque sur le contrat conclu entre le gouvernement et la *Montreal Construction Supply and Equipment, Limited*, pour fourniture de munitions.

Et aussi,—Rapport à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, signé I. A. Mackenzie, ministre de la Défense nationale, en date du 1er novembre 1938, à ce sujet.

M. MacNeil propose, appuyé par M. Rowe (Athabaska):—Que soient déférés au Comité permanent des Comptes publics le contrat passé entre l'Etat et la *Montreal Construction Supply and Equipment, Limited*, Montréal, P.Q., pour l'usinage de lopins et de pièces de forge qui servent à la fabrication d'obus, de même que tous les arrêtés du conseil, les documents, la correspondance, les procès-verbaux du Comité interdépartemental et les exposés de réclamations, relatifs à cette affaire.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Kennedy,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quels bureaux et/ou édifices l'Etat loue dans la ville d'Edmonton, Alberta, ou prend à bail.
2. Où sont situés ces bureaux et/ou ces édifices, de qui ils sont loués ou pris à bail, et quels montants sont versés sous forme de loyer ou de terme pour chacun de ces locaux.
3. Quel montant total est ainsi versé.

Par M. Macdonald (Souris),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La somme d'argent dépensée par l'Etat pour annoncer au Canada les marchandises "fabriquées au Canada", (a) durant les années écoulées de 1931 à 1935 inclusivement, (b) durant les années écoulées de 1936 à 1938 inclusivement.
2. La somme d'argent dépensée par l'Etat pour annoncer dans les autres pays les marchandises "fabriquées au Canada", (a) durant les années écoulées de 1931 à 1935 inclusivement, (b) durant les années écoulées de 1936 à 1938 inclusivement.

L'Adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:—

Par M. Ross (St. Paul's),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de l'appendice 6 des Ordres et Règlements du Roi et de tous les arrêtés du conseil qui peuvent avoir été adoptés pour en modifier les termes.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution pour modifier la Loi de l'enseignement technique.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative afin de modifier la Loi d'enseignement technique de manière à rendre disponibles, pour les fins

fixées par la loi, toute partie des allocations non dépensées, et cela durant la période des cinq années qui suivront l'année financière se terminant le 31 mars 1939.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Rogers présente alors le Bill No 33, Loi modifiant la Loi de l'enseignement technique, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, ne vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 2 MARS 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt et unième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 1er courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Eva Moreshead, et de soixante-et-douze autres membres de la congrégation, d'O'Leary, Ile du Prince-Edouard, qui demandent de rejeter un projet de bill tendant à légaliser les sweepstakes nationaux ou provinciaux.—M. *MacLean* (Prince).

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 433, en date du 28 février, 1939: pour consolider les intérêts accrus au montant de \$51,926.73 sur des prêts consentis à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport des Archives publiques du Canada pour l'année 1938.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. De 1908 à 1938 inclusivement, quelle a été, chaque année, la valeur du commerce extérieur du Canada, indiquant, (a) les importations en provenance de chaque pays, (b) les exportations à chaque pays, (c) le chiffre du commerce total avec tous les pays, (d) la balance du commerce avec chaque pays, (e) le total de la balance du commerce avec tous les pays.

2. Durant la même période, quelle était à la fin de chaque année financière le montant de la dette nationale nette et de la dette nationale brute.

3. Durant la même période, quel a été le montant total des recettes et des dépenses, ordinaires aussi bien qu'extraordinaires, donnant aussi le montant du surplus ou du déficit.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Depuis octobre 1935, combien de ministres de la Couronne ont visité des pays étrangers pour transiger des affaires publiques.
2. Quels pays a visités chacun des ministres.
3. Quel était l'objet de chaque visite.
4. Quelle a été la durée de chaque visite.
5. Quels ministres étaient accompagnés par un secrétaire et/ou par d'autres membres de leur personnel au cours de ces visites.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le secrétaire d'Etat a visité le continent européen durant 1938.
2. Si oui, s'il était accompagné par des personnes faisant partie des services administratifs.
3. Quels pays il a visités.
4. De quelle nature étaient les affaires qu'il a transigées dans chacun des pays visités.
5. Les résultat de sa visite dans chacun de ces pays.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février, 1939,—Etat montrant:

1. Si l'on a souscrit un contrat avec la *Montreal Construction, Supply and Equipment, Limited*, de Montréal, pour la fabrication d'obus. Si oui, à quelle date.
2. Si c'est la compagnie même à qui a été adjugée l'entreprise de la construction d'un édifice public à Ottawa.
3. A quelle date cette compagnie a commencé la fabrication des obus.
4. Si l'on a donné quelque raison pour la non livraison des obus.
5. Si oui, quelle est la raison.
6. Si cette entreprise a été adjugée par choix plutôt qu'à la suite de la concurrence dans les offres. Si oui, pour quelles raisons.
7. Dans quelle mesure on a étudié les outillages d'autres établissements industriels avant de choisir cette compagnie en particulier.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Si l'on a acheté des épinettes pour la décoration des terrains qui entourent les casernes militaires de la ville de Calgary.
2. Si oui, de qui on a acheté des épinettes.
3. Où réside le vendeur.
4. Si l'on a fait un appel de soumissions relatif à cet achat.
5. Si oui, quels sont les noms et les prix des soumissionnaires.
6. Si l'on peut obtenir des épinettes dans la province de l'Alberta.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien d'entreprises ont été adjugées pour la fabrication d'obus ou de caisses à munitions.
2. A quels individus ou compagnies on a adjugé ces entreprises.
3. La somme mentionnée dans chacun de ces contrats, en indiquant le prix à l'unité dont l'addition forme cette somme.

4. Si ces entreprises ont été adjugées (a) après soumissions par concurrence, (b) ou par simple choix entre les offres.
5. Le cas échéant, quelles livraisons ont été faites pour ces entreprises.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Quelle étendue de terre, le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, ou les deux, ont achetée pour le nouveau parc national de la province de l'île du Prince-Edouard.
2. La somme totale versée jusqu'aujourd'hui pour ces terrains.
3. La somme approximative qui reste à verser pour les terrains qui feront partie de ce parc.
4. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme le gouvernement a dépensée pour cette entreprise, à l'exclusion de la terre.
5. Le coût estimatif total de cette entreprise.
6. Jusqu'aujourd'hui, quel montant le gouvernement a dépensé pour le terrain de golf qui doit être établi dans ce parc.
7. Le coût estimatif de ce terrain de golf.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1938, à savoir:—

Arrêté en conseil, C.P. 406, en date du 25 février, 1939: au sujet de certaines entreprises d'aide aux chômeurs dans la province de l'Alberta, dans les villes de Calgary, Edmonton, Lethbridge, Medicine Hat et Drumheller, à prendre sur le poste No 517, des crédits supplémentaires, 1938-39.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lacombe,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.
2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.
3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1935 à 1938, si le ministère de la Justice ou tout autre ministère ou service de l'Etat, a acheté un outillage photographique pour la Royale gendarmerie à cheval, à Regina, ou dans toute autre partie de la Saskatchewan.
2. Si oui, (a) de qui cet outillage a été acheté, (b) de quelle nature était cet outillage, (c) par l'intermédiaire de quel courtier on l'a acheté, et (d) quel prix on a versé.

M. Lapointe (Québec-Est), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si de gros capitalistes du Japon ont acquis une part d'intérêt prédominante dans les limites à bois très étendues de l'île Malcolm, des îles de la Reine Charlotte, et de l'île de Vancouver, au sud du lac Cowichan.
2. Si de gros capitalistes du Japon ont acquis une part d'intérêt prédominante dans les mines de l'anse Sidney, de l'île Louise et de la baie Ikeda.

3. Si des travaux de dragage et le creusage de souterrains pour l'emmagasinement de l'huile, ont été entrepris sous la direction d'un ancien officier de la marine japonaise, au Camp minier de l'Anse Surf, île de Vancouver.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution au sujet de l'incorporation d'une commission qui, sous l'autorité du ministre de la Justice, aura le pouvoir d'administrer les pénitenciers du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer une Commission qui, sous l'autorité du ministre de la Justice, aura le pouvoir de gouverner, d'administrer et de diriger les pénitenciers; pour prescrire les traitements des commissaires et des commissaires adjoints; et, en général, pour abroger et décréter de nouveau la Loi des pénitenciers avec des modifications consécutives.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Lapointe (Québec-Est), du consentement de la Chambre, présente alors le bill No 34, Loi concernant les pénitenciers, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés:—

Bill No 27, loi modifiant la loi des compagnies de prêt.

Bill No 28, loi modifiant la loi des compagnies fiduciaires.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 22, loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié par le comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 25, loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa;

M. Cardin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 15, loi modifiant la loi des pêcheries, 1932, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli;

M. Michaud propose,—Que le comité plénier ne siège pas de nouveau pour étudier ce bill, mais que ce bill et l'amendement proposé soient transmis pour étude au comité permanent de la marine et des pêcheries.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est transmis au comité permanent de la marine et des pêcheries.

Le bill No 13, loi modifiant la loi des aliments et drogues, est de nouveau considéré en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 3 MARS 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt-deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 2 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De A. G. Lochhead, et de 168 autres membres de l'Eglise unie du Canada, de Montréal-ouest, P.Q., qui demandent qu'on impose un embargo sur l'expédition de matériel de guerre au Japon.—*M. Walsh.*

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février, 1939,—Etat montrant:—

1. A quelle date on a institué la Commission Rowell, et à quelle fin.
2. Quel en était le coût total au 1er janvier 1939.
3. Si l'on en a reçu des rapports intérimaires. Si oui, les déposera-t-on.
4. Quand on recevra le rapport final.
5. Si le gouvernement étudiera la question de modifier la Loi des enquêtes publiques pour stipuler que toutes les commissions instituées en vertu de cette loi feront rapport dans les dix jours après l'assemblée du Parlement.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans et devis et autres documents portant une date de l'année 1938 et que le gouvernement a en sa possession au sujet des réparations ou des travaux d'entretien à la jetée du Sud, chenal de Burlington.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, contrats et autres documents relatifs au dragage dans la baie de Hamilton durant l'année 1938.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Etat indiquant le coût total des ouvrages publics entrepris durant les années 1937 et 1938 au havre de Grand Bend; les noms des personnes occupées par ces travaux et le total des gages et des allocations versés à chacune de ces personnes.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:— Copie de toute correspondance et de tous bordereaux de salaires relatifs au nouveau quai de Victoria Bridge, Black River, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:— Copie de tous les bordereaux de salaires relatifs à la construction, sous la direction du contremaître, Arthur McWharter, d'une digue, etc., à Eatonsville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:— Copie de tous les bordereaux de salaire et des comptes relatifs à la construction, sous la direction du contremaître Carl Knowlton, d'ouvrages pour la protection de la baie West Advocate, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1938.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939,— Etat montrant:—

1. Combien de pays jouiront des mêmes diminutions du tarif des douanes que les Etats-Unis, par suite de la signature de la Convention de commerce récemment conclue entre le Canada et les Etats-Unis.

2. Quels sont ces pays.

3. Durant chacune des cinq dernières années, quel a été le montant du commerce du Canada avec chacun de ces pays, soit (a) pour les exportations, (b) soit pour les importations.

4. Quel pourcentage du commerce d'importation de chacun de ces pays sera affecté par les concessions du Canada contenues dans ladite Convention de commerce avec les Etats-Unis et dans la clause de la nation la plus favorisée qui existe dans les autres conventions, ce pourcentage devant être calculé sur la moyenne des importations des cinq dernières années.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février, 1939,— Etat montrant:—

1. Si les personnes suivantes: H. P. Sutherland, Gaspard Chartrand, Horace Halcrow, John Bacon et A. G. Halstead, sont à l'emploi de l'Etat d'une façon temporaire ou permanente.

2. Si oui, quels sont, pour chacun, l'adresse de la résidence, le traitement, la date où il a été embauché, et à quel titre chacun est à l'emploi de l'Etat.

Et aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 16 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada et de leurs filiales, y compris les Chemins de fer de l'Etat.

2. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

3. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit de la compagnie de Chemin de fer Pacifique-Canadien.

4. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

La Chambre se forme en comité plénier de nouveau pour reprendre la discussion sur un projet de résolution pour autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous le régime de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931,

d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, et après avoir accompli quelque progrès qu'il rapporte le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Le bill No 8, Loi concernant la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre relatif aux bills privés et publics;

Le bill No 33, Loi modifiant la Loi d'enseignement technique, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 34, Loi concernant les pénitenciers, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 6 MARS 1939

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), il est ordonné,—Que l'on soumette au comité permanent des comptes publics tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale, et déposés en Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a établi un pâturage commun à Val Marie, Saskatchewan.
2. Si oui, quels sont l'étendue de ce pâturage, le nombre de milles de la clôture et le coût par mille de cette clôture.
3. Si celle-ci a été construite à forfait.
4. Si oui, qui était l'entrepreneur, et quel a été le nombre d'hommes occupés.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Si le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre copie de toute correspondance et de tous autres documents provenant du gouvernement des Etats-Unis, ou de toutes autres personnes, depuis la dernière session du Parlement, au sujet de (a) la dérivation des eaux à Chicago, (b) la route fluviale du Saint-Laurent.

Par M. Heaps,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De quels édifices l'Etat est propriétaire dans la ville d'Ottawa.
2. D'après l'évaluation, quelle est la valeur de chacun de ces édifices.
3. D'après l'évaluation, quelle est la valeur de chaque terrain sur lequel est construit chaque édifice.
4. De quels lots vacants, ou lopins de terre, l'Etat est propriétaire dans la ville d'Ottawa.
5. D'après l'évaluation, quelle est la valeur de chacun de ces lots vacants ou lopins de terre.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année 1938, combien de fonctionnaires on occupait dans les bureaux de la ville de Regina sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies.

2. Combien de personnes on occupait sous le régime de la même Loi dans d'autres parties de la province de Saskatchewan, durant la même année, y compris les directeurs, les surveillants, les surintendants, les ingénieurs, les préposés aux instruments, les dessinateurs, les investigateurs, les spécialistes en terre, les conseillers agricoles, les surveillants agricoles et les assistants agricoles.

3. Les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, et l'allocation de dépense de chacun de ces fonctionnaires.

4. Combien de ces fonctionnaires se servent d'autos.

5. Durant l'année 1938, quels ont été les frais de chacun pour le fonctionnement de leur automobile.

6. Combien d'automobiles nouvelles ou usagées on a achetées ou louées durant l'année 1938 pour les fonctionnaires du Rétablissement agricole des prairies dans la province de la Saskatchewan.

7. De qui on a loué et/ou acheté ces automobiles et à quels prix.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a dépensée pour l'aménagement des ports de Churchill, de Port Arthur et de Fort William (a) depuis la Confédération, (b) chaque année, de 1900 jusqu'aujourd'hui.

2. Quelles recettes l'Etat a retirées de cette mise de fonds (a) depuis la Confédération, (b) chaque année de 1900 jusqu'aujourd'hui.

3. Quelles sommes l'Etat a dépensées pour l'aménagement des ports de Toronto et de Hamilton.

4. Quelle partie de cette mise de fonds a été chargée à la Commission du port de Toronto et à la Commission du port de Hamilton, respectivement.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée et les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les bordereaux de salaires de l'année 1938 relatifs aux réparations du quai Forbes, comme on l'appelle, Richibouctou, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Douglas (Weyburn),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou ministère fédéral et les gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta au sujet de la manière de se procurer ou de financer les semences de la récolte de 1939.

Par M. Heaps, pour M. Pelletier,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, propositions et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de l'expiration d'un contrat pour la manutention des correspondances à la gare de chemin de fer de Wanham et au sujet de la nomination d'un nouvel entrepreneur.

M. Macdonald (Souris) présente, appuyé par M. McIvor, le projet de résolution suivant:—La Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être institué pour savoir s'il est possible d'établir un système pratique d'assurance sur les moissons qui serait mis en vigueur pour la récolte de 1940 dans les trois provinces des prairies.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. McIvor présente, appuyé par M. Howden, le projet de résolution suivant:—La Chambre est d'avis que le gouvernement du Canada devrait tenter de faire adopter des amendements à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui permettraient d'imposer des examens périodiques de la santé et d'assurer un traitement convenable à tous ceux qui souffrent de maladie.

Après discussion, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. Heaps propose, appuyé par M. MacInnis, le projet de résolution suivant:—Considérant qu'il devient de plus en plus difficile pour les personnes d'un âge avancé d'occuper une place dans la vie productive utile du Dominion, et ainsi de se maintenir elles-mêmes dans l'aisance et le confort;

Considérant que le Canada est un pays bien doté de ressources naturelles et qui peut maintenir toute la population qu'il contient dans un régime de vie fort satisfaisant;

La Chambre est d'avis en conséquence qu'elle ferait bon accueil à l'exposé, de la part du gouvernement, d'une politique qui abaisserait immédiatement la présente limite d'âge des pensionnaires qui est de soixante-dix ans, et dont l'effet serait d'enlever la vieille génération à l'industrie et de créer ainsi pour la jeune génération des chances de trouver des emplois utiles et rémunérateurs.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 7 MARS 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Margaret Maud Turner Bell, de Montréal, Qué., épouse de William Bell.

De Joseph Maurice Durieux, de Montréal, Qué., époux de Marie Laurence Lavoie Durieux.

De Winnifred May Routledge Nilsson, de Montréal, Qué., épouse de Finn Deleuran Nilsson.

D'Esther Steinberg Soloway, de Montréal, Qué., épouse de Moe Soloway.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Sur le nombre total des chômeurs inscrits dans tout le Canada comme recevant de l'assistance, combien (a) sont âgés de cinquante ans ou plus, (b) sont âgés de vingt à trente ans.

2. (a) Dans tout le Canada, (b) dans chaque province, quel est le nombre total des chômeurs enregistrés pour chaque plan d'assistance aux célibataires.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a donné son consentement au projet d'achèvement du nouveau terminus du National-Canadien, à Montréal. Si oui, à quel coût et à la recommandation de qui les travaux demandés ont été commencés.

2. Si les plans de l'entreprise ainsi que les documents s'y rapportant seront déposés sur le bureau.

3. Si le Parlement a été requis d'approuver cette entreprise, et quand.

4. S'il s'agit d'une entreprise destinée à soulager le chômage.

5. Si le gouvernement a discuté ce projet avec les autorités de la municipalité de Montréal ou avec d'autres.

6. Si la province de Québec contribue quelque chose au coût des travaux, ou si on lui a demandé d'approuver ou d'aider ladite entreprise, sous l'autorité des lois d'assistance-chômage ou d'aide aux municipalités.

7. Les montants déjà dépensés dans cette entreprise et en vertu de quelle autorité.

8. Si la Commission des transports du Canada a été priée de sanctionner ces dépenses ou de faire rapport à leur sujet ou au sujet de leur nécessité, ainsi que le recommandent: (a) le rapport Drayton-Acworth, (b) le rapport Duff sur les chemins de fer.

9. Si le coût des travaux sera défrayé au moyen d'impôts sur le revenu ou le capital, ou s'il sera déduit de l'impôt sur les ventes ou sur le revenu ou bien si le gouvernement en prélèvera une partie pour travaux de chômage.

10. Les dispositions prises en vue de coordonner les travaux ou d'éliminer les déficits avant la mise en train de l'entreprise.

11. Si des objections ont été soulevées contre ce projet, et par qui.

12. Si l'on va déposer sur le bureau des rapports sur l'assistance ou sur la nécessité des travaux de chômage de cette sorte, et si d'autres villes recevront une aide semblable en travaux de chômage et si elles seront admises à traiter directement avec le gouvernement au lieu d'être dirigées vers les provinces, en vertu de la Loi de l'assistance aux municipalités.

13. Quels sont les rapports relatifs aux aspects financier, économique et technique de l'entreprise.

14. Si l'on donnera, dans cette construction, la préférence à la main-d'œuvre et aux industries du Canada.

15. Les autres travaux d'assistance purement municipale qui ont été entrepris à Montréal, soit indépendamment de la province, soit de concert avec elle, durant les trois dernières années à l'étude.

16. Si les mesures prises ou qui doivent être prises ont pour objet de donner suite aux promesses faites par l'honorable ministre des Travaux publics et l'honorable secrétaire d'Etat à l'hiver de 1938 à Montréal.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 323, en date du 13 février, 1939: pour autoriser le paiement de comptes en souffrance au montant de \$51,064.46, sous l'empire de l'entente conclue entre le fédéral et la province de l'Alberta, tel qu'autorisé par l'arrêté en conseil C.P. 1177, en date du 20 mai, 1937,—Coupe du bois par les colons agriculteurs.

Arrêté en conseil, C.P. 388, en date du 21 février, 1939: pour autoriser les ministères du Travail et de l'Agriculture à mettre la somme de \$30,000 à la disposition des autorités de l'exposition canadienne de la tête des Lacs, en vertu d'une entente conclue avec cette organisation de Fort William, Ont., dans le but d'aider au soulagement du chômage dans cette partie de la province d'Ontario.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous mémoires, lettres, ou autres documents que le ministre du Travail a adressés au président de la Commission nationale de placement, ou à tout autre membre de cette commission et qui contiennent la demande que le ministre du Travail a faite à l'effet que la commission devrait prendre en considération le fait que la Commission Rowell sur les relations entre le Dominion et les provinces conduisait une enquête sur certains problèmes qui sont aussi de la compétence de la Commission nationale de placement, comme M. Purvis l'a indiqué au second paragraphe de sa lettre au ministre du Travail, lettre datée le 26 janvier, 1938, et qui est reproduite à la page 2 du rapport final de la Commission nationale de placement.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des prairies, de prolonger la période pendant laquelle la loi sera en vigueur, d'investir le Ministre du pouvoir de signer certains contrats et d'accomplir et de remplir certains devoirs qui naîtront fortuitement du fonctionnement de la Loi.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que le lundi 13 mars prochain, et subséquentement jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement, aient priorité, le lundi, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le bill No 34, loi concernant les pénitenciers, est étudié de nouveau en comité plénier, et rapporté avec une modification.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills publics)

Le bill No 7, loi modifiant la loi du dimanche, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 10, loi modifiant le code criminel (sweepstakes);

M. Mallette propose, appuyé par M. Brunelle,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Un débat s'élève et,

L'heure consacrée aux bills privés et publics ayant expiré;

Le bill No 34, loi concernant les pénitenciers, est ensuite étudié tel que modifié.

M. Lapointe (Québec-est), propose alors: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme ensuite en comité plénier pour étudier une résolution destinée à la création d'un office national du film, et à l'institution d'une commission interdépartementale qui centralisera la distribution des films de l'état, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 40

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 8 MARS 1939

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le premier rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendu à cet effet l'article 64 du Règlement.

2. Que le quorum du Comité soit réduit de quinze membres à dix, et que soit suspendu à cet effet l'article 63 du Règlement.

Sur motion de M. Moore, ledit rapport est adopté.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, le 1er mars, 1939:—Copie de l'appendice 6 des Ordres et Règlements du Roi et de tous les arrêtés du conseil qui peuvent avoir été adoptés pour en modifier les termes.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de prêts le ministère des Pensions et de la Santé nationale a accordés (a) en 1937, (b) en 1938, à des anciens combattants en vertu des dispositions qui prescrivent des allocations pour ceux qui ont besoin d'outils ou d'équipement pour exercer un métier reconnu.

2. (a) En 1937, (b) en 1938, quel a été le montant total prêté à ces fins.

3. En vertu de cette disposition si l'on a consenti en 1937 ou en 1938 des prêts à d'anciens combattants engagés dans l'industrie des pêcheries.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Le nombre d'anciens combattants de l'Armée impériale qui reçoivent maintenant l'allocation de guerre des anciens combattants.

2. Le nombre des anciens combattants de la guerre Sud-Africaine qui reçoivent maintenant l'allocation de guerre des anciens combattants.

3. Le nombre des anciens combattants de l'Armée impériale qui reçoivent maintenant l'allocation de chômage du ministère des Pensions et de la Santé nationale, indiquant (a) le domicile avant la guerre, (b) le domicile avant 1924.

4. (a) En 1937, (b) en 1938, quel a été le nombre total des anciens combattants de l'Armée impériale admis dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

5. Combien d'anciens combattants de l'Armée impériale occupent un emploi au ministère des Pensions et de la Santé nationale.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:—Relevé indiquant le montant total dépensé pour des réparations au quai de l'Etat à Washabuck Centre, comté de Victoria, Cap-Breton-Nord, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1938 et jusqu'au 1er février de l'année 1939, relevé indiquant d'une façon particulière la rémunération pour le travail du premier contremaître et le coût des matériaux utilisés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1939,—Etat montrant:—

1. La dette du Dominion du Canada en 1914.

2. La dette du Dominion du Canada en 1920, et chaque année ensuite jusqu'en 1938.

3. Les intérêts annuels pendant les mêmes années.

4. Le pourcentage des titres du Canada détenu au pays, à l'étranger.

5. La dette du Chemin de fer National-Canadien (a) en 1923, (b) en 1938.

6. Les intérêts annuels pendant les mêmes années.

7. Le pourcentage des titres du National-Canadien détenu au pays, à l'étranger.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 février, 1939:—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, télégrammes, rapports et autres documents relatifs à l'interrogation de l'Auditeur général au sujet des postes 13 et 219 pour 1937-38, comme on la trouve à la page 307, Volume I du Rapport de l'Auditeur général pour l'année se terminant le 31 mars 1938.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de légations maintient à l'étranger le Canada, et dans quels pays.

2. Depuis leur ouverture jusqu'aujourd'hui, les frais d'établissement et d'entretien de chacune.

3. Le personnel de chacune, les salaires et les autres allocations de ce personnel.

4. Si le Canada maintient à chacun des mêmes endroits d'autres bureaux du commerce, de l'immigration ou autre.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars 1939:—Copie de tous télégrammes, lettres, propositions et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de l'expiration d'un contrat pour la manutention des correspondances à la gare de chemin de fer de Wanham et au sujet de la nomination d'un nouvel entrepreneur.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Young,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année civile 1938, combien de caisses d'oranges ont été importées au Canada, chaque mois (a) des Etats-Unis, (b) des pays de l'Empire britannique en indiquant le pays d'origine.

2. Le total des droits perçus chaque mois sur lesdites oranges en provenance (a) des Etats-Unis, (b) des pays de l'Empire britannique.

3. Durant l'année civile 1938, quel a été le total des importations au Canada de dattes sans leurs noyaux en provenance (a) des Etats-Unis, (b) des pays de l'Empire britannique.

4. (a) Le droit tarifaire imposé pour chaque pays, (b) les autres droits ou impôts perçus.

5. Durant l'année civile 1938, quel a été le total des importations de dattes avec leurs noyaux en provenance (a) des Etats-Unis, (b) des pays de l'Empire britannique, et quels droits ont été perçus sur les importations en provenance de chacun des pays mentionnés plus haut.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel montant le fédéral a fourni pour des ouvrages accomplis ou entrepris à la frontière de Niagara sous la direction ou la surveillance de la Commission des parcs de Niagara.

2. A quelles fins ces dépenses ont été faites.

3. Quel montant a été versé directement à la Commission des parcs de Niagara pour tous ouvrages ou entreprises mentionnés plus haut.

4. Le montant des engagements que le gouvernement peut avoir pris envers la Commission des parcs de Niagara pour ouvrages semblables non encore terminés ou non encore exécutés.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis la dernière session, si le gouvernement a eu recours aux mandats du Gouverneur général dans l'intention de se procurer des sommes d'argent.

2. Si oui, à quelles dates, pour quelles fins et quels étaient les montants.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Avec quelles compagnies le ministère de la Défense nationale a complété des arrangements pour (a) la fabrication d'aéronefs, (b) l'assemblage d'aéronefs, (c) la fabrication de moteurs d'aéronefs, (d) la fabrication de parties d'aéronefs.

2. Si ces entreprises ont été adjudgées après soumissions par concurrence, ou par choix.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années 1936, 1937, 1938 et 1939, si le ministère de la Défense nationale a acheté des fusils.

2. Si oui, de qui il a acheté ces fusils.

3. Durant la même période, si le ministère a fait des arrangements pour se procurer des mitrailleuses lourdes ou légères autres que la mitrailleuse Bren.

4. Si oui, à quelles sources il s'est procuré ou il se procurera ces armes d'après les contrats actuels.

5. Si oui, de quel modèle seront les mitrailleuses qu'on lui fournira.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont maintenant occupées à l'arsenal de l'Etat à Lindsay, Ontario, soit parmi (a) le personnel de l'administration, (b) les techniciens, (c) les artisans habiles, (d) les manœuvres.

2. Quel ouvrage on exécute maintenant dans cet arsenal.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont maintenant occupées à l'arsenal de l'Etat, dans la ville de Québec, soit (a) parmi le personnel de l'administration, (b) les techniciens, (c) les artisans habiles, (d) les manœuvres.

2. Combien d'entre eux sont des officiers ou des hommes enrôlés.

3. Si l'arsenal de l'Etat à Québec a fabriqué des corps d'obus de 18 livres à grands explosifs ou des Howitzer H.E. 4.5 de pouce durant 1936, 1937 et 1938.

4. Si oui, quel en a été le coût à l'unité.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les ordres d'expédition que la Commission canadienne du blé a donnés pour le transport du blé de l'Alberta, soit par la route de l'Est, soit par la route de l'Ouest, durant la présente année de mise en marché du blé.

Par M. Donnelly, pour M. Neill,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 29 avril 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et toute ou toutes autres personnes au sujet de l'usage de pièges à poisson en Colombie-Britannique.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Et le débat se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 9 MARS 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 8 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celles-ci ne peuvent être reçues, savoir:—

D'Ethel Jean Southam Peters, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Londres, Angleterre, et qui demande l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage d'avec Paul Ernest Vieregge Peters, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Adèle Adfeldt Grunau, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage d'avec Martin Grunau, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Anne Ver Trees Hart Acena.O, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jose Guillermo Acena.O, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939:—Copie de tous les ordres d'expédition que la Commission canadienne du blé a donnés pour le transport du blé de l'Alberta, soit par la route de l'Est, soit par la route de l'Ouest, durant la présente année de mise en marché du blé.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939:—Copie du bail ou contrat souscrit par le gouvernement du Canada en 1936 et par la *Three Rivers Grain and Elevator Company*; et aussi copie de toute modification à ce bail ou contrat, ou de tout autre bail accordé par le gouvernement fédéral à cette compagnie après la signature du premier bail.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939:—Copie de tous correspondance et documents échangés durant les trois dernières années entre le gouvernement fédéral et toute autre personne concernant le pilote J.-Arthur Gariépy, de Bienville, comté de Lévis, P.Q., et le pilotage dans le district de Québec-Montréal.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 508, en date du 7 mars, 1939: pour autoriser un prêt à la province de la Saskatchewan, au montant de \$1,896,966.47, pour permettre à ladite province d'assumer sa part des dépenses de secours jusqu'au 31 décembre, 1938, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 15 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et de tous autres documents échangés entre le gouvernement du Dominion et le Chemin de fer National-Canadien, et la ville de Montréal, et tout ou toutes autres personnes au sujet du nouveau projet de terminus du Chemin de fer National-Canadien qui doit coûter \$12,600,000, de même qu'une liste des entreprises déjà adjugées pour cet ouvrage.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance et lettres échangés durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1938, et janvier 1939, entre l'honorable ministre de l'Agriculture, ou son sous-ministre, et le ministre de la Santé de l'Alberta au sujet du corps responsable de l'assistance dans les zones de sécheresse de l'Alberta.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—

Qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce conclue à Washington, le 17ème jour de novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et que la Chambre l'approuve sous réserve de la législation requise pour donner effet aux dispositions qui y sont contenues.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), il est ordonné,—Que l'accord commercial conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, déposé sur la Table le 12 janvier, 1939, soit transmis au comité des Voies et Moyens.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme ensuite de nouveau en comité plénier pour étudier une résolution destinée à la création d'un office national du film, et à l'institution d'une commission interdépartementale qui centralisera la distribution des films de l'état.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un Office national du Film nanti des pouvoirs et de la charge de reviser les entreprises cinématographiques de l'Etat, d'en faire rapport et de remplir les autres fonctions que le Gouverneur en conseil pourra lui imposer; autoriser le Gouverneur

en conseil à nommer un Commissaire qui sera le gestionnaire en chef de l'Office et à fixer son traitement; prescrire aussi l'institution d'une Commission inter-départementale qui centralisera la distribution des films de l'Etat.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Euler présente alors le bill No 35, Loi créant une commission nationale du cinématographe, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la loi du rétablissement agricole des prairies.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des prairies, de prolonger la période pendant laquelle la loi sera en vigueur, d'investir le Ministre du pouvoir de signer certains contrats et d'accomplir et de remplir certains devoirs qui naîtront fortuitement du fonctionnement de la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

M. Gardiner présente, alors, du consentement de la Chambre, le bill No 36, Loi modifiant la loi du rétablissement agricole des prairies, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 6, Loi modifiant la loi des pensions:

M. Power propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Church.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des changements tarifaires, exposés en tableaux, résultant de l'accord commercial conclu entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, signé à Washington, le 17 novembre, 1938.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 42

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 10 MARS 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De Roy Cecil Darnbrough, de Vancouver, Colombie-Britannique, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*.

D'Henry J. Pflum, fils, de Buffalo, New-York, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Board of American Missions of The United Lutheran Church in America* (Canada).

De John Forbes Michie, de Toronto, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation "Le Conseil d'administration de l'Eglise Presbytérienne au Canada".

De L'Eglise-unie du Canada, pour une Loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modifications:

Bill No 22, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux.

Bill No 25, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la corporation de la cité d'Ottawa.

Bill No 27, Loi modifiant la Loi des compagnies de prêts.

Bill No 28, Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

Bill No 33, Loi modifiant la Loi d'enseignement technique.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Depuis la dernière session, si le gouvernement a eu recours aux mandats du Gouverneur général dans l'intention de se procurer des sommes d'argent.
2. Si oui, à quelles dates, pour quelles fins et quels étaient les montants.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, plans, rapports d'ingénieurs, contrats, dépenses, bordereaux de salaire et autres documents relatifs aux réparations faites au quai de New-Glasgow, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938, et aussi un état montrant le coût estimatif de l'achèvement de ces réparations.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Quels bureaux et/ou édifices l'Etat loue dans la ville d'Edmonton, Alberta, ou prend-il à bail.
2. Où sont situés ces bureaux et/ou ces édifices, de qui ils sont loués ou pris à bail, et quels montants sont versés sous forme de loyer ou de terme pour chacun de ces locaux.
3. Le montant total ainsi versé.

M. Kinley propose, appuyé par M. McCann, du consentement de la Chambre, le bill, No 37, Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

De son siège en Chambre, M. MacNeil demande la permission, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question de la plus urgente importance pour le public, et il communique à M. l'Orateur l'exposé de la question qu'il désire discuter, ainsi formulé:

“Que l'on ajourne immédiatement la Chambre pour discuter une question dont l'urgence sollicite l'opinion publique, à savoir: la nouvelle publiée aujourd'hui dans les journaux du relevé et de l'enregistrement par tout le Canada des anciens combattants pour aider aux autorités à sauvegarder la paix interne du pays, en ces temps de difficultés internationales, et l'absence de toute déclaration de la part du gouvernement qui indique s'il approuve officiellement le projet, ou si la situation actuelle rend nécessaire un enregistrement partiel pour le service national”.

M. l'Orateur prend connaissance de cet exposé, et déclare qu'il ne traite pas d'une affaire précise d'urgente importance publique, et qu'il ne peut pas soumettre la motion d'ajournement à la Chambre. Il ajoute que sa décision ne comporte pas d'appel sur la question d'urgente importance publique.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution tendant à établir un comité d'achat de la Défense,

M. Mackenzie (Vancouver-centre), propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Un débat s'élève alors et se poursuit;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 2, Loi modifiant la loi d'interprétation;

M. Gariépy propose, appuyé par M. Maybank,—Que ledit bill soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre); Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre d'étudier, en comité plénier, le projet de résolution tendant à établir un comité d'achat de la Défense;

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier, pour étudier ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à créer un Conseil d'Achat de la Défense, nanti de pouvoirs exclusifs, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, pour contracter tous marchés concernant l'achat de munitions, équipement, matériaux et approvisionnements exigés pour le ministère de la Défense nationale, lorsque la dépense dépasse le chiffre de \$5,000;

garantir que lesdits équipements, matériaux et approvisionnements, seront achetés à un prix raisonnable pour le Gouvernement et sans donner lieu à des profits abusifs pour ceux qui les fabriquent ou les fournissent;

prescrire que les traitements, salaires et autres frais dudit Conseil seront payables à même les fonds votés par le Parlement;

autoriser le Gouverneur en conseil à emprunter les fonds nécessaires pour acquitter les dépenses du ministère de la Défense nationale qui sont imputables sur le compte des frais d'établissement dans les crédits votés par le Parlement pour ledit ministère;

et établir un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser en dix ans lesdites sommes qui auront été empruntées pour les dépenses d'établissement dudit Département, en même temps que l'intérêt sur ladite somme à raison de trois pour cent par an.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la Défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les

bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Power; Que le bill No 6, Loi modifiant la loi des pensions, soit lu une deuxième fois.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur motion de M. Finn.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quatre minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 13 MARS 1939

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on substitue le nom de M. Hurtubise à celui de M. Ahearn comme membre du comité spécial nommé pour examiner le rapport et tout ce qui a trait à la commission de radiodiffusion du Canada.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on substitue le nom de M. Mayhew à celui de M. Ward comme membre du comité permanent de la marine et des pêcheries.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la commission des grains du Canada, pour l'année 1938.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 554, en date du 11 mars, 1939: pour autoriser le prêt à la province du Manitoba d'une somme de \$184,000 afin de permettre à cette province d'assumer sa part des projets et des travaux d'aide au chômage jusqu'au 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés l'un et l'autre, lus la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 39, Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports.—M. *Howe*.

Bill No 40, Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre.—M. *Gardiner*.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Tustin,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le total des frais de construction du nouvel hôtel du Canadien-National à Vancouver.
2. Le nombre total des pièces de cet hôtel.
3. Le nombre de chambres à coucher.
4. Le nombre des appartements vice-royaux.
5. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des frais de décoration.
6. Le coût total de tout l'ameublement, (a) draperies, (b) meubles, (c) tapis.
7. La moyenne du coût de l'ameublement des chambres à coucher.
8. La moyenne du coût de l'ameublement des appartements vice-royaux.
9. Si l'on a fait un appel de soumissions pour ces ameublements.
10. Si les soumissions étaient (a) permises à tout concurrent, ou (b) permises à des concurrents choisis.
11. Les soumissions reçues.
12. A qui ont été adjudgées les entreprises, indiquant les entreprises et les frais.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le coût total d'un nouveau navire pour faire le service entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard.
2. Si l'on prendra quelque mesure afin de donner un service additionnel et un meilleur service à l'aide d'un nouveau navire qui ferait la navette entre Toronto et Port Dalhousie, sur l'embranchement d'une sous-compagnie du National-Canadien, le chemin de fer Niagara, Ste-Catharine et Toronto.
3. Depuis combien de temps le vapeur *Northumberland* est assigné à ce service, et quel était son parcours avant de venir à Toronto.
4. Le coût de ce navire, et quand il a été construit.
5. S'il est construit pour la navigation sur le lac, et quels aménagements de pont et abri il offre par mauvais temps.
6. Combien de passagers la loi l'autorise à transporter, et s'il possède les appareils de sauvetage nécessaires.
7. Si l'on prendra quelque mesure pour assigner un nouveau navire à ce parcours afin d'améliorer le service.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Qui étaient en 1938 les délégués du Canada à la Société des Nations, et quelles furent leurs dépenses et autres allocations.
2. S'ils ont soumis un rapport pour 1938. Si oui, si ledit rapport sera déposé et si l'on a mis en œuvre les propositions qu'il contenait.
3. Depuis l'institution de la Société jusqu'aujourd'hui, quelle somme le Canada a dépensée pour cet organisme.
4. Qui nomme les délégués et les conseillers techniques. Le cas échéant, quelles sont les aptitudes de ces gens pour donner des conseils, et quelle a été, avant leur embarquement, leur formation en matière de diplomatie ou d'apaisement international.
5. Si quelques-uns des délégués ont fait des tournées de conférences après leur retour au Canada. Si oui, quels étaient leurs noms, et si l'Etat a payé les frais de ces tournées.
6. Si la Société existe encore, et quelles nations en font partie.
7. Si le Canada en fera partie en 1939, et, si oui, à quel prix.
8. Quels pays doivent des arrérages de droits et d'autres frais entraînés par leur affiliation.
9. Si le Japon, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et les Etats-Unis sont maintenant membres de cette Société, ou si l'on a invité ces pays à adhérer à une Société réorganisée, et si oui, quand.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les noms des navires de la flotte *Canada-Antilles*, et si ces navires sont exploités en conformité de la Convention de commerce Canada-Antilles du 15 juin 1926.

2. L'âge de chacun de ces navires.

3. Si tous ces navires appartiennent à un type adapté à ce service, et s'ils sont conformes aux termes de la Convention.

4. La vitesse moyenne de chacun des navires en service durant 1938.

5. Durant 1938, quelle a été, par nœud, la moyenne du combustible consommé.

6. La vitesse moyenne de chacun des navires en service en 1929.

7. Durant 1929, quelle a été, par nœud, la moyenne du combustible consommé.

8. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le total des passagers transportés du Canada aux Antilles et des Antilles au Canada.

9. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des passagers arrivés à Montréal, Saint-Jean, Halifax et Boston.

10. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des passagers inscrits pour le voyage d'aller à Montréal, Saint-Jean, Halifax et Boston.

11. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des tonnes de marchandises emportées au voyage d'aller de Montréal, Saint-Jean et Halifax (les bananes exceptées).

12. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes de marchandises débarquées à Montréal, Saint-Jean et Halifax (les bananes exceptées).

13. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de régimes de bananes débarqués à Montréal, Saint-Jean et Halifax.

14. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le déficit (ou le surplus) annuel d'exploitation du SS. *Connector*.

15. Le taux d'intérêt annuel sur les obligations de ce navire.

16. La somme inscrite chaque année au débit de ce navire à l'article dépréciation.

17. Si des fonctionnaires de la compagnie ou d'autres personnes ont soumis des propositions pour éliminer ces pertes. Si oui, qui les a soumises et si l'on a pris quelque mesure au sujet de ces propositions.

18. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes du chargement en lourd de tous les navires en service.

19. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quels ont été les frais de la mise au point.

20. Chaque année, quelle a été, par tonne, la moyenne des frais d'entretien de chaque navire en service.

21. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quels ont été, pour chaque navire, les frais d'approvisionnement, quant aux ponts, à la chambre des machines, et au département du maître d'hôtel.

22. La mise de fonds totale pour la flotte de navires qui font le service Canada-Antilles.

23. Durant les années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le déficit total (ou le surplus) d'exploitation.

Par M. Johnston (Bow-River),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, quels prêts ou quelles subventions ont été accordés aux Chemins de fer nationaux du Canada et au chemin de fer Canadien-Pacifique.

2. Durant cette période de dix ans, quels remboursements ont faits le National-Canadien ou le Pacifique-Canadien.

3. A quelles conditions ces prêts ont été accordés.

Par M. Rowe (Athabaska),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de succursales des banques autorisées du Canada sont maintenant ouvertes au Canada.
2. Combien de succursales ont été fermées depuis 1929.
3. Le cas échéant, quelles raisons on a invoquées pour fermer ces succursales.
4. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total du capital réel de toutes les banques autorisées du Canada.
5. Les fonds de prévision pour les mêmes années.
6. (a) En 1929, et (b) en 1937, quels ont été les bénéfices nets.
7. Et si ce montant comprend tous les revenus provenant des fonds en prévision.
8. (a) En 1929, et (b) en 1938, quelle a été la moyenne de l'intérêt reçu sur les prêts au commerce.
9. Les dividendes versés (a) en 1929, (b) en 1938.
10. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total de tous les prêts des banques.
11. (a) en 1929, et (b) en 1938, quel était le total de tous les dépôts remboursables sur demande.
12. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total des dépôts à préavis.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelle était, au 31 juillet 1937, la quantité de blé des classes 1, 2, 3 et 4 du Nord, et 5 et 6, emmagasiné dans les élevateurs du Canada.
2. Durant l'année écoulée entre le 1er août 1937 et le 31 juillet 1938, quelle quantité de blé de chacune des classes énumérées précédemment, on a reçu dans les mêmes élevateurs.
3. Et durant la même période, quelle quantité de blé des classes précédentes on a expédié.
4. Quelle quantité de blé de chaque classe demeurait dans les élevateurs du Canada le 31 juillet 1938.

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Baker, pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les bordereaux de salaire, soumissions, pièces justificatives, et un état relatif à la quantité de bois de construction et aux autres matériaux au sujet de l'entreprise exécutée sous la conduite du contremaître Hermand L. Reid, District No 10, municipalité de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, et aussi, le cas échéant, le nom de l'inspecteur et le tarif de rémunération qu'il recevait.

Par sir Eugène Fiset, pour M. Dupuis,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents que la Commission des Transports a en sa possession et qui ont été échangés entre le gouvernement de la province de Québec, la Commission des Chemins de fer ou des Transports, ou tout membre ou haut fonctionnaire de cette commission, et Vincent Dupuis, membre du Parlement, au sujet de l'élimination du passage à niveau à Saint-Hubert, comté de Chambly.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministre du Commerce ou tout membre du gouvernement, et tout membre de la Bourse des grains de Winnipeg au sujet des méthodes de vente et d'administration de la Commission du blé, et au sujet de la distribution des affaires de la Commission aux membres de la Bourse des grains de Winnipeg.

M. Power propose,—Que soit institué, nonobstant le paragraphe un de l'article 65 du Règlement relatif au nombre des membres, un Comité spécial composé de MM. Bothwell, Brunelle, Cahan, Clark (York-Sunbury), Dussault, Factor, Fair, Glen, Heaps, Jean, MacLean (Prince), MacNicol, McCuaig, McCullough, McIntosh, McLean (Simcoe-Est), Mullins, Gauthier, Pelletier, Perley, Power, Purdy, Rickard, Robichaud, St-Père, Stevens, Stewart, Stirling, Taylor (Norfolk), Turgeon, Turner, Wermenlinger et Wood, pour s'enquérir des problèmes suivants et faire rapport:—

- (a) Les méthodes employées au Canada et dans d'autres pays pour diviser de nouveau les districts électoraux, et donner des conseils à la Chambre sur ce point;
- (b) Les méthodes par lesquelles:—(I) on pourra retracer facilement la source et la manière dont on a disposé des sommes reçues et dépensées pour aider l'élection des membres de la Chambre des communes; (II) publicité pourra être donnée à toutes les recettes et dépenses au même effet; (III) le coût des élections pourra être diminué pour les candidats; (IV) une limite pourra être posée au montant qui peut être dépensé par un candidat, ou à son avantage, pendant sa campagne électorale;

Et que ledit Comité spécial soit autorisé à assigner personnes, à faire produire écrits et dossiers, à questionner des témoins ayant prêté le serment et à faire rapport à l'occasion.

Et un débat s'élevant;

M. Pelletier propose en amendement, appuyé par M. Fair:—

Que la motion soit modifiée par l'insertion des mots suivants immédiatement après les mots "comité spécial", dans la première ligne du dernier paragraphe de la motion:

"Dans le but de faciliter la mise en œuvre des directives formulées au paragraphe "B" de la résolution, soit autorisé à s'enquérir des sommes formant les contributions détenues à diverses périodes par différents groupes politiques fédéraux, ou par des aides du parti au nom de ces groupements, au Canada, pendant les dix dernières années, de la provenance desdites contributions et des usages auxquels ont servi ces contributions chaque fois que ces dépenses dépassaient \$100, et".

M. l'Orateur déclare cet amendement inacceptable parce qu'il soulève une question nouvelle non prévue par l'avis de motion, puisque ledit amendement voudrait élargir les pouvoirs du comité bien au delà des limites fixées par l'avis. et que la nécessité de donner un avis disparaît si un tel avis ne sert pas à guider la Chambre dans ses décisions.

Et la discussion se poursuivant sur la motion principale;

M. MacNeil propose en amendement, appuyé par M. MacInnis:

Que l'on modifie la motion par l'addition de la clause suivante:

"(c) Les méthodes nécessaires pour permettre aux bûcherons, aux pêcheurs, aux marins et aux mineurs de la Colombie-Britannique d'exercer leur droit de suffrage en vertu de la loi des élections fédérales, 1938".

M. l'Orateur déclare cet amendement inacceptable, parce qu'il soulève une nouvelle question qui dépasse les limites de l'avis et qu'elle devrait être soumise sous forme d'ordre.

De cette décision M. MacNeil en appelle à la Chambre.

M. l'Orateur soumet la question dans les termes suivants: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Baker,	Fleming,	McIvor,	Mutch,
Barry,	Fournier (Hull),	McKenzie	O'Neill,
Beaubien,	Gardiner,	(Lambton-Kent),	Patterson,
Bertrand (Prescott),	Gladstone,	McKenzie	Perley,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Glen,	(Neepawa),	Pinard,
Black (Yukon),	Golding,	Mackenzie (Van- couver-Centre),	Power,
Blair,	Goulet,	MacKinnon	Purdy,
Bothwell,	Grant,	(Edmonton-Ouest),	Reid,
Boulanger,	Hanson,	McLarty,	Rennie,
Bradette,	Hartigan,	MacLean (Cap- Breton-Victoria- Nord),	Rickard,
Brasset,	Homuth,	McLean (Melfort),	Robichaud,
Cardin,	Howard,	MacLean (Prince),	Ross (Moose-Jaw),
Casselman,	Ilsley,	McLean	Rowe (Dufferin- Simcoe),
Chevrier,	Isnor,	McLean (Melfort),	Sanderson,
Clarke (Rosedale),	Johnston	MacLean (Prince),	Senn,
Clark (York- Sunbury),	(Lake-Centre),	McLean	Stewart,
Crerar,	King, Mackenzie	(Simcoe-Est),	Stirling,
Davidson,	Kinley,	McNevin	Sylvestre,
Deachman,	Kirk,	(Victoria, Ont.),	Taylor (Nanaïmo),
Denis,	Lacombe,	McNiven	Telford,
Deslauriers,	Lapointe (Matapédia- Matane),	(Regina City),	Thompson,
Donnelly,	Leader,	MacNicol,	Tremblay,
Douglas (Queens),	Leduc,	McPhee,	Tucker,
Dubois,	Lockhart,	MacRae,	Turner,
Euler,	McCallum,	Mallette,	Ward,
Evans,	McCann,	Manion,	Warren,
Farquhar,	McCuaig,	Martin,	Weir,
Ferguson,	McCulloch,	Matthews,	Wermenlinger,
Ferron,	McDonald (Pontiac),	Mayhew,	White,
Finn,	McDonald (Souris),	Michaud,	Winkler,
	McIntosh,	Mills,	Wood,
		Mulock,	Young—115.

CONTRE:

Messieurs

Blackmore,	Hayhurst,	Lennard,	Massey,
Coldwell,	Heaps,	MacInnis,	Needham,
Douglas (Weyburn),	Jakes,	MacNeil,	Neill,
Esling,	Kennedy,	Macphail,	Pelletier,
Fair,	Kuhl,	Marsh,	Quelch,
Green,	Landeryou,	Marshall,	Ross (St-Paul),
Hansell,			Woodsworth—26.

Et la motion principale étant de nouveau mise aux voix;

M. Coldwell propose en amendement, appuyé par M. Douglas (Weyburn):

Que l'on modifie la motion par l'addition de la clause suivante:

“(c) Les méthodes nécessaires pour permettre à certains bûcherons, pêcheurs, marins et mineurs, absents de leurs circonscriptions électorales, d'exercer leur droit de suffrage aux élections fédérales”.

M. l'Orateur déclare encore cet amendement inacceptable pour les mêmes motifs que l'amendement précédent.

Et la motion principale étant mise aux voix; elle est agréée.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Coldwell, il est ordonné:

Que ledit comité reçoive instruction d'étudier les méthodes nécessaires pour permettre à certains bûcherons, pêcheurs, marins et mineurs, absents de leurs circonscriptions électorales, d'exercer leur droit de suffrage aux élections fédérales.

M. Mackenzie King propose, pour M. Rogers,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir les moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et, dans ce dessein, d'autoriser l'exécution, à même les sommes allouées par le Parlement, d'entreprises à l'avantage général du Canada et indispensables aux fins de la Loi, et aussi pour fournir, à même les sommes non allouées du Fonds du Revenu consolidé, une assistance financière aux provinces sous forme de prêts, d'avances ou de garanties, et pour prescrire la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose, pour M. Rogers,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative afin de favoriser et d'aider la formation des jeunes chômeurs, de les adapter à des emplois utiles au Canada, et, à cette fin, d'allouer des montants dont le total sera de quatre millions cinq cent mille dollars à être dépensés durant une période de trois années commençant avec l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1940. L'exécution de la Loi et les versements faits sous le régime de la Loi seront soumis aux termes et conditions qui pourront être fixés d'accord avec les provinces.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 35, Loi créant une commission nationale du cinématographe, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 44

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 14 MARS 1939

PRIÈRES.

M. Fraser, du comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport dudit comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité propose: Qu'il soit autorisé:

(1) A faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

(2) A tenir ses séances pendant que la Chambre siège.

(3) A retenir les services de commis aux écritures et de sténographes.

(4) A tenir ses séances, pour une période n'excédant pas deux jours, dans la cité de Toronto, et que soit autorisé le paiement de toutes dépenses de voyages.

M. Beaubien, du Comité spécial institué pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada et pour étudier les méthodes de la Société présente son deuxième rapport ainsi conçu:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Deslauriers soit substitué à celui de M. Dussault comme membre du comité spécial nommé pour étudier les questions relatives aux élections et aux circonscriptions électorales au Canada et faire rapport.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. McNevin (Victoria, Ont.) soit substitué à celui de M. Wood comme membre du comité spécial nommé pour étudier les questions relatives aux élections et aux circonscriptions électorales au Canada et faire rapport.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Howe, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des Ports nationaux pour l'année civile 1938.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Qui est chargé de l'exécution de la Loi du travail des aubains et si cette Loi est maintenant en force.

2. Si le gouvernement déposera des rapports du ministère relatifs à ses effets ou à son utilité.

3. Si l'on a reçu des plaintes au sujet de la non application de cette Loi, et au sujet des effets de la non application sur le chômage au Canada.

4. Durant chacune des années 1937, 1938 et 1939, combien d'aubains ont été admis au Canada sous l'empire de cette Loi, (a) venant des Etats-Unis, (b) du Royaume-Uni, (c) du continent européen,—pour occuper des emplois au Canada.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien a coûté au Canada sa participation à l'Exposition impériale de Glasgow en 1938.

2. A cette exposition impériale, combien de personnes on a occupées dans l'édifice du Canada (a) pour annoncer ou expliquer les produits exposés, (b) pour toutes autres fins.

3. Quels salaires on a versés à ces fonctionnaires.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Si on a établi un pâturage commun à Val Marie, Saskatchewan.

2. Si oui, quels sont l'étendue de ce pâturage, le nombre de milles de la clôture et le coût par mille de cette clôture.

3. Si celle-ci a été construit à forfait.

4. Si oui, qui était l'entrepreneur, et quel a été le nombre d'hommes occupés.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Sous l'empire du Plan de formation de la jeunesse (Rogers-Bilodeau), combien de jeunes ont reçu une formation dans la province de Québec pour la période de cours antérieure au 1er octobre 1938.

2. Combien de ces jeunes gens parlaient anglais, et combien, français.

3. Combien se sont enregistrés pour la période de cours allant du 1er octobre au 31 mars.

4. Combien de ces derniers parlent le français, et combien, l'anglais.

5. Si l'enseignement que l'on donne à ces cours de formation est donné et en anglais et en français.

6. Parmi les jeunes mentionnés dans la question 1, combien ont trouvé un emploi par suite de leur formation.

7. Le coût de chacune des périodes de cours mentionnées dans les questions 1 et 3.

8. De combien de jours de formation réelle se compose ce plan de formation de la jeunesse.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:—Liste indiquant les noms des compagnies à qui l'on a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en bœuf du District militaire No 10, durant les années écoulées de 1930 à 1938 inclusivement, et une liste indiquant quelle ou quelles compagnies ont été chargées de l'entreprise, et quel a été le montant total versé chaque année au ou aux soumissionnaires heureux.

Sur motion de M. Beaubien, la Chambre adopte la recommandation formulée dans le deuxième rapport du comité spécial de la radiodiffusion, présenté aujourd'hui, le mardi, 14 mars, 1939, à la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 14, Loi modifiant la loi de l'immigration;

M. Neill, appuyé par M. Kinley, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, ledit ordre disparaît du feuillet et le bill est retiré.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 37, Loi modifiant la loi des pêcheries, 1932;

M. Kinley, appuyé par M. McIvor, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Un débat s'élève et,

L'heure consacrée aux bills privés et publics ayant expiré;

La Chambre reprend alors la discussion, en comité plénier, sur le bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 15 MARS 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De Boisdoré Panet-Raymond, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi constituant en corporation l'Association des Clubs canadiens.

De *Sterling Insurance Company of Canada*, pour une loi prolongeant le délai durant lequel le ministre des Finances peut accorder à ladite compagnie un permis de faire affaire.

M. Fournier (Hull), du comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi du service civil, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement;
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;
3. Que le quorum du Comité soit fixé à neuf membres, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 65 du Règlement.

Sur motion de M. Fournier (Hull), ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Heaps, il est ordonné,—Que les pétitions suivantes présentées le 8 mars, 1939, chacune demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage de la pétitionnaire, en même temps que le rapport du greffier des pétitions à leur sujet, soient transmis au comité permanent du Règlement pour adopter les recommandations qu'il jugera convenables, à savoir:

D'Ethel Jean Southam Peters, épouse de Paul Ernest Vieregge Peters.

D'Adèle Adfeldt Grunau, épouse de Martin Grunau.

D'Anne Ver Trees Hart Acena.O., épouse de Jose Guillermo Acena.O.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:—Etat détaillé de tous les deniers dépensés durant les années civiles 1937 et 1938 à Apple Tree Cove, comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, état montrant les noms des ouvriers et des contremaîtres occupés, les montants divers versés à chacun, les noms de toutes les personnes de qui ont été achetés des matériaux et les montants versés à chacun d'eux.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—Combien de livres et de publications forment maintenant la liste des imprimés qui ne peuvent se transporter par les postes.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Wermenlinger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si un individu du nom de Samuel J. Maguire occupait un emploi de mécanicien au port de Montréal en 1909 ou en 1910.

2. Si oui, si ce Samuel J. Maguire est le même individu que l'on trouve sub-séquentement en charge d'un outillage mécanique important dans les élévateurs à grains, et d'appareils de levage de marchandises dans les entrepôts, et qui a agi en qualité de maître mécanicien pour la Commission du port de Montréal du 1er mai 1930 au 5 avril 1938.

3. Si ledit Samuel J. Maguire a inventé divers dispositifs de sûreté à l'avantage du port de Montréal, y compris un appareil pour empêcher la surcharge des soutes à grains et des sœux contre la poussière afin d'empêcher la poussière du grain de se répandre dans l'air et de déterminer des explosions.

4. Si c'est l'homme même dont on a aboli l'emploi au nom de l'efficacité, tel qu'exposé à la page 701 des *Débats* non révisés du 3 février 1939.

5. Si cet homme reçoit une pension.

6. Sinon, quelle est la raison.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De quels édifices l'Etat est propriétaire dans la ville de Toronto.

2. Quelle est, d'après l'évaluation, la valeur de chacun de ces édifices.

3. Quelle est, d'après l'évaluation, la valeur du terrain sur lequel est construit chaque édifice.

4. De quels lots vacants ou lopins de terre l'Etat est propriétaire dans la ville de Toronto.

5. Quelle est, d'après l'évaluation, la valeur de chacun de ces lots vacants ou lopins de terre.

6. Si l'on donnera à Toronto une subvention ou un octroi quelconque afin de défrayer les frais des services dont jouissent les édifices de l'Etat, exemptés d'impôt par la Loi à titre de propriété de la Couronne, comme la protection contre les incendies, celle de la police, l'approvisionnement en eau et les autres services municipaux.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le ministère des Travaux publics a achevé récemment la construction d'un édifice de l'Etat à Berwick, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse.
2. Si oui, si le ministère connaît le prétendu état peu satisfaisant de cet édifice, et si l'on oblige les entrepreneurs à corriger les défauts.
3. (a) Les noms de l'inspecteur de la construction, (b) ses aptitudes, (c) le salaire versé.
4. (a) Le coût du terrain sur lequel l'édifice est construit, (b) le coût de l'édifice, à l'exclusion du terrain.
5. Les noms de toute ou de toutes autres personnes que le ministère a occupées pour la construction ou l'achèvement de cet édifice, et quelle somme on a versée à chacun d'entre eux.

Par M. Kennedy,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le colonel George McLeod, d'Edmonton, Alberta, était à l'emploi de l'Etat durant l'année 1936.
2. Si oui, quel ou quels emplois il occupait.
3. Quand il avait été nommé.
4. Son salaire.
5. Si on lui permettait de présenter un compte de frais, et si oui, de combien.
6. Le montant total qu'il a reçu pendant qu'il occupait cet ou ces emplois (a) en salaire, (b) pour ses dépenses.

Par M. Walsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a élaboré le plan de formation de cultivateurs dans l'intention d'enlever de jeunes garçons aux villes pour les placer sur des fermes.
2. Combien de jeunes garçons ont été placés dans les diverses provinces grâce à ce plan.
3. Combien de ces jeunes garçons venaient des villes.
4. De combien de fils de cultivateurs et d'ouvriers agricoles on a versé le salaire en vertu de ce plan, dans les diverses provinces.
5. Si l'on prend maintenant des mesures afin de s'assurer que le plan de formation de la jeunesse et le plan de formation de cultivateurs s'appliquent aux jeunes chômeurs des villes.
6. Si l'Etat a vérifié les états relatifs au travail accompli sous l'empire du plan de formation de la jeunesse et du plan de formation des cultivateurs, ou s'il a fait enquête sur ces exposés.
7. Si oui, quels ont été les résultats.

Par M. Walsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'Etat a acheté l'emplacement d'un édifice public à Tweed, Ontario.
2. Si oui, de qui on a acheté ledit terrain.
3. Le prix versé pour ce terrain.
4. Si le Conseil et les citoyens de Tweed ont exprimé leur opposition à cet emplacement au cours d'une assemblée publique.
5. Si le Conseil municipal de Tweed a offert à l'Etat d'échanger ce terrain contre un autre de manière que le terrain sur lequel serait construit l'édifice public serait situé dans le centre de la localité.
6. Si oui, si cet échange a été fait.
7. Si le terrain tout d'abord acheté a été échangé pour un autre terrain.
8. Si oui, quelle est la valeur du terrain acquis à la faveur de cet échange.
9. Quelle était, d'après l'évaluation, la valeur des deux terrains mentionnés plus haut.
10. De qui on a acquis l'emplacement échangé.
11. Si le terrain acquis en dernier lieu est situé au centre de la localité.

12. Si le Conseil de Tweed s'est objecté à la situation du terrain acquis en dernier lieu.

13. Les édifices construits sur chacun de ces emplacements.

14. Quelle somme le Parlement a allouée pour l'achat d'un emplacement et la construction d'un édifice public à Tweed.

15. Si l'on a reçu les soumissions pour la construction dudit édifice et quel est le montant de chaque soumission.

16. Si l'on a adjugé l'entreprise de la construction d'un édifice public à Tweed.

17. Si oui, quels sont les noms et l'adresse de cet entrepreneur et quel est le prix mentionné au contrat.

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De compte à demi avec les provinces, si le gouvernement fédéral donne une allocation substantielle aux personnes des villes et des municipalités qui ne peuvent plus occuper un emploi.

2. Au début de 1938, le 31 mars ou à une autre date, si le ministère du Travail a averti les provinces qu'après une certaine date, il cesserait d'accorder une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail.

3. De compte à demi avec la province, si le gouvernement donne une allocation substantielle aux personnes des villes et des municipalités de la Colombie-Britannique qui ne peuvent occuper un emploi.

4. Si oui, si l'on a empêché de recevoir cette allocation substantielle une catégorie quelconque de personnes qui ne peuvent plus occuper un emploi et qui habitent une municipalité quelconque de ladite province.

5. Si l'Etat donne une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail, combien de personnes ont reçu une allocation de ce chef dans chaque province, durant le mois de janvier 1939, ou durant le dernier mois pour lequel les statistiques sont complètes.

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:—

Par M. Brooks, pour M. Walsh—Ordre de la Chambre:—Copie de tous rapports, correspondance, propositions, résolutions du Conseil municipal, estimations, titres, précis d'actes, protestations relatives à la situation, ou autres documents ou écrits ayant trait de quelque façon à l'achat et à l'échange d'un ou de plusieurs terrains pour un édifice public à Tweed, Ontario.

Et copie aussi des cahiers de charge, soumissions, contrats ou autres documents qui ont trait de quelque façon à la construction d'un édifice public à Tweed.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution pour atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture;

M. Rogers propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La discussion s'engage et ledit débat est ajourné, sur motion de M. Massey.

Un message est reçu du Sénat qui informe la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande l'approbation de la Chambre:

Bill No 41 (Lettre C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson".

Bill No 41 (Lettre D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti di Rosa".

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été transmises les pétitions, toutes en instance de divorce, d'Edythe Marjorie Burke Atkinson et de Marie-Louise Rossetti di Rosa, respectivement, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre le motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 16 MARS 1939

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 13, Loi modifiant la Loi des aliments et des drogues.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 43 (Lettre G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari".

Aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve soumise au comité permanent des divorces du Sénat auquel a été transmise la pétition en instance de divorce de Stefano Guilio Luciano Roncari, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill No 34, Loi modifiant la Loi concernant les pénitenciers, avec les amendements suivants:

1. Page 2, ligne 29. Insérer ce qui suit comme paragraphe deux de l'article cinq:

"2) Aucune disposition de la présente loi n'est censée s'étendre ou s'appliquer à la prérogative de grâce royale, ou au service des recours en grâce du ministère de la Justice, ni altérer ou amoindrir, ni permettre d'altérer ou d'amoindrir la juridiction immédiate que le ministre de la Justice possède actuellement sur ce service."

2. Page 4, ligne 1. Après le mot "Commission" insérer les mots "sur la recommandation du directeur".

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Chaque année, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel a été par province, le montant des obligations municipales qui n'ont pas été payées.

2. Par province, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel était le total de la dette garantie des corporations du Canada.

3. Par province, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel a été le montant des hypothèques sur des fermes, qui n'ont pas été payées.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le le Gouverneur général, en date du 15 février, 1939:— Copie de l'arrêté du conseil et des règlements du Ministère de l'Agriculture qui ont trait aux expéditions à la Grande-Bretagne, de bœuf réfrigéré, à titre d'expérience; et aussi un dossier contenant une liste des fabricants de salaison qui ont fait ces expéditions, et une copie du contrat ou de la convention entre l'Etat canadien et ces fabricants de salaison. Et aussi un état montrant la quantité de bœuf réfrigéré que l'on a expédié, la date de l'expédition, le port de l'expédition, le prix versé à l'expéditeur pour le bœuf, le prix réel et le pourcentage de ce prix versé par l'Etat, le cas échéant, sur chaque expédition.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de livres de graine de semence d'agropyre à crête on a acheté en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les semences d'automne en 1938.

2. De qui on l'a achetée.

3. La date ou les dates de ces achats.

4. Le prix ou les prix payés pour cette graine, par livre.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939,—Etat montrant:—Durant les années 1937 et 1938, quelle somme d'argent, le cas échéant, l'Etat a dépensée dans le Montana ou dans d'autres états américains, pour pâture, provende et foin destinés au cheptel du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

M. Fraser propose, appuyé par M. McPhee,—Que le premier rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre, le 14 mars, 1939, soit maintenant adopté.

Et ladite motion mise aux voix;

M. MacNeil propose en amendement, appuyé par M. MacInnis:—Que ledit rapport ne soit pas adopté immédiatement, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent des comptes publics avec instructions d'en retrancher la quatrième recommandation.

Après discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Baker,	Green.	Leader,	Pelletier,
Barber,	Hansell,	Lennard,	Perley,
Black (Yukon),	Harris,	Lockhart,	Quelch,
Blackmore,	Hayhurst,	McGregor,	Ross (St. Paul's),
Brooks,	Heaps,	MacInnis,	Rowe (Athabaska),
Brown,	Homuth,	MacNeil,	Spence,
Casselman,	Hyndman,	MacNicol,	Stevens,
Church,	Jaques,	Macphail,	Stewart,
Clarke (Rosedale),	Kennedy,	Manion,	Stirling,
Coldwell,	Kuhl,	Marsh,	Thompson,
Douglas (Weyburn),	Landeryou,	Marshall,	Tustin,
Esling,	Lawson,	Massey,	White,
Fair,			Woodsworth—50.

CONTRE:

Messieurs

Barry,	Ferland,	Leduc,	Moore,
Beaubien,	Ferron,	Little,	Motherwell,
Bercovitch,	Finn,	McCallum,	Mutch,
Bertrand (Prescott),	Fiset (sir Eugène),	McCann,	Neill,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Fleming,	McCuaig,	O'Neill,
Blanchette,	Fontaine,	McCulloch,	Parent (Terrebonne),
Bonnier,	Fournier (Hull),	Macdonald	Patterson,
Bothwell,	Francoeur,	(Brantford City),	Pinard,
Bouchard,	Fraser,	McDonald (Pontiac),	Plaxton,
Boulangier,	Furniss,	McDonald (Souris),	Pouliot,
Bradette,	Gardiner,	McGeer,	Power,
Brunelle,	Gauthier,	McIntosh,	Purdy,
Cameron,	Girouard,	McIvor,	Reid,
Cardin,	Gladstone,	MacKenzie	Rennie,
Chevrier,	Glen,	(Neepawa),	Rhéaume,
Clark (Essex-Sud),	Golding,	Mackenzie (Van-	Rickard,
Clark (York- Sunbury),	Goulet,	couver-Centre),	Rinfret,
Cleaver,	Grant,	MacKinnon	Robichaud,
Crerar,	Gray,	(Edmonton-Ouest),	Ross (Moose-Jaw),
Davidson,	Hamilton,	McKinnon (Kenora-	Sanderson,
Deachman,	Hanson,	Rainy-River),	Slaght,
Denis,	Hartigan,	McLarty,	Sylvestre,
Deslauriers,	Hill,	MacLean (Cap-	Taylor (Nanaïmo),
Donnelly,	Howden,	Breton-Nord-	Taylor (Norfolk),
Douglas (Queens),	Ilsley,	Victoria),	Telford,
Dubois,	Isnor,	McLean (Melfort),	Thauvette,
Dubuc,	Jean,	MacLean (Prince),	Tomlinson,
Dunning,	Johnston	McLean	Tucker,
Dupuis,	(Lake-Centre),	(Simcoe-Est),	Turgeon,
Dussault,	King, Mackenzie	McNiven	Turner,
Emmerson,	Kinley,	(Regina City),	Veniot,
Euler,	Kirk,	McPhee,	Ward,
Evans,	Lacroix (Québec-	MacRae,	Warren,
Factor,	Montmorency),	Mallette,	Weir,
Fafard,	Lalonde,	Martin,	Winkler,
Farquhar,	Lapointe	Matthews,	Wood,
	(Québec-Est),	Maybank,	Young—137.
	Leclerc,	Mayhew,	

La motion principale est alors proposée à l'approbation de la Chambre, et elle est adoptée sur division.

M. Leclerc présente, appuyé par M. Blanchette, du consentement de la Chambre, le bill No 44, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément pour la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 41 (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson".—M. *Heaps*.

Bill No 42 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Walsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, quelle quantité de sable a été livré en 1937 par navire à l'île Sainte-Hélène, port de Montréal.
2. Qui a livré ce sable.
3. Le tarif de quayage ou des droits de terre-plein en vigueur durant la période où ce sable était déposé à l'île Sainte-Hélène.
4. Quelle quantité de sable (en tonne de 2,000 livres) a été livré durant cette année aux ouvrages de l'île Sainte-Hélène.
5. Si l'on a fait des représentations au ministère des Transports ou au Conseil des ports nationaux pour leur demander de renoncer au quayage ou au droit de terre-plein sur les livraisons de sable.
6. Si oui, qui a fait ces représentations.
7. Si l'on a renoncé au quayage ou au droit de terre-plein.
8. Si oui, pourquoi, et pour quelle période.
9. Quelle somme on aurait perçue sur ces livraisons si l'on n'avait pas renoncé aux droits de terre-plein.

Par M. Mallette,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—La somme dépensée par l'Etat par province pour les bataillons scolaires durant chacune des années financières terminées le 31 mars 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'Etat construit un aéroport au Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse.
2. Si oui, où il est situé, et quels en seront les dimensions et le coût estimatif lorsqu'il sera terminé.
3. De qui on a acheté le terrain et quel prix on a versé pour ce terrain.
4. Si l'on a obtenu une partie quelconque de ce terrain du gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse.
5. Si oui, quelle en est la superficie.
6. Quel prix on a versé pour cette partie.
7. Le nom du courtier ou de l'agent qui a préparé cette transaction et la somme versée pour ses services, honoraires compris.

Le bill No 35, Loi créant une commission nationale du cinématographe, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend ensuite, en comité plénier, l'étude du bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 17 MARS 1939

PRIÈRES.

M. Bothwell, du comité spécial d'enquête sur les questions électorales, présente le premier rapport dudit comité, à savoir:

Votre Comité recommande:

1. Que le quorum du Comité soit fixé à dix membres.
2. Qu'il soit autorisé à se procurer les services d'un sténographe officiel pour transcrire au jour le jour les comptes rendus pour l'usage du Comité.
3. Que les services de Monsieur Harry Butcher soient retenus pour le Comité.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel montant le fédéral a fourni pour des ouvrages accomplis ou entrepris à la frontière de Niagara sous la direction ou la surveillance de la Commission des parcs de Niagara.

2. A quelles fins ces dépenses ont été faites.

3. Quel montant a été versé directement à la Commission des parcs de Niagara pour tous ouvrages ou entreprises mentionnés plus haut.

4. Le montant des engagements que le gouvernement peut avoir pris envers la Commission des parcs de Niagara pour ouvrages semblables non encore terminés ou non encore exécutés.

Et aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 2 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

Sur motion de M. Bothwell, le premier rapport du comité spécial d'enquête sur les questions électorales est adopté.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 43 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari".—M. *Walsh*.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 34, Loi concernant les pénitenciers;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et adoptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et acceptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité permanent des bills privés, savoir:—

Bill No 41 (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson".

Bill No 42 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti di Rosa".

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 11, Loi concernant la tenue d'un scrutin sur des questions de grande importance nationale;

M. Church propose, appuyé par M. Perley,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Church propose alors, appuyé par M. Perley,—Que ledit bill soit soumis au comité plénier.

Et une discussion s'élevant;

M. Rinfret propose, en amendement: Que ledit bill ne soit pas soumis au comité plénier, mais qu'il soit transmis au comité spécial nommé pour étudier les questions électorales et les circonscriptions électorales du Canada;

Et ledit amendement, soumis à la Chambre, est agréé.

En conséquence, ledit bill est référé au comité spécial des questions électorales.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 24, Loi modifiant la loi du service civil;

M. Lapointe (Matapédia-Matane) propose, appuyé par M. Leduc,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Une discussion s'élève, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Church.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire, et la Chambre revient à l'étude des mesures du gouvernement.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 36, Loi modifiant la loi sur le rétablissement agricole des prairies;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et sera soumis au comité plénier à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

AGRICULTURE

SERVICES TECHNIQUES

11 Entomologie. \$ 488,511 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

12 Administration des fermes expérimentales. 60,020 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 20 MARS 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Le rapport de la commission du service civil concernant l'organisation et la classification du personnel permanent de la Chambre des communes, en même temps que la résolution des membres du comité de régie interne adoptant ce rapport et le recommandant à l'approbation de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham, de Montréal, Québec, épouse de Frederick Norman Higginbotham.

De Zdenka Pauline Ottilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond, de Montréal, Québec, épouse de George Arthur Drummond.

De Per Ernst Martinsson, de Montréal, Québec, époux de Juana Louisa Monrad Martinsson.

D'Edith Cecilia Shaw Mayne, de Westmount, Québec, épouse de Hugh Cecil Mayne.

De Dorothy Boretsky Pozomick, d'Outremont, Québec, épouse de Hy David Pozomick, autrement connu sous le nom de Hy David Singer.

De Roberta Copeland Cool Roberts, de Montréal, Québec, épouse de Clarence Macgregor Roberts.

D'Ethel Rothpan Staroselsky, de Montréal, Québec, épouse de Jack Staroselsky, autrement connu sous le nom de Jack Starr.

De Jean Winifred Hunter Urquhart, de Westmount, Québec, épouse de John Grant Urquhart.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 595, en date du 18 mars, 1939: pour autoriser le prêt à la province du Manitoba d'une somme de \$853,500 afin de permettre à cette province d'assumer sa part des dépenses provoquées par le chômage durant la période qui se terminera le 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Durant l'année 1938, combien de fonctionnaires on occupait dans les bureaux de la ville de Regina sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies.

2. Combien de personnes on occupait sous le régime de la même Loi dans d'autres parties de la province de Saskatchewan, durant la même année, y compris les directeurs, les surveillants, les surintendants, les ingénieurs, les préposés aux instruments, les dessinateurs, les investigateurs, les spécialistes en terre, les conseillers agricoles, les surveillants agricoles et les assistants agricoles.

3. Les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, et l'allocation de dépense de chacun de ces fonctionnaires.

4. Combien de ces fonctionnaires se servent d'autos.

5. Durant l'année 1938, quels ont été les frais de chacun pour le fonctionnement de leur automobile.

6. Combien d'automobiles nouvelles ou usagées on a achetées ou louées durant l'année 1938 pour les fonctionnaires du Rétablissement agricole des prairies dans la province de la Saskatchewan.

7. De qui on a loué et/ou acheté ces automobiles et à quels prix.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 592, en date du 18 mars, 1939:—pour autoriser l'engagement de M. Stuart Legg, gérant de production de la *Strand Film Company*, de Londres, Angleterre, à un cachet de \$3,000 pour quatre mois, afin de diriger le filmage de deux documentaires sur les projets d'entraînement de la jeunesse sous l'autorité du fédéral et des provinces.

Arrêté en conseil, C.P. 593, en date du 18 mars, 1939:—pour autoriser un octroi au montant de \$15,000 afin de fournir de l'aide à la paroisse Saint-Luc de Matane, comté de Matane, province de Québec, dévastée par les feux de forêt qui ont causé de grandes pertes de propriétés, de maisons et d'effets.

L'ordre suivant de la Chambre a été voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés du 1er août 1938 à aujourd'hui, au sujet de réparations à la jetée No 1 et au quai du Japon à Vancouver, entre le Conseil des ports nationaux, le ministère du Travail et le secrétaire de l'Unité ouvrière 2404, constituée par des ouvriers qui se chargent du battage de pilotes et de la construction de ponts, de quais et de bassins à Vancouver, Colombie-Britannique.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du bill No 36, Loi modifiant la loi du rétablissement agricole des prairies;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier ledit bill.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour mettre à l'étude ledit bill, qui est rapporté avec une modification.

M. Gardiner propose alors,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée, sur division.

L'ordre est alors donné que la troisième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 21 MARS 1939

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Taylor (Nanaimo) soit substitué à celui de M. Fournier (Hull) comme membre du comité permanent de la banque et du commerce.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, contrats, factures, bordereaux de salaire, rapports d'ingénieurs et d'inspecteurs, plans et devis et autres documents relatifs au dragage du Chenal Bailey's Brook, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont maintenant occupées à l'arsenal de l'Etat, dans la ville de Québec, soit (a) parmi le personnel de l'administration, (b) les techniciens, (c) les artisans habiles, (d) les manœuvres.

2. Combien d'entre eux sont des officiers ou des hommes enrôlés.

3. Si l'arsenal de l'Etat à Québec a fabriqué des corps d'obus de 18 livres à grands explosifs ou des Howitzer H.E. 4 pouces $\frac{1}{2}$ durant 1936, 1937 et 1938.

4. Si oui, quel en a été le coût à l'unité.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Le bill suivant du Sénat est lu la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui l'accompagnent, est référé au comité permanent des bills privés, savoir:—

Bill No 43 (G. du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari".

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 12, Loi modifiant la loi des prisons et des maisons de détention;

M. Church propose, appuyé par M. Perley,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, ledit ordre est retranché du feuillet et le bill retiré.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Woodworth,—Que le bill No 5, Loi modifiant le code criminel, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion plus ample, ledit débat est ajourné, sur motion de M. Macdonald (Ville de Brantford).

L'heure consacrée à l'étude des bills privés et publics expire et la Chambre revient aux mesures du gouvernement.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 36, Loi modifiant la loi sur le rétablissement agricole des prairies;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 40, Loi modifiant la loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel qu'amendé.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

13 Ferme expérimentale centrale \$ 626,950 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 22 MARS 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 45 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".

Bill No 46 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell".

Bill No 47 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler".

Bill No 48 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain".

Bill No 49 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".

Bill No 50 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve faite devant le comité permanent de divorce du Sénat, auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce, de Gertrude Saul Baker, Mary Frances Todd Lister Cardwell, Herbert John Butler, Anna Lasnier Blain, Annie March Breakey Coburn et de Mabel Gertrude Marks Lamoureux, respectivement; ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de retourner le tout au Sénat.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939—Etat montrant:—

1. Le total des frais de construction du nouvel hôtel du Canadien-National à Vancouver.

2. Le nombre total des pièces de cet hôtel.

3. Le nombre de chambres à coucher.
4. Le nombre des appartements vice-royaux.
5. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des frais de décoration.
6. Le coût total de tout l'ameublement, (a) draperies, (b) meubles, (c) tapis.
7. La moyenne du coût de l'ameublement des chambres à coucher.
8. La moyenne du coût de l'ameublement des appartements vice-royaux.
9. Si l'on a fait un appel de soumissions pour ces ameublements.
10. Si les soumissions étaient (a) permises à tout concurrent, ou (b) permises à des concurrents choisis.
11. Les soumissions reçues.
12. A qui ont été adjugées les entreprises, indiquant les entreprises et les frais.

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Si un individu du nom de Samuel J. Maguire occupait un emploi de mécanicien au port de Montréal en 1909 ou en 1910.
2. Si oui, si ce Samuel J. Maguire est le même individu que l'on trouve sub-séquemment en charge d'un outillage mécanique important dans les élévateurs à grains, et d'appareils de levage de marchandises dans les entrepôts, et qui a agi en qualité de maître mécanicien pour la Commission du port de Montréal du 1er mai 1930 au 5 avril 1938.
3. Si ledit Samuel J. Maguire a inventé divers dispositifs de sûreté à l'avantage du port de Montréal, y compris un appareil pour empêcher la surcharge des soutes à grains et des sœaux contre la poussière afin d'empêcher la poussière du grain de se répandre dans l'air et de déterminer des explosions.
4. Si c'est l'homme même dont on a aboli l'emploi au nom de l'efficacité, tel qu'exposé à la page 701 des *Débats* non révisés du 3 février 1939.
5. Si cet homme reçoit une pension.
6. Sinon, quelle est la raison.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1939:—Etat montrant:—

1. Le montant total des sommes que l'Etat a versées comme subventions d'un montant fixe en 1936, 1937 et 1938.
2. Durant les mêmes années, quel a été le montant versé à chacune des provinces.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Les dépenses faites par l'Etat durant les trois dernières années pour sculpture, taille ou autres ornements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel central des édifices du Parlement.
2. Les noms de toutes les personnes occupées à ce travail.
3. Où résidait chacune de ces personnes à l'époque où elle a été embauchée pour cet ouvrage.
4. Depuis combien de temps chacune de ces personnes avait établi sa résidence au Canada.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Walsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de billets de faveur le Conseil des ports nationaux délivre pour le pont Jacques-Cartier.
2. A qui on a délivré ces billets.

3. En vertu de quelle autorité on émet ces billets de faveur.

4. Le cas échéant, qui verse le montant du déficit de l'administration de ce pont.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A quelle date le Conseil des administrateurs du Chemin de fer National-Canadien a ratifié la décision d'achever le terminus du National-Canadien à Montréal.

2. Si l'on déposera sur le bureau, pour renseigner le Parlement, une copie des procès-verbaux de l'assemblée du Conseil d'administration et une copie de tous les rapports d'après lesquels il a pris une décision.

3. Quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre la loi relative à la coordination des services des chemins de fer du Canada, à l'élimination des doubles services et du gaspillage.

4. A quelle date le gouvernement, ou le ministre des Transports, a étudié le problème du nouveau terminus à Montréal, et si on a pris en considération les objections écrites qui ont été envoyées, et si oui, quand, et qui les a étudiées.

5. Si le cabinet ou l'un des ministres qui le composent a rencontré le Conseil d'administration du National-Canadien au sujet de cette affaire. Si oui, où, quand, et quels ont été les résultats de l'entrevue.

6. Si l'on déposera sur le bureau les arrêtés à ce sujet.

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général, et avec l'ordre suivant sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Casselman,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 1er janvier 1938 pour autoriser l'émission de mandats du Gouverneur général.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés de janvier 1936 au 17 mars 1939, entre le ministre de la Justice et M. J. C. MacCorkindale, avocat de Toronto, ou toutes autres personnes au sujet de la cause de "Le Roi vs Walker"; et copie aussi de tout rapport fait au ministre de la Justice, ou à tout haut fonctionnaire du ministère de la Justice au sujet de la déposition en cette affaire de George E. McLay.

Par M. Brooks,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1937 à aujourd'hui entre le gouvernement fédéral, ou tout ministère fédéral et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province au sujet du versement d'une somme pour une subvention à la *Dry Salt Fish Producers*.

Par M. Brooks,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout ministère fédéral, et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province au sujet de la collaboration des deux gouvernements dans l'assistance à accorder aux pêcheurs de homards après la forte tempête qui a sévi en Nouvelle-Ecosse en décembre 1938.

Par M. Brooks,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la résolution mentionnée dans le paragraphe suivant du discours du trône prorogant la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse le 14 avril 1938: "La résolution que vous avez adoptée au sujet du transport des marchandises et de charbon par le port de Halifax, sera transmise aux autorités fédérales".

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 51 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan".

Bill No 52 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve faite devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été remises les pétitions, en instance de divorce, d'Earl Keith Drennan et de Per Ernst Martinsson, respectivement; ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de retourner le tout au Sénat.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 23 MARS 1939

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 22 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

De John Roy Fumerton, de Témiskamingue, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ines Marie Ray Fumerton, de Témiskamingue, P.Q., résidant à l'heure présente dans le royaume de Suède, et pour en obtenir son divorce.—*M. Walsh.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Ambrose Tibbitts Aston, de Sherbrooke, Québec, époux de Jessie May Petts Aston.

De Sarah Sherry Miller, de Montréal, Québec, épouse de Norman Leslie Miller.

De Janni Kalmanowitz Rittner, de Montréal, Québec, épouse de Hymie Rittner.

D'Helen Kathleen Yuill, de Toronto, Ontario, épouse de Charles Hector Yuill.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Le coût total d'un nouveau navire pour faire le service entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard.

2. Si l'on prendra quelque mesure afin de donner un service additionnel et un meilleur service à l'aide d'un nouveau navire qui ferait la navette entre Toronto et Port Dalhousie, sur l'embranchement d'une sous-compagnie du National-Canadien, le chemin de fer Niagara, Ste-Catherine et Toronto.

3. Depuis combien de temps le vapeur *Northumberland* est assigné à ce service, et quel était son parcours avant de venir à Toronto.

4. Le coût de ce navire, et quand il a été construit.

5. S'il est construit pour la navigation sur le lac, et quels aménagements de pont et abri il offre par mauvais temps.

6. Combien de passagers la loi l'autorise à transporter, et s'il possède les appareils de sauvetage nécessaires.

7. Si l'on prendra quelque mesure pour assigner un nouveau navire à ce parcours afin d'améliorer le service.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1939,—Etat montrant:—La somme dépensée par l'Etat par province pour les bataillons scolaires durant chacune des années financières terminées le 31 mars 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938.

Du consentement de la Chambre, M. Cahan propose,—Que le bill No 9, Loi modifiant la loi de la Cour suprême, soit réimprimé, avec certaines corrections, avant sa deuxième lecture.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés séparément, lus la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 53, Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.—M. *Dunning*.

Bill No 54, Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.—M. *Dunning*.

Les bills suivants du Sénat subissent, séparément, leur première lecture, sur division, et leur seconde lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 45, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".—M. *Walsh*.

Bill No 46, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell".—M. *Heaps*.

Bill No 47, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler".—M. *Walsh*.

Bill No 48, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain".—M. *Tomlinson*.

Bill No 49, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 50, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".—M. *Factor*.

Bill No 51, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan".—M. *Bercovitch*.

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson".—M. *Thompson*.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La mesure prise par le gouvernement au sujet des taux d'intérêt élevés, équivalant à l'usure, que des compagnies fédérales, britanniques et étrangères, faisant affaire au Canada, exigent depuis un certain nombre d'années à la faveur d'hypothèques sur les biens fonds.

2. Quelle surveillance ou quel contrôle exerce le gouvernement sur ces compagnies (a) par la Loi sur l'usure, (b) par la Loi sur l'intérêt, (c) par la Loi sur les compagnies ou d'autres lois fédérales.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les trois dernières années, si le gouvernement fédéral a construit une frayère ou vivier d'élevage à Coldbrook, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse.

2. Si oui, de qui on a acheté le terrain et quel prix on a versé.

3. Le coût total de construction des édifices, et si l'ouvrage a été exécuté à l'entreprise ou en régie.

4. S'il a été exécuté en régie, si on déposera sur le bureau une copie des bordereaux de salaire.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 55, (E du Sénat), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*".

Bill No 56, (F du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Commercial Travellers*".

Bill No 57, (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada".

Bill No 58, (I du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada".

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 52

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 24 MARS 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 23 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

D'Iris Ester Westerberg Duffy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec St-Clair Cyrus Duffy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt-sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 23 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

Du Révérend Albert Hinton, et de quarante-quatre autres membres de l'Eglise-unie de Pointe-Claire, qui demandent de déclarer un embargo sur l'expédition de tout matériel de guerre au Japon.—M. *Mallette*.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Copies des ordres généraux émis pour la milice canadienne du 15 février, 1939 au 1er mars, 1939, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie de l'ordre général émis pour la force canadienne de l'air du 15 au 28 février, 1939, en vertu des dispositions de l'article 4 (4), chapitre 3, S.R.C., 1927.

Sur motion de M. Walsh, il est ordonné,—Que la pétition de John Roy Fumerton, présentée le 22 mars, et celle d'Iris Ester Westerberg Duffy, présentée le 23 mars, demandant chacune l'adoption d'un bill de divorce en faveur du pétitionnaire, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement, pour telles recommandations qu'il jugera convenables.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés séparément, lus la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 59, Loi modifiant la Loi de la généalogie du bétail, 1932.—M. Gardiner.

Bill No 60, Loi modifiant la Loi sur la commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935.—M. Euler.

Les bills suivants du Sénat subissent, séparément, leur première lecture, et leur seconde lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 57, (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada".—M. Motherwell.

Bill No 58, (I du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada".—M. Cameron.

M. Euler propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire la surveillance et la réglementation, par la Commission des grains, des transactions à terme du grain à la Bourse des grains de Winnipeg, en conformité des propositions de la Commission royale d'enquête sur les grains, 1938; prescrire aussi la nomination, à titre de fonctionnaire de la commission, d'un surveillant qui suivra les transactions à la bourse et fera rapport à la commission, et prescrire encore le paiement de son traitement et des dépenses de la commission à même les sommes allouées par le Parlement.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi prescrivant une déduction pour cent sur tous les grains mis en marché dans la zone du blé du printemps, et rendant disponibles d'autres sommes nécessaires pour les fins dudit projet de loi; fournissant l'assistance aux cultivateurs dont les besoins sont urgents en prescrivant un versement par acre, et pourvoyant à la nomination et à l'affectation de fonctionnaires, de vérificateurs et d'employés.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de favoriser la vente collective du blé en garantissant le premier versement des sociétés coopératives, ou des compagnies d'élevateurs, telles que définies dans la Loi; autoriser la dépense de sommes allouées par le Parlement pour les fins de la Loi; prescrire aussi la nomination et l'affectation de fonctionnaires, de vérificateurs et d'employés.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité permanent des bills privés, savoir:—

Bill No 45, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".

Bill No 46, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell".

Bill No 47, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler".

Bill No 48, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain".

Bill No 49, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".

Bill No 50, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".

Bill No 51, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan".

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson".

(Bills publics)

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Lacroix (Québec-Montmorency),—Que le bill No 4, Loi modifiant la loi des postes, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

REVENU NATIONAL

DOUANE ET ACCISE

218	Administration générale..	\$ 972,135 00
219	Laboratoire chimique des douanes et de l'accise.. . . .	39,635 00
220	Inspection, investigations et vérification	1,110,925 00
221	Section de mésestimation du service de surveillance.. . . .	65,280 00
222	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyer..	7,619,100 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

223	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi..	314,775 00
-----	---	------------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient aux "Motions".

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), il est résolu,—Que le rapport de la Commission du service civil au sujet de l'organisation et de la réclassification du personnel permanent de la Chambre des communes, et la résolution du comité de régie interne, déposés sur la Table le 20 mars, 1939, soient approuvés.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 27 MARS 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 24 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

D'Audrey Elizabeth Logan Williams, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Harold Williams, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Plaxton*.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, propositions, rapports et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession, qui ont été datés durant les années 1937 et 1938, et qui ont trait à l'achat et à l'établissement d'un nouveau champ de tir dans le comté de Lincoln, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1937, quel était le nombre total de personnes à l'emploi de l'Etat en les classifiant comme (a) permanentes, (b) surnuméraires.

2. Combien de ces fonctionnaires (1) permanents, (2) temporaires, reçoivent (a) moins que \$500 par année, (b) \$500, mais moins que \$1,000, (c) \$1,000, mais moins que \$1,500, (d) \$1,500, mais moins que \$2,000, (e) \$2,000, mais moins que \$3,000, (f) \$3,000, mais moins que \$4,000, (g) \$4,000, mais moins que \$5,000, (h) \$5,000, mais moins que \$6,000, (i) \$6,000, mais moins que \$7,000, (j) \$7,000, mais moins que \$9,000, (k) \$9,000, mais moins que \$12,000, (l) \$12,000, mais moins que \$15,000, (m) \$15,000 et plus.

3. Combien de ces personnes n'occupent leur emploi qu'une partie de l'année.

4. Le 31 mars 1937, quel était le nombre total des fonctionnaires dans la Division militaire, la Division navale et la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale.

5. Combien de ces fonctionnaires reçoivent un salaire de (a) moins que \$500 par année, (b) \$500, mais moins que \$1,000, (c) \$1,000, mais moins que \$1,500, (d) \$1,500, mais moins que \$2,000, (e) \$2,000, mais moins que \$3,000, (f) \$3,000, mais moins que \$4,000, (g) \$4,000, mais moins que \$5,000, (h) \$5,000, mais moins que \$6,000 (i) \$6,000, mais moins que \$7,000, (j) \$7,000, mais moins que \$9,000, (k) \$9,000, mais moins que \$12,000, (l) \$12,000, mais moins que \$15,000, (m) \$15,000 et plus.

6. Combien de ces personnes n'occupent leur emploi qu'une partie de l'année.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, quels prêts ou quelles subventions ont été accordés aux Chemins de fer nationaux du Canada et au chemin de fer Canadien-Pacifique.

2. Durant cette période de dix ans, quels remboursements ont faits le National-Canadien ou le Pacifique-Canadien.

3. A quelles conditions ces prêts ont été accordés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le colonel George McLeod, d'Edmonton, Alberta, était à l'emploi de l'Etat durant l'année 1936.

2. Si oui, quel ou quels emplois occupait-il.

3. Quand il avait été nommé.

4. Son salaire.

5. Si on lui permettait de présenter un compte de frais, et si oui, de combien.

6. Le montant total qu'il a reçu pendant qu'il occupait cet ou ces emplois (a) en salaire, (b) pour ses dépenses.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. De compte à demi avec les provinces, si le gouvernement fédéral donne une allocation substantielle aux personnes des villes et des municipalités qui ne peuvent plus occuper un emploi.

2. Au début de 1938, le 31 mars ou à une autre date, si le ministère du Travail a averti les provinces qu'après une certaine date, il cesserait d'accorder une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail.

3. De compte à demi avec la province, si le gouvernement donne une allocation substantielle aux personnes des villes et des municipalités de la Colombie-Britannique qui ne peuvent occuper un emploi.

4. Si oui, si l'on a empêché de recevoir cette allocation substantielle une catégorie quelconque de personnes qui ne peuvent plus occuper un emploi et qui habitent une municipalité quelconque de ladite province.

5. Si l'Etat donne une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail, combien de personnes ont reçu une allocation de ce chef dans chaque province, durant le mois de janvier 1939, ou durant le dernier mois pour lequel les statistiques sont complètes.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 672, en date du 25 mars, 1939: pour renouveler un prêt au montant de \$1,938,881.59 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 673, en date du 25 mars, 1939: pour autoriser le renouvellement de la garantie donnée par le gouvernement fédéral sur un bon du trésor de la province du Manitoba au montant de \$4,878,763.59 pour une période d'un an, à partir du 1er mai, 1939, que ladite province a donné à la Banque Royale du Canada comme garantie d'un prêt consenti par ladite banque pour permettre à ladite province de faire face à ses obligations échues à New-York.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Howard soit substitué à celui de M. Deachman comme membre du comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi du service civil et des questions connexes.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Avec quelles compagnies le ministère de la Défense nationale a complété des arrangements pour (a) la fabrication d'aéronefs, (b) l'assemblage d'aéronefs, (c) la fabrication de moteurs d'aéronefs, (d) la fabrication de parties d'aéronefs.

2. Si ces entreprises ont été adjudgées après soumissions par concurrence, ou par choix.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Durant les années 1936, 1937, 1938 et 1939, si le ministère de la Défense nationale a acheté des fusils.

2. Si oui, de qui il a acheté ces fusils.

3. Durant la même période, si le ministère a fait des arrangements pour se procurer des mitrailleuses lourdes ou légères autres que la mitrailleuse Bren.

4. Si oui, à quelles sources il s'est procuré ou il se procurera ces armes d'après les contrats actuels.

5. Si oui, de quel modèle seront les mitrailleuses qu'on lui fournira.

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 17/648, en date du 23 mars, 1939: pour autoriser le paiement de certaines dépenses s'élevant à \$3,386.13 au sujet du congrès du fédéral et des provinces sur l'entraînement de la jeunesse, congrès tenu à Ottawa, du 17 au 19 janvier, 1939.

M. Lapointe (Québec-Est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 676, en date du 25 mars, 1939: pour approuver le rapport du ministre de la Justice à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, au sujet de certaines mesures adoptées par la législature de la province de l'Alberta, comme suit:

"An Act to amend the Debt Adjustment Act, 1937" (Chapitre 27, Statuts de 1938);

"An Act to amend the Limitation of Actions Act, 1935", (Chapitre 28, Statuts de 1938);

"An Act respecting the Suspension of Proceedings in respect of certain kinds of Debt", (Chapitre 25, Statuts de 1938);

"An Act to provide for the temporary Increase in Taxes payable by Banking Corporation". (Chapitre 8, Statuts de 1938);

"An Act to amend and consolidate the Tax Recovery Act, 1929". (Chapitre 82, Statuts de 1938).

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 677, en date du 25 mars, 1939: désavouant l'acte suivant passé par la législature de la province de l'Alberta:

"An Act to amend the Limitation of Actions Act, 1935", (Chapitre 28, Statuts de 1938).

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a pris en considération un ordre de la Chambre émis le 15 mars, à savoir:

Que les pétitions suivantes, présentées le 8 mars, 1939, chacune demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage de la pétitionnaire, en même temps que le rapport du greffier des pétitions à leur sujet, soient transmis au Comité permanent du Règlement pour adopter les recommandations qu'il jugera convenables, à savoir:

D'Ethel Jean Southam Peters, épouse de Paul Ernest Vieregge Peters.

D'Adèle Adfelt Grunau, épouse de Martin Grunau.

D'Anne Ver Trees Hart Acena.O., épouse de Jose Guillermo Acena.O.

1. *Ethel Jean Southam Peters.*

L'offense ne fut découverte que le 16 février. La requérante était en Californie à cette époque, et il s'ensuivit un délai dans le dépôt de la requête.

2. *Adèle Adfelt Grunau.*

La pétition fut signée en janvier. Juste après, cependant, l'avocat tomba malade, comme l'atteste un médecin, et il en résulta un délai dans le dépôt de la pétition. Au Sénat, cette requête est présentée *in forma pauperis*.

3. *Anne Ver Trees Hart Acena.O.*

La preuve nécessaire n'a été recueillie que récemment.

Relativement aux pétitions Peters et Acena.O., votre Comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) (c) du Règlement, et que soit suspendue l'application de l'article 93 (3) (a) du Règlement en ce qui concerne l'article 93 (3) (c). Si elles sont adoptées, ces recommandations comporteront le paiement d'un droit de \$100 pour chaque pétition.

Pour ce qui est de la requête Grunau, on recommande que soit suspendue l'application des articles 92, 93 (3) (a) et 93 (3) (c) du Règlement. Aucun droit n'est imposé.

Votre Comité recommande que ces pétitions soient lues et acceptées.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Golding, ledit rapport est adopté.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés séparément, lus la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 61, Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international, au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes.—M. *Howe*.

Bill No 62, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.—M. *Euler*.

Bill No 63, Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, 1935.—M. *Euler*.

Le bill suivant du Sénat subit sa première lecture et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 56, (F du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*".—M. McPhee.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Thompson,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Le 31 mars de chacune des années 1914, 1920, 1930, 1935 et 1938, quelle était la dette totale de l'Etat fédéral, y compris la dette ferroviaire.

Par M. Fontaine,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La dette du Canada: (a) au 31 mars 1911; (b) au 31 mars 1921; (c) au 31 mars 1930; (d) au 31 mars 1935.

2. La dette actuelle du Canada.

Par M. Fontaine,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quel a été, chaque année, le nombre des immigrants admis au Canada: (a) durant la période du 10 octobre 1911 au 29 décembre 1921; (b) durant la période du 29 décembre 1921 au premier août 1930.

2. Quels ont été, chaque année, les montants déboursés par le gouvernement, pour fins d'immigration; (a) durant la période du 10 octobre 1911 au 29 décembre 1921; (b) durant la période du 29 décembre 1921 au premier août 1930.

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. En vertu de quelle autorité, à quelles dates, pour quels montants, et à quelles fins de la monnaie fiduciaire a été émise (a) par le Dominion du Canada depuis la Confédération, (b) par la Banque du Canada depuis qu'elle a été constituée en corporation, (c) par les banques autorisées depuis qu'une loi a été adoptée pour éliminer leurs émissions en 1946.

2. Quelles circonstances entourent une émission de \$35,000,000 vers 1934.

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les montants (a) des débits bancaires de comptes personnels au Canada pour le mois de décembre 1938, (b) et indiqués séparément, de la monnaie fiduciaire autorisée et en cours durant le même mois, et quelle partie de cette monnaie avait été émise par le Dominion du Canada, par la Banque du Canada et par les banques autorisées.

2. Relativement à la question 1 (a) quel était le pourcentage de la monnaie fiduciaire en cours, et relativement à la question 1 (a) et (b) quel était, indiqué séparément, le pourcentage de l'or que détenait le Dominion du Canada et la Banque du Canada.

3. Chaque année de 1929 à 1938 inclusivement, quelle quantité d'or on a exportée, et à quel prix par once.

4. Pourquoi on exporte l'or produit au Canada, et pourquoi le gouvernement ne l'emmagasine-t-il pas.

Par M. Hayhurst,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des sommes fournies par le fédéral pour assistance contre la sécheresse dans chacune des provinces des Prairies.

Par M. Hayhurst,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le montant total des dettes envers l'Etat dont la résiliation a été mise en vigueur en Saskatchewan durant chacune des années 1935, 1936, 1937 et 1938.

2. Durant les mêmes années, quel a été le montant des dettes dues à des compagnies (compagnies fiduciaires ou hypothécaires) qui ont été annulées en Saskatchewan.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée et transmise aux officiers compétents:

Par M. Brooks pour M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou le ministre des Transports, ou tout fonctionnaire, et la Commission des Transports et la Compagnie de téléphone Bell, au sujet d'une enquête sur la diminution des tarifs et des taxes téléphoniques au Canada, et montrant quelle décision on a prise et quand, quelles auditions ont eu lieu, quels témoins ont été interrogés; y compris aussi une copie du mémoire sur cette question que le ministère a transmis au ministre intérimaire, l'honorable M. Ilsley, comme ce ministre l'a annoncé à la Chambre mercredi le 22 mars.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Power;

Que le bill No 6, Loi modifiant la loi des pensions soit lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 54

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 28 MARS 1939

PRIÈRES.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

TWEEDSMUIR

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1939, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 28 mars 1939.

Sur motion de M. Dunning, lesdits message et budget sont référés au comité des Subsidés.

M. Beaubien, du Comité spécial institué pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada et pour étudier les méthodes de la Société, présente le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité, après avoir entendu les témoignages du président et du gérant général de la Société Radio-Canada quant à la restriction de service qu'entraînerait une diminution dans les revenus de la Société, est d'avis que le tarif actuel des droits à payer pour les licences de radio doit être maintenu pendant l'année fiscale 1939-40.

Le bill suivant du Sénat subit sa première lecture et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 55, (E du Sénat), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*.—M. Cleaver.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de succursales des banques autorisées du Canada sont maintenant ouvertes au Canada.
2. Combien de succursales ont été fermées depuis 1929.
3. Le cas échéant, quelles raisons on a invoquées pour fermer ces succursales.
4. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total du capital réel de toutes les banques autorisées du Canada.
5. Les fonds de prévision pour les mêmes années.
6. (a) En 1929, et (b) en 1937, quels ont été les bénéfices nets.
7. Et si ce montant comprend tous les revenus provenant des fonds en prévision.
8. (a) En 1929, et (b) en 1938, quelle a été la moyenne de l'intérêt reçu sur les prêts au commerce.
9. Les dividendes versés (a) en 1929, (b) en 1938.
10. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total de tous les prêts des banques.
11. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total de tous les dépôts remboursables sur demande.
12. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total des dépôts à préavis.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1939:—Copie de tous les bordereaux de salaires de l'année 1938 relatifs aux réparations du quai Forbes, comme on l'appelle, Richibouctou, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1939,—Etat montrant:—1. Si l'état construit un aéroport au Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse.

2. Si oui, où il est situé, et quels en seront les dimensions et le coût estimatif lorsqu'il sera terminé.
3. De qui on a acheté le terrain et quel prix on a versé pour ce terrain.
4. Si l'on a obtenu une partie quelconque de ce terrain du gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse.
5. Si oui, quelle en est la superficie.
6. Quel prix on a versé pour cette partie.
7. Le nom du courtier ou de l'agent qui a préparé cette transaction et la somme versée pour ses services, honoraires compris.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre l'honorable ministre de l'Agriculture, ou son ministère, ou tout haut fonctionnaire de ce ministère et M. Allen, commissaire de l'Agriculture du Canada en Grande-Bretagne, au sujet des produits agricoles du Canada importés en Grande-Bretagne, et aussi copie de tous les rapports que ce commissaire a rédigés depuis sa nomination.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour M. Euler,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939:—Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministre du Commerce ou tout membre du gouvernement, et tout membre de la Bourse des grains de Winnipeg au sujet des méthodes de vente et d'administration de la Commission du blé, et au sujet de la distribution des affaires de la Commission aux membres de la Bourse des grains de Winnipeg.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 29 avril 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et toute ou toutes autres personnes au sujet de l'usage de pièges à poisson en Colombie-Britannique.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et ensuite référés à leur comité respectif, à savoir:

Au comité permanent des bills privés:

Bill No 57, (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada".

Bill No 58, (I du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada".

Au comité permanent de la banque et du commerce:

Bill No 56, (F du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*".

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 29, Loi modifiant la loi des pêcheries, 1932;

M. Reid propose, appuyé par M. Hanson,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La Convention de commerce suivante est adoptée:

(*Traduction*)

CONVENTION DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes, au nom du Canada, et le Président des Etats-Unis d'Amérique;

Animés du désir de faciliter et de développer encore davantage les relations commerciales existant entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en s'accordant des concessions et avantages réciproques en vue d'activer les échanges;

Tenant compte de l'absence de tout obstacle à l'exécution des obligations commerciales résultant des échanges entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique;

Ont résolu de substituer à l'accord commercial conclu entre eux à Washington, le 15 novembre 1935, un nouvel accord plus complet, et ont désigné à cette fin, pour les représenter en qualité de plénipotentiaires:

Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes:

pour le Canada:

LE TRÈS HONORABLE W. L. MACKENZIE KING,
*premier ministre, président du Conseil privé et Secrétaire d'Etat aux
Affaires Extérieures du Canada; et*

Le Président des Etats-Unis d'Amérique:

M. CORDELL HULL,
Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique;

Lesquels, après s'être mutuellement fait part de leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

ARTICLE PREMIER

1. Le Canada et les Etats-Unis d'Amérique se concèdent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée, sans conditions et sans réserves, sur toutes les questions relatives aux droits de douane et taxes subsidiaires de toute sorte. et sur le mode de perception des droits, et, en outre, sur toutes les questions relatives aux règles, formalités et taxes imposées à l'égard du dédouanement des marchandises, et au sujet de toutes les lois ou de tous les règlements visant la vente ou l'usage des marchandises importées dans leurs territoires respectifs.

2. En conséquence, les produits du sol ou de l'industrie des deux pays, importés dans le territoire de l'un ou de l'autre, ne seront en aucun cas assujettis, par rapport aux questions susdites, à des droits, taxes ou redevances autres ou plus élevés, ni à aucune réglementation ou formalité autre ou plus onéreuse que ceux auxquels sont ou pourraient ultérieurement être assujettis les produits similaires du sol ou de l'industrie de tout autre pays étranger.

3. De même, les produits exportés du territoire du Canada ou des Etats-Unis d'Amérique à destination du territoire de l'autre pays contractant ne seront en aucun cas assujettis, en ce qui concerne l'exportation et à l'égard des susdites questions, à des droits, taxes ou redevances autres ou plus élevés, ni à aucune réglementation ou formalité autre ou plus onéreuse, que ceux auxquels les produits similaires à destination du territoire de tout autre pays étranger sont ou pourront ultérieurement être assujettis.

4. Tout avantage, faveur, privilège ou immunité qui a été ou pourrait ultérieurement être concédé par le Canada ou par les Etats-Unis d'Amérique par rapport aux susdites questions, à un produit provenant de tout autre pays étranger, ou à destination du territoire de tout autre pays étranger, sera concédé immédiatement et sans compensation au produit similaire en provenance ou à destination du territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada, respectivement, et sans égard à la nationalité du voiturier.

ARTICLE II

1. Il ne sera imposé ou maintenu à l'égard de l'importation, dans l'un ou l'autre pays, d'un produit du sol ou de l'industrie de l'autre pays, quel que soit le lieu d'où il arrive, aucune prohibition ou restriction qui ne soit pas pareillement applicable à l'importation d'un produit similaire du sol ou de l'industrie de tout autre pays étranger.

2. Il ne sera imposé ou maintenu, à l'égard de l'exportation d'un produit de l'un des pays contractants vers l'autre, aucune prohibition ou restriction qui ne soit pas pareillement applicable à l'exportation d'un produit similaire vers tout autre pays étranger.

ARTICLE III

Au cas où les importations d'un article quelconque dans l'un ou l'autre pays seraient réglementées quant au montant total de l'importation permise ou quant au montant de l'importation permise à un taux déterminé de droit, et au cas où des contingents seraient attribués à des pays exportateurs, le contingent attribué à l'autre pays devra être basé sur la proportion des importations totales de tel article de tous pays étrangers qu'aura fournies ce pays durant les années précédentes, compte étant tenu, autant que la chose sera pratique dans les cas particuliers, de tous éléments spéciaux qui pourront avoir influé ou pourront influencer sur le commerce de cet article. Dans les cas où l'autre pays serait un fournisseur assez important de tel article, le gouvernement du pays imposant la réglementation devra, chaque fois que la chose sera praticable, se consulter avec le gouvernement de l'autre pays avant de déterminer le contingent à attribuer à ce dernier.

ARTICLE IV

1. Au cas où l'un ou l'autre pays établirait ou maintiendrait un monopole pour l'importation, la production ou la vente d'une denrée déterminée, ou accorderait à un ou à plusieurs organismes des privilèges formellement exclusifs ou l'étant en pratique, concernant l'importation, la production ou la vente d'une denrée déterminée, le gouvernement du pays établissant ou maintenant pareil monopole, ou octroyant pareils privilèges de monopole, s'engage à assurer au commerce de l'autre partie contractante un traitement juste et équitable en ce qui regarde les achats à l'étranger de pareil monopole ou organisme. A cette fin, il est convenu que, dans l'achat d'un produit quelconque à l'étranger, les seules considérations auxquelles obéira pareil monopole ou organisme seront des considérations telles que le prix, la qualité, la négociabilité et les conditions de vente d'un article dont tiendrait compte d'ordinaire une entreprise commerciale privée uniquement intéressée dans l'achat de pareil produit aux conditions les plus avantageuses.

2. Dans l'adjudication d'entreprises publiques et dans l'achat de matériaux, aucun des gouvernements contractants n'assujettira à une distinction injustifiée les produits du sol ou de l'industrie des territoires de l'autre pays de façon à favoriser ceux de tout autre pays étranger.

ARTICLE V

Les produits du sol ou de l'industrie du Canada ou des Etats-Unis d'Amérique seront, après leur importation dans l'autre pays, exonérés de tous impôts, taxes, redevances ou prélèvements domestiques autres ou plus élevés que ceux qui sont applicables aux produits semblables de provenance indigène ou de toute provenance étrangère, sauf s'il en est autrement requis par les lois en vigueur le jour de la signature de cet accord et sous réserve des restrictions apportées à l'autorité de l'un ou de l'autre gouvernement.

ARTICLE VI

1. Les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique énumérés et décrits dans la liste I annexée au présent accord seront, à leur importation par le Canada, exonérés des droits douaniers ordinaires supérieurs à ceux qui sont énoncés et prévus dans ladite liste, sous réserve des conditions qui y sont spécifiées. Lesdits produits seront également exonérés de tous autres droits, impôts, taxes, redevances ou prélèvements imposés ou relatifs à l'importation et supérieurs à ceux qui sont imposés le jour de la signature du présent accord ou qui devront être imposés ultérieurement sous l'empire de lois du Canada en vigueur le jour de la signature du présent accord.

2. La liste I aura pleine vigueur et plein effet à titre de partie intégrante du présent accord.

ARTICLE VII

1. Les produits du sol ou de l'industrie du Canada énumérés et décrits dans la liste II annexée au présent accord seront, à leur importation par les Etats-Unis d'Amérique, exonérés des droits douaniers ordinaires supérieurs

à ceux qui sont énoncés et prévus dans ladite liste, sous réserve des conditions qui y sont spécifiées. Lesdits produits seront également exonérés de tous autres droits, impôts, taxes, redevances ou prélèvements imposés ou relatifs à l'importation et supérieurs à ceux qui sont imposés le jour de la signature du présent accord, ou qui devront être imposés ultérieurement sous l'empire de lois des Etats-Unis d'Amérique en vigueur le jour de la signature du présent accord.

2. La liste II aura pleine vigueur et plein effet à titre de partie intégrante du présent accord.

ARTICLE VIII

1. Les stipulations des Articles VI et VII du présent accord n'empêcheront pas le gouvernement de l'un ou l'autre Etat de frapper n'importe quand l'importation de tout produit d'une taxe égale à l'impôt domestique grevant le produit indigène similaire ou la denrée dont l'article importé a été entièrement ou partiellement fabriqué ou produit.

2. De plus, les stipulations des Articles VI et VII ne seront pas interprétées comme s'appliquant aux droits, charges ou taxes raisonnables que le Gouvernement de l'un ou l'autre Etat pourra prélever n'importe quand sur les documents relatifs à toute expédition, pourvu que ces charges soient proportionnées au coût des services rendus.

ARTICLE IX

Le bois de charpente et de construction scié, les poteaux de bois pour téléphone, trolleys, éclairage électrique et télégraphe, ainsi que les paquets de bardeaux d'origine, de production ou de fabrication canadienne, importés aux Etats-Unis d'Amérique seront exempts des marques indiquant leur provenance lorsque l'article importé est de même classe et de même catégorie que les articles importés aux Etats-Unis d'Amérique en quantités importantes pendant la période quinquennale immédiatement antérieure au 1er janvier 1937 et exempts jusqu'alors des marques indiquant leur provenance.

ARTICLE X

1. Aucune prohibition, aucune restriction ou aucune autre forme de réglementation quantitative, dont l'application se rattache ou non à une agence de contrôle centralisé, ne seront imposées ou maintenues par le Canada sur l'importation ou la vente de tout produit du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique mentionné et décrit dans la liste I, ni par les Etats-Unis d'Amérique sur l'importation ou la vente de tout produit du sol ou de l'industrie du Canada mentionné dans la liste II, sauf les dispositions expressément contraires énoncées dans lesdites listes.

2. La disposition précédente ne s'appliquera pas aux restrictions quantitatives de forme quelconque auxquelles le Gouvernement de l'un ou l'autre Etat assujettira l'importation ou la vente de tout produit du sol ou de l'industrie de l'autre partie contractante, simultanément avec des mesures gouvernementales ou des mesures autorisées par le gouvernement

- a) visant à réglementer ou à contrôler la production, l'alimentation du marché, la qualité ou les prix de produits similaires du sol ou de l'industrie domestique; ou
- b) tendant à accroître les frais de main-d'œuvre dans la production desdits articles;

Toutefois, le Gouvernement se proposant d'appliquer une réglementation quantitative devra s'assurer, lorsqu'il s'agira des mesures décrites dans l'alinéa a) du présent article, que ladite réglementation est nécessaire à l'application efficace desdites mesures, et, lorsqu'il s'agira des mesures décrites dans l'alinéa b), que lesdites mesures font subir à la production domestique de l'article en cause un préjudice du fait d'importations constituant une proportion anormale de la consommation globale dudit article par rapport à la proportion fournie jusque là par les pays étrangers.

3. Lorsque l'un des deux Gouvernements se proposera d'imposer ou d'effectuer une modification importante dans une réglementation quantitative autorisée par le paragraphe précédent, ce Gouvernement en donnera notification écrite à l'autre et devra, sur demande, en conférer avec ce dernier. Faute de la conclusion d'un accord à ce sujet dans les trente jours qui suivront la réception de l'avis précité le Gouvernement qui l'aura donné sera libre d'imposer ou de modifier la réglementation quand il le voudra, et il sera loisible à l'autre Gouvernement, dans la quinzaine qui suivra l'application de cette mesure, de mettre fin intégralement au présent accord, après un préavis écrit de trente jours.

ARTICLE XI

En ce qui concerne les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique énumérés et décrits dans la liste I, et importés au Canada, ainsi que les produits du sol ou de l'industrie du Canada énumérés et décrits dans la liste II, et importés aux Etats-Unis d'Amérique, sur lesquels sont ou peuvent être imposés des droits *ad valorem*, ou des droits établis ou réglementés d'après la valeur de quelque manière que ce soit, les principes généraux d'après lesquels la valeur imposable est fixée dans chacun des pays importateurs le jour de la signature du présent accord ne seront pas modifiés de façon à altérer la portée des concessions prévues dans le présent accord.

ARTICLE XII

1. Aucune stipulation du présent accord ne saurait empêcher l'application de telles mesures que l'un ou l'autre Gouvernement peut juger à propos d'adopter

- a) concernant l'importation ou l'exportation d'or ou d'argent;
- b) concernant la réglementation des importations ou des exportations ou la vente pour l'exportation d'armes, de munitions ou d'engins de guerre, et, dans des cas exceptionnels, de toutes autres fournitures militaires;
- c) concernant la neutralité ou la sécurité publique; ou
- d) au cas où ce pays serait engagé dans des hostilités ou dans une guerre.

2. Subordonné à la condition que, dans des circonstances et des conditions analogues, ni l'un ni l'autre pays ne fera de distinction arbitraire au détriment des produits du sol ou de l'industrie de l'autre pays en faveur des

mêmes produits du sol ou de l'industrie de tout autre pays étranger, les stipulations du présent accord ne s'appliqueront pas à des prohibitions ou à des restrictions

- a) imposées pour des motifs d'ordre moral ou humanitaire;
- b) destinées à protéger la santé ou la vie de l'homme, des animaux ou des plantes;
- c) visant les articles fabriqués dans des prisons;
- d) se rapportant à l'application des lois pénales ou fiscales.

ARTICLE XIII

Advenant une forte différence dans le taux du change entre les devises du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement de l'un ou l'autre pays pourra, s'il juge cette différence assez considérable pour nuire aux industries ou au commerce de ce pays, proposer des négociations tendant à la modification du présent accord et, faute de la conclusion d'un accord à ce sujet dans les trente jours qui suivront la réception d'une telle proposition, il sera loisible au Gouvernement qui a fait une telle proposition de mettre fin au présent accord dans son intégralité, moyennant un préavis écrit de trente jours.

ARTICLE XIV

Le Gouvernement de chaque pays se réserve le droit de retirer ou de modifier la concession accordée sur toute denrée sous le régime du présent accord, ou d'imposer des restrictions quantitatives sur l'importation de toute pareille denrée si, du fait de l'extension de cette concession à d'autres pays étrangers, ceux-ci en retirent le principal bénéfice et si, grâce à elle, les importations de la denrée en question augmentent au point de menacer de causer un tort considérable aux producteurs indigènes. Toutefois, avant de prendre une mesure autorisée par cette clause conditionnelle, le Gouvernement qui se propose de prendre une telle mesure devra signifier par écrit à l'autre Gouvernement son intention de le faire et, dans les trente jours qui suivront la réception de l'avis précité, il fournira à l'autre Gouvernement l'occasion de s'entendre avec lui au sujet de la mesure proposée.

ARTICLE XV

1. Au cas où le Gouvernement de l'un ou l'autre pays adopterait une mesure qui, tout en n'étant pas en opposition avec les termes du présent accord, semblerait au Gouvernement de l'autre pays avoir pour effet d'empêcher ou entraver la réalisation d'un objet du présent accord, le Gouvernement ayant adopté cette mesure examinera toutes représentations ou propositions que l'autre Gouvernement pourrait formuler en vue de régler la question à la satisfaction des deux parties.

2. Le Gouvernement de l'un et l'autre pays examinera avec bienveillance toutes représentations faites par l'autre Gouvernement concernant le fonctionnement de lois et règles douanières, la fixation de contingents d'importation et leur administration, l'observance de formalités douanières, et l'application de lois et ordonnances sanitaires pour la protection de la vie ou la santé humaine, animale ou végétale, et, sur demande, assurera toutes facilités de consultation à cet égard.

3. Au cas de représentations faites par le Gouvernement de l'un des pays contractants à l'autre Gouvernement au sujet de l'application d'une loi ou ordonnance sanitaire pour la protection de la santé ou de la vie humaine, animale ou végétale, et de désaccord sur la question, il sera constitué, à la demande de l'un ou l'autre Gouvernement, un comité de techniciens sur lequel chaque Gouvernement sera représenté, qui examinera la question et soumettra ses conclusions aux deux Gouvernements.

ARTICLE XVI

Les dispositions du présent accord relatives au traitement à accorder par le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, respectivement, au commerce de l'autre pays s'appliqueront, de la part des Etats-Unis d'Amérique, au territoire continental des Etats-Unis et à ses territoires et possessions compris dans son territoire douanier le jour de la signature du présent accord. Les dispositions du présent accord relatives au traitement de la nation la plus favorisée s'appliqueront, cependant, à tous territoires soumis à la souveraineté ou à l'autorité des Etats-Unis d'Amérique, sauf la zone du canal de Panama.

ARTICLE XVII

Sauf disposition contraire de l'article 5 du présent accord :

a) Aucune disposition du présent accord n'autorisera les Etats-Unis d'Amérique à réclamer l'avantage d'aucun traitement, préférence ou privilège exclusivement accordé, actuellement ou ultérieurement, à des territoires soumis à la souveraineté de Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes, ou placés sous la protection ou la suzeraineté de Sa Majesté.

b) Aucune disposition du présent accord n'autorisera le Canada à réclamer l'avantage d'aucun traitement, préférence ou privilège exclusivement accordé actuellement ou ultérieurement par les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires ou possessions ou la zone du canal de Panama, soit les uns aux autres, soit à la République de Cuba. Les dispositions du présent alinéa resteront applicables en ce qui concerne les avantages actuellement ou ultérieurement accordés par les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires ou possessions, ou la zone du canal de Panama, aux îles Philippines, indépendamment de tout changement dans le statut politique des îles Philippines.

ARTICLE XVIII

1. Le présent accord sera ratifié par Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes, au nom du Canada, et proclamé par le Président des Etats-Unis d'Amérique. Il entrera définitivement en vigueur le jour de l'échange de l'instrument de ratification et d'une copie de la proclamation, lequel aura lieu à Ottawa le plus tôt possible.

2. En attendant la mise en vigueur définitive du présent accord, les dispositions de l'article IX s'appliqueront à titre provisoire à partir du jour qui suivra la proclamation de l'accord par le Président des Etats-Unis d'Amérique,

et les dispositions de l'article I, de l'article VI, et de l'article VII s'appliqueront à titre provisoire à partir du 1er janvier 1939, subordonnément aux réserves et exceptions prévues ailleurs au présent accord.

3. Dès l'application à titre provisoire des Articles I, VI et VII du présent accord, et pendant tout le temps que ces articles seront en vigueur à titre provisoire, les dispositions des Articles I, III et IV de l'accord commercial conclu le 15 novembre 1935 à Washington entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique seront inopérantes et ledit accord du 15 novembre 1935 se terminera intégralement dès la mise en vigueur définitive du présent accord.

4. Subordonnément aux dispositions de l'article X et de l'article XIII, le présent accord restera en vigueur pendant une période de trois ans à compter de la date de l'application provisoire de l'article IX, et si, au moins six mois avant l'expiration de ladite période de trois ans, le Gouvernement de l'un ou l'autre Etat contractant ne signifie pas à l'autre Gouvernement son intention de mettre fin à l'accord à l'expiration de cette période, l'accord restera en vigueur par la suite, subordonnément aux dispositions de l'article X et de l'article XIII, jusqu'à la fin des six mois qui suivront le jour où le Gouvernement de l'un ou l'autre Etat contractant aura donné un avis à l'autre Gouvernement de son intention de le dénoncer.

En foi de quoi les plénipotentiaires des deux Etats contractants ont signé le présent accord et y ont apposé leur sceau.

Fait en double exemplaire dans la ville de Washington, le dix-septième jour de novembre 1938.

[L.S.] W. L. MACKENZIE KING

[L.S.] CORDELL HULL

LISTE I
(Voir Article VI)

NOTA: Les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique énumérés et décrits dans cette Liste seront, à leur importation au Canada, exonérés de la taxe spéciale d'accise perçue en vertu de l'article 88 de la loi spéciale des revenus de guerre, dès qu'il sera possible de promulguer la loi nécessaire.

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
6	Porcs vivants..... la livre	1c.
7	Viandes fraîches, n.d.:— ex (a) Déchets comestibles de bœuf et de veau..... la livre ex (c) Porc..... la livre	4c. 1½c.
9	Volaille et gibier, n.d.....	15 p.c.
10	Viandes préparées ou en conserve, autres que les viandes en boîte:— (a) Bacon, jambon, épaules et autres parties du porc..... la livre (b) N.d..... la livre	1½c. 3c.
16	Œufs en coquille..... la douzaine	5c.
42	Sel en vrac, n.d..... les 100 livres	4c.
45	Aliments lactés, n.d.; préparations alimentaires de céréales en colis d'au plus 25 livres chacun.....	25 p.c.
45	Préparations alimentaires de céréales, n.d.....	15 p.c.
ex 47	Haricots de lima, séchés..... la livre	1c.
ex 47	Fèves soya, n.d.....	En franchise
52	Orge, n.d..... le boisseau	15c.
55	Mais, n.d..... le boisseau	10c.
56	Avoine..... le boisseau	8c.
57	Farine d'avoine et avoine roulée..... les 100 livres	50c.
63	Riz nettoyé..... les 100 livres Lorsque en paquets de deux livres ou moins chacun, le poids impos- sable doit comprendre le poids du contenant.	70c.
71a	Graine de phléole..... la livre	1c.
ex 73	Graine de millet à balai, en paquets de plus d'une livre chacun.....	En franchise
74	Graines ci-dessous énumérées, en paquets de plus d'une livre chacun: (i) Persil et panais..... la livre (ii) Betterave, sauf la betterave à sucre..... la livre (iii) Betterave fourragère et navet..... la livre	2c. 3c. 4c.
75	Graines ci-dessous énumérées, en paquets de plus d'une livre chacun:— (i) Radis, poireau, laitue, carotte, chou vert ou chou frisé. la livre (ii) Chou et concombre..... la livre	3c. 5c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
76	Graines ci-dessous énumérées, en paquets de plus d'une livre chacun:—	
	(i) Tomate et piment..... la livre	10c.
	(ii) Chou-fleur..... la livre	15c.
	(iii) Oignon..... la livre	20c.
76a	Graines de racines potagères et autres graines, n.d., en paquets de plus d'une livre chacun..... la livre	5c.
76b	Graines: champs, racines, jardins et autres graines en paquets d'une livre ou moins chacun.....	25 p.c.
79b	Fleurs et feuillages, naturels, coupés, en gerbes ou bouquets, ou non, n.d....	25 p.c.
82	ex (e) Jeunes sauvageons de noyers et bourgeons et scions pour greffer sur ces arbustes.....	En franchise
83	Pommes de terre, telles que ci-après définies:	
	(a) A leur état naturel:— du 1er août au 14 juin inclusivement..... du 15 juin au 31 juillet inclusivement..... les 100 livres	En franchise 37½c.
	(c) Patates et ignames, à leur état naturel.....	En franchise
84	Oignons, à l'état naturel:—	
	(a) Grenons et échalotes.....	30 p.c.
	* (b) Oignons, n.d..... (½ c. la livre)	30 p.c.
ex 85	* Champignons, frais..... (2c. la livre)	10 p.c.
87	Légumes frais, à leur état naturel:—	
	* (a) Asperges..... (4c. la livre: 10 semaines)	10 p.c.
	* (b) Haricots, verts..... (1½c. la livre: 14 semaines)	10 p.c.
	(c) Choux de Bruxelles.....	10 p.c.
	* (d) Choux..... (¾c. la livre: 26 semaines)	10 p.c.
	* (e) Carottes..... (¾c. la livre: 26 semaines)	10 p.c.
	* Betteraves, n.d..... (1c. la livre: 26 semaines)	10 p.c.
	* (f) Choux-fleurs..... (1½c. la livre: 20 semaines)	10 p.c.
	Aubergines.....	En franchise
	* (g) Céleri..... (¾c. la livre: 26 semaines)	10 p.c.
	* (h) Concombres..... (2c. la livre: 20 semaines)	10 p.c.
	* (i) Laitue..... (¾c. la livre: 18 semaines)	10 p.c.
	(j) Persil.....	10 p.c.
	* (k) Pois, verts..... (2c. la livre: 12 semaines)	10 p.c.
	* (l) Rhubarbe..... (1c. la livre)	10 p.c.
	(m) Epinards.....	10 p.c.
	(n) Tomates..... mais pas moins de, la livre.....	10 p.c. 1½ c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
87	(o) Cresson de fontaine..... Scarole ou endive..... Piments, verts..... Radis..... Artichaut, raifort et ketmie comestible.....	10 p.c. En franchise 10 p.c. 10 p.c. En franchise
	(p) N.d.....	10 p.c.
89	Légumes, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids des contenants devant être inclus dans le poids imposable:—	
	(a) Fèves, cuites au four ou préparées autrement..... la livre	1½c.
	ex (b) Maïs..... la livre	1½c.
	(c) Pois..... la livre	1½c.
	(d) N.d.....	20 p.c.
90	Légumes, préparés ou en conserves:—	
	(a) Tapés, desséchés, ou déshydratés, y compris la farine de légume, n.d.....	22½ p.c.
	(c) Extraits ou jus de légumes, moutardes liquides, sauce de soya et de légumes de toute sorte.....	27½ p.c.
92	Fruits, frais, à l'état naturel:—	
	*(a) Abricots..... De mars à décembre incl. (1½c. la livre)	10 p.c.
	*(b) Cerises..... (3c. la livre: 7 semaines)	10 p.c.
	(c) Canneberges..... mais pas moins de, la livre,	10 p.c. 1½c.
	*(d) Pêches..... De mai à nov., incl. (1½c. la liv.: 9 sem.)	10 p.c.
	*(e) Poires..... De mai à janv., incl. (1c. la liv.: 15 sem.)	10 p.c.
	*(f) Prunes et pruneaux..... De mai à novembre, incl. (Prunes: 1c. la livre: 10 semaines) (Pruneaux, 1c. la livre: 8 semaines)	10 p.c.
	*(g) Fraises..... (1½c. la livre: 6 semaines)	10 p.c.
	* Framboises et loganberries..... (2c. la liv.: 6 semaines)	10 p.c.
	(h) Baies, comestibles, n.d.....	10 p.c.
	(i) Coings et nectarines..... De juin à février, inclusivem.	10 p.c.
93	*Pommes, fraîches à l'état naturel..... (¾c. la liv.)	15 p.c.
94	Raisins, frais, à l'état naturel, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids imposable..... De juillet à janvier, inclusivem., la livre	1c.
95	*Cantaloups et melons musqués..... (1¼c. la livre: 8 semaines)	10 p.c.
95a	Melons, n.d..... chacun	2c.
96	Fruits, frais, à l'état naturel, n.d.....	10 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
ex 96	<p>Avocats ou poires d'alligator.....</p> <p><i>Toutefois</i>: dans le cas des marchandises imposables en vertu des numéros 84, ex 85, 87, 92, 93 et 95, marqués d'un astérisque dans cette liste, le Canada se réserve le droit de fixer la valeur imposable à un chiffre n'ajoutant pas à la valeur facturée un montant supérieur à celui indiqué entre les parenthèses qui suivent les descriptions des divers articles;</p> <p>Les valeurs ainsi fixées ne seront pas maintenues en vigueur, au cours de toute période de douze mois expirant le 31 mars, pendant un nombre de semaines dépassant celui indiqué entre les parenthèses qui suivent les descriptions des divers articles; toutefois, dans le cas des articles imposables en vertu des sous-articles (d) et (e) du numéro 87 du tarif, le nombre de semaines durant lesquelles la valeur ainsi établie pourra être maintenue en vigueur pourra être divisé au plus en deux périodes distinctes, la durée combinée de ces dernières ne devant pas dépasser le nombre de semaines indiqué entre les parenthèses qui suivent les descriptions des articles;</p> <p><i>Et, de plus</i>, le Canada se réserve le droit, après consultation avec les Etats-Unis d'Amérique, de substituer, en tout ou en partie, au système de protection de ces fruits et légumes au moyen de majoration de la valeur déterminée pour fins de douane, un système de droits spécifiques qui ne sera pas plus onéreux sur les importations en provenance des Etats-Unis d'Amérique que celui établi dans le présent accord.</p>	En franchise
99a	Prunes ou pruneaux, séchés, non dénoyautés..... la livre Lorsque en paquets de deux livres chacun, ou moins, le poids de l'emballage doit être ajouté au poids imposable.	1c.
99b	Fruits, tapés, desséchés, évaporés ou déshydratés, n.d.....	15 p.c.
99d	Dattes, séchées, non dénoyautées, en vrac..... la livre	½c.
99f	Figs, séchées..... la livre Lorsque en paquets pesant deux livres ou moins chacun, le poids de l'emballage doit être ajouté au poids imposable.	½c.
99g	Abricots, nectarines, poires et pêches, tapés, desséchés, évaporés ou déshydratés.....	22½ p.c.
100a	Pamplemousses, n.d..... la livre	½c.
101	Oranges, n.d.:— De décembre à avril, inclusivement..... De mai à novembre, inclusivement, par pied cube.....	En franchise 35c.
101	<i>Toutefois</i> , le Canada se réserve le droit de substituer au numéro ci-dessus le numéro suivant:—	
101	Oranges, n.d.:— De janvier à juillet, inclusivement..... D'août à décembre, inclusivement..... par pied cube	En franchise 35c.
101a	Citrons.....	En franchise
ex 105b ex 105c	Olives, mûres, en saumure.....	10 p.c.
106	Fruits, préparés dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant:— (a) Pêches..... la livre Abricots et poires..... la livre (b) Ananas..... la livre (c) n.d..... la livre	3½c. 3c. 3c. 3c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
108	Miel, en gâteau ou autrement, et ses imitations..... la livre	1½c.
ex 109	Noix de toute sorte, n.d., mais ne comprenant pas les arachides décortiquées, n.d..... la livre	1c.
ex 114	Noix, décortiquées, n.d., mais ne comprenant pas les amandes, arachides ou noix de Grenoble décortiquées..... la livre	2c.
115	Maquereau, hareng, saumon et tous autres poissons, n.d., frais, salés, marinés, fumés, séchés ou désossés..... la livre	½c.
116	Flétan, frais, mariné ou salé..... la livre	1c.
117 ex 133	Foies de poisson, frais, salés ou dans une substance préservative.....	En franchise
ex 123a	Crevettes en récipients scellés.....	15 p.c.
124	Huitres écaillées, à la mesure..... le gallon	5c.
128	Huitres en écailles.....	15 p.c.
141	Sucre candi et confiseries, n.d., y compris les gommes sucrées, le maïs crevé, les noix recouvertes de sucre, les poudres aromatiques, poudres à custard, poudres à gelée, sucreries, pains sucrés, gâteaux, tartes, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre, y compris le poids des enveloppes et cartons..... la livre	½c. et 30 p.c.
143a	Cigarettes, le poids de l'emballage devant être compris dans le poids imposable..... la livre	\$3.00 et 15 p.c.
ex 152	Jus de fruits, n.d., non compris les jus de limon, d'orange, de citron et de grenade.....	15 p.c.
ex 152	Sirops de fruits, n.d.....	20 p.c.
ex 156	Whisky (subordonné aux dispositions contenues dans les numéros 156 et 156a du Tarif..... le gallon de preuve	\$6.00
ex 167	Malt d'orge, non broyé, broyé ou moulu, déclaré pour entreposage sous l'empire des règlements d'accise..... la livre	¾c.
169	Livres, savoir: romans, contes, fables ou ouvrages analogues, non reliés, brochés ou en feuilles détachées, non compris les éditions annuelles connues généralement comme livres de l'enfance et d'étrennes.....	10 p.c.
ex 169 ex 171 ex 184	Livres, publications périodiques et brochures ou leurs parties, imprimés, reliés, non reliés ou en feuilles détachées, (non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, les cahiers pour écriture et les albums à dessin) dans une langue autre que l'anglais....	En franchise
ex 169 184a 184b 184c 184d	Publications périodiques, non reliées ou brochées, imprimées et publiées à des intervalles réguliers, pas moins de quatre fois par année, et portant les dates de publication.....	En franchise
ex 174	Publicité touristique publiée par le gouvernement fédéral ou les gouvernements des États ou leurs départements, les <i>Boards of Trade</i> , les Chambres de commerce, les sociétés municipales, les clubs d'automobilistes et autres associations analogues.....	En franchise
ex 178 ex 178a	Annonces et imprimés, importés par la poste ou autrement, quand ils sont expédiés dans des paquets séparés ne valant pas plus de \$1.00 chacun et quand ils ne sont pas importés pour la vente ou d'une façon ayant pour but de les soustraire au paiement des droits de douane.....	En franchise

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
179	Étiquettes pour boîtes à cigares, fruits, légumes, viandes, poissons, confiseries ou autres marchandises ou produits; étiquettes pour bagages ou pour l'inscription des prix et autres, billets de chemin de fer ou autres, lithographiés ou imprimés ou partiellement imprimés, n.d.....	27½ p.c.
180	Photographies, chromos, chromotypes, artotypes, oléographies, peintures, dessins, tableaux, reproductions par décalcomanie de toute espèce, n.d., gravures ou estampes ou leurs épreuves, et œuvres d'art semblables, n.d.; impressions sur bleus, plans d'architecture, cartes géographiques et hydrographiques, n.d.....	20 p.c.
181	Billets de banque, obligations, lettre de change, billets à ordre, traites et imprimés similaires, non signés, cartes ou autres formules commerciales imprimés ou lithographiés, ou imprimés à l'aide de plaques d'acier, de cuivre ou autres et tous autres imprimés, n.d.....	27½ p.c.
181a	Cartes postales illustrées, cartes de salutations et autres cartes artistiques semblables ou dépliantes.....	30 p.c.
ex 184	Journaux non reliés, n.d.; planches de modes pour tailleurs, modistes et couturières, lorsque importés en exemplaire unique, en feuilles, avec des journaux périodiques de commerce.....	En franchise
187	Papier albuminé et autres papiers ainsi que les films préparés chimiquement, à l'usage des photographes, n.d.....	20 p.c.
192	Papier goudronné et matériaux préparés de toiture (y compris les bardeaux), carton de fibre, carton de paille, matériaux de doublage et d'isolement, fabriqués, en entier ou en partie, de fibres végétales, n.d.; papier buvard, non imprimé ni illustré.....	22½ p.c.
192b	Papier sablé, verré ou silexé et papier ou toile d'émeri.....	20 p.c.
192d	Matériaux de doublage et d'isolement électrique, d'au moins .040 pouce d'épaisseur.....	12½ p.c.
195	Papier de tenture ou papier peint, y compris bordures ou papier à bordure..	30 p.c.
197	Papier de toute sorte, n.d.....	22½ p.c.
ex 197	Papier isolant pour câble électrique, de .0045 de pouce ou moins d'épaisseur, et papier de soie pour condensateur.....	10 p.c.
197b	Papier d'emballage de toute sorte, non collé, enduit ou en relief.....	25 p.c.
198	Papier réglé à bordure et enduit, papiers en boîtes, blocs-notes non imprimés, objets en papier mâché, n.d.....	27½ p.c.
199	Papeterie, enveloppes et tous articles en papier, n.d.....	27½ p.c.
199b	Récipients fabriqués, en tout ou en partie, de carton-fibre ou de carton-bois la livre	1c.
	<i>Toutefois</i> , le droit ne doit, dans aucun cas être inférieur à.....	25 p.c.
199c	Stencil ciré, devant servir sur les machines à polycopier.....	27½ p.c.
200	Pâte de bois, de paille ou de toute autre fibre végétale.....	En franchise
206a	Produits biologiques d'origine animale ou végétale, n.d., pour administration parentérale dans le diagnostic ou le traitement des maladies de l'homme, lorsque fabriqués avec l'autorisation du ministère des Pensions et de la Santé nationale, conformément aux règlements établis sous le régime de la Loi des aliments et des drogues; et produits biologiques, animaux ou végétaux, n.d., pour administration parentérale dans le diagnostic ou le traitement des maladies des animaux ou de la volaille, lorsque ces produits sont importés avec l'autorisation du directeur vétérinaire général.....	En franchise

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
ex 208	Soufre brut, en canon ou fleur de soufre.....	En franchise
ex 208j	Nitrate d'ammoniaque lorsque importé pour servir à la fabrication d'oxyde azoteux.....	10 p.c.
208t	Tous les produits chimiques et drogues, d'une espèce non produite au Canada, qui au 20 août 1932 étaient imposables à des taux de 15, 25 et 25 p.c., en vertu du n° 711 du Tarif.....	17½ p.c.
ex 208t	Bicarbonat de soude.....	12½ p.c.
ex 208t	Cétone éthylique de méthyl, acétate isopropylique; alcool butylique.....	25 p.c.
208u	Xanthates et composés sulfo-thio-phosphoriques (dithio-phosphoriques) pour la concentration des minerais, des métaux et des minéraux.....	En franchise
210	(i) Peroxyde de soude; silicate de soude en cristaux ou solutions; nitrate de soude ou nitre cubique, n.d.; sulfure de sodium; nitrite de soude; arséniate, bi-arséniate, bisulfite et stannate de soude....	15 p.c.
	(ii) Bichromate, sulfite et chlorate de soude.....	12½ p.c.
210e	Nitrate de soude ou nitre cubique importé pour servir d'agent fertilisant ou de fondant pour la réduction des schlamms de cuivre électrolytiques ou dans les salaisons de viandes ou dans la fabrication de glaciis transparents et de frites émaillées ou importé par des fabricants d'explosifs pour servir, exclusivement, dans leurs propres usines, à la fabrication d'explosifs.....	En franchise
212	Sulfate d'alumine ou gâteaux d'alun, et alun en masse, moulu ou non, mais non calciné.....	15 p.c.
216	Acides, n.d., d'une espèce non produite au Canada.....	20 p.c.
216d	Anhydride d'acides phtalique, adipique, abiétique, maléique et succinique et éthylène-glycol, importés par les fabricants de résines synthétiques pour servir exclusivement dans leurs propres usines, à la fabrication de résines synthétiques.....	En franchise
219a	Préparations ou produits de synthèses non alcooliques pour la désinfection, l'immersion, la pulvérisation ou la fumigation, n.d.:— (i) En paquets d'un poids de trois livres au plus chacun, poids brut. (ii) Autrement.....	22½ p.c. 7½ p.c.
219d	Ether sulfurique; chloroforme, n.d.; préparations d'éther vinique pour fins d'anesthésie.....	20 p.c.
220	Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et dits <i>proprietary</i> , les teintures, pilules, poudres, trochisques, losanges, capsules de gélatine garnies, pastilles, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, eaux, essences et huiles, n.d.: a) A l'état sec..... b) A l'état liquide, lorsqu'ils contiennent au plus deux et demi pour cent d'esprit de preuve.....	20 p.c. 27½ p.c.
	<i>Toutefois</i> , ne sont pas comprises dans le présent numéro les drogues, la pâte à pilules et les préparations à l'exception des pilules ou des emplâtres médicinaux, reconnues comme officinales par la Pharmacopée anglaise ou celle des Etats-Unis, le Formulaire canadien ou par le Codex français.	
220	ex b) Dextrose (glucose), en solutions, préparée en vue de l'administration parentérale dans les traitements thérapeutiques.....	En franchise
ex 228	Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral et savon, n.d., à l'exclusion des savons de toilette.....	25 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
234	Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, savoir: huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées, n.d., pour la chevelure, la bouche ou la peau.....	30 p.c.
236	Pansements, antiseptiques ou aseptiques, y compris les cotons hydrophiles, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, filasse et tissus de coton ne pesant pas plus de sept livres et demie les cent verges carrés, importés séparément ou les uns avec les autres, mais non cousus ou autrement fabriqués, ceintures et bandages de prothèses et suspensoirs de toute sorte; serviettes hygiéniques, bretelles dorsales et bandes abdominales.....	20 p.c.
237	c) Résine synthétique, n.d., liquide, en poudre, granulée ou en morceaux; ou en tubes, cylindres, bandes, feuilles, plaques, blocs, barres, tiges, angles, U, T ou autres formes ou coupes, pas plus ouvree que moulée, pressée ou comprimée, employée dans les articles de fabrication canadienne.....	En franchise
238a	Articles fabriqués en pyroxyline plastique, ou dont la pyroxyline plastique constitue l'élément de principale valeur, n.d.....	27½ p.c.
238b	Nitrate de cellulose ou pyroxyline plastique, en tubes, cylindres, balles, bandes, feuilles, plaques, blocs, barres, tiges, angles, U, T ou autres formes ou coupes, pas plus ouvree que moulé ou pressé, employé dans les articles de fabrication canadienne.....	En franchise
238c	Composés moulés d'acétate de cellulose ou autres dérivés de la cellulose, en poudre ou granules.....	En franchise
239	Noir de fumée, noir de charbon, noir d'ivoire et noir animal.....	En franchise
242	Rouge de plomb sec; orangite; oxyde d'antimoine; oxyde de titane et oxyde de zinc tels que le blanc de zinc et le lithopone; pigments blancs ne contenant pas moins de 14 p.c. en poids de bioxyde de titane.....	15 p.c.
243	Blanc de plomb sec.....	20 p.c.
244	Blanc de plomb broyé dans l'huile.....	25 p.c.
246	Oxydes, peintures dites <i>fireproof</i> et <i>rough stuff</i> , encollages, bleu à blanchisseuses, et couleurs, à l'état sec, n.d.....	20 p.c.
247	Encollages liquides, couleurs anti-corrosives et antiseptiques, et couleurs broyées et liquides, n.d.....	25 p.c.
ex 247a	Couleurs pour artistes et enfants d'écoles, et les boîtes préparées pour les contenir.....	25 p.c.
248	Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool..... le gallon	85 c.
249	Vernis, laques, laques du Japon, siccatis de laque, siccatis liquides, et vernis à l'huile, n.d..... le gallon et	15c. 20 p.c.
252	Cirage; encre à chaussures ou de cordonnier; apprêts pour chaussures, harnais et cuir, et composition ou pâte à polir les couteaux et autres, n.d.....	22½ p.c.
256	Encre d'imprimerie.....	17½ p.c.
261	Térébenthine, essence de.....	En franchise
272	Gélées et huiles de pétrole raffiné pour la toilette, pour fins médicinales, pour l'alimentation ou pour fins semblables.....	20 p.c.
274	Coke de pétrole.....	En franchise

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
ex 281	Brique réfractaire contenant au moins quatre-vingt-dix pour cent de silice; brique réfractaire de magnésite ou de chrome; autre brique réfractaire évaluée à cent dollars le mille au moins, de forme rectangulaire, les dimensions de chacune ne devant pas excéder cent vingt-cinq pouces cubes, à l'exclusion de la brique réfractaire fabriquée pour une bonne partie de carbure de silicium et d'alumine fondue ou de l'un ou l'autre, pour servir exclusivement à la construction ou à la préparation d'une fournaise, d'un fourneau ou autre appareil d'un établissement manufacturier.....	En franchise
281a	Brique réfractaire, n.d., d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau ou autre appareil d'un établissement manufacturier.....	12½ p.c.
281b	Brique réfractaire, n.d.....	20 p.c.
282	Brique à bâtir et brique à pavage.....	15 p.c.
282a	Articles en argile ou en ciment, n.d.....	20 p.c.
284	Tuyaux de drainage, tuyaux d'égoût et leurs ajustages en terre cuite, tuyaux d'intérieur de cheminée ou ventouses, mitres de cheminées et cunettes, vernissées ou non, n.d., et tuiles en terre cuite, n.d.....	30 p.c.
288a	Poterie de laboratoire composée d'un corps vitrifié et non absorbant spécialement composé pour résister aux acides ou à d'autres réactifs corrosifs.....	20 p.c.
288b	Formes de main en porcelaine, importées par des fabricants, devant servir exclusivement à la fabrication de gants en caoutchouc, dans leurs propres usines.....	20 p.c.
289	Bains, baignoires, bassins, water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière, n.d.....	27½ p.c.
296c	Carbonate de magnésie, importée pour servir à la composition ou la fabrication d'objets en caoutchouc.....	20 p.c.
296d	Feldspath, lorsque sa fabrication ne dépasse pas le broyage.....	15 p.c.
305	Dalles, pierre à sablon, autre pierre à bâtir, non dégrossies au marteau, sciées ni dressées au ciseau, et marbre et granit bruts, non martelés, ni dressés au ciseau.....	12½ p.c.
306	Marbre scié ou dressé au sable non poli; granit scié; dalles et blocs de pavage; dalles et pierre à bâtir autre que le marbre et le granit, sciées sur deux côtés au plus.....	20 p.c.
312	Asbeste sous toute forme autre qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste, n.d.....	20 p.c.
312a		
315	Charbons ou électrodes de charbon mesurant plus de trois pouces de circonférence ou mesure extérieure, et n'excédant pas trente-cinq pouces de circonférence ou mesure extérieure; charbons d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, importés pour la fabrication de batteries et de piles sèches.....	En franchise
320	Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux n'excédant pas sept pieds carrés chacun, n.d.....	20 p.c.
326	(i) Dames-jeannes, bouteilles, flacons, fioles, jarres et boules, en verre non taillé, n.d.; cheminées de lampes en verre, n.d.; carafes, gobelets en verre faits à la machine, et ni taillés ni décorés, n.d.....	27½ p.c.
	(ii) Verrerie opale, verrerie de table, articles de verre taillé et verrerie d'éclairage, n.d.....	25 p.c.
326a	Articles en verre, n.d.....	17½ p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
326e	Articles en verre, non en feuilles ni en plaques, destinés à être taillés ou montés; articles de verrerie, importés par les fabricants d'argenterie pour servir dans des réceptacles fabriqués de métaux précieux ou recouverts de métaux précieux par électrolyse, dans leurs propres usines.....	En franchise
326g	Verrerie de grande résistance à la chaleur et au choc.....	15 p.c.
345	Poudre de zinc, rubans et feuilles de zinc, plaques de zinc pour chaudières marines, écume de sel ammoniac, et tuyauterie de zinc étirée et sans soudure.....	En franchise
346	Zinc, articles en, n.d.....	20 p.c.
ex 346	Plaques ou disques de zinc, importés par les fabricants d'accumulateurs, devant servir exclusivement à la fabrication de godets ou coquilles sans soudure pour ces accumulateurs, dans leurs propres usines.....	En franchise
348c	Rebuts de laiton et laiton en blocs, lingots ou saumons, cuivre en barres ou tringles non ouvré, d'au moins six pieds de longueur, n.d.; cuivre en bandes, feuilles ou plaques, ni polies, ni planées, ni enduites; tubes de laiton ou cuivre, en longueurs d'au moins six pieds, et ni polis, ni courbés, ni autrement ouvrés.....	10 p.c.
350	Fil métallique de tout genre et de tout métal, n.d.....	30 p.c.
351	Fil métallique, simple ou à plusieurs brins, recouvert de n'importe quel matériel, y compris les câbles ainsi recouverts, n.d.....	27½ p.c.
352	Clous, brochettes, rivets et découpures ou rondelles en laiton ou en cuivre; cloches, clochettes et gongs, n.d.; et articles de laiton ou de cuivre, n.d....	25 p.c.
ex 352 ex 362c ex 432d ex 446a ex 506	Pièces de métal, à tout degré de fabrication, enduites ou non, et pièces de bois à l'état brut, importées par des fabricants de bobines, tiges, épouilles, fuseaux et navettes, pour servir dans la fabrication de ces objets dans leurs propres usines.....	10 p.c.
ex 353	Aluminium et ses alliages, à l'état brut ou partiellement ouvrés, savoir: gueuses, lingots, blocs, barres à crans, brames, lopins et masseaux; barres, tringles et fils; angles, pièces en U, poutres, pièces en T, et autres sections ou formes laminées ou étirées; tuyaux et tubes; plaques, bandellettes et lames, y compris les cercles.....	27½ p.c.
354	Articles en aluminium, n.d.....	27½ p.c.
354a	Ustensiles creux en aluminium pour la cuisine et les usages domestiques, n.d.....	27½ p.c.
357	Métal anglais, argent au nickel, argent du nevada et maillechort, articles en, non plaqués, n.d.....	25 p.c.
362	Articles consistant entièrement ou partiellement en argent sterling ou autre argenterie, n.d.; articles en or ou en argent, n.d.....	32½ p.c.
362a	Pièces de métal, recouvertes par électrolyse, pour reliures à feuillets mobiles.	25 p.c.
362c	Articles nickelés; articles dorés ou recouverts par électrolyse, n.d.....	30 p.c.
367	Boîtiers de montres, et parties de boîtiers, finis ou non finis.....	32½ p.c.
368	Horloges, horloges enregistreuses, mouvements d'horlogerie, mécanismes d'horlogerie et caisses d'horloges.....	30 p.c.
	Mais pas moins de..... l'unité	40 cents
369	Pièces de mouvement d'horloges ou de mécanismes d'horlogerie, finies ou non finies, à l'exclusion des plaques.....	25 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
375	Alliages de fer:	
	f) Tous les alliages utilisés dans la fabrication de l'acier ou du fer, n.d.	5 p.c.
377a	Masseaux, lingots à crans, brames et lopins, n.d.; barres à feuilles, de fer ou d'acier, quel qu'en soit le procédé de fabrication, n.d. la tonne	\$4.00
377f	Barres ou tiges, de fer ou d'acier, laminées à chaud: les rondes d'un diamètre supérieur à 4 $\frac{1}{8}$ pouces et les carrées d'un diamètre supérieur à 4 pouces la tonne	\$6.00
378	Barres et tiges, de fer ou d'acier; massets de fer ou d'acier, pesant moins de 60 livres par verge de longueur:	
	a) Non autrement ouvrés que laminés à chaud, n.d. la tonne	\$7.00
	c) Laminés à froid, étirés, bobinés, tournés ou moulés, n.d.	20 p.c.
	d) Laminés à chaud, évalués à au moins 4 cents la livre, n.d.	12 $\frac{1}{2}$ p.c.
380	Plaques de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid:	
	a) D'au moins 66 pouces de largeur, n.d. la tonne	\$8.00
	b) De plus de 66 pouces de largeur, n.d. la tonne	\$6.00
381	Feuilles, de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid:	
	a) De .080 pouce d'épaisseur ou moins, n.d.	20 p.c.
	b) De plus de .080 de pouce d'épaisseur, n.d. la tonne	\$6.00
382	Cercles, bandes ou lisières, de fer ou d'acier:	
	a) Laminés à chaud, de .080 de pouce d'épaisseur ou moins, n.d.	12 $\frac{1}{2}$ p.c.
	b) Laminés à chaud, de plus de .080 de pouce d'épaisseur, n.d. la tonne	\$7.00
383	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, de fer ou d'acier:	
	a) Recouverts d'étain, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, n.d.	15 p.c.
	b) Recouverts d'étain, n.d.	17 $\frac{1}{2}$ p.c.
	c) Recouverts de zinc, n.d.	17 $\frac{1}{2}$ p.c.
	d) Recouverts de métal ou de métaux, n.d.	10 p.c.
384	Lames de fer ou d'acier à canon, laminés à chaud, importées par des fabricants de tuyaux et de tubes pour servir exclusivement à la fabrication dans leurs propres manufactures, en conformité de règlements établis par le ministre:	
	a) D'au plus 14 pouces de largeur.	5 p.c.
	b) De plus de 14 pouces de largeur.	5 p.c.
385a	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou feuilards, à l'épreuve de la rouille, des acides ou de la chaleur, laminés à chaud ou à froid, polis ou non polis, évalués au moins à 5 cents la livre.	17 $\frac{1}{2}$ p.c.
386 ex 442	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou feuilards de fer ou d'acier, tels que définis ci-dessous, en conformité des règlements établis par le ministre:	
	c) Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, laminés à chaud, étant des versoirs, socs, formes de sabots ou de bineuses, plaques de char- rue, murailles, ou roues à disques, lorsque ces rectangles, cercles ou ébauches sont coupés à dimension, mais ni moulés, ni poinçonnés, ni polis, ni autrement ouvrés, lorsque importés par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires dans leurs propres fabriques.	En franchise

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
	<i>m)</i> (ii) Feuilles, lames, bandes ou feuillets de fer ou d'acier, laminés à chaud, importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication, dans leurs propres usines, de feuilles, lames, bandes ou feuillets recouverts de zinc, ou d'autre métal, ou d'autres métaux non compris l'étain.....	17½ p.c.
388	Cornières, poutres, fers en U, colonnes, fermes, solives, fers en T, fers en Z et autres profilés ou sections en fer ou en acier, ni poinçonnés, ni perforés, ni autrement avancés que laminés à chaud, pesant au moins 35 livres la verge linéaire, n.d.; pilotes de fer ou d'acier, ni poinçonnés, ni perforés, pesant au moins 35 livres la verge linéaire, y compris leurs sections d'enclanchement d'engrenage, utilisés avec ces pièces, s'il en est, n.d. la tonne	\$3.00
388b	Cornières de fer ou d'acier, poutres, rainés, colonnes, fermes, solives, tés, fer à Z et autres profilés ou sections, ni poinçonnés ni perforés, ni autrement avancés que laminés à chaud, n.d.; pilotes de fer ou d'acier, ni poinçonnés ni perforés, avec les sections d'enclanchement d'engrenage utilisés avec ces pièces, s'il en est, n.d..... la tonne	\$7.00
390	Moulages en fer, malléable, n.d.....	22½ p.c.
390a	Moulages en fer, non malléable, n.d.....	22½ p.c.
390b	Moulages en acier, n.d.....	22½ p.c.
390c	Bagues de piston en fonte d'acier, non ouvrées et telles que sorties du moule..	En franchise
ex 392	Têtes forgées de bâtons de golf, en fer ou acier, avec ou sans empreinte sur la face, ou marque semblable, mais non meulées, non polies, non plaquées ou autrement avancées.....	10 p.c.
392a	Pièces forgées de fer ou d'acier quel que soit leur degré de fabrication, creuses, usinées ou non, d'au moins douze pouces de diamètre intérieur; et toutes autres pièces forgées, solides ou autrement, quel que soit leur degré de fabrication, d'un poids de vingt tonnes ou plus.....	20 p.c.
393	Bandages d'acier, à l'état brut, non forés, ni ouvrés d'aucune manière, pour véhicules de chemin de fer, y compris les locomotives et tenders....	7½ p.c.
394	Essieux et barres d'essieux, n.d., et ébauches d'essieux et leurs parties, en fer ou en acier:	
	a) Pour véhicules de chemin de fer y compris les locomotives et tenders.	25 p.c.
	b) Pour d'autres véhicules, n.d.....	30 p.c.
397	Tuyaux et tubes, de fer ou d'acier forgé, lisses ou recouverts:	
	a) Soudés ou sans couture, avec bouts lisses ou ouvrés, n'ayant pas plus de 10½ pouces de diamètre, n.d.....	25 p.c.
	d) N.d.....	20 p.c.
400	Garnitures et raccords de fer ou d'acier, de tout genre, pour tuyaux et tubes de fer ou d'acier; leurs pièces achevées.....	25 p.c.
401	ex b) Fil de fer, à l'épreuve de la rouille ou des acides, tordu ou en torons, destiné exclusivement aux opérations de pêche.....	10 p.c.
402a	Clôture en toile métallique ou clôture métallique soudée, de fer ou d'acier, revêtue ou non, n.d.; toile ou treillage en fil de fer ou d'acier, revêtu ou non..	30 p.c.
402b	Toile métallique, en fer ou acier, revêtue, faite de fil calibre 17 ou plus lourd, à mailles d'au moins un pouce et d'au plus deux pouces, à joints spécialement renforcés, pour servir exclusivement sur les fermes d'animaux à fourrure, en vertu de règlements prescrits par le ministre.....	20 p.c.
407a	Chaînes, de fer ou d'acier, n.d.; et leurs pièces achevées.....	30 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
408	Chaînes de Galle malléables et chaînes de transmission à mailles, de fer ou d'acier, y compris chaînes à rouleaux de toutes espèces pour fonctionner sur des roues dentées ou engrenages en acier, importées par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires, dans leurs propres usines, en vertu des règlements établis par le ministre.....	5 p.c.
409	Ecrémeuses et leurs pièces complètes, y compris les bols d'acier.....	12½ p.c.
409b	Bineuses, herses, semoirs mécaniques, râteliers à cheval, houes à cheval, sarcloirs, distributeurs d'engrais, semoirs de jardin, houes à sarcler et pièces achevées de ces instruments.....	7½ p.c.
409c	Charrues; rouleaux pour la ferme, le gazon, ou les jardins; pioches à tasser le sol; et pièces achevées de ces instruments.....	7½ p.c.
409d	Faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareil à lier, appareils à lier, moissonneuses combinées avec batteuses-cribleuses, y compris le moteur attaché, et pièces achevées de toutes ces machines.....	7½ p.c.
409e	(i) Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à mains; appareils spéciaux pour la stérilisation des bulbes; appareils d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes, sécateurs; instruments à écorner les bestiaux, et pièces achevées de tout ce qui précède..... (ii) Machines à classer, trier, laver et essuyer les fruits et les légumes et machines pour l'ensachement et le pesage combinés et leurs pièces achevées; machines pour étêter les légumes et machines pour mettre en bouquets et/ou attacher les fleurs coupées, les légumes et les plants de jeunes arbres et leurs pièces achevées; machines à poser les couvercles de boîtes, classeurs et nettoyeurs d'œufs et les pièces achevées de ces machines, non compris les pièces en aluminium.....	5 p.c. 5 p.c.
409f	Chargeuses à foin, faneuses à foin, planteurs et arracheurs de pommes de terre, hache-paille, coupeurs d'ensilage, concasseurs de grain, ébarbeuses de grain ou de foin pour la ferme seulement, foreuses de trous de poteaux; manches de faux, essoucheuses et tous les autres instruments aratoires ou machines agricoles, n.d., et pièces achevées de toutes les machines susmentionnées.....	7½ p.c.
409g	Incubateurs pour la couvée des œufs, éleveuses à poussins et pièces achevées des machines susmentionnées.....	7½ p.c.
409h	Presses à foin et leurs pièces achevées.....	7½ p.c.
409i	Faux, faucilles, hachoirs pour le foin et la paille, tranche-gazon, houes, fourches, râteliers, n.d.....	7½ p.c.
409j	Tarares; écosseuses; égreneuses à maïs; séparateurs de batteuses, y compris les appareils de pesage, les soufflets ameulonneurs, les ensacheurs et les engreneuses automatiques; pièces achevées de toutes ces machines.....	7½ p.c.
409k	Moulins à vent et pièces achevées, non compris les arbres de transmission...	7½ p.c.
409l	Escavateurs locomobiles (qui ne sont pas des charrues) et leurs parties achevées.....	En franchise
409m	Tracteurs à combustion interne; appareils de traction destinés à être combinés avec des automobiles au Canada pour servir de tracteurs; pièces achevées de toutes les machines susmentionnées.....	En franchise
410l	Broyeuses de minerai, concasseurs de pierres, bocards à pilon, broyeuses, foreuses, haveuses à percussion, tarières à houille, forêts rotatifs à houille, n.d., et pièces achevées de toutes ces machines devant servir exclusivement aux opérations minières, métallurgiques ou d'extraction en carrières.....	17½ p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
411a	Machines, chariots, grues, palans et poulies pour la manutention des grumes, cordages métalliques à l'exclusion des cordages métalliques servant d'étais ou pour freiner les billes descendant une pente, et pièces achevées des appareils ci-dessus mentionnés, pour servir exclusivement à la manutention des grumes, ces opérations devant inclure l'enlèvement des billes depuis la souche jusqu'au chemin de halage, la pile de billes, ou voiturier public ou autre.	15 p.c.
412a	Machines et appareils, n.d., savoir: seringues et moules pour faire les rouleaux de presses; machines et appareils pour faire les électrotypes et les stéréotypes; machines et appareils à graver, y compris les appareils à photogravure et autres appareils pour la fabrication de planches, servant à la fabrication de planches d'impression de toutes sortes; machines et appareils à graver les planches métalliques; machines et appareils à sensibiliser, émeuler ou polir les planches métalliques; machines et appareils, y compris cameras et accessoires de camera, lentilles, prismes, lanternes à camera et à imprimer, écrans et cadres à vide servant à transférer par photographie ou directement les clichés sur plaques ou cylindres pour la lithographie, la rotogravure et l'impression; appareils à ombrer; machines et appareils à adresser et/ou à envelopper les journaux, magazines, périodiques, brochures et catalogues; machines et appareils à imprimer en relief ou étamper ou à produire des effets d'impression en relief ou d'estampage, à relier, boucler, brocher, coudre, assembler, insérer, bronzer, saupoudrer, marquer, compter, couper, perforer, forer, poinçonner, refendre, rouler, coller, gommer, encoller, cirer, vernir, enduire de carbone, rapiécer, numérotter, régler, secouer, empiler, attacher, mettre en liasses, à fabriquer les tubes, à montage métallique, à faire les œillets, fixer ou pelliculer, à renforcer et à cartonner; pièces achevées, à l'exclusion des scies, couteaux et appareils moteurs; tout ce qui précède ne devant servir qu'aux imprimeurs, et dans l'exécution de leur besogne d'imprimeurs, lithographes, relieurs, fabricants de stéréotypes, d'électrotypes et de planches ou cylindres d'impression, aux convertisseurs de papier ou à des fabricants d'articles en papier ou en carton.	En franchise
412b	Presses à imprimer à cylindre et platine, pour imprimer des feuilles de 25 x 38 pouces ou plus et leurs pièces achevées; machines servant à plier ou marger le papier ou le carton, et leurs pièces achevées.	10 p.c.
412c	Machines à composer et fondre les caractères et leurs pièces pour servir dans les imprimeries.	En franchise
412d	Presses du type Offset; presses à lithographier, presses à imprimer et leurs accessoires pour la fonte des caractères, n.d.; pièces complètes de ce qui précède, à l'exclusion des scies, couteaux et moteurs.	10 p.c.
413	Machines et appareils, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces construites spécialement pour préparer, fabriquer, essayer ou finir les fils, cordages, et tissus faits de fibres textiles ou de papier, importés pour servir exclusivement aux manufacturiers et aux institutions d'enseignement ou de charité pour ces procédés seulement.	5 p.c.
414	Dactylographes et leurs pièces complètes.	20 p.c.
414a	Machines à dieter, transcrire et à râcler les cylindres, et leurs pièces complètes, y compris les cylindres de cire finis ou non finis.	12½ p.c.
414c	(i) Machines à tenir les comptes, à calculer et à facturer, et leurs pièces complètes, n.d.	12½ p.c.
	(ii) Machines à additionner, et leurs pièces complètes.	20 p.c.
415	Nettoyeurs-aspirateurs électriques et leurs accessoires; nettoyeurs-aspirateurs à main; et les pièces complètes des machines ci-dessus dénommées, y compris les boyaux de suction, n.d.	20 p.c.
415a	Glacières, pour habitations ou magasins, munies ou non de tous leurs accessoires:	
	(i) Électriques.	25 p.c.
	(ii) Autres qu'électriques.	25 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
415b	Laveuses mécaniques de ménage, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces complètes de laveuses mécaniques.....	25 p.c.
415c	Essoreuses de ménage, et leurs pièces complètes de métal.....	25 p.c.
415d	Machines à coudre, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces complètes de machines à coudre.....	15 p.c.
422a ex 439b ex 427a	Machines pour le pavage en béton, locomobiles, se chargeant par le bout, ayant une capacité de 21 pieds cubes ou plus de béton humide; machines à finir les chaussées en béton et asphalte, profileuses; régaleuses de fond; appareils combinés de grattoirs transporteurs et excavateurs; bétonnières du type mobile; charriots à bascule ou remorques sur chenilles; machines et matériel pour le remblayage, montées sur roues motrices ou chenilles, à élinde tournante ou semi-tournante du type racleur; sonnettes ou extracteurs de pilotes mus à la vapeur ou à l'air; pointes de puits artésiens; tables tournantes pour camions; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces complètes.	10 p.c.
424a	Extincteurs à main et arrosoirs pour systèmes automatiques d'extincteurs protégeant contre les incendies.....	30 p.c.
ex 425	Tondeuses de gazon fabriquées pour être actionnées par moteur, avec ou sans le moteur.....	15 p.c.
427	Toutes les machines composées entièrement ou partiellement de fer ou d'acier, n.d., et les pièces complètes de celles-ci.....	25 p.c.
ex 427	Machines et appareils énumérés au n° 412a du Tarif, devant être employés par les fabricants d'articles en cellulose régénérée ou en acétate de cellulose; et les pièces complètes de tous les articles précités, mais à l'exclusion des scies, couteaux et moteurs.....	5 p.c.
ex 427	Machines à sécher les bois en feuilles de placage, et leurs pièces complètes..	5 p.c.
ex 427	Brocheuses et agrafeuses, à la main ou au moteur, mais sans le moteur; leurs pièces complètes.....	5 p.c.
427a	Toutes les machines composées entièrement ou partiellement de fer ou d'acier, n.d., d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces complètes.....	10 p.c.
427b	Coussinets à billes ou à rouleaux.....	17½ p.c.
427c	Machinerie pour des fins de laiterie, savoir: barattes mécaniques, refroidisseurs à lait mécaniques, embouteilleuses et boucheuses mécaniques, congélateurs mécaniques pour crème glacée, moules à beurre mécaniques, écrémeuses mécaniques (<i>power cream savers</i>), stérilisateur mécaniques, réservoirs à saumure mécaniques, laveuses mécaniques de bouteilles à lait, laveuses mécaniques de bidons à lait; broyeuses de glace, cuves à lait ou à crème sanitaires; à l'exclusion des moteurs pour toutes les machines susmentionnées.....	15 p.c.
427e ex 427a	Machines automatiques à fabriquer et emballer les cigares et cigarettes, à l'exception des machines à préparer le tabac.....	10 p.c.
427h ex 445f ex 445k ex 446a	Appareils de projection cinématographique, lampes à arc pour la cinématographie, projecteurs de cinématographie ou de théâtre, machines à donner des effets de lumière, écrans cinématographiques, appareils de projection cinématographique portatifs avec ou sans appareil de son; redresseurs ou générateurs de courant devant servir avec des projecteurs de cinématographie; les pièces complètes de tous les objets susmentionnés, exception faite des ampoules électriques et des lampes excitatrices.....	15 p.c.
428c	Moteurs ou chaudières et leurs pièces complètes n.d.....	25 p.c.
428e	Moteurs diesel ou semi-diesel et leurs pièces complètes, n.d.....	20 p.c.
428f	Moteurs à combustion interne avec refroidissement à l'air, d'une puissance n'excédant pas 1½ h.p., et leurs pièces complètes.....	20 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des États-Unis d'Amérique
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non: ex (g) Lames de rasoir.....	25 p.c.
430	Écrous et boulons filetés ou non, rondelles, rivets, de fer ou d'acier, enduits ou non, n.d.; ébauchons d'écrous et de boulons; de fer ou d'acier..... les cent livres	50c. 17½ p.c.
431b	Erminettes, enclumes, étaux, merlins, hachettes, scies, tarières, mèches, forets, tournevis, rabots, raclours, ciseaux, maillets, coins de métal, clefs anglaises, masses, marteaux, leviers, renards et outils de voies ferrées, pics, pioches et emmanchures et manches.....	27½ p.c.
431c	Outils de précision et instruments de mesure pour machinistes et ouvriers en métaux, savoir: compas de calibre, micromètres, protracteurs et équerres en métal, biseaux, verniers, jauges, blocs de jauge, règles à tracer des parallèles, boutons, fils à plomb à mercure, compas à pointes sèches, compas à verge, pointes de traçage, pointeaux, indicateurs de vitesse de poche, règles dressées sur plat et sur champ, brides de serrage à clef et autres brides de serrage et étaux utilisés par les tailleurs pour le travail de précision, outils de précision et instruments de mesure, n.d.....	10 p.c.
431d	Appareils et instruments de précision pour ingénieurs, arpenteurs et dessi- nateurs, savoir: alidades; instruments pour le mesurage de l'altazimut; baromètres anéroïdes, de génie, militaires et d'arpentage; prismes d'angle; planches, croquis militaires; sextants complets; clinomètres; boussoles; têtes de mires transversales; courbes, réglables, irrégulières, de chemin de fer et de navigation; curvimètres; instruments de dessin de toutes sortes, y compris les écrins montés qui les contiennent; aiguilles d'inclinaison; machines à tracer; héliographes; intégrateurs; niveaux à trépied et de main ou de poche; mires; chaînes, section; mètres; por- tatifs, pour le génie hydraulique; pantographes; planimètres; rappor- teurs; règles parallèles; accessoires de réglage parallèle; jalons; podomètres et compte-pas; planchettes, militaires et topographiques; échelles, planes et triangulaires; règles à coulisse; languettes; règles, d'acier ou de bois; tachimètres; machines de contrôle; de poche; équerres T, d'acier ou de bois; télémètres; théodolites; lunettes, à trépied, à main, ou de poche; triangles de tous genres; trépieds pour l'un quelconque de ces instruments.....	10 p.c.
431f	Limes et râpes.....	27½ p.c.
432	Chaudrons de fer ou d'acier, enduits ou non, n.d.....	25 p.c.
432a	Vaisseaux de cuisine et de laiterie, en fer ou en acier, étamés, y compris les bidons pour l'expédition du lait ou de la crème, non peints, non laqués ou non décorés.....	25 p.c.
432b	Vaisseaux de fer ou d'acier, recouverts d'émail vitreux.....	30 p.c.
432d	Articles en fer-blanc, peints, laqués, décorés ou non, et articles en fer- blanc, n.d.....	25 p.c.
435 ex 434 ex 434a	Locomotives et tracteurs de chemins de fer, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces complètes, pour servir exclusi- vement aux opérations minières et métallurgiques, et scieries.....	12½ p.c.
438a	Automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes, n.d.; omnibus élec- triques à trolley, ne circulant pas sur rail; châssis de toutes les machines susmentionnées.....	17½ p.c.
	Toutefois les machines et les autres articles montés sur les susdites ma- chines ou qui y sont adaptés pour d'autres fins que le chargement ou le déchargement du véhicule, seront estimées séparément et assujetties au droit prescrit dans le poste du tarif qui s'y applique régulièrement.	
438g	Motocyclettes ou sidecars de motocyclettes, et pièces complètes de ce qui précède.....	17½ p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
439c	Voitures de ferme, traîneaux de ferme, voitures de débardage, traîneaux de débardage et leurs pièces complètes.....	15 p.c.
ex 440g	Moteurs diesel et semi-diesel d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada et leurs pièces complètes, pour servir exclusivement à la construction ou au grément de navires ou vaisseaux.....	En franchise
440j	Chaluts, cuillers de pêche, mouches, cales, émerillons, moulinets, appâts, hameçons et engins de pêche, n.d.....	20 p.c.
440l	(i) Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, suivant les règlements prescrits par le Ministre.....	20 p.c.
	(ii) Pièces complètes d'aéronefs, à l'exclusion des pièces de moteurs d'aéronefs.....	15 p.c.
440m	Moteurs et leurs pièces complètes, importés pour servir uniquement au montage des aéronefs.....	17½ p.c.
440n	Pièces complètes pour la réparation des moteurs désignés au n° 440m du Tarif.	10 p.c.
441e	Fusils et carabines d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada.....	15 p.c.
442	Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros, 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409k, 409o et 439c, importés par les manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs usines, à la fabrication des marchandises désignées aux numéros sus-dits du Tarif, suivant les règlements prescrits par le Ministre.....	5 p.c.
	<i>Toutefois</i> , les marchandises qui ont droit à la franchise ou à un tarif inférieur à celui mentionné au présent numéro ne doivent pas entrer au taux spécifié dans le présent numéro.	
442a	Nonobstant les dispositions du numéro précédent du Tarif, les matières ou denrées ci-après définies ou décrites, lorsqu'elles sont importées par des fabricants pour usage exclusif dans leur fabrique, au cours de la fabrication des articles énumérés aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o, 409p et 439c en vertu des règlements prescrits par le Ministre:	
	(1) Fer en gueuse..... la tonne	\$1.00
	(2) Barres ou tiges de fer ou d'acier laminées à chaud..... la tonne	\$2.75
443	Appareils destinés à la cuisson ou à chauffer les édifices:	
	(1) Au charbon ou au bois.....	25 p.c.
	(2) Au gaz.....	25 p.c.
	(3) A l'électricité.....	25 p.c.
	(4) A l'huile.....	25 p.c.
	(5) N.d.....	25 p.c.
445	Installations d'éclairage électrique et appareillages, n.d., et leurs pièces complètes.....	27½ p.c.
445a	Phares, lanternes et feux d'arrière électriques; torchères ou lampes de poche électriques, et leurs pièces complètes.....	27½ p.c.
445c	(i) Appareils électriques de télégraphe et leurs pièces complètes.....	25 p.c.
	(ii) Appareils électriques de téléphone et leurs pièces complètes.....	25 p.c.
445f	Dynamos ou générateurs électriques et transformateurs, et leurs pièces complètes, n.d.....	25 p.c.
445g	Moteurs électriques et leurs pièces complètes, n.d.....	25 p.c.
445k	Appareils électriques et leurs pièces complètes, n.d.....	25 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
445n	Instruments et appareils électriques de précision d'une sorte ou catégorie non fabriquée au Canada, savoir: compteurs ou jauges pour l'indication et l'enregistrement de l'altitude, des ampères, des comparaisons de la capacité, de la densité, de la profondeur, de la distance, de l'électrolyse, du flux, de la force, de la fréquence, de l'humidité, de l'inductance, des niveaux liquides, des ohms, du fonctionnement, du facteur de puissance, de la pression, de l'espace, de la vitesse, de la résistance, du synchronisme, de la température, du temps, des volts, du volume, des watts, et leurs pièces complètes.....	17½ p.c.
446a	Objets manufacturés, articles ou menus objets, en fer ou en acier, ou dont le fer et l'acier sont tous deux parties constituantes de principale valeur, n.d.....	25 p.c.
ex 446a	Coquilles et charnières métalliques pour servir à la fabrication d'écrans à bijoux et d'étuis à lunettes, non autrement achevées que façonnées...	12½ p.c.
ex 446a	Outils en fer ou en acier destinés aux machines, n.d., d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada.....	10 p.c.
ex 446a	Tringles à souder ou broches à souder en acier résistant à l'oxydation, aux acides ou à la chaleur, enduites ou non de fondant.....	15 p.c.
ex 446a	Bâtis ou charpentes en acier pour locomotives, moulés en une seule pièce; charpentes en acier pour tenders, moulées en une seule pièce; butées en acier fondu pour l'arrière des charpentes des locomotives; châssis de bogie et traverses de pivot en acier fondu pour les locomotives, tenders et wagons de voyageurs; armatures de plates-formes pour wagons de voyageurs; tout ce qui précède, à demi-ouvré ou non, utilisé pour le matériel roulant des chemins de fer.....	7½ p.c.
446c	Bâtons de golf d'acier sans couture, enduits ou non, mais non plaqués au chrome.....	15 p.c.
446g	Appareils à souder électriques, moteurs non compris.....	20 p.c.
447a	Cylindres en fonte au sable et cylindres en fonte trempée pour servir exclusivement au laminage du fer ou de l'acier, ou à la confection du papier..	En franchise
451	Boucles, agrafes, œillets, crochets et portes d'agrafes, enveloppes, pressions, ou autres fermoirs de fer, d'acier, de laiton ou d'autre métal, enduits ou non, n.d., et qui ne constituent pas des objets de bijouterie.....	27½ p.c.
454	Montures d'au plus dix pouces de largeur, fermoirs et agrafes (ne devant pas comprendre les attaches à glissoir ou attaches sans agrafes) quand ils sont importés par des fabricants de bourses, châtelaines ou réticules pour servir exclusivement à la fabrication de bourses, châtelaines ou réticules, dans leurs propres établissements, en vertu de règlements édictés par le Ministre; et pièces de ces articles.....	12½ p.c.
ex 446a		
462	(i) Instruments philosophiques, photographiques, mathématiques et optiques, n.d.: odotachymètres, odomètres et podomètres, n.d.; pièces achevées de tous les articles ci-dessus.....	17½ p.c.
	(ii) Kodaks et leurs pièces achevées, n.d.....	20 p.c.
462b	Appareils photographiques de cinématographe et de vues animées, 35mm., à l'usage des producteurs professionnels de pellicules cinématographiques ayant au Canada des studios outillés pour la production cinématographique; pièces des articles ci-dessus.....	10 p.c.
ex 462		
466	Sable de fer et grenaille de fer ou d'acier pas plus ouvrés qu'écrasés ou broyés, et mastic sec, servant au sciage, au polissage, au sablage ou au dessablage.....	En franchise
ex 711		
ex 756		
471a	Poulies à courroie en acier pressé pour transmission d'énergie et leurs pièces achevées ou non, y compris les manchonnages interchangeables.....	20 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des Etats-Unis d'Amérique
476	Instruments de chirurgiens et de dentiste, de tout matériel; aiguilles pour la chirurgie; appareils de rayons X; microscopes d'une valeur d'au moins \$50 chacun, au détail; et pièces complètes de ce qui précède.....	En franchise
500	Billes de bois et bois non ouvrés, billes à manches d'outils et à fonds de tonneaux, billes à douves et à bardeaux, n.d.; bois de chauffage, échelas à houblon, poteaux pour clôtures et traverses de chemins de fer.....	En franchise
502	Bois de selles mexicaines et étriers mexicains en bois, gournales; billes pour moyeux de roues, formes pour cordonnerie, partie de voitures, avirons et crosses de fusils, et toutes autres billes ou pièces similaires simplement dégrossies, ou sciées seulement; jantes de roues en noyer dur ou chêne, grossièrement sciées, fendues ou débitées, pas autrement ouvrées que taillées en fuseaux et biseautées; bardeaux de bois; raies de roues en noyer dur ou en chêne, qui n'ont pas subi d'autre main-d'œuvre qu'un simple dégrossissement au tour, n'ont pas été taillées en tenons, assemblées, ni assorties en longueurs, et feuilles de placage employées pour le fromage.....	En franchise
503	Planches, madriers, planchettes, lattes, piquets et autres bois d'œuvre, non autrement ouvrés que sciés ou refendus, créosotés, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation que ce soit, ou non.....	En franchise
504	Planches, madriers et autres bois d'œuvre, sciés ou refendus, ou coupés et rabotés sur une seule face, mais non autrement ouvrés.....	En franchise
505	Planches sciées et aplanies ou rabotées sur une ou deux faces, lorsque les bords en sont assemblés ou à languettes ou à rainures, n.d.....	10 p.c.
505a	Bois à plancher, à languettes et/ou à rainures, ou assemblé, savoir: hêtre, merisier, érable et chêne.....	17½ p.c.
506	Articles en bois, n.d.....	20 p.c.
ex 506	Bardeaux de cèdre, créosotés, vulcanisés ou traités par un autre procédé....	En franchise
507a	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, n.d., ayant au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur, non terminés en pointe, ni reliés, ni joints.....	20 p.c.
507c	Bois contre-plaqué fait de deux ou plusieurs couches de placage ou de bois, collées ou cimentées ensemble, mais non autrement ouvré.....	22½ p.c.
509	Fibres vulcanisées, fibres de Kartavert, durcies et matières similaires, et ouvrages de ces matières, n.d.....	17½ p.c.
511b	Cannes à pêche.....	25 p.c.
ex 518	Tables pour jeu de bagatelle ou autres jeux.....	27½ p.c.
519	Meubles de maisons, de bureaux, de cabinets ou de magasins, et leurs pièces, non compris les articles forgés, moulés et empreints, en métal, non ouvrés: (i) dont le bois constitue la principale matière..... (ii) d'autre matière que de bois.....	32½ p.c. 27½ p.c.
ex 520	Coton brut et fibres de coton non ouvré plus que l'égrenage; chiffons et rebuts entièrement de coton impropres à tout usage sans être ouvrés de nouveau.....	En franchise
522	Boudinages, fil de chaîne et de trame pur coton, simplement moulinés, n.d.... et, la livre	15 p.c. 3c.
522c	Boudinages, fil de chaîne et de trame pur coton, y compris le fil à coudre, la corde et la ficelle généralement employés, pour coudre, faire des points, emballer et autres fins, n.d., fil de coton, recouvert en tout ou en partie de lamelles métalliques, généralement appelé fil de Lyon..... et, la livre	20 p.c. 3c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
	(ii) Fils de coton entièrement recouverts d'un double rang de lamelles métalliques, à brin unique seulement, quand ils sont importés par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de conducteurs d'électricité, dans leurs propres fabriques.....	15 p.c.
	(iii) Fil à coudre pur coton, bobiné, ne devant pas dépasser la longueur de 250 verges par bobine.....	22½ p.c.
522d	Fils de trame et de chaîne pur coton, mercerisés, du numéro quarante et plus fin, importés, suivant des règlements prescrits, par le ministre, pour vente aux fabricants, afin d'être ouvrés d'avantage dans leurs propres fabriques.....	22½ p.c.
522e	Fil à coudre de coton et fils à crochet, à tricoter, à repriser et à broder, en écheveaux, quand ils sont importés par des manufacturiers pour emploi exclusif dans leurs usines à la fabrication ou à l'enroulage du fil de coton à coudre, à crocheter, à tricoter, à repriser et à broder.....	12½ p.c.
ex 523	Tissus pur coton, non blanchis ou mercerisés ni colorés, n.d..... et, la livre	17½ p.c. 3c.
ex 523 ex 532	Sacs de coton sans coutures ou non.....	27½ p.c.
523a	Tissus pur coton, blanchis ou mercerisés, non colorés, n.d..... et, la livre	20 p.c. 3c.
ex 523b	Tissus entièrement de coton, imprimés, teints ou colorés, n.d.:— (i) Evalués à plus de 80c. la livre..... et, par livre (ii) Evalués à 50c. ou plus, mais moins de 80c. la livre..... et, par livre (iii) Evalués à moins de 50c. la livre..... et, par livre	20 p.c. 3c. 25 p.c. 3c. 27½ p.c. 3¼c.
ex 523b	Tissus entièrement de coton, communément appelés serge de Nîmes (denims) lorsqu'ils sont importés par les fabricants pour être employés dans leurs propres fabriques à la confection de vêtements..... et, la livre	20 p.c. 3c.
523c	Tissus pur coton dont le fil est n° 100 ou plus, comprenant tous lesdits tissus dont le fil de chaîne et de trame est en moyenne de 100 ou plus.....	27½ p.c.
ex 532 532b ex 573	Toiles cirées émaillées, pour voitures, tablettes et tables; tissus entièrement de coton, pour couvrir les livres; tissus entièrement de coton, recouverts ou imprégnés, n.d.....	30 p.c.
ex 532	Vêtements, habits et articles de vêtement, faits de tissus et de tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés, pur coton, n.d.....	30 p.c.
532a	Mouchoirs, entièrement de coton.....	30 p.c.
548	Vêtements et articles de vêtement, faits de tissus et de tous produits textiles, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de fibres végétales, ne renfermant pas de laine, n.d., tissus recouverts ou imprégnés composés en tout ou en partie de fibres végétales, mais ne contenant ni soie, ni soie artificielle, ni laine, n.d.....	30 p.c.
ex 552	Attelles de feutre, pour servir à la fabrication d'attelles pressées, pour des fins médicales.....	10 p.c.
ex 553	Couvertures de ménage, entièrement de coton, non compris les couvertures de chevaux, les couvertures d'automobiles, les couvertures utilisées sur les paquebots, ni les articles similaires..... et, la livre	20 p.c. 5c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
ex 555	Vêtements de dessus de femmes et d'enfants, composés en tout ou en partie de laine ou de fibres animales similaires, mais dont le matériel de plus grande valeur n'est pas la soie, ni la soie artificielle.....	32½ p.c.
ex 567	Vêtements et articles de vêtement, n.d., faits de tissus dont le matériel de principale valeur est la soie.....	30 p.c.
ex 567a	Vêtements et articles de vêtement, n.d., faits de tissus dont la soie artificielle ou les fibres synthétiques similaires fabriquées par des procédés chimiques constituent le matériel de principale valeur.....	32½ p.c.
ex 568	Vêtements tricotés, n.d.....	35 p.c.
568a	Chaussettes et bas:— (ii) n.d..... et, la douzaine de paires	20 p.c. \$1.00
569e ex 613 ex 618	Casques de sûreté pour mineurs, destinés exclusivement aux opérations minières, casques pour pompiers et casques pour opérations à jet de sable, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada; parties de ces casques.....	En franchise
572	Tapis ou carpettes d'Orient ou leurs imitations: tapis en pièce, tapis et carpettes, n.d..... et, le pied carré	30 p.c. 7½ c.
ex 573	Linoléum, toile cirée pour parquets, et nattes ou tapis en liège.....	30 p.c.
578	Ornements, insignes et ceintures de toute sorte, n.d.....	30 p.c.
584	Poix animale, brute seulement; et résine en colis d'au moins cent livres....	En franchise
585	Braï de houille et résine de pin; poix de Bourgogne; goudron de houille et de pin à l'état brut, en emballage de pas moins de quinze gallons.....	En franchise
586	Charbon, anthracite, n.d..... la tonne	50c.
587	Coke, n.d..... la tonne	\$1.00
588	Charbon, n.d., y compris les criblures et poussières de toutes sortes... la tonne	75 c.
588a	Gaz de chauffage, de cuisine et d'éclairage importé par ligne tubulaire.... les mille pieds cubes	3c.
589	Charbon provenant du bois..... la tonne	\$4.00
597	Pianos et orgues.....	25 p.c.
597a	Instruments de musique de toutes sortes, n.d.; phonographes, graphophones, gramophones et leurs pièces finies, y compris les cylindres et disques; et pianos et orgues mécaniques.....	25 p.c.
ex 597a	Cylindres ou disques faits spécialement pour servir à l'étude des langues, en vertu des règlements prescrits par le ministre.....	En franchise
ex 598a	Instruments de musique en cuivre d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada.....	25 p.c.
599	Peaux (grandes et petites) brutes, soit séchées, soit salées ou en saumure; et pelletteries.....	En franchise
601	Peaux d'animaux à fourrure de toute sorte, qui ne sont apprêtées d'aucune manière.....	En franchise
604	(i) Cuir à courroies en croupons ou côtés; et tout cuir dont la préparation a dépassé le tannage, n.d.....	20 p.c.
	(ii) Cuir provenant de peaux de mouton ou d'agneau, dont la préparation a dépassé le tannage, n.d.....	25 p.c.

LISTE I—Suite

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'indus- trie des Etats-Unis d'Amérique
604b	Cuir à semelle.....	25 p.c.
605a	Véritables cuirs de porc et véritables cuirs maroquins; cuirs dits à rouleaux.....	25 p.c.
607	Cuir, lorsqu'il est importé par des fabricants de gants ou de vêtements en cuir, pour servir exclusivement à la fabrication des gants ou vêtements en cuir, dans leurs propres fabriques.....	7½ p.c.
609	Courroies, en cuir.....	25 p.c.
ex 611a	Bottines, souliers, pantoufles et fausses semelles de toute matière, n.d., non compris les souliers de canevas à talons de caoutchoc.....	30 p.c.
611b	Vêtements en cuir, doublés ou non.....	30 p.c.
612	Harnais et sellerie, y compris sabots pour les chevaux, n.d.....	22½ p.c.
613	Articles de cuir, y compris les articles de peaux crues, n.d.....	25 p.c.
ex 616	Caoutchouc, récupéré.....	En franchise
618	Colle pour caoutchouc, et articles en caoutchouc et en gutta-percha, n.d.....	22½ p.c.
618b	Bandages en caoutchouc pour voitures de toutes sortes, ajustés ou non.....	25 p.c.
618c	Dérivés chlorés de gomme élastique insoluble dans le tétrachlorure de carbone, en feuilles n'excedant pas trois millièmes de pouce d'épaisseur, colorées ou non mais non imprimées, lithographiées ou en relief, employés dans les articles de fabrication canadienne.....	5 p.c.
ex 711		
619	Boyaux en caoutchouc ou gutta-percha et boyaux en coton doublés de caoutchouc; nattes ou tapis en caoutchouc et garnitures en caoutchouc.....	22½ p.c.
619a	Vêtements en caoutchouc et vêtements en tissu de coton imperméabilisés.....	30 p.c.
622	Malles, valises, boîtes à chapeaux, porte-manteaux, sacs à outils, et paniers de toute sorte, n.d.....	30 p.c.
623	Boîtes d'instruments de musique et coffrets, boîtes ou étuis de fantaisie de toute sorte, serviettes, secrétaires de fantaisie, sacoches, réticules, porte-cartes, bourses, portefeuilles à hameçons et leurs pièces.....	30 p.c.
624a	ex (i) Jouets de toutes sortes, n.d.....	30 p.c.
	(ii) Jouets mécaniques de métal.....	30 p.c.
647	Bijoux de toute matière, pour parure, n.d.....	35 p.c.
651	Boutons de toutes sortes, recouverts ou non, et plaquettes pour boutons, autrement que non ouvrées, n.d.; boutons d'identité et boutons de manchettes ou faux-col.....	30 p.c. 5c.
651a	Boutons et formes de boutons autres que celles simplement ébauchées, d'ivoire végétal.....	30 p.c. 10c.
654	Soies de porc, millet à balai et coussins pour brosses à cheveux.....	En franchise
ex 655a	Crayons de craie.....	20 p.c.
657a	Films de cinématographe ou vues animées, positifs, un et un huitième de pouce et plus de largeur, n.d..... le pied linéaire	2½c.
657b	Pièces, non finies, si elles sont importées par les manufacturiers d'appareils photographiques, pour être utilisées à la fabrication des appareils, dans leurs propres manufactures.....	5 p.c.
ex 532		
ex 711		

LISTE I—Fin

Numéros du tarif canadien	Description des articles	Droits sur les produits du sol ou de l'industrie des États-Unis d'Amérique
663	Engrais chimiques composés ou fabriqués, n.d. <i>Toutefois</i> , le Canada se réserve le droit d'abroger cette concession si on restreint de quelque façon l'exportation de la roche de phosphate ou du superphosphate des États-Unis d'Amérique.	5 p.c.
663c ex 711	Fèves soya, gâteaux de fèves soya et tourteaux de fèves soya s'ils sont importés pour servir d'aliments au bétail ou aux volailles, ou comme engrais, ou s'ils sont importés pour servir à la fabrication d'aliments pour le bétail et les volailles ou d'engrais.	En franchise
670	Meules, pierres ou blocs fabriqués par l'agglutination d'abrasifs naturels ou artificiels; articles d'abris ou d'abrasifs artificiels, n.d.	22½ p.c.
682a ex 618	Flotteurs de filets en aluminium, verre, toile grossière, liège ou caoutchouc, devant servir exclusivement à la pêche commerciale.	En franchise
688	Fausses dents, non montées.	En franchise
693	(iii) Antiquités (autres que les spiritueux et les vins) produites plus d'un siècle avant la date de l'importation, en vertu de règlements, y compris la preuve d'antiquité, que peut prescrire le ministre. <i>Toutefois</i> , nonobstant les dispositions de quelque loi ou règlement relatif aux douanes, les antiquités énumérées ci-dessus sont libérées des exigences formulées quant à l'origine ou au contenu.	En franchise
711	Tous les produits non désignés à la présente annexe comme étant soumis à quelque autre droit, ni autrement déclarés admis en franchise, et dont l'importation n'est pas prohibée par la loi. <i>Toutefois</i> , ne tombent pas sous le régime du présent numéro, les produits imposables mentionnés comme "n.d." à tout numéro précédent du tarif. <i>En outre</i> , lorsque l'élément constitutif de principale valeur d'un produit non énuméré consiste en une matière imposable énumérée à la présente annexe comme soumise à un taux de droit supérieur à celui que porte le présent numéro, le produit non énuméré est soumis au droit le plus élevé dont il serait susceptible d'être frappé s'il se composait en entier de son élément constitutif de principale valeur, ledit "élément constitutif de principale valeur" étant l'élément constitutif excédant en valeur tout autre élément constitutif du produit à l'état où il se trouve dans le produit.	20 p.c.
ex 711	Ecailles d'huitres non ouvrées autrement qu'écrasées ou tamisées, ou les deux, pour l'alimentation des volailles ou pour la fabrication d'aliments pour volailles.	10 p.c.
ex 711	Argile radio-active, lorsqu'elle est importée pour servir au raffinage des huiles.	10 p.c.
ex 711	Huile de goudron de houille, importée par les raffineurs de pétrole brut pour servir exclusivement au mélange de la gazoline fabriquée entièrement au Canada.	10 p.c.
ex 711	Vermiculite, à l'état naturel, ou non pas ouvrée autrement que broyée et tamisée.	10 p.c.
756	Abrasifs artificiels en grain, broyés ou moulus, importés pour l'usage des manufacturiers canadiens.	En franchise
792	La pâte de coton importée par les manufacturiers pour être employée exclusivement dans leurs propres fabriques, à la fabrication de fils de soie artificielle, ou à la fabrication de toutes telles autres fibres synthétiques obtenues par procédé chimique, sous le régime de règlements qui pourront être établis par le ministre du Revenu national.	En franchise
816 664b	Glycol d'éthylène, lorsque importé par des fabricants d'explosifs ou de préparations anti-gel, pour être employé exclusivement dans leurs propres établissements à la fabrication de ces produits.	En franchise

LISTE II

(Voir article VII)

NOTE: On devra donner aux dispositions de la présente liste la même interprétation et le même effet, et l'application des dispositions connexes des lois douanières des Etats-Unis aux dispositions de la présente liste sera déterminée, dans la mesure du possible, comme si chaque disposition de la présente liste figurait respectivement à la disposition statutaire indiquée dans la colonne qui se trouve à gauche des descriptions respectives des articles.

Dans le cas d'articles énumérés dans la présente liste qui seront assujettis, le jour de la signature du présent accord, à des droits douaniers ordinaires, additionnels ou distincts, qu'ils soient, ou non, imposés en vertu de la disposition statutaire indiquée dans la colonne qui se trouve à gauche de la description respective du produit, ces droits distincts ou additionnels devront rester en vigueur, subordonnément à toute réduction indiquée dans la présente liste ou prévue ci-après, jusqu'à ce qu'ils soient abolis en conformité de la loi, mais ne devront pas être accrus.

Dans le cas d'articles énumérés dans la présente liste qui font, aux Etats-Unis, l'objet d'un taux de droit inférieur à celui qui est prévu dans la présente liste en exécution de tout accord commercial conclu aux termes de l'article 350 de la Loi du Tarif de 1930, telle que modifiée, ledit droit moindre ne sera pas censé devenir inopérant en raison de toute disposition de la présente liste.

Sauf spécification contraire, le terme "tonne" employé dans la présente liste a trait à la tonne de 2,240 livres avoirdupois.

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
1	Acide acétique titrant, au poids: Pas plus de 65 p. 100..... Plus de 65 p. 100.....	$\frac{3}{4}$ c. la livre. 1 c. la livre.
2	Acétate vinylo, polymérisé ou non, et résines synthétiques qui en dérivent en majeure partie, n.s.d.....	3 c. la livre et 15 p.c. <i>ad val.</i>
10	Baume de sapin, ou du Canada, à l'état naturel et non composés, et libre d'alcool.....	5 p.c. <i>ad val.</i>
11	Résines synthétiques dérivées en majeure partie de l'acétate vinylo, n.s.d.....	3 c. la livre et 15 p.c. <i>ad val.</i>
16	Acétate de calcium, brut.....	$\frac{1}{2}$ c. la livre.
29	Oxyde de cobalt.....	10 c. la livre.
52	Huile de spermacéti, crue.....	2 $\frac{1}{2}$ c. le gallon.
52	Huile de requin, et huile de foie de requin, y compris l'huile provenant de requins connus sous le nom d'aiguillats, n.s.d.....	10 p.c. <i>ad val.</i>
58	Huile de feuilles de cèdre essentielle ou distillée, libre d'alcool.	12 $\frac{1}{2}$ p.c. <i>ad val.</i>
71	Noir de gaz, y compris le noir de carbone, et noir d'acétylène, secs ou bien broyés ou mélangés avec de l'huile ou de l'eau et n.s.d.....	10 p.c. <i>ad val.</i>
81	Chlorure ou sel de sodium: En sacs, barils ou autres emballages..... En vrac.....	7c. les 100 livres 4c. les 100 livres
201 (a)	Briques réfractaires, n.s.d.....	12 $\frac{1}{2}$ p.c. <i>ad val.</i>

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
201 (b)	Briques, n.s.d., non glacées, non émaillées, non peintes, non vitrifiées, non ornées ou décorées d'une manière quelconque.....	\$1 le mille
203	Pierre à chaux ne pouvant être employée comme pierre pour monuments ou de construction, brute ou broyée, mais non pulvérisée.....	2½c. les 100 livres
203	Chaux, n.s.d.....	5c. les 100 livres, y compris le poids du récipient.
203	Chaux hydratée.....	6c. les 100 livres, y compris le poids du récipient. 10 p.c. ad val.
205 (d)	Ciment, n.s.d.....	10 p.c. ad val.
207	Bentonite: Non ouvré et non manufacturé..... Ouvré ou manufacturé.....	75c. la tonne \$1.62½ la tonne
207	Feldspath brut.....	25c. la tonne
208 (f)	Mica phlogopite non garni, dans lequel on ne peut pas découper des pièces rectangulaires supérieures à deux pouces de longueur ou un pouce de largeur.....	10 p.c. ad val.
208 (g)	Rebuts et déchets de mica phlogopite dont la valeur ne dépasse pas 5 cents la livre.....	15 p.c. ad val.
208 (h)	Mica moulu ou pulvérisé.....	15 p.c. ad val.
209	Talc, stéatite ou pierre de savon: broyé, lavé, ou pulvérisé (sauf les préparations de toilette) d'une valeur ne dépassant pas \$14 la tonne.....	17½ p.c. ad val.
214	Feldspath broyé.....	15 p.c. ad val.
214	Syénite éléolitique broyé.....	15 p.c. ad val.
	<i>Toutefois</i> , si la quantité globale de syénite éléolitique sous quelque forme que ce soit, imposable ou non, déclarée ou dédouanée, pour consommation, dépasse 50,000 tonnes dans toute année civile après 1938, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada se consulteront sans délai, afin de s'entendre sur des mesures appropriées, et si un accord mutuellement satisfaisant n'est pas intervenu dans les soixante jours qui suivent cette consultation entre les deux Gouvernements, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pourra majorer le droit sur toute syénite éléolitique imposable et imposer un droit de douane sur toute syénite éléolitique non imposable, ou dédouanée, pour consommation, dans toute année civile en excès de la quantité globale de 50,000 tonnes de syénite éléolitique sous quelque forme que ce soit.	
214	Pierre, n.s.d., (sauf les éclats de marbre ou de granit et la pierre de Cornwall), broyée, ou autrement cassée que pour faciliter son transport aux Etats-Unis.....	15 p.c. ad val.
214	Matières réfractaires basiques, calcinées à mort, contenant 15 p.c. ou plus de chaux et consistant principalement en magnésie et en chaux.....	20 p.c. ad val.
	NOTE: La classification actuelle pour fins douanières du produit décrit au présent numéro d'après le paragraphe 214 de la Loi du Tarif de 1930, conformément à la règle établie par la Décision de la Trésorerie 45041 (60 Décisions de la Trésorerie 114) sera maintenue pendant le période de validité du présent accord.	
301	Spiegeleisen contenant plus de 1 p.c. de carbone.....	75c la tonne

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
302d	Ferromanganèse contenant au moins 4 p.c. de carbone, ou le manganèse métallique y contenu.....	¾c. la livre, plus 1¼ fois le taux le plus bas du tarif douanier ordinaire prescrit pour le minerai de manganèse contenant au delà de 10 p.c. de manganèse métallique produit par un pays étranger quelconque, sauf Cuba, au moment où ce ferro-manganèse est déclaré ou dédouané pour être consommé, mais pas plus de 1¼c. la livre.
302(i)	Ferrosilicium, contenant en silicium 8 p.c. ou plus, mais moins de 30 p.c.....	1c. la livre sur le silicium y contenu.
302(k)	Ferrochrome contenant en carbone plus de 3 p.c.....	1¼c. la livre sur le chrome y contenu.
302(l)	Carbure de bore.....	12½ p.c. <i>ad val.</i>
302(m)	Ferro-titane, ferro-vanadium et ferro-uranium.....	15 p.c. <i>ad val.</i>
304	Barres creuses et acier creux pour forets, évalués à pas moins de 8c. et pas plus de 12c. la livre.....	20 p.c. <i>ad valorem</i>
	<i>Toutefois</i> , le droit prévu par le présent numéro ne devra pas être inférieur à.....	1½c. la livre
	<i>Et de plus</i> , aucun article assujetti à un droit prévu par le présent numéro ne sera assujetti à un droit supplémentaire distinct sous le régime de la deuxième réserve du paragraphe 304 du Tarif Act de 1930.	
318	Treillis en fil métallique: gaze, tissu ou toile à tamis, en fil d'acier, de laiton, de cuivre, de bronze ou de tous autres métaux ou alliages, n.s.d., avec mailles contenant en chaîne ou en trame par pouce courant: pas plus de 30 fils.	1c. le pied carré mais pas moins de 12½ et pas plus de 25 p.c. <i>ad val.</i>
	Plus de 30 mais pas plus de 90 fils.....	5c. le pied carré mais pas moins de 20 et pas plus de 40 p.c. <i>ad val.</i>
323	Essieux et leurs parties, barres d'essieux, ébauches d'essieux et pièces forgées pour essieux, en fer ou en acier, quels que soient le degré ou le genre de travail qu'ils aient subis, n.s.d., évalués à pas plus de 6c. la livre.....	¾c. la livre.
327	Accessoires de fonte pour tuyaux de fonte.....	15 p.c. <i>ad val.</i>
327	Chenets, plaques, plaques de fourneaux, fers à repasser, fers pour tailleurs et chapeliers, mais non compris les fers électriques, ainsi que moulages et récipients entièrement en fonte, travaillés au burin, perforés, travaillés à la machine ou dont l'état a été plus avancé par un procédé ou un travail postérieur au moulage, mais non ouvrés en articles, en parties d'articles ni en pièces de machines achevées.....	10 p.c. <i>ad val.</i>
327	Moules en matière de toute sorte, pour fonderies.....	25 p.c. <i>ad val.</i>
329	Chaînes de toute sorte, en fer ou acier, ayant en diamètre pas moins de ¼ et pas plus de ¾ de pouce.....	¾c. la livre.
	Ayant en diamètre moins de ¼ et pas moins de ⅙ de pouce....	1½c. la livre.

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
353	Laveuses ayant comme caractéristique essentielle un dispositif ou un élément électriques, et leurs parties; tous ces articles, finis ou non, entièrement en métal ou dont le métal constitue la matière de principale valeur, et n.s.d.	17½ p.c. <i>ad val.</i>
353	Cuisinières et fourneaux ayant comme caractéristique essentielle un dispositif ou un élément électriques et leurs parties; tous ces articles, finis ou non, entièrement en métal ou dont le métal constitue la matière de principale valeur et n.s.d.	17½ p.c. <i>ad val.</i>
370	Canots automobiles, y compris les yachts et les bateaux de plaisance, qu'ils soient à voile, à vapeur ou à moteur, s'ils sont évalués à pas plus de \$15,000 chacun.	15 p.c. <i>ad val.</i>
374	Aluminium, débris d'aluminium et alliages (à l'exception de ceux qui sont prévus au n° 302 du Tarif Act de 1930) dans lesquels l'aluminium constitue l'élément de principale valeur, à l'état brut.	3c. la livre.
378	Cadmium.	7½c. la livre.
389	Nickel et alliages (à l'exception de ceux qui sont rangés sous le n° 302 ou 380 du Tarif Act de 1930) dans lesquels le nickel constitue l'élément de principale valeur: en saumons ou lingots, balles, cubes, grains, cathodes ou formes similaires.	2½c. la livre.
393	Minerais de zinc de toute sorte, à l'exception des pyrites ne contenant pas plus de 3 p.c. de zinc.	1½c. la livre sur le zinc y
394	Zinc: en blocs, saumons, planches et poussières.	1½c. la livre. contenu.
401	Bois de construction coupés à la hache ou équarris autrement que par le sciage, et bois de construction rond employé comme espars ou dans la construction des quais; bois d'œuvre ou de construction, sciés, n.s.d., tous les précédents, en sapin, épinette, pin, pruche ou mélèze.	50c. le mille pieds, mesure de planche.
402	Erable (à l'exception de l'érable du Japon), bouleau et hêtre, pour parquets.	4 p.c. <i>ad val.</i>
405	Feuilles de placage de bouleau ou d'érable.	10 p.c. <i>ad val.</i>
406	Moyeux, douves de fond en bottes, douves de corps en bottes, blocs pour embauchoirs, sabots de freins, blocs pour avirons, blocs pour fonds de tonneaux et tous blocs ou pièces similaires, grossièrement coupés à la hache ou grossièrement tournés, sciés ou forés.	5 p.c. <i>ad val.</i>
407	Fûts, barils et boucauts (vides) de bois, n.s.d., mais à l'exclusion des barils ou tonnelets de bière.	7½ p.c. <i>ad val.</i>
412	Manches à pinceaux, à balais et à vadrouilles, autrement que grossièrement ouvrés, d'un diamètre de pas moins de ¼ de pouce et d'une longueur de pas moins de 38 pouces; cadres de raquettes de tennis évalués à \$1.75 ou plus chacun; toboggans, voitures pour bébés, brouettes, canots et avirons, voitures, charrettes et camions et autres véhicules hippomobiles et leurs parties, n.s.d., et bâtons de hockey; tous les précédents entièrement en bois ou dont le bois constitue la matière de principale valeur.	20 p.c. <i>ad val.</i>
503	Sucre d'érable.	3 c. la livre.
503	Sirop d'érable.	2 c. la livre.
701	Bestiaux pesant moins de deux cents livres chacun.	1½ c. la livre.
	<i>Toutefois</i> , aucun des susdite animaux déclarés ou dédouanés, pour consommation en excédent de 100,000 unités, en toute année civile après 1938, ne sera assujéti à un dégrèvement sous le régime de la présente disposition mais sera frappé d'un droit ne dépassant pas.	2½ c. la livre.

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
701	Bestiaux pesant sept cents livres ou plus chacun: Vaches importées spécialement pour l'industrie laitière.... Autres animaux.....	1½c. la livre 1½c. la livre
	<i>Toutefois</i> , après le 31 décembre 1938, aucun des susdits animaux pesant sept cents livres ou plus chacun (autres que les vaches importées spécialement pour l'industrie laitière) déclarés ou dédouanés, pour consommation en excédent de 60,000 unités au cours d'un trimestre, ne sera assujéti à un dégrèvement sous le régime de la présente disposition, et aucun des susdits bestiaux (autres que les vaches importées spécialement pour l'industrie laitière) déclarés ou dédouanés, pour consommation en excédent de 225,000 unités en toute année civile ne sera assujéti à un dégrèvement sous le régime de la présente disposition mais sera frappé d'un droit ne dépassant pas.....	3c. la livre
	<i>Et de plus</i> , si le Gouvernement du Canada, après consultation avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, demande l'allocation de la quantité admissible à l'importation, au taux de droit réduit, sous le régime du présent numéro, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prendra les mesures nécessaires à l'allocation de la dite quantité entre les pays exportateurs sur la base prévue à l'Article III du présent accord.	
703	Pores.....	1c. la livre
703	Porc, frais ou refroidi, mais non congelé.....	1½c. la livre
703	Bacon, jambon et épaules, et autres parties du porc, préparées ou en conserve, mais non cuites, ni désossées, ni emballées dans des récipients hermétiques ni sous aucune forme de saucisses.....	2c. la livre
706	Foies, rognons, langues, cœurs, riz, boyaux, et cervelles comestibles d'animaux, frais, refroidis ou gelés.....	3c. la livre mais pas moins de 15 p. c. <i>ad val.</i>
707	Lait entier, frais ou sûr.....	3½c. le gal.
	<i>Toutefois</i> , si la quantité de lait, frais ou sûr, déclaré pour consommation en toute année civile après 1938 dépasse trois millions de gallons, l'excédent ne jouira pas du taux de droit réduit sous le régime du présent numéro, mais alors le droit imposable ne devra pas dépasser.....	6½c. le gal.
707	Crème, fraîche ou sûre.....	28 3/10c. le gal.
	<i>Toutefois</i> , si la quantité de crème, fraîche ou sûre, déclarée pour consommation en toute année civile après 1938 dépasse 1,500,000 gallons, l'excédent ne jouira pas du taux de droit réduit sous le régime de ce numéro, mais alors le droit imposable ne devra pas dépasser.....	56 6/10c. le gal.
707	Lait écrémé, frais ou sûr, et lait de beurre.....	2 1/20c. le gal.
708(b)	Lait de beurre desséché.....	1½c. la livre
710	Fromage cheddar, en pains primitifs ou non, mais à l'exclusion de tout fromage fabriqué autrement que par coupage.....	4c. la livre, mais pas moins de 25 p. c. <i>ad val.</i>
711	Oiseaux, vivants: poulets, canards, oies, dindes et pintades...	4c. la livre
712	Oiseaux morts, habillés ou non, frais refroidis ou gelés: poulets, canards, oies et pintades.....	6c. la livre
713	Œufs de volailles en coquilles.....	5c. la douz.

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
714	Chevaux, à moins qu'ils ne soient importés pour abatage immédiat: dont la valeur ne dépasse pas \$150 par tête..... dont la valeur dépasse \$150 par tête.....	\$15 par tête 17½ p.c. <i>ad val.</i>
716	Miel.....	1½ c. la livre
717 (a)	Poisson, frais ou gelé (emballé dans la glace ou non), entier, ou étêté ou vidé, ou les deux, mais non autrement avancé (sauf que les nageoires peuvent être coupées): Flétan, saumon et espadon (à l'exclusion de l'espadon naturellement ou artificiellement gelé)..... Maquereau: Frais..... Gelé..... Gardon, muge d'eau douce (<i>catostomus</i>), brochetons, truites de lac, petit doré, tulibi, poisson blanc, brochet jaune, doré, cisco, hareng lacustre et perche jaune.... Alose, anguille, et esturgeon (à l'exclusion de l'esturgeon gelé)..... Morue, aiglefin, merluche, gade et brosme Avec nageoires..... Sans nageoires.....	1c. la livre 1c. la livre 1½ c. la livre ¾ c. la livre ¼ c. la livre ¾ c. la livre 1c. la livre
717(b)	Poisson, frais ou gelé (emballé dans la glace ou non), en filets, écorché, désossé, tranché, ou morcelé, n.s.d.: morue, aiglefin, merluche, gade, brosme et sébaste..... <i>Toutefois</i> , les poissons susdits déclarés ou dédouanés pour consommation en toute année civile après 1938 excédant une quantité globale de 15 millions de livres ne jouiront pas du taux de droit réduit sous le régime de ce numéro; <i>Et de plus</i> , si la consommation annuelle visible moyenne des poissons susdits aux Etats-Unis durant les trois années civiles précédant celle où ces poissons sont déclarés, ou dédouanés, pour consommation, dépasse 100 millions de livres, une quantité additionnelle des poissons susdits, correspondant à 15 p. 100 de l'excédent de la susdite consommation annuelle visible moyenne, au delà de 15 millions de livres, pourra être déclarée, ou dédouanée, pour consommation au cours de telle année, au taux de droit réduit susdit. La susdite consommation annuelle visible moyenne sera établie par la somme de: a) La production aux Etats-Unis de morue, aiglefin, merluche, gade, brosme et sébaste en filets, en tranches ou en parties, frais ou gelés, d'après la désignation et le rapport de l'United States Bureau of Fisheries (pour les fins du présent accord, la production susdite pour l'année civile 1936 sera censée être de 94,908,000 livres, et celle pour l'année civile 1937, de 92,332,000 livres); b) La quantité de morue, aiglefin, merluche, gade, brosme et sébaste, en filets, en tranches ou en parties, frais ou gelés, admise en franchise dans le territoire douanier des Etats-Unis sous le régime du paragraphe 1730(a) de la Loi du Tarif de 1930 à titre de produits des pêcheries américaines (pour les fins du présent accord, la quantité susdite pour l'année civile 1936 sera censée être de 40,000 livres, et celle de l'année civile 1937, de 585,000 livres); et	1¼ c. la livre.

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
717 (b)	<p>c) La quantité globale déclarée, ou dédouanée, pour consommation, de morue, aiglefin, merluche, gade, brosmes et sébastes, frais ou gelés (emballés dans la glace ou non), en filets, écorchés, désossés, tranchés ou morcelés, n.s.d. (pour les fins du présent accord la quantité susdite pour l'année civile 1936 sera censée être de 6,296,000 livres, pour l'année civile 1937 de 6,719,000 livres, et pour l'année civile 1938, de 6,100,000 livres);</p> <p><i>Et de plus</i>, si le Gouvernement du Canada, après consultation avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, demande l'allocation de la quantité admissible à l'importation au taux de droit réduit sous le régime de ce numéro, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prendra les mesures nécessaires à l'allocation de ladite quantité entre les pays exportateurs sur la base prévue dans l'Article III de cet accord.</p>	
717(b)	Poisson, frais ou gelé (emballé dans la glace ou non), en filet, écorché, désossé, tranché, ou divisé en portions, n.s.d. (morue, aiglefin, merluche, gade, brosmes et sébastes exceptés).....	2½c. la livre.
719	<p>Poisson, mariné ou salé (à l'exclusion du poisson conservé dans l'huile ou dans l'huile et d'autres substances et à l'exclusion du poisson en récipient hermétiquement clos dont le poids, y compris le contenu, ne dépasse pas 15 livres chacun):</p> <p>(1) Saumon.....</p> <p>(2) Morue, aiglefin, merluche, gade et brosmes, ni écorché ni désossé (sauf que la colonne vertébrale peut être enlevée): Ne contenant en poids pas plus de 43 p. 100 d'humidité. Contenant en poids plus de 43 p. 100 d'humidité.....</p> <p>(3) Morue, aiglefin, merluche, gade et brosmes, écorchés ou désossés, séchés ou non.....</p> <p>(4) Hareng, étêté et vidé, mais sans autre préparation (sauf que les nageoires peuvent être enlevées), et hareng désigné sous le nom de hareng fendu dans le commerce, en vrac ou en emballage pour consommation immédiate, dont le poids, y compris le contenu, dépasse 15 livres et renferme plus de 10 livres de hareng, poids net.....</p> <p>(4) Maquereau, désossé ou non, en vrac ou en emballage pour consommation immédiate, dont le poids y compris le contenu, dépasse 15 livres chacun.....</p> <p>(5) Gasparot en vrac ou en emballage pour consommation immédiate dont le poids, y compris le contenu, dépasse 15 livres.....</p>	<p>12½ p.c. <i>ad val.</i></p> <p>¾c. la livre. ¾c. la livre.</p> <p>1½c. la livre.</p> <p>¾c. la livre, poids net.</p> <p>1c. la livre, poids net.</p> <p>¾c. la livre, poids net.</p>
720(a)	<p>Poisson, fumé ou fumé et salé (à l'exclusion du poisson conservé dans l'huile ou dans l'huile et d'autres substances et à l'exclusion du poisson en récipient hermétiquement fermé dont le poids, y compris le contenu, ne dépasse pas 15 livres chacun):</p> <p>(1) Saumon.....</p> <p>(2) Hareng séché et fumé, entier ou étêté, mais sans autre préparation.....</p> <p>(3) Hareng fumé, désossé, écorché ou non.....</p> <p>(4) Morue, aiglefin, merluche, merlan, et brosmes, entier, ou étêté ou vidé, ou les deux, mais sans autre préparation (sauf que la colonne vertébrale peut être enlevée.).....</p> <p>(5) Morue, aiglefin, merluche, merlan et brosmes, en filets, écorchés, désossés, tranchés ou morcelés.....</p>	<p>15 p.c. <i>ad val.</i></p> <p>¾c. la livre</p> <p>1½c. la livre.</p> <p>1½c. la livre.</p> <p>2c. la livre.</p>

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
720(b)	Morue, aiglefin, merluce, merlan et brosmes, préparés ou conservés, n.s.d., en emballage pour consommation immédiate dont le poids, y compris le contenu, ne dépasse pas 15 livres chacun.....	2½c. la livre, mais pas moins de 12½ p.c. ni plus de 25 p.c. <i>ad val.</i>
721(b)	Solems (couteaux) (<i>siliqua patula</i>) en récipients hermétiquement clos.....	15 p.c. <i>ad val.</i>
722	Orge, mondée ou non.....	15c. le boisseau de 48 livres.
722	Malt d'orge.....	40c. les 100 livres.
723	Sarrasin, mondé ou non.....	15c. les 100 livres.
723	Farine de sarasin et gruau.....	1½c. la livre.
726	Avoine, mondée ou non.....	8c. le boiss. de 32 livres.
726	Avoine moulue, non mondée.....	25c. les 100 livres.
726	Farine d'avoine, avoine roulée, gruau d'avoine et autres produits d'avoine semblables.....	10 p.c. <i>ad val.</i> , mais pas moins de 40 ni plus de 80c. les 100 livres.
728	Seigle.....	12c. le boisseau de 56 livres.
728	Malt de seigle.....	35c. les 100 livres.
729	Blé, impropre à la consommation humaine.....	5 p.c. <i>ad val.</i>
730	Son, petit son et sous-produits pour la nourriture du bétail provenant de la mouture du blé et d'autres céréales.....	5p.c. <i>ad val.</i>
730	Enveloppes d'avoine, d'orge, de sarrasin ou d'autres céréales, moulues ou non.....	5c. les 100 livres
730	Pulpe de betterave séchée.....	\$3.75 la tonne
730	Germe de malt et drèche de brasserie.....	\$2.50 la tonne
730	Grains de mouture mélangés, consistant en grains ou produits de grains avec tourteaux oléagineux, farine de tourteaux oléagineux, mélasse ou autres matières alimentaires.....	5 p.c. <i>ad val.</i>
731	Criblures, déchets de mouture, balle ou balayure de blé, de graine de lin ou d'autres grains ou graines, moulues ou non.....	5 p.c. <i>ad val.</i>
732	Céréales préparées et préparations similaires de céréales quelle que soit leur dénomination, ayant subi une préparation plus avancée que la mouture, n.s.d.....	10 p.c. <i>ad val.</i>
734	Pommes, vertes ou mûres.....	15c. le boisseau de 50 livres
736	Baies comestibles à l'état naturel ou en saumure, n.s.d.	
	Bluets.....	1c. la livre
	Autres (sauf les airelles vigne-d'Ida et le pain de perdrix).	¾c. la livre
736	Bluets, préparés ou conservés, ou congelés, mais non en saumure et non séchés, tapés ou évaporés, et n.s.d.....	17½ p.c. <i>ad val.</i>
736	Baies, comestibles, congelées, et n.s.d.....	17½ p.c. <i>ad val.</i>
737	Cerises: (1) A l'état naturel, non dans des récipients hermétiques ou étanches.....	1c. la livre
738	Cidre.....	3c. le gallon

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
753	Fleurs coupées, fraîches, séchées, préparées ou conservées.....	25 p.c. <i>ad val.</i>
763	Semences d'herbes et d'autres fourrages: Luzerne..... Trèfle hybride (Alsike)..... Trèfle incarnat..... Trèfle d'odeur..... Millet..... Agrostide..... Dactyle..... Agropyre..... Brome des prés.....	4c. la livre 4c. la livre 4c. la livre 2c. la livre 1c. la livre 20c. la livre 2½c. la livre 1c. la livre 1c. la livre
764	Graines d'arbres et d'arbustes.....	4c. la livre
766	Betteraves, autres que les betteraves à sucre.....	10 p.c. <i>ad val.</i>
769	Pois, verts ou non mûrs, importés et déclarés pour consommation entre le 1er juillet et le 30 septembre, inclusivement, en n'importe quelle année.....	2c. la livre.
771	Pommes de terre pour semences, blanches ou irlandaises, lorsqu'il est certifié par un fonctionnaire compétent ou une agence d'un gouvernement étranger, en conformité des règles et règlements de ce gouvernement, qu'elles ont été produites et approuvées spécialement pour l'ensemencement, en récipients, portant l'étiquette spéciale de pommes de terre certifiées par un fonctionnaire d'un gouvernement étranger, déclarées pour la consommation entre les dates suivantes: Du 1er mars au 30 novembre inclusivement, en n'importe quelle année..... Du 1er décembre de n'importe quelle année au dernier jour de février suivant, inclusivement..... <i>Toutefois</i> , lorsque les Etats-Unis ne seront plus obligés d'accorder aux pommes de terre produites dans la république de Cuba une réduction préférentielle dans le tarif douanier, de plus de 20 p. 100, le tarif douanier exigible en vertu du présent article sera pour toute l'année de..... <i>Toutefois</i> , aussi, lorsque la quantité déclarée pour consommation, dans la période de 12 mois à compter du 15 septembre 1938 ou de toute année subséquente, dépasse 1,500,000 boisseaux de 60 livres chacun, elles ne jouiront pas de la diminution de droit accordée en vertu du présent article, mais le droit exigible sur ces pommes de terre ne devra pas dépasser.....	37½c. les 100 livres 60c. les 100 livres 37½c. les 100 livres 75c. les 100 livres
771	Pommes de terre, blanches ou irlandaises, autres que des pommes de terre certifiées pour l'ensemencement, telles qu'elles sont décrites dans le numéro précédent, lorsqu'elles sont déclarées pour la consommation au cours de la période suivante: Du 1er mars au 30 novembre, inclusivement, de n'importe quelle année..... Du 1er décembre de n'importe quelle année au dernier jour de février suivant, inclusivement..... <i>Toutefois</i> , lorsque ces pommes de terre déclarées pour consommation dans la période de 12 mois commençant le 15 septembre 1938 ou de toute autre année subséquente sont en excès d'une quantité globale de 1 million de boisseaux de 60 livres chacun, elles ne bénéficieront pas d'un abaissement du droit sous le régime du présent numéro, mais le droit dont elles seront grevées ne devra pas dépasser.....	37½c. les 100 livres 60c. les 100 livres 75c. les 100 livres.

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
771	<p><i>Et de plus</i>, lorsque pendant une année civile quelconque la production de pommes de terre blanches ou irlandaises, y compris les pommes de terre de semence, aux Etats-Unis, selon l'estimation faite au 1er septembre par le ministère américain de l'Agriculture, est inférieure à 350 millions de boisseaux de 60 livres chacun, une quantité supplémentaire de ces pommes de terre, autres que des pommes de terre de semence certifiées, égale à la quantité dont cette production estimée est inférieure à 350 millions de boisseaux pourra être admise pour consommation pendant la période de 12 mois commençant le 15 septembre de cette année au droit réduit ci-dessus mentionné;</p> <p><i>Et de plus</i>, en évaluant les quantités importées spécifiées dans les deux réserves précédentes, les pommes de terre blanches ou irlandaises produites dans la République de Cuba ne devront pas être comprises.</p>	
773	Navets et rutabagas.....	12½c. les 100 livres.
774	Carottes, radis et choux-fleurs à l'état naturel.....	25 p.c. <i>ad val.</i>
779	Foin.....	\$2.50 la tonne de 2,000 livres.
779	Paille.....	75c. la tonne de 2,000 livres.
802	Whiskey de tous genres et de toutes catégories, ne comprenant aucune partie de spiritueux distillés qui n'ont pas vieilli dans des fûts en bois pendant au moins quatre ans antérieurement à la date de l'importation du whiskey, ou du dédouanement, pour la consommation.....	\$2.50 le gallon de preuve.
1001	Paille de lin.....	\$1.50 la tonne.
1007	Boyau, convenant à la conduite des liquides ou des gaz, entièrement ou en majeure partie fait de fibre végétale...	10c. la livre et 7½ p.c. <i>ad val.</i>
1401	Papiers non couchés, communément ou commercialement connus comme papiers à livres, ainsi que tous papiers d'imprimerie non couchés, n.s.d., non compris le papier pour couvertures.....	½c. la livre et 5 p.c. <i>ad val.</i>
1402	Carton-pulpe (pulpboard) en rouleaux servant à la fabrication des cartons-pâte (wallboard) non polis (not plate finished), non surcalendrés ou non calendrés par friction, non laminés au moyen d'une substance adhésive, non couchés, non à surface peinte ou teinte, non doublés ou doublés à la cuve, non repoussés, non imprimés, non décorés ou non ornés d'une manière quelconque, non coupés en formes pour la confection de boîtes ou d'autres articles et n.s.d.....	5 p.c. <i>ad val.</i>
1404	<p>Papiers communément ou commercialement connus sous le nom de papiers de soie pour stéréotypie, et papier à copier, papier de l'Inde et papier bible, papier pour condensateur, papier carbone, enduits ou non, papier spongieux, papier de potier, papier de soie destiné à être paraffiné et tous papiers similaires, n.s.d., colorés ou non, blancs ou imprimés:</p> <p>Ne pesant pas plus de 6 livres par rame, qu'ils soient en feuilles ou sous une autre forme, évalués à pas plus de 15c. la livre.....</p> <p>Pesant plus de 6 livres et pas moins de 10 livres par rame, évalués à pas plus de 15c. la livre.....</p>	<p>3c. la livre et 10 p.c. <i>ad val.</i></p> <p>2½c. la livre et 7½ p.c. <i>ad val.</i></p>
1404	Papier crêpe, communément ou commercialement connu sous ce nom, y compris le papier crêpé ou partiellement crêpé d'une manière quelconque, évalué à pas plus de 12½c. la livre.....	3c. la livre et 7½ p.c. <i>ad val.</i>

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
1409	Papier de tenture, non imprimé, non lithographié, non teint ou non coloré.....	7½ p.c. <i>ad val.</i>
1410	Publications touristiques contenant des renseignements historiques et géographiques, des horaires, des itinéraires, des renseignements sur les hôtels ou autres renseignements analogues, principalement en ce qui regarde les villes ou les services de voyageurs en dehors du territoire continental des Etats-Unis: si la source étrangère est digne de foi.....	7½ p.c. <i>ad val.</i>
	Toutes autres publications.....	12½ p.c. <i>ad val.</i>
1410	Dessins, gravures, photographies, eaux-fortes, cartes géographiques et hydrographiques, contenant du texte supplémentaire donnant des renseignements sur l'histoire, la géographie, les horaires, les itinéraires, les hôtels ou autres renseignements analogues, principalement en ce qui regarde les villes ou les services de voyageurs en dehors du territoire continental des Etats-Unis.....	12½ p.c. <i>ad val.</i>
1413	Carton-pâte en rouleaux pour usage dans la fabrication de la planche murale, à surface peinte ou teinte, doublé ou doublé à la cuve, repoussé ou imprimé.....	15 p.c. <i>ad val.</i>
1502	Bâtons de crosse.....	15 p.c. <i>ad val.</i>
1502	Patins à glace, ainsi que leur parties détachées.....	15 p.c. <i>ad val.</i>
1519(c)	Pelleteries ou peaux de renard argenté ou noir, préparées ou non, n.s.d.....	37½ p.c. <i>ad val.</i>
1530(b)	Cuir (à l'exclusion du cuir dénommé au sous-alinéa <i>d</i>) du paragraphe 1530 de la loi du tarif de 1930) provenant de peaux brutes ou de peaux de bovidés:	
	(3) Cuir pour la fabrication de harnais ou d'articles de sellerie.....	10 p.c. <i>ad val.</i>
	(4) Cuir verni, brut partiellement fini ou fini, coupé ou entièrement ou partiellement ouvré sous forme de tiges, empeignes ou sous d'autres formes propres à la fabrication des bottines, souliers ou chaussures.....	7½ p.c. <i>ad val.</i>
1530(e)	Bottines ou souliers de patineurs, entièrement en cuir ou dans lesquels le cuir constitue l'élément de principale valeur, cousus ou piqués par le procédé ou la méthode connue sous le nom de McKay, lorsqu'ils sont attachés à des patins à glace et n.s.d.....	15 p.c. <i>ad val.</i>
1532 (b)	Gants entièrement en peau de cheval ou de vache (à l'exception des peaux de veau) ou dans lesquels ces peaux constituent la matière de principale valeur, entièrement ou partiellement ouvrés.....	15 p.c. <i>ad val.</i>
1537 (b)	Tuyaux et tubes, ayant dans toute leur longueur un diamètre intérieur d'au moins trois huitièmes de pouce, propres à conduire les liquides ou les gaz, entièrement en caoutchouc (autres que le caoutchouc durci) ou gutta-percha ou dans lesquels ces substances ou l'une d'elles constituent l'élément de principale valeur, n.s.d.....	12½ p.c. <i>ad val.</i>
1541 (a)	Orgues à tuyaux et mécanisme actionnant les orgues automatiques à tuyaux, et leurs parties détachées spécialement destinées et construites pour être installées et employées dans une église déterminée ou dans une salle d'audition publique déterminée, dans laquelle il n'est pas habituellement perçu une taxe d'entrée, importées pour cet usage déterminé, installées et employées dans le délai d'un an à partir de la date de leur importation:	
	Orgues à tuyaux et leurs parties détachées.....	17½ p.c. <i>ad val.</i>
	Mécanismes actionnant les orgues automatiques à tuyaux et leurs parties détachées.....	20 p.c. <i>ad val.</i>

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
1541 (a)	Orgues à tuyaux et leurs parties détachées, n.s.d.....	17½ p.c. <i>ad val.</i>
1541 (a)	Mécanisme actionnant les orgues automatiques à tuyaux et leurs parties détachées, n.s.d.....	30 p.c. <i>ad val.</i>
1555	Déchets, n.s.d.....	7½ p.c. <i>ad val.</i>
1558	Arbres de Noël à feuillage persistant.....	5 p.c. <i>ad val.</i>
1601	Acide sulfurique ou huile de vitriol.....	En franchise
1604	Instruments agricoles: Charrues, herbes à dents ou à disques, coupeuses d'épis, moissonneuses de toutes sortes, semoirs et planteurs, faucheuses, râteliers à cheval, cultivateurs, batteuses, chariots et charrettes, écrémeuses ne valant pas plus de \$50 pièce, et tous autres instruments agricoles de quelque sorte ou description que ce soit (sauf les tracteurs) non spécialement prévus, montés ou non, y compris leurs pièces de rechange.....	En franchise
1606 (a) et (b)	Taureaux, vaches, porcs et moutons, importés spécialement par un citoyen des Etats-Unis pour la reproduction.....	En franchise, subordonné-ment à la réserve du para- graphe 1606 (a) et (b) de la loi du tarif de 1930.
1616	Amiante non ouvré, amiante brut, fibres, carton, poudre et déchets ne contenant pas plus de 15 p.c. de matières étrangères.....	En franchise
1641	Calcium: cyanamide ou nitrogène de chaux.....	En franchise
1651	Produits dérivés du goudron de houille: benzène, toluène, xylène, brai de goudron de houille, brai de goudron de haut-fourneaux, brai de goudron d'huile de gaz, brai de goudron de gaz à l'eau, et tous autres produits distillés de ces goudrons, n.s.d. qui, soumis à une nouvelle distilla- tion, produisent dans la partie distillée, en-dessous de 190° C. une quantité d'acides de goudron inférieure à 5 p.c. du produit distillé primitif.....	En franchise
1652	Cobalt et minerai de cobalt.....	En franchise
1667	Cyanure de sodium.....	En franchise
1669	Toutes drogues d'origine animale, y compris les foies de poisson, tous ces articles naturels et non mélangés, non comestibles et non spécialement dénommés, à l'état brut et dont la valeur ou la qualité n'a pas été augmentée en les hachant, en les broyant, en les râpant, en les écrasant ou par tout procédé ou traitement quelconque autre que celui indispensable à l'emballage proprement dit ou à en pré- venir l'altération ou la détérioration avant la fabrication, et ne contenant aucun alcool.....	En franchise
1672	Abrasifs artificiels bruts, n.s.d.....	En franchise
1681	Pelleteries et peaux à fourrures, n.s.d., non préparées: vison, castor, rat musqué, loup, y compris le loup des prairies, mouffette, loutre, lynx et pékan.....	En franchise
1688	Poils de bovidés (y compris le poil de veau) et d'équidés, nettoyés ou non, mais non ouvrés, n.s.d.....	En franchise
1716	Pâte de bois mécanique, pâte de bois chimique, blanchie ou non.....	En franchise

LISTE II—Suite

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
1719	Minéraux bruts, dont la valeur ou la qualité n'a pas été augmentée par l'affinage, le broyage ou autre procédé de fabrication, n.s.d. Lignite..... Gaz naturel..... Gravier..... Syénite éololithique..... NOTA: La syénite éololithique est soumise à la réserve du numéro 214.	En franchise En franchise En franchise En franchise
1734	Minerai de nickel, mattes de nickel, et oxyde de nickel.....	En franchise.
1743	Pierre à plâtre (y compris l'anhydrite) et gypse brut..... NOTA: La classification douanière actuelle du gypse broyé simplement pour en faciliter l'expédition aux Etats-Unis à l'état brut, conformément à la décision du Tribunal d'appel des Douanes et des brevets d'invention, publiée sous la forme d'une décision de la Trésorerie 45725 (61 Décisions de la Trésorerie 1215) sera maintenue pendant la période de validité de cette convention.	En franchise.
1749	Radium et ses sels.....	En franchise.
1756	Harengs et éperlans frais ou gelés, emballés ou non dans de la glace, entiers ou non.....	En franchise.
1758	Sélénium et ses sels.....	En franchise.
1760	Bardeaux..... <i>Toutefois, les Etats-Unis se réservent le droit d'imposer un droit de douane d'au plus 25 cents par carré sur tous bardeaux de cèdre rouge entrant dans l'entrepôt ou en sortant pour consommation durant toute année civile à partir de 1938 et en excédent d'une quantité devant être déterminée par les Etats-Unis, laquelle quantité sera d'au moins 30 p.c. de la moyenne annuelle des trois années civiles précédentes, de la quantité globale de bardeaux de cèdre rouge expédiés par les producteurs dans les Etats-Unis et de la quantité desdits bardeaux entrant dans l'entrepôt ou en sortant pour la consommation (pour les fins de cet Accord, le grand total en question sera établi, pour l'année civile 1936, à 7,526,056 carrés).</i>	En franchise.
1761	Homards (excepté la langouste) frais ou congelés (emballés ou non dans de la glace), ou préparés ou conservés de quelque façon (y compris les pâtes et sauces), n.s.d....	En franchise.
1761	Coques et palourdes, huîtres (sauf les huîtres d'ostréiculture) et crabes, frais ou congelés (emballés ou non dans de la glace), et n.s.d.....	En franchise.
1761	Pétoncles, frais mais non congelés (emballés ou non dans de la glace).....	En franchise.
1772	Papier pour journaux du modèle courant.....	En franchise.
1775	Pierres et sables: pierres meulières en bloc, brutes ou non manufacturées; quartzite, <i>traprock</i> , terre pourrie, tripoli et sable, bruts ou ouvrés; silice, <i>cliffstone</i> , pierres de taille, granit et grès, non manufacturés et ne pouvant servir comme pierres de monuments, pavements ou constructions; tous ces articles, n.s.d.....	En franchise.

LISTE II—Fin

Loi du tarif des Etats-Unis de 1930	Désignation de l'article	Taux de droit
1803(1)	Bois de construction coupé à la hache, avec côtés façonnés (<i>sided</i>) ou équarri autrement que par le sicage et bois de construction rond employé pour espars ou pour la construction de quais; bois d'œuvre et bois de construction, sciés, non autrement ouvrés que rabotés et bouvetés; tous ces bois s'il ne s'agit pas de sapin baumier, de teck, de cèdre appelé dans le commerce cèdre espagnol, de bois de gaïac, d'amélanchier du Canada, d'ébène, de cornouiller de la Floride, de grenadille, d'acajou, de bois de palissandre, de bois de citronnier, de chêne blanc du Japon ou d'érable du Japon, n.s.d.....	En franchise.
1803(2)	Billes; bois de construction, rond, non ouvré, bois à pulpe, bois à brûler, bois pour manches, bois pour bardeaux et lattes, tous ces bois autres que des bois d'ébénisterie ou du sapin baumier, n.s.d.....	En franchise.
1804	Poteaux, traverses de chemin de fer et poteaux pour téléphone, trolleys, éclairage électrique et télégraphes, en cèdre ou autre bois.....	En franchise.
1805	Piquets, palis, cercles et douves en bois de toute sorte.....	En franchise.

Loi du Revenu de 1932, modifiée	Article	Droit d'importation
Article		
601(c) (6)	Bois de construction, y compris le bois d'œuvre, scié, non ouvré, ou plané ou raboté sur une ou plusieurs faces, excepté le bois de parqueterie d'érable, de merisier ou de hêtre, et excepté le bois de construction et le bois d'œuvre de pin blanc du Nord (<i>pinus strobus</i>) et de pin de Norvège (<i>pinus resinosa</i>), d'épinette blanche de l'Ouest, de sapin baumier, de teck, de cèdre appelé dans le commerce cèdre espagnol, de bois de gaïac, d'amélanchier du Canada, d'ébène, de cornouiller de la Floride, de grenadille, d'acajou, de bois de palissandre, de bois de citronnier, de chêne blanc du Japon ou d'érable du Japon.....	\$1.50 le M. pieds, mesure de planche.
601(c) (8)	Huile de requin, et huile de foie de requin, y compris l'huile provenant de requins connus sous le nom d'aiguillats.....	1½c. la livre.

Convention de commerce à rapporter.

Ladite convention de commerce est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et le comité des voies et moyens obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente ensuite le Bill No 64, Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 29 MARS 1939

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 36, Loi modifiant la loi du rétablissement agricole des prairies.

M. McLean (Melfort), du comité spécial institué pour s'enquérir des termes et de l'application de la Loi de la pension du service civil, présente ce qui suit à titre de deuxième rapport:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

M. MacLean (Prince), du comité permanent de la marine et des pêcheries, présente ce qui suit à titre de premier rapport:

Votre comité recommande qu'il soit autorisé:—

1. De faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

2. De siéger durant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McLean (Melfort), le deuxième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des termes et de l'application de la loi de la pension du service civil, présenté aujourd'hui, est adopté.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. MacLean (Prince), le premier rapport du comité permanent de la marine et des pêcheries, présenté aujourd'hui, est adopté.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que les dispositions de l'article 28 du Règlement au sujet du comité des crédits soient suspendues par rapport aux séances de la Chambre le jeudi et le vendredi, 30 et 31 mars, 1939.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 719, en date du 28 mars, 1939: pour autoriser un prêt au montant de \$1,170,981.04 à la province de la Saskatchewan pour permettre à ladite province de faire face à ses obligations et à ses engagements futurs occasionnés par le chômage, durant la période à partir du 1er septembre, 1938 au 31 janvier 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Hayhurst,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quelle somme totale le gouvernement fédéral a octroyée sous forme d'assistance à chacune des quatre provinces de l'Ouest.

2. Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des garanties données à chacune des provinces des Prairies pour achat de graines de semence et de fourrage.

Par M. Hayhurst,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des sommes que le gouvernement fédéral a accordées pour la construction de routes dans chacune des quatre provinces de l'Ouest.

2. Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des sommes que le gouvernement fédéral a prêtées pour construction de routes dans chacune des quatre provinces de l'Ouest.

L'avis de motion suivant pour production de documents est lu:

Par M. Pelletier,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de l'arrêté du conseil numéro 571 portant la date du 2 mars 1932.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Pelletier, ledit avis de motion est retiré.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée et transmise aux officiers compétents:

Par M. Farquhar,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, le ministre de la Justice ou tout haut fonctionnaire de l'Etat, et le gouvernement de la province d'Ontario, le solliciteur-général, ou tout haut fonctionnaire de la province d'Ontario, au sujet de la question de déférer aux tribunaux la Loi de la tempérance du Canada afin de déterminer si cette loi est constitutionnelle, de déterminer aussi si elle est encore en vigueur dans les comtés de Huron, de Perth, de Peel, et dans le district de l'île Manitouline.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 64, Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la motion, mise aux voix, est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Ahearn,	Farquhar,	Lapointe	Mulock,
Beaubien,	Ferguson,	(Québec-Est),	Mutch,
Bercovitch,	Ferland,	Leader,	Needham,
Bertrand (Prescott),	Ferron,	Little,	Neill,
Bertrand (Laurier),	Finn,	McAvity,	O'Neill,
Blackmore,	Fiset (sir Eugène),	McCallum,	Parent (Terrebonne),
Blair,	Fleming,	McCann,	Patterson,
Bonnier,	Fournier (Hull),	McCulloch,	Pelletier,
Bothwell,	Francoeur,	McDonald (Pontiac),	Pinard,
Bouchard,	Gauthier,	McDonald (Souris),	Plaxton,
Boulanger,	Girouard,	McIntosh,	Pottier,
Bradette,	Gladstone,	McIvor,	Power,
Brasset,	Glen,	McKenzie	Purdy,
Brunelle,	Golding,	(Lambton-Kent),	Quelch,
Cameron,	Gosselin,	MacKenzie	Reid,
Chevrier,	Hamilton,	(Neepawa),	Rennie,
Cardin,	Hansell,	Mackenzie (Van-	Rhéaume,
Clark (Essex-Sud),	Hanson,	couver-Centre),	Rinfret,
Clark (York-	Hartigan,	MacKinnon	Robichaud,
Sunbury),	Hayhurst,	(Edmonton-Ouest),	Rogers,
Cochrane,	Heaps,	McKinnon (Kenora-	Ross (Middlesex-Est)
Coldwell,	Hill,	Rainy-River),	Rowe (Athabaska),
Côté,	Howard,	McLarty,	Sanderson,
Crerar,	Howden,	MacLean (Cap-	Sylvestre,
Crête,	Howe,	Breton-Nord-	Taylor (Nanaïmo),
Davidson,	Hurtubise,	Victoria),	Taylor (Norfolk),
Deachman,	Hushion,	McLean (Melfort),	Telford,
Denis,	Ilsley,	MacLean (Prince),	Thauvette,
Deslauriers,	Isnor,	MacNeil,	Thorson,
Donnelly,	Jaques,	McNevin	Tremblay,
Douglas (Queens),	Jean,	(Victoria, Ont.),	Tucker,
Douglas (Weyburn),	Johnston	McNiven	Turngeon,
Dubois,	(Bow-River),	(Regina City),	Turner,
Dubuc,	Johnston	McPhee,	Veniot,
Dunning,	(Lake-Centre),	Mallette,	Vien,
Dupuis,	Kennedy,	Marshall,	Ward,
Dussault,	King, Mackenzie	Martin,	Warren,
Elliott (Kindersley),	Kinley,	Matthews,	Weir,
Emmerson,	Kirk,	Maybank,	Winkler,
Evans,	Kuhl,	Mayhew,	Wood,
Factor,	Lacombe,	Michaud,	Woodsworth,
Fafard,	Lalonde,	Motherwell,	Young—158.
Fair,	Landeryou,	Mullins,	

CONTRE:

Messieurs

Anderson,	Graydon,	McGregor,	Stevens,
Baker,	Green,	MacNicol,	Stewart,
Brooks,	Harris,	Manion,	Stirling,
Brown,	Homuth,	Marsh,	Thompson,
Cahan,	Hyndman,	Massey,	Tustin,
Church,	Lawson,	Perley,	Walsh,
Clarke (Rosedale),	Lennard,	Ross (Saint-Paul's),	Wermenlinger,
Esling,	Lockhart,	Spence,	White—32.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend ensuite, en comité plénier, l'étude du bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 30 MARS 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Lola Margaret Miller Atkinson, de Québec, Qué., épouse de Frederick Temple Atkinson.

D'Adèle Adfeldt Grunau, de Montréal, Qué., épouse de Martin Grunau.

D'Agnès Bigelow Reddy, de Montréal, Qué., épouse d'Eric Reddy.

Sur motion de M. King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera jeudi, le 6 avril, elle reste ajournée jusqu'au mardi, 11 avril 1939.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Quel a été chaque année, le nombre des immigrants admis au Canada: (a) durant la période du 10 octobre 1911 au 29 décembre 1921; (b) durant la période du 29 décembre 1921 au premier août 1930.

2. Quels ont été, chaque année, les montants déboursés par le gouvernement, pour fins d'immigration; (a) durant la période du 10 octobre 1911 au 29 décembre 1921; (b) durant la période du 29 décembre 1921 au premier août 1930.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont maintenant occupées à l'arsenal de l'Etat à Lindsay, Ontario, soit parmi (a) le personnel de l'administration, (b) les techniciens, (c) les artisans habiles, (d) les manœuvres.

2. Quel ouvrage on exécute maintenant dans cet arsenal.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1938.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) de la *Canadian National (West Indies) Steamship Limited*, pour l'année terminée le 31 décembre, 1938.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) des directeurs des lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1938.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du fond de garantie en fidéj-commis des Chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre, 1938.

Et aussi,—Rapport (anglais et français) de la maison George A. Touche et Compagnie, comptables, des comptes du réseau des chemins de fer Canadiens nationaux, pour l'année qui a pris fin le 31 décembre, 1938.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. La dette du Canada: (a) au 31 mars 1911; (b) au 31 mars 1921; (c) au 31 mars 1930; (d) au 31 mars 1935.

2. La dette actuelle du Canada.

Sur motion de M. Plaxton, il est ordonné,—Que la pétition d'Audrey Elizabeth Logan Williams, présentée à la Chambre le 24 courant, demandant l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'un message envoyé le 29 septembre, 1938, par le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, au très honorable Neville Chamberlain, premier ministre de la Grande-Bretagne, pour le féliciter au sujet de l'entente de Munich.

M. Power propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des pensions afin d'élargir les dispositions sous le régime desquelles une pension peut être accordée à la veuve d'un membre des forces après la mort de celui-ci.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre (conformément à l'ordre spécial du 29 mars, 1939), pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant sur cette motion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Lapointe (Québec-est).

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures dix minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 31 MARS 1939

PRIÈRES.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

TWEEDSMUIR:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires spéciales requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1940, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 31 mars, 1939.

Sur motion de M. Dunning, lesdits message et crédits supplémentaires spéciaux sont référés au comité des crédits, à l'exception du poste No 588, qui est référé au comité permanent des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

M. McPhee, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:

Bill No 41 (Lettre C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson".

Bill No 42 (Lettre D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa".

Bill No 43 (Lettre G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari".

Bill No 45 (Lettre L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".

Bill No 46 (Lettre M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell".

Bill No 47 (Lettre N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler".

Bill No 48 (Lettre O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain".

Bill No 49 (Lettre P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".

Bill No 50 (Lettre Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".

Bill No 51 (Lettre R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan".

Bill No 52 (Lettre S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson".

Votre Comité a aussi étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption avec modifications, savoir:

Bill No 57 (Lettre H du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada".

Bill No 58 (Lettre I du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada".

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:—Etat montrant:—

1. Le montant total versé par chaque ministère, au cours de la dernière année financière, (a) au chemin de fer Canadien-National; (b) à la compagnie du Pacifique-Canadien, pour les transports, y compris les services de wagons-lits, de wagons-salons et de wagons spéciaux.

2. Le montant total versé par chaque ministère, au cours de la dernière année financière, (a) au service de télégraphe du Canadien-National, (b) et au service de télégraphe du Pacifique-Canadien.

Aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 2 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 mars, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou ministère fédéral et les gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta au sujet de la manière de se procurer ou de financer les semences de la récolte de 1939.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport d'une enquête tenue en vertu des dispositions de la loi sur les combines sur la prétendue existence d'une combine pour la fabrication et la vente des récipients d'emballage en carton et des produits connexes, en date du 31 mars, 1939.

En vertu de l'ordre spécial adopté le 29 mars courant, la Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides;

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 16, Loi sur le status du Canada en temps de guerre;

M. Thorson propose, appuyé par M. Barry,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élève et se poursuit;

Jusqu'à l'expiration de l'heure consacrée aux bills privés et publics;

En vertu de l'ordre spécial adopté le 29 mars courant, la Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides;

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Thorson.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans aucun amendement:

Bill No 8, Loi concernant la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 65, (B du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba".

Bill No 66, (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada)".

Bill No 67, (U du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Sterling Insurance Company of Canada*".

Bill No 68, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Winnifred Hunter Urquhart".

Bill No 69, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman".

Bill No 70, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill".

Bill No 71, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenda Pauline Otilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, aussi connue sous le nom d'Yvonne Drummond".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de Jean Winnifred Hunter Urquhart, Sarah Theresa Norman, Helen Kathleen Yuill et de Zdenda Pauline Otilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, aussi connue sous le nom d'Yvonne Drummond, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 3 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie des règlements et ordonnances adressés, au nom du roi, à la milice canadienne, en vigueur à partir du 1er avril, 1939.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout ministère fédéral, et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province au sujet de la collaboration des deux gouvernements dans l'assistance à accorder aux pêcheurs de homards après la forte tempête qui a sévi en Nouvelle-Ecosse en décembre 1938.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 766, en date du 30 mars, 1939: pour autoriser le prêt d'une somme de \$2,397,000.00 à la province de la Saskatchewan afin de permettre à cette province d'assumer sa part du coût des secours aux chômeurs jusqu'au 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1937 à aujourd'hui entre le gouvernement fédéral, ou tout ministère fédéral, et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province, au sujet du versement d'une somme pour une subvention à la *Dry Salt Fish Producers*.

Et aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres docu-

ments échangés depuis le 29 avril 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et toute ou toutes autres personnes au sujet de l'usage de pièges à poisson en Colombie-Britannique.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 11-708, en date du 29 mars, 1939: pour autoriser l'engagement temporaire de Patricia McManus comme sténographe, grade 2, sur le personnel de la division des secours au chômage, à un salaire de \$90.00 par mois, à dater du 13 mars, 1939, à prendre sur le poste No 523 (administration), des crédits supplémentaires 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 13-751, en date du 29 mars, 1939: pour autoriser l'engagement temporaire d'Eleanor Rhoades comme dactylographe, grade 1, comme membre du personnel de la division des secours au chômage, à un salaire de \$60.00 par mois, à dater du 16 mars, 1939, à prendre sur le poste No 523, (administration), des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 773, en date du 31 mars, 1939: pour autoriser le versement d'un octroi fédéral, à compte à demi, pour défrayer le coût de l'entretien d'un groupe de sans travail non-résidents, venant de diverses provinces, et qui se sont arrêtés à Toronto, en janvier dernier, cette somme ne devant pas dépasser \$5,500.00 à prendre à même le poste No 524, des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 774, en date du 31 mars, 1939: pour autoriser la défalcation d'une somme de \$104,000.00 à même le poste No 524 (dépenses imprévues), crédits supplémentaires, 1938-39, afin de faire face aux réclamations des provinces de Québec, Manitoba et Alberta, pour les dépenses qu'elles ont faites au sujet de l'établissement des chômeurs sur les terres, jusqu'à la fin de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 775, en date du 31 mars, 1939: pour modifier l'entente conclue entre le fédéral et la province de la Colombie britannique au sujet du plan d'entraînement professionnel de la jeunesse,—achat de machines.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, présente le bill No 72, Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat, du consentement de la Chambre, sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 68, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Winnifred Hunter Urquhart".—M. *Walsh*.

Bill No 69, (W du Sénat), intitulé: Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman".—M. *Ahearn*.

Bill No 70, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill".—M. *Hyndman*.

Bill No 71, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond".—M. *Hill*.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1921 à 1938, quel a été le total des dépenses que le Canada a faites pour sa défense.

2. Quel est maintenant le total des officiers, officiers sans brevet et soldats (a) de la milice et de l'armée permanente, (b) de l'armée de l'air, (c) de la marine du Canada.

3. De quels navires se compose la marine du Canada, et où celle-ci se trouve à l'heure présente.

Par M. Elliott (Kindersley),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Le total des frais (par article) d'une émission de titres à 3¼%, portant la date du 1er juillet, 1938, d'une somme de £10,000,000, vendus à Londres en janvier 1938.

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Clarke (Rosedale),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le total des impôts sur le revenu, individuels et corporatifs, perçus chaque année depuis que cette taxe a été imposée;

2. Le nombre de contribuables de chaque catégorie de revenus imposables durant chacune des dix dernières années;

3. Le montant total perçu de chacun de ces groupes de contribuables durant chacune des dix dernières années;

4. Le pourcentage du total que représentaient les contribuables de chaque catégorie, et le pourcentage du total que formaient les impôts versés par chaque catégorie de contribuables durant chacune des dix dernières années.

Sur motion de M. Howe, il est résolu,—Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que l'Etat possède, exploite et contrôle, auquel seront déferés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships*, aux Lignes aériennes Trans-Canada, pour que le Comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien dans la présente motion, ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au Comité des Subsidés; et que ledit Comité se compose de MM. Barber, Bothwell, Deachman, Elliott (Kindersley), Emerson, Ferland, Fiset (sir Eugène), Fraser, Hanson, Heaps, Howard, Howden, Howe, Kinley, Lockhart, McKinnon (Kenora-Rivière à la Pluie), Maybank, Parent (Québec Ouest et Sud), Ross (Middlesex-Est), Stewart, Vien, Walsh, Young.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsidés.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsidés et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 4 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 3 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

De Jack Freidman, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Gertie Shulman Freidman, de Montréal, P.Q., et pour obtenir son divorce.—M. *Plaxton*.

M. Bothwell, du comité spécial d'enquête sur les questions électorales, soumet le deuxième rapport dudit comité comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 11, Loi concernant la tenue d'un scrutin sur des questions de grande importance nationale.

Votre Comité recommande que l'on ne procède pas davantage à l'étude dudit bill étant donné que son adoption donnerait au Gouverneur en conseil des prérogatives actuellement exercées par le Parlement.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Les prévisions budgétaires des chemins de fer du Canadien National et des lignes maritimes qui en dépendent, pour l'année civile 1939.

Sur motion de M. Howe, il est ordonné,—Que les prévisions budgétaires annuelles des chemins de fer Canadien National et des lignes qui en dépendent, déposées il y a un moment, ainsi que les rapports annuels présentés le 30 mars, 1939, soient référés au comité permanent des chemins de fer que le gouvernement possède, exploite et contrôle, avec les postes suivants:

442 Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, sur les lignes de l'Est des chemins de fer Nationaux du Canada..	\$2,000,000 00
---	----------------

443	Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, pour les chemins de fer autres que ceux du National-Canadien.. . . .	800,000 00
454	Avances de capital à la "Canadian National (West Indies) Steamship Limited"	20,000 00

tirés du budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars, 1940, et déposé le 27 janvier, 1939; et aussi

588	Compagnie du chemin de fer Canadien National.. . . .	\$43,750,000 00
589	Traverse et termini du transbordeur de l'Ile du Prince-Edouard.. . . .	327,000 00
590	Lignes aériennes Trans-canadiennes.. . . .	488,941 00

tirés du budget supplémentaire spécial des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940, et déposé le 31 mars, 1939.

Sur motion de M. Plaxton, il est ordonné,—Que la pétition de Jack Freidman, présentée à la Chambre le 3 courant, demandant l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables.

Les bills suivants du Sénat subissent, séparément, leur première lecture, et leur seconde lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 66, (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of the United Lutheran Church in America*".—M. Casselman.

Bill No 67, (U du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Sterling Insurance Company of Canada*".—M. Bertrand (Laurier).

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET INTERIMAIRE

CRÉDITS PRINCIPAUX, 1939-1940

1. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$45,095,590.78, représentant un sixième de chacun des différents item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars, 1940, présenté à la Chambre des communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1940.

2. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$567,471.83, représentant un tiers de chacun des différents item suivants à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1940, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement,

en plus de la somme mentionnée dans la première résolution, soit octroyée à Sa Majesté, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1940, à savoir:

- Poste No 109, Sénat, administration générale.
- Poste No 112, Chambre des communes, administration générale.
- Poste No 113, Chambre des communes, Crédits du sergent d'armes.
- Poste No 377, Commerce, Service des renseignements commerciaux.

3. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$212,500.00 représentant la moitié des item suivants à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1940, présenté à la Chambre des communes pendant la session actuelle du Parlement, en plus de la somme mentionnée dans la première résolution, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1940, à savoir:

- Poste No 367, Secrétaire d'Etat, Visite de Leurs Majestés.
- Poste No 444, Transport, Visite de Leurs Majestés.

Total \$45,875,562.61

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-1940

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$20,389,783.00, représentant un sixième du montant des divers item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget supplémentaire spécial pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940, présenté à la Chambre des communes pendant la session actuelle, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsidés devant siéger plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Cette motion, étant mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1940, les sommes de \$45,875,562.61 et de \$20,389,783.00, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 73, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, pris en considération par le comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

AFFAIRES EXTERIEURES

34 Administration \$ 191,475 00

Puis la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

M. Reid propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, sur division, et passés, savoir:—

Bill No 41, (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson".

Bill No 42, (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa".

Bill No 43, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Giulio Luciano Roncari".

Bill No 45, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".

Bill No 46, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell".

Bill No 47, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler".

Bill No 48, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain".

Bill No 49, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".

Bill No 50, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".

Bill No 51, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan".

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson".

Sur motion de M. Reid, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-dessus sont fondés.

Le bill No 57, (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada" (tel que modifié par le comité permanent des bills privés), est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, étudié tel qu'amendé, lu une troisième fois et passé, tel que modifié.

Le bill No 58, (I du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada" (tel que modifié par le comité permanent des bills privés), est étudié en comité plénier, rapporté sans autre modification, étudié tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé, tel que modifié.

Le bill No 55, (E du Sénat), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*, en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*", est lu la deuxième fois et référé au comité permanent des banques et du commerce.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces au Sénat, et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 68, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Winnifred Hunter Urquhart".

Bill No 69, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman".

Bill No 70, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill".

Bill No 71, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Otilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 18, Loi modifiant la loi de la milice;

M. MacNeil, appuyé par M. Woodsworth, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant sur cette motion;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AFFAIRES EXTERIEURES

35	Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications.	\$ 499,500 00
36	Pour la réception des visiteurs étrangers.	15,000 00
37	Dépenses relatives à la négociation des traités.	20,000 00
38	Dépenses des délégués canadiens à l'assemblée à la conférence et aux commissions de la Société des Nations.	14,000 00
39	Publications de la Société des Nations à distribuer aux membres du Parlement et subvention à l'Union canadienne pour la Société des Nations.	3,000 00
40	Somme requise pour combler la perte sur le change.	115,000 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTERIEURES

41	Aux dépenses de la Société des Nations pour 1939, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale.	150,410 00
42	Aux dépenses de la Commission internationale de Navigation aérienne pour 1939.	1,650 00
43	A une partie des dépenses du Comité économique impérial et du Comité impérial de navigation.	18,690 00
44	Aux dépenses du Comité consultatif du blé, pour 1939, quote-part du Canada.	1,955 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

283	Traitements du personnel.	47,555 00
-----	-----------------------------------	-----------

BUREAU DU CONSEIL PRIVE

284	Traitements et dépenses du bureau.	54,535 00
-----	--	-----------

GOUVERNEUR GENERAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

83	Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de \$2,500 au secrétaire du Gouverneur général.	102,965 00
----	--	------------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi des pensions.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu.—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des pensions afin d'élargir les dispositions sous le régime desquelles une pension peut être accordée à la veuve d'un membre des forces après la mort de celui-ci.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Power présente alors le bill No 74, Loi modifiant la loi des pensions (Pensions des veuves), qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 6, Loi modifiant la loi des pensions, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'étudier de nouveau cette mesure à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.57 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 5 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 4 avril, 1939.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, mercredi, le 5 avril, à cinq heures trente p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

De R. M. Willes Chitty et autres, de Toronto, Ontario, qui demandent l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Universal Eucozone Limited.—
M. Lawson.

Sir Eugène Fiset, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.
2. Qu'il soit autorisé de siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Que le quorum du Comité soit réduit de 12 à 8.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Cameron soit substitué à celui de M. Fraser comme membre du comité permanent des chemins de fer et navires que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Sur motion de M. Lawson, il est ordonné,—Que la pétition de R. M. Willes Chitty et autres, présentée le 4 avril, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation l'Universal Eucozone Limited, avec le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Les noms des navires de la flotte *Canada-Antilles*, et si ces navires sont exploités en conformité de la Convention de commerce Canada-Antilles du 15 juin 1926.
2. L'âge de chacun de ces navires.
3. Si tous ces navires appartiennent à un type adapté à ce service, et s'ils sont conformes aux termes de la Convention.
4. La vitesse moyenne de chacun des navires en service durant 1938.
5. Durant 1938, quelle a été, par nœud, la moyenne du combustible consommé.
6. La vitesse moyenne de chacun des navires en service en 1929.
7. Durant 1929, quelle a été, par nœud, la moyenne du combustible consommé.
8. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le total des passagers transportés du Canada aux Antilles et des Antilles au Canada.
9. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des passagers arrivés à Montréal, Saint-Jean, Halifax et Boston.
10. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des passagers inscrits pour le voyage d'aller à Montréal, Saint-Jean, Halifax et Boston.
11. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes de marchandises emportées au voyage d'aller de Montréal, Saint-Jean et Halifax (les bananes exceptées).
12. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes de marchandises débarquées à Montréal, Saint-Jean et Halifax (les bananes exceptées).
13. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de régimes de bananes débarqués à Montréal, Saint-Jean et Halifax.
14. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le déficit (ou le surplus) annuel d'exploitation du SS. *Connector*.
15. Le taux d'intérêt annuel sur les obligations de ce navire.
16. La somme inscrite chaque année au débit de ce navire à l'article dépréciation.
17. Si des fonctionnaires de la compagnie ou d'autres personnes ont soumis des propositions pour éliminer ces pertes. Si oui, qui les a soumises et si l'on a pris quelque mesure au sujet de ces propositions.

18. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes du chargement en lourd de tous les navires en service.

19. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quels ont été les frais de la mise au point.

20. Chaque année, quelle a été, par tonne, la moyenne des frais d'entretien de chaque navire en service.

21. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quels ont été, pour chaque navire, les frais d'approvisionnement, quant aux ponts, à la chambre des machines, et au département du maître d'hôtel.

22. La mise de fonds totale pour la flotte de navires qui font le service Canada-Antilles.

23. Durant les années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le déficit total (ou le surplus) d'exploitation.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, quelle quantité de sable a été livré en 1937 par navire à l'île Sainte-Hélène, port de Montréal.

2. Qui a livré ce sable.

3. Le tarif de quayage ou des droits de terre-plein en vigueur durant la période où ce sable était déposé à l'île Sainte-Hélène.

4. Quelle quantité de sable (en tonne de 2,000 livres) a été livré durant cette année aux ouvrages de l'île Sainte-Hélène.

5. Si l'on a fait des représentations au ministère des Transports ou au Conseil des ports nationaux pour leur demander de renoncer au quayage ou au droit de terre-plein sur les livraisons de sable.

6. Si oui, qui a fait ces représentations.

7. Si l'on a renoncé au quayage ou au droit de terre-plein.

8. Si oui, pourquoi, et pour quelle période.

9. Quelle somme on aurait perçue sur ces livraisons si l'on n'avait pas renoncé aux droits de terre-plein.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. A quelle date le Conseil des administrateurs du Chemin de fer National-Canadien a ratifié la décision d'achever le terminus du National-Canadien à Montréal.

2. Si l'on déposera sur le bureau, pour renseigner le Parlement, une copie des procès-verbaux de l'assemblée du Conseil d'administration et une copie de tous les rapports d'après lesquels il a pris une décision.

3. Quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre la loi relative à la coordination des services des chemins de fer du Canada, à l'élimination des doubles services et du gaspillage.

4. A quelle date le gouvernement, ou le ministre des Transports, a étudié le problème du nouveau terminus à Montréal, et si on a pris en considération les objections écrites qui ont été envoyées, et si oui, quand, et qui les a étudiées.

5. Si le cabinet ou l'un des ministres qui le composent a rencontré le Conseil d'administration du National-Canadien au sujet de cette affaire. Si oui, où, quand, et quels ont été les résultats de l'entrevue.

6. Si l'on déposera sur le bureau les arrêtés à ce sujet.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars, 1939:—Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 1er janvier 1938 pour autoriser l'émission de mandats du Gouverneur général.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril, 1939,—Etat montrant:—Le total des frais (par article) d'une émission de titres à 3¼%, portant la date du 1er juillet, d'une somme de £10,000,000, vendus à Londres en janvier 1938.

Il dépose aussi, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, à savoir:

Arrêté en conseil, C.P. 811, en date du 5 avril, 1939: pour renouveler le prêt d'une somme de \$2,007,198 consenti à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans, et tous autres documents en possession de la Commission du service civil concernant le plan de réorganisation des employés du bureau de Poste à Montréal, de 1937 à ce jour.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, mémoires et autres documents échangés entre tout ministère fédéral et tout commissaire canadien du commerce en Australie, ou toute société ou compagnie du Canada faisant le commerce des conserves de saumon, au sujet des méthodes injustes de concurrence subies par les conserves de saumon du Canada de la part du saumon du Japon ou de la Sibérie, dans la mise en vente sur le marché d'Australie.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a dépensée pour l'aménagement des ports de Churchill, de Port Arthur et de Fort William (a) depuis la Confédération, (b) chaque année de 1900 jusqu'aujourd'hui.

2. Quelles recettes l'Etat a retirées de cette mise de fonds (a) depuis la Confédération, (b) chaque année de 1900 jusqu'aujourd'hui.

3. Quelles sommes l'Etat a dépensées pour l'aménagement des ports de Toronto et de Hamilton.

4. Quelle partie de cette mise de fonds a été chargée à la Commission du port de Toronto et à la Commission du port de Hamilton, respectivement.

Aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Qui étaient en 1938 les délégués du Canada à la Société des Nations, et quelles furent leurs dépenses et autres allocations.

2. S'ils ont soumis un rapport pour 1938. Si oui, si ledit rapport sera déposé et si l'on a mis en œuvre les propositions qu'il contenait.

3. Depuis l'institution de la Société jusqu'aujourd'hui, quelle somme le Canada a dépensée pour cet organisme.

4. Qui nomme les délégués et les conseillers techniques. Le cas échéant, quelles sont les aptitudes de ces gens pour donner des conseils, et quelle a été avant leur embarquement, leur formation en matière de diplomatie ou d'apaisement international.

5. Si quelques-uns des délégués ont fait des tournées de conférences après leur retour au Canada. Si oui, quels étaient leurs noms, et si l'Etat a payé les frais de ces tournées.

6. Si la Société existe encore, et quelles nations en font partie.

7. Si le Canada en fera partie en 1939, et, si oui, à quel prix.

8. Quels pays doivent des arrérages de droits et d'autres frais entraînés par leur affiliation.

9. Si le Japon, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et les Etats-Unis sont maintenant membres de cette Société, ou si l'on a invité ces pays à adhérer à une Société réorganisée, et si oui, quand.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Quelle était, au 31 juillet, la quantité de blé des classes 1, 2, 3 et 4 du Nord, et 5 et 6, emmagasiné dans les élevateurs du Canada.

2. Durant l'année écoulée entre le 1er août 1937 et le 31 juillet 1938, quelle quantité de blé de chacune des classes énumérées précédemment, on a reçu dans les mêmes élevateurs.

3. Et durant la même période, quelle quantité de blé des classes précédentes on a expédié.

4. Quelle quantité de blé de chaque classe demeurait dans les élevateurs du Canada le 31 juillet 1938.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mars, 1939:—Etat montrant:—Le 31 mars de chacune des années 1914, 1920, 1930, 1935 et 1938, quelle était la dette totale de l'Etat fédéral, y compris la dette ferroviaire.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 29 mars, 1939:—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, le ministre de la Justice ou tout haut fonctionnaire de l'Etat, et le gouvernement de la province d'Ontario, le solliciteur-général, ou tout haut fonctionnaire de la province d'Ontario, au sujet de la question de référer aux tribunaux la Loi de la tempérance du Canada afin de déterminer si cette loi est constitutionnelle, de déterminer aussi si elle est encore en vigueur dans les comtés de Huron, de Perth, de Peel, et dans le district de l'île Manitouline.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1939:—Etat montrant:—Combien le gouvernement fédéral a payé à chacune des provinces du Canada, depuis 1930, sur le projet de route dite Trans-Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril, 1939:—Etat montrant:—

1. Le total des impôts sur le revenu individuels et corporatifs perçus chaque année depuis que cette taxe a été imposée;

2. Le nombre de contribuables de chaque catégorie de revenus imposables durant chacune des dix dernières années;

3. Le montant total perçu de chacun de ces groupes de contribuables durant chacune des dix dernières années;

4. Le pourcentage du total que représentaient les contribuables de chaque catégorie, et le pourcentage du total que formaient les impôts versés par chaque catégorie de contribuables durant chacune des dix dernières années.

Du consentement de la Chambre, sur motion de sir Eugène Fiset, la Chambre adopte le premier rapport du comité permanent des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants sont respectivement lus la première fois, et leur deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 75, Loi modifiant la loi des viandes et conserves alimentaires (poisson et coquillages).—M. *Michaud*.

Bill No 76, Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux.—M. *Lapointe (Québec-est)*.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 65, (B du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba".—M. *Maybank*.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Fafard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, à partir du 1er avril 1935 jusqu'au 31 mars, 1939, quel est le total et le nombre des prêts faits dans la province de Québec par la Commission du prêt agricole canadien.

Par M. Fafard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour: (a) l'aide à la construction des maisons salubres, (b) l'aide à l'amélioration des bâtisses.

Par M. Fafard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec dans l'intérêt de l'agriculture.

Par M. Fafard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour travaux publics.

Par M. Bouchard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant: 1. Les montants dépensés dans la province de Québec par le gouvernement fédéral pour l'entraînement des cadets, chaque année fiscale, du premier avril 1935 au 31 mars 1939.

2. A qui ces montants ont été versés.

Par M. Bouchard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale, du 1er avril 1935 jusqu'au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour les fins suivantes: (a) Entretien et amélioration de la route du fleuve Saint-Laurent; (b) entretien et amélioration des ports; (c) subsides et aide aux communications maritimes et au commerce.

Par M. Bouchard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale, du 1er avril 1935 jusqu'au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour l'amélioration de la Santé et la lutte contre la maladie.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, quels sont les montants dépensés dans la province de Québec pour constructions nouvelles par la Commission de la radio.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, quels sont les montants dépensés par les chemins de fer Nationaux pour voies ferrées nouvelles et pour constructions nouvelles dans la province de Québec.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, depuis le 1er avril 1935 jusqu'au 31 mars 1939, quels sont les montants versés par le gouvernement fédéral au gouvernement de la province de Québec pour les fins suivantes: (a) pour subside fédéral à la province, confor-

mément à la Loi de l'Amérique britannique du Nord et amendements; (b) pour aider la province et les municipalités à secourir les pauvres et les chômeurs; (c) pour aider la province et les municipalités à exécuter des travaux remédiateurs au chômage; (d) pour aider la province et les municipalités à aménager la route trans-Canada; (e) pour aider la province, les municipalités et les propriétaires de mines à construire des chemins conduisant aux mines; (f) pour aider la province et les municipalités à établir des colons; (g) pour aider la province à payer une pension à ses citoyens âgés de plus de 70 ans; (h) pour aider la province à payer une pension à ses citoyens aveugles; (i) pour aider la province dans l'entraînement professionnel des jeunes et la ré-adaptation des jeunes chômeurs; (j) pour aider la province à combattre la tuberculose chez les animaux; (k) pour aider la province dans des matières autres que celles qui sont énumérées ci-dessus.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les comptes et bordereaux de salaire relatifs aux travaux exécutés au quai de l'Etat à MacKay's Point, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1938 et 1939.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre:—Copie de la Loi de l'armée et du manuel de la loi militaire, tel que modifié jusqu'aujourd'hui, dont il est fait mention dans les Ordres et Règlements du Roi promulgués pour la Milice du Canada en vertu de l'arrêté du Conseil, C.P. 2974, du 29 novembre 1938.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'industrie laitière afin d'autoriser le Ministre à constituer un Conseil consultatif pour le conseiller dans les affaires qui affectent l'industrie laitière, autoriser encore le paiement des frais exacts et raisonnables de déplacement ou autres du personnel de ce Conseil.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin de discuter un certain projet de résolution sur tous les grains mis en marché dans la zone du blé du printemps, et pour fournir de l'assistance aux cultivateurs dont les besoins sont urgents;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ledit débat est ajourné, sur motion de M. Gardiner.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:—

Bill No 73, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1940.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat accepte l'amendement apporté par les Communes au bill No 57, (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada", sans modification.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat accepte l'amendement apporté par les Communes au bill No 58, (I du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne du Canada", sans modification.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier sur le Bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins.

Après y avoir consacré quelque temps, M. l'Orateur revient au fauteuil.

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Otawa.

Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt.

Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

Loi modifiant la Loi d'enseignement technique.

Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

Loi concernant les pénitenciers.

Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.

Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson.

Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa.

Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari.

Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker.

Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell.

Loi pour faire droit à Herbert John Butler.

Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain.

Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn.

Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux.

Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan.

Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson.

Loi concernant l'Eglise-unie du Canada.

Loi constituant en corporation le Bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

“Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940”.

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill ”

La Chambre reprend la considération, en comité plénier du Bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins, qui est rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et dont la troisième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 61, Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international, au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 6 AVRIL 1939

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Sanderson, président des comités, monte au fauteuil, à titre d'orateur suppléant, en conformité du Règlement qui régit les cas de cette nature.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre;

Bill No 77, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lilian Talbot Mais Pocock".

Bill No 78, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne".

Bill No 79, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond".

Et aussi,—Un message pour transmettre à cette Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de Constance Lilian Talbot Mais Pocock, Edith Cecilia Shaw Mayne, et de Leslie William Bond respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de retourner le tout au Sénat.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 5 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

De Muriel Suckling Brown, de Montréal, demeurant présentement à Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Howard Brown, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. Plaxton.

Du consentement de la Chambre, M. Howe, présente le bill No 80, Loi concernant la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railways Company*, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La ou les compagnies qui impriment des timbres-poste pour l'Etat.
2. La ou les compagnies qui impriment les timbres du Revenu national pour l'Etat.
3. La ou les compagnies qui impriment les obligations de l'Etat.
4. La ou les compagnies qui impriment les billets de la Banque du Canada.
5. Si ces contrats contiennent une clause relative au juste salaire.
6. Si les inspecteurs de l'Etat ont examiné les échelles de salaires pour s'assurer que la clause des justes salaires était observée. Si oui, à quelles dates en 1938.
7. Les gages minima versés aux (a) ouvriers habiles, (b) aux manœuvres qu'emploient les entrepreneurs mentionnés plus haut.
8. Les échelles de salaires, ou les salaires arrêtés par les sociétés ouvrières, que l'on verse dans ce district pour le même travail.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu de l'Institut Italo-Canadien la demande de se servir de bureaux de l'Etat afin de tenter de recouvrer de l'argent appartenant à des Canadiens et détenu dans des banques italiennes.
2. Si oui, si le gouvernement a accompli quelque chose à cet égard, et quels progrès peut-on noter en cette affaire.

Par M. Isnor,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de concours (examens) la Commission du service civil a tenus à Halifax durant les années 1936-37 et 1937-38.
2. Le numéro de chaque concours et de quel genre était chaque emploi.
3. Les examinateurs.
4. Dans quels édifices les concours ont eu lieu.
5. Le cas échéant, quel loyer on a versé pour les édifices relativement à chaque concours.
6. Les noms des examinateurs, et quelle rémunération, le cas échéant, on a versée à chacun.
7. Pour chaque concours, les frais de déplacement des examinateurs de la commission.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de favoriser l'amélioration du fromage et des fromageries en accordant, à même les sommes allouées par le Parlement, (a) des octrois pour favoriser la construction, la reconstruction et l'outillage de fabriques, (b) des octrois pour favoriser l'isolement et la réfrigération d'édifices de la fabrique et l'achat de certain outillage, (c) des subventions pour le fromage de haute qualité.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour favoriser la vente collective de toutes variétés de grains autres que le blé, et d'autres produits agricoles définis dans la Loi, en garantissant le versement initial des sociétés coopératives définies dans la Loi, et pour prescrire aussi la nomination et la rémunération des fonctionnaires, commis et employés nécessaires pour l'exécution de la Loi.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser la Compagnie du chemin de fer Canadien-National à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$25,821,707, et de se procurer les sommes nécessaires pour acquitter les dépenses en immobilisations faites ou qui seront faites durant l'année civile 1939, et pour racheter le capital de certaines dettes durant ladite année civile; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et la caisse d'amortissement de ces valeurs; autoriser, en faveur de la compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$25,821,707, pour permettre à ladite compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, telle que modifiée par le Chapitre 20 du Statut de 1935 et par le chapitre 47 du Statut de 1938, afin de prescrire que les propositions de concordat, les demandes de prorogation de délai ou les projets de traité soumis par des cultivateurs sous le régime de ladite Loi, telle que modifiée, pourront être déposés, dans la province du Manitoba après le 30 juin 1939.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour abroger la Loi sur les clauses-or, 1937, et de stipuler que les obligations payables en or ou en monnaie d'or ou en une somme d'argent de même valeur, peuvent être acquittées par le versement du montant nominal ou de la valeur nominale.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre, en comité plénier, étudie un certain projet de résolution au sujet du commerce du grain à la Bourse des grains de Winnipeg.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire la surveillance et la réglementation, par la Commission des grains, des transactions à terme du grain à la Bourse des grains de Winnipeg, en conformité des propositions de la Commission royale d'enquête sur les grains, 1938; prescrire aussi la nomination, à titre de fonctionnaire de la commission, d'un surveillant qui suivra les transactions à la bourse et fera rapport à la commission; et prescrire encore le paiement de son traitement et des dépenses de la commission à même les sommes allouées par le Parlement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Euler présente alors le bill No 81, Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant la vente collective du blé.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de favoriser la vente collective du blé en garantissant le premier versement des sociétés coopératives, ou des compagnies d'éleveurs, telles que définies dans la Loi; autoriser la dépense de sommes allouées par le Parlement pour les fins de la Loi; prescrire aussi la nomination et l'affectation de fonctionnaires, de vérificateurs et d'employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 82, Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Gardiner,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier, afin d'étudier un projet de résolution au sujet des grains mis en marché dans la zone du blé du printemps, et pour fournir de l'aide aux cultivateurs dans le besoin, etc.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier sur ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi prescrivant une déduction pour cent sur tous les grains mis en marché dans la zone du blé du printemps, et rendant disponibles d'autres sommes nécessaires pour les fins dudit projet de loi; fournissant l'assistance aux cultivateurs dont les besoins sont urgents en prescrivant un versement par acre, et pourvoyant à la nomination et à l'affectation de fonctionnaires, de vérificateurs et d'employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 83, Loi ayant pour objet d'aider l'agriculture dans les provinces des prairies, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en comité plénier, étudie un certain projet de résolution pour modifier la loi de l'industrie laitière.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'industrie laitière afin d'autoriser le Ministre à constituer un Conseil consultatif pour le conseiller dans les affaires qui affectent l'industrie laitière, autoriser encore le paiement des frais exacts et raisonnables de déplacement ou autres du personnel de ce Conseil.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 84, Loi modifiant la loi de l'industrie laitière, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont lus, séparément, la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 72, Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac.

Bill No 53, Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.

Bill No 54, Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Bill No 39, Loi modifiant la loi sur les approvisionnements du ministère des Transports.

Bill No 75, Loi modifiant la loi des viandes et conserves alimentaires (poisson et coquillages).

Bill No 60, Loi modifiant la loi sur la commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill No 74, Loi modifiant la loi des pensions (pensions aux veuves);

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Power, ledit ordre est annulé, et le bill retiré.

Le bill No 6, Loi modifiant la loi des pensions, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution au sujet des dispositions financières que veut prendre le chemin de fer du Canadien National pour l'année civile 1939.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser la Compagnie du chemin de fer Canadien-National à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$25,821,707, et de se procurer les sommes nécessaires pour acquitter les dépenses en immobilisations faites ou qui seront faites durant l'année civile 1939, et pour racheter le capital de certaines dettes durant ladite année civile; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et la caisse d'amortissement de ces valeurs; autoriser, en faveur de la compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$25,821,707, pour permettre à ladite compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 85, Loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1939, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution pour modifier la loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers, 1934, telle que modifiée.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, telle que modifiée par le Chapitre 20 du Statut de 1935 et par le chapitre 47 du Statut de 1938, afin de prescrire que les propositions de concordat, les demandes de prorogation de délai ou les projets de traité soumis par des cultivateurs sous le régime de ladite Loi, telle que modifiée, pourront être déposés, dans la province du Manitoba après le 30 juin 1939.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente le bill No 86, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution pour rappeler la loi sur les clauses-or, 1937.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour abroger la Loi sur les clauses-or, 1937, et de stipuler que les obligations payables en or ou en monnaie d'or ou en une somme d'argent de même valeur, peuvent être acquittées par le versement du montant nominal ou de la valeur nominale.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 87, Loi abrogeant la loi sur les clauses-or, 1937, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution pour favoriser l'amélioration du fromage et des fromageries.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de favoriser l'amélioration du fromage et des fromageries en accordant, à même les sommes allouées par le Parlement, (a) des octrois pour favoriser la construction, la reconstruction et l'outillage de fabriques, (b) des octrois pour favoriser l'isolement et la réfrigération d'édifices de la fabrique et l'achat de certain outillage, (c) des subventions pour le fromage de haute qualité.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 88, Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution pour favoriser la vente collective de toutes sortes de grain, à l'exception du blé, etc.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour favoriser la vente collective de toutes variétés de grains autres que le blé, et d'autres produits agricoles définis dans la Loi, en garantissant le versement initial des sociétés

coopératives définies dans la Loi, et pour prescrire aussi la nomination et la rémunération des fonctionnaires, commis et employés nécessaires pour l'exécution de la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 89, Loi ayant pour objet d'aider et d'encourager la vente coopérative des produits agricoles, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 62, Loi modifiant la loi des grains du Canada;

M. Euler propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

A six heures p.m., M. l'Orateur suppléant ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à mardi, le 11 avril, 1939, à trois heures p.m., en conformité de l'ordre spécial de la Chambre du 30 mars dernier.

FREDERICK G. SANDERSON,

Orateur suppléant.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 11 AVRIL 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Anne Ver Trees Hart Acena.O, de Montréal, P.Q., épouse de Jose Guillermo Acena.O.

De Zeno Bruck, de Montréal, P.Q., époux d'Yvette Taillefet Bruck.

De George Catton, de Ste-Thérèse, comté de Terrebonne, P.Q., époux de Corinne Auger Catton.

De Myrtle Jane Ramsay Fox, de Montréal, P.Q., épouse de William James Leslie Fox.

D'Elsie Victoria Oliver, de Toronto, Ontario, épouse d'Archie Oliver.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 18-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser le paiement d'une somme de \$84.01 à Mlle Mary G. MacDonald, surintendante des Instituts féminins, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, comme frais de voyage lorsqu'elle a assisté au congrès d'entraînement de la jeunesse, tenu à Ottawa, du 7 au 19 janvier, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 19-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser la nomination temporaire de Corinne Adam, comme sténographe bilingue du bureau des secours au chômage, à un salaire de \$90. par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 20-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser des augmentations de salaires accordées à divers employés du bureau des secours au chômage, à dater du 1er avril, 1938.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars, 1939:—Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés du 1er août 1938 à aujourd'hui, au sujet de réparations à la jetée No 1 et au quai du Japon à Vancouver, entre le Conseil des ports nationaux, le ministère du Travail et le secrétaire de l'Unité ouvrière 2404, constituée par des ouvriers qui se chargent du battage de pilots et de la construction de ponts, de quais et de bassins à Vancouver, Colombie-Britannique.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la résolution mentionnée dans le paragraphe suivant du discours du trône prorogeant la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse le 14 avril 1938: "La résolution que vous avez adoptée au sujet du transport des marchandises et de charbon par le port de Halifax, sera transmise aux autorités fédérales".

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Le montant total des dettes envers l'Etat dont la résiliation a été mise en vigueur en Saskatchewan durant chacune des années 1935, 1936, 1937 et 1938.

2. Durant les mêmes années, quel a été le montant des dettes dues à des compagnies (compagnies fiduciaires ou hypothécaires) qui ont été annulées en Saskatchewan.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 815, en date du 6 avril, 1939: pour renouveler certains prêts consentis à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Les bills suivants sont respectivement présentés, du consentement de la Chambre, lus la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 90, Loi modifiant le Code criminel.—M. *Lapointe* (Québec-Est).

Bill No 91, Loi concernant le juge en chef du Canada.—M. *Lapointe* (Québec-Est).

Les bills suivants du Sénat subissent, séparément, leur première lecture, sur division, et leur seconde lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 77, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock".—M. *White*.

Bill No 78, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne".—M. *Walsh*.

Bill No 79, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond".—M. *Walsh*.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que mercredi, le 19 avril, 1939, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances soient de toute manière régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

M. Mackenzie King propose, pour M. Gardiner,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer une nouvelle mesure de surveillance sur les parcs à bestiaux et les transactions à ces parcs; classifier, inspecter, marquer au fer rouge ou organiser le marché du bétail et des produits animaux; donner autorité législative à une application continue du programme ministériel quant aux conditions dans lesquelles la volaille vivante peut être élevée et vendue au Canada. Le projet de loi prescrit aussi la nomination des fonctionnaires nécessaires pour exécuter convenablement les dispositions qu'il contient.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier de nouveau pour reprendre la discussion sur un projet de résolution pour autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous le régime de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

On soulève un point d'ordre au sujet d'une décision rendue par le président (M. Sanderson), et comme on en appelle à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité présente le rapport suivant:

"Au cours d'une discussion sur une résolution qui aurait comme effet d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous le régime de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter des emprunts et des titres non échus, M. Landeryou propose en amendement, qu'une partie de cet emprunt soit prélevée au moyen de l'émission de monnaie fiduciaire par le gouvernement du Canada. Le président déclare inacceptable cet amendement parce qu'il a pour but de proposer la substitution d'un plan alternatif à celui qui possède la recommandation du Gouverneur général.

"M. Pelletier en appelle alors à M. l'Orateur de cette décision du président."

M. l'Orateur pose ensuite à la Chambre la question suivante: Doit-on appuyer la décision du président?

Cette décision est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Barber,	Crerar,	Francœur,	King, Mackenzie
Barry,	Damude,	Furniss,	Lacombe,
Bertrand (Prescott),	Davidson,	Gladstone,	Leduc,
Black (Yukon),	Deachman,	Golding,	Little,
Blair,	Dunning,	Goulet,	McCallum,
Brasset,	Esling,	Hanson,	McCann,
Brunelle,	Euler,	Howard,	McDonald (Pontiac),
Casselman,	Factor,	Howe,	McGregor,
Clarke (Rosedale),	Ferron,	Hyndman,	MacKenzie
Côté	Fournier (Hull),	Ilsey,	(Neepawa),

MacKinnon (Edmonton-Ouest),	McPhee, MacRae,	Power, Raymond,	Stirling, Sylvestre,
McKinnon (Kenora- Rainy-River),	Malette, Marsh,	Reid, Rhéaume,	Thauvette, Thompson,
McLarty,	Martin,	Rinfret,	Thorson,
MacLean (Cap- Breton-Nord- Victoria),	Mayhew, Michaud,	Robichaud, Rogers,	Turgeon, Tustin,
McLean (Melfort),	Motherwell, Mulock,	Ross (Middlesex-Est), Ross (Moose-Jaw),	Veniot, Warren,
MacLennan,	Parent (Terrebonne),	Senn,	Weir,
McNiven (Regina-City),	Perley, Pinard,	Spence, Stevens,	Wermenlinger, White—85.
MacNicol,	Pouliot,	Stewart,	

CONTRE:

Messieurs

Blackmore, Douglas (Weyburn),	Heaps, Jaques,	Landeryou, MacInnis,	Mitchell, Pelletier.
Fair, Hayhurst,	Johnston (Bow-River), Kuhl,	MacNeil, Marshall,	Poole, Quelch—16.

Le comité plénier reprend ensuite l'étude dudit projet de résolution, et après avoir rapporté progrès additionnel, le comité obtient de nouveau l'autorisation de reprendre cette étude à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont lus, séparément, la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 86, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.

Bill No 80, Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company*.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Woodsworth,—Que le bill No 5, Loi modifiant le code criminel, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion plus ample, ledit débat est ajourné, sur motion de M. Heaps.

L'heure consacrée à l'étude des bills privés et publics expire et la Chambre revient aux mesures du gouvernement.

Le bill No 76, Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux, subit sa deuxième lecture, est considéré en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 81, Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme;

M. Euler propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité prénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsidés intérimaires*)

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

244 Administration..	\$ 46,320 00
245 Aliments et drogues..	166,880 00
246 Opium et narcotiques..	50,780 00
247 Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.. . .	15,065 00
248 Quarantaine et léproserie, y compris contribution de \$1,500 au Bureau international de la Santé publique..	150,125 00
249 Laboratoire d'hygiène..	101,545 00
250 Ins. médicale des immigrants..	97,028 00
251 Hygiène infantile et maternelle..	27,340 00
252 Epidémiologie..	19,810 00
253 Service technique de la santé..	36,270 00
254 Publicité et éducation sur l'hygiène..	22,490 00
255 Traitements des marins malades..	167,790 00
256 Hygiène industrielle..	11,400 00
257 Enquêtes médicales..	36,655 00
258 Maladies vénériennes..	50,000 00
259 Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants énumérés dans le détail des services..	2,600 00

SUBVENTIONS DIVERSES

260 Subvention au Conseil canadien du bien-être..	8,100 00
261 Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale.	10,000 00
262 Subvention à la Ligue de la Santé du Canada..	5,000 00
263 Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles.. . .	18,000 00
264 L'Association canadienne-française des Aveugles..	4,050 00

265 L'Institut Nazareth de Montréal..	4,050 00
266 Montreal Assoc. for the Blind..	4,050 00
267 Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose.	20,250 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 12 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu de l'Institut Italo-Canadien la demande de se servir de bureaux de l'Etat afin de tenter de recouvrer de l'argent appartenant à des Canadiens et détenu dans des banques italiennes.

2. Si oui, si le gouvernement a accompli quelque chose à cet égard, et quels progrès peut-on noter en cette affaire.

M. Dunning membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939,—Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, à partir du 1er avril, 1935 jusqu'au 31 mars, 1939, quel est le total et le nombre de prêts faits dans la province de Québec par la Commission du prêt agricole canadien.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril, 1935 au 31 mars, 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour: (a) l'aide à la construction des maisons salubres, (b) l'aide à l'amélioration des bâtisses.

M. Lapointe (Québec-Est), du consentement de la Chambre, présente le bill No 92, Loi concernant les secrets officiels, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a formé la Commission internationale des loisirs et de la récréation.

2. Quand le Canada a participé pour la première fois à ces conférences annuelles.

3. Jusqu'aujourd'hui, quel a été pour le Canada le total des frais.

4. Qui a représenté le Canada à la troisième réunion mondiale qui a eu lieu à Rome du 26 juin au 3 juillet 1938.

5. Si l'on a présenté un rapport au secrétaire d'Etat et si ce rapport sera déposé.

6. Où et quand la réunion mondiale aura lieu cette année, et si le Canada sera représenté à cette assemblée.

7. Si la commission a pris une décision au sujet du montant que les particuliers doivent posséder avant de pouvoir jouir de loisirs.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Cahan,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Parmi les marchés que l'Etat a maintenant adjugés, ou au sujet desquels il étudie maintenant des soumissions, pour des drapeaux ou de l'étamine devant servir à la décoration durant la prochaine visite de Leurs Majestés, s'il s'en trouve qui comprennent des drapeaux, de l'étamine ou d'autre matériel de fabrication japonaise.

2. Si des marchandises japonaises sont comprises dans ces marchés, quels sont les prix de ces marchandises et en quelle quantité on les a commandées.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à la question suivante:—

1. Combien d'inspecteurs, de contremaîtres, et d'autres ouvriers sont maintenant occupés à l'entreprise que l'on exécute actuellement comme ouvrage d'assistance, à Campbellton, Nouveau-Brunswick?

2. Quels sont les noms de chacun, et combien chacun reçoit-il pour chaque heure de travail?

3. Des statistiques permettent-elles de connaître le coût de chaque verge de remblai?

4. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme a-t-on dépensée?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres suivants ont été émis aux officiers compétents:

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre:—Copie de la Loi sur la discipline navale des Règlements du Roi et des Instructions de l'Amirauté et de la Loi sur la discipline navale (Forces navales du Canada), 1911, tels que modifiés jusqu'aujourd'hui et applicables au Canada sous le régime des articles 45 et 46 de la Loi du service naval.

Par M. MacNeil,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de toutes les conventions entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Grande-Bretagne au sujet de l'entretien et de la défense, pour l'accommodement de la Marine royale en temps de guerre, des stations navales d'Esquimalt et d'Halifax.

Par M. Clarke (Rosedale) pour M. Walsh,—Ordre de la Chambre:—Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, rapports, mémoires et tous autres documents relatifs à la construction et/ou à l'entretien des ouvrages publics dans la municipalité d'Escuminac, comté de Bonaventure, province de Québec, depuis le premier janvier, 1938.

Par M. Rowe (Dufferin-Simcoe), pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Rapport fournissant, en détail, toutes les sommes dépensées au quai de Grass Cove, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, au cours de l'année civile 1938, y compris le nom des contremaîtres et des ouvriers occupés et la somme versée à chacun respectivement, ainsi que le nom de toutes les personnes dont on a acheté des matériaux, et le montant payé à chacun.

Par M. Rowe (Dufferin-Simcoe), pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Rapport fournissant, en détail, toutes les sommes dépensées au quai Iona, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, au cours de l'année civile 1938, y compris le nom des contremaîtres et des ouvriers occupés et la somme versée à chacun, ainsi que le nom de toutes les personnes dont on a acheté des matériaux, et le montant payé à chacun.

Par M. Tustin,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un nouveau maître de poste à Quorn, Ontario.

Par M. Rowe (Dufferin-Simcoe), pour M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, arrêtés du conseil, rapports de fonctionnaires et autres documents échangés entre le gouvernement et toute ou toutes autres personnes au sujet de la construction d'un nouveau bureau de poste à l'encoignure des rues Fleet et Bay, Toronto, et aussi un état montrant le prix des terrains achetés, et les dépenses faites jusqu'aujourd'hui à cet endroit; et copie de tous écrits et correspondance relatifs à la suspension du travail; et copie de toute correspondance avec la ville de Toronto et la Commission du port de Toronto, au sujet de cette même affaire.

Par M. Stewart,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la destitution et/ou de la réintégration de A. B. Smith, autrefois gardien au pénitencier de Collins Bay.

Par M. Graydon,—Ordre de la Chambre:—Etat indiquant le coût de tous les matériaux utilisés pour réparer le quai à Oak Point, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick; les noms des personnes à qui cet argent a été versé; et une copie du bordereau des salaires complet pour tous les ouvriers occupés à cet ouvrage durant l'année 1938.

Par M. Homuth,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, et autres documents échangés du 3 décembre 1937 au 1er mars 1939 entre le président du Conseil des ports nationaux et R. B. Salter, l'ancien chef intérimaire de la police du Conseil des ports nationaux à Halifax, et copie de toutes autres lettres échangées entre des membres du gouvernement actuel et toutes autres personnes au sujet dudit R. B. Salter.

La Chambre se forme en comité plénier de nouveau pour reprendre la discussion sur un projet de résolution pour autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous le régime de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à se procurer par voie d'emprunt sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars pour rembourser ou racheter tout ou partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour racheter et retirer de la circulation des titres non échus du Canada, et encore pour des ouvrages publics et des fins générales.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente le bill No 93, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution destinée à favoriser et à aider la formation des jeunes chômeurs et à les adapter à des emplois utiles au Canada.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative afin de favoriser et d'aider à la formation des jeunes chômeurs, de les adapter à des emplois utiles au Canada, et, à cette fin, d'allouer des montants dont le total sera de quatre millions cinq cent mille dollars à être dépensés durant une période de trois années commençant avec l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1940. L'exécution de la Loi et les versements faits sous le régime de la Loi seront soumis aux termes et conditions qui pourront être fixés d'accord avec les provinces.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Rogers présente alors le bill No 94, Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

FINANCE

45 Administration..	\$ 254,975 00
46 Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)..	26,000 00
47 Application de la Loi des faillites..	38,320 00
48 Bureau du commissaire du tarif..	29,080 00

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

425 Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige..	30,000 00
426 Contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord..	6,000 00

427	Pour l'enlèvement des épaves dans les eaux canadiennes..	25,000 00
428	Administration du pilotage..	129,600 00
429	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes..	47,325 00
430	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique..	65,000 00
431	Subventions de \$200 chacun aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, pour assurer l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessaires sur les Grands Lacs..	600 00
432	Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris les allocations de \$600 à l'Ecole de navigation de Lunenburg, N.-E., de \$500 à l'Ecole de navigation de l'Université Queen, et de \$1,200 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B.	50,100 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 13 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 12 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

D'Eugène Bélanger, de Magog, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Alma Béatrice Vincelette Bélanger, de Magog, P.Q., qui demeure présentement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McPhee*.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que le nom de M. Ross (Moose-Jaw), soit substitué à celui de sir Eugène Fiset comme membre du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Sur motion de M. McPhee, il est ordonné,—Que la pétition d'Eugène Bélanger, présentée à la Chambre le 12 courant, demandant l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de billets de faveur le Conseil des ports nationaux délivre pour le pont Jacques-Cartier.
2. A qui on a délivré ces billets.
3. En vertu de quelle autorité on émet ces billets de faveur.
4. Le cas échéant, qui verse le montant du déficit de l'administration de ce pont.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Si de gros capitalistes du Japon ont acquis une part d'intérêt prédominante dans les limites à bois très étendues de l'île Malcolm, des îles de la Reine Charlotte, et de l'île de Vancouver, au sud du lac Cowichan.

2. Si de gros capitalistes du Japon ont acquis une part d'intérêt prédominante dans les mines de l'anse Sydney, de l'île Louise et de la baie Ikeda.

3. Si des travaux de dragage et le creusage de souterrains pour l'emmagasinage de l'huile, ont été entrepris sous la direction d'un ancien officier de la marine japonaise, au Camp minier de l'Anse Surf, île de Vancouver.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939:—Copie de la Loi de l'armée et du manuel de la loi militaire, tel que modifié jusqu'aujourd'hui, dont il est fait mention dans les Ordres et Règlements du Roi promulgués pour la Milice du Canada en vertu de l'arrêté du Conseil, C.P. 2974, du 29 novembre 1938.

Du consentement de la Chambre, M. Howe, présente le bill No 95, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si MM. J. P. MacMillan, F. C. Fenton, J. V. Smart, Andrew Livingstone et John Matheson ont quelque chose à faire avec l'ouvrage d'aménagement du Parc national du Cap-Breton.

2. Si oui, quel est l'emploi de chacun.

3. Combien chacun reçoit (a) en traitement, (b) en frais de subsistance, (c) en frais de déplacement.

4. Combien chacun a reçu durant chacune des années 1937 et 1938.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelle somme a été dépensée pour aménager le parc national Highland, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1936, 1937 et 1938 respectivement.

2. Le coût total des levés pour ledit parc.

3. Quand on complétera ce parc, quel en est le coût estimatif total, et quelle en est l'étendue.

Par M. Neill,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a rapatrié des Orientaux durant l'année terminée le 31 mars 1939.

2. Si oui, quels sont leurs noms, à quelle race ils appartiennent et quels sont, dans chaque cas, les motifs du rapatriement.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le secrétariat d'Etat a étudié la question du drapeau convenable à arborer par tout le pays durant la prochaine visite de Sa Majesté.

2. Si ce ministère déposera sur le bureau copie des règlements ou décisions à cet égard.

3. Les règlements relatifs aux drapeaux pour les eaux de l'intérieur ou de l'extérieur du Canada.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Rogers, —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture.

Et le débat se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 14 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril, 1939,—Etat montrant:—

1. Parmi les marchés que l'Etat a maintenant adjugés, ou au sujet desquels il étudie maintenant des soumissions, pour des drapeaux ou de l'étamine devant servir à la décoration durant la prochaine visite de Leurs Majestés, s'il s'en trouve qui comprennent des drapeaux, de l'étamine ou d'autre matériel de fabrication japonaise.

2. Si des marchandises japonaises sont comprises dans ces marchés, quels sont les prix de ces marchandises et en quelle quantité on les a commandées.

Aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de toute correspondance et de tous bordereaux de salaires relatifs au nouveau quai de Victoria Bridge, Black River, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1939:—Copie de tous les bordereaux de salaire, soumissions, pièces justificatives, et un état relatif à la quantité de bois de construction et aux autres matériaux au sujet de l'entreprise exécutée sous la conduite du contremaître Hermand L. Reid, District No 10, municipalité de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, et aussi, le cas échéant, le nom de l'inspecteur et le tarif de rémunération qu'il recevait.

M. Golding propose,—Que la pétition de Muriel Suckling Brown, présentée à la Chambre le 5 avril, demandant l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Rogers,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et ensuite référés à leur comité respectif, à savoir:

Au comité permanent des bills privés:

Bill No 66, (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of the United Lutheran Church in America.*"

Bill No 77, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lilian Talbot Mais Pocock".

Bill No 78, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne".

Bill No 79, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond"; avec la preuve, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel avaient été référées les pétitions sur lesquelles les bills de divorce ci-haut mentionnés, Nos 77, 78 et 79, sont basés.

Au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes:

Bill No 65, (B du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba".

A l'appel de l'ordre pour l'étude en comité du bill No 11, Loi concernant la tenue d'un scrutin sur des questions de grande importance nationale;

Du consentement de la Chambre, sur une motion de M. Church, ledit bill est retiré.

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 9, Loi modifiant la loi de la Cour suprême;

M. Cahan propose, appuyé par M. Stirling,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Lapointe (Québec-est).

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Rogers, —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture .

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Pelletier.

La Chambre s'ajourne alors à 10.56 heures p.m., jusqu'à trois heures, p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 66

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 17 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 14 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

De *The New Brunswick Railway Company* qui demande l'adoption d'une loi pour autoriser la compagnie à emprunter de l'argent afin de racheter ses débetures en première hypothèque.—M. *Emmerson*.

Sur motion de M. *Emmerson*, il est ordonné,—Que la pétition de *The New Brunswick Railway Company*, présentée le 14 courant, demandant l'adoption d'une loi pour autoriser la compagnie à emprunter de l'argent, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables.

L'ordre suivant de la Chambre est voté, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. *Church*,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant.—

1. Si l'on donnera aux miliciens appelés sous les drapeaux et en service par tout le pays, pour la visite du Roi, une solde quelconque; des repas, des billets de chemin de fer ou de tramway, ou de menues sommes pour la dépense d'être en service, ou bien, au lieu de ces montants, une allocation quelconque par jour.

2. Si l'on a reçu de la milice quelques demandes pour des allocations de ce genre, et quelles réponses ont été données.

3. Qui fait les arrangements pour ces revues de la milice.

4. (a) Si le gouvernement verse une contribution quelconque aux provinces, ou aux municipalités pour défrayer le coût de la décoration dans les localités et (b) si le gouvernement pavise les édifices publics dans tout le Canada.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Brooks, pour M. Tustin,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous écrits, correspondance, télégrammes, lettres, bordereaux de salaire, pièces justificatives et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession et qui ont trait aux travaux exécutés au quai La Pointe, dans le comté de Inverness-Richmond, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—(1) Les noms des personnes autres que le ministre de l'Agriculture qui dirigent les opérations de l'entreprise du rétablissement agricole des Prairies; (2) les renseignements sur la formation scientifique, l'expérience ou les autres aptitudes et les traitements de ce ou de ces directeurs; (3) les noms des personnes nommées pour être prises en consultation et qui travaillent à cette entreprise; (4) la date de la dernière assemblée de ce Comité consultatif; (5) les détails de la procédure adoptée pour déterminer les avantages de construire des digues ou d'autres ouvrages locaux sous le régime de la Loi; (6) les détails de la procédure adoptée quand une terre est condamnée ou déclarée sous-marginale selon la Loi du rétablissement, de la méthode de fixer l'évaluation de la terre; la personne ou l'individu au nom de qui la terre est achetée, et le nom de la personne ou du gouvernement au nom de qui l'acte d'achat est en fin de compte rédigé.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Le texte des messages identiques (*mutatis mutandis*), adressés par Franklin D. Roosevelt, président des Etats-Unis d'Amérique, le 14 avril, 1939, au chef du gouvernement italien et au chancelier du Reich allemand sur la situation internationale; et

La déclaration, en date du 15 avril, 1939, faite par le très honorable Mackenzie King, premier ministre du Canada, et remise au Chargé d'Affaires de la Légation américaine, à Ottawa, sur réception d'une copie du message du président Roosevelt au chancelier du Reich allemand et au chef du gouvernement italien.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Rogers, —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée;

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 67

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 18 AVRIL 1939

PRIÈRES.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril, 1939:—Etat montrant:—

1. La ou les compagnies qui impriment des timbres-poste pour l'Etat.
2. La ou les compagnies qui impriment les timbres du Revenu national pour l'Etat.
3. La ou les compagnies qui impriment les obligations de l'Etat.
4. La ou les compagnies qui impriment les billets de la Banque du Canada.
5. Si ces contrats contiennent une clause relative au juste salaire.
6. Si les inspecteurs de l'Etat ont examiné les échelles de salaires pour s'assurer que la clause des justes salaires était observée. Si oui, à quelles dates en 1938.
7. Les gages minima versés aux (a) ouvriers habiles, (b) aux manœuvres qu'emploient les entrepreneurs mentionnés plus haut.
8. Les échelles de salaires, ou les salaires arrêtés par les sociétés ouvrières, que l'on verse dans ce district pour le même travail.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril, 1939:—Etat montrant:—

1. Si l'on donnera aux miliciens appelés sous les drapeaux et en service par tout le pays, pour la visite du Roi, une solde quelconque, des repas, des billets de chemin de fer ou de tramway, ou de menues sommes pour la dépense d'être en service, ou bien, au lieu de ces montants, une allocation quelconque par jour.
2. Si l'on a reçu de la milice quelques demandes pour des allocations de ce genre, et quelles réponses ont été données.
3. Qui fait les arrangements pour ces revues de la milice.
4. (a) Si le gouvernement verse une contribution quelconque aux provinces, ou aux municipalités pour défrayer le coût de la décoration dans les localités et (b) si le gouvernement pavise les édifices publics dans tout le Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 avril, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le secrétariat d'Etat a étudié la question du drapeau convenable à arborer par tout le pays durant la prochaine visite de Sa Majesté.

2. Si ce ministère déposera sur le bureau copie des règlements ou décisions à cet égard.

3. Les règlements relatifs aux drapeaux pour les eaux de l'intérieur ou de l'extérieur du Canada.

Sur motion de M. Bercovitch, il est ordonné,—Que la pétition de Muriel Suckling Brown, présentée à la Chambre le 5 avril, demandant l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau aujourd'hui même.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Le bill No 67, (Lettre U du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Sterling Insurance Company of Canada*", est lu la deuxième fois et référé au comité permanent de la banque et du commerce.

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill No 44, Loi modifiant la loi de l'industrie laitière;

M. Leclerc propose, appuyé par M. Sylvestre,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 19 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant sans amendement:

Bill No 64, Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Sept pétitions pour bills d'intérêt privé, présentées à la Chambre après l'expiration du délai que fixe l'article 92 du Règlement et transmises à ce Comité "pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenable", ont été prises en considération.

Votre Comité a entendu les raisons du délai apporté dans la présentation de six de ces pétitions, à savoir:

1. *Iris Ester Westerberg Duffy—Divorce.*

La pétitionnaire et le défendeur étaient désireux de régler leurs affaires financières concernant une action en séparation, instituée devant la Cour supérieure à Montréal, avant le dépôt de cette pétition. La maladie subséquente de la pétitionnaire, et des difficultés rencontrées dans l'assignation du défendeur sont aussi cause du délai dans le dépôt de la pétition.

2. *Audrey Elizabeth Logan Williams—Divorce.*

Bien que la pétitionnaire ait fait diligence dans l'institution des procédures, y compris la publication des avis nécessaires, une maladie grave l'empêcha de s'occuper de la cause. Au Sénat, cette requête est traitée *in forma pauperis*.

3. *Jack Freidman—Divorce.*

De grandes difficultés ont accompagné la préparation de la preuve, le délit ayant, paraît-il, été commis en 1924 et dans une province autre que celle dans laquelle étaient domiciliés le pétitionnaire et la défenderesse. Des représentations veulent aussi que des témoins disponibles en ce moment ne le seraient pas à la prochaine session

4. *Eugène Bélanger—Divorce.*

Ce n'est que récemment, à savoir, le 19 mars dernier, que le pétitionnaire a obtenu une preuve positive dans cette cause, de sorte qu'il ne pouvait définitivement donner instruction à ses avocats d'agir avant cette date.

5. *Universal Eucozone Limited—Formation en corporation.*

Bien que la pétition ait été étudiée de bonne heure, une controverse fut soulevée quant à la propriété des brevets que devait obtenir la compagnie projetée, et ce n'est qu'en mars qu'une entente fut conclue entre les parties intéressées; il était alors trop tard pour présenter la pétition en conformité des Règlements de la Chambre.

6. *Concernant la New Brunswick Railway Company.*

Dans cette pétition, la compagnie demande de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

Comme résultat d'un certain procès institué devant les cours d'Angleterre, la Chambre des lords déclarait assez récemment que la valeur nominale de certaines obligations de la compagnie, arrivées à échéance, doivent être payées en valeur-or. Cette décision, rendue en décembre 1938, eut pour effet de forcer la compagnie à trouver des fonds additionnels pour le rachat des obligations échues. La compagnie fut formée en corporation par un acte de la législature du Nouveau-Brunswick, et les avocats de la compagnie et ceux de la banque qui avancera les fonds ont cru nécessaire l'adoption, par la législature du Nouveau-Brunswick, d'une loi accordant les nouveaux pouvoirs d'emprunt requis, et aussi, subséquemment, l'adoption d'une loi du Parlement fédéral puisque le chemin de fer a déjà été jugé entreprise à l'avantage général du Canada. La législation nécessaire fut présentée sans délai à la législature du Nouveau-Brunswick et, en conséquence, une loi fut sanctionnée le 6 avril dernier. La Compagnie s'est alors pressée de déposer sa pétition devant le Parlement.

A la lumière des représentations ci-dessus, votre Comité recommande:

(a) Que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement pour ce qui est des six pétitions, et qu'elles soient lues et reçues;

(b) Que, pour ce qui est des pétitions Duffy, Friedman et Bélanger, soit suspendue l'application de l'article 93 (3) (c) du Règlement et que soit suspendue l'application de l'article 93 (3) (a) en autant qu'il se rapporte à l'article 93 (3) (c) du Règlement.

(c) Que, pour ce qui est de la pétition Williams et de celle de la *New Brunswick Railway Company*, soit suspendue l'application des articles 93 (3) (a) et 93 (3) (c).

L'adoption de ces recommandations comportera le paiement des droits suivants:

Duffy, Friedman et Bélanger, \$100.00 chacun.

Williams et la *New Brunswick Railway Company*, aucun.

La *Universal Eucozone Limited*, \$300.00.

7. *John Roy Fumerton—Divorce.*

L'avocat en cette cause déclare que la pétition a été abandonnée.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 mars, 1939:—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou le ministre des Transports, ou tout fonctionnaire, et la Commission des Transports et la Compagnie de téléphone Bell, au sujet d'une enquête sur la diminution des tarifs et des taxes téléphoniques au Canada, et montrant quelle décision on a prise et quand, quelles

auditions ont eu lieu, quels témoins ont été interrogés; y compris aussi une copie du mémoire sur cette question que le ministère a transmis au ministre intérimaire, l'honorable M. Iisley, comme ce ministre l'a annoncé à la Chambre mercredi le 22 mars.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 avril, 1939,—Etat montrant:—

1. Si MM. J. P. MacMillan, F. C. Fenton, J. V. Smart, Andrew Livingstone et John Matheson ont quelque chose à faire avec l'ouvrage d'aménagement du Parc national du Cap-Breton.

2. Si oui, quel est l'emploi de chacun.

3. Combien chacun reçoit (a) en traitement, (b) en frais de subsistance, (c) en frais de déplacement.

4. Combien chacun a reçu durant chacune des années 1937 et 1938.

Par consentement, M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à la question suivante:

1. Sous le régime de quel programme, le ministère des Pêcheries assiste-t-il l'industrie de la pêche et les pêcheurs des provinces maritimes?

2. Le même programme s'applique-t-il aux trois provinces, ou s'il y a un programme différent pour la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard?

3. Durant les années 1937 et 1938, quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a-t-il donnée aux trois gouvernements des provinces maritimes pour être distribuée parmi les pêcheurs?

4. Et à quel montant s'est élevée la contribution des gouvernements provinciaux durant chacune de ces trois années?

5. Quel contrôle le gouvernement fédéral exerce-t-il sur la dépense de l'argent qu'il fournit?

6. Et quels sont les moyens que le gouvernement fédéral peut avoir pour savoir si les gouvernements provinciaux fournissent leur contribution?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Johnston (Bow-River),—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés de janvier 1935 au 1er avril 1939, entre le ministère des Travaux publics, le ministère des Postes et C. R. Walrod, de Rockyford, Alberta.

Par M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions des sociétés d'avocats, ou d'avocats, ou de fonctionnaires de la justice, autre correspondance ou arrêtés du conseil sous le régime de la Loi de la Cour Suprême, s'il en est, au sujet de l'abolition des appels de n'importe quelle sorte au Conseil privé de Sa Majesté le Roi, documents que le gouvernement ou tout fonctionnaire fédéral, ou le très honorable Solliciteur-général du Canada aurait reçus des personnes ou sociétés mentionnées plus haut, ou de toutes autres sources, au sujet de cette affaire, et copie des réponses envoyées.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir les moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et, dans ce dessein, d'autoriser l'exécution, à même les sommes allouées par le Parlement, d'entreprises à l'avantage général du Canada et indispensables aux fins de la Loi, et aussi pour fournir, à même les sommes non allouées du Fonds du Revenu consolidé, une assistance financière aux provinces sous forme de prêts, d'avances ou de garanties au sujet de cette loi et de la loi de formation des jeunes gens, 1939, et pour prescrire la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Rogers présente alors le bill No 96, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 97, (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant les petits prêts".

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRAVAIL

506	Pour pourvoir au règlement des accords, relatifs à l'assistance, conclus avec les gouvernements provinciaux.	\$ 550,000 00
507	Pour pourvoir aux engagements financiers et au parachèvement des travaux de secours (à voter de nouveau).	735,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 20 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 97 (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant les petits prêts".—
M. Dunning pour M. Ilsley.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. McGregor,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a nommé un nouveau maître de poste à Harriston, Ontario.
2. Si oui, quel est son nom.
3. Sur la proposition de qui il a été nommé.
4. S'il est un ancien combattant.
5. S'il y avait d'anciens combattants parmi les autres candidats.
6. Si oui, quels sont leurs noms.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Homuth,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le ministère des Pensions et de la Santé nationale, ou le ministère des Travaux publics a acheté des générateurs durant les années 1937 et 1938.
2. Si oui, si l'on a sollicité des soumissions.
3. De qui on a reçu des soumissions en cette affaire.
4. Le montant de chaque soumission.
5. Le soumissionnaire heureux.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 98 (Lettre D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson".

Bill No 99 (Lettre E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle Adfeldt Grunau".

Bill No 100 (Lettre F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beaugard Desnoyers".

Aussi,—Un message pour transmettre à cette Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de Helen Kerr Hogg Molson, Adèle Adfeldt Grunau et de Jeanne Beaugard Desnoyers, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de retourner le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 75, Loi modifiant la loi des viandes et conserves alimentaires (poissons et coquillages), avec l'amendement suivant:

Dans le titre—Omettre les mots "(Poissons et coquillages)".

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 96, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole;

M. Rogers propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, est soumis au comité plénier qui, après l'avoir étudié, rapporte le progrès accompli, et obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant sans amendement:

Bill No 39, Loi modifiant la loi sur les approvisionnements du ministère des transports.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 21 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants sans amendement, à savoir:

Bill No 53, Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.

Bill No 54, Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Bill No 61, Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes.

Bill No 80, Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company*.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 101 (Lettre T du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*".

M. McPhee, du comité permanent des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:

Bill No 66 (Lettre K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of the United Lutheran Church in America*".

Bill No 68 (Lettre V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Winifred Hunter Urquhart".

Bill No 69 (Lettre W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman".

Bill No 70 (Lettre X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill".

Bill No 77 (Lettre A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock".

Bill No 78 (Lettre B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne".

Sir Eugène Fiset, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le 4 avril 1939, la Chambre ordonnait:

"Que les prévisions budgétaires annuelles des chemins de fer Nationaux du Canada et de la Canadian National Steamships, Limited, déposées ce jour, et les rapports annuels déposés sur le bureau de la Chambre le 30 mars 1939 soient renvoyés au Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande, en même temps que les crédits suivants:

442	Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, sur les lignes de l'Est des chemins de fer Nationaux du Canada..	\$2,000,000 00
443	Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, pour les chemins de fer autres que ceux du National-Canadien..	800,000 00
454	Avances de capital à la "Canadian National (West Indies) Steamship Limited"	20,000 00

du budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1940, déposé le 27 janvier 1939, et aussi

588	Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.. . .	\$43,750,000 00
589	Transbordeur et têtes de ligne de l'île du Prince-Edouard..	327,000 00
590	Lignes aériennes Trans-Canada..	488,941 00

des crédits supplémentaires spéciaux pour l'année financière se terminant le 31 mars 1940, déposés le 31 mars 1939".

Les rapports déposés sur le bureau de la Chambre le 30 mars 1939, mentionnés ci-dessus, étaient:

1. Le rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1938;
2. Le rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited* pour l'année terminée le 31 décembre 1938;
3. Le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1938;
4. Le rapport annuel du Trust des titres du National-Canadien pour l'année terminée le 31 décembre 1938;
5. Le rapport annuel au Parlement de la maison *George A. Touche and Company*, commissaires des comptes du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1938.

Votre Comité a étudié le budget, les rapports et les crédits ci-dessus, et les a approuvés.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les bills suivants, et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:—

Bill No 55, (Lettre É du Sénat), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*".

Bill No 67, (Lettre U du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Sterling Insurance Company of Canada*".

Votre Comité a aussi étudié le Bill No 56, (Lettre F du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*", et a convenu d'en recommander l'adoption avec modifications.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le troisième rapport dudit comité comme suit:—

Par ordre de la Chambre en date du 8 mars, votre Comité a été autorisé de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Votre Comité recommande que ledit ordre soit modifié de façon à lui permettre de faire imprimer 1,000 exemplaires en anglais, et que soit suspendue à cette fin l'application de l'article 64 du Règlement.

Votre Comité recommande également qu'il lui soit permis de siéger durant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Moore, le troisième rapport du comité permanent de la Banque et du Commerce qui vient d'être présenté est adopté.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que les postes mentionnés dans le deuxième rapport du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, et approuvés par lui, à savoir: Item Nos 442, 443, 454, 588, 589 et 590, soient transmis au comité des Subsidés.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 avril, 1939:—Etat montrant:—

1. Quelle somme a été dépensée pour aménager le parc national Highland, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1936, 1937 et 1938 respectivement.
2. Le coût total des levés pour ledit parc.
3. Quand on complétera ce parc, quel en est le coût estimatif total et quelle en est l'étendue.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1939:—Etat montrant:—

1. Pendant quelles heures travaillent les mécaniciens sédentaires et les chauffeurs occupés au chauffage des édifices des départements suivants: (a) ministère de l'Agriculture, (b) laboratoires des recherches sur le combustible, (c) ministère de la Justice, y compris les pénitenciers, etc., (d) ministère des Mines et des Ressources, (e) Monnaie Royale, (f) ministère de la Défense nationale, (g) ministère des Pensions et de la Santé nationale, (h) ministère des Postes, y compris tous les édifices de ce ministère, (i) département des Impressions publiques et de la Papeterie, (j) Royale gendarmerie à cheval du Canada, (k) ministère des Transports, (l) Banque du Canada, (m) Rideau Hall, (n) et tous autres édifices de l'Etat où le chauffage est exécuté sous la direction et la surveillance de mécaniciens et de chauffeurs.

2. Quels salaires sont versés à ces hommes, et si le tarif en est fixé selon la puissance ou les dimensions de l'appareil de chauffage, ou d'après la classe du diplôme des mécaniciens ou chauffeurs.

3. S'il existe un système de zones quant aux heures de travail et au tarif des salaires. Si oui, dans quels districts.

4. Si l'on a fixé un tarif de justes salaires pour cette classe de fonctionnaires. Si oui, quels en sont les détails.

5. Le tarif, la classification et les heures de la Commission du service civil pour ces fonctionnaires.

6. Si l'arrêté du conseil C.P. 670 est appliqué à chacun de ces fonctionnaires.

7. Si l'arrêté du conseil C.P. 1537 est appliqué pour ces fonctionnaires en ce qui a trait à l'observation du dimanche ou à un jour de congé durant la semaine.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Les montants (a) des débits bancaires de comptes personnels au Canada pour le mois de décembre 1938, (b) et indiqués séparément, de la monnaie fiduciaire autorisée et en cours durant le même mois, et quelle partie de cette monnaie avait été émise par le Dominion du Canada, par la Banque du Canada et par les banques autorisées.

2. Relativement à la question 1 (a) quel était le pourcentage de la monnaie fiduciaire en cours, et relativement à la question 1 (a) et (b) quel était, indiqué séparément, le pourcentage de l'or que détenaient le Dominion du Canada et la Banque du Canada.

3. Chaque année de 1929 à 1938 inclusivement, quelle quantité d'or on a exportée, et à quel prix par once.

4. Pourquoi on exporte l'or produit au Canada, et pourquoi le gouvernement ne l'emmagasine-t-il pas.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939—Copie de tous les comptes et bordereaux de salaire relatifs aux travaux exécutés au quai de l'Etat à MacKay's Point, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1938 et 1939.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938:—

Arrêté en conseil, C.P. 906, en date du 19 avril, 1939, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 388, en date du 21 février, 1939, au sujet de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et l'exposition canadienne de la Tête-des-Lacs, de Fort William, Ontario, par rapport à la construction de certains ouvrages,—méthode de paiement des comptes.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des contrats conclus par le ministère de la Défense nationale au sujet des chemises en broadcloth; pour la machinerie nécessaire à la fabrication de la mitrailleuse Bren, .303-pouce, marque I; tentes, etc.

Les bills suivants du Sénat, du consentement de la Chambre, sont présentés séparément, lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 98 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson".—M. *White*.

Bill No 99 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle Adfeldt Grunau".—M. *Bercovitch*.

Bill No 100 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers".—M. *Bercovitch*.

Le bill No 96, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRAVAIL

508	Contributions fédérales au placement sur les fermes, à la conservation des forêts et à d'autres projets visant l'aide aux chômeurs célibataires (à voter de nouveau pour engagements antérieurs, \$700,000)	\$3,500,000 00
509	Pour pourvoir aux projets de développement et de formation des jeunes chômeurs:	
	(a) A voter de nouveau, pour solde des années précédentes	350,000 00
510	Pour pourvoir, avec l'aide des provinces, à la réhabilitation des chômeurs (à voter de nouveau pour engagements antérieurs, \$180,000)	680,000 00
511	Montant requis pour faire face aux dépenses d'administration générale, y compris les traitements et frais de déplacement:	
	Division de secours aux chômeurs	250,000 00
	Enregistrement national	110,000 00
	Formation de la jeunesse	60,000 00
	Bureau du contrôleur du Trésor, pour la vérification des comptes sur place comme l'exigent les lois de secours	100,000 00
512	Faux frais divers	1,000,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill No 40, Loi modifiant la loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 19. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.
2. Page 1, ligne 20. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.
3. Page 1, ligne 27. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.
4. Page 3, ligne 1. Supprimer les mots "s'il en est".
5. Page 3, ligne 5. Après le mot "renseignements" intercaler le mot "pertinents".
6. Page 4, lignes 25 et 26. Aux mots "des articles suivants", substituer les mots "de l'article suivant".
7. Page 4, lignes 36 à 43, inclusivement. Disjoindre la clause 21B projetée.

8. Page 4, ligne 43. Ajouter ce qui suit comme clause 11.

“11. Est de plus modifiée ladite loi comme suit:

- (a) en retranchant le mot “poison” des lignes trente et une et trente-six de l'article deux, des lignes quatre et treize de l'article trois, des lignes un, cinq et neuf de l'article cinq, des lignes un, onze et quatorze de l'article six, de la ligne cinq de l'article sept, de la ligne une de l'article huit, des lignes trois, quatre et dix-neuf de l'article neuf, des lignes dix-sept, trente et un, quarante-cinq et cinquante-six de l'article douze, des lignes un et deux de l'article treize, des lignes trois, six, sept, neuf, onze, quinze et vingt-quatre de l'article dix-huit et des lignes cinq et sept de l'article dix-neuf, et en substituant au mot “poison” dans chaque cas, les mots produit antiparasite”.
- (b) en retranchant le mot “poisons” du titre entre les articles deux et trois ainsi que des lignes deux et trois de l'article dix, des lignes huit, dix, quatorze, vingt, vingt-deux et quarante-deux de l'article douze, de la ligne quatre de l'article quinze et de la ligne deux de l'article seize, et en substituant au mot “poison” dans chaque cas, les mots “produits antiparasites”; et
- (c) en retranchant les mots “analyse garantie” des lignes quatre et sept de l'article cinq, de la ligne treize de l'article six, de la ligne quinze de l'article neuf et de la ligne vingt-quatre de l'article douze, en substituant aux mots “analyse garantie”, dans chaque cas, les mots “garantie”.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

Tous les ordres de bills privés et publics sont cités, respectivement, et ils restent au feuilleton.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

BUDGET PRINCIPAL

TRANSPORT

SERVICE DE LA MARINE

434	Service des signaux maritimes.	\$ 95,000 00
435	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital.	3,229,040 00
436	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien, y compris toute partie du contrat de dragage imputable à l'entretien—(À voter de nouveau \$50,000.00).	384,250 00
433	Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge.	206,290 00
418	Administration.	17,980 00

419 Administration du matériel flottant..	26,885 00
420 Services nautiques—Administration..	27,265 00
421 Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces —Entretien, service et réparations..	1,325,000 00
422 Construction, entretien et surveillance du balisage, y compris salaires et allocations des gardiens de phares.. . .	1,948,665 00
423 Agences, traitements et dépenses de bureau..	252,570 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.08 heures p.m., jusqu'à trois heures, p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 24 AVRIL 1939

PRIÈRES.

M. Lapointe (Québec-Est), membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre:—Copie d'un arrêté en conseil C.P. 908, en date du 21 avril, 1939, pour référer à la Cour suprême du Canada la question suivante pour qu'elle l'étudie et formule une opinion à ce sujet:

“Est-ce que le bill No 9, intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Cour suprême”, ou l'une quelconque de ses dispositions, est *intra vires* du Parlement du Canada? Sous quel aspect ou aspects, et jusqu'à quel point?”

Sur motion de M. McPhee, il est résolu,—Que, pour le reste de la session, tous les bills privés du Sénat, lorsqu'ils arrivent en Chambre, soient considérés comme ayant subi leur première lecture et la deuxième lecture ordonnée à la prochaine séance, et que les dispositions de l'article 105 du Règlement de la Chambre au sujet de l'affichage des bills soient suspendues à cet effet.

Sur motion de M. Golding, le quatrième rapport du comité permanent du Règlement, déposé mercredi dernier, est approuvé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 102 (Lettre G2 du Sénat), intitulé: “Loi constituant en corporation l'*Universal Eucozone Limited*”.

Bill No 103 (Lettre H2 du Sénat), intitulé: “Loi concernant la *New Brunswick Railway Company*”.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 35, Loi créant une commission nationale du cinématographe.

Bill No 60, Loi modifiant la Loi sur la commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935.

Conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui même, les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 102 (Lettre G2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Universal Eucozone Limited*".

Bill No 103 (Lettre H2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *New Brunswick Railway Company*".

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lawson,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, combien de poursuites le Service d'inspection des poids et mesures a instituées dans chaque province contre (a) des épicerieis au détail et des boucheries indépendantes pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (b) contre des épicerieis et des boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (c) contre des épicerieis et des boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article.

2. Pour chacun des groupes de causes mentionnées plus haut, quel fut le nombre des poursuites retirées, des poursuites renvoyées et le nombre des condamnations.

3. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, quel fut, dans chaque province, le nombre de colis de marchandises ensachées d'avance que le Service des poids et mesures a examinés, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids, pour (a) les épicerieis au détail et les boucheries indépendantes, (b) les épicerieis et les boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, (c) les épicerieis et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

4. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, combien de pains le Service d'inspection des poids et mesures a inspectés dans chaque province, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids.

5. (a) Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, quel fut, dans chaque province, le nombre des achats pour essai du Service d'inspection des poids et mesures, (b) quel fut le nombre de colis montrant un surplus, une insuffisance ou une exactitude de poids pour (1) les épicerieis, (2) les viandes, montrant les résultats séparément pour les achats faits dans les épicerieis au détail et les boucheries indépendantes, pour les boucheries et les épicerieis appartenant à des chaînes locales de magasins, pour les épicerieis et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Elliott (Kindersley),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Le reliquat total courant, principal et intérêts, sur les avances faites jusqu'aujourd'hui pour semences, provende et assistance aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Elliott (Kindersley),—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—

1. Le nombre d'étangs que des particuliers ont pu creuser dans le comté de Kindersley, grâce à l'assistance donnée sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies;

2. Les noms des hommes occupés au creusage de ces étangs appartenant à des particuliers;

3. Les heures de travail et le montant de la rémunération de chacun de ces hommes.

Par M. Elliott (Kindersley),—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—

1. Combien de pâturages communaux ont été établis dans le comté de Kindersley;

2. S'il y a eu appel de soumissions pour la fourniture de fil de fer et de piquets pour ces communaux, et, le cas échéant, quels sont les détails de ces soumissions;

3. Le prix versé pour chacun;

4. La nature des piquets fournis.

Par M. Lacombe, pour M. Ferland, Ordre de la Chambre:—Copie de toutes les demandes et requisitions écrites de l'honorable ministre des Transports à la Commission du service civil, pour les nominations ou le transfert, dans la province de Québec, d'employés civils permanents ou temporaires, mais non bilingues, depuis 1935.

Par M. Dubuc, pour M. Ferland,—Ordre de la Chambre:—Copie de toutes les demandes ou requisitions écrites de l'honorable ministre de l'Agriculture à la Commission du service civil, pour les nominations ou le transfert, dans la province de Québec, d'employés civils permanents ou temporaires, mais non bilingues, depuis 1935.

M. Michaud propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un Office dont le nom sera l'Office du poisson de conserve qui sera autorisé à faire enquête sur l'organisation du marché du poisson de conserve, à fixer stipulations et conditions sous le régime desquelles assistance pourra être donnée à ceux qui préparent le poisson de conserve pour l'exportation, à contracter des marchés pour l'exportations de ce poisson, Office qui sera, en général, nanti du pouvoir de dépenser et d'administrer toutes sommes d'argent qui, pour les fins de la Loi, peuvent lui être avancées de la manière prévue; et pour décréter en plus la nomination d'un Conseil consultatif, pourvoir aux frais de déplacement et de subsistance de ses membres et nommer les fonctionnaires, commis et employés qui seront nécessaires.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion est retirée.

L'amendement apporté par le Sénat au bill No 75, Loi modifiant la loi des viandes et conserves alimentaires, est étudié et adopté.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 40, Loi modifiant la loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre, sont étudiés et adoptés.

Le bill No 91, Loi concernant le juge en chef du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 96, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole;

M. Rogers, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

Le bill No 6, Loi modifiant la loi des pensions, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution pour la surveillance des transactions relatives aux parcs à bestiaux.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer une nouvelle mesure de surveillance sur les parcs à bestiaux et les transactions à ces parcs; classifier, inspecter, marquer au fer rouge ou organiser le marché du bétail et des produits animaux; donner autorité législative à une application continue du programme ministériel quant aux conditions dans lesquelles la volaille vivante peut être élevée et vendue au Canada. Le projet de loi prescrit aussi la nomination des fonctionnaires nécessaires pour exécuter convenablement les dispositions qu'il contient.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 104, Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 88, Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, il est étudié en comité plénier qui, après avoir rapporté le progrès accompli, obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 84, Loi modifiant la loi de l'industrie laitière, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsidés intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

DIVISION DES PENSIONS

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

242	Subvention au fonds d'inhumation des soldats..	\$ 85,000 00
240	Réparation des accidents du travail..	40,000 00
238	Bureau des anciens combattants..	178,390 00
243	Subvention à la Légion canadienne..	9,000 00
239	Emplois protégés..	72,590 00

DIVISION DES PENSIONS

228	Administration..	880,693 00
-----	--------------------------	------------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 25 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De *The New Brunswick Railway Company*, pour une loi permettant à la compagnie d'accroître ses pouvoirs d'emprunt.

De R. M. Willes Chitty et autres, de Toronto, Ontario, pour une loi constituant en corporation *Universal Eucozone Limited*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant avec amendements:

Bill No 72, Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapports, témoignages et appendices de la Commission du Tarif, en vertu des dispositions de la Partie I de la loi de la commission du tarif, 1933, sur neuf questions à elle référées par le ministre des Finances, à savoir: automobiles; meubles; coke; huiles végétales et animales, gras et saindoux; treillis de fibre de coco; cigares; amidons et dextrines; fil de worsted à tisser; industrie de la radio.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Si l'Etat a acheté l'emplacement d'un édifice public à Tweed, Ontario.
2. Si oui, de qui on a acheté ledit terrain.
3. Le prix versé pour ce terrain.
4. Si le Conseil et les citoyens de Tweed ont exprimé leur opposition à cet emplacement au cours d'une assemblée publique.
5. Si le Conseil municipal de Tweed a offert à l'Etat d'échanger ce terrain contre un autre de manière que le terrain sur lequel serait construit l'édifice public serait situé dans le centre de la localité.
6. Si oui, si cet échange a été fait.
7. Si le terrain tout d'abord acheté a été échangé pour un autre terrain.
8. Si oui, quelle est la valeur du terrain acquis à la faveur de cet échange.
9. Quelle était, d'après l'évaluation, la valeur des deux terrains mentionnés plus haut.
10. De qui on a acquis l'emplacement échangé.
11. Si le terrain acquis en dernier lieu est situé au centre de la localité.
12. Si le Conseil de Tweed s'est objecté à la situation du terrain acquis en dernier lieu.
13. Les édifices construits sur chacun de ces emplacements.
14. Quelle somme le Parlement a allouée pour l'achat d'un emplacement et la construction d'un édifice public à Tweed.
15. Si l'on a reçu les soumissions pour la construction dudit édifice et quel est le montant de chaque soumission.
16. Si l'on a adjugé l'entreprise de la construction d'un édifice public à Tweed.
17. Si oui, quels sont les noms et l'adresse de cet entrepreneur et quel est le prix mentionné au contrat.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril, 1939:—Rapport fournissant, en détail, toutes les sommes dépensées au quai Iona, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, au cours de l'année civile 1938, y compris le nom des contremaîtres et des ouvriers occupés et la somme versée à chacun, ainsi que le nom de toutes les personnes dont on a acheté des matériaux, et le montant payé à chacun.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril, 1939:—Rapport fournissant, en détail, toutes les sommes dépensées au quai de Grass Cove, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, au cours de l'année civile 1938, y compris le nom des contremaîtres et des ouvriers occupés et la somme versée à chacun respectivement, ainsi que le nom de toutes les personnes dont on a acheté des matériaux, et le montant payé à chacun.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Lawson.

Le bill No 95, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 88, Loi ayant comme objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel qu'amendé;

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 104, Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 97, (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant les petits prêts";

M. Ilsley propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

M. Casselman propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, les bills de divorce sur division, et passés, savoir:—

Bill No 66 (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of the United Lutheran Church in America*".

Bill No 68 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Winnifred Hunter Urquhart".

Bill No 69 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman".

Bill No 70 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill".

Bill No 77 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock".

Bill No 78 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne".

Bill No 55 (E du Sénat), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de *l'An-cient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*".

Bill No 67 (U du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Sterling Insurance Company of Canada*".

Sur motion de M. Casselman, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Le bill No 56 (Lettre F du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*", tel que modifié par le comité permanent de la banque et du commerce, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans autre modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois, et passé, tel qu'il a été amendé.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois, les bills de divorce sur division, et ensuite référés à leur comité respectif, à savoir:

Au comité permanent des bills privés, avec la preuve, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel avaient été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés, à savoir:

Bill No 98 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson".

Bill No 99 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle Adfeldt Grunau".

Bill No 100 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beau-regard Desnoyers".

Au comité permanent de la banque et du commerce:

Bill No 102 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Universal Eucozone Limited*".

Au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes:

Bill No 103 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick".

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. La-pointe (Matapédia-Matane),—Que le bill No 24, Loi modifiant la loi du service civil, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ledit bill est retiré.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que le bill No 97 (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant les petits prêts", soit lu la deuxième fois;

Et le débat se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 26 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le trente-troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 25 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De A. Hazeldine, et de 247 autres pêcheurs par sport de la Colombie-Britannique, qui demandent l'adoption d'une loi pour défendre la capture du saumon au moyen de pièges à rets dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique.—*M. Neill.*

De K. K. Reid et de 476 autres hommes d'affaires de la Colombie-Britannique, qui demandent l'adoption d'une loi pour défendre la capture du saumon au moyen de pièges à rets dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique.—*M. Neill.*

De A. I. Hill, et de 1,836 autres pêcheurs de la Colombie-Britannique, qui demandent l'adoption d'une loi pour défendre la capture du saumon au moyen de pièges à rets dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique.—*M. Neill.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De Rose Edith Winer Bazar, d'Outremont, Québec, épouse de Lewis W. Bazar.

D'Emile Collette, de Montréal, Québec, époux de Laure Ernestine Collette.

D'Iris Ester Westerberg Duffy, de Montréal, Québec, épouse de St. Clair Cyrus Duffy.

D'Eva Clara Doe Durrell, de Fulford, Québec, épouse d'Harry William Durrell.

D'Ernest James Feasey, de Westmount, Québec, époux de Florence Sarah Skepper Feasey.

D'Audrey Elizabeth Logan Williams, de Montréal, Québec, épouse de John Harold Williams.

Sir Eugène Fiset, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Dans un rapport fait à la Chambre le 21 avril 1939 votre Comité approuvait le budget annuel des chemins de fer Nationaux et de la *Canadian National (West Indies) Steamships*, et les divers rapports et crédits soumis à son étude.

Après étude et discussion de ce budget, de ces rapports et crédits, et après avoir recueilli des témoignages à leur sujet, le Comité en est venu aux conclusions qui suivent.

Chemins de fer Nationaux du Canada

Le retrait commercial qui s'est fait sentir à la fin de 1937 et durant la plus grande partie de 1938 se reflète dans la diminution des recettes en 1938. Les recettes brutes d'exploitation ont été de \$182,241,723, soit une diminution de \$16,154,886 ou de 8.14 p. 100 sur l'année précédente. Les recettes des lignes que la Compagnie exploite aux Etats-Unis ont souffert gravement; la diminution a atteint 23 p. 100 tandis que celle des lignes qu'exploite la compagnie au Canada a été de 5 p. 100. La tendance du trafic en 1938 est reflétée par le fait que durant les neuf premiers mois la diminution a été de \$15,737,865 tandis que, durant le dernier trimestre, elle a été de \$417,021.

Les autres diminutions de revenus en 1938, comparativement à 1937, ont été les suivantes: Trafic-marchandises, 9.1 p. 100; trafic-voyageurs, 4.5 p. 100; messageries, 5.7 p. 100; télégraphe commercial, 8.4 p. 100; aiguillage, 17.6 p. 100.

Les dépenses d'exploitation ont diminué de \$4,613,546 ou de 2.55 p. 100 comparativement à 1937. Cette réduction a été effectuée malgré une augmentation dans les salaires à cause du retour aux salaires fondamentaux au Canada et de l'augmentation des salaires aux Etats-Unis; cette augmentation représente une somme de \$6,082,000 sur 1937. Le prix des matériaux a aussi augmenté et a relevé les dépenses d'une somme de \$900,000. Somme toute, il y a eu une réduction de \$11,600,000 dans les frais d'exploitation comparativement à l'année précédente.

Le revenu net d'exploitation des hôtels a été de \$226,014, soit une augmentation de \$25,927 sur 1937.

Le déficit réel en 1939 a été de \$54,314,196 contre \$42,345,868 en 1937.

Les frais d'entretien ont été maintenus au minimum; et, si l'on tient compte du volume de trafic, la propriété et le matériel sont en bon état.

L'an dernier, votre Comité disait dans son rapport que l'opinion générale était en faveur d'une étude plus approfondie du programme de construction du terminus de Montréal. Les travaux de construction ont été repris mais sur un plan très modifié. Le réseau national a soumis un mémoire détaillé donnant les raisons de la reprise des travaux, une idée générale des plans actuels et les avantages qui résulteront de l'utilisation du nouveau terminus pour le trafic-voyageurs. Après une longue discussion, votre Comité est d'avis que le public et le réseau national profiteront de la construction du nouveau terminus, et que les travaux devraient être poursuivis sans interruption.

On a entendu des témoignages concernant l'abandon d'embranchements exploités à perte par les chemins de fer. Il incombe à la Commission des transports et non aux chemins de fer de décider s'il est de l'avantage public d'abandonner un embranchement. Donc, la réduction du déficit du réseau national ne peut s'effectuer qu'en réduisant les frais d'exploitation. On entend beaucoup parler des déficits annuels des chemins de fer; mais il ne faut pas perdre de vue les avantages que retire telle ou telle section du pays, ou le pays tout entier, de l'exploitation d'un embranchement.

Le nouvel hôtel de Vancouver sera inauguré le 25 mai 1939 et sera exploité en commun par les deux compagnies de chemin de fer. L'hôtel actuel du Pacifique-Canadien sera fermé à la même date.

On a discuté de nouveau la possibilité d'obtenir une aide financière de la Caisse des titres perpétuels du National-Canadien détenus par le public, et votre Comité est heureux d'apprendre que le gouvernement s'en est occupé à la suite des recommandations de l'an dernier. Votre Comité recommande de nouveau que le gouvernement étudie ce problème important sous tous ses aspects.

Votre Comité a discuté à fond le fardeau que constitue le déficit annuel du réseau national au point de vue de la situation économique nationale. Le Comité est d'avis que cette situation a une importance telle qu'elle doit être portée à l'attention du gouvernement, et l'opinion générale veut que l'on fournisse au public des renseignements plus complets sur l'importance du service que donne le réseau national au point de vue national.

Canadian National (West Indies) Steamships, Limited

Les recettes d'exploitation de la compagnie se sont encore améliorées en 1938. Le trafic-marchandises et le trafic-passagers se sont relevés. On remarquera que, paiement fait de l'intérêt sur les obligations, mais non de la dépréciation, une somme de \$276,239 a été payée au gouvernement à titre de remboursement de l'intérêt sur les avances, contre \$188,537, en 1937.

Lignes aériennes Trans-Canada

L'année 1938 a été une période d'organisation et d'expansion. Les bureaux généraux étaient établis et on a créé une école de pilotes, d'expéditeurs et de machinistes. Des femmes de bord sont de service sur la route Vancouver-Seattle depuis juillet 1938. En vue de l'établissement d'un service régulier pour les passagers, un département du trafic a été organisé avec fonctionnaires à Montréal, Winnipeg et Vancouver. Les employés du personnel permanent sont tenus de subir un examen très sévère quant au physique et à l'instruction, et on s'est efforcé de maintenir ce personnel à un minimum. Faisant partie du réseau National-Canadien, les services de publication, de publicité, et ceux qui comportent l'emploi d'avocats et de comptables, relèvent des hauts fonctionnaires de la compagnie, au point de vue de l'économie.

On a réalisé une somme de \$3,200,000 par la vente d'actions. On espère que cette somme s'accroîtra de \$3,750,000 en 1939, et, avec la réserve de \$1,250,000 votée comme participation aux services transatlantiques projetés, elle absorbera le capital autorisé de \$5,000,000.

Provisions faites pour tous les frais d'exploitation, y compris la dépréciation et l'intérêt sur les immobilisations, le compte de revenu accuse un déficit de \$818,025, soit \$830,000 de moins que la somme qu'avait votée le Parlement.

Un contrat de livraison postale fixant un taux de 60c. le mille a été signé en décembre 1938 pour la période de juillet 1938 à décembre 1939. Les recettes provenant de ce contrat, plus le 50 p. 100 sur le poids transporté, absorbera, croit-on, les frais d'exploitation. Un exemplaire des témoignages est déposé.

(Pour copie de la preuve, consulter l'Appendice No I des Journaux)

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des contrats conclus par le ministère de la Défense nationale pour des tuniques de serge bleue, cartouches, morceaux de rechange pour les avions, huile combustible, machinerie nécessaire pour la fabrication de la mitrailleuse Bren, etc.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1939:—Etat montrant:—

Si le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre copie de toute correspondance et de tous autres documents provenant du gouvernement des Etats-Unis, ou de toutes autres personnes, depuis la dernière session du Parlement, au sujet de (a) la dérivation des eaux à Chicago, (b) la route fluviale du Saint-Laurent.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Si l'on a élaboré le plan de formation de cultivateurs dans l'intention d'enlever des jeunes garçons aux villes pour les placer sur des fermes.

2. Combien de jeunes garçons ont été placés dans les diverses provinces grâce à ce plan.

3. Combien de ces jeunes garçons venaient des villes.

4. De combien de fils de cultivateurs et d'ouvriers agricoles on a versé le salaire en vertu de ce plan, dans les diverses provinces.

5. Si l'on prend maintenant des mesures afin de s'assurer que le plan de formation de la jeunesse et le plan de formation de cultivateurs s'appliquent aux jeunes chômeurs des villes.

6. Si l'Etat a vérifié les états relatifs au travail accompli sous l'empire du plan de formation de la jeunesse et du plan de formation des cultivateurs, ou s'il a fait enquête sur ces exposés.

7. Si oui, quels ont été les résultats.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 101, (Lettre T du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*".

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Marsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Durant chacune des années écoulées de 1930 à 1938 inclusivement, combien de fonctionnaires, permanents et temporaires, chaque ministère fédéral a eus à son emploi.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années civiles 1936, 1937 et 1938, quel a été le montant des polices d'assurance-vie souscrites au Canada par (a) les compagnies canadiennes, (b) les compagnies britanniques, (c) les autres compagnies.

2. Durant 1936, 1937 et 1938, quel a été le montant des primes versées pour ces polices.

3. Combien de polices ont été résiliées, ou abandonnées pour une considération monétaire durant la période mentionnée plus haut.

4. Le montant des polices résiliées ou remises.

5. La somme versée en primes sur les polices mentionnées dans la question 3.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que le bill No 97 (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant les petits prêts", soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. MacInnis propose en amendement, appuyé par M. Coldwell,—Que ledit bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instructions de le modifier de façon à ce que le "coût" d'un prêt, d'après les termes du paragraphe (a) de l'article 2, ne dépasse pas un pour cent par mois sur un prêt pour une période de quinze mois, et un demi d'un pour cent par mois sur un prêt pour une période de plus de quinze mois.

Après discussion, ledit amendement est mis aux voix; il est rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Barber,	Green,	MacInnis,	Perley,
Bertrand (Prescott),	Hayhurst,	MacMillan,	Quelch,
Blackmore,	Homuth,	MacNeil,	Reid,
Brooks,	Jaques,	MacNicol,	Rowe (Athabaska),
Church,	Johnston	Marshall,	Rowe (Dufferin-
Clarke (Rosedale),	(Bow-River),	Mitchell,	Simcoe),
Coldwell,	Kennedy,	Needham,	Senn,
Esling,	Lennard,	Neill,	Stevens,
Fair,	Lockhart,	O'Neill,	Tustin,
Fleming,	McGregor,	Pelletier,	White,
Graydon,			Woodsworth—40.

CONTRE:

Messieurs

Anderson,	Cardin,	Ferguson,	Hanson,
Beaubien,	Clark (York-	Ferland,	Howard,
Bertrand (Laurier),	Sunbury),	Ferron,	Hushion,
Black (Châteauguay-	Cleaver,	Fontaine,	Ilsley,
Huntingdon),	Cochrane,	Fournier (Maison-	Isnor,
Blair,	Côté,	neuve-Rosemont),	Jean,
Blanchette,	Damude,	Franceœur,	Kirk,
Bonnier,	Denis,	Gardiner,	Lacombe,
Bradette,	Deslauriers,	Gariépy,	Lapointe
Brunelle,	Dupuis,	Gladstone,	(Québec-Est),
Cameron,	Evans,	Golding,	Lawson,

Little,	MacLean (Cap-	Moore,	Ross (Moose-Jaw),
McAivty,	Breton-Nord-	Mullins,	Sanderson,
McCallum,	Victoria),	Mutch,	Stirling,
McCann,	McLean (Melfort),	Parent (Québec-	Streight,
McCulloch,	McLean	Ouest et Sud),	Sylvestre,
Macdonald	(Simcoe-Est),	Patterson,	Thauvette,
(Brantford City),	MacLennan,	Plaxton,	Thorson,
McDonald (Pontiac),	McNiven	Pottier,	Tucker,
McDonald (Souris),	(Regina City),	Power,	Vien,
MacKinnon	McPhee,	Purdy,	Walsh,
(Edmonton-Ouest),	Martin,	Robichaud,	Ward,
McLarty,	Mills,	Rogers,	Weir,
			Young—82.

La motion principale est alors mise aux voix et agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 27 AVRIL 1939

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le trente-quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 26 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Peter F. Conife, et de 498 autres citoyens du Canada, qui demandent qu'on déclare un embargo sur l'expédition de matériel de guerre aux nations agresseurs.—M. *Young*.

M. Fournier (Hull), du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'application de la loi du service civil, présente le deuxième rapport (final) dudit comité, qui se lit comme suit:

En vertu de l'ordre de renvoi du 21 février 1939, votre Comité a pris connaissance des témoignages recueillis au cours de la session de 1938 par le Comité spécial d'enquête sur la Loi du service civil que présidait M. Jean-François Pouliot; il a étudié soigneusement le rapport dudit Comité; il a entendu le témoignage du président et du fonctionnaire administrateur de la Commission du service civil et il a pris en considération les nombreuses suggestions offertes par ses membres.

Votre Comité recommande que des mesures législatives soient adoptées pour donner effet aux propositions suivantes:

1. Votre Comité croit qu'il serait avantageux et dans l'intérêt du public, du service civil et de la Commission du service civil qu'un Comité permanent d'étude des questions intéressant le service civil soit institué au commencement de chaque session parlementaire, et recommande donc au Parlement que l'article 63 du Règlement soit modifié en ajoutant après l'alinéa (k) dudit article, le paragraphe suivant: (l) "les questions intéressant le service civil, composé de vingt-cinq membres dont neuf formeront quorum."

2. Que le paragraphe 1 de l'article 38 de la Loi du service civil soit modifié en y ajoutant la disposition qui suit:

Pourvu que, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, une telle autorisation ne s'applique pas à l'emploi d'une personne à moins qu'elle

- (1) ne soit un sujet britannique de naissance ou par naturalisation; et
- (2) n'ait résidé au Canada au moins dix ans avant la date de telle autorisation.

3. Que le paragraphe (1) de l'article 33 de la Loi du service civil soit modifié en substituant le mot "dix" au mot "cinq" contenu à la dernière ligne dudit article.

4. Que la Commission puisse, à la demande écrite du ministère intéressé, mais subordonnement à l'approbation du Conseil du trésor, nommer sans concours toute personne qui a déjà occupé un emploi permanent dans le service civil et qui a démissionné, au même emploi ou à un emploi semblable dans les cadres du ministère, pourvu toutefois que ladite demande par écrit expose en détails les raisons militant en faveur d'une telle nomination, que la personne à nommer soit méritante, qu'elle n'ait pas dépassé l'âge de cinquante-cinq ans, que sa conduite soit bonne, qu'elle soit en bon état de santé et pourvu aussi que cette nomination sans concours, de l'avis de la Commission, soit dans l'intérêt public.

5. Que l'article 21 de la Loi du service civil, qui traite des vacances dans les ministères, soit modifié en stipulant (au paragraphe 2) pour les nominations à titre temporaire, lorsqu'il n'existe pas de liste d'admissibles, que

la Commission doit immédiatement tenir un examen et, si la chose est nécessaire pour empêcher toute gêne sérieuse dans les affaires publiques, mais non pas autrement, peut remplir immédiatement l'emploi, *sous réserve de l'approbation du chef du ministère*, par une nomination temporaire, suivant les présentes prescriptions.

Le seul changement au paragraphe consiste dans l'insertion des mots en italiques.

6. Votre Comité est d'avis que la priorité accordée par les articles 28 et 29 de la Loi aux personnes qui ont servi outre-mer dans les forces militaires ou navales des alliés de Sa Majesté ne doit s'appliquer que lorsque lesdites personnes sont des sujets britanniques de naissance ou par naturalisation, et lorsqu'elles étaient domiciliées au Canada avant la Grande Guerre.

7. Votre Comité recommande que nul employé du sexe masculin ne soit retenu dans le service civil après avoir atteint soixante-cinq ans et nul employé du sexe féminin après avoir atteint soixante ans, et que la retraite soit obligatoire sans prorogation de délai, sauf lorsque le Gouverneur en conseil juge que cette mise à la retraite est contraire à l'intérêt public.

Votre Comité est d'avis que cette mesure accroîtrait l'efficacité du service civil, faciliterait l'avancement et ouvrirait des perspectives plus brillantes aux jeunes gens qui font partie du service ou qui désirent y entrer.

8. Votre Comité recommande que tous les emplois rétribués à \$700 ou moins, saufs ceux de garçon de bureau ou autres ordinairement assujettis aux promotions, soient exclus de l'application de la Loi du service civil et que le Gouverneur en conseil soit autorisé à établir des règlements pour le contrôle et la direction, l'organisation, la classification, la rétribution ainsi que pour les nominations auxdits emplois et les conditions générales s'y rapportant.

9. Votre Comité recommande que les temporaires à longs états de service qui appartiennent au personnel de tous les services de l'Etat et qui accomplissent un travail satisfaisant depuis nombre d'années soient titularisés et placés sous la juridiction de la Commission du service civil.

Votre Comité recommande aussi que la Commission du service civil mette en vigueur, par voie de réglementation ou autrement, les propositions suivantes:

1. Le Comité recommande qu'aucun haut fonctionnaire ou employé du service civil n'offre, directement ou indirectement, aucune recommandation par lettre ou autrement en faveur de personnes qui lui sont alliées par consanguinité ou mariage ou qu'il ne prenne aucune part, directement ou indirectement, à tout concours, nomination temporaire ou permanente, promotion, classification ou reclassification auxquels ce parent est candidat.

2. Votre Comité recommande qu'il soit du devoir de la Commission du service civil de rendre ses propres décisions sur l'application de la loi, et de les mettre en vigueur de façon uniforme, pourvu, toutefois, que le ministère intéressé dans toute décision puisse demander à la Commission du service civil de se joindre à lui dans l'exposé de toute question au ministère de la Justice dans le but d'obtenir son opinion.

3. Votre Comité réitère la dix-huitième recommandation du Comité d'enquête sur la Loi du service civil de 1932, citée ci-après:

18. Votre Comité est d'avis qu'il existe beaucoup de chevauchement d'attributions parmi les chefs et divers services de la Commission du service civil, étant donné que certaines questions sont soumises au secrétaire de la Commission alors qu'elles ne sont aucunement du domaine du secrétariat.

Pour cette raison, votre Comité recommande que le secrétaire de la Commission du service civil soit prié de se restreindre aux seules fonctions qui sont essentiellement du domaine d'un secrétaire, et que la Commission du service civil recherche les moyens de supprimer la double correspondance et les doubles mémoires départementaux qui présentement passent par les mains du secrétaire pour atteindre la Commission.

et votre Comité recommande que toutes les formules actuellement en usage à ces fins soient modifiées en conséquence.

4. Vu que la multiplicité des classifications et le manque de concordance des échelles de traitements tendent à susciter du mécontentement dans le service, votre Comité suggère que la classification soit simplifiée dans la plus grande mesure possible, et qu'il soit effectué dans le nombre des classes de traitements, une réduction compatible avec l'efficacité et l'économie.

5. Les témoignages établissent qu'il existe actuellement une disproportion considérable dans les classes de traitements entre les ministères et entre les divers services du même ministère, ainsi qu'entre le Sénat et la Chambre des communes, ce qui nuit à la collaboration et à l'efficacité. Votre Comité recommande que la division de l'organisation soit chargée d'une responsabilité spéciale en ce qui concerne les niveaux de traitements, afin de réduire le nombre des classes et aussi d'enquêter à fond sur les traitements payés dans les catégories correspondantes à l'intérieur et à l'extérieur du service.

Votre Comité recommande que:

- (1) Des examens annuels des ministères, unités ou services, soient faits à tour de rôle par les divers enquêteurs, à la requête du ministère ou non, et que ces examens soient conduits de manière à remédier au chevauchement des fonctions, à la pléthore ou à l'insuffisance de personnel et à toutes les disparités injustes qui peuvent exister.

- (2) S'il doit y avoir des spécialisations, ce sera à l'intérieur des catégories plutôt qu'en essayant d'englober tout un service du haut en bas, comme maintenant.
 - (3) Les investigateurs mentionneront dans chaque rapport le temps passé avec chaque employé, et la date et les circonstances de l'entrevue.
 - (4) Les enquêteurs ne feront pas partie de jurys d'examens à titre de membres de ces organismes.
7. Aux fins de procurer aux commissaires du service civil un exposé complet qui assurera l'impartialité et la responsabilité du département, et qui uniformisera le service et expédiera le règlement des cas, votre Comité recommande que le rapport de l'enquêteur et les observations du chef de la division de l'organisation soient communiqués au département intéressé et renvoyés à la Commission du service civil accompagnés de tous commentaires que le département désire faire.
8. Votre Comité recommande que nulle femme mariée ne soit employée même temporairement sous son nom de fille et que le règlement No 36 de la Commission du service civil soit appliqué avec rigueur.
9. Votre Comité recommande que des formules régulières d'annonce pour toutes les catégories et classes soient préparées et utilisées, et que la pratique, souvent suivie dans le passé, de rédiger des annonces de façon à décrire les aptitudes d'un seul individu, soit abandonnée. Votre Comité recommande de plus que toute raison de modifier ces formules régulières d'annonce soit soumise par écrit par le sous-ministre suggérant cette modification et fasse l'objet d'un rapport par la division de l'organisation, et qu'aucune annonce ainsi modifiée ne soit distribuée ou publiée sans avoir d'abord reçu l'approbation de la Commission du service civil.
10. Votre Comité recommande que les cahiers d'examen ne soient pas traduits pour les fins de l'examen, mais que les examinateurs les corrigent dans la langue dans laquelle ils sont écrits, en anglais ou en français.
11. Votre Comité est d'avis que, chaque fois qu'il sera avantageux, les transferts à d'autres divisions des départements, ou d'un département à un autre, soient encouragés afin de faciliter les promotions méritées et d'aider les employés à acquérir une connaissance générale du travail du département ou des départements de l'Administration. Votre Comité croit que cette recommandation aura pour effet d'ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes employés en leur offrant des chances d'avancement tout en prévenant la stagnation dans le service et en remédiant à certaines injustices.
12. Votre Comité recommande que, relativement aux cotes de compétence et d'efficacité sur lesquelles est basé le choix des candidats à l'avancement, les cotes de compétence soient établies quand la chose est possible, par un conseil de trois fonctionnaires du ministère au lieu de l'être par un seul fonctionnaire du ministère comme c'est le cas présentement, et les cotes d'efficacité par les supérieurs immédiats des candidats et révisées par le conseil de trois fonctionnaires de ministère.
- Votre Comité recommande l'établissement d'un système de cotes périodiques portant sur la compétence des fonctionnaires, à propos de l'avancement, de la classification, des augmentations de traitements et des mises à la retraite; que chaque fonctionnaire soit mis au courant de toutes les cotes qui lui seront octroyées et qu'il ait le droit d'en appeler au jury que mentionne la recommandation suivante.

13. Pour faciliter le règlement des plaintes d'un employé civil, quand celles-ci ne peuvent être autrement réglées, votre Comité recommande qu'elles soient jugées par un jury d'appel comprenant un représentant d'une association du service civil nommé par le plaignant, d'un représentant nommé par le président de la Commission du service civil et d'un autre représentant nommé par le chef du département intéressé; ce dernier représentant sera le président du jury. Les conclusions du jury seront communiquées aux organismes ayant juridiction en la matière, avant qu'elles ne deviennent définitives lorsqu'il s'agit de cotes de promotion, et qu'elles ne prennent effet.

14. Votre Comité recommande que les promotions ne soient pas ratifiées avant l'expiration d'un délai de 14 jours, afin de permettre d'en appeler au jury que mentionne la treizième recommandation de votre Comité, et, advenant un tel appel, que la promotion ne soit pas confirmée avant qu'on n'ait disposé de cet appel.

15. Votre Comité recommande de cesser la pratique de placer, à des positions vacantes, des fonctionnaires à titre de suppléants, au lieu de choisir des titulaires pour ces positions au moyen de concours d'avancement.

16. Votre Comité recommande que la Commission étudie la possibilité d'annoncer les examens d'une façon plus étendue et plus complète au moyen des journaux et de la radio.

17. Votre Comité regrette qu'on n'ait pas mis en pratique la recommandation du Comité du service civil de 1932: "de numéroter consécutivement tous papiers, documents, et le reste, dans les dossiers de la Commission, ce qui permettra de constater leur suppression ou leur tronquement"; il recommande qu'on l'observe strictement à l'avenir et qu'aussi chaque pièce, à chaque dossier, soit dûment initialée et classée.

18. Votre Comité est d'avis:

- (1) que la répartition du personnel des départements d'après une proportion de quatre-vingt pour cent de titulaires et vingt pour cent de temporaires aboutit à une disparité injuste dans certains services où le travail est de nature permanente, et où vingt pour cent du personnel doivent attendre des années avant de pouvoir espérer la titularisation; et
- (2) Il désapprouve tout système qui induit une division à créer du travail afin d'engager des temporaires additionnels pour lui permettre d'inclure dans le quantum des titulaires ceux qui autrement demeureraient temporaires.

19. Qu'afin de soustraire toutes les nominations à l'ingérence politique, les annonces destinées à recruter les candidats contiennent un avis les avertissant qu'ils ne doivent pas rechercher de l'influence politique pour appuyer leur demande.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages entendus par ce Comité est déposé en même temps que ce rapport.

(Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 2 des Journaux)

M. Weir, du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;
2. Que le quorum du comité soit diminué de vingt à quinze.

M. Moore, pour M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de deuxième rapport:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification, savoir:—

Bill No 65 (Lettre B du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba".

Bill No 103 (Lettre H2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick".

Après avoir fait une étude sérieuse du bill No 3, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, votre comité est d'avis que l'on ne procède pas davantage à l'étude dudit bill.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie des ordres généraux promulgués à la marine royale du Canada le 1er mars, 1939, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués à la milice canadienne du 15 mars, 1939, au 1er avril, 1939, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie des ordres généraux promulgués à la force royale canadienne de l'air du 15 mars, 1939, au 31 mars, 1939, en vertu des dispositions de l'article 4 (4), chapitre 3, S.R.C., 1927.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril, 1939:—Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1921 à 1938, quel a été le total des dépenses que le Canada a faites pour sa défense.

2. Quel est maintenant le total des officiers, officiers sans brevet et soldats (a) de la milice et de l'armée permanente, (b) de l'armée de l'air, (c) de la marine du Canada.

3. Dans quels navires se compose la marine du Canada, et où celle-ci se trouve à l'heure présente.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939:—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale, du 1er avril 1935 jusqu'au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour les fins suivantes: (a) Entretien et amélioration de la route du fleuve Saint-Laurent; (b) entretien et amélioration des ports; (c) subsides et aide aux communications maritimes et au commerce.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Weir, le premier rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présenté aujourd'hui, est adopté.

Le bill No 90, Loi modifiant le Code criminel, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 94, Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice;

M. Rogers propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Un débat s'élève et se poursuit;

Et comme il est onze heures p.m.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est reçu du Sénat pour annoncer aux Communes que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 76, Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux.

Bill No 84, Loi modifiant la loi de l'industrie laitière.

Bill No 91, Loi concernant le juge en chef du Canada.

Bill No 96, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

Aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 105 (Lettre J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pépin".—M. *Hill*.

Bill No 106 (Lettre K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Keating Bigelow Reddy".—M. *Hill*.

Bill No 107 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselcky".—M. *Factor*.

Bill No 108 (Lettre M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox".—M. *Hill*.

Bill No 109 (Lettre N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux".—M. *Factor*.

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Blanche Anna Bousquet Pépin, Agnès Keating Bigelow Reddy, Ethel Rothpan Staroselsky, Myrtle Jane Ramsay Fox et de Joseph Maurice Durieux, respectivement, en instance de divorce; ainsi que tous les documents produits comme preuve, avec prière de retourner le tout au Sénat.

En vertu de l'ordre spécial adopté lundi, le 24 avril, 1939, les bills de divorce ci-haut mentionnés provenant du Sénat, sont respectivement lus la première fois sur division, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 28 AVRIL 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Projet d'organisation et de classification des positions permanentes du personnel de la Chambre des communes, avec une lettre du Greffier de la Chambre qui recommande d'absorber dans le personnel permanent les commis temporaires et certains employés qui remplissent des devoirs d'un caractère permanent.

M. Lapointe (Québec-Est) propose,—Que l'on suspende l'application de l'article 28 du Règlement au sujet du comité des Voies et Moyens pour la séance présente de la Chambre.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, du consentement de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion est mise aux voix, et

M. Lawson propose en amendement, appuyé par M. Stirling: Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "que" dans ladite motion et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre regrette que le gouvernement, en violation de ses promesses à l'électorat, ne suggère pas d'alléger, par la réduction des dépenses facultatives, le plus lourd fardeau de taxes qui ait été imposé à la population du Canada, impôts qui nuisent aux échanges commerciaux et au développement de l'industrie, qui rebutent ceux qui ont des capitaux à placer dans de nouvelles entreprises, et qui laissent subsister le grave problème du chômage;

"Que le gouvernement n'ait pas adopté de mesures susceptibles de conserver aux produits de la ferme et de la pêche leur place sur les marchés domestiques;

"Que le gouvernement n'ait offert aucune solution efficace aux problèmes angoissants et primordiaux qui affectent la jeunesse, le travail et les gages de ceux qui sont prêts à travailler, et la collaboration des provinces vers une meilleure entente nationale et vers le bien commun".

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell propose en sous-amendement, appuyé par M. Woodsworth,—Que l'on modifie l'amendement par l'addition des mots suivants:

“La Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas réduit ou aboli la taxe de vente de huit pour cent qui diminue le pouvoir d'achat du consommateur, alors qu'il propose d'accorder aux compagnies qui se conformeront à certaines obligations une déduction de dix pour cent par le moyen d'un crédit sur certains capitaux.”

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 65 (B du Sénat), intitulé: “Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba”.

Bill No 103 (H2 du Sénat), intitulé: “Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick”.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 21, Loi concernant la Compagnie de Prêts et finance industrielle;

M. Vien propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Vien propose alors,—Que ledit bill soit référé au comité permanent de la Banque et du commerce.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est référé au comité permanent de la Banque et du commerce.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Macdonald (Ville de Brantford),—Que le bill No 20, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de la Corporation canadienne de la finance du ménage, soit lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité permanent de la Banque et du commerce.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, les bills de divorce sur division, et, pour les bills de divorce, avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces au Sénat, et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 101 (T du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*".

Bill No 105 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anne Bousquet Pepin".

Bill No 106 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy".

Bill No 107 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky".

Bill No 108 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox".

Bill No 109 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 31, Loi modifiant la loi des compagnies, 1934;

M. Raymond, appuyé par M. Sylvestre, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élève, et il est ajourné sur motion de M. Lapointe (Québec-est).

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la députation qu'il a reçu du Sénat un message pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendements:

Bill No 95, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

Bill No 88, Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 81, Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme, avec les amendements suivants:

1. Page 4, ligne 14. Au mot "obtenir", substituer "de faire tout en son possible pour obtenir".

2. Page 4, ligne 39. Aux mots "doit avoir l'occasion d'être entendue", substituer "ou l'un de ses membres doit avoir l'occasion d'être entendu".

3. Page 5, ligne 31. Après le mot "grain", ajouter "sauf en vue de clore des opérations alors en cours".

4. Page 5, ligne 44, et page 6, lignes 1 et 2. A la sous-clause (2) de la clause 8, substituer la suivante:

"(2) Lorsqu'elle estime qu'une règle ou un règlement de la Bourse des grains de Winnipeg a créé ou menace de créer une situation préjudiciable à l'intérêt public dans les négociations des marchés à grain à terme, la Commission peut, après avoir entendu les représentations, s'il en est présenté de la part de la Bourse, par ordonnance révoquer ou modifier tout pareil règle ou règlement. Toutefois, le présent paragraphe n'autorise pas la fermeture du marché de grain à terme, ni d'autre limitation des opérations à terme que celle qu'énonce le premier paragraphe du présent article."

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson, et sur le projet de motion de M. Coldwell, en amendement audit projet d'amendement.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Douglas (Weyburn).

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain, heure d'été.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 1^{ER} MAI 1939

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 110 (Lettre P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun".—M. *Hill*.

Bill No 111 (Lettre Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson".—M. *Walsh*.

Bill No 112 (Lettre R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck".—M. *Plaxton*.

Bill No 113 (Lettre S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway".—M. *McNiven* (Ville de Regina).

Bill No 114 (Lettre T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller".—M. *Tomlinson*.

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun, Lola Margaret Miller Atkinson, Zeno Bruck, Esther Steinberg Soloway et de Sarah Sherry Miller, respectivement, en instance de divorce; ainsi que tous les documents produits comme preuve, avec prière de retourner le tout au Sénat.

En vertu de l'ordre spécial adopté lundi, le 24 avril, 1939, les bills de divorce ci-haut mentionnés provenant du Sénat, sont respectivement lus la première fois sur division, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport du Commissaire fédéral secours au chômage au sujet de l'administration de la loi sur les secours au chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Blackmore,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Qui est en charge des entreprises du rétablissement agricole des Prairies.
2. Ses aptitudes pour cette charge.
3. Son expérience dans la construction de digues d'un coût de \$1,000 et de plus.
4. Quelle compagnie a construit les digues suivantes, et qui était l'ingénieur en charge de la construction de chacune: (a) Crystal City, (b) Wildhorse, (c) Bartman, (d) Dead Lake, (e) Long Creek Dam, (f) Laffèche, (g) Lake of the Rivers, (h) Masefield.
5. S'il y aura une digue du rétablissement agricole des Prairies dans le district de Leavitt, au sud de l'Alberta.
6. Si oui, quel ingénieur sera en charge de la construction de cette digue.
7. Ses aptitudes pour cette charge.
8. A quelle compagnie on a adjugé l'entreprise de la construction de la digue proche Leavitt.
9. Les compagnies qui ont envoyé des soumissions pour cette entreprise.
10. La soumission de chaque compagnie.
11. Dans quelle ville est situé le siège social reconnu de la compagnie dont on a choisi la soumission.
12. Le nombre des hommes qui trouveront de l'emploi à la digue Leavitt.
13. Le nombre de ces hommes qui résident en Alberta.
14. Le nombre de ces hommes qui résident dans le comté fédéral de Lethbridge.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Clarke (Rosedale), pour M. Wermenlinger,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents relatifs à la distribution de secours matériels ou autres aux pêcheurs indigents du comté de Gaspé, Québec, et liste de toutes les personnes à qui ces secours ont été distribués depuis le 1er juillet 1938.

Par M. Perley, pour M. Wermenlinger,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de l'éclairage électrique du quai des Eboulements, comté de Charlevoix-Saguenay.

Par M. Clarke (Rosedale),—Ordre de la Chambre:—Copie des rapports que les vérificateurs des Chemins de fer Nationaux du Canada ont faits durant les années 1935 et 1936 au ministre des Chemins de fer et canaux ou au ministre des Transports.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous bordereaux de salaire, états et autres documents montrant quelles sommes d'argent le ministère des Travaux publics a dépensées à St-Joseph du Moine, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, durant l'année civile 1938; et indiquant aussi les personnes de qui des matériaux ont été achetés, et le montant versé à chacune.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous bordereaux de salaire, états et autres documents montrant quelles sommes d'argent le ministère des Travaux publics a dépensées à Friar's Head, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, durant les années civiles 1937 et 1938; et indiquant aussi les personnes de qui des matériaux ont été achetés, et le montant versé à chacune.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour constituer en corporation une Banque centrale de crédit foncier, pourvoir à la nomination et aux traitements des fonctionnaires et du personnel de la Banque, à la nomination et aux honoraires des administrateurs, autoriser le prélèvement, sur le Fonds du Revenu consolidé, d'une somme ne dépassant pas dix millions de dollars, pour l'achat de parts de la Banque, permettre le remboursement, à même le Fonds du Revenu consolidé, de toutes pertes subies par la Banque, autoriser par le Gouverneur en conseil à garantir le principal et l'intérêt des obligations à être émises par la Banque, et décréter des dispositions relatives aux fonctions et aux pouvoirs de la Banque.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson, et sur le projet de motion de M. Coldwell, en amendement audit projet d'amendement.

Et le débat se poursuivant;

Et comme il est onze heures p.m.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est reçu du Sénat annonçant que Leurs Honneurs ont agréé les modifications apportées par les Communes au bill No 56 (Lettre F du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation *The Associated Canadian Travellers*", sans autre amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé l'amendement apporté par les Communes au bill No 97 (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant les petits prêts", sans autre amendement.

M. l'Orateur lève alors la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 77

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 2 MAI 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR GENERAL

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 2 mai 1939.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, mardi, le 2 mai, à cinq heures p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Une message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 115 (Lettre U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts".—M. Ross (St-Paul's).

Bill No 116 (Lettre V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell".—M. Walsh.

Bill No 117 (Lettre W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner".—M. *Factor*.

Bill No 118 (Lettre X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston".—M. *Ross* (Moose-Jaw).

Bill No 119 (Lettre Y2 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena O.".—M. *Bercovitch*.

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Roberta Copeland Cool Roberts, Margaret Maud Turner Bell, Janni Kalmanowitz Rittner, Ambrose Tibbitts Aston et de Anne Ver Trees Hart Acena O., respectivement en instance de divorce; ainsi que tous les documents produits comme preuve, avec prière de retourner le tout au Sénat.

En vertu de l'ordre spécial adopté lundi, le 24 avril, 1939, les bills de divorce ci-haut mentionnés provenant du Sénat, sont respectivement lus la première fois sur division, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 102 (Lettre G2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Universal Eucozone Limited*", et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification.

Sur motion de M. Euler, il est ordonné,—Que le bill No 63, Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, 1935, soit ré-imprimé avant la deuxième lecture.

M. Gardiner propose,—Que le bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies, soit ré-imprimé avant la deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Macdonald (Ville de Brantford) propose la motion suivante:

Considérant que l'augmentation projetée du capital-actions mentionnée à l'article 2 du bill No 20, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de la Corporation canadienne de Finance du Ménage, comporte le versement d'un droit de \$1,400 en vertu des dispositions de l'article 93 (3) du Règlement;

Considérant qu'en 1937, la somme de \$1,400 a été versée comme droit pour un projet d'augmentation de capital-actions, au sujet d'un bill semblable qui n'a pas été adopté par la Chambre;

Que cette question soit référée au comité permanent du Règlement avec instructions de faire des recommandations au sujet de ce droit.

Après discussion, ladite motion est déclarée hors d'ordre et abandonnée parce qu'elle traite du remboursement d'une somme déposée au crédit du fonds du revenu consolidé.

M. Dunning membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 avril, 1939,—Etat montrant:—

1. Durant les années civiles 1936, 1937 et 1938, quel a été le montant des polices d'assurance-vie souscrites au Canada par (a) les compagnies canadiennes, (b) les compagnies britanniques, (c) les autres compagnies.

2. Durant 1936, 1937 et 1938, quel a été le montant des primes versées pour ces polices.

3. Combien de polices ont été résiliées, ou abandonnées pour une considération monétaire durant la période mentionnée plus haut.
4. Le montant des polices résiliées ou remises.
5. La somme versée en primes sur les polices mentionnées dans la question 3.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mars, 1939,—Etat montrant:—

Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des sommes fournies par le fédéral pour assistance contre la sécheresse dans chacune des provinces des Prairies.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril, 1939:— Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, rapports, mémoires et tous autres documents relatifs à la construction et/ou à l'entretien des ouvrages publics dans la municipalité d'Escuminac, comté de Bonaventure, province de Québec, depuis le premier janvier, 1938.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées du 1er avril 1907 à aujourd'hui, quelle quantité de charbon le ministère des Travaux publics a achetée pour les édifices publics d'Ottawa. (a) Si l'on a acheté ce charbon sous le régime des soumissions ou autrement. (b) Quelles compagnies ont soumissionné, quelles étaient les conditions des soumissions, et quels ont été les prix soumis. (c) Le prix payé par tonne. (d) Durant chacune des années mentionnées, quelle a été la somme totale versée à une même compagnie. (e) A quelle compagnie a été adjugée l'entreprise chaque année. (f) Le cas échéant, de quelle façon on a invité les soumissions durant chacune de ces années, soit par voie d'annonces ou autrement.

2. Durant chacune des années mentionnées plus haut, quelle méthode on a suivie pour connaître les quantités livrées par le soumissionnaire heureux, soit en se fondant sur les prix de transport ferroviaire ou autrement. (a) Si l'on a suivi la méthode des prix de transport, quels étaient le numéro et les autres marques de chaque wagon de charbon livré, (b) Si l'on a suivi une autre méthode, de quelle façon on a établi les quantités de livraisons, donnant tous les détails, (c) Durant chacune des années mentionnées, quels moyens possédait le ministère, le cas échéant, de vérifier le prix du charbon livré.

3. Si le ministère des Travaux publics ou tout autre ministère fédéral possède une balance pour vérifier le poids des livraisons de charbon, et si oui, depuis quelle date.

4. Si l'usage de cette balance a révélé des différences dans les poids des livraisons de charbon, et si oui, quelle mesure le ministère a prise pour recouvrer ou ajuster des majorations dues à l'inexactitude des poids.

5. Si le ministère possède des renseignements sur des remboursements ou sur des ajustements que des compagnies de charbon livrant du charbon à l'Etat, auraient faits pour des comptes envoyés deux fois, des majorations dans le poids des livraisons, l'insuffisance de poids, ou des surpayes. Si oui, quels sont les détails complets de tous ces ajustements et remises.

6. Durant chacune des années mentionnées plus haut, si l'on a versé à une compagnie de charbon quelconque un taux ou un prix spécial par tonne, en plus et au-dessus du prix fixé par la soumission, pour un service spécial, ou une charge de livraison, ou une charge de manutention, relativement au charbon livré en vertu de cette soumission. Si oui, quels sont les détails complets pour chaque année.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939:—Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, quels sont les montants dépensés par les chemins de fer Nationaux pour voies ferrées nouvelles et pour constructions nouvelles dans la province de Québec.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:—Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1936, 1937 et 1938, quelle a été la valeur des machines, des pièces et du matériel que le ministère de la Défense nationale a achetés directement des manufacturiers au Canada.

2. Durant la même période, quelle a été la valeur des machines, des pièces et du matériel que le ministère de la Défense nationale a achetés de courtiers et d'agents.

M. Rogers, membre du conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents que le ministère du Travail ou tout autre ministère fédéral a en sa possession et qui ont été échangés entre le président de la Commission nationale de placement ou tout autre membre de la commission et le gouvernement de la province de l'Alberta.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril, 1939:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un nouveau maître de poste à Quorn, Ontario.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1938-39

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

457 Produits fruitiers et maraîchers—Crédit supplémentaire...\$ 7,000 00

Crédits spéciaux

458 Pour payer des réclamations en souffrance relativement à l'aide matérielle et l'aide à l'agriculture dans les zones de sécheresse durant les années 1936-37 et 1937-38... 225,056 43

459 Pour fournir l'aide accordée dans la Saskatchewan sous forme de provendes et fourrages achetés en 1937-38 mais non distribués avant le 31 mars 1938... 790,350 77

FINANCE

460 Administration—Crédit supplémentaire..	5,000 00
461 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais—Crédit supplémentaire..	16,629 21

PENSIONS DE VIEILLESSE (Y COMPRIS LES PENSIONS AUX AVEUGLES)

462 Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles— Administration—Crédit supplémentaire..	1,500 00
--	----------

SUBSIDES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES AUX PROVINCES

Subventions spéciales

463 Saskatchewan—Crédit supplémentaire..	2,000,000 00
--	--------------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson, et sur le projet de motion de M. Coldwell en amendement audit projet d'amendement.

Et le débat se poursuivant;

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes.

Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company*.

Loi créant une Commission nationale du cinématographe.

Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935.

Loi-modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.

Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre.

Loi pour faire droit à Jean Winifred Hunter Urquhart.

Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman.

Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill.

Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock.

Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne.

Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*.

Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of The United Lutheran Church in America*.

Loi concernant la *Sterling Insurance Company of Canada*.

Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

Loi concernant le juge en chef du Canada.

Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*.

Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries.

Loi concernant les petits prêts.

Loi concernant la Compagnie de Chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson, et sur le projet de motion de M. Coldwell, en amendement audit projet d'amendement.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité permanent des Bills privés, savoir: —

Bill No 110 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun".

Bill No 111 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson".

Bill No 112 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck".

Bill No 113 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway".

Bill No 114 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller".

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité afin d'étudier le bill No 3, Loi modifiant la loi des chemins de fer;

M. Lacroix (Québec-Montmorency), propose, appuyé par M. Lalonde,—
Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson, et sur le projet de motion de M. Coldwell, en amendement audit projet d'amendement.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné à plus tard aujourd'hui, sur motion de M. MacMillan.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Euler, il est résolu,—
Que la Chambre ne s'ajourne pas à 11 heures p.m. aujourd'hui.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson, et sur le projet de motion de M. Coldwell, en amendement audit projet d'amendement.

Et le débat se poursuivant;

Mercredi, le 3 mai, 1939.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur motion de M. Church.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 90, Loi modifiant le Code criminel, avec les amendements suivants:

1. Page 3, ligne 12. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.
2. Page 3, ligne 13. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.
3. Page 5, ligne 12. Au mot "par", substituer les mots "en causant".

Comme il est passé onze heures, exactement une heure du matin, M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 3 MAI 1939

PRIÈRES.

M. McPhee, du comité permanent des bills privés, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit: Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:—

Bill No 79 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond".

Bill No 98 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson".

Bill No 99 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle Alfeldt Grunau".

Bill No 100 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers".

Bill No 101 (T du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*".

Bill No 105 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pepin".

Bill No 106 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy".

Bill No 107 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky".

Bill No 108 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox".

Bill No 109 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux".

Bill No 110 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun".

Bill No 111 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson".

Bill No 112 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck".

Bill No 113 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway".

Bill No 114 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller".

Le bill No 71 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Otilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond", a été appelé en deux différentes occasions mais la pétitionnaire n'était pas prête à procéder. Conformément à l'article 100 du Règlement, votre Comité fait rapport en l'espèce et recommande que ledit bill soit retiré.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril, 1939:—Etat montrant:—

1. Combien de concours (examens) la Commission du service civil a tenus à Halifax durant les années 1936-37 et 1937-38.
2. Le numéro de chaque concours et de quel genre était chaque emploi.
3. Les examinateurs.
4. Dans quels édifices les concours ont eu lieu.
5. Le cas échéant, quel loyer on a versé pour les édifices relativement à chaque concours.
6. Les noms des examinateurs, et quelle rémunération, le cas échéant, on a versée à chacun.
7. Pour chaque concours, les frais de déplacement des examinateurs de la commission.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des sommes que le gouvernement fédéral a accordées pour la construction de routes dans chacune des quatre provinces de l'Ouest.

2. Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des sommes que le gouvernement fédéral a prêtées pour la construction de routes dans chacune des quatre provinces de l'Ouest.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 avril, 1939:—Etat indiquant:—

1. Le nombre d'étangs que des particuliers ont pu creuser dans le comté de Kindersley, grâce à l'assistance donnée sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies;

2. Les noms des hommes occupés au creusage de ces étangs appartenant à des particuliers;

3. Les heures de travail et le montant de la rémunération de chacun de ces hommes.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Francœur,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les membres du bureau de direction du chemin de fer Canadien-National à l'heure actuelle.

2. Quand ils ont été nommés.

3. Où siège ce bureau de direction.

4. Si les services de ces directeurs sont rémunérés. Si oui, est-ce une rémunération mensuelle ou annuelle.

5. Le montant de cette rémunération accordée à chacun.

6. Si ces directeurs reçoivent, outre une rémunération, un montant pour frais de voyage ou de représentation. Si oui, à combien s'élève annuellement ce montant.

7. Si le chemin de fer a un agent acheteur. Si oui, ses prénoms, nom et adresse.

8. Si cet agent acheteur a juridiction dans tout le pays.

9. Si ledit agent achète les dormants nécessaires à la construction ou à la réparation du chemin de fer.

10. Si ces dormants sont achetés directement des producteurs ou vendeurs, ou bien par l'entremise d'un sous-agent.

11. Si ces achats sont faits par l'entremise de sous-agents, quels sont leurs prénoms, nom et domicile.

12. Si ces sous-agents reçoivent, pour leurs services, un salaire ou une commission. Dans l'un ou l'autre cas, leur salaire ou leur commission.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ward,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le 1er avril 1939, quel était le nombre de fonctionnaires de l'Etat qui étaient âgés de plus de soixante-cinq ans et assujettis à la Loi du service civil.

2. Les noms et l'âge de chacun de ces fonctionnaires, et dans quel ministère ou service chacun était en poste à la date mentionnée plus haut.

3. Pendant combien d'années chacun a été au service de l'Etat et quel traitement chacun a reçu.

4. Le montant de la pension que chacun de ces fonctionnaires aurait reçue si l'Etat l'avait retraité le 1er avril 1939.

5. Pour quels motifs on a retenu chacun d'eux à son poste, et qui a proposé cette prorogation de délai.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et sur le projet d'amendement à cette motion de M. Lawson,—Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "que" dans ladite motion et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre regrette que le gouvernement, en violation de ses promesses à l'électorat, ne suggère pas d'alléger, par la réduction des dépenses facultatives, le plus lourd fardeau de taxes qui ait été imposé à la population du Canada, impôts qui nuisent aux échanges commerciaux et au développement de l'industrie, qui rebutent ceux qui ont des capitaux à placer dans de nouvelles entreprises, et qui laissent subsister le grave problème du chômage;

"Que le gouvernement n'ait pas adopté de mesures susceptibles de conserver aux produits de la ferme et de la pêche leur place sur les marchés domestiques;

"Que le gouvernement n'ait offert aucune solution efficace aux problèmes angoissants et primordiaux qui affectent la jeunesse, le travail et les gages de ceux qui sont prêts à travailler, et la collaboration des provinces vers une meilleure entente nationale et vers le bien commun".

Et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell:—Que l'on modifie l'amendement par l'addition des mots suivants:

“La Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas réduit ou aboli la taxe de vente de huit pour cent qui diminue le pouvoir d'achat du consommateur alors qu'il propose d'accorder aux compagnies qui se conformeront à certaines obligations une déduction de dix pour cent par le moyen d'un crédit sur certains capitaux.”

Après plus ample débat, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix; il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Graydon,	Leader,	Pelletier,
Barber,	Green,	Lennard,	Perley,
Blackmore,	Hansell,	Lockhart,	Quelch,
Brooks,	Harris,	McGregor,	Ross (Saint-Paul's),
Brown,	Hayhurst,	MacInnis,	Rowe (Athabaska),
Casselman,	Héon,	MacNeil,	Rowe (Dufferin- Simcoe),
Church,	Homuth,	MacNicol,	Senn,
Clarke (Roseraie),	Jaques,	Macphail,	Spence,
Coldwell,	Johnston	Manion,	Stewart,
Douglas (Weyburn),	(Bow-River),	Marsh,	Tustin,
Elliott (Kindersley),	Kennedy,	Marshall,	Walsh,
Esling,	Kuhl,	Massey,	Wermenlinger,
Fair,	Landeryou,	Mitchell,	White—54.
Fleming,	Lawson,	Needham,	

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,	Davidson,	Gardiner,	Leclerc,
Barry,	Deachman,	Gauthier,	Leduc,
Beaubien,	Denis,	Girouard,	Little,
Bercovitch,	Deslauriers,	Gladstone,	McCallum,
Bertrand (Prescott),	Donnelly,	Glen,	McCann,
Bertrand (Laurier),	Douglas (Queens),	Golding,	McCulloch,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Dubuc,	Goulet,	Macdonald (Brantford City),
Blair,	Dunning,	Grant,	McDonald (Pontiac),
Blanchette,	Dupuis,	Gray,	McDonald (Souris),
Bonnier,	Emmerson,	Hamilton,	McIntosh,
Bouchard,	Euler,	Hanson,	McIvor,
Boulanger,	Evans,	Hartigan,	McKenzie (Lambton-Kent),
Bradette,	Factor,	Hill,	McKenzie (Neepawa),
Brasset,	Fafard,	Howard,	Mackenzie (Van- couver-Centre),
Brunelle,	Farquhar,	Howe,	MacKinnon (Edmonton-Ouest),
Cameron,	Ferguson,	Hurtubise,	McLarty,
Cardin,	Ferland,	Hushion,	MacLear (Cap- Breton-Nord- Victoria),
Clark (Essex-Sud),	Ferron,	Ilseley,	McLean (Melfort),
Clark (York- Sunbury),	Fiset (sir Eugène),	Isnor,	
Cleaver,	Fontaine,	Jean,	
Côté,	Fournier (Hull),	King, Mackenzie	
Crerar,	Fournier (Maison- neuve-Rosemont),	Kirk,	
Crête,	Fraccœur,	Lacroix (Beauce),	
Damude,	Fraser,	Lalonde,	
	Furniss,	Lapointe	
		(Québec-Est),	

McLean (Simcoe-Est),	Mills,	Pouliot,	Taylor (Nanaïmo),
MacLennan,	Moore,	Power,	Thauvette,
MacMillan,	Motherwell,	Purdy,	Thorson,
McNevin	Mullins,	Raymond,	Tomlinson,
(Victoria, Ont.),	Mulock,	Reid,	Tucker,
McNiven	Mutch,	Rhéaume,	Turgeon,
(Regina City),	Neill,	Rickard,	Turner,
McPhee,	O'Neill,	Rinfret,	Veniot,
MacRae,	Parent (Québec-	Robichaud,	Vien,
Martin,	Ouest et Sud),	Rogers,	Warren,
Matthews,	Parent (Terrebonne),	Ross (Moose-Jaw),	Weir,
Mayhew,	Patterson,	Slaght,	Winkler,
Michaud,	Pinard,	Streight,	Wood,
	Plaxton,	Sylvestre,	Young—144.

L'amendement proposé est alors mis aux voix; il est rejeté sur division.

La motion principale est alors mise aux voix: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens; elle est agréée, sur division.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures vingt minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 4 MAI 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De William Mossman Dubrule et autres, de Prescott, Ontario, pour une loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*.

M. Bothwell, du comité spécial d'enquête sur les questions électorales, soumet le troisième rapport dudit comité comme suit:

Votre comité a étudié les méthodes par lesquelles on pourra retracer facilement la source et la manière dont on a disposé des sommes reçues et dépensées pour aider l'élection des membres de la Chambre des communes; donner publicité à toutes les recettes et dépenses au même effet; et aussi les méthodes par lesquelles on pourra diminuer le coût des élections des candidats; fixer une limite au montant qui peut être dépensé par un candidat, et en conséquence de ses délibérations, votre Comité soumet un projet de bill en vue de modifier la Loi des élections fédérales, 1938, projet de bill qu'il recommande à l'examen favorable de la Chambre.

BILL No.

Loi modifiant la loi des élections fédérales, 1938.

SA MAJESTÉ, d'après et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, statue comme suit:

1. Les articles 62 et 63 de la Loi des élections fédérales, 1938, sont ci-après rappelés et les articles suivants les remplacent:

AGENT OFFICIEL ET DÉPENSES D'ÉLECTION DES CANDIDATS

Nomination de l'agent officiel et acceptation de la charge.

2. (1) Tout candidat doit nommer un agent officiel qui est un électeur et désigné dans la présente loi "agent officiel". Ce dernier occupe sa charge durant le bon plaisir du candidat, et ses noms, adresse et occupation doivent être déclarés à l'officier rapporteur, dans le bulletin de présentation, suivant la formule n° 24, par le candidat ou en son nom, le ou avant le jour des présentations et être publiés dans l'avis de l'octroi d'un scrutin, suivant la formule n° 27. L'acceptation de la nomination par cet agent officiel doit également être déclarée dans ledit bulletin de présentation, suivant la formule n° 24.

Procédure au cas de remplacement d'un agent officiel.

(2) Si, après la publication de l'avis de l'octroi d'un scrutin, la personne nommée agent officiel décède, est révoquée de sa charge, devient incapable d'agir, ou refuse d'agir, une autre nomination doit immédiatement être faite, et une déclaration écrite distincte des nom, adresse et occupation de l'agent officiel nouvellement nommé, ainsi que de son acceptation de la charge (dans les termes employés sur le bulletin de présentation à cet effet) doit être remise ou transmise à l'officier rapporteur. Dès la réception de cet avis, l'officier rapporteur doit en transmettre une copie au directeur général des élections. L'officier rapporteur doit aussi transmettre en même temps une copie de cette déclaration à chaque candidat dans le district électoral approprié.

Devoirs et responsabilités de l'agent officiel remplacé.

(3) Lorsqu'un agent officiel a été révoqué de sa charge, est incapable d'agir, ou refuse d'agir, et a été remplacé par un autre agent officiel, l'agent officiel remplacé doit aussitôt remettre au candidat tous les deniers et leur équivalent, de même que tous les livres et documents en sa possession et ayant trait à l'élection pendante, et doit dresser un rapport complet des recettes et dépenses d'élection, suivant la formule 57 (avec les détails prescrits au paragraphe (1) de l'article soixante-trois de la loi), pour la durée de sa charge à titre d'agent officiel, et en transmettre une copie à l'officier rapporteur, une copie au candidat et une copie au directeur général des élections; et si cet agent officiel néglige ou refuse d'ainsi fournir ce rapport et ces copies, il est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable, après déclaration sommaire de culpabilité, des peines y édictées.

Officiers d'élection inadmissibles comme agents officiels. Peine.

(4) Nul officier d'élection n'est admis comme agent officiel d'un candidat dans l'administration ou la direction de son élection, et si cet officier agit en cette qualité, il est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable, après déclaration de culpabilité, des peines y prescrites.

Devoirs et obligations de l'agent officiel pendant la durée de son mandat.

(5) Jusqu'à ce que le candidat ait transmis au directeur général des élections un avis écrit du décès ou de la révocation de l'agent officiel de cette charge, ou jusqu'à ce que l'agent officiel ait lui-même transmis sa démission par écrit au directeur général des élections, cet agent officiel est assujéti aux devoirs et obligations que les dispositions de la présente loi imposent aux agents officiels.

L'agent officiel reçoit toutes les contributions électorales.

(6) Il n'est permis à aucune personne ou association de personnes autres que l'agent officiel d'un candidat, relativement à une élection ou durant une élection, de recevoir, comme contribution aux dépenses électorales de ce candidat, des deniers, soit comme contribution, donation, prêt, avance ou autrement, sauf de la manière prévue au paragraphe suivant.

*Remise à l'agent officiel, par candidat et autres, des contributions électorales.
Peine en cas de contravention.*

(7) Toute personne, y compris le candidat lui-même, qui reçoit une contribution aux dépenses électorales de ce candidat, est tenu dans les sept jours de la réception de la contribution, de transmettre ou remettre ladite contribution à l'agent officiel de ce candidat et, dans tous les cas où la contribution dépasse cinquante dollars, d'indiquer le nom et l'adresse de la personne qui fait cette contribution. Quiconque contrevient à la disposition du présent paragraphe est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable, après déclaration sommaire de culpabilité, des peines y prescrites.

Seul l'agent officiel peut acquitter les comptes.

(8) Subordonnément aux dispositions subséquentes du présent article, nul paiement et nulle avance ou dépôt ne doivent être faits avant, pendant ou après une élection, par un candidat ou un agent au nom d'un candidat ou par toute autre personne, relativement à des dépenses occasionnées par suite ou au sujet de la direction ou de l'administration de cette élection, autrement que par l'agent officiel ou par son entremise. Toutefois, le présent paragraphe n'est pas censé s'appliquer au paiement

- (a) Par un candidat, à même ses propres deniers, de ses dépenses personnelles d'un montant total d'au plus mille dollars; ni
- (b) Par toute personne, à même ses propres deniers, de toute menue dépense qu'elle a légitimement faite, si aucune partie de la somme ainsi versée ne lui est remboursée.

Peine en cas de contravention.

(9) Quiconque paie, en contravention avec le paragraphe précédent, des deniers ou leur équivalent, est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable, après déclaration sommaire de culpabilité, de la manière y prescrite.

Pas d'action contre un candidat, sauf si le contrat a été fait par lui-même ou son agent officiel. Réserve.

(10) Un contrat en vertu duquel des dépenses sont faites par suite ou au sujet de la direction ou de l'administration d'une élection, n'est pas exécutoire contre un candidat, à moins qu'il ne soit fait par le candidat lui-même ou par son agent officiel ou un sous-agent de l'agent officiel y autorisé par écrit. Toutefois, cette inhabilité à exécuter ledit contrat contre le candidat ne relève pas ce dernier des conséquences de toute manœuvre frauduleuse ou de tout acte illicite que son agent a commis.

Compte détaillé.

(11) Tout paiement fait par un agent officiel ou par son entremise, relativement à des dépenses occasionnées par suite ou au sujet de la direction ou de l'administration d'une élection, doit, sauf s'il est de moins de dix dollars, être justifié par un compte détaillé et un reçu.

*Envoi des réclamations dans le délai d'un mois, ou déchéance des droits.
A défaut d'agent.*

(12) Toutes les personnes qui ont des comptes, demandes ou créances contre un candidat au sujet ou à l'égard d'une élection, doivent les faire tenir dans le mois qui suit le jour du scrutin dans l'élection dont il s'agit, à l'agent officiel du candidat, ou, si cet agent est décédé ou légalement incapable, au candidat lui-même; autrement, ces personnes sont déchues du droit de recouvrer lesdites créances, en totalité ou en partie.

Peine en cas de paiement illégal.

(13) Sauf l'exception pouvant être admise par la présente loi, un agent officiel qui acquitte une créance en contravention avec la présente disposition, est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable, après déclaration sommaire de culpabilité, de la manière y prescrite.

Décès du réclamant.

(14) Au cas de décès, dans le cours de ce mois, d'une personne qui réclame le paiement de ces comptes, demande ou créance, le représentant légal de cette personne doit les envoyer dans le mois après qu'il a fait vérifier le testament ou obtenu des lettres d'administration, ou qu'il est par ailleurs devenu incapable d'agir en cette qualité de représentant légal; autrement, il est déchu de son droit de les recouvrer, comme susdit.

Paiement dans les cinquante jours. Peine en cas de contravention.

(15) Toutes les dépenses faites par un candidat ou en son nom, par suite ou au sujet de la direction ou de l'administration d'une élection, doivent être payées dans les cinquante jours qui suivent le jour du scrutin à cette élection, et non autrement; et, sauf l'exception admissible par la présente loi, un agent officiel qui fait un paiement en contravention avec la présente disposition, est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable, après déclaration de culpabilité, de la manière y prescrite.

Paiement des réclamations légitimes envoyées après le délai prescrit.

(16) Nonobstant les dispositions du présent article, un juge, après avoir trouvé satisfaisantes les raisons qui lui ont été exposées en toute occasion, peut, sur demande du réclamant ou du candidat ou de son agent officiel, ordonner l'autorisation du paiement par un candidat, par l'entremise de son agent officiel, d'une réclamation contestée ou d'une réclamation des dépenses susdites, bien qu'elle ait été remise après le délai prescrit par le présent article pour l'envoi des réclamations, ou bien qu'elle ait été envoyée au candidat, et non à l'agent officiel.

Dans certains cas, le paiement illégal n'annule pas l'élection.

(17) Lorsque le juge rapporte qu'un candidat a prouvé qu'un paiement effectué par un agent officiel en contravention avec le présent article l'a été sans l'assentiment ou la connivence dudit candidat, l'élection de ce dernier n'est pas nulle, et le candidat n'est pas rendu incapable pour le seul motif que ce paiement a été fait en contravention avec le présent article.

Action en recouvrement des réclamations réputées contestées. Paiement à la suite d'un jugement, réputé exception.

(18) Si l'agent officiel dans le cas d'une créance qui lui est envoyée dans le délai prescrit par la présente loi, la conteste, ou refuse ou néglige de la payer dans les cinquante jours qui suivent le jour du scrutin à l'élection dont il s'agit, la créance est censée une créance contestée, et le créancier peut, s'il le juge à propos, intenter, devant tout tribunal compétent, une action en recouvrement; et toute somme versée par le candidat ou son agent officiel par suite du jugement ou de l'ordonnance dudit tribunal est censée l'avoir été dans le délai prescrit par la présente loi, et faire exception aux dispositions de la présente loi qui prescrivent que l'agent officiel doit acquitter les créances.

Dépenses personnelles du candidat limitées à \$1,000.

(19) Le candidat peut payer les dépenses personnelles qu'il a faites par suite ou au sujet de ladite élection, ou s'y rattachant, jusqu'à concurrence de la somme de mille dollars; mais toutes autres dépenses personnelles qu'il a ainsi faites sont payées par son agent officiel.

Etat écrit des dépenses personnelles.

(20) Le candidat doit adresser à son agent officiel aux fins de transmission au directeur général des élections dans le délai prescrit par la présente loi pour l'envoi des réclamations, un état détaillé, suivant la formule No 57A, du montant des dépenses personnelles acquittées par ce candidat.

Menues dépenses.

(21) Toute personne peut, si l'agent officiel l'a ainsi autorisée par écrit, acquitter les frais de papeterie, de port, télégrammes et autres menues dépenses nécessaires pour une somme ne dépassant pas celles qui est prescrite dans l'autorisation; mais l'agent officiel doit payer tout excédent de la somme totale ainsi déterminée.

Etat détaillé et pièces justificatives.

(22) Un état détaillé des paiements effectués par une personne ainsi autorisée doit être adressé à l'agent officiel dans le délai prescrit par la présente loi pour l'envoi des réclamations et être justifié par un compte acquitté par cette personne.

Tenue de livres de comptes par l'agent officiel.

(23) Tout agent officiel doit tenir un ou plusieurs livres de comptes où chaque somme d'argent individuelle qu'il a reçue ou dépensée en sa qualité d'agent officiel doit être consignée dans l'ordre approprié, avec complète indication du nom et de l'adresse de la personne de qui la somme d'argent a été reçue ou à qui elle a été payée, ainsi que de l'intention de son versement.

Bonne garde et production des livres de comptes. Peine en cas de contravention.

(24) Aucun livre de compte ou registre relatif aux opérations d'un agent officiel ne doit être détruit sans l'autorisation écrite du directeur général des élections, et tous ces livres et registres doivent être produits aux fins d'examen sur l'ordonnance d'une cour supérieure ou d'un juge de ladite cour, ou sur la requête écrite du directeur général des élections. Un agent officiel qui, illégalement, détruit, néglige ou refuse de produire ces livres de comptes ou registres sur l'ordonnance du juge, ou à la demande par écrit du directeur général des élections, est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable, après déclaration sommaire de culpabilité, de la manière y prescrite.

Rapport des dépenses d'élection par l'agent officiel.

63. (1) Dans les deux mois qui suivent le jour du scrutin à l'élection, chaque agent officiel doit transmettre au directeur général des élections un rapport véridique, signé et rédigé suivant la formule No 57. Ce rapport est, en la présente loi, mentionné comme étant le rapport des recettes et dépenses d'élection, et doit contenir les états détaillés

- (a) De chaque paiement individuel fait par l'agent officiel;
- (b) Du montant des dépenses personnelles, s'il en est, payées par le candidat;
- (c) Des créances contestées, pour autant que l'agent officiel les connaît;
- (d) Des créances impayées, s'il en est, au sujet desquelles demande a été adressée, ou est sur le point de l'être, sous le régime du paragraphe seize de l'article soixante-deux de la présente loi, pour autant que l'agent officiel les connaît;
- (e) De tous deniers, valeurs ou équivalents de deniers que le candidat ou toute autre personne organisation ou corporation a remis ou promis à l'agent officiel, pour des dépenses subies ou à subir par suite ou au sujet de la direction ou de l'administration de l'élection, et, relativement à chaque contribution de plus de cinquante dollars, avec

mention des nom et adresse de chaque personne, organisation ou corporation qui a pu les remettre ou promettre avec indication de chaque somme, qu'elle ait été reçue ou simplement promise, soit en deniers soit autrement, et soit comme contribution, prêt, avancée ou dépôt, soit d'autre manière.

Pièces justificatives et déclaration suivant formule No 57.

(2) Le rapport ainsi transmis doit être accompagné d'une déclaration par l'agent officiel devant l'officier rapporteur, un notaire public ou un juge de paix, suivant la formule No 58. Cette déclaration est, en la présente loi, mentionnée comme étant une déclaration relative aux recettes et dépenses d'élection.

*Déclaration du candidat suivant la formule No 59. Comptes, etc., à conserver.
Après quatre mois, destruction ou remise.*

(3) L'agent officiel, en même temps qu'il transmet ledit rapport, ou dans les sept jours qui suivent, doit transmettre ou faire transmettre au directeur général des élections et à l'officier rapporteur une déclaration, suivant la formule No 59. Le candidat doit dresser et remettre ou transmettre, en double exemplaire, cette déclaration à l'agent officiel. Ce dernier doit en même temps envoyer à l'officier rapporteur une copie de l'état détaillé des recettes et dépenses, les réclamations contestées, les réclamations impayées et le relevé du candidat, ainsi que les originaux des comptes et leurs pièces justificatives. L'officier rapporteur doit conserver tous ces rapports, déclarations, comptes et pièces justificatives, et en tout temps raisonnable dans les quatre mois de leur remise entre ses mains, permettre à tout électeur de les examiner et d'en faire des extraits, moyennant paiement d'un honoraire de vingt cents; et à l'expiration de cette période de quatre mois, transmettre tous les comptes et leurs pièces justificatives au directeur général des élections; et tous ces documents peuvent être détruits, ou si, après quatre mois et avant leur destruction, le candidat ou son agent officiel en demande la remise, ils doivent être retournés au candidat.

Rapport supplémentaire, au cas du décès du créancier.

(4) Lorsque, en raison du décès d'un créancier, aucun compte n'a été remis dans cet intervalle de deux mois, l'agent officiel doit, dans le mois qui suit la remise de ce compte, et de même relativement à tous paiements qu'un juge a approuvés conformément au paragraphe seize de l'article soixante-deux de la présente loi, se conformer autant que possible, dans la semaine de cette approbation, aux dispositions du présent article, en produisant un rapport supplémentaire.

Amende, lorsque le député siège en contravention.

(5) Si ledit rapport des recettes et dépenses d'élection, lesdites déclaration de l'agent officiel et déclaration du candidat ne sont pas transmis avant l'expiration du délai fixé à cette fin, le directeur général des élections doit immédiatement notifier au candidat élu le défaut de l'agent officiel de transmettre ce rapport et ces déclarations, et il doit en même temps attirer l'attention du candidat sur les dispositions du présent paragraphe; après avoir reçu cette notification, le candidat ne doit pas siéger ni voter à la Chambre des communes comme membre de ladite Chambre, avant que ce rapport et ces déclarations aient été transmis, non plus qu'avant d'avoir été excusé du défaut de les transmettre, aux termes de la présente loi; et s'il siège ou vote en contravention avec la présente disposition, il est, en sus de toute peine prescrite par la présente loi, passible, après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins cinq cents dollars et d'au plus mille dollars.

Défaut de remettre les états.

(6) Si un candidat ou un agent officiel, sans l'excuse légitime mentionnée en la présente loi, manque de se conformer aux prescriptions ci-dessus du présent article, il est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable, après déclaration sommaire de culpabilité, des peines y édictées.

Fausse déclaration.

(7) Si un agent officiel fait sciemment une fausse déclaration au sujet des recettes et dépenses d'élection, il est coupable d'une manœuvre frauduleuse et d'un acte criminel, en violation de la présente loi, punissable des peines y prescrites.

Si le candidat est en dehors du Canada au moment du rapport. L'agent n'est pas exonéré.

(8) Lorsqu'un candidat est en dehors du Canada au moment où ce rapport est ainsi transmis au directeur général des élections, il peut dresser l'état requis par le présent article dans les quatorze jours qui suivent son retour au Canada, et, dans ce cas, il doit le transmettre immédiatement au directeur général des élections; mais le délai autorisé par la présente loi pour dresser cet état ne dégage pas l'agent officiel de l'obligation de se soumettre aux dispositions de la présente loi relatives au rapport et à la déclaration concernant les recettes et les dépenses d'élection.

Etat des paiements suivant autorisation et copie de l'ordonnance du juge.

(9) Lorsque après la date de la transmission du rapport des recettes et dépenses d'élection, autorisation est accordée, conformément au paragraphe seize de l'article soixante-deux de la présente loi, de payer des créances, l'agent officiel doit, dans les sept jours qui suivent ce paiement, transmettre au directeur général des élections un rapport supplémentaire des sommes versées en conformité de cette autorisation, accompagné d'une copie de l'ordonnance du juge qui a accordé l'autorisation; à défaut, il est censé avoir omis d'observer les prescriptions du présent article.

Lorsque le rapport et la déclaration ne sont pas transmis.

(10) Lorsque le rapport et les déclarations concernant les recettes et dépenses d'un candidat à une élection n'ont pas été transmis, tel que le requiert la présente loi ou étant transmis, renferment quelque erreur ou fausse énonciation, alors,

Si le fait est attribuable à la maladie du candidat, etc.

(a) Si le candidat s'adresse à un juge, dans les quatre-vingt-dix jours du jour de la votation à une élection, et démontre que le défaut de transmettre ce rapport et ces déclarations, ou l'une d'elles, ou une partie de ce rapport ou de ces déclarations, ou qu'une erreur ou fausse énonciation y contenue a été occasionnée par sa maladie, ou l'absence, la maladie ou l'inconduite de son agent officiel ou de tout commis ou fonctionnaire de cet agent, ou par inadvertance ou toute cause raisonnable de même nature, et non par manque de bonne foi de la part du requérant; ou

Ou à la maladie de l'agent, etc. Le juge peut admettre une excuse autorisée.

(b) Si l'agent officiel du candidat s'adresse à un juge dans les quatre-vingt-dix jours de l'élection et démontre que le défaut de transmettre le rapport des recettes et dépenses d'élection ainsi que les déclarations qu'il était tenu de transmettre, ou quelque partie de ce rapport ou de ces déclarations, ou qu'une erreur ou fausse énonciation y contenue a été occasionnée par sa maladie ou la maladie d'un agent officiel antérieur du candidat, ou l'absence, la maladie ou l'inconduite de tout commis ou fonctionnaire d'un agent officiel du candidat, ou

par inadvertance ou toute cause raisonnable de même nature, et non par manque de bonne foi de la part du requérant, le juge peut, après l'avis de la requête dans le district électoral et sur production de la preuve des motifs allégués dans la requête et la bonne foi du requérant, et pour d'autres raisons qu'il juge valables, rendre l'ordonnance, qu'il croit juste, permettant une excuse autorisée pour le défaut de transmettre ce rapport et cette déclaration, ou pour une erreur ou une fausse déclaration contenue dans ce rapport et cette déclaration.

On peut ordonner à l'agent officiel de comparaître, et de faire le rapport et la déclaration, ou ordonner l'interrogatoire de l'agent officiel.

(11) Lorsqu'il appert au juge que tout individu qui est ou a été un agent officiel a refusé ou omis de faire ce rapport et cette déclaration ou de fournir les détails qui permettraient au candidat et à son agent officiel, respectivement, de se conformer aux dispositions de la présente loi en ce qui concerne le rapport des recettes et dépenses d'élection et les déclarations, le juge doit, avant de rendre une ordonnance autorisant l'excuse mentionnée au présent article, ordonner à cet individu de comparaître devant lui, et lors de la comparution de cet individu, à moins que ce dernier ne fasse valoir de motif à ce contraire, lui ordonner de transmettre immédiatement ce rapport et ces déclarations du directeur général des élections de la manière prescrite par la présente loi, ou de remettre un état des détails que doit contenir le rapport, ainsi qu'il le croit juste, et de le faire et remettre dans le délai et à la personne et de la manière qu'il peut prescrire, ou il peut ordonner que cet individu soit interrogé sur ces détails, et si l'individu qui a reçu cet ordre ne s'y soumet pas, il est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissables des peines y prescrites.

Ordonnance conditionnelle libérant le requérant ou candidat.

(12) L'ordonnance peut établir que l'autorisation est conditionnelle au rapport des recettes et dépenses d'élection et aux déclarations selon les formules prévues à la présente loi pour ces fins, sous une forme modifiée ou dans un délai prorogé n'excédant pas deux semaines après la date de cette ordonnance, et à l'observation des autres conditions qui semblent au juge les plus propres à l'exécution des objets de la présente loi, et une ordonnance permettant une excuse autorisée dégage celui qui a demandé ladite ordonnance de toute responsabilité ou conséquence visée par la présente loi ou par toute autre loi, relativement aux matières excusées par l'ordonnance; et lorsque le candidat a prouvé au juge que tout acte ou toute omission de l'agent officiel au sujet du rapport et des déclarations concernant les recettes et dépenses d'élection a été faite sans l'assentiment ou la connivence du candidat, et que le candidat a pris tous les moyens raisonnables pour empêcher cet acte ou cette omission, le juge doit dégager le candidat des conséquences de cet acte ou de cette omission de la part de son agent officiel.

Date de l'ordonnance réputée celle de l'autorisation.

(13) Pour les fins du présent article, la date de l'ordonnance est réputée celle de l'autorisation de l'excuse.

Examen et garde des rapports, déclarations et états d'élection par le directeur général des élections.

(14) Dès leur réception, le directeur général des élections doit examiner tous les rapports des recettes et dépenses d'élection et les déclarations faits par les agents officiels et les candidats et reçus par lui relativement à une élection, selon les prescriptions ci-dessus, et si ces rapports ou ces déclarations se conforment aux prescriptions de la présente loi, il doit les déposer dans les archives de son bureau où, pendant l'année qui suit immédiatement l'élection dont il

s'agit, le public peut, durant les heures de bureau, les inspecter, en même temps que les comptes et pièces justificatives y afférentes que l'officier rapporteur lui a transmis en conformité du paragraphe (3) du présent article.

Procédure lorsque l'agent officiel omet de faire un rapport.

(15) Si, après l'expiration des deux mois qui suivent le jour du scrutin à une élection, un agent officiel a omis de transmettre un rapport des recettes et dépenses d'élection et les déclarations, ou l'une d'elles, le directeur général doit, par poste recommandée, notifier cette omission à l'agent officiel et au candidat, et demander à cet agent officiel de lui transmettre ce rapport ou cette déclaration dans les vingt jours qui suivent la réception de cette notification. Le défaut de se conformer à cette demande constitue un acte illicite et une infraction à la présente loi, punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, de la manière y prescrite.

Procédure lorsque le rapport n'est pas complété régulièrement.

(16) Si le rapport ou l'une des déclarations transmises par un agent officiel ne se conforme pas aux prescriptions de la présente loi, le directeur général des élections doit mettre cet agent officiel en demeure de lui transmettre un rapport ou une déclaration modifiée, selon le cas, dans les vingt jours de la réception de cette mise en demeure. Le défaut de se conformer à cette injonction constitue un acte illicite et une infraction à la présente loi, punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, de la manière y prescrite.

Le directeur général des élections peut proroger le délai de transmission des rapports. etc.

(17) Pour l'exécution des dispositions des deux paragraphes qui précèdent et nonobstant toute disposition de la présente loi, le directeur général des élections peut proroger, pour une période additionnelle d'au plus un mois, le délai dans lequel un rapport des recettes et dépenses d'élection et les déclarations doivent lui être transmis par l'agent officiel d'un candidat.

Le directeur général des élections fait rapport au président quand l'agent officiel omet de transmettre un rapport, etc.

(18) Avant l'ouverture ou dans les dix jours de l'ouverture d'une session du Parlement, le directeur général des élections doit présenter au président de la Chambre des communes un rapport sur tout agent officiel qui, sans excuse autorisée, a omis de transmettre un rapport des recettes et dépenses d'élection et les déclarations (ou un rapport modifié, ainsi qu'il est prévu ci-dessus), après que le directeur général des élections lui a enjoint de ce faire en conformité des paragraphes quinze et seize du présent article.

Enquête du directeur général des élections dans certains cas.

(19) Sur une plainte écrite, signée par au moins dix électeurs, à l'effet qu'un rapport des recettes et dépenses d'élection ou une déclaration faite par un agent officiel à une élection dans le district électoral où ils sont habiles à voter est, à leur connaissance, inexact ou ne se conforme pas aux prescriptions de la présente loi (laquelle plainte doit énoncer en détail les motifs d'objection, être attestée sous serment par tous les signataires devant l'une des personnes mentionnées à l'article cent quatre de la présente loi, et transmise au directeur général des élections dans les six mois qui suivent le jour du scrutin à l'élection dont il s'agit), le directeur général des élections doit, s'il considère que la plainte est d'une nature suffisamment grave, procéder ou faire procéder à l'enquête qui paraît s'imposer dans les circonstances. Un rapport complet de toute enquête tenue conformément au présent paragraphe doit être transmis au président de la Chambre des communes dans les dix jours de l'achèvement de ce rapport si le Parlement est alors en session ou, s'il ne l'est pas, dans les

dix jours qui suivent l'ouverture de la session suivante du Parlement. La personne ou les personnes transmettant une plainte au directeur général des élections doivent consigner à son bureau la somme de deux cents dollars, et s'il appert, après enquête, que la plainte n'était pas bien fondée, la somme de deux cents dollars consignée tel que susdit ou toute partie de ladite somme qui peut être requise à cette fin, doit être affectée au paiement des frais de l'enquête et, une fois ces dépenses acquittées, le solde doit être remis à la personne ou aux personnes qui ont fait cette consignation. S'il appert que la plainte était bien fondée, la somme de deux cents dollars doit être remise à la personne ou aux personnes qui l'ont consignée.

Un sommaire du rapport doit être publié dans la Gazette du Canada.

(20) Le directeur général des élections doit publier immédiatement dans une édition régulière de la *Gazette du Canada*, un sommaire du rapport des recettes et dépenses d'élection qu'il a reçu de l'agent officiel de chaque candidat, en conformité du premier paragraphe du présent article.

Le directeur général des élections doit publier un rapport contenant les sommaires des rapports des agents officiels.

(21) Immédiatement après chaque élection générale, le directeur général des élections doit faire imprimer un rapport contenant (par districts électoraux disposés alphabétiquement pour les diverses provinces) un sommaire des recettes et dépenses d'élection de chaque candidat, tel que publié dans la *Gazette du Canada*, et, au commencement de chaque année, il doit aussi faire imprimer un rapport semblable sur les élections partielles tenues durant l'année précédente.

Limitation des dépenses d'élection.

(22) A l'exception des dépenses personnelles légitimement faites par un candidat, il ne doit être fait ou autorisé par un candidat ou son agent officiel, à l'égard d'une candidature comme député à la Chambre des communes du Canada, aucune dépense excédant une somme égale à vingt cents pour chaque nom figurant sur la liste électorale officielle du district électoral à l'élection en cours. Pour les fins du présent article, les districts électoraux du territoire du Yukon, de Cariboo, de Comox-Alberni et de Skeena sont censés comprendre vingt mille électeurs.

Le nom et l'adresse du président et du trésorier d'une organisation politique doivent être transmis au directeur général des élections. Définition d'organisation politique.

63A. (1) Toute "organisation politique" doit avoir un président et un trésorier, et ce dernier, dès sa nomination, doit transmettre au directeur général des élections, par la poste, le nom et l'adresse de ces président et trésorier. (Pour les fins du présent article, l'expression "organisation politique" signifie un comité, une association ou une organisation qui accepte des contributions ou fait des dépenses en vue d'influencer ou de chercher à influencer l'élection de candidats (1) dans plus d'un district électoral situé dans une province ou (2) dans plus d'une province).

(2) Tout individu qui accepte des contributions ou fait des dépenses en vue d'influencer ou de chercher à influencer l'élection de candidats (1) dans plus d'un district électoral situé dans une province ou (2) dans plus d'une province, est censé être trésorier d'une organisation politique au sens du présent article, et est assujéti à tous les devoirs et responsabilités imposés par le présent article aux trésoriers des organisations politiques. Cet individu doit transmettre son nom et son adresse au directeur général des élections dès qu'il a reçu sa première contribution ou fait sa première dépense.

(3) Le trésorier d'une organisation politique doit tenir un compte détaillé et exact concernant

- (a) Toutes les contributions versées à cette organisation en monnaie ou son équivalent;
- (b) Le nom et l'adresse de tout individu qui verse une telle contribution, ainsi que la date de ladite contribution;
- (c) Toutes les dépenses faites par cette organisation ou en son nom;
- (d) Le nom et l'adresse de tout individu en faveur de qui cette dépense est faite, ainsi que la date de ladite dépense.

Le trésorier doit obtenir et garder des reçus.

(4) Le trésorier de toute organisation politique doit obtenir et garder un mémoire acquitté, énonçant les détails de chaque dépense supérieure à dix dollars qu'il a faite pour le compte de son organisation politique. Il doit garder pendant deux ans tous les comptes et mémoires acquittés de son organisation politique.

Le trésorier doit transmettre au directeur général des élections un état contenant les détails des recettes et dépenses.

(5) Dans les trente jours qui suivent le jour du scrutin à une élection, chaque trésorier d'une organisation politique doit transmettre au directeur général des élections un état contenant

- (a) Le nom et l'adresse du contributeur de toute somme de cinq cents dollars ou plus en monnaie ou son équivalent;
- (b) Le montant total des contributions reçues et non mentionnées à l'alinéa (a);
- (c) Le nom et l'adresse de toute personne ou association à qui un montant global de dix dollars ou plus a été versé entre la date de l'émission du bref et la date du scrutin à une élection, ainsi que le montant, la date et le motif de cette dépense;
- (d) Le montant total de toutes les dépenses faites entre la date de l'émission du bref et le jour du scrutin.

Peine pour contravention.

(6) Tout trésorier d'une organisation politique qui omet de transmettre au directeur général des élections les états requis par le présent article est coupable d'une manœuvre frauduleuse et d'une infraction à la présente loi.

(7) Le directeur général des élections doit publier immédiatement dans une édition régulière de la *Gazette du Canada* un sommaire de l'état à lui transmis par le trésorier d'une organisation politique en conformité du paragraphe (4) du présent article.

(8) Immédiatement après chaque élection, le directeur général des élections doit insérer dans le rapport qu'il doit faire imprimer conformément au paragraphe (21) de l'article soixante-trois de la présente loi, un sommaire dudit état, tel que publié dans la *Gazette du Canada*.

(9) Est modifié le paragraphe (5) de l'article soixante-dix de ladite loi par l'insertion des mots "l'article soixante-deux, l'article soixante-trois" après les mots "cinquante-deux", à la septième ligne dudit paragraphe.

FORMULE No 57A

DECLARATION DU CANDIDAT RELATIVE AUX DEPENSES PERSONNELLES

Je, de, province d..... (occupation)

candidat à l'élection d'un député à la Chambre des communes du Canada pour le district électoral de..... tenue le..... jour d.....19...., certifie par les présentes que ce qui suit constitue un état fidèle et complet des dépenses personnelles acquittées par moi relativement à ma candidature susmentionnée:

- 1. Frais de déplacement.
2. Frais de subsistance et d'hôtellerie.
3. Télégraphe, téléphone et timbres-poste.
4. Aides aux écritures.

Total:

Signée en la présence de



..... Signature du candidat.

M. Dunning membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur l'administration des pensions au vieil âge au Canada et de l'argent versé aux provinces, en vertu des ententes particulières conclues sous l'empire de ladite loi, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939. (S.R.C. 1927, chapitre 156, article 17). Tel que modifié par 21-22 George V, chapitre 42, 1931, et 1 George VI, chapitre 13, 1937.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1939:—Etat montrant:—

- 1. De quels édifices l'Etat est propriétaire dans la ville de Toronto.
2. Quelle est, d'après l'évaluation, la valeur de chacun de ces édifices.
3. Quelle est, d'après l'évaluation, la valeur du terrain sur lequel est construit chaque édifice.
4. De quels lots vacants ou lopins de terre l'Etat est propriétaire dans la ville de Toronto.
5. Quelle est, d'après l'évaluation, la valeur de chacun de ces lots vacants ou lopins de terre.
6. Si l'on donnera à Toronto une subvention ou un octroi quelconque afin de défrayer les frais des services dont jouissent les édifices de l'Etat, exemptés d'impôt par la Loi à titre de propriété de la Couronne, comme la protection contre les incendies, celle de la police, l'approvisionnement en eau et les autres services municipaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quelle somme totale le gouvernement fédéral a octroyée sous forme d'assistance à chacune des quatre provinces de l'Ouest.

2. Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des garanties données à chacune des provinces des Prairies pour achat de graines de semence et de fourrage.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril, 1939:—Etat indiquant le coût de tous les matériaux utilisés pour réparer le quai à Oak Point, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick; les noms des personnes à qui cet argent a été versé; et une copie du bordereau des salaires complet pour tous les ouvriers occupés à cet ouvrage durant l'année 1938.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 avril, 1939:—Copie de toutes les conventions entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Grande-Bretagne au sujet de l'entretien et de la défense, pour l'accommodement de la Marine royale en temps de guerre, des stations navales d'Esquimalt et d'Halifax.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu des disposition du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Douglas (Queens),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1935, quelle somme les ministères suivants ont versée pour services médicaux dans l'île du Prince-Edouard: Pensions et Santé nationale, Royale gendarmerie à cheval du Canada, Affaires indiennes et Marine.

2. Les noms des personnes qui ont reçu ces sommes, et le montant reçu par chacun de chaque ministère.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 82, Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 6, Loi modifiant la loi des pensions, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 89, Loi ayant pour objet d'aider et encourager la vente coopérative des produits agricoles;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur communique à la députation un message reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 120 (Lettre A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick".—M. *Walsh*.

Bill No 121 (Lettre B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver".—M. *Factor*.

Bill No 122 (Lettre C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman".—M. *Bothwell*.

Bill No 123 (Lettre D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham".—M. *Factor*.

Bill No 124 (Lettre E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Dorothy Boretsky Pozomick, Elsie Victoria Oliver, Doris Mabel Casselman, Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham et de Rose Edith Winer Bazar, respectivement, en instance de divorce; ainsi que tous les documents produits comme preuve, avec prière de retourner le tout au Sénat.

En vertu de l'ordre spécial adopté lundi, le 24 avril, 1939, les bills de divorce ci-haut mentionnés provenant du Sénat sont respectivement lus la première fois sur division, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur lit aussi un message du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 38, "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins", avec les amendements suivants:

1. Page 2, ligne 17. Au mot "quatre", substituer "d'au plus quatre".
2. Page 2, ligne 18. Au mot "trois", substituer "au plus trois".
3. Page 2, lignes 32 à 36 inclusivement. Aux mots "ni actionnaire d'aucune corporation ou compagnie qui fabrique des mitrailleuses, canons, armes portatives, munitions, navires de guerre, aéronefs militaires ou autres approvisionnements ou matériel employés exclusivement ou principalement à des fins de guerre", substituer "Il sera *ex officio* membre du Conseil de défense du ministère de la Défense nationale".
4. Page 2, ligne 48. Aux mots "deux autres membres", substituer "un autre membre".
5. Page 3, ligne 24. Après le mot "Majesté", ajouter "Le Conseil a aussi le pouvoir exclusif de surveiller et de faire observer tous contrats au sens de l'article deux de la présente loi, y compris les contrats jusqu'à présent négociés, exécutés ou partiellement remplis à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, conformément aux termes respectifs de ces contrats, et non autrement, mais subordonné aux variations apportées à ces termes par consentement mutuel de la même manière que si ces variations étaient stipulées dans un contrat négocié après l'entrée en vigueur de la présente loi".
6. Page 4, lignes 47 et 48. Aux mots "en conformité des dispositions de la présente Partie", substituer "sous l'autorité de la présente Partie ou déjà négociés, exécutés ou partiellement remplis à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi".

7. Page 5, ligne 40. Ajouter ce qui suit comme alinéa c) de la sous-clause trois de la clause onze:

“c) Pour la détermination du bénéfice net, le Conseil appliquera les principes et méthodes de comptabilité qui servent d'autre part à déterminer le revenu imposable en vertu de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.”

8. Page 6, ligne 36. Au mot “ni b)”, substituer “ni b) des contrats ou sous-contrats déjà conclus à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, ni c)”.

9. Page 7, ligne 35. Après le chiffre “10 (1)”, insérer: “Subordonnement au paragraphe premier de l'article trois,”.

10. Page 7, ligne 36. Aux mots “auprès du personnel”, substituer “mettre au service”.

11. Page 7, ligne 38. Après le mot “Conseil”, insérer “pour le temps qui peut être spécifié”.

12. Page 7, lignes 38 et 39. Aux mots “au personnel”, substituer “mettre au service”.

13. Page 7, ligne 48. Au mot “personnel”, substituer “service”.

14. Page 8, ligne 8. Aux mots “dans le personnel”, substituer “au service”.

15. Page 8, ligne 19. Au mot “personnel”, substituer “service”.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et neuf minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 5 MAI 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Eugène Bélanger, de Magog, Québec, époux de Marie Alma Béatrice Vincelette Bélanger.

De Lucy Violet Siggins Hopson, d'Ottawa, Ont., épouse d'Albert Hopson, de Val Tétreau, Québec.

D'Ethel Jean Peters, de Londres, Angleterre, épouse de Paul Ernest Vieregge Peters, de Montréal, Québec.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 125 (Lettre F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams".—M. *Plaxton*.

Bill No 126 (Lettre G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson".—M. *Walsh*.

Bill No 127 (Lettre H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest James Feasey".—M. *McAvity*.

Bill No 128 (Lettre I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters".—M. *Bercovitch*.

Bill No 129 (Lettre J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell".—M. *Hill*.

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions d'Audrey Elizabeth Logan Williams, Winnifred May Routledge Nilsson, Ernest James Feasey, Ethel Jean Peters et d'Eva Clara Doe Durrell, respectivement, en instance de divorce; ainsi que tous les documents produits comme preuve, avec prière de retourner le tout au Sénat.

En vertu de l'ordre spécial adopté luidi, le 24 avril, 1939, les bills de divorce ci-haut mentionnés provenant du Sénat sont respectivement lus la première fois sur division, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. McLean (Melfort), du comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi des pensions du service civil, présente le troisième (final) rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément aux termes d'un ordre de renvoi daté du mardi, vingt et unième jour de février 1939, votre Comité a tenu treize séances au cours desquelles il a étudié les témoignages recueillis à la dernière session par un Comité parlementaire spécial enquêtant sur le même sujet. Il a reçu et pris en considération des mémoires provenant d'associations et de particuliers dont la liste suit:

1. Association des anciens combattants du service civil du Canada, (affiliée au Corps canadien), succursale de Toronto; signé M. B. Izatt, secrétaire.
2. Association des employés du bureau de poste de Montréal; signé Georges Labelle, secrétaire-trésorier.
3. Me J. T. Richard, avocat, Ottawa, Ont., au nom de Mme E. Doyle.
4. Me J.-F. Pouliot, c.r., député, au nom du lieutenant-colonel Hercule Barré, agent commercial du Canada, à Paris, France.
5. Lettre de M. Sidney E. Smith, Ottawa, Ont.
6. M. A. Peart, Edmonton, Alberta, secrétaire du Comité des anciens fonctionnaires.
7. M. A. E. Attfield, 171, avenue Belmont, Ottawa, Ont.
8. M. James H. Stitt, commissaire, Commission du service civil.
9. Certains employés, dépôt d'aéronefs No 1, C.A.R.C., Ottawa.
10. M. J.-A. Lafontaine, Commission des transports, Ottawa, Ont.
11. Le lieutenant-colonel R.-P. Landry, secrétaire de la Société Radio-Canada, Ottawa, Ont.
12. M. G. W. Richardson, au nom de certains employés de la Société Radio-Canada.
13. M. H. L. Sacret, secrétaire de la *Canadian Merchant Servant Guild (Inc.)*, Vancouver, C.-B.
14. M. H. Vallières, Ottawa, Ont.
15. M. Ralph Maybank, député, au sujet de M. Thomas Doyle, Ottawa.
16. Mémoire concernant l'application de la limite d'âge aux fonctionnaires nommés par la Couronne et qui ont obtenu une commission sous l'autorité du Grand Seeau.
17. Dr O. D. Skelton, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, à propos de la promotion d'un fonctionnaire de ce ministère au poste de ministre plénipotentiaire.
18. M. F. E. Bronson, président de la Commission du district fédéral, concernant des employés de la Commission.
19. L'hon. J. D. MacLean, commissaire de la Commission du prêt agricole canadien, au sujet de certains membres et de certains employés de la Commission.
20. M. R. McCracken, au sujet de l'Association des anciens fonctionnaires fédéraux.
21. M. R. D. Whitmore, en qualité de président et au nom de l'Institut professionnel du service civil du Canada.

22. M. H. C. Nolan, président national de l'Association fédérale des travaux publics, au nom des employés rémunérés aux taux courants.
23. Mémoire présenté au nom d'anciens employés du ministère des Travaux publics, Ottawa, et signé par MM. W. R. Williamson, M. T. Walton, W. H. Chitt, H. J. Dunse, E.-A. Ladouceur, Calixte Dubé, Joseph Clouthier, George Low.
24. M. P. M. Draper, président du Congrès des métiers et du travail du Canada, au nom des mécaniciens et des officiers de pont, employés sur les navires au service de l'Etat.
25. M. S. Chandler, 304, rue Flora, Ottawa.
26. M. T. R. Montgomery, président de l'Association du service civil d'Ottawa, au sujet de l'âge de la retraite.
27. M. T. J. Cunningham, Bureau de poste de Mount Tolmie, Victoria, C.-B.
28. M. V. C. Phelan, président de la Fédération du service civil du Canada, au sujet de certains employés en fonctions sur les navires de l'Etat sur la côte de l'Atlantique.
29. M. K. C. Rappell, 9, avenue Allen, Kirkland-Lake, Ont.
30. M. Alex Stewart, secrétaire du Comité des contremaîtres des travaux publics, Ottawa.
31. L'Association nationale des mécaniciens de marine du Canada, Enr., au nom des mécaniciens, officiers et autres constamment employés sur les navires du gouvernement fédéral.
32. M. W. S. Cunningham, 100a, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne de Bellevue, P.Q., au sujet d'anciens employés de l'Imprimerie nationale.
33. L'Association des anciens combattants du service civil fédéral, Hamilton, Ont.
34. M. Louis Gosselin, député, au sujet du droit de se faire transférer du fonds de retraite.
35. Mlle E. Saunders, secrétaire adjointe de la Commission du service civil, au sujet des mises à la retraite pour raisons de santé.

Votre Comité a également entendu le Dr F. S. Burke, M.B., chef de la Division des enquêtes médicales au ministère des Pensions et de la Santé nationale, qui a fait un rapport très étendu sur le temps perdu pour raisons de maladie dans le service civil du Canada, et dont le témoignage figure au compte rendu imprimé du Comité.

Votre Comité désire informer la Chambre qu'il a reçu l'entière collaboration des fonctionnaires des divers ministères qui ont été appelés à l'aider dans ses travaux et délibérations sur les questions faisant l'objet de l'ordre de renvoi.

Votre Comité exprime également son profond regret de la perte d'un de ses membres, feu M. Vital Mallette, dont la participation aux travaux du Comité avait été si précieuse.

Votre Comité, après avoir pris en soigneuse considération tous les témoignages ainsi que les pièces et documents qui lui ont été soumis, a l'honneur de présenter les recommandations suivantes:

1. Que, outre les remboursements de contributions présentement autorisés, il soit statué dans la loi que des remboursements seront effectués à

- (a) chaque contributeur dont la rémunération n'excède pas \$1,200 et dont la durée de service est inférieure à dix ans à l'époque de son départ du service, ou à ses représentants légaux.
- (b) chaque contributeur, sans égard à la durée du service, qui est congédié pour ingérence politique.

2. Que le droit de se placer sous le régime de la loi soit rétabli pour une période d'un an à compter de la date de la sanction de la Loi modificatrice.

3. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant à tout fonctionnaire qui, à la date de l'entrée en vigueur de la Loi modificatrice, est contributeur mais qui a omis de décider de verser des contributions pour la période de son service de non-contribution, de devenir maintenant contributeur pour la totalité ou une partie dudit service.

4. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant de compter comme service, aux fins de la loi, toute période de service actif outre-mer pendant la Grande Guerre qui ne peut présentement être comptée, sous réserve des restrictions qui suivent:

- (a) Le service dans des troupes canadiennes ou britanniques sur un théâtre de guerre active peut être compté, que le contributeur fût ou ne fût pas domicilié au Canada avant son enrôlement.
- (b) Le service dans l'une des armées des Alliés sur un théâtre de guerre active ne peut être compté que par les contributeurs qui étaient domiciliés au Canada avant leur enrôlement.
- (c) Paiement doit être effectué des contributions ordinaires, avec intérêt, calculées sur le traitement moyen des trois premières années de service.

5. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant à un contributeur qui a antérieurement fait du service dans les troupes permanentes du Canada, marine, armée ou aviation, de compter ledit service, pourvu qu'il ait versé des contributions à l'égard dudit service sous le régime de la Loi des pensions de la milice et qu'il n'ait pas touché d'allocations sous le régime de ladite loi; toutefois, lesdites contributions devront être transportées au Fonds de pension No 5.

6. Que soit insérée dans la loi une disposition en vue du retrait obligatoire du service public de tout contributeur qui a atteint son soixante-cinquième anniversaire de naissance, sans clause permettant une extension de temps, à condition que cette modification n'entre en vigueur qu'après deux ans de la date de la sanction de la Loi modificatrice.

7. Que soit insérée dans la loi une disposition en vue du retrait, pour raison d'âge, de tout contributeur qui a atteint son sixantième anniversaire de naissance.

NOTE: Les propositions 6 et 7, si on leur donne suite, rendront obligatoire le retrait des contributeurs à l'âge de soixante-cinq ans et permmissible à l'âge de soixante ans.

8. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant aux employés rétribués aux taux courants de devenir contributeurs à condition que le Gouverneur en conseil désigne, sur la recommandation du conseil du Trésor, les diverses catégories et personnes qui deviendront admissibles.

9. Que soit insérée dans la loi une disposition autorisant le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du conseil du Trésor, d'admettre comme contributeurs les employés de la Société Radio-Canada qui ont servi sous la Commission canadienne de radiodiffusion ou ailleurs dans le service public du Canada.

10. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant aux employés temporaires occupant des positions de durée indéterminée et continue de devenir contributeurs à condition que le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du conseil du Trésor, désigne les diverses classes et personnes qui deviendront admissibles.

11. Que soit statué, en modifiant la Partie II de la Loi de la pension et de retraite du service civil, que tout employé temporaire, lorsqu'il est nommé à

une position de durée indéterminée et continue, ou à une position rémunérée aux taux courants, dans le service public, est tenu de verser des contributions au fonds de retraite.

NOTE: Si un tel employé temporaire devient un contributeur sous le régime de la Loi de la pension du service civil, le montant de ses contributions au fonds de retraite sera transféré au fonds de pension; autrement, le montant de ses contributions, avec intérêt, lui sera remis, à lui ou à ses ayants droit, lorsqu'il quittera le service.

12. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant le transport du solde au crédit du Fonds de pension No 2 au Fonds de pension No 5.

NOTE: Au 31 mars 1938, le solde au crédit du Fonds de pension No 2 était de \$1,823,596.06. Sous le régime de ce fonds, trente bénéficiaires et deux contributeurs doivent être mis à la retraite.

13. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant de transporter du fonds de retraite au Fonds de pension No 5 les contributions des employés qui deviennent automatiquement contributeurs sous le régime de la Loi de la pension du service civil.

14. Que soit insérée dans la loi une disposition en vertu de laquelle un intérêt au taux déterminé par le conseil du Trésor sera crédité au Fonds de pension No 5.

15. Que soit insérée dans la loi une disposition exigeant que les contributions soient versées à compter de la date effective de la nomination, de la reclassement ou de l'augmentation de traitement du contributeur, plutôt que de la date du document l'autorisant.

16. Que soit insérée dans la loi une disposition obligeant les personnes qui seront nommées à l'avenir à des positions soustraites à l'application de la Loi du service civil ou à des positions temporaires qui, dans les deux cas, sont mentionnées aux termes de la loi, à donner la même preuve de bonne santé que celle qu'on exige présentement des personnes nommées à des positions permanentes sous le régime de la Loi du service civil.

17. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant de discontinuer le paiement de l'allocation de retraite à un enfant dépendant si ce dernier se marie avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans.

18. Que soit insérée dans la loi une disposition autorisant le conseil du Trésor à ordonner que les allocations soient versées à d'autres personnes que le pensionnaire lorsque

- (a) le pensionnaire a abandonné sa femme et ses enfants et les a laissés sans moyen de subsistance; ou
- (b) le pensionnaire est incapable de gérer ses propres affaires; ou
- (c) pour toute autre raison valable, le conseil du Trésor juge que les allocations doivent être ainsi détournées.

19. Que soit insérée dans la loi une disposition rendant incontestable le droit d'un contributeur à être contributeur, après que ses contributions auront été acceptées pendant une période d'au moins trois ans.

20. Que soit insérée dans la loi une disposition autorisant le conseil du Trésor à discontinuer le paiement des allocations à un contributeur, si, après qu'on aura accordé lesdites allocations, il est prouvé à la satisfaction du conseil, que le contributeur s'est rendu coupable d'inconduite (tel que défini dans la loi)

alors qu'il faisait partie du service civil; et, dans ce cas, à autoriser le versement de telles allocations en tout ou en partie à des personnes à la charge du contributeur.

21. Que soit insérée dans la loi une disposition limitant l'inclusion de toute période de service passée de non-contribution de tout nouveau contributeur, ou de toute période passée de non-contribution allouée à tout contributeur actuel sous le régime de la Loi modificatrice, à la totalité ou à une partie de ce service selon que le contributeur décide d'en verser les contributions.

22. Que soit insérée dans la loi une disposition étendant la définition du mot "dépendant" de façon à inclure la belle-mère, le beau-père ou la veuve d'un contributeur qui est actuellement admissible quant aux allocations.

23. Que soit modifiée la loi par l'abrogation de l'alinéa (c) du paragraphe 2 de l'article 9.

24. Que soit insérée dans la loi une disposition limitant l'allocation de pension à laquelle pourra avoir droit tout nouveau contributeur à une somme maximum de \$4,200 par année, et décrétant l'ajustement des contributions en conformité de la restriction précitée.

25. Que soit insérée dans la loi une disposition obligeant les nouveaux contributeurs à verser des contributions aux taux suivants à savoir:

Contributeurs	Contribution
Traitement	
\$1,200 et moins	5%
Plus de \$1,200 et ne dépassant pas \$1,500	5½%
Plus de \$1,500	6%
Contributrices	
5%, quel que soit le traitement.	

26. Que soit insérée dans la loi une disposition statuant que tout nouveau contributeur qui a plus de dix ans de service et dont la position est abolie recevra une allocation égale aux deux tiers de l'allocation qui aurait pu lui être accordée si à la date de l'abolition de sa position il avait été mis à la retraite pour raison d'âge ou de mauvaise santé.

27. Que soit insérée dans la loi une disposition autorisant l'octroi à tout nouveau contributeur qui, ayant servi dans le service civil durant dix ans ou plus, est mis à la retraite pour raison d'incapacité, des deux tiers de l'allocation de pension qu'il aurait pu obtenir si, à la date de sa mise à la retraite pour raison d'incapacité, il avait été mis à la retraite pour raison d'âge ou de mauvaise santé.

28. Que soit insérée dans la loi une disposition permettant

(a) à tout contributeur qui, après le 1er janvier 1939, a été nommé chef d'une mission diplomatique ou de représentants à l'étranger, de continuer à être contributeur et, comme tel, d'avoir droit aux allocations autorisées par la loi; et

(b) d'exclure de l'application de la loi les personnes employées à titre de chefs de missions diplomatiques canadiennes ou de représentants canadiens à l'étranger, y compris les ministres plénipotentiaires et les hauts commissaires, ne faisant pas partie du service civil avant leur nomination à ces postes, pourvu, toutefois, que toute telle personne, lors de

sa nomination, puisse, de son consentement et moyennant l'approbation du Gouverneur en conseil, avoir le droit de devenir contributeur sous le régime de la loi.

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages du Comité ainsi que les dossiers et documents soumis au Comité sont ci-annexés.

(Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 3 des Journaux)

M. Vien, pour M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le cinquième rapport dudit comité, comme suit:—

Votre comité a étudié les bills dont description suit et a convenu de les recommander avec modifications, savoir:

Bill No 20, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de La Corporation canadienne de la Finance du Ménage.

Bill No 21, Loi concernant la Compagnie des prêts et finance industrielle.

La réimpression de ces deux bills, tels que modifiés, a été ordonnée.

M. Vien, pour M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le sixième rapport dudit comité comme suit:—

Dans le cinquième rapport de votre Comité, présenté aujourd'hui, rapport a été fait, avec modification, du bill No 20, intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de La Corporation canadienne de la Finance du Ménage".

A la session de 1937, outre le droit habituel sur bill d'intérêt privé et le coût de l'impression et de la traduction, cette compagnie a payé \$1,400.00 comme droit pour augmentation projetée de capital-actions sur un bill que la Chambre n'a pas adopté.

A cette session-ci une autre somme de \$1,400.00, pour une fin similaire, a été payée ainsi qu'une somme de \$652.00 comme droit sur bill d'intérêt privé et autres charges.

Votre Comité recommande que la somme de \$1,400.00 payée à cette session-ci soit maintenant remboursée.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

La pétition de Muriel Suckling Brown, concernant un bill de divorce, présentée à la Chambre après l'expiration du délai que fixe l'article 92 du Règlement, et transmise à ce Comité pour "qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables", a été prise en considération.

Votre Comité a entendu les raisons du délai apporté dans la présentation de cette pétition, à savoir:

- (1) La preuve n'était pas prête pour compléter le dépôt dans le délai prescrit.
- (2) Les seules ressources de la pétitionnaire consistent en une allocation de séparation de \$40.00 par mois, et si tous les droits sont exigés, il semble probable qu'elle sera incapable de poursuivre cette cause.

Relativement à ladite pétition, votre Comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) (c), et que soit suspendue l'application de l'article 93 (3) (a) en autant qu'il se rapporte à l'article 93 (3) (c) du Règlement.

L'adoption de ces recommandations comportera le paiement d'un droit de \$100.00.

M. Weir, du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le deuxième rapport du dit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 62, Loi modifiant la loi des grains du Canada et a convenu de le rapporter avec modifications.

Une réimpression du bill tel que modifié a été ordonnée.

Sur motion de M. Golding, le cinquième rapport du comité permanent du Règlement, déposé aujourd'hui, est approuvé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné:—

Que les bills privés rapportés par les comités permanents ou spéciaux soient inscrits au feuilleton pour la considération du comité plénier de la Chambre le jour même où le rapport est reçu, et que les dispositions de l'article 109 du Règlement soient suspendues à ce sujet.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1057, en date du 5 mai, 1939: pour renouveler le prêt d'une somme de \$1,850,000 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an, acceptant en garantie un bon du Trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par an.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 13 mars, 1939:—Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents que la Commission des Transports a en sa possession et qui ont été échangés entre le gouvernement de la province de Québec, la Commission des Chemins de fer ou des Transports, ou tout membre ou haut fonctionnaire de cette commission, et Vincent Dupuis, membre du Parlement, au sujet de l'élimination du passage à niveau à Saint-Hubert, comté de Chambly.

M. Mackenzie King propose,—Que samedi, le 6 courant, la Chambre s'assemble à 11 heures dans la matinée et continue à siéger jusqu'à six heures p.m., avec une suspension de une à deux heures p.m., et que l'ordre des affaires et de la procédure soit le même samedi que vendredi.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements du Sénat au bill No 72, Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac;

M. Mackenzie King propose que lesdits amendements soient lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et acceptés.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements du Sénat au bill No 81, Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme;

M. Euler propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et acceptés.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de la Chambre les amendements du Sénat au bill No 90, Loi modifiant le code criminel;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et acceptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill No 89, Loi ayant pour objet d'aider et encourager la vente coopérative des produits agricoles, qui est rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Une discussion s'élève et se poursuit;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

M. MacMillan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, les bills de divorce, sur division, et passés, savoir:—

Bill No 102 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Universal Eucozone Limited*".

Bill No 79, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond".

Bill No 98, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson".

Bill No 99, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle Adfeldt Grunau".

Bill No 100, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beau regard Desnoyers".

Bill No 101, (T du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*".

Bill No 105, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pepin".

Bill No 106, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy".

Bill No 107, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky".

Bill No 108, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox".

Bill No 109 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux".

Bill No 110, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun".

Bill No 111, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson".

Bill No 112, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck".

Bill No 113, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway".

Bill No 114, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller".

Le bill No 20, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de la Corporation canadienne de la finance du ménage, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. MacMillan, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité permanent des bills privés, savoir:—

Bill No 115 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts".

Bill No 116, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell".

Bill No 117, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner".

Bill No 118, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston".

Bill No 119, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O".

Bill No 120, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Boretzky Pozomick".

Bill No 121, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver".

Bill No 122, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman".

Bill No 123, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham".

Bill No 124, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar".

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Gardiner,— Que le bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuit, pour être ajourné sur une motion de M. Quelch.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et deux minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI, 6 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 avril, 1939:—Etat montrant:—Le reliquat total courant, principal et intérêts, sur les avances faites jusqu'aujourd'hui pour semences, provende et assistance aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Sur motion de M. Moore, le sixième rapport du comité de la banque et du commerce déposé le 5 mai, 1939, est adopté.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 11-1040, en date du 4 mai, 1939: pour autoriser les nominations temporaires au Bureau de secours au chômage et au Bureau national d'enregistrement, à des salaires qui y sont stipulés, en vigueur à partir du 1er avril, 1939, à prendre à même le vote 511 du budget supplémentaire spécial, 1939-40.

La Chambre, en comité plénier, prend en considération un projet de résolution pour instituer un organisme qui sera connu sous le nom d'Office du poisson de conserve.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un Office dont le nom sera l'Office du poisson de conserve qui sera autorisé à faire enquête sur l'organisation du marché du poisson de conserve, à fixer stipulations et conditions sous le régime desquelles assistance pourra être donnée à ceux qui préparent le poisson de conserve pour l'exportation, à contracter des marchés pour

l'exportation de ce poisson, Office qui sera, en général, nanti du pouvoir de dépenser et d'administrer toutes sommes d'argent qui, pour les fins de la Loi, peuvent lui être avancées de la manière prévue; et pour décréter en plus la nomination de Conseils consultatifs, pourvoir aux frais de déplacement et de subsistance de leurs membres et nommer les fonctionnaires, commis et employés qui seront nécessaires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Michaud, présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 130, Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Dupuis, la Chambre revient aux questions de routine.

Du consentement de la Chambre, M. Dupuis présente alors, appuyé par M. Bertrand (Prescott), le bill No 131, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution relatif à l'incorporation d'une banque centrale de crédit foncier.

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité plénier, pour étudier ledit projet de résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour constituer en corporation une Banque centrale de crédit foncier, pourvoir à la nomination et aux traitements des fonctionnaires et du personnel de la Banque, à la nomination et aux honoraires des administrateurs, autoriser le prélèvement, sur le Fonds du Revenu consolidé, d'une somme ne dépassant pas dix millions de dollars, pour l'achat de parts de la Banque, permettre le remboursement, à même le Fonds du Revenu consolidé, de toutes pertes subies par la Banque, autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal et l'intérêt des obligations à être émises par la Banque, et décréter des dispositions relatives aux fonctions et aux pouvoirs de la Banque.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 132, Loi constituant en corporation la Caisse hypothécaire centrale, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Gardiner,—Que le bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuit, pour être ajourné sur une motion de M. Coldwell.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi, à trois heures de l'après-midi.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 8 MAI 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR GENERAL

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 3 mai 1939.

MONSIEUR,—Le Gouverneur général m'a commandé de vous informer que Sa Majesté le Roi se rendra à la Chambre du Sénat, le vendredi 19 mai, à trois heures de l'après-midi, afin de proroger la présente session du Parlement, ou de donner la sanction royale à quelques bills, selon le cas.

Veuillez agréer,

Monsieur le Président,

l'assurance de ma haute considération.

A. S. REDFERN,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable président,
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ont.

M. Wermenlinger, appuyé par M. Brooks, du consentement de la Chambre, présente le bill No 133, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. McGregor,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si M. Huntley Sinclair occupe un emploi de l'Etat.

2. Si oui, quel est cet emploi, et quelle somme lui a été versée en traitement et frais durant chacune des années 1936, 1937, 1938, et jusqu'aujourd'hui durant l'année 1939.

L'ordre suivant de la Chambre est adressé à l'officier compétent:

Par M. Perley, pour M. Héon,—Ordre de la Chambre:—Etat détaillé des noms des ouvriers et des salaires gagnés par chacun d'eux et la date d'emploi, pour les travaux du département des Travaux publics, entrepris soit pour le creusement de la rivière Beauport, dans le comté Québec-Montmorency, soit pour le nettoyage ou creusage de la rivière Beauport, soit pour les travaux de protection à ladite rivière pour chacune des années 1936, 1937 et 1938.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Gardiner,—Que le bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuit;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 9 MAI 1939

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Muriel Suckling Brown, de Westmount, Québec, épouse de James Howard Brown.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 134 (Lettre J du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada".—M. *Young*.

Bill No 135 (Lettre K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Morris".—M. *Factor*.

Bill No 136 (Lettre L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Emile Collette".—M. *Bercovitch*.

Bill No 137 (Lettre M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown".—M. *Plaxton*.

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Harold Morris, Philippe Emile Collette et de Muriel Suckling Brown, respectivement, en instance de divorce; ainsi que tous les documents produits comme preuve, avec prière de retourner le tout au Sénat.

En vertu de l'ordre spécial adopté lundi, le 24 avril, 1939, les bills ci-haut mentionnés provenant du Sénat, sont respectivement lus la première fois, les bills de divorce, sur division, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Weir, du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le troisième rapport du dit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 104, Loi concernant les parcs, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs, et a convenu de le rapporter avec modifications.

M. Weir, pour M. St-Père, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente son premier rapport, comme suit:

Votre Comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes et recommande qu'aucun ne soit imprimé:

2. Compte rendu des réunions, pour l'année 1938, des membres du comité de régie interne de la Chambre, en conformité de l'article 80 du Règlement.

2a. Rapport de la commission du service civil concernant l'organisation et la classification du personnel permanent de la Chambre des communes, en même temps que la résolution des membres du comité de régie interne adoptant ce rapport et le recommandant à l'approbation de la Chambre.

2b. Projet d'organisation et de classification des positions permanentes du personnel de la Chambre des communes, avec une lettre du Greffier de la Chambre qui recommande d'absorber dans le personnel permanent les commis temporaires et certains employés qui remplissent des devoirs d'un caractère permanent.

3. Rapport du Directeur général des élections.

6a. Etat montrant:—

1. Qui étaient en 1938 les délégués du Canada à la Société des Nations, et quelles furent leurs dépenses et autres allocations.

2. S'ils ont soumis un rapport pour 1938. Si oui, si ledit rapport sera déposé et si l'on a mis en œuvre les propositions qu'il contenait.

3. Depuis l'institution de la Société jusqu'aujourd'hui, quelle somme le Canada a dépensée pour cet organisme.

4. Qui nomme les délégués et les conseillers techniques. Le cas échéant, quelles sont les aptitudes de ces gens pour donner des conseils, et quelle a été avant leur embarquement, leur formation en matière de diplomatie ou d'apaisement international.

5. Si quelques-uns des délégués ont fait des tournées de conférences après leur retour au Canada. Si oui, quels étaient leurs noms, et si l'Etat a payé les frais de ces tournées.

6. Si la Société existe encore, et quelles nations en font partie.

7. Si le Canada en fera partie en 1939, et, si oui, à quel prix.

8. Quels pays doivent des arranges de droits et d'autres frais entraînés par leur affiliation.

9. Si le Japon, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et les Etats-Unis sont maintenant membres de cette Société, ou si l'on a invité ces pays à adhérer à une Société réorganisée, et si oui, quand.

16. Rapport de la Commission du district fédéral et état des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars 1938.

22. Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 75, Loi des appropriations, 1938-1939, jusqu'au 11 janvier 1939.

24. Rapport du classement des prêts et dépôts des banques à chartre du Canada, au 31 octobre 1938.

25. Liste des soldes de compte, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1938.

26. Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1938.

27. Liste des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1938.

28. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1938.

29. Etat des recettes et des dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars 1938.

32. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1938, conformément à la clause 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

33. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1938.

34b. Etat montrant:—

1. Dans chaque province, le nombre de demandes de prêts sous le régime de la Loi du prêt agricole canadien, en 1938.

2. Combien de demandes de prêts on a accordées dans chaque province durant l'année 1938, et (a) quel a été le total des prêts accordés cette année-là, dans chaque province.

3. Le nombre total des prêts effectués dans chaque province, et (a) le montant total des prêts en vigueur dans chaque province.

4. Durant 1938, quelles sommes d'argent chaque bureau de la Commission du prêt agricole canadien a perçues dans chaque province.

5. Le nombre des fonctionnaires occupés dans chacun des bureaux, et (a) quelle rémunération on verse à chaque directeur d'une succursale.

34c. Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, à partir du 1er avril, 1935 jusqu'au 31 mars, 1939, quel est le total et le nombre de prêts faits dans la province de Québec par la Commission du prêt agricole canadien.

38. Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada pour l'année civile 1938.

39. Etat des argents remboursés par autorité de Son Excellence le Gouverneur général, en vertu des dispositions du chapitre 35, 22-23 George V, acte intitulé: Loi des remboursements (Ressources naturelles).

40. Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1938.

41. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, depuis la dernière session du parlement.

42. Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement.

44. Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année du 1er janvier au 31 décembre 1938.

46. Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, du 1er janvier au 31 décembre 1938.

47. Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année terminée le 31 mars 1938.

54. Liste des emplois exclus de l'exécution de la Loi du service civil en vertu de l'article 59, pour l'année civile 1938.

59. Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1938.

59a. Etat montrant:—

1. Durant l'année 1938, combien de fonctionnaires on occupait dans les bureaux de la ville de Regina sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies.

2. Combien de personnes on occupait sous le régime de la même Loi dans d'autres parties de la province de Saskatchewan, durant la même année, y compris les directeurs, les surveillants, les surintendants, les ingénieurs, les préposés aux instruments, les dessinateurs, les investigateurs, les spécialistes en terre, les conseillers agricoles, les surveillants agricoles et les assistants agricoles.

3. Les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, et l'allocation de dépense de chacun de ces fonctionnaires.

4. Combien de ces fonctionnaires se servent d'autos.

5. Durant l'année 1938, quels ont été les frais de chacun pour le fonctionnement de leur automobile.

6. Combien d'automobiles nouvelles ou usagées on a achetées ou louées durant l'année 1938 pour les fonctionnaires du Rétablissement agricole des prairies dans la province de la Saskatchewan.

7. De qui on a loué et/ou acheté ces automobiles et à quels prix.

63. Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938.

66a. Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 115, en date du 17 janvier, 1939, modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario, sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 1475, en date du 28 juin, 1938, au sujet de certains travaux autorisés pour la ville de Windsor.

Arrêté en conseil, C.P. 85, en date du 13 janvier, 1939, au sujet d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 2494, en date du 4 octobre, 1938; pour établir sur des fermes des personnes sans travail et dans le besoin, au cours des mois d'octobre et de novembre, 1938.

Arrêté en conseil, C.P. 104, en date du 13 janvier, 1939; modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province du Nouveau-Brunswick sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 3160, en date du 16 décembre, 1938, pour fournir des secours à ceux qui avaient besoin d'aide immédiate par suite de manque de travail surtout dans les comtés de cette province situés le long de la mer.

66b. Arrêté en conseil, C.P. 105, en date du 13 janvier, 1939: Entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta pourvoyant à la dépense de \$35,000.00 provenant du Vote No 530 (spécial) des crédits supplémentaires de l'année qui se terminera le 31 mars, 1939, comme contribution à la construction d'un chemin d'hiver pour les tracteurs dans les districts miniers du nord de l'Alberta.

66c. Arrêté en conseil, C.P. 134, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue avec la province de Québec au sujet de certains travaux additionnels imputables au poste No 524 (Dépenses additionnelles imprévues), du budget supplémentaire de l'année financière 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 135, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province du Manitoba en date du 14 juin, 1937, au sujet des octrois fédéraux au projet d'égout collecteur de Winnipeg et de sa périphérie.

Arrêté en conseil, C.P. 144, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Ecosse, en

date du 25 octobre, 1938, au sujet des octrois fédéraux aux pêcheurs de ladite province qui ont éprouvé des pertes de barques et d'agres de pêche.

66d. Arrêté en conseil, C.P. 196, en date du 26 janvier, 1939: renouvelant des prêts au montant de \$4,678,000.00 consentis à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

Arrêté en conseil, C.P. 214, en date du 31 janvier, 1939: renouvelant un prêt au montant de \$5,710,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

Arrêté en conseil, C.P. 215, en date du 31 janvier, 1939: pour autoriser le prêt d'une somme de \$135,000.00 à la province du Manitoba, afin de permettre à ladite province d'assumer sa part des travaux et des projets de secours environ jusqu'au 15 février, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

66e. Arrêté en conseil, C.P. 230, en date du 31 janvier, 1939: autorisation de mettre à la disposition du ministère des mines et des ressources une somme additionnelle de \$10,000 à prélever sur le poste No 524 (Dépenses imprévues), pour continuer la construction d'une route et la protection des forêts dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, à partir de et après le 1er avril, 1938, ce qui permettra de donner de l'emploi à un certain nombre de personnes résidentes qui, autrement, tomberaient sous le secours direct.

66f. Arrêté en conseil, C.P. 244, en date du 3 février, 1939: pour renouveler et consolider des prêts au montant de \$149,999.80 et de \$141,741.89 respectivement, consentis à la province de la Saskatchewan, en acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66g. Arrêté en conseil, C.P. 25/261, en date du 3 février, 1939: pour autoriser la nomination de certains employés temporaires sur le personnel de la division de l'aide aux chômeurs, à titre d'inspecteurs dans la province d'Ontario, relativement aux entreprises de travaux, à prendre à même le poste No 523 (administration), des crédits supplémentaires de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 242, en date du 3 février, 1939: pour autoriser la signature d'une entente entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta dans le but d'apporter de l'aide aux chômeurs et aux agriculteurs, en pourvoyant à un nouvel entraînement et au rétablissement de certains individus sans travail qui demeurent dans ladite province et qui dépassent l'âge fixé pour profiter des avantages conférés par le projet fédéral-provincial de formation de la Jeunesse, à prendre à même le poste No 522 des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 243, en date du 3 février, 1939: pour autoriser une dépense de \$30,000, qui doit être mise à la disposition de la Commission du district fédéral afin de lui permettre de mettre à exécution le programme d'entreprises nécessitées par le projet de route du Parc national de la Vallée de la Gatineau, pour aider aux chômeurs des comtés de Wright et de Hull, à prendre à même le poste No 524, (Dépenses imprévues), des crédits supplémentaires de l'année financière 1938-39.

66h. Arrêté en conseil, C.P. 305, en date du 9 février, 1939: pour autoriser un accord entre le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario pour aider au soulagement du chômage et à l'agriculture dans ladite province, à prélever sur le poste No 522 (rétablissement de personnes sans emploi), des crédits supplémentaires 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 306, en date du 9 février, 1939: pour autoriser un accord entre le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario au sujet du rétablissement sur des fermes dans les limites de ladite province de certaines personnes sans emploi, pour la période du 1er janvier, 1939, au 31 mars, 1939,

inclusivement, en conformité de l'état ci-joint, à prélever sur le poste No 522 (rétablissement de personnes sans emploi), des crédits supplémentaires 1938-39.

66i. Arrêté en conseil, C.P. 375, en date du 18 février, 1939: pour renouveler et consolider des emprunts s'élevant à \$2,898,721.43, consentis à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66j. Arrêté en conseil, C.P. 11-362, en date du 16 février, 1939: pour nommer Corinne Adam comme sténographe bilingue sur le personnel du bureau de secours au chômage à un salaire de \$60.00 par mois, à prendre sur le poste 523 (administration), crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 358, en date du 16 février, 1939: pour modifier une entente conclue entre le fédéral et la province du Manitoba au sujet du rétablissement de personnes sans emploi, location de machinerie, etc.

Arrêté en conseil, C.P. 359, en date du 16 février, 1939: pour modifier une entente conclue entre le fédéral et la province de la Saskatchewan au sujet de l'établissement de personnes sans emploi et nécessaires sur des fermes dans les limites de ladite province,—applications et formules de certificats à utiliser dans ces cas.

Arrêté en conseil, C.P. 360, en date du 16 février, 1939: pour autoriser le paiement d'une somme de \$95,054.23 imputable au poste No 524 (Dépenses imprévues), des crédits supplémentaires 1938-39, afin de pourvoir au paiement des réclamations qui comportent des déboursés en rapport avec l'établissement de chômeurs dans les provinces du Manitoba et du Québec.

66k. Arrêté en conseil, C.P. 23-398, en date du 23 février, 1939: autorisant la dépense d'une somme additionnelle de \$1,020.22 en faveur de Frank Knapman en règlement final de toutes réclamations imputables aux blessures subies par lui alors qu'il travaillait sur l'équipe du projet No 82 d'aide aux chômeurs,—Route Merritt-Princeton, Colombie britannique.

66l. Arrêté en conseil, C. P. 433, en date du 28 février, 1939: pour consolider les intérêts accrus au montant de \$51,926.73 sur des prêts consentis à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66m. Arrêté en conseil, C.P. 406, en date du 25 février, 1939: au sujet de certaines entreprises d'aide aux chômeurs dans la province de l'Alberta, dans les villes de Calgary, Edmonton, Lethbridge, Medicine Hat et Drumheller, à prendre sur le poste No 517, des crédits supplémentaires, 1938-39.

66n. Arrêté en conseil, C.P. 323, en date du 13 février, 1939: pour autoriser le paiement de comptes en souffrance au montant de \$51,064.46, sous l'empire de l'entente conclue entre le fédéral et la province de l'Alberta, tel qu'autorisé par l'arrêté en conseil, C.P. 1177, en date du 20 mai, 1937,—Coupe du bois par les colons agriculteurs.

Arrêté en conseil, C.P. 388, en date du 21 février, 1939: pour autoriser les ministères du Travail et de l'Agriculture à mettre la somme de \$30,000 à la disposition des autorités de l'exposition canadienne de la tête des Lacs, en vertu d'une entente conclue avec cette organisation de Fort William, Ont., dans le but d'aider au soulagement du chômage dans cette partie de la province d'Ontario.

66o. Arrêté en conseil, C.P. 508, en date du 7 mars, 1939: pour autoriser un prêt à la province de la Saskatchewan, au montant de \$1,896,966.47, pour permettre à ladite province d'assumer sa part des dépenses de secours jusqu'au 31 décembre, 1938, et pour accepter en garantie un bon trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66p. Arrêté en conseil, C.P. 554, en date du 11 mars, 1939: pour autoriser le prêt à la province du Manitoba d'une somme de \$184,000 afin de permettre à cette province d'assumer sa part des projets et des travaux d'aide au chômage jusqu'au 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66q. Arrêté en conseil, C.P. 595, en date du 18 mars, 1939: pour autoriser le prêt à la province du Manitoba d'une somme de \$853,500 afin de permettre à cette province d'assumer sa part des dépenses provoquées par le chômage durant la période qui se terminera le 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66r. Arrêté en conseil, C.P. 592, en date du 18 mars, 1939: pour autoriser l'engagement de M. Stuart Legg, gérant de production de la *Strand Film Company*, de Londres, Angleterre, à un cachet de \$3,000 pour quatre mois, afin de diriger le filmage de deux documentaires sur les projets d'entraînement de la jeunesse sous l'autorité du fédéral et des provinces.

Arrêté en conseil, C.P. 593, en date du 18 mars, 1939: pour autoriser un octroi au montant de \$15,000 afin de fournir de l'aide à la paroisse Saint-Luc de Matane, comté de Matane, province de Québec, dévastée par les feux de forêt qui ont causé de grandes pertes de propriétés, de maisons et d'effets.

66s. Arrêté en conseil, C.P. 672, en date du 25 mars, 1939: pour renouveler un prêt au montant de \$1,938,881.59 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 673, en date du 25 mars, 1939: pour autoriser le renouvellement de la garantie donnée par le gouvernement fédéral sur un bon du trésor de la province du Manitoba au montant de \$4,878,763.59 pour une période d'un an, à partir du 1er mai, 1939, que ladite province a donné à la Banque Royale du Canada comme garantie d'un prêt consenti par ladite banque pour permettre à ladite province de faire face à ses obligations échues à New-York.

66t. Arrêté en conseil, C.P. 17/648, en date du 23 mars, 1939: pour autoriser le paiement de certaines dépenses s'élevant à \$3,386.13 au sujet du congrès du fédéral et des provinces sur l'entraînement de la jeunesse, congrès tenu à Ottawa, du 17 au 19 janvier, 1939.

66u. Arrêté en conseil, C.P. 719, en date du 28 mars, 1939: pour autoriser un prêt au montant de \$1,170,981.04 à la province de la Saskatchewan pour permettre à ladite province de faire face à ses obligations et à ses engagements futurs occasionnés par le chômage, durant la période à partir du 1er septembre, 1938 au 31 janvier 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66v. Arrêté en conseil, C.P. 766, en date du 30 mars, 1939: pour autoriser le prêt d'une somme de \$2,397,000.00 à la province de la Saskatchewan afin de permettre à cette province d'assumer sa part du coût des secours aux chômeurs jusqu'au 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66w. Arrêté en conseil, C.P. 11-708, en date du 29 mars, 1939: pour autoriser l'engagement temporaire de M. Patricia McManus comme sténographe, grade 2, sur le personnel de la division des secours au chômage, à un salaire de \$90.00 par mois, à dater du 13 mars, 1939, à prendre sur le poste No 623 (administration), des crédits supplémentaires 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 13-751, en date du 29 mars, 1939: pour autoriser l'engagement temporaire d'Eleanor Rhoades comme dactylographe, grade 1, comme membre du personnel de la division des secours au chômage, à un salaire de \$60.00 par mois à dater du 16 mars, 1939, à prendre sur le poste No 623, (administration), des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 773, en date du 31 mars, 1939: pour autoriser le versement d'un octroi fédéral, à compte à demi, pour défrayer le coût de l'entretien d'un groupe de sans-travail non-résidents, venant de diverses provinces, et qui se sont arrêtés à Toronto, en janvier dernier, cette somme ne devant pas dépasser \$5,500.00 à prendre à même le poste No 524, des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 774, en date du 31 mars, 1939: pour autoriser la défalcation d'une somme de \$104,000.00 à même le poste No 524 (dépenses imprévues), crédits supplémentaires, 1938-39, afin de faire face aux réclamations des provinces de Québec, Manitoba et Alberta, pour les dépenses qu'elles ont faites au sujet de l'établissement des chômeurs sur les terres, jusqu'à la fin de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 775, en date du 31 mars, 1939: pour modifier l'entente conclue entre le fédéral et la province de la Colombie britannique au sujet du plan d'entraînement professionnel de la jeunesse,—achat de machines.

66x. Arrêté en conseil, C.P. 811, en date du 5 avril, 1939: pour renouveler le prêt d'une somme de \$2,007,198 consenti à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66y. Arrêté en conseil, C.P. 815, en date du 6 avril, 1939: pour renouveler certains prêts consentis à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66z. Arrêté en conseil, C.P. 18-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser le paiement d'une somme de \$84.01 à Mlle Mary G. MacDonald, surintendante des Instituts féminins, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, comme frais de voyage lorsqu'elle a assisté au congrès d'entraînement de la jeunesse, tenu à Ottawa, du 7 au 19 janvier, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 19-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser la nomination temporaire de Corinne Adam, comme sténographe bilingue du bureau des secours au chômage, à un salaire de \$90. par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 20-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser des augmentations de salaires accordées à divers employés du bureau des secours au chômage, à dater du 1er avril, 1938.

66aa. Arrêté en conseil, C.P. 906, en date du 19 avril, 1939: modifiant l'arrêté en conseil, C.P. 388, en date du 21 février, 1939, au sujet de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et l'exposition canadienne de la Tête-des-Laes, de Fort-William, Ontario, par rapport à la construction de certains ouvrages,—méthode de paiements des comptes.

74. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 3275, en date du 4 janvier, 1939, modifiant les règlements formulés dans l'arrêté en conseil, C.P. 91, en date du 16 janvier, 1936, relatifs aux soins et aux traitements donnés aux anciens membres des forces expéditionnaires canadiennes qui souffrent de quelque invalidité due à des blessures ou à des maladies contractées ou aggravées au cours de leur service militaire, et rendant plus amples ces règlements de manière à inclure sous l'effet de leurs dispositions ces vétérans qui ont rendu des services signalés sur un théâtre de guerre, et qui ne souffrent pas, après examen, d'une invalidité attribuable à leur séjour dans l'armée, mais qui se trouvent dans l'obligation de se faire traiter immédiatement et qui n'ont pas les moyens financiers de le faire.

74a. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 113, en date du 17 janvier 1939: modifiant certains règlements adoptés en vertu de l'arrêté en conseil, C.P. 91, en date du 16 janvier, 1936, au sujet des allocations supplémentaires pour frais d'hôpital aux anciens soldats qui reçoivent des pensions pour amputations, et certaines autres infirmités les obligeant à porter des appareils qui usent ou déchirent leurs vêtements. (Loi des pensions et de la santé nationale, chapitre 39, 18-19 George V.)

82c. Rapport du travail accompli et des dépenses faites, pendant l'année civile 1938, et jusqu'au 31 décembre de la même année, sous l'empire d'une loi incorporée dans le chapitre 26, 1 Edouard VIII, au sujet de la construction d'un embranchement du réseau du Canadien-National de Senneterre à Rouyn, province de Québec.

82d. Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1938, en même temps que les dépenses prévues pour 1939, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

82e. Etat montrant:

1. Si le gouvernement a donné son consentement au projet d'achèvement du nouveau terminus du National-Canadien, à Montréal. Si oui, à quel coût et à la recommandation de qui les travaux demandés ont été commencés.

2. Si les plans de l'entreprise ainsi que les documents s'y rapportant seront déposés sur le bureau.

3. Si le Parlement a été requis d'approuver cette entreprise, et quand.

4. S'il s'agit d'une entreprise destinée à soulager le chômage.

5. Si le gouvernement a discuté ce projet avec les autorités de la municipalité de Montréal ou avec d'autres.

6. Si la province de Québec contribue quelque chose au coût des travaux, ou si on lui a demandé d'approuver ou d'aider ladite entreprise, sous l'autorité des lois d'assistance-chômage ou d'aide aux municipalités.

7. Les montants déjà dépensés dans cette entreprise et en vertu de quelle autorité.

8. Si la Commission des transports du Canada a été priée de sanctionner ces dépenses ou de faire rapport à leur sujet ou au sujet de leur nécessité, ainsi que le recommandant: (a) le rapport Drayton-Acworth, (b) le rapport Duff sur les chemins de fer.

9. Si le coût des travaux sera défrayé au moyen d'impôts sur le revenu ou le capital, ou s'il sera prélevé sur l'impôt sur les ventes ou sur le revenu ou bien si le gouvernement en prélèvera une partie pour travaux de chômage.

10. Les dispositions prises en vue de coordonner les travaux ou d'éliminer les déficits avant la mise en train de l'entreprise.

11. Si des objections ont été soulevées contre ce projet, et par qui.

12. Si l'on va déposer sur le bureau des rapports sur l'assistance ou sur la nécessité des travaux de chômage de cette sorte, et si d'autres villes recevront une aide semblable en travaux de chômage et si elles seront admises à traiter directement avec le gouvernement au lieu d'être dirigées vers les provinces, en vertu de la Loi de l'assistance aux municipalités.

13. Quels sont les rapports relatifs aux aspects financier, économique et technique de l'entreprise.

14. Si l'on donnera, dans cette construction, la préférence à la main-d'œuvre et aux industries du Canada.

15. Les autres travaux d'assistance purement municipale qui ont été entrepris à Montréal, soit indépendamment de la province, soit de concert avec elle, durant les trois dernières années à l'étude.

16. Si les mesures prises ou qui doivent être prises ont pour objet de donner suite aux promesses faites par l'honorable ministre des Travaux publics et l'honorable secrétaire d'Etat à l'hiver de 1938 à Montréal.

82f. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et de tous autres documents échangés entre le gouvernement du Dominion et le Chemin de fer National-Canadien, et la ville de Montréal, et toute ou toutes autres personnes au sujet du nouveau projet de terminus du Chemin de fer National-Canadien qui doit coûter \$12,600,000, de même qu'une liste des entreprises déjà adjugées pour cet ouvrage.

82g. Les prévisions budgétaires des chemins de fer du Canadien National et des lignes maritimes qui en dépendent, pour l'année civile 1939.

82h. Etat montrant:

1. A quelle date le Conseil des administrateurs du Chemin de fer National-Canadien a ratifié la décision d'achever le terminus du National-Canadien à Montréal.

2. Si l'on déposera sur le bureau, pour renseigner le Parlement, une copie des procès-verbaux de l'assemblée du Conseil d'administration et une copie de tous les rapports d'après lesquels il a pris une décision.

3. Quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre la loi relative à la coordination des services des chemins de fer du Canada, à l'élimination des doubles services et du gaspillage.

4. A quelle date le gouvernement, ou le ministre des Transports, a étudié le problème du nouveau terminus à Montréal, et si on a pris en considération les objections écrites qui ont été envoyées, et si oui, quand, et qui les a étudiées.

5. Si le cabinet ou l'un des ministres qui le composent a rencontré le Conseil d'administration du National-Canadien au sujet de cette affaire. Si oui, où, quand, et quels ont été les résultats de l'entrevue.

6. Si l'on déposera sur le bureau les arrêtés à ce sujet.

83a. Etat montrant:—

1. Les noms des navires de la flotte *Canada-Antilles*, et si ces navires sont exploités en conformité de la Convention de commerce Canada-Antilles du 15 juin 1926.

2. L'âge de chacun de ces navires.

3. Si tous ces navires appartiennent à un type adapté à ce service, et s'ils sont conformes aux termes de la Convention.

4. La vitesse moyenne de chacun des navires en service durant 1938.

5. Durant 1938, quelle a été, par nœud, la moyenne du combustible consumé.

6. La vitesse moyenne de chacun des navires en service en 1929.

7. Durant 1929, quelle a été, par nœud, la moyenne du combustible consumé.

8. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le total des passagers transportés du Canada aux Antilles et des Antilles au Canada.

9. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des passagers arrivés à Montréal, Saint-Jean, Halifax et Boston.

10. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des passagers inscrits pour le voyage d'aller à Montréal, Saint-Jean, Halifax et Boston.

11. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes de marchandises emportées au voyage d'aller de Montréal, Saint-Jean et Halifax (les bananes exceptées).

12. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes de marchandises débarquées à Montréal, Saint-Jean et Halifax (les bananes exceptées).

13. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de régimes de bananes débarqués à Montréal, Saint-Jean et Halifax.

14. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le déficit (ou le surplus) annuel d'exploitation du *SS. Connector*.

15. Le taux d'intérêt annuel sur les obligations de ce navire.

16. La somme inscrite chaque année au débit de ce navire à l'article dépréciation.

17. Si des fonctionnaires de la compagnie ou d'autres personnes ont soumis des propositions pour éliminer ces pertes. Si oui, qui les a soumises et si l'on a pris quelque mesure au sujet de ces propositions.

18. Le tonnage de poids mort de tous les vaisseaux en service durant chaque année, de 1929 à 1938, inclusivement.

19. Les dépenses de réparations durant chaque année, de 1929 à 1938, inclusivement.

20. Le coût moyen d'entretien, par tonne, pour chaque vaisseau en service durant chaque année.

21. Le coût des fournitures du pont, de la chambre des machines et du service des commissaires, durant chaque année, de 1929 à 1938, inclusivement.

22. La somme totale d'argent placé dans la flotte de navires Canada-Antilles, en service.

23. Perte totale (ou profit) de cette exploitation durant les années 1929 à 1938, inclusivement.

84. Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1938, indiquant aussi les noms des acheteurs.

92a. Copie de la preuve, plaidoyers, etc., qui accompagnent le rapport de l'honorable juge Henry Hague Davis au sujet de certain contrat conclu avec la *John Inglis Company Limited* qui doit fournir aux troupes de défense du Canada un nombre déterminé de mitrailleuses Bren, lequel rapport a été déposé en Chambre le 13 janvier, 1939.

92b. Copie du contrat passé entre le gouvernement et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, et une lettre en date du 3 septembre, 1938, adressée par la *John Inglis Company, Limited*, de Toronto, au sous-ministre de la Défense nationale, modifiant le contrat du 31 mars, 1938.

92c. Etat montrant:—

1. Si le ministère de la Défense nationale s'est procuré des renseignements sur la manière dont s'est comportée la mitrailleuse Bren à Bisley.

2. Si oui, si ces rapports étaient satisfaisants.

3. Si les rapports indiquent si l'on peut utiliser en sécurité la mitrailleuse Bren pour tir au-dessus de la tête avec des troupes qui s'avancent.

4. Si le ministère de la Défense nationale s'est procuré des rapports sur d'autres épreuves auxquelles a été soumise la mitrailleuse Bren en concurrence avec d'autres mitrailleuses légères.

5. Si oui, quelles sont les indications de ces rapports sur la précision du tir et l'extraction des cartouches.

6. S'il est exact que la mitrailleuse Bren ait été offerte aux autorités militaires allemandes et aux états-majors militaires d'autres grandes puissances et que l'offre a été déclinée.

7. Combien il faut d'hommes pour approvisionner la mitrailleuse Bren dans l'action.

95. Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de la clause 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1938-1939.

96. Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1938.

98. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 2173, en date du 8 septembre 1938, ordonnant la réduction de l'intérêt de 6 pour 100 à 5 pour 100 par année sur certains terrains de soldats-colons vendus à des civils.

99. Etat montrant:

1. Le nombre d'acres des zones frappées par la sécheresse dans (a) l'Alberta, (b) la Saskatchewan;

2. La population des zones frappées par la sécheresse dans (a) l'Alberta, (b) la Saskatchewan.

3. Le nombre d'acres en culture dans les zones frappées par la sécheresse de (a) l'Alberta, (b) la Saskatchewan.

4. Le montant mensuel des octrois fédéraux, depuis le 1er janvier 1935, pour les zones frappées par la sécheresse dans (a) l'Alberta, (b) dans la Saskatchewan.

5. La somme totale versée depuis le 1er janvier 1935 aux zones de sécheresse de (a) l'Alberta, (b) de la Saskatchewan.

99a. Copie de tous télégrammes, correspondance et lettres échangés durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1938, et janvier 1939, entre l'honorable ministre de l'Agriculture, ou son sous-ministre, et le ministre de la Santé de l'Alberta au sujet du corps responsable de l'assistance dans les zones de sécheresse de l'Alberta.

99b. Etat montrant:—

Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des sommes fournies par le fédéral pour assistance contre la sécheresse dans chacune des provinces des Prairies.

100. Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent l'état fédéral a dépensée en 1937-38 dans les territoires où le fédéral a assumé tout le coût de l'assistance.

2. Quelle somme d'argent l'état fédéral a dépensée en 1937-38 dans les municipalités qui reçoivent des octrois et de l'assistance.

3. Quelle somme d'argent l'état a dépensée de 1929 à 1938 inclusivement, pour l'assistance, dans la province de la Saskatchewan, (a) soit dans les territoires où il a assumé lui-même tout le coût de l'assistance, (b) soit dans les municipalités qui reçoivent des octrois et de l'assistance.

101. Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1936 jusqu'aujourd'hui, quelle somme totale l'Etat a dépensée en Saskatchewan pour services médicaux, (a) directement et à part l'assistance, (b) sous le chapitre de l'assistance, (c) pour la Royale gendarmerie à cheval du Canada, (d) Pensions et Santé nationale pour la milice.

2. A qui les divers montants ont été versés, et quel montant on a versé à chacun.

102. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés entre tout membre du cabinet et les *Northern Airways Limited*, la Chambre de commerce de Vancouver, le Conseil de ville de Vancouver, au sujet d'un service postal aérien de Vancouver au Yukon, via Prince George, Hazelton, les lacs Maziaden et Dease, Telegraph Creek et Atlin.

103. Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

103a. Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

103b. Copies des contrats conclus par le ministère de la Défense nationale au sujet des chemises en broadcloth; pour la machinerie nécessaire à la fabrication de la mitrailleuse Bren, .303 de pouce, marque I; tentes, etc.

103c. Copies des contrats conclus par le ministère de la Défense nationale pour des tuniques de serge bleue, cartouches, morceaux de rechange pour les avions, huile combustible, machinerie nécessaire pour la fabrication de la mitrailleuse Bren, etc.

104. Etat montrant:—

1. Durant l'année 1937-38, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de la Saskatchewan pour les nourrir durant l'hiver.

2. Durant la même année, combien de chevaux on a expédiés en dehors de la Saskatchewan pour les nourrir durant l'hiver.

3. Pendant la même année, combien de cultivateurs de la Saskatchewan recevaient de l'assistance de l'Etat.

4. Combien de cultivateurs de la Saskatchewan ont obtenu, soit des semences, soit du fourrage, durant la même année.

105. Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées entre le 1er avril 1930 et aujourd'hui, quelle quantité totale de charbon le ministère de la Défense nationale a achetée, ou qu'on a achetée pour lui.

2. (a) Les noms des compagnies qui ont fourni ce charbon, (b) la quantité de charbon fournie par chaque compagnie, (c) le prix par tonne et la somme que chaque compagnie a touchée.

3. Si ces achats ont été faits sous le régime des soumissions ou autrement.

4. De quelle sorte était le charbon ainsi acheté, et quel était le pays d'origine.

5. Dans le cas où le charbon a été acheté sous le régime des soumissions, quels ont été les termes de soumissions durant chaque période.

6. Durant la période écoulée du 1er avril 1930 à aujourd'hui, si un haut fonctionnaire quelconque du ministère de la Défense nationale a refusé de fournir des formules de soumission à quelque marchand de charbon, au cours de ces achats de charbon.

7. Si oui, à quel marchand de charbon on a opposé un refus, et quelles étaient les raisons de ce refus.

106. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents datés du 1er mai 1934 au 31 octobre 1934 échangés entre le ministre de la Justice et tout individu ou toute société au sujet du creusement d'une tranchée pour une canalisation, du pénitencier de Collin's Bay aux limites de la ville de Kingston.

107. Etat montrant:—

1. A quelles personnes ou compagnies on a délivré des permis pour l'exportation des armes et des articles énumérés dans l'article 290 de la Loi des douanes.

2. A quelles dates on a délivré ces permis, quelle était la valeur des articles mentionnés dans chaque permis et quel était le pays en faveur duquel on permettait l'exportation.

108. Rapport de l'enregistrement national des récipiendaires de secours dont le gouvernement fédéral assume une portion, pour le mois de septembre, 1938.

108a. Copie du rapport de l'enregistrement national des récipiendaires de secours direct, auquel a contribué le gouvernement fédéral, pendant le mois de novembre, 1939.

110. Déclaration émanant de la corporation canadienne de radiodiffusion au sujet d'une certaine émission devant être donnée par M. George McCullagh, relativement à ses opinions sur des questions d'intérêt public; ainsi qu'une lettre écrite par M. Gladstone Murray, général de la corporation canadienne de radiodiffusion, à M. McCullagh, à ce sujet, en date du 5 janvier, 1939.

110a. Correspondance additionnelle échangée entre la corporation canadienne de radiodiffusion et M. George McCullagh, de Toronto, concernant sa demande d'utiliser les postes radiophoniques pour radiodiffuser une série de causeries.

111. Rapport de la commission de revision nommée pour s'enquérir du bien-fondé des accusations formulées au sujet de l'entrée illégale d'aubains au Canada.

112. Copie d'un contrat entre l'Etat et Rodolphe Moreau, éc., de Pointe Gatineau, contrat incorporant l'engagement de construire un mur de soutènement ou quai à ou proche Pointe Gatineau, Québec.

113. Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement de l'Ontario ou toutes autres personnes et le gouvernement fédéral, au sujet de la construction ou de la reconstruction, entre les années 1923 à 1930, de nouveaux ponts sur la rivière Niagara, ou au sujet du pont d'observation qui a été détruit, et au sujet de la destruction de ce pont parce qu'il constituait une menace pour la navigation.

114. Etat montrant:—

1. Les commissions royales instituées par le gouvernement du Canada depuis le 1er janvier 1900.

2. Le coût de chaque commission.

3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

114a. Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée depuis le 1er novembre 1935.

2. (a) En salaires, (b) en déboursés, quel a été le coût total de chacune de ces commissions pour l'Etat.

114b. Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée du 1er août 1930 au 1er novembre 1935.

2. En (a) traitements, (b) autres dépenses, quel a été pour l'Etat le coût total de chacune de ces commissions.

114c. Etat montrant:—

1. Quelles commissions royales le gouvernement du Canada a instituées depuis le 1er janvier 1900.

2. Le coût de chaque commission.

3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

114d. Réponse additionnelle,—Etat montrant:—

1. Les commissions royales instituées par le gouvernement du Canada depuis le 1er janvier 1900.

2. Le coût de chaque commission.

3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

114e. Réponse additionnelle,—Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée depuis le 1er novembre 1935.

2. (a) En salaires, (b) en déboursés, quel a été le coût total de chacune de ces commissions pour l'Etat.

114f. Etat montrant:—

1. A quelle date on a institué la Commission Rowell, et à quelle fin.

2. Quel en était le coût total au 1er janvier 1939.

3. Si l'on en a reçu des rapports intérimaires. Si oui, les déposera-t-on.

4. Quand on recevra le rapport final.

5. Si le gouvernement étudiera la question de modifier la Loi des enquêtes publiques pour stipuler que toutes les commissions instituées en vertu de cette loi feront dans les dix jours après l'assemblée du Parlement.

115. Copie du bail que la Commission de radiodiffusion du Canada ou Radio-Canada a tout d'abord signé pour la location de la station CKGW de Toronto.

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre les propriétaires de ladite station CKGW et la Commission de radiodiffusion du Canada ou Radio-Canada.

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre les propriétaires de ladite station CKGW et Radio-Canada au sujet de l'expiration du bail susmentionné.

116. Copie du 92ième rapport annuel des Directeurs de la *Canada Life Assurance Company* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1938.

117. (a) Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant l'année 1938 entre le gouvernement de la province de l'Alberta, ou tout membre de ce gouvernement et le gouvernement fédéral ou tout membre de ce gouvernement, au sujet du désaveu de toute loi de l'Alberta; (b) copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, communications et autres documents provenant de toute personne, société, compagnie ou banque, demandant le désaveu de toute loi de l'Alberta ou protestant contre ce désaveu.

117a. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 676, en date du 25 mars, 1939: pour approuver le rapport du ministre de la Justice à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, au sujet de certaines mesures adoptées par la législature de la province de l'Alberta, comme suit:

"An Act to amend the debt adjustment Act, 1937" (Chapitre 27, Statuts de 1938).

"An Act to amend the Limitation of Actions Act, 1935". (Chapitre 28, Statuts de 1938).

"An Act respecting the Suspension of Proceedings in respect of certain kinds of Debt", (Chapitre 25, Statuts de 1938).

"An Act to provide for the temporary Increase in Taxes payable by Banking Corporation", (Chapitre 8, Statuts de 1938).

"An Act to amend and consolidate the Tax Recovery Act, 1929", (Chapitre 82, Statuts de 1938).

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 677, en date du 25 mars, 1939: désavouant l'acte suivant passé par la législature de la province de l'Alberta:

"An Act to amend the Limitation of Actions Act, 1935", (Chapitre 28, Statuts de 1938).

118. Réponse à un ordre de la Chambre:—

1. (a) Depuis le 1er janvier 1938, combien on a adjudé d'entreprises pour la fourniture de charbon aux édifices publics de l'Etat dans la province du Nouveau-Brunswick, (b) les noms et la situation de chacun de ces édifices.

2. Les soumissions reçues dans chaque cas, les montants, et à qui les entreprises ont été adjudées.

119. Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de:—

Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 201, 25 janvier, 1939: Pour transférer l'administration de la loi des faillites, 1927, du ministre des finances au secrétaire d'Etat du Canada.

121. Etat présenté par le commissaire fédéral du cens électoral sur la révision annuelle de la liste électorale tel que requis en vertu des dispositions de l'article 52 de la loi du cens électoral fédéral, 1934.

122. Etat montrant:—

1. Le tonnage total des navires marchands enregistrés au Canada.

2. Le total du tonnage des navires marchands (a) de haute mer, (b) des navires marchands cabotiers et (c) des navires de pêche enregistrés au Canada.

3. Le nombre des marins canadiens.

123. Etat montrant:—

Par province, quels prêts le gouvernement a consentis à des municipalités canadiennes afin de contribuer au coût d'ouvrages ou de projets municipaux rentables, sous le régime du Chapitre 33 du Statut de 1938, "Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938".

124. Etat montrant:—

1. Combien d'officiers et de soldats dont les frais de déplacement étaient couverts par le poste numéro 249, du budget de 1937-38, ont assisté au couronnement de Sa Majesté le Roi.

2. Les noms, l'adresse et le grade des officiers qui étaient présents.

3. En salaire, déboursés ou autres frais, quelle somme a été versée à chaque officier ou pour chaque officier.

4. En vertu de cette appropriation, quel montant on a vraiment dépensé.

125. Etat montrant:—

1. Les noms des personnes qui ont soumissionné pour la livraison de soixante-huit cadres de cibles au Mont-Bruno, Québec, à Niagara sur le Lac, Ontario, et à d'autres localités.

2. Le montant de chaque soumission.

3. En faveur de qui les adjudications ont été faites et à quels prix.

126. Etat montrant:—

1. Le nombre des personnes employées au port de Churchill pour la saison de 1938.

2. Leurs noms et l'adresse de la résidence de chacun.

127. Etat montrant:—

1. Les sommes dépensées par le gouvernement durant la dernière année civile pour les recherches scientifiques relatives au cancer.

2. De quelle façon on a fait ces recherches scientifiques.

3. Si des gouvernements provinciaux ont entrepris de s'enquérir de prétendues guérisons du cancer. Si oui, lesquels.

4. Si le gouvernement s'est engagé à collaborer financièrement ou autrement avec lesdites provinces dans ledit travail d'enquête.

5. Si oui, de quelle manière s'exercera cette collaboration

6. Durant chacune des années écoulées de 1918 à 1938, combien de personnes sont mortes du cancer au Canada.

7. Sur le total des décès survenus durant chacune de ces années, quel est le pourcentage attribuable au cancer.

128. Etat montrant:—

1. Combien d'aéroports les Lignes aériennes Trans-Canada possèdent; (a) Quels sont les noms de chacun et où chacun est situé; (b) Quel est jusqu'aujourd'hui pour chacun le montant de la mise de fonds et des déboursés; (c) Si lesdits aéroports sont terminés, et sinon, à quel montant on évalue les autres dépenses proposées dans chaque cas.

2. Combien d'aéroports les Lignes aériennes Trans-Canada possèdent en partie, (a) Quels sont les noms de chacun et où chacun est situé; (b) Quel est jusqu'aujourd'hui pour chacun le montant de la mise de fonds et des déboursés; (c) Si lesdits aéroports sont terminés et sinon, à quel montant on évalue les autres dépenses proposées dans chaque cas.

3. Quels sont les noms de tous les autres aéroports qui reçoivent des octrois, où ils sont situés, quelle somme on a dépensée jusqu'aujourd'hui et quelles sommes on se propose de dépenser encore dans chaque cas.

4. Quels sont les noms de tous les autres aéroports ou des terrains d'atterrissage forcé que l'on se propose de construire cette année, et où ils sont situés.

5. Jusqu'au 31 décembre 1938, quelle a été la mise de fonds totale dans les aéroports, dans les emplacements, dans l'équipement et les autres travaux préparatoires.

129. Etat montrant:—

1. En quelle année le gouvernement du Canada a fait un prêt au gouvernement de la Grèce.

2. Dans quelles circonstances cet emprunt a été accordé.

3. Le montant du prêt et le taux de l'intérêt.

4. Si les versements d'intérêts ont été faits chaque année à la date convenue.

5. Depuis que le prêt a été consenti, quelles sommes ont été versées annuellement sur le principal.

6. Le montant encore dû et en souffrance.

130. Etat montrant:—

1. Durant chacune des trois dernières années, quel a été le total des recettes du Dominion qui provenaient des taxes.
2. Durant chacune des mêmes années, quel a été le total des recettes de chaque province, provenant de la même source.
3. Durant chacune des mêmes années, quel a été, dans chaque province, le total des recettes provenant de taxes municipales.

131. Etat montrant:—

1. Qui sont actuellement les membres du Conseil de la Défense, ministère de la Défense nationale, et quelle est officiellement la charge de chacun.
2. Quelles sont les attributions et les fonctions du Conseil de la Défense au sujet de (a) la coordination de tous les services, des (b) propositions soumises au ministre et au Gouverneur en conseil sur les questions de principe et d'administration, des (c) communications directes avec le ministère anglais de la guerre ou avec l'Amirauté, (d) des communications directes avec les services de guerre ou les services navals des autres pays.
3. Combien de réunions du Conseil de la Défense on a tenues (a) en 1937, (b) en 1938.
4. Dans quelle mesure le Conseil de la Défense révisé-t-il les décisions et les contrats importants relatifs à l'approvisionnement en armes, en munitions, en matériel militaire et naval.

132. Etat montrant:—

1. Durant 1938 combien d'hommes on a occupés sur les terrains du Camp de Niagara, soit pour construire, soit pour réparer les édifices du Camp.
2. Les noms de ces personnes.
3. Combien on leur versait à l'heure.
4. Durant 1938, quel a été le total des gains de chaque personne.
5. Si l'on a donné la priorité aux anciens combattants.
6. Parmi ces hommes, combien il y avait d'anciens combattants.
7. Si tous les hommes ainsi occupés étaient des citoyens canadiens, soit de naissance, soit par naturalisation.
8. Sur la proposition de qui ces personnes ont été occupées.

133. Etat montrant:—

1. A quelle date on a demandé à la Commission du Tarif de s'enquérir du coût des autos, des véhicules-moteur, des radios, des réfrigérateurs et d'autres articles de ménage indispensables au Canada.
2. Le texte des renvois.
3. Quelle mesure la Commission du Tarif a prise en cette affaire, et si son ou ses rapports seront déposés sur le Bureau de la Chambre.
4. Si la Commission a donné les raisons de ses délais à conduire des enquêtes ou à rédiger ses rapports.

134. Etat montrant:—

1. Le montant mensuel versé par le gouvernement fédéral au gouvernement de la province de Québec pour aide au chômage depuis le 1er janvier 1938.
2. Si le gouvernement de la province de Québec a été autorisé à appliquer ces sommes, ou partie d'icelles, à des travaux de chômage.
3. Dans l'affirmative, à quels endroits, pour quel genre de travail, et pour quelles sommes ces travaux ont été exécutés.

135. Etat montrant:—Durant chacune des années civiles 1936, 1937 et 1938, quel était le nombre des fonctionnaires de l'immigration en service aux ports de Cornwall, Morrisburg, Prescott, Brockville, Gananoque, et Kingston, respectivement.

136. Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, mémoires, et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un gardien de quai à Robert's Creek, Colombie-Britannique, durant l'année 1938.

137. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, et de tous autres documents que le ministère des Transports a reçus de fonctionnaires de districts ou d'autres personnes durant les deux dernières années au sujet de la nomination de gardiens de quai dans le district fédéral de Kootenay-Ouest, Colombie-Britannique.

138. Copie d'un mémoire préparé à la demande du chef de l'opposition du temps et selon les instructions du premier ministre d'alors pour illustrer, par voie comparative, l'ancienne méthode de contrôle de la Trésorerie et la nouvelle, et indiquer quelles peuvent être les différences entre les deux, mémoire mentionné à la page 1713 des Débats révisés du 22 mars 1934.

139. Etat montrant: —

1. Quel a été, en 1938, le total des octrois versés pour le charbon.
2. Quelle partie de cette somme on a versée pour le transport du charbon expédié (a) de la Nouvelle-Ecosse, (b) de l'Alberta, (c) des autres provinces.
3. Quelles personnes ou compagnies ont reçu des versements pour avoir expédié du charbon (a) de la Nouvelle-Ecosse, (b) de l'Alberta, (c) des autres provinces et quel montant chacune de ces personnes a reçu.
4. Le nombre total de tonnes et la valeur de nos importations de charbon (a) des Etats-Unis d'Amérique, (b) de la Grande-Bretagne, (c) de la Russie, (d) des autres pays.
5. Le nombre total de tonnes et la valeur de nos exportations de charbon (a) aux Etats-Unis d'Amérique, (b) à la Grande-Bretagne, (c) aux autres pays.

140. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a pris des mesures pour compiler un registre national qui porterait sur la défense, ou l'économie politique, ou l'industrie, ou la vie ouvrière.
2. Si oui, quelles sont-elles.
3. Si l'on fera un recensement, ou si l'on compilera ou si l'on donnera à compiler un registre national, ou un moderne "Doomsday Book", sur les matières suivantes: (a) les ressources industrielles, (b) les ressources économiques, (c) les ressources alimentaires, (d) le capital humain, (e) les ressources militaires et la défense, (f) les chômeurs.

142. Etat montrant:—

1. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs de la ville d'Ottawa le 15 octobre 1935.
2. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs de la ville d'Ottawa le 1er janvier 1939.
3. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs du Canada le 15 octobre 1935.
4. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs du Canada le 1er janvier 1939.

142a. Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1937, quel était le nombre total de personnes à l'emploi de l'Etat en les classifiant comme (a) permanentes, (b) surnuméraires.
2. Combien de ces fonctionnaires (1) permanents, (2) temporaires, reçoivent (a) moins que \$500 par année, (b) \$500, mais moins que \$1,000, (c) \$1,000, mais moins que \$1,500, (d) \$1,500, mais moins que \$2,000, (e) \$2,000, mais moins que \$3,000, (f) \$3,000, mais moins que \$4,000, (g) \$4,000, mais moins que \$5,000, (h) \$5,000, mais moins que \$6,000, (i) \$6,000, mais moins que \$7,000, (j) \$7,000, mais moins que \$9,000, (k) \$9,000, mais moins que \$12,000, (l) \$12,000, mais moins que \$15,000, (m) \$15,000 et plus.
3. Combien de ces personnes n'occupent leur emploi qu'une partie de l'année.
4. Le 31 mars 1937, quel était le nombre total des fonctionnaires dans la Division militaire, la Division navale et la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale.

5. Combien de ces fonctionnaires reçoivent un salaire de (a) moins que \$500 par année, (b) \$500, mais moins que \$1,000, (c) \$1,000, mais moins que \$1,500, (d) \$1,500, mais moins que \$2,000, (e) \$2,000, mais moins que \$3,000 (f) \$3,000, mais moins que \$4,000, (g) \$4,000, mais moins que \$5,000, (h) \$5,000, mais moins que \$6,000 (i) \$6,000, mais moins que \$7,000, (j) \$7,000, mais moins que \$9,000, (k) \$9,000, mais moins que \$12,000, (l) \$12,000, mais moins que \$15,000, (m) \$15,000 et plus.

6. Combien de ces personnes n'occupent leur emploi qu'une partie de l'année.

142b. Etat montrant:—Durant chacune des années écoulées de 1930 à 1938 inclusivement, combien de fonctionnaires, permanents et temporaires, chaque ministère fédéral a eus à son emploi.

143. Relevé indiquant le nombre de communes pour le pâturage établies dans la province de la Saskatchewan, l'étendue de chacune, le nombre de milles de clôture construite pour chacune et les noms des entrepreneurs à qui on a adjudgé l'entreprise de construire ces clôtures.

143a. Etat montrant:—

1. Sous l'empire des dispositions de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies,—1. Si des communes de pâturages ont été créées dans le voisinage de Govenlock, Saskatchewan.

2. Si oui, quelle en est l'étendue totale.

3. Si l'on a acheté des terres prises à bail, quels étaient (a) le ou les noms des locataires, (b) les dates auxquelles les baux expiraient, (c) les dates auxquelles on a pris possession de ces terrains loués.

4. Si l'on a enlevé avant la date d'expiration du bail l'une quelconque des clôtures que les locataires avaient construites sur les propriétés louées.

5. Si l'on a versé à l'un quelconque de ces locataires une indemnité pour l'enlèvement d'une clôture.

6. Sinon, pourquoi.

7. Si l'on a utilisé partie quelconque des vieilles clôtures pour clôturer de nouveau ces terrains.

8. Sinon, pourquoi.

9. Si l'érection de nouvelles clôtures a été faite à forfait.

10. Si oui, quels furent (a) les noms des entrepreneurs, (b) le montant mentionné dans chaque contrat, (c) le coût par mille de la nouvelle clôture.

143b. Etat montrant:—

1. Si on a établi un pâturage commun à Val Marie, Saskatchewan.

2. Si oui, quels sont l'étendue de ce pâturage, le nombre de milles de la clôture et le coût par mille de cette clôture.

3. Si celle-ci a été construite à forfait.

4. Si oui, qui était l'entrepreneur, et quel a été le nombre d'hommes occupés.

144. Copie de tous télégrammes, correspondance et de tous autres documents, datés entre le 15 août 1938 et aujourd'hui et relatifs à la demande que l'Union des ouvriers en chaussures de Waterloo sud a faite au sujet de l'importation de chaussures des Etats-Unis.

145. Etat montrant:—

1. De combien d'avocats de la ville de Hamilton ou du comté de Wentworth le gouvernement a retenu les services durant l'année 1938.

2. Pour quels travaux déterminés on a retenu les services de chacun.

3. Les montants versés à chacun des avocats dont on a ainsi retenu les services, soit en honoraires, soit en émoluments ou frais de déplacement.

4. Le cas échéant, les montants encore dûs.

146. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et requêtes échangées depuis le décès de l'ancien maître de poste, feu George Secord, au sujet de la nomination d'un maître de poste à Apohaqui, Nouveau-Brunswick.

147. Relevé indiquant le montant des subventions versées à la *Dominion Steel and Coal Company* de Montréal ou à ses filiales durant chacune des dix dernières années.

148. Etat montrant:—

1. Depuis 1935, si l'Etat a retenu les services de l'honorable J. L. Ralston à titre d'avocat pour une ou plusieurs commissions.
2. Si oui, pour quelle ou quelles commissions.
3. Quelle rémunération il a reçue dans chaque cas, (a) honoraires par jour, (b) frais et allocations, (c) total.
4. Si l'Etat lui doit encore quelque montant.
5. Si oui, combien.

149. Etat montrant:—

Quelles mesures le ministère du Travail a prises en 1938 pour diminuer le chômage dans les divers métiers reconnus.

150. Etat montrant:—

1. De qui la Commission du district fédéral, depuis qu'elle a été instituée, a acheté des terrains pour les changer en parcs et quels prix elle a versés pour ces terrains.
2. Si la Commission du district fédéral a pris des mesures pour acheter des Sœurs du Bon-Pasteur un terrain sur la rue St-André, ayant front sur la rivière et attenant au parc qui s'étend à l'est des ponts Minto.
3. Ce qu'il est advenu du bois et des matériaux de construction provenant des vieux édifices démolis à Rockcliffe, et quel prix on a obtenu pour ces matériaux.
4. A qui on a adjugé l'entreprise de démolition de ces édifices, et quand l'ouvrage a été terminé.
5. Si l'entrepreneur est encore à l'emploi de l'Etat. Sinon, quand il a été destitué.

151. Etat montrant:—

1. La somme d'argent donnée à chaque province durant chacune des trois dernières années.
2. La somme d'argent garantie pour chaque province durant les mêmes années.

152. Etat montrant:—

Si l'on a accompli des progrès dans le travail d'attirer les touristes en vue de diminuer le chômage.

153. Etat montrant:—

1. Le commerce total du Canada pour l'année 1938.
2. Le chiffre du commerce du Canada pour la même année avec chacun des pays du monde.

153a. Etat montrant:—

1. De 1908 à 1938 inclusivement, quelle a été, chaque année, la valeur du commerce extérieur du Canada, indiquant, (a) les importations en provenance de chaque pays, (b) les exportations à chaque pays, (c) le chiffre du commerce total avec tous pays, (d) la balance du commerce avec chaque pays, (e) le total de la balance du commerce avec tous pays.
2. Durant la même période, quel était à la fin de chaque année financière le montant de la dette nationale nette et de la dette brute.
3. Durant la même période, quel a été le montant total des recettes et des dépenses, ordinaires aussi bien qu'extraordinaires, donnant aussi le montant du surplus ou du déficit.

153b. Etat montrant:—

1. La dette du Canada: (a) au 31 mars 1911; (b) au 31 mars 1921; (c) au 31 mars 1930; (d) au 31 mars 1935.
2. La dette actuelle du Canada.

154. Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada et de leurs filiales, y compris les Chemins de fer de l'Etat.

2. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

3. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit de la compagnie de Chemin de fer Pacifique-Canadien.

4. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

154a. Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada et de leurs filiales, y compris les Chemins de fer de l'Etat.

2. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

3. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit de la compagnie de Chemin de fer Pacifique-Canadien.

4. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

155. Etat montrant:—

1. (a) Dans tout le Canada, (b) dans la Colombie-Britannique, quel est le nombre de quais et des jetées qui relèvent du ministère des Transports, tel que stipulé dans la Loi des ports et jetées de l'Etat.

2. Si des jetées et des quais complétés relèvent du ministère des Travaux publics. Si oui, combien pour (a) tout le Canada, (b) pour la Colombie-Britannique.

3. (a) Dans tout le Canada, (b) dans la Colombie-Britannique, quel est le nombre de quais et des jetées pour lesquels on nomme maintenant des gardiens de quais.

4. Durant l'année financière 1937-38, quelles recettes on a obtenues de la perception des droits et de péages à ces quais et à ces jetées, soit (a) en quaiages proprement dits, (b) soit en droits d'accostage.

5. Durant l'année financière 1937-38, quelle somme totale les gardiens de ports ont retenue à titre de commission dans la perception de droits et de péages, soit (a) pour le quaiages, (b) soit pour les droits d'accostage.

6. Le nombre des quais et des jetées de la Colombie-Britannique où l'on perçoit actuellement des droits et des péages à titre de droits d'accostage.

156. Correspondance échangée entre M. James Y. Murdoch, de Toronto, et le ministre du Transport, au sujet de sa démission comme directeur des chemins de fer Nationaux.

157. Etat montrant:—

1. Combien d'emprunts ont été achetés, et combien ont été remboursés durant l'année 1938 (a) New-York, (b) Londres.

2. Si l'on a obtenu à New-York en novembre 1938 un emprunt de quarante millions destiné à un remboursement.

3. Si l'emprunt précédent a servi à rembourser une dette à l'étranger ou au pays.

4. Qui était créancier et où habitait-il.

5. Pourquoi l'emprunt n'a pas été lancé au Canada.

6. S'il a été offert au Canada.

7. Quel a été le total des dépenses pour (a) escompte et commissions, (b) frais de déplacement, (c) impressions et papeterie, (d) gravure, (e) honoraires d'enregistrement de l'émission à la Bourse de New-York, (f) frais de port et assurance, (g) frais de change, (h) service de camion blindé, (i) service d'une machine à signer, (j) impression de la demande d'enregistrement, (k) service des messageries et divers, (l) le rendement en intérêts, (m) le pourcentage brut des frais.

8. La somme brute qui aura été versée par le Canada lorsque l'emprunt deviendra échu dans trente années.

9. Le montant net au crédit du Canada et disponible à l'époque du remboursement pour être appliqué sur l'émission à rembourser.

158. Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, quel était le montant des polices d'assurances des catégories suivantes en force au Canada: (a) accidents, y compris les accidents à la personne, les risques attachés à la qualité de patron et à la propriété et les dommages accidentels à la propriété personnelle; (b) maladie; (c) accidents d'avion; (d) tremblement de terre; (e) aviation; (f) vols; (g) explosions; (h) faux; (i) fraudes; (j) crédit; (k) garanties; (l) grêle; (m) transport à l'intérieur; (n) bétail; (o) machines; (p) biens personnels; (q) glaces de vitrage; (r) biens immobiliers; (s) coulage des appareils d'arrosage; (t) générateurs de vapeur; (u) titres; (v) tornades; (w) assurance contre la température et toutes les autres sortes.

2. Durant chacune des dix dernières années, quel pourcentage des polices d'assurance de chacune de ces catégories a été souscrit par (a) des compagnies britanniques, (b) des compagnies étrangères, (c) des compagnies canadiennes.

3. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des primes d'assurance que chacune des catégories de ces compagnies (britanniques, étrangères, canadiennes) a perçues pour les polices mentionnées plus haut.

4. Durant chacune des dix premières années, quel a été le total des pertes nettes, y compris les frais de règlement, que les compagnies britanniques, étrangères et canadiennes respectivement, ont subies au sujet des polices mentionnées plus haut.

5. Si l'on peut obtenir des réponses complètes aux questions précédentes dans des rapports ou des publications préparés par le Surintendant de l'assurance du Dominion du Canada. Sinon, pourquoi ces renseignements ne sont pas accessibles.

6. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des impôts, droits de permis ou autres droits que l'Etat canadien ou les provinces ont perçus des compagnies mentionnées plus haut.

158a. Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, combien de compagnies canadiennes, britanniques et étrangères ont obtenu un permis de l'Etat pour souscrire des assurances-feu, des assurances-vie et des assurances pour les autos.

2. Durant les dix dernières années, quel était le montant total du dépôt de chacune de ces compagnies, que l'Etat détenait et qui était applicable aux assurances-feu, aux assurances-vie et aux assurances pour les autos.

3. Durant chacune des dix dernières années, quel a été, provenant des titres en dépôt, le total du revenu de chaque compagnie canadienne, britannique et étrangère.

4. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le placement total de chacune des compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, non compris le dépôt détenu par l'Etat.

5. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le revenu total que chacune de ces compagnies a retiré des placements indiqués plus haut.

6. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le montant total des polices d'assurances-vie, d'assurance-feu et d'assurance pour les autos en force pour chacune de ces compagnies.

7. Durant chacune desdites années, quel a été le montant total de ces polices en vigueur pour les compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, respectivement, qui sont enregistrées comme sociétés par actions, sociétés d'assurances mutuelles ou autres assurances mutuelles.

8. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total du revenu brut, provenant des primes, de chacune de ces compagnies.

9. Durant chacune desdites années, quel a été le total du revenu net, provenant des primes, de chacune de ces compagnies.

10. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des pertes de chacune de ces compagnies, frais de règlement compris, pour l'assurance-feu, l'assurance-vie et l'assurance sur les autos.

11. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des frais de règlement de chacune de ces compagnies.

12. De quoi se composent ces frais de règlement.

13. Si certaines de ces compagnies conduisent le commerce d'assurance au Canada sans un permis de l'Etat.

14. Durant les dix dernières années, quel a été le total des taxes, droits de permis ou autres droits que le gouvernement du Canada ou les provinces du Canada ont perçus de chacun des groupes de ces compagnies d'assurance.

15. Durant chacune des dix dernières années, quels ont été les vrais traitements versés aux premiers officiers et à d'autres fonctionnaires supérieurs de ces compagnies au Canada.

16. S'il est possible d'obtenir les renseignements demandés plus haut dans des rapports ou des publications préparés par le Surintendant de l'assurance pour le Dominion du Canada.

17. Sinon, pourquoi ces renseignements ne sont pas accessibles.

158b. Etat montrant:—

1. Durant les années civiles 1936, 1937 et 1938, quel a été le montant des polices d'assurance-vie souscrites au Canada par (a) les compagnies canadiennes, (b) les compagnies britanniques, (c) les autres compagnies.

2. Durant 1936, 1937 et 1938, quel a été le montant des primes versées pour ces polices.

3. Combien de polices ont été résiliées, ou abandonnées pour une considération monétaire durant la période mentionnée plus haut.

4. Le montant des polices résiliées ou remises.

5. La somme versée en primes sur les polices mentionnées dans la question 3

159. Relevé indiquant toutes les entreprises relatives à la création du parc Highland National, Nouvelle-Ecosse, avec les détails suivants: (a) les noms des adjudicataires, (b) le montant des soumissions, (c) les dépenses en 1937 et (d) les dépenses en 1938.

159a. Etat montrant:—

1. Quelle somme a été dépensée pour aménager le parc national Highland Nouvelle-Ecosse, durant les années 1936, 1937 et 1938 respectivement.

2. Le coût total des levés pour ledit parc.

3. Quand on complétera ce parc, quel en est le coût estimatif total et quelle en est l'étendue.

160. Dossier contenant (a) des détails complets sur cette partie de la récolte de blé de 1935-36 dont la Commission canadienne du blé a disposé entre le 31 juillet 1936 et le 31 juillet 1938; (b) des détails complets sur la manière dont la Commission canadienne du blé a disposé du blé acheté de la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited*, du 31 juillet 1936 au 31 juillet 1938.

161. Etat montrant:—

1. De combien de compagnies de publicité les différents ministères de l'Etat ont utilisé les services durant l'année 1938.

2. Les noms de ces agences de publicité.

3. Les montants versés à chacune.

162. Etat montrant:—

23 1. Quels ouvrages publics de la ville d'Ottawa ont été complétés depuis le 23 octobre 1935.

2. Le coût de parachèvement de ces ouvrages publics.

3. Quels ouvrages publics sont actuellement en cours d'exécution dans la ville d'Ottawa.

4. Le coût estimatif du parachèvement de ces ouvrages publics.

163. Etat montrant:—

1. Ce qu'a été, en onces, le total de la production de l'argent au Canada durant les années civiles écoulées de 1933 à 1938 inclusivement.

2. Durant chacune desdites années, quel a été le total de l'argent qui a été extrait, et quel a été le prix du marché pour chaque once.

3. Sur le total de cette nouvelle production d'argent, quelle quantité le gouvernement des Etats-Unis a acheté durant chacune des années civiles de 1933 à 1938 inclusivement.

4. Quelle somme totale les Etats-Unis ont versée durant chacune de ces années pour tout l'argent nouvellement extrait.

5. Si le gouvernement des Etats-Unis a fait des représentations à l'effet que tous les futurs achats d'argent récemment extrait seraient payés en marchandises fabriquées ou produites aux Etats-Unis.

164. Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires surnuméraires le ministère des Postes a employés dans la ville de Toronto durant l'époque de Noël 1938.

2. Les noms et les adresses de tous ces fonctionnaires.

3. Combien étaient d'anciens combattants.

164a. Etat montrant:—

1. A quelle date a eu lieu dans la ville de Toronto le dernier concours de la Commission du service civil pour les chargeurs des postes.

2. Combien de personnes se sont présentées à ce concours.

3. Combien l'ont passé avec succès.

4. Combien de ces candidats heureux ont été embauchés et ont obtenu un emploi de chargeur dans ce district.

5. Combien de candidats heureux n'ont pas encore obtenu un emploi.

6. Si la Commission du service civil a prié les aspirants de présenter leurs demandes afin de tenir un autre concours pour les chargeurs des postes dans ce district.

7. Si oui, si l'on mettra de côté la liste actuelle et à quelle date.

164b. Etat montrant:—

1. A quelle date a eu lieu dans la ville de Toronto le dernier concours de la Commission du service civil pour les facteurs.

2. Combien de personnes se sont présentées à ce concours.

3. Combien l'ont passé avec succès.

4. Combien de ces candidats heureux ont été embauchés et ont obtenu un emploi de facteur dans ce district.

5. Combien de candidats heureux n'ont pas encore obtenu un emploi.

6. Si la Commission du service civil a prié les aspirants de présenter leurs demandes afin de tenir un autre concours pour les facteurs dans ce district.

7. Si oui, si la liste actuelle des admissibles sera mise de côté et à quelle date.

165. Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires surnuméraires le ministère des Postes a embauchés dans le district de Montréal durant l'époque de Noël 1938.

2. Combien de ces fonctionnaires vivaient (a) dans la ville de Montréal proprement dite, (b) en dehors des limites de la ville de Montréal, (c) dans la ville de Verdun.

3. Combien de fonctionnaires de chacune des localités mentionnées plus haut, étaient d'anciens combattants, et combien étaient des étudiants.

4. Quels étaient et le minimum et le maximum des jours pendant lesquels on permettait à ces fonctionnaires surnuméraires de travailler.

5. Quelle était l'échelle des salaires (maximum et minimum) versés à ces fonctionnaires.

166. Etat montrant:—

1. Combien de remises aux distributeurs ont été faites, et sur quelles marchandises importées, le ministère du Revenu national, division des Douanes a exercé sa prérogative de résiliation depuis le 1er janvier 1939.

2. Au sujet d'un cas qui lui aurait été soumis, si la Commission du Tarif a pris une décision (a) quant à la légalité des remises que le ministère du Revenu national accorde aux distributeurs généraux, ou (b) quant à la résiliation de ces remises.

167. Etat montrant:—

1. Si des avions de l'Armée royale de l'Air du Canada ont transporté à titre de passagers des membres de la Chambre des communes en 1936, 1937 et 1938.

2. Si oui, si le ministère de la Défense nationale a accordé des permis pour ces envolées.

3. Les noms des membres de la Chambre des communes qui ont obtenu ce privilège, quel a été dans chaque cas le nombre d'envolées, et entre quelles localités les envolées ont eu lieu.

168. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes et autres documents (au complet) en possession du département des Postes à Montréal concernant l'enquête J. D. Olivier, faite par M. H. Fortier, inspecteur en chef du département, et copie de tous documents, mémoires, écrits en possession de M. H. Fortier concernant l'enquête J. D. Olivier.

169. Etat montrant:—

1. Le total des enrôlements dans les Forces Expéditionnaires Canadiennes durant les années 1914-1918 inclusivement.

2. Combien de Canadiens sont morts au champ d'honneur.

3. Combien sont décédés à la suite de leurs blessures.

4. Combien furent blessés.

5. A combien de vétérans de la grande guerre le gouvernement paie une pension.

6. La somme totale payée en pension aux vétérans depuis la fin de la guerre jusqu'à ce jour.

7. Le coût total jusqu'à ce jour, en capital et intérêt, y compris les pensions, de la participation du Canada à la guerre de 1914-1918.

170. Etat montrant:—

1. Combien d'inspecteurs l'Etat occupe maintenant dans la province de la Saskatchewan pour le ministère de l'Agriculture, la Loi du rétablissement agricole des prairies et pour l'assistance aux chômeurs.

2. Les noms, l'adresse de la résidence, le traitement et la nature du travail de chacun.

171a. Copie de tous les ordres d'expédition que la Commission canadienne du blé a donnés pour le transport du blé de l'Alberta, soit par la route de l'Est, soit par la route de l'Ouest, durant la présente année de mise en marché du blé.

171b. Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministère du Commerce ou tout membre du gouvernement, et tout membre de la Bourse des grains de Winnipeg au sujet des méthodes de vente et d'administration de la Commission du blé, et au sujet de la distribution des affaires de la Commission aux membres de la Bourse des grains de Winnipeg.

172. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement canadien accorde actuellement des bourses d'étude de quelque sorte que ce soit.
2. Si oui, quelles bourses ont été accordées l'an passé.

173. Etat montrant:—

1. Le coût total de tous les vapeurs du service naval, y compris les bâtiments-balises, etc., que le ministère des Transports utilise sur les Grands Lacs, les canaux et les rivières.
2. Durant chacune des années écoulées de 1920 à 1938 inclusivement, combien a coûté l'entretien des navires mentionnés plus haut aussi bien que le balisage des eaux.

174. Etat montrant:—

1. Le coût total du canal Welland avant la date de l'ouverture officielle, si on y comprend le coût total de tous les terrains nécessaires à cette entreprise.
2. Depuis la date de l'ouverture officielle jusqu'aujourd'hui, quel a été le montant annuel des gages et des frais d'administration, y compris l'énergie électrique, la peinture, les réparations, les ponts, le dragage, etc.
3. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le montant des intérêts sur les obligations ou les capitaux nécessaires à la construction du canal.
4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des recettes provenant de l'usage du canal.

175. Etat montrant:—

1. Les enquêtes conduites en vertu de la Loi des enquêtes (S.R.C. 1927, Chapitre 99) durant les années 1935, 1936, 1937 et 1938 dans la province de l'Alberta.
2. Les noms, l'adresse et la résidence et l'état de chacun des commissaires que le Gouverneur en conseil a nommés pour procéder à ces enquêtes.
3. Le traitement versé à chacun de ces commissaires.

176. Mémoire No H.Q.S. 6619-A 1FD2, en date du 4 octobre 1937: rapport du maître-général des Ordonnances à cette époque sur le contrat conclu entre le gouvernement et la *Montreal Construction Supply and Equipment, Limited*, pour fourniture de munitions.

176a. Rapport à son Excellence le Gouverneur général en conseil, signé I. A. Mackenzie, ministre de la Défense nationale, en date du 1er novembre 1938, à ce sujet.

176b. Etat montrant:

1. Si l'on a souscrit un contrat avec la *Montreal Construction, Supply and Equipment, Limited*, de Montréal, pour la fabrication d'obus. Si oui, à quelle date.
2. Si c'est la compagnie même à qui a été adjugée l'entreprise de la construction d'un édifice public à Ottawa.
3. A quelle date cette compagnie a commencé la fabrication des obus.
4. Si l'on a donné quelque raison pour la non livraison des obus.
5. Si oui, quelle est la raison.
6. Si cette entreprise a été adjugée par choix plutôt qu'à la suite de la concurrence dans les offres. Si oui, pour quelles raisons.
7. Dans quelle mesure on a étudié les outillages d'autres établissements industriels avant de choisir cette compagnie en particulier.

177. Etat montrant:

1. Depuis octobre 1935, combien de ministres de la Couronne ont visité des pays étrangers pour transigner des affaires publiques.
2. Quels pays a visités chacun des ministres.
3. Quel était l'objet de chaque visite.

4. Quelle a été la durée de chaque visite.
5. Quels ministres étaient accompagnés par un secrétaire et/ou par d'autres membres de leur personnel au cours de ces visites.

177a. Etat montrant:—

1. Si le secrétaire d'Etat a visité le continent européen durant 1938.
2. Si oui, s'il était accompagné par des personnes faisant partie des services administratifs.
3. Quels pays il a visités.
4. De quelle nature étaient les affaires qu'il a transigées dans chacun des pays visités.
5. Les résultats de sa visite dans chacun de ces pays.

178. Etat montrant:—

1. Si l'on a acheté des épinettes pour la décoration des terrains qui entourent les casernes militaires de la ville de Calgary.
2. Si oui, de qui on a acheté des épinettes.
3. Où réside le vendeur.
4. Si l'on a fait un appel de soumissions relatif à cet achat.
5. Si oui, quels sont les noms et les prix des soumissionnaires.
6. Si l'on peut obtenir des épinettes dans la province de l'Alberta.

179. Etat montrant:—

1. Combien d'entreprises ont été adjudgées pour la fabrication d'obus ou de caisses à munitions.
2. A quels individus ou compagnies on a adjudgé ces entreprises.
3. La somme mentionnée dans chacun de ces contrats, en indiquant le prix à l'unité dont l'addition forme cette somme.
4. Si ces entreprises ont été adjudgées (a) après soumissions par concurrence, (b) ou par simple choix entre les offres.
5. Le cas échéant, quelles livraisons ont été faites pour ces entreprises.

180. Etat montrant:—

1. Quelle étendue de terre, le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, ou les deux, ont achetée pour le nouveau parc national de la province de l'île du Prince-Edouard.
2. La somme totale versée jusqu'aujourd'hui pour ces terrains.
3. La somme approximative qui reste à verser pour les terrains qui feront partie de ce parc.
4. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme le gouvernement a dépensée pour cette entreprise, à l'exclusion de la terre.
5. Le coût estimatif total de cette entreprise.
6. Jusqu'aujourd'hui, quel montant le gouvernement a dépensé pour le terrain de golf qui doit être établi dans ce parc.
7. Le coût estimatif de ce terrain de golf.

181. Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1935 à 1938, si le ministère de la Justice ou tout autre ministère ou service de l'Etat, a acheté un outillage photographique pour la Royale gendarmerie à cheval, à Regina, ou dans toute autre partie de la Saskatchewan.

2. Si oui, (a) de qui cet outillage a été acheté, (b) de quelle nature était cet outillage, (c) par l'intermédiaire de quel courtier on l'a acheté, et (d) quel prix on a versé.

182. Etat indiquant le coût total des ouvrages publics entrepris durant les années 1937 et 1938 au havre de Grand Bend; les noms des personnes occupées par ces travaux et le total des gages et des allocations versés à chacune de ces personnes.

183. Copie de toute correspondance et de tous bordereaux de salaires relatifs au nouveau quai de Victoria Bridge, Black River, comté de Northumberland, N.-B.

183a. Copie de toute correspondance et de tous bordereaux de salaires relatifs au nouveau quai de Victoria Bridge, Black River, comté de Northumberland, N.-B.

184. Copie de tous les bordereaux de salaires relatifs à la construction, sous la direction du contremaître, Arthur McWharter, d'une digue, etc., à Eatonsville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

185. Copie de tous les bordereaux de salaire et des comptes relatifs à la construction, sous la direction du contremaître Carl Knowlton, d'ouvrages pour la protection de la baie West Advocate, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1938.

185a. Copie de tous les bordereaux de salaire, soumissions, pièces justificatives, et un état relatif à la quantité de bois le construction et aux autres matériaux au sujet de l'entreprise exécutée sous la conduite du contremaître Hermand L. Reid, District No 10, municipalité de Cumberland, N.-E., et aussi, le cas échéant, le nom de l'inspecteur et le tarif de rémunération qu'il recevait.

186. Etat montrant:—

1. Combien de pays jouiront des mêmes diminutions du tarif des douanes que les Etats-Unis, par suite de la signature de la Convention de commerce récemment conclue entre le Canada et les Etats-Unis.

2. Quels sont ces pays.

3. Durant chacune des cinq dernières années, quel a été le montant du commerce du Canada avec chacun de ces pays, soit (a) pour les exportations, (b) soit pour les importations.

4. Quel pourcentage du commerce d'importation de chacun de ces pays sera affecté par les concessions du Canada contenues dans ladite Convention de commerce avec les Etats-Unis et dans la clause de la nation la plus favorisée qui existe dans les autres conventions, ce pourcentage devant être calculé sur la moyenne des importations des cinq dernières années.

187. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, contrats et autres documents relatifs au dragage dans la baie de Hamilton durant l'année 1938.

188. Etat montrant:—

1. Si les personnes suivantes: H. P. Sutherland, Gaspard Chartrand, Horace Halcrow, John Bacon et A. G. Halstead, sont à l'emploi de l'Etat d'une façon temporaire ou permanente.

2. Si oui, quels sont, pour chacun, l'adresse de la résidence, le traitement, la date où il a été embauché, et à quel titre chacun est à l'emploi de l'Etat.

189. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans et devis et autres documents portant une date de l'année 1938 et que le gouvernement a en sa possession au sujet des réparations ou des travaux d'entretien à la jetée du Sud, chenal de Burlington.

190. Etat montrant:—

1. Sur le nombre total des chômeurs inscrits dans tout le Canada comme recevant de l'assistance, combien (a) sont âgés de cinquante ans ou plus, (b) sont âgés de vingt à trente ans.

2. (a) Dans tout le Canada, (b) dans chaque province, quel est le nombre total des chômeurs enregistrés pour chaque plan d'assistance aux célibataires.

191. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

191a. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

191b. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

192. Copie de tous mémoires, lettres, ou autres documents que le ministre du Travail a adressés au président de la Commission nationale de placement, ou à tout autre membre de cette commission et qui contiennent la demande que le ministre du Travail a faite à l'effet que la commission devrait prendre en considération le fait que la Commission Rowell sur les relations entre le Dominion et les provinces conduisait une enquête sur certains problèmes qui sont aussi de la compétence de la Commission nationale de placement, comme M. Purvis l'a indiqué au second paragraphe de sa lettre au ministre du Travail, lettre datée le 26 janvier 1938 et qui est reproduite à la page 2 du rapport final de la Commission nationale de placement.

192a. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents que le ministère du Travail ou tout autre ministère fédéral a en sa possession et qui ont été échangés entre le président de la Commission nationale de placement ou tout autre membre de la commission et le gouvernement de la province de l'Alberta.

193. Copie de l'appendice 6 des Ordres et Règlements du Roi et de tous les arrêtés du conseil qui peuvent avoir été adoptés pour en modifier les termes.

194. Etat montrant:—

1. Combien de prêts le ministère des Pensions et de la Santé nationale a accordés (a) en 1937, (b) en 1938 à des anciens combattants en vertu des dispositions qui prescrivent des allocations pour ceux qui ont besoin d'outils ou d'équipement pour exercer un métier reconnu.

2. (a) En 1937, (b) en 1938, quel a été le montant total prêté à ces fins.

3. En vertu de cette disposition si l'on a consenti en 1937 ou en 1938 des prêts à d'anciens combattants engagés dans l'industrie des pêcheries.

195. Etat montrant:—

1. Le nombre d'anciens combattants de l'Armée impériale qui reçoivent maintenant l'allocation de guerre des anciens combattants.

2. Le nombre des anciens combattants de la guerre Sud-Africaine qui reçoivent maintenant l'allocation de guerre des anciens combattants.

3. Le nombre des anciens combattants de l'Armée impériale qui reçoivent maintenant l'allocation de chômage du ministère des Pensions et de la Santé nationale, indiquant (a) le domicile avant la guerre, (b) le domicile avant 1924.

4. (a) En 1937, (b) en 1938, quel a été le nombre total des anciens combattants de l'Armée impériale admis dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

5. Combien d'anciens combattants de l'Armée impériale occupent un emploi au ministère des Pensions et de la Santé nationale.

196. Relevé indiquant le montant total dépensé pour des réparations au quai de l'Etat à Washabuck Centre, comté de Victoria, Cap-Breton-Nord, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1938 et jusqu'au 1er février de l'année 1939, relevé indiquant d'une façon particulière la rémunération pour le travail du premier contremaître et le coût des matériaux utilisés.

197. Etat montrant:—

1. La dette du Dominion du Canada en 1914.
2. La dette du Dominion du Canada en 1920, et chaque année ensuite jusqu'en 1938.
3. Les intérêts annuels pendant les mêmes années.
4. Le pourcentage des titres du Canada détenu au pays, à l'étranger.
5. La dette du Chemin de fer National-Canadien (a) en 1923, (b) en 1938.
6. Les intérêts annuels pendant les mêmes années.
7. Le pourcentage des titres du National-Canadien détenu au pays à l'étranger.

197a. Etat montrant:—Le 31 mars de chacune des années 1914, 1920, 1930, 1935 et 1938, quelle était la dette totale de l'Etat fédéral, y compris la dette ferroviaire.

198. Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, télégrammes, rapports et autres documents relatifs à l'interrogation de l'Auditeur général au sujet des postes 13 et 219 pour 1937-38, comme on la trouve à la page 307, Volume I du Rapport de l'Auditeur général pour l'année se terminant le 31 mars 1938.

199. Etat montrant:—

1. Combien de légations maintient à l'étranger le Canada, et dans quels pays.
2. Depuis leur ouverture jusqu'aujourd'hui, les frais d'établissement et d'entretien de chacune.
3. Le personnel de chacune, les salaires et les autres allocations de ce personnel.
4. Si le Canada maintient à chacun des mêmes endroits d'autres bureaux du commerce, de l'immigration ou autre.

200. Copie de tous télégrammes, lettres, propositions et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de l'expiration d'un contrat pour la manutention des correspondances à la gare de chemin de fer de Wanham et au sujet de la nomination d'un nouvel entrepreneur.

201. Etat montrant:—

1. Durant l'année civile 1938, combien de caisses d'oranges ont été importées au Canada, chaque mois (a) des Etats-Unis, (b) des pays de l'Empire britannique en indiquant le pays d'origine.
2. Le total des droits perçus chaque mois sur lesdites oranges en provenance (a) des Etats-Unis, (b) des pays de l'Empire britannique.
3. Durant l'année civile 1938, quel a été le total des importations au Canada de dattes sans leurs noyaux en provenance (a) des Etats-Unis, (b) des pays de l'Empire britannique.
4. (a) Le droit tarifaire imposé pour chaque pays, (b) les autres droits ou impôts perçus.
5. Durant l'année civile 1938, quel a été le total des importations de dattes avec leurs noyaux en provenance (a) des Etats-Unis, (b) des pays de l'Empire britannique, et quel droits ont été perçus sur les importations en provenance de chacun des pays mentionnés plus haut.

202. Copie du bail ou contrat souscrit par le gouvernement du Canada en 1936 et par la *Three Rivers Grain and Elevator Company*; et aussi copie de toute modification à ce bail ou contrat, ou de tout autre bail accordé par le gouvernement fédéral à cette compagnie après la signature du premier bail.

203. Copie de tous correspondance et documents échangés durant les trois dernières années entre le gouvernement fédéral et toute autre personne concernant le pilote J.-Arthur Gariépy, de Bienville, comté de Lévis, P.Q., et le pilotage dans le district de Québec-Montréal.

204. Etat montrant:—

1. Depuis la dernière session, si le gouvernement a eu recours aux mandats du Gouverneur général dans l'intention de se procurer des sommes d'argent.

2. Si oui, à quelles dates, pour quelles fins et quels étaient les montants.

204a. Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 1er janvier 1938 pour autoriser l'émission de mandats du Gouverneur général.

205. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, plans, rapports d'ingénieurs, contrats, dépenses, bordereaux de salaire et autres documents relatifs aux réparations faites au quai de New-Glasgow, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938, et aussi un état montrant le coût estimatif de l'achèvement de ces réparations.

206. Etat montrant:—

1. Quels bureaux et/ou édifices l'Etat loue dans la ville d'Edmonton, Alberta, ou prend-il à bail.

2. Où sont situés ces bureaux et/ou ces édifices, de qui ils sont loués ou pris à bail, et quels montants sont versés sous forme de loyer ou de terme pour chacun de ces locaux.

3. Le montant total ainsi versé.

207. Etat montrant:—

1. Qui est chargé de l'exécution de la Loi du travail des aubains et si cette Loi est maintenant en force.

2. Si le gouvernement déposera des rapports du ministère relatifs à ses effets ou à son utilité.

3. Si l'on a reçu des plaintes au sujet de la non application de cette Loi, et au sujet des effets de la non application sur le chômage au Canada.

4. Durant chacune des années 1937, 1938 et 1939, combien d'aubains ont été admis au Canada sous l'empire de cette Loi (a) venant des Etats-Unis, (b) du Royaume-Uni, (c) du continent européen,—pour occuper des emplois au Canada.

208. Etat montrant:—

1. Combien a coûté au Canada sa participation à l'Exposition impériale de Glasgow en 1938.

2. A cette exposition impériale, combien de personnes on a occupées dans l'édifice du Canada (a) pour annoncer ou expliquer les produits exposés, (b) pour toutes autres fins.

3. Quels salaires on a versés à ces fonctionnaires.

209. Etat montrant:—

1. Sous l'empire du Plan de formation de la jeunesse (Rogers-Bilodeau), combien de jeunes ont reçu une formation dans la province de Québec pour la période de cours antérieure au 1er octobre 1938.

2. Combien de ces jeunes gens parlaient anglais, et combien, français.

3. Combien se sont enregistrés pour la période de cours allant du 1er octobre au 31 mars.

4. Combien de ces derniers parlent le français, et combien l'anglais.

5. Si l'enseignement que l'on donne à ces cours de formation est donné et en anglais et en français.

6. Parmi les jeunes mentionnés dans la question 1, combien ont trouvé un emploi par suite de leur formation.

7. Le coût de chacune des périodes de cours mentionnées dans les questions 1 et 3.

8. De combien de jours de formation réelle se compose ce plan de formation de la jeunesse.

210. Liste indiquant les noms des compagnies à qui l'on a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en bœuf du District militaire N° 10, durant les années écoulées de 1930 à 1938 inclusivement, et une liste indiquant quelle ou quelles compagnies ont été chargées de l'entreprise, et quel a été le montant total versé chaque année au ou aux soumissionnaires heureux.

211. Etat détaillé de tous les deniers dépensés durant les années civiles 1937 et 1938 à Apple Tree Cove, comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, état montrant les noms des ouvriers et des contremaîtres occupés, les montants divers versés à chacun, les noms de toutes les personnes de qui ont été achetés des matériaux et les montants versés à chacun d'eux.

212. Etat montrant:—Combien de livres et de publications forment maintenant la liste des imprimés qui ne peuvent se transporter par les postes.

213. Etat montrant:—

1. Chaque année, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel a été par province, le montant des obligations municipales qui n'ont pas été payées.

2. Par province, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel était le total de la dette garantie des corporations du Canada.

3. Par province, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel a été le montant des hypothèques sur des fermes, qui n'ont pas été payées.

214. Copie de l'arrêté du conseil et des règlements du Ministère de l'Agriculture qui ont trait aux expéditions à la Grande-Bretagne, de bœuf réfrigéré, à titre d'expérience; et aussi un dossier contenant une liste des fabricants de salaison qui ont fait ces expéditions, et une copie du contrat ou de la convention entre l'Etat canadien et ces fabricants de salaison. Et aussi un état montrant la quantité de bœuf réfrigéré que l'on a expédié, la date de l'expédition, le port de l'expédition, le prix versé à l'expéditeur pour le bœuf, le prix réel et le pourcentage de ce prix versé par l'Etat, le cas échéant, sur chaque expédition.

215. Etat montrant:—

1. Combien de livres de graine de semence d'agropyre à crête on a acheté en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les semences d'automne en 1938.

2. De qui on l'a achetée.

3. La date ou les dates de ces achats.

4. Le prix ou les prix payés pour cette graine, par livre.

215a. Etat additionnel même sujet.

216. Etat montrant:—Durant les années 1937 et 1938, quelle somme d'argent, le cas échéant, l'Etat a dépensée dans le Montana ou dans d'autres états américains, pour pâture, provende et foin destinés au cheptel du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

217. Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel montant le fédéral a fourni pour des ouvrages accomplis ou entrepris à la frontière de Niagara sous la direction ou la surveillance de la Commission des parcs de Niagara.

2. A quelles fins ces dépenses ont été faites.

3. Quel montant a été versé directement à la Commission des parcs de Niagara pour tous ouvrages ou entreprises mentionnés plus haut.

4. Le montant des engagements que le gouvernement peut avoir pris envers la Commission des parcs de Niagara pour ouvrages semblables non encore terminés ou non encore exécutés.

218. Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, contrats, factures, bordereaux de salaire, rapports d'ingénieurs et d'inspecteurs, plans et devis et autres documents relatifs au dragage du Chenal Bailey's Brook, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938.

219. Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont maintenant occupées à l'arsenal de l'Etat, dans la ville de Québec, soit (a) parmi le personnel de l'administration, (b) les techniciens, (c) les artisans habiles, (d) les manœuvres.

2. Combien d'entre eux sont des officiers ou des hommes enrôlés.

3. Si l'arsenal de l'Etat à Québec a fabriqué des corps d'obus de 18 livres à grands explosifs ou des Howitzer H.E. 4.5 de pouce durant 1936, 1937 et 1938.

4. Si oui, quel en a été le coût à l'unité.

220. Etat montrant:—

1. Le total des frais de construction du nouvel hôtel du Canadien-National à Vancouver.

2. Le nombre total des pièces de cet hôtel.

3. Le nombre de chambres à coucher.

4. Le nombre des appartements vice-royaux.

5. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des frais de décoration.

6. Le coût total de tout l'ameublement, (a) draperies, (b) meubles, (c) tapis.

7. La moyenne du coût de l'ameublement des chambres à coucher.

8. La moyenne du coût de l'ameublement des appartements vice-royaux.

9. Si l'on a fait un appel de soumissions pour ces ameublements.

10. Si les soumissions étaient (a) permises à tout concurrent, ou (b) permises à des concurrents choisis.

11. Les soumissions reçues.

12. A qui ont été adjugées les entreprises, indiquant les entreprises et les frais.

221. Etat montrant:—

1. Si un individu du nom de Samuel J. Maguire occupait un emploi de mécanicien au port de Montréal en 1909 ou en 1910.

2. Si oui, si ce Samuel J. Maguire est le même individu que l'on trouve subéquemment en charge d'un outillage mécanique important dans les élévateurs à grains, et d'appareils de lavage de marchandises dans les entrepôts, et qui a agi en qualité de maître mécanicien pour la Commission du port de Montréal du 1er mai 1930 au 5 avril 1938.

3. Si ledit Samuel J. Maguire a inventé divers dispositifs de sûreté à l'avantage du port de Montréal, y compris un appareil pour empêcher la surcharge des soutes à grains et des seaux contre la poussière afin d'empêcher la poussière du grain de se répandre dans l'air et de déterminer des explosions.

4. Si c'est l'homme même dont on a aboli l'emploi au nom de l'efficacité, tel qu'exposé à la page 701 des *Débats* non révisés du 3 février 1939.

5. Si cet homme reçoit une pension.

6. Sinon, quelle est la raison.

222. Etat montrant:—

1. Le montant total des sommes que l'Etat a versées comme subventions d'un montant fixe en 1936, 1937 et 1938.

2. Durant les mêmes années, qui a été le montant versé à chacune des provinces.

223. Etat montrant:—

1. Les dépenses faites par l'Etat durant les trois dernières années pour sculpture, taille ou autres ornements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel central des édifices du Parlement.

2. Les noms de toutes les personnes occupées à ce travail.

3. Où résidait chacune de ces personnes à l'époque où elle a été embauchée pour cet ouvrage.

4. Depuis combien de temps chacune de ces personnes avait établi sa résidence au Canada.

224. Etat montrant:—

1. Le coût total d'un nouveau navire pour faire le service entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard.

2. Si l'on prendra quelque mesure afin de donner un service additionnel et un meilleur service à l'aide d'un nouveau navire qui ferait la navette entre Toronto et Port Dalhousie, sur l'embranchement d'une sous-compagnie du National-Canadien, le chemin de fer Niagara, Ste-Catherine et Toronto.

3. Depuis combien de temps le vapeur *Northumberland* est assigné à ce service, et quel était son parcours avant de venir à Toronto.

4. Le coût de ce navire, et quand il a été construit.

5. S'il est construit pour la navigation sur le lac, et quels aménagements de pont et abri il offre par mauvais temps.

6. Combien de passagers la loi l'autorise à transporter, et s'il possède les appareils de sauvetage nécessaires.

7. Si l'on prendra quelque mesure pour assigner un nouveau navire à ce parcours afin d'améliorer le service.

225. Etat montrant:—La somme dépensée par l'Etat par province pour les bataillons scolaires durant chacune des années financières terminées le 31 mars 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938.

226. Copie de tous télégrammes, correspondance, propositions, rapports et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession, qui ont été datés durant les années 1937 et 1938, et qui ont trait à l'achat et à l'établissement d'un nouveau champ de tir dans le comté de Lincoln, Ontario.

227. Etat montrant:—

1. Si le colonel George McLeod, d'Edmonton, Alberta, était à l'emploi de l'Etat durant l'année 1936.

2. Si oui, quel ou quels emplois occupait-il.

3. Quand il avait été nommé.

4. Son salaire.

5. Si on lui permettait de présenter un compte de frais, et si oui, de combien.

6. Le montant total qu'il a reçu pendant qu'il occupait cet ou ces emplois (a) en salaire, (b) pour ses dépenses.

228. Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, quels prêts ou quelles subventions ont été accordés aux chemins de fer Nationaux du Canada et au chemin de fer Canadien-Pacifique.

2. Durant cette période de dix ans, quels remboursements ont faits le National-Canadien ou le Pacifique-Canadien.

3. A quelles conditions ces prêts ont été accordés.

229. Etat montrant:—

1. De compte à demi avec les provinces, si le gouvernement fédéral donne une allocation substantielle aux personnes des villes et des municipalités qui ne peuvent plus occuper un emploi.

2. Au début de 1938, le 31 mars ou à une autre date, si le ministère du Travail a averti les provinces qu'après une certaine date, il cesserait d'accorder une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail.

3. De compte à demi avec la province, si le gouvernement donne une allocation substantielle aux personnes des villes et des municipalités de la Colombie-Britannique qui ne peuvent occuper un emploi.

4. Si oui, si l'on a empêché de recevoir cette allocation substantielle une catégorie quelconque de personnes qui ne peuvent plus occuper un emploi et qui habitent une municipalité quelconque de ladite province.

5. Si l'Etat donne une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail, combien de personnes ont reçu une allocation de ce chef dans chaque province, durant les mois de janvier 1939, ou durant le dernier mois pour lequel les statistiques sont complètes.

230. Etat montrant:—

1. Avec quelles compagnies le ministère de la Défense nationale a complété des arrangements pour (a) la fabrication d'aéronefs, (b) l'assemblage d'aéronefs, (c) la fabrication de moteurs d'aéronefs, (d) la fabrication de parties d'aéronefs.

2. Si ces entreprises ont été adjudgées après soumissions par concurrence, ou par choix.

231. Etat montrant:—

1. Durant les années 1936, 1937, 1938 et 1939, si le ministère de la Défense nationale a acheté des fusils.

2. Si oui, de qui il a acheté ces fusils.

3. Durant la même période, si le ministère a fait des arrangements pour se procurer des mitrailleuses lourdes ou légères autres que la mitrailleuse Bren.

4. Si oui, à quelles sources il s'est procuré ou il se procurera ces armes d'après les contrats actuels.

5. Si oui, de quel modèle seront les mitrailleuses qu'on lui fournira.

232. Copie de tous les bordereaux de salaires de l'année 1938 relatifs aux réparations du quai Forbes, comme on l'appelle, Richibouctou, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

233. Etat montrant:—

1. Combien de succursales des banques autorisées du Canada sont maintenant ouvertes au Canada.

2. Combien de succursales ont été fermées depuis 1929.

3. Le cas échéant, quelles raisons on a invoquées pour fermer ces succursales.

4. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total du capital réel de toutes les banques autorisées du Canada.

5. Les fonds de prévision pour les mêmes années.

6. (a) en 1929, et (b) en 1937, quels ont été les bénéfices nets.

7. Et si ce montant comprend tous les revenus provenant des fonds en prévision.

8. (a) en 1929, et (b) en 1938, quelle a été la moyenne de l'intérêt reçu sur les prêts au commerce.

9. Les dividendes versés (a) en 1929, (b) en 1938.

10. (a) en 1929, et (b) en 1938, quel était le total de tous les prêts des banques.

11. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total de tous les dépôts remboursables sur demande.

12. (a) En 1929, et (b) en 1938, quel était le total des dépôts à préavis.

234. Etat montrant:—

1. Si l'état construit un aéroport au Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse.

2. Si oui, où il est situé, et quels en seront les dimensions et le coût estimatif lorsqu'il sera terminé.

3. De qui on a acheté le terrain et quel prix on a versé pour ce terrain.

4. Si l'on a obtenu une partie quelconque de ce terrain du gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse.

5. Si oui, quelle en est la superficie.

6. Quel prix on a versé pour cette partie.

7. Le nom du courtier ou de l'agent qui a préparé cette transaction et la somme versée pour ses services, honoraires compris.

235. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 29 avril 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et toute ou toutes autres personnes au sujet de l'usage de pièges à poisson en Colombie-Britannique.

235a. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 29 avril 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et toutes autres personnes au sujet de l'usage de pièges à poisson en Colombie-Britannique.

236. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre l'honorable ministre de l'Agriculture, ou son ministère, ou tout haut fonctionnaire de ce ministère et M. Allen, commissaire de l'Agriculture du Canada en Grande-Bretagne, au sujet des produits agricoles du Canada importés en Grande-Bretagne, et aussi copie de tous les rapports que ce commissaire a rédigés depuis sa nomination.

237. Etat au Sénat en réponse à la question suivante:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommés par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures.

239. Etat montrant:—

1. Quel a été chaque année, le nombre des immigrants admis au Canada: (a) durant la période du 10 octobre 1911 au 29 décembre 1921; (b) durant la période du 29 décembre 1921 au premier août 1930.

2. Quels ont été, chaque année, les montants déboursés par le gouvernement, pour fins d'immigration; (a) durant la période du 10 octobre 1911 au 29 décembre 1921; (b) durant la période du 29 décembre 1921 au premier août 1930.

240. Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont maintenant occupées à l'arsenal de l'Etat à Lindsay, Ontario, soit parmi (a) le personnel de l'administration, (b) les techniciens, (c) les artisans habiles, (d) les manœuvres.

2. Quel ouvrage on exécute maintenant dans cet arsenal.

241. Copies d'un message envoyé le 29 septembre 1938, par le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, au très honorable Neville Chamberlain, premier ministre de la Grande-Bretagne, pour le féliciter au sujet de l'entente de Munich.

243. Etat montrant:—

1. Le montant total versé par chaque ministère, au cours de la dernière année financière, (a) au chemin de fer Canadien-National; (b) à la compagnie du Pacifique-Canadien, pour les transports, y compris les services de wagons-lits, de wagons-salons et de wagons spéciaux.

2. Le montant total versé par chaque ministère, au cours de la dernière année financière, (a) au service de télégraphe du Canadien-National, (b) et au service de télégraphe du Pacifique-Canadien.

244. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou ministère fédéral et les gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta au sujet de la manière de se procurer ou de financer les semences de la récolte de 1939.

245. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout ministère fédéral, et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province au sujet de la collaboration des deux gouvernements dans l'assistance à accorder aux pêcheurs de homards après la forte tempête qui sévit en Nouvelle-Ecosse en décembre 1938.

246. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1937 à aujourd'hui entre le gouvernement fédéral, ou tout ministère fédéral et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province au sujet du versement d'une somme pour une subvention à la *Dry Salt Fish Producers*.

247. Etat montrant:—

1. Le cas échéant, quelle quantité de sable a été livrée en 1937 par navire à l'île Sainte-Hélène, port de Montréal.

2. Qui a livré ce sable.

3. Le tarif de quayage ou des droits de terre-plein en vigueur durant la période où ce sable était déposé à l'île Sainte-Hélène.

4. Quelle quantité de sable (en tonne de 2,000 livres) a été livrée durant cette année aux ouvrages de l'île Sainte-Hélène.

5. Si l'on a fait des représentations au ministère des Transports ou au Conseil des ports nationaux pour leur demander de renoncer au quayage ou au droit de terre-plein sur les livraisons de sable.

6. Si oui, qui a fait ces représentations.

7. Si l'on a renoncé au quayage ou au droit de terre-plein.

8. Si oui, pourquoi, et pour quelle période.

9. Quelle somme on aurait perçue sur ces livraisons si l'on n'avait pas renoncé aux droits de terre-plein.

248. Etat montrant:—Le total des frais (par article) d'une émission de titres à 3½%, portant la date du 1er juillet, d'une somme de £10,000,000, vendus à Londres en janvier 1938.

249. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans, et tous autres documents en possession de la Commission du service civil concernant le plan de réorganisation des employés du bureau de Poste à Montréal, de 1937 à ce jour.

250. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, mémoires et autres documents échangés entre tout ministère fédéral et tout commissaire canadien du commerce en Australie, ou toute société ou compagnie du Canada faisant le commerce des conserves de saumon, au sujet des méthodes injustes de concurrence subies par les conserves de saumon du Canada de la part du saumon du Japon ou de la Sibérie, dans la mise en vente sur le marché d'Australie.

251. Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a dépensée pour l'aménagement des ports de Churchill, de Port Arthur et de Fort William (a) depuis la Confédération, (b) chaque année de 1900 jusqu'aujourd'hui.

2. Quelles recettes l'Etat a retirées de cette mise de fonds (a) depuis la Confédération, (b) chaque année de 1900 jusqu'aujourd'hui.

3. Quelles sommes l'Etat a dépensées pour l'aménagement des ports de Toronto et de Hamilton.

4. Quelle partie de cette mise de fonds a été chargée à la Commission du port de Toronto et à la Commission du port de Hamilton, respectivement.

252. Etat montrant:—

1. Quelle était, au 31 juillet, la quantité de blé des classes, 1, 2, 3 et 4 du Nord, et 5 et 6, emmagasiné dans les élévateurs du Canada.

2. Durant l'année écoulée entre le 1er août 1937 et le 31 juillet 1938, quelle quantité de blé de chacune des classes énumérées précédemment, on a reçu dans les mêmes élévateurs.

3. Et durant la même période, quelle quantité de blé des classes précédentes on a expédié.

4. Quelle quantité de blé de chaque classe demeurait dans les élévateurs du Canada le 31 juillet 1938.

253. Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, le ministre de la Justice ou tout haut fonctionnaire de l'Etat, et le gouvernement de la province d'Ontario, le solliciteur-général, ou tout haut fonctionnaire de la province d'Ontario, au sujet de la question de référer aux tribunaux la Loi de la tempérance du Canada afin de déterminer si cette loi est constitutionnelle, de déterminer aussi si elle est encore en vigueur dans les comtés de Huron, de Perth, de Peel, et dans le district de l'île Manitoulin.

254. Etat montrant:—Combien le gouvernement fédéral a payé à chacune des provinces du Canada, depuis 1930, sur le projet de route dite Trans-Canada.

255. Etat montrant:—

1. Le total des impôts sur le revenu individuels et corporatifs perçus chaque année depuis que cette taxe a été imposée;

2. Le nombre de contribuables de chaque catégorie de revenus imposables durant chacune des dix dernières années;

3. Le montant total perçu de chacun de ces groupes de contribuables durant chacune des dix dernières années;

4. Le pourcentage du total que représentaient les contribuables de chaque catégorie, et le pourcentage du total que formaient les impôts versés par chaque catégorie de contribuables durant chacune des dix dernières années.

256. Sénat:—Etat en réponse aux questions suivantes:

1. Le ou vers le 23 mai 1938, un contrat de livraison de la poste rurale a-t-il été conclu entre Anibert LeBlanc et le ministre des Postes du Canada, pour le transport de la poste de Sa Majesté sur la route rurale de Moncton N° 2.

2. Ledit contrat a-t-il été exécuté par écrit.

3. Ledit contrat est-il encore en vigueur. S'il a été annulé, à quelle date et pour quels motifs a-t-il été annulé.

4. Ledit contrat prévoit-il un avis préalable écrit de trois mois.

5. Ledit avis a-t-il été signifié.

6. Le contractant touchera-t-il une somme pour cet avis de trois mois.

7. Copies du contrat et de tous rapports, correspondance, requêtes, lettres, télégrammes et autres documents sur la foi desquels le ministre ou des fonctionnaires de son ministère sont intervenus.

257. Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés du 1er août 1938 à aujourd'hui, au sujet de réparations à la jetée N° 1 et au quai du Japon à Vancouver, entre le Conseil des ports nationaux, le ministère du Travail et le secrétaire de l'Unité ouvrière 2404, constituée par des ouvriers qui se chargent du battage de pilotes et de la construction de ponts, de quais et de bassins à Vancouver, Colombie-Britannique.

258. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la résolution mentionnée dans le paragraphe suivant du

discours du trône prorogeant la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse le 14 avril 1938: "La résolution que vous avez adoptée au sujet du transport des marchandises et de charbon par le port de Halifax, sera transmise aux autorités fédérales".

259. Etat montrant:—

1. Le montant total des dettes envers l'Etat dont la résiliation a été mise en vigueur en Saskatchewan durant chacune des années 1935, 1936, 1937 et 1938.

2. Durant les mêmes années, quel a été le montant des dettes dues à des compagnies (compagnies fiduciaires ou hypothécaires) qui ont été annulées en Saskatchewan.

260. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu de l'Institut Italo-Canadien la demande de se servir de bureaux de l'Etat afin de tenter de recouvrer de l'argent appartenant à des Canadiens et détenu dans des banques italiennes.

2. Si oui, si le gouvernement a accompli quelque chose à cet égard, et quels progrès peut-on noter en cette affaire.

261. Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour: (a) l'aide à la construction des maisons salubres, (b) l'aide à l'amélioration des bâtisses.

262. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a formé la Commission internationale des loisirs et de la récréation.

2. Quand le Canada a participé pour la première fois à ces conférences annuelles.

3. Jusqu'aujourd'hui, quel a été pour le Canada le total des frais.

4. Qui a représenté le Canada à la troisième réunion mondiale qui a eu lieu à Rome du 26 juin au 3 juillet 1938.

5. Si l'on a présenté un rapport au secrétaire d'Etat et si ce rapport sera déposé.

6. Où et quand la réunion mondiale aura lieu cette année, et si le Canada sera représenté à cette assemblée.

7. Si la commission a pris une décision au sujet du montant que les particuliers doivent posséder avant de pouvoir jouir de loisirs.

263. Réponses aux questions suivantes:—

1. Combien d'inspecteurs, de contremaîtres, et d'autres ouvriers sont maintenant occupés à l'entreprise que l'on exécute actuellement comme ouvrage d'assistance, à Campbellton, Nouveau-Brunswick.

2. Quels sont les noms de chacun, et combien chacun reçoit-il pour chaque heure de travail.

3. Des statistiques permettent-elles de connaître le coût de chaque verge de remblai.

4. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme a-t-on dépensée.

264. Etat montrant:—

1. Combien de billets de faveur le Conseil des ports nationaux délivre pour le pont Jacques-Cartier.

2. A qui on a délivré ces billets.

3. En vertu de quelle autorité on émet ces billets de faveur.

4. Le cas échéant, qui verse le montant du déficit de l'administration de ce pont.

265. Etat montrant:—

1. Si de gros capitalistes du Japon ont acquis une part d'intérêt prédominante dans les limites à bois très étendues de l'île Malcolm, des îles de la Reine Charlotte, et de l'île de Vancouver, au sud du lac Cowichan.

2. Si de gros capitalistes du Japon ont acquis une part d'intérêt prédominante dans les mines de l'anse Sydney, de l'île Louise et de la baie Ikeda.

3. Si des travaux de dragage et le creusage de souterrains pour l'emmagasinage de l'huile, ont été entrepris sous la direction d'un ancien officier de la marine japonaise, au Camp minier de l'Anse Surf, île de Vancouver.

266. Copie de la Loi de l'armée et du manuel de la loi militaire, tel que modifié jusqu'aujourd'hui, dont il est fait mention dans les Ordres et Règlements du Roi promulgués pour la Milice du Canada en vertu de l'arrêté du Conseil, C.P. 2974, du 29 novembre 1938.

267. Etat montrant:—

1. Si l'on a rapatrié des Orientaux durant l'année terminée le 31 mars 1939.
2. Si oui, quels sont leurs noms, à quelle race ils appartiennent et quels sont, dans chaque cas, les motifs du rapatriement.

268. Etat montrant:—

1. Parmi les marchés que l'Etat a maintenant adjudés, ou au sujet desquels il étudie maintenant des soumissions, pour des drapeaux ou de l'étamine devant servir à la décoration durant la prochaine visite de Leurs Majesté, s'il s'en trouve qui comprennent des drapeaux, de l'étamine ou d'autre matériel de fabrication japonaise.

2. Si des marchandises japonaises sont comprises dans ces marchés, quels sont les prix de ces marchandises et en quelle quantité on les a commandées.

270. Etat montrant:—

1. La ou les compagnies qui impriment des timbres-poste pour l'Etat.
2. La ou les compagnies qui impriment les timbres du Revenu national pour l'Etat.
3. La ou les compagnies qui impriment les obligations de l'Etat.
4. La ou les compagnies qui impriment les billets de la Banque du Canada.
5. Si ces contrats contiennent une clause relative au juste salaire.
6. Si les inspecteurs de l'Etat ont examiné les échelles de salaires pour s'assurer que la clause des justes salaires était observée. Si oui, à quelles dates en 1938.
7. Les gages minima versés aux (a) ouvriers habiles, (b) aux manœuvres qu'emploient les entrepreneurs mentionnés plus haut.
8. Les échelles de salaires, ou les salaires arrêtés par les sociétés ouvrières, que l'on verse dans ce district pour le même travail.

271. Etat montrant:—

1. Si le secrétariat d'Etat a étudié la question du drapeau convenable à arborer par tout le pays durant la prochaine visite de Sa Majesté.
2. Si ce ministère déposera sur le bureau copie des règlements ou décisions à cet égard.
3. Les règlements relatifs aux drapeaux pour les eaux de l'intérieur ou de l'extérieur du Canada.

272. Etat montrant:—

1. Si l'on donnera aux miliciens appelés sous les drapeaux et en service par tout le pays, pour la visite du Roi, une solde quelconque, des repas, des billets de chemin de fer ou de tramway, ou de menues sommes pour la dépense d'être en service, ou bien, au lieu de ces montants, une allocation quelconque par jour.
2. Si l'on a reçu de la milice quelques demandes pour des allocations de ce genre, et quelles réponses ont été données.
3. Qui fait les arrangements pour ces revues de la milice.
4. (a) Si le gouvernement verse une contribution quelconque aux provinces, ou aux municipalités pour défrayer le coût de la décoration dans les localités et (b) si le gouvernement pavaise les édifices publics dans tout le Canada

273. Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou le ministre des Transports, ou tout fonctionnaire, et la Commission des Transports et la Compagnie de téléphone Bell, au sujet d'une enquête sur la diminution des tarifs et des taxes téléphoniques au Canada, et montrant quelle décision on a prise et quand, quelles auditions ont eu lieu, quels témoins ont été interrogés; y compris aussi une copie du mémoire sur cette question que le ministère a transmis au ministre intérimaire, l'honorable M. Ilsley, comme ce ministre l'a annoncé à la Chambre mercredi le 22 mars.

274. Etat montrant:—

1. Si MM. J. P. MacMillan, F. C. Fenton, J. V. Smart, Andrew Livingstone et John Matheson ont quelque chose à faire avec l'ouvrage d'aménagement du Parc national du Cap-Breton.

2. Si oui, quel est l'emploi de chacun.

3. Combien chacun reçoit (a) en traitement, (b) en frais de subsistance, (c) en frais de déplacement.

4. Combien chacun a reçu durant chacune des années 1937 et 1938.

275. Réponse additionnelle à la question suivante:

1. Sous le régime de quel programme, le ministère des Pêcheries assiste-t-il l'industrie de la pêche et les pêcheurs des provinces maritimes?

2. Le même programme s'applique-t-il aux trois provinces, ou s'il y a un programme différent pour la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard?

3. Durant les années 1937 et 1938, quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a-t-il donnée aux trois gouvernements des provinces maritimes pour être distribuée parmi les pêcheurs?

4. Et à quel montant s'est élevée la contribution des gouvernements provinciaux durant chacune de ces trois années?

5. Quel contrôle le gouvernement fédéral exerce-t-il sur la dépense de l'argent qu'il fournit?

6. Et quels sont les moyens que le gouvernement fédéral peut avoir pour savoir si les gouvernements provinciaux fournissent leur contribution?

276. Etat montrant:—

1. Si l'on a nommé un nouveau maître de poste à Harriston, Ont.

2. Si oui, quel est son nom.

3. Sur la proposition de qui il a été nommé.

4. S'il est un ancien combattant.

5. S'il y avait d'anciens combattants parmi les autres candidats.

6. Si oui, quels sont leurs noms.

277. Etat montrant:—

1. Pendant quelles heures travaillent les mécaniciens sédentaires et les chauffeurs occupés au chauffage des édifices des départements suivants: (a) ministère de l'Agriculture, (b) laboratoires des recherches sur le combustible, (c) ministère de la Justice, y compris les pénitenciers, etc., (d) ministère des Mines et des Ressources, (e) Monnaie Royale, (f) ministère de la Défense nationale, (g) ministère des Pensions et de la Santé nationale, (h) ministère des Postes, y compris tous les édifices de ce ministère, (i) département des Impressions publiques et de la Papeterie, (j) Royale gendarmerie à cheval du Canada, (k) ministère des Transports, (l) Banque du Canada, (m) Rideau Hall, (n) et tous autres édifices de l'État où le chauffage est exécuté sous la direction et la surveillance de mécaniciens et de chauffeurs.

2. Quels salaires sont versés à ces hommes, et si le tarif en est fixé selon la puissance ou les dimensions de l'appareil de chauffage, ou d'après la classe du diplôme des mécaniciens ou chauffeurs.

3. S'il existe un système de zones quant aux heures de travail et au tarif des salaires. Si oui, dans quels districts.

4. Si l'on a fixé un tarif de justes salaires pour cette classe de fonctionnaires. Si oui, quels en sont les détails.

5. Le tarif, la classification et les heures de la Commission du service civil pour ces fonctionnaires.

6. Si l'arrêté du conseil C.P. 670 est appliqué à chacun de ces fonctionnaires.

7. Si l'arrêté du conseil C.P. 1537 est appliqué pour ces fonctionnaires en ce qui a trait à l'observation du dimanche ou à un jour de congé durant la semaine.

278. Etat montrant:—

1. Les montants (a) des débits bancaires de comptes personnels au Canada pour le mois de décembre 1938, (b) et indiqués séparément, de la monnaie fiduciaire autorisée et en cours durant le même mois, et quelle partie de cette monnaie avait été émise par le Dominion du Canada, par la Banque du Canada et par les banques autorisées.

2. Relativement à la question 1 (a) quel était le pourcentage de la monnaie fiduciaire en cours, et relativement à la question 1 (a) et (b) quel était, indiqué séparément, le pourcentage de l'or que détenaient le Dominion du Canada et la Banque du Canada.

3. Chaque année de 1929 à 1938 inclusivement, quelle quantité d'or on a exportée, et à quel prix par once.

4. Pourquoi on exporte l'or produit au Canada, et pourquoi le gouvernement ne l'emmagasine-t-il pas.

279. Copie de tous les comptes et bordereaux de salaire relatifs aux travaux exécutés au quai de l'Etat à Mackay's Point, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1938 et 1939.

280. Copie d'un arrêté en conseil C.P. 908, en date du 21 avril, 1939, pour référer à la Cour suprême du Canada la question suivante pour qu'elle l'étudie et formule une opinion à ce sujet:

“Est-ce que le bill No. 9, intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Cour suprême”, ou l'une quelconque de ses dispositions, est *intra vires* du Parlement du Canada? Sous quel aspect ou aspects, et jusqu'à quel point?”

281. Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, combien de poursuites le Service d'inspection des poids et mesures a instituées dans chaque province contre (a) des épicerie au détail et des boucheries indépendantes pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (b) contre des épicerie et des boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (c) contre des épicerie et des boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article.

2. Pour chacun des groupes de causes mentionnées plus haut, quel fut le nombre des poursuites retirées, des poursuites renvoyées et le nombre des condamnations.

3. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, quel fut, dans chaque province, le nombre de colis de marchandises ensachées d'avance que le Service des poids et mesures a examinés, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids, pour (a) les épicerie au détail et les boucheries indépendantes, (b) les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, (c) les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

4. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, combien de pains le Service d'inspection des poids et mesures a inspectés dans chaque province, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids.

5. (a) Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, quel fut, dans chaque province, le nombre des achats pour essai du Service d'inspection des poids et mesures, (b) quel fut le nombre de colis montrant un surplus, une insuffisance ou une exactitude de poids pour (1) les épicerie, (2) les viandes, montrant les résultats séparément pour les achats faits dans les épicerie au détail et les boucheries indépendantes, pour les boucheries et les épicerie appartenant à des chaînes locales de magasins, pour les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

282. Rapports, témoignages et appendices de la Commission du Tarif, en vertu des dispositions de la Partie I de la loi de la commission du tarif, 1933, sur neuf questions à elle référées par le ministre des Finances, à savoir: automobiles; meubles, coke; huiles végétales et animales, gras et saindoux; treillis de fibre de coco; cigares; amidons et dextrines; fil de worsted à tisser; industrie de la radio.

283. Etat montrant:—

1. Si l'Etat a acheté l'emplacement d'un édifice public à Tweed, Ontario.
2. Si oui, de qui on a acheté ledit terrain.
3. Le prix versé pour ce terrain.
4. Si le Conseil et les citoyens de Tweed ont exprimé leur opposition à cet emplacement au cours d'une assemblée publique.
5. Si le Conseil municipal de Tweed a offert à l'Etat d'échanger ce terrain contre un autre de manière que le terrain sur lequel serait construit l'édifice public serait situé dans le centre de la localité.
6. Si oui, si cet échange a été fait.
7. Si le terrain tout d'abord acheté a été échangé pour un autre terrain.
8. Si oui, quelle est la valeur du terrain acquis à la faveur de cet échange.
9. Quelle était, d'après l'évaluation, la valeur des deux terrains mentionnés plus haut.
10. De qui on a acquis l'emplacement échangé.
11. Si le terrain acquis en dernier lieu est situé au centre de la localité.
12. Si le Conseil de Tweed s'est objecté à la situation du terrain acquis en dernier lieu.
13. Les édifices construits sur chacun de ces emplacements.
14. Quelle somme le Parlement a allouée pour l'achat d'un emplacement et la construction d'un édifice public à Tweed.
15. Si l'on a reçu les soumissions pour la construction dudit édifice et quel est le montant de chaque soumission.
16. Si l'on a adjugé l'entreprise de la construction d'un édifice public à Tweed.
17. Si oui, quels sont les noms et l'adresse de cet entrepreneur et quel est le prix mentionné au contrat.

284. Rapport fournissant, en détail, toutes les sommes dépensées au quai Iona, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, au cours de l'année civile 1938, y compris le nom des contremaîtres et des ouvriers occupés et la somme versée à chacun, ainsi que le nom de toutes les personnes dont on a acheté des matériaux, et le montant payé à chacun.

285. Rapport fournissant, en détail, toutes les sommes dépensées au quai de Grass Cove, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, au cours de l'année civile 1938, y compris le nom des contremaîtres et des ouvriers occupés et la somme versée à chacun respectivement, ainsi que le nom de toutes les personnes dont on a acheté des matériaux, et le montant payé à chacun.

286. Etat montrant:—

Si le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre copie de toute correspondance et de tous autres documents provenant du gouvernement des Etats-Unis, ou de toutes autres personnes, depuis la dernière session du Parlement, au sujet de (a) la dérivation des eaux à Chicago, (b) la route fluviale du Saint-Laurent.

287. Etat montrant:—

1. Si l'on a élaboré le plan de formation de cultivateurs dans l'intention d'enlever des jeunes garçons aux villes pour les placer sur des fermes.

2. Combien de jeunes garçons ont été placés dans les diverses provinces grâce à ce plan.

3. Combien de ces jeunes garçons venaient des villes.

4. De combien de fils de cultivateurs et d'ouvriers agricoles on a versé le salaire en vertu de ce plan, dans les diverses provinces.

5 Si l'on prend maintenant des mesures afin de s'assurer que le plan de formation de la jeunesse et le plan de formation de cultivateurs s'appliquent aux jeunes chômeurs des villes.

6. Si l'Etat a vérifié les états relatifs au travail accompli sous l'empire du plan de formation de la jeunesse et du plan de formation des cultivateurs, ou s'il a fait enquête sur ces exposés.

7. Si oui, quels ont été les résultats.

288. Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1921 à 1938, quel a été le total des dépenses que le Canada a faites pour sa défense.

2. Quel est maintenant le total des officiers, officiers sans brevet et soldats (a) de la milice et de l'armée permanente, (b) de l'armée de l'air, (c) de la marine du Canada.

3. Dans quels navires se compose la marine du Canada, et où celle-ci se trouve à l'heure présente.

289. Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale, du 1er avril 1935 jusqu'au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour les fins suivantes: (a) Entretien et amélioration de la route du fleuve Saint-Laurent; (b) entretien et amélioration des ports; (c) subsides et aide aux communications maritimes et au commerce.

290. Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, rapports, mémoires et tous autres documents relatifs à la construction et/ou à l'entretien des ouvrages publics dans la municipalité d'Escuminac, comté de Bonaventure, P.Q., depuis le premier janvier, 1938.

291. Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, quels sont les montants dépensés par les chemins de fer Nationaux pour voies ferrées nouvelles et pour constructions nouvelles dans la province de Québec.

292. Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées du 1er avril 1907 à aujourd'hui, quelle quantité de charbon le ministère des Travaux publics a achetée pour les édifices publics d'Ottawa. (a) Si l'on a acheté ce charbon sous le régime des soumissions ou autrement. (b) Quelles compagnies ont soumissionné, quelles étaient les conditions des soumissions, et quels ont été les prix soumis. (c) Le prix payé par tonne. (d) Durant chacune des années mentionnées, quelle a été la somme totale versée à une même compagnie. (e) A quelle compagnie a été adjugée l'entreprise chaque année. (f) Le cas échéant, de quelle façon on a invité les soumissions durant chacune de ces années, soit par voie d'annonces ou autrement.

2. Durant chacune des années mentionnées plus haut, quelle méthode on a suivie pour connaître les quantités livrées par le soumissionnaire heureux, soit en fondant sur les prix de transport ferroviaire ou autrement. (a) Si l'on a suivi

la méthode des prix de transport, quels étaient le numéro et les autres marques de chaque wagon de charbon livré, (b) Si l'on a suivi une autre méthode, de quelle façon on a établi les quantités de livraisons, donnant tous les détails, (c) Durant chacune des années mentionnées, quels moyens possédait le ministère, le cas échéant, de vérifier le prix du charbon livré.

3. Si le ministère des Travaux publics ou tout autre ministère fédéral possède une balance pour vérifier le poids des livraisons de charbon, et si oui, depuis quelle date.

4. Si l'usage de cette balance a révélé des différences dans les poids des livraisons de charbon, et si oui, quelle mesure le ministère a prise pour recouvrer ou ajuster des majorations dues à l'inexactitude des poids.

5. Si le ministère possède des renseignements sur des remboursements ou sur des ajustements que des compagnies de charbon livrant du charbon à l'Etat, auraient faits pour des comptes envoyés deux fois, des majorations dans le poids des livraisons, l'insuffisance de poids, ou des surpayes. Si oui, quels sont les détails complets de tous ces ajustements et remises.

6. Durant chacune des années mentionnées plus haut, si l'on a versé à une compagnie de charbon quelconque un taux ou un prix spécial par tonne, en plus et au-dessus du prix fixé par la soumission, pour un service spécial, ou une charge de livraison, ou une charge de manutention, relativement au charbon livré en vertu de cette soumission. Si oui, quels sont les détails complets pour chaque année.

293. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un nouveau maître de poste à Quorn, ont.

Sur motion de M. Hill, il est ordonné—Que le bill No 71 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefine, von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond", soit renvoyé à nouveau au comité permanent des bills privés avec instruction que ledit comité ait le pouvoir de faire rapport s'il y a lieu de suspendre l'application de l'article 100 du Règlement relativement audit bill.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Gardiner,—Que le bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

M. Vien propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 21, Loi concernant l'*Industrial Loan and Finance Corporation*, est étudié en comité plénier, et après y avoir consacré quelques temps le comité abandonne l'étude du bill sans soumettre de rapport.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, pour les bills de divorce, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité permanent des bills privés, savoir:—

Bill No 125 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams".

Bill No 126 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson".

Bill No 127 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest James Feasey".

Bill No 128 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters".

Bill No 129 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell".

Bill No 134, (Lettre J du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada".

Bill No 135, (Lettre K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Morris".

Bill No 136, (Lettre L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Emile Collette".

Bill No 137, (Lettre M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 26, Loi modifiant le Code criminel;

M. MacNeil propose, appuyé par M. Rowe (Athabaska),—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Une discussion s'élève et;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend en comité plénier l'étude du bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des prairies, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 10 MAI 1939

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'agrément des Communes:

Bill No 138 (Lettre I2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Canada National-Pacifique Canadien, 1933".

M. Bothwell, du comité spécial d'enquête sur les questions électorales, soumet le quatrième rapport dudit comité comme suit:

Votre comité a été chargé, par un ordre de renvoi daté du 13 mars 1939, d'étudier les méthodes employées pour effectuer une nouvelle répartition des districts électoraux au Canada ainsi que dans d'autres pays, d'en faire rapport et de formuler des suggestions à la Chambre sur ce point, mais il regrette de n'avoir pu donner à cet ordre de renvoi toute la considération qu'il mérite, vu le nombre de séances que le comité a dû consacrer à l'étude des modifications proposées à la Loi des élections fédérales, 1938, la dernière séance ayant eu lieu le deuxième jour du mois courant.

Votre comité a examiné les méthodes employées en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans l'Union Sud-Africaine et aux Etats-Unis, ainsi que les suggestions faites par l'avocat-conseil sur la manière dont on pourrait effectuer une nouvelle répartition des districts électoraux au Canada.

Toutefois, votre comité est venu à la conclusion que plusieurs questions importantes, y compris le rapport entre la population urbaine et la population rurale, tel qu'il peut être influencé par le prochain recensement décennal, devraient être étudiées en détail avant qu'il prenne une décision définitive.

En conséquence, votre comité soumet à l'examen de la Chambre, sans autres commentaires, un exposé des méthodes employées dans d'autres pays, de même que les suggestions s'y rapportant.

(Pour consulter l'exposé des méthodes employées dans d'autres pays, tel que mentionné plus haut dans le rapport, voir l'Appendice No 4 des Journaux).

M. Bothwell, du comité spécial d'enquête sur les questions électorales, soumet le cinquième et dernier rapport dudit comité comme suit:

Votre Comité avait reçu instruction d'étudier les méthodes nécessaires pour permettre aux bûcherons, aux pêcheurs, aux marins et aux mineurs de la Colombie-Britannique d'exercer leurs droits de suffrage en vertu de la Loi des élections fédérales, 1938, et de faire ensuite rapport. Après avoir étudié cet ordre de renvoi, votre Comité en est venu à la conclusion que la loi telle qu'elle existe actuellement garantit amplement le droit de tous les électeurs à l'exercice de leur franchise électorale.

Votre Comité recommande de plus les amendements suivants à la Loi des élections fédérales, 1938:

Que soit modifié le paragraphe (1) de l'article 6 en biffant les mots "deux sténographes et trois commis" de la troisième ligne dudit paragraphe, et en les remplaçant par les mots suivants:

"un secrétaire de haut fonctionnaire et quatre commis".

Que la règle (3) de l'Annexe "A" de l'article 17 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Les candidats et les organisations politiques peuvent désigner à l'officier rapporteur un énumérateur pour chaque arrondissement de votation urbain comme dit plus haut. L'officier rapporteur doit, sauf les dispositions qui suivent, nommer parmi les énumérateurs ainsi désignés un énumérateur pour représenter le parti politique qui à l'élection précédente fut porté au pouvoir, et un pour représenter le parti politique différent et opposé qui a obtenu le plus grand nombre de votes à l'élection précédente, ou le nombre maximum suivant de votes, selon le cas.

Que la règle (23) de l'Annexe "A" de l'article 17 soit modifiée en biffant le mot "six" dans la septième ligne et en le remplaçant par le mot "deux".

Que le paragraphe (4) de l'article 45 soit modifié en insérant les mots "doit l'examiner immédiatement pour s'assurer que c'est bien là le bulletin qu'il a remis à l'électeur" après le mot "qui" dans la quatrième ligne, et en ajoutant:

Si un électeur déchire ou autrement détruit volontairement tout bulletin qui lui est remis, ou censé lui être remis par le sous-officier rapporteur, il est coupable d'une infraction à la loi, après le mot "électeur" dans la première ligne.

En insérant le mot "électeur" entre les mots "Chapleau" et "Cornwall" dans le paragraphe intitulé "Ontario" dans la deuxième Annexe.

Une copie des procès-verbaux est ci-annexée.

(Pour les procès-verbaux, preuve, etc., ci-haut mentionnés sur les questions électorales, consulter l'appendice No 5 des Journaux)

M. Beaubien, du Comité spécial institué pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada et pour étudier les méthodes de la Société, soumet le quatrième rapport (final) du comité, lequel se lit comme suit:

1. Votre Comité a été frappé de la portée grandissante du travail de la Société et de l'importance qu'il revêt pour le Canada. Il est d'avis que par des mesures plus effectives, soit au moyen de la radiodiffusion elle-même, soit par d'autres méthodes en usage pour la vulgarisation des renseignements, le public devrait être mis au courant des initiatives variées que prend la Société.

2. Votre Comité est d'avis que la Société est sagement administrée. L'exploitation à laquelle elle se livre a toujours rapporté un surplus qui témoigne de

la prudence avec laquelle elle est gérée. De l'avis de votre Comité, l'amélioration du rayonnement et des services donnés devrait se traduire en une augmentation des recettes.

3. Votre Comité note avec satisfaction la mise à exécution du plan de rayonnement national, spécialement dans les Prairies et les provinces Maritimes, où des stations émettrices de 50,000 watts viennent s'ajouter au réseau national. A propos de la poursuite ultérieure dudit plan, le Comité approuve tout particulièrement l'intention de la Société de procéder sans retard aux améliorations urgentes qu'il faut apporter au rayonnement et au service dans le sud-ouest de l'Ontario et en Colombie-Britannique.

4. Relativement aux programmes, le Canada est dans l'heureuse situation de pouvoir puiser à des sources variées tant de l'extérieur que de l'intérieur du pays. La Société semble, en pratique, se prévaloir de cet avantage, tout en encourageant le plus possible les artistes canadiens. Nous approuvons les plans conçus à l'occasion de la visite du Roi. Le Comité souscrit spécialement aux intentions exprimées par la Société qui se propose de radiodiffuser un plus grand nombre de programmes destinés aux campagnes. Nous croyons que la T.S.F. peut rendre des services pratiques et importants aux cultivateurs, aux pêcheurs et aux autres personnes intéressées aux industries primaires et qu'elle peut mettre à leur portée les richesses de la musique, du théâtre et des autres genres d'amusement et de culture intellectuelle. Votre Comité croit également que la Société peut beaucoup pour faire apprécier la valeur et les avantages de la vie rurale.

5. Vu la nécessité reconnue de l'organisation et de l'harmonie dans la radiodiffusion mise au service du public, votre Comité est heureux de noter l'intention de la Société de ne pas augmenter la proportion actuelle des programmes commerciaux comparés aux programmes de continuité des réseaux.

6. Le Comité de l'an dernier appuya sur l'importance d'établir, aussitôt que possible, une station d'émission à ondes courtes de haute puissance, financée à titre d'entreprise nationale, mais exploitée et contrôlée par la Société comme partie intégrale de son réseau. Un tel projet faciliterait l'échange de programmes avec les autres pays, servirait à annoncer et à faire connaître le Canada à l'étranger et compléterait le service domestique de programmes. Le Canada est la seule nation commerciale importante ne possédant pas une telle installation. Nous désirons attirer l'attention du gouvernement sur le fait qu'un nouveau retard dans l'aménagement de cette entreprise pourrait, chose imminemment possible, faire perdre complètement au Canada, les bandes d'ondes courtes qui lui sont réservées, ce qui voudrait dire qu'il serait complètement exclu de ce domaine.

7. Votre Comité approuve, comme étant dans l'intérêt général du pays, l'attitude de la Société touchant les ondes courtes, la télévision et l'émission des radiophotogrammes. La Société espère bientôt attaquer le domaine de la radiodiffusion sur ondes courtes de grande puissance. En ce qui concerne la télévision et la radiophotographie, son attitude s'oppose à l'aliénation du domaine public aux intérêts privés. La Société se propose d'entreprendre, aussitôt que possible, des expériences radiophotographiques.

8. Votre Comité reconnaît que la responsabilité du contrôle et de l'organisation de la radiodiffusion dans l'intérêt public incombe à la Société. A ce sujet, votre Comité désire exprimer sa satisfaction de l'entente plus complète qui fut réalisée dernièrement entre les stations particulières et la Société.

9. Votre Comité se rend compte des difficultés qui surgissent dans l'application du principe de la liberté de parole dans les conditions spéciales inhérentes à la radiodiffusion. Vu les restrictions quant aux périodes et aux réseaux disponibles pour les émissions, et vu aussi les exigences imposées par l'organisation des programmes, votre Comité est convaincu que la meilleure manière

d'assurer l'impartialité dans la présentation de questions controversables consiste à les diffuser sur un système de réseaux au cours de périodes réservées aux programmes de continuité.

10. Votre Comité, partageant ainsi l'opinion de Radio-Canada, croit que les émissions d'opinions concernant l'actualité, radiodiffusées par l'entremise des réseaux, ne devraient pas être mises à la disposition des commanditaires commerciaux, et que du temps plus approprié pourrait être fourni gratuitement à cette fin. Le Comité est d'avis que les lignes de conduite adoptées par la Société au sujet des émissions d'opinions ont pour but d'assurer la plus grande mesure possible de justice et d'égalité des chances. Nous désirons insister sur le fait qu'il importe de faire entendre aux auditeurs la plus grande variété possible de points de vue. Nous tenons à insister sur l'importance de la souplesse et de l'expérimentation dans les genres de présentations.

11. On n'a pas donné assez de publicité à certaines lignes de conduite de la Société concernant le public en général, et il en est résulté du malentendu et de l'embarras. Votre Comité approuve l'intention de la Société de faire connaître, à l'avenir, ces lignes de conduite d'une façon plus complète. Tout en reconnaissant le caractère changeant et progressif de l'entreprise, le Comité désire insister sur le besoin d'une publicité suffisante relativement aux décisions de ce genre.

12. Quant à la question des émissions politiques sur réseaux, votre Comité est d'avis qu'il y aurait lieu de considérer sérieusement l'idée de n'accorder que du temps gratuit à ces émissions pendant les campagnes électorales fédérales ou provinciales, avec l'entente que le temps ainsi fourni sera réparti équitablement entre les partis politiques. Votre Comité est aussi d'avis que l'achat de temps pour les émissions politiques des partis, radiodiffusées, entre les périodes électorales, par l'entremise des réseaux, devrait demeurer libre, sous réserve toujours de la considération d'une répartition et d'un agencement équitables des programmes.

13. Votre Comité recommande que le droit de licence des stations d'émission particulières soit modifié en regard de leur puissance et de la population qu'elles desservent et que le nouveau tarif s'applique à la présente année financière.

14. Votre Comité croit qu'il faudrait abroger le règlement actuel qui oblige le vendeur de postes récepteurs à s'assurer, avant de compléter une vente, que l'acheteur possède une licence. Il recommande que le vendeur de postes récepteurs soit, à l'avenir, tenu de faire parvenir, tous les mois, au ministère des Transports, une liste des noms et adresses des acheteurs d'appareils donnant aussi la date de chaque vente.

15. Votre Comité désire témoigner sa vive appréciation du souci du bien public dont font preuve le Bureau des gouverneurs et l'administration de la Société dans l'accomplissement de leurs devoirs de gardiens de l'intérêt national dans le domaine de la radiodiffusion. La Société est à organiser un système de radiodiffusion de plus en plus utile au peuple canadien.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages accompagne les présentes.
(*Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 6 des Journaux*)

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McPhee, il est ordonné,
—Que le comité permanent des bills privés ait l'autorisation de siéger en même temps que la Chambre.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1939:—Etat montrant:—

1. Si le ministère des Travaux publics a achevé récemment la construction d'un édifice de l'Etat à Berwick, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse.

2. Si oui, si le ministère connaît le prétendu état peu satisfaisant de cet édifice, et si l'on oblige les entrepreneurs à corriger les défauts.

3. (a) Les noms de l'inspecteur de la construction, (b) ses aptitudes, (c) le salaire versé.

4. (a) Le coût du terrain sur lequel l'édifice est construit, (b) le coût de l'édifice, à l'exclusion du terrain.

5. Les noms de toute ou de toutes autres personnes que le ministère a occupées pour la construction ou l'achèvement de cet édifice, et quelle somme on a versée à chacun d'eux.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai, 1939:—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1935, quelle somme les ministères suivants ont versée pour services médicaux dans l'île du Prince-Edouard: Pensions et Santé nationale, Royale gendarmerie à cheval du Canada, Affaires indiennes et Marine.

2. Les noms des personnes qui ont reçu ces sommes, et le montant reçu par chacun de chaque ministère.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 avril, 1939:—Etat indiquant:—

1. Combien de pâturages communaux ont été établis dans le comté de Kindersley;

2. S'il y a eu appel de soumissions pour la fourniture de fil de fer et de piquets pour ces communaux, et, le cas échéant, quels sont les détails de ces soumissions;

3. Le prix versé pour chacun;

4. La nature des piquets fournis.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai, 1939:—Etat montrant:—

1. Qui est en charge des entreprises du rétablissement agricole des Prairies.

2. Ses aptitudes pour cette charge.

3. Son expérience dans la construction de digues d'un coût de \$1,000 et de plus.

4. Quelle compagnie a construit les digues suivantes, et qui était l'ingénieur en charge de la construction de chacune: (a) Crystal City, (b) Wildhorse, (c) Bartman, (d) Dead Lake, (e) Long Creek Dam, (f) Lafleche, (g) Lake of the Rivers, (h) Masefield.

5. S'il y aura une digue du rétablissement agricole des Prairies dans le district de Leavitt, au sud de l'Alberta.

6. Si oui, quel ingénieur sera en charge de la construction de cette digue.

7. Ses aptitudes pour cette charge.

8. A quelle compagnie on a adjugé l'entreprise de la construction de la digue proche Leavitt.

9. Les compagnies qui ont envoyé des soumissions pour cette entreprise.

10. La soumission de chaque compagnie.

11. Dans quelle ville est situé le siège social reconnu de la compagnie dont on a choisi la soumission.

12. Le nombre des hommes qui trouveront de l'emploi à la digue Leavitt.

13. Le nombre de ces hommes qui résident en Alberta.

14. Le nombre de ces hommes qui résident dans le comté fédéral de Lethbridge.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1092, en date du 10 mai, 1939: fournissant l'autorisation de mettre à la disposition du ministère des Mines et des Ressources la

somme de \$10,000 afin de lui permettre de poursuivre certains ouvrages, comme la construction des routes et le reboisement dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, fournissant ainsi de l'aide aux chômeurs domiciliés en permanence dans les limites desdits parcs, à prendre sur le poste No 512 (dépenses imprévues), du budget supplémentaire spécial pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1940.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les tarifs de droits et les taxes imposés sur les importations au Canada de charbon et de coke venant de l'Allemagne.
2. Quelle quantité de charbon on a importé de l'Allemagne au Canada durant chacune des trois dernières années financières.
3. Quelle quantité de coke on a importé de l'Allemagne au Canada durant chacune des trois dernières années financières.
4. Quelle partie de ce charbon était consignée à des ports des provinces maritimes.
5. Quelle partie de ce coke était consignée à des ports des provinces maritimes.
6. Durant chacune des trois dernières années financières, quelle quantité de charbon allemand on a importé dans (a) l'île du Prince-Edouard, (b) la Nouvelle-Ecosse, (c) le Nouveau-Brunswick.
7. Durant chacune des trois dernières années financières, quelle quantité de coke allemand on a importé dans (a) l'île du Prince-Edouard, (b) la Nouvelle-Ecosse, (c) le Nouveau-Brunswick.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Kuhl,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La somme totale que le Canada a perçue de l'Allemagne pour les réparations de la Grande Guerre.
2. A quelles dates il a perçu ces sommes.
3. De quelle façon il a disposé de ces sommes.
4. Le montant total des réclamations civiles et militaires que l'Etat a admises.

M. Mackenzie King propose,—Que samedi, le 13 mai 1939, la Chambre siège à partir de 11 heures a.m., et que l'ordre des affaires de la procédure soit le même samedi que jeudi.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Mackenzie King propose,—Que jeudi, le 11 mai 1939 et subséquemment jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à 11 heures dans la matinée de chaque jour où elle siègera, et qu'en plus de la suspension habituelle à 6 heures p.m., il y ait une autre suspension chaque jour de une à trois heures.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

La Chambre reprend en comité plénier l'étude du bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies, lequel est rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant qu'il soumet à l'agrément de la Chambre:

Bill No 139, (Lettre Z2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".—M. Gray.

En vertu de l'ordre spécial adopté lundi, le 24 avril, 1939, le bill ci-haut mentionné provenant du Sénat, est lu la première fois, et sa deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 63, Loi modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé, 1935;

M. Euler propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Une discussion s'élève et ladite discussion est ajournée sur motion de M. Blackmore.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Gray, la Chambre revient aux "motions".

M. Gray propose,—Que le bill No 139 (Lettre Z2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*", soit maintenant lu la deuxième fois.

Un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 85

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 11 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1116, en date du 11 mai, 1939: pour renouveler un prêt au montant de \$58,374.60 consenti à la province de la Saskatchewan, échu depuis le 19 avril, 1939; et pour renouveler un prêt au montant de \$215,612.11 consenti à la province de la Saskatchewan, pour certains intérêts accrus jusqu'au 30 avril, 1939, et acceptant en garantie des bons du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année, respectivement.

M. Bothwell propose,—Que soit adopté le troisième rapport du Comité spécial des questions électorales, rapport déposé sur le bureau de la Chambre, le jeudi, 4 mai 1939.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Power.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et sa deuxième lecture remise à la prochaine séance de la Chambre.

Bill No 138 (Lettre I2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Canadien-National et du Pacifique-Canadien, 1933".—M. Howe.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion de M. Euler,—Que le bill No 63, Loi modifiant la Loi de la commission canadienne du blé, 1935, soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Bercovitch,	Farquhar,	Little,	Mutch,
Bertrand (Prescott),	Ferguson.	McCallum,	Neill,
Bertrand (Laurier),	Ferland,	McCann,	O'Neill,
Black (Châteauguay-Huntingdon),	Ferron,	McCuaig,	Parent (Québec-Ouest et Sud),
Blair,	Fiset (sir Eugène),	McCulloch,	Parent (Terrebonne),
Blanchette,	Fontaine,	Macdonald	Patterson,
Bonnier,	Franceour,	(Brantford City),	Plaxton,
Bothwell,	Fraser,	McDonald (Pontiac),	Pottier,
Bouchard,	Furniss,	McDonald (Souris),	Power,
Boulanger,	Gardiner,	McIntosh,	Purdy,
Bradette,	Gariépy,	McIvor,	Reid,
Brasset,	Gauthier,	McKenzie	Rhéaume,
Cardin,	Girouard,	(Lambton-Kent),	Rickard,
Chevrier,	Glen,	MacKinnon	Rinfret,
Clark (Essex-Sud),	Golding,	(Edmonton-Ouest),	Roberge,
Clark (York-Sunbury),	Gosselin,	McKinnon (Kenora-Rainy-River),	Robichaud,
Cleaver,	Goulet,	McLarty,	Rogers,
Cochrane,	Grant,	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),	Ross
Côté,	Gray,	(Middlesex-Est),	Ross (Moose-Jaw),
Crerar,	Hanson,	Victoria),	Sanderson,
Crête,	Hill,	McLean (Melfort),	Sylvestre,
Davidson,	Howard,	MacLean (Prince),	Taylor (Norfolk),
Deachman,	Howe,	McLean	Telford,
Donnelly,	Hurtubise,	(Simcoe-Est),	Thauvette,
Dubois,	Hushion,	MacLennan,	Thorson,
Duffus,	Ilsley,	McNevin	Tomlinson,
Dunning,	Isnor,	(Victoria, Ont.),	Tremblay,
Dupuis,	Jean,	McNiven	Tucker,
Dussault,	Kinley,	(Regina City),	Turgeon,
Emmerson,	Lacroix (Québec-Montmorency),	McPhee,	Veniot,
Euler,	Lalonde,	Maybank,	Weir,
Evans,	Lapointe (Matapédia-Matane),	Mayhew,	Winkler,
Factor,	Leduc,	Michaud,	Wood,
Fafard,		Mullins,	Young—128.
		Mulock,	

CONTRE:

Messieurs

Anderson,	Graydon,	Landeryou,	Needham,
Baker,	Green,	Lawson,	Perley,
Barber,	Hansell,	Leader,	Quelch,
Blackmore,	Harris,	Lennard,	Rowe (Athabaska),
Brooks,	Hayhurst,	McGregor,	Senn,
Brown,	Homuth,	MacInnis,	Spence,
Casselmann,	Hyndman,	MacMillan,	Stevens,
Coldwell,	Jaques,	MacNeil,	Stirling,
Douglas (Weyburn),	Johnston	MacNicol,	Thompson,
Elliott (Kindersley),	(Bow-River),	Marshall,	Tustin,
Esling,	Kennedy,	Massey,	Ward,
Fair,	Kuhl,	Mitchell,	White,
Fleming,		Motherwell,	Woodsworth—50.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, il est considéré en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et sa troisième lecture ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McPhee, la Chambre revient aux questions de routine.

M. McPhee, du comité des Bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:

Bill No 115 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts".

Bill No 116 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell".

Bill No 117 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner".

Bill No 118 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Tibbits Aston".

Bill No 119 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O".

Bill No 120 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick".

Bill No 121 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver".

Bill No 122 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman".

Bill No 123 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham".

Bill No 124 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar".

Bill No 125 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams".

Bill No 126 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson".

Bill No 127 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest James Feasey".

Bill No 128 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters".

Bill No 129 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Dorrell".

Bill No 134 (J du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada".

Bill No 135 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Morris".

Bill No 136 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Emile Collette".

Bill No 137 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown".

Votre Comité a aussi étudié les faits se rapportant au bill No 71 (Lettre Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Otilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom de Yvonne Drummond", conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre, daté du 9 mai, et a convenu de recommander que l'application de l'article 100 du Règlement soit suspendue relativement audit bill.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McPhee, il est ordonné, —Que cette partie du quatrième rapport du comité permanent des bills privés, présenté à la Chambre aujourd'hui, qui se rapporte au bill No 71, (Lettre Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond", soit adoptée.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et sept minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 12 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 6, Loi modifiant la Loi des pensions.

Bill No 82, Loi ayant pour objet la vente coopérative du blé.

Bill No 89, Loi ayant pour objet d'aider et encourager la vente coopérative des produits agricoles.

M. McPhee, du comité permanent des Bills privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 71 (Lettre Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom de Yvonne Drummond", et a convenu de le rapporter sans modifications.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1938. (En français).

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai, 1939,—Etat montrant:—

1. Si M. Huntley Sinclair occupe un emploi de l'Etat.

2. Si oui, quel est cet emploi, et quelle somme lui a été versée en traitement et frais durant chacune des années 1936, 1937, 1938, et jusqu'aujourd'hui durant l'année 1939.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939,—Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, quels sont les montants dépensés dans la province de Québec pour constructions nouvelles par la Commission de la radio.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai, 1939:—Copie des rapports que les vérificateurs des Chemins de fer Nationaux du Canada ont faits durant les années 1935 et 1936 au ministre des Chemins de fer et canaux ou au ministre des Transports.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1107, en date du 11 mai, 1939: pour prolonger la durée d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Colombie britannique, en vertu des clauses de l'arrêté en conseil, C.P. 2646, en date du 21 octobre, 1938, d'après lequel le gouvernement s'engage à fournir sa quote-part des entreprises destinées à procurer de l'emploi à des chômeurs, célibataires et sans foyer, dans ladite province, du 1er avril, 1939 au 31 mars, 1940, inclusivement, cette quote-part ne devant pas dépasser \$50,000 à prendre sur le Poste No 508, du budget supplémentaire, 1939-40.

Arrêté en conseil, C.P. 1108, en date du 11 mai, 1939: pour prolonger la durée d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Colombie britannique, et de l'Alberta, respectivement, en vertu des arrêtés en conseil, C.P. 2492 et 2493, datés tous les deux du 4 octobre, 1938, afin de placer et de maintenir à leurs emplois sur des fermes des chômeurs nécessiteux; d'après les dispositions du plan communément appelé "Emplois de fermes", plan d'après lequel le gouvernement fédéral devait, à compte à demi avec la province, défrayer les dépenses, ces dernières ne devant pas dépasser \$7.50 par mois, par personne, à prendre sur le Poste No 508 du budget supplémentaire, 1939-40.

Arrêté en conseil, C.P. 1109, en date du 11 mai, 1939: pour prolonger la durée d'une entente conclue avec la province du Manitoba, sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 2495, en date du 4 octobre, 1938, d'après lequel le gouvernement fédéral défraye, à compte à demi avec la province, le coût de placer et de maintenir à leurs emplois sur des fermes des chômeurs nécessiteux, plan communément appelé "Emplois de fermes", pour une période datant du 1er avril, 1939, au 31 mai 1939, inclusivement, et s'appliquant à chaque personne âgée de plus de 16 ans, privée des moyens d'existence, et envoyée par ladite province à un emploi saisonnier sur les fermes, cette somme devant être prise sur le Poste No 508, du budget supplémentaire, 1939-40.

Arrêté en conseil, C.P. 1110, en date du 11 mai, 1939: pour prolonger la durée d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan, entente en vertu de laquelle le fédéral s'est engagé, à compte à demi, à défrayer le coût de placer et de maintenir dans leurs emplois sur des fermes des chômeurs nécessiteux, d'après le plan connu sous le nom d'"Emplois de fermes", à partir du 1er avril, 1939 au 30 avril, 1939, inclusivement, cette somme ne devant pas dépasser \$7.50 par mois, par personne, à prendre sur le Poste No 508, du budget supplémentaire, 1939-40.

Arrêté en conseil, C.P. 1111, en date du 11 mai, 1939: pour l'octroi d'une somme de \$415,000 qui doit être mise à la disposition du ministère des Mines et Ressources, \$15,000 pour la division du service forestier dudit ministère, et \$400,000 pour servir à défrayer le coût, pendant l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1940, d'un plan de reboisement destiné à conserver nos forêts canadiennes et à procurer de l'emploi à des jeunes gens célibataires et sans travail qui s'entraîneront au travail forestier, cette somme devant être prise à même le Poste No 508, du budget supplémentaire, 1939-40.

Arrêté en conseil, C.P. 1112, en date du 11 mai, 1939: concernant des paiements que le gouvernement fédéral doit verser à la province de la Colombie britannique pour faire face aux besoins les plus urgents d'un certain nombre de chômeurs de passage rassemblés dans les centres urbains de ladite province, de telles sommes à prendre sur le Poste No 512 (Imprévus), du budget supplémentaire spécial de l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1113, en date du 11 mai, 1939: pour autoriser une dépense ne dépassant pas \$12,000 à prendre sur le Poste No 511 (administration), du budget supplémentaire spécial de l'année financière se terminant le 31 mars, 1940, pour la production de pellicules cinématographiques documentaires.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 956, en date du 27 avril, 1939, modifiant les règlements établis par l'arrêté en conseil, C.P. 91, en date du 16 janvier, 1936, tel que modifié par l'arrêté en conseil C.P. 2375, en date du 4 janvier, 1939; élargissant la portée des règlements relatifs aux traitements dentaires des catégories de personnes affectées par ledit arrêté en conseil tel que modifié.

M. Vien propose,—Que le bill No 21, Loi concernant l'*Industrial Loan and Finance Corporation*, soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour pour être mis à l'étude par le comité plénier.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 63, Loi modifiant la loi de la Commission canadienne du blé, 1935;

M. Euler propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Lapointe (Québec-est).

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1938-39

(Tous les montants votés en plein)

FINANCE

DIVERSES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

464 Commission du district fédéral—Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat à Ottawa, et amélioration du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral—Crédit supplémentaire.	\$	8,072 38
--	----	----------

TRAVAIL

465 Loi des enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire.	6,500 00
466 Loi d'enquête en matière de différends industriels—Crédit supplémentaire.	4,000 00
467 <i>Gazette du Travail</i> et autres publications autorisées par la loi concernant le ministère du Travail—Crédit supplémentaire.	6,000 00

SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

468 Administration générale—Crédit supplémentaire. 10,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

469 Administration générale, crédits du greffier—Crédit supplémentaire. 40,142 50

470 Crédit du sergent d'armes—Crédit supplémentaire. 16,003 59

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

471 Bien-être et enseignement—Bien-être des Indiens—Crédit supplémentaire. 9,000 00

PENSION ET SANTE NATIONALE

DIVISION DES PENSIONS

Service aux anciens combattants et aux personnes à leur charge
472 Réparation des accidents du travail—Crédit supplémentaire. 38,000 00

DIVISION DE LA SANTÉ

473 Opium et narcotiques—Crédit supplémentaire. 15,000 00

474 Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire. 20,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

475 *Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire. 4,500 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

476 Services sur terre—En conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire. 75,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

477 Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions—Crédit supplémentaire. 362 83

SECRETARIAT D'ETAT

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

478 Division des brevets—Crédit supplémentaire. 5,629 52

ETABLISSEMENT DE SOLDATS AU CANADA

479 Paiement au gouvernement du Royaume-Uni en raison des pertes encourues sous le régime des accords du 4 août 1927 et du 27 août 1935 concernant l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, et pour approuver les concessions financières accordées aux familles établies au Nouveau-Brunswick sous forme de réduction de 30 p. 100 dans la dette, la remise de l'intérêt pour

un an et le bonus de dollar pour dollar conformément aux dispositions de l'accord du 27 août 1935 et des décrets du Conseil C.P. 1025 du 18 avril 1935; C.P. 1183 du 18 mai 1936 et C.P. 1158 du 23 mai 1938. 54,415 72

COMMERCE

480 Expositions et foires—Crédit supplémentaire. 120,000 00

Loi des grains du Canada

481 Elévateurs du gouvernement canadien—Crédit supplémentaire. 14,360 00

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

482 Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris la somme nécessaire pour régler les réclamations en souffrance du Board of Trade impérial, Londres, Angleterre, pour dépenses encourues concernant les marins canadiens dans le besoin à bord de navires britanniques enregistrés en dehors du Canada et pour payer toute réclamation future concernant des marins canadiens dans le besoin à bord des navires britanniques—Crédit supplémentaire. 500 00

483 Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes—Crédit supplémentaire. 500 00

484 Pour payer la quote-part du Canada dans le coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord—Crédit supplémentaire. 1,257 00

ENTREPRISES DE L'ETAT

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

485 Pour paiement au Conseil des ports nationaux de montants mentionnés ci-dessous devant servir à combler les déficits "après paiement de l'intérêt dû au public mais à l'exclusion de l'intérêt dû au gouvernement fédéral sur les avances et de la dépréciation des structures au compte de capital" de l'année civile 1938, dans l'exploitation du:

Port de Québec—Crédit supplémentaire.	40,983 20
Elévateur de Prescott.	7,447 18

NAVIRE TRANSBORDREUR DES WAGONS ET TERMINUS DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

486 Somme additionnelle, en plus de la somme de \$327,000 déjà votée, requise pour le paiement durant l'année financière 1938-39 à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (appelée ci-après la Compagnie du National) sur demande approuvée par le ministre des Transports, faite par la Compagnie du National au ministre des Finances et devant être consacrée par la compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la compagnie du National) encouru dans l'exploitation du navire transbordeur des wagons et des terminus durant l'année civile 1938. 60,643 58

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL 1938-39

487	Pour payer les dépenses de secours direct dans les zones de sécheresse de la Saskatchewan et de l'Alberta (mandats du gouverneur général du 21 septembre et du 4 octobre 1938.)	1,765,000 00
488	Pour aide matérielle, et achat et distribution de provendes et de fourrages pour les animaux de ferme des zones de sécheresse de la Saskatchewan (mandat du gouverneur général du 4 octobre 1938)	4,500,000 00
489	Pour achat et distribution de denrées alimentaires dans la Saskatchewan (mandat du gouverneur général du 4 octobre 1938)	300,000 00
490	Contribution à la Commission internationale d'assistance aux enfants réfugiés d'Espagne (mandat du gouverneur général du 4 novembre 1938)	10,000 00
491	Compensation aux propriétaires d'animaux abattus sous le régime de la Loi concernant les épizooties (mandat du gouverneur général du 23 novembre 1938)	120,000 00
492	Pour exécuter, conformément à un accord avec la province d'Ontario, en conformité des dispositions de la Loi concernant l'aide aux chômeurs et à l'agriculture, 1938, un programme d'ouvrages spéciaux dans le but d'aider à alléger une situation urgente quant au chômage dans les sections septentrionales de la province (mandat du gouverneur général du 14 décembre 1938)	1,000,000 00
493	Pour subvenir aux dépenses relatives à la visite prochaine de leurs Majestés le roi et la reine (mandat du gouverneur général du 22 décembre 1938)	10,000 00
494	Somme additionnelle à celle du n° 633 des crédits supplémentaires de 1938-39 pour combler le déficit net de revenu des chemins de fer Nationaux du Canada (mandat du gouverneur général du 11 janvier 1939)	13,000,000 00

BUDGET INTERIMAIRE

BUDGET PRINCIPAL, 1939-40

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas \$45,095,590.78, constituant un sixième de la somme de chaque item à être voté tel que prévu dans le budget principal pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1940, déposé en Chambre à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1940.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas \$20,389,783.00, constituant un sixième de la somme de chaque item à être voté, tel que prévu dans le budget supplémentaire pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1940, déposé en Chambre au cours de la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1940.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu.—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940, la somme de \$45,095,590.78 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

2. Résolu.—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du Service public pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940, la somme de \$20,389,783.00 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

3. Résolu.—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1939, la somme de \$24,308,853.91 soit octroyée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau aujourd'hui.

M. Dunning obtient alors le consentement de présenter le bill No 140, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières se terminant respectivement le 31 mars 1939 et le 31 mars 1940, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. Hanson propose.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, les bills de divorce, sur division, et passés, savoir:—

Bill No 20, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de "La Corporation canadienne de la Finance du Ménage".

Bill No 115, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts".

Bill No 116, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell".

Bill No 117, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner".

Bill No 118, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston".

Bill No 119, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O".

Bill No 120, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick".

Bill No 121, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver".

Bill No 122, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman".

Bill No 123, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Hingginbotham".

Bill No 124, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar".

Bill No 125, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams".

Bill No 126, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson".

Bill No 127, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest James Feasey".

Bill No 128, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters".

Bill No 129, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell".

Bill No 134, (J du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada".

Bill No 135, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Morris".

Bill No 136, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Emile Collette".

Bill No 137, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown".

Sur motion de M. Hanson, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Le bill No 139, (Lettre Z2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*", est lu la deuxième fois et référé au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

(*Bills publics*)

Le bill No 23, Loi modifiant la loi des élections fédérales, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies, avec les amendements qui suivent:

1. Page 1, ligne 21. Un amendement a été apporté à la version anglaise, qui ne concerne pas la version française.

2. Page 4, ligne 26. Supprimer le mot "les" et lui substituer les mots "ou par l'entreprise des".

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et quatre minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI, 13 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—
TWEEDSMUIR,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1940, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 13 mai, 1939.

Sur motion de M. Dunning, lesdits message et budget sont référés au comité des Subsidés.

M. Bothwell propose,—Que le troisième rapport du comité spécial sur les questions électorales, présenté en Chambre le jeudi, 4 mai, 1939, soit accepté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit rapport est adopté.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1939,—Etat montrant:—

1. Combien de tonnes de houilles grasses ont été importées au Canada durant les années suivantes: 1936, 1937 et 1938.

2. Le prix de ce charbon.

3. Combien de tonnes d'anhracite ont été importées au Canada durant chacune des années suivantes: 1936, 1937 et 1938.

4. La valeur de ce charbon.

5. Combien de tonnes de (a) houille grasse, (b) d'anhracite le gouvernement canadien a achetées durant les mêmes années.

6. Combien de tonnes de charbon le National-Canadien a achetées durant les années 1936, 1937 et 1938.

7. Sur la quantité de charbon acheté, combien de tonnes on a importées des Etats-Unis ou de pays en dehors du Dominion.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec dans l'intérêt de l'agriculture.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour travaux publics.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939:— Pour chaque année fiscale, depuis le 1er avril 1935 jusqu'au 31 mars 1939, quels sont les montants versés par le gouvernement fédéral au gouvernement de la province de Québec pour les fins suivantes: (a) pour subside fédéral à la province, conformément à la Loi de l'Amérique britannique du Nord et amendements; (b) pour aider la province et les municipalités à secourir les pauvres et les chômeurs; (c) pour aider la province et les municipalités à exécuter des travaux remédiateurs au chômage; (d) pour aider la province et les municipalités à aménager la route trans-Canada; (e) pour aider la province, les municipalités et les propriétaires de mines à construire des chemins conduisant aux mines; (f) pour aider la province et les municipalités à établir des colons; (g) pour aider la province à payer une pension à ses citoyens âgés de plus de 70 ans; (h) pour aider la province à payer une pension à ses citoyens aveugles; (i) pour aider la province dans l'entraînement professionnel des jeunes et la ré-adaptation des jeunes chômeurs; (j) pour aider la province à combattre la tuberculose chez les animaux; (k) pour aider la province dans des matières autres que celles qui sont énumérées ci-dessus.

Sur motion de M. Mackenzie King, appuyé par M. Manion, il est résolu,— Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi pour exprimer à Sa Majesté à l'occasion de sa visite au Canada, l'assurance de l'affectueuse loyauté de la Chambre, de l'ardent désir avec lequel elle a attendu l'arrivée en ce pays de Sa Majesté le Roi et de Sa Majesté la Reine, ainsi que le profond intérêt avec lequel les députés suivront le voyage de Leurs Majestés dans les différentes provinces et aux Etats-Unis.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

BUDGET PRINCIPAL

DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

208 Règlement des réclamations de guerre. \$60,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi, à onze heures a.m.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 88

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 15 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 140, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières se terminant respectivement le 31 mars 1939 et le 31 mars 1940.

Sur motion de M. Cochrane, pour M. Vien, il est ordonné,—Que le comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Rinfret,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions, rapports d'ingénieurs et d'inspecteurs, et de tous autres documents relatifs à la dérivation des eaux de la rivière Saskatchewan à Caron, Saskatchewan, ainsi qu'une copie de tout contrat conclu par tout ministère fédéral et la province de la Saskatchewan, la ville de Moose-Jaw, ou toute personne, compagnie ou société, au sujet de ladite entreprise.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février, 1939:—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports d'inspecteurs et d'ingénieurs, et de tous autres documents relatifs à la construction d'une digue à ou proche de Saskatoon, sur la rivière Saskatchewan, de même qu'un état du coût estimatif de la digue et du nombre de cultivateurs qui en retireront des avantages.

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général, et l'ordre suivant est transmis à l'officier compétent :

Par M. MacNicol, pour M. Green,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre tout ministère fédéral et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, ou tout ministère de cette province, au sujet de la question d'envoyer des représentants de l'Etat avec la Commission rogatoire qui entendra des dépositions en Chine dans la cause de *Le Roi vs. Gordon Lim*.

Par M. MacNicol, pour M. Green,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous baux, contrats et accords entre l'Etat et la *Johnston National Storage Limited*, de la ville de Vancouver, au sujet du quai public d'assemblage de la ville de Nanaïmo, et copie aussi de tous rapports, correspondance et autres documents au sujet de la même affaire.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous bordereaux de salaire, états et autres documents indiquant les sommes d'argent que le ministère des Travaux publics a dépensées durant l'année 1938 pour le brise-lames de Morgam Harbour, comté d'Inverness.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 93, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public;

M. Dunning propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Et cette motion étant mise aux voix;

M. Landeryou propose en amendement, appuyé par M. Elliott (Kindersley) :

Que l'on retranche tous les mots après le mot "que" dans la motion et qu'on leur substitue les suivants :

"De l'avis de cette Chambre, il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à prélever par l'émission de monnaie fiduciaire et/ou de crédit tiré sur la Banque du Canada, un montant qui ne dépassera pas \$200,000,000 pour des fins d'ouvrages publics ou autres fins générales".

Une discussion s'élève sur cette question;

Puis M. Coldwell propose, appuyé par M. MacInnis, en amendement audit projet d'amendement :

Que l'on modifie l'amendement en retranchant le montant de \$200,000,000 et qu'on lui substitue \$100,000,000 et, de plus que les mots "et autres fins générales" soient retranchés de la dernière ligne et qu'on leur substitue les suivants "au cours de la présente année financière".

Et le débat se poursuivant, il est ajourné sur motion de M. Blackmore.

La Chambre reprend alors la discussion sur la motion de M. Rogers,—Que le bill No 94, Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice, subisse maintenant sa deuxième lecture;

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et sa troisième lecture ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite la discussion sur la motion de M. Euler,—Que le bill No 63, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, subisse maintenant sa troisième lecture.

Après plus ample discussion, ladite motion est mise aux voix; elle est agréée, sur division.

Le bill No 62, Loi modifiant la Loi canadienne des grains, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 89

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 16 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose, —Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1939:—Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1936, 1937 et 1938, quelle a été la valeur des machines, des pièces de rechange et du matériel que le ministère de la Défense nationale a importés des Etats-Unis.

2. Durant la même période, quelle a été la valeur des machines, des pièces de rechange et du matériel que le ministère de la Défense nationale a importés des autres pays.

Il dépose aussi,—Copies des contrats conclus par le ministère de la Défense nationale pour diverses fournitures militaires.

Il dépose enfin, pour M. Rinfret,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai, 1939:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de l'éclairage électrique du quai des Eboulements, comté de Charlevoix-Saguenay.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

209	Monuments des champs de bataille.	\$ 32,000 00
210	Livre du Souvenir.	8,000 00
211	Fermeture des projets de secours.	1,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

Pensions civiles—		
212	Robert Allen.	269 52
213	Walter Pettipas.	515 90
214	Florence Walker.	360 00
215	Arnold Truman Townsend.	420 00
216	Michael Mountain.	420 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Vien, la Chambre revient aux "motions".

M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente alors ce qui suit à titre de troisième rapport:—

Votre Comité a étudié le bill No 139 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Prescott and Ogdensburg Bridge Company", et a décidé d'en faire rapport sans modifications.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les montants votés dans le budget intérimaire)

DEFENSE NATIONALE

RETRAIT DE CAPITAL

217	Contribution annuelle au fonds d'amortissement pour rembourser les sommes empruntées pour dépenses de capital ainsi que les intérêts courus.	\$3,447,175 00
-----	--	----------------

GÉNÉRALITÉS

206	Service de la radio, réseau des territoires du Nord-Ouest et du Yukon— Imputable sur les comptes ordinaires..	324,575 00
-----	--	------------

SERVICE DE LA MILICE

174	Service des cadets..	144,500 00
188	Collège militaire royal..	402,544 00
189	Subventions aux associations, et instituts militaires selon les montants énumérés dans le détail des services..	106,350 00
	Services et travaux de génie—	
175	Imputables sur le compte ordinaire..	965,900 00
176	Imputables sur le compte de capital—Construction et propriétés..	1,401,265 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau aujourd'hui.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(Appel en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

M. Gray propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 139 (Lettre Z2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*", tel que modifié par le comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec un autre amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé tel qu'amendé.

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 30, Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932;

M. Neill propose, appuyé par M. Stevens,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et la Chambre reprend l'étude des ordres du gouvernement.

Le bill No 104, Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

14 Fermes régionales, stations et stations de démonstration..\$1,406,427 00

SERVICES DE LA PRODUCTION

15 Administration.. 36,460 00

Santé des animaux:

16 Administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires*.. . . . 1,677,981 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 17 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Sanderson, président des comités, monte au fauteuil, à titre d'orateur suppléant, en conformité du Règlement qui régit les cas de cette nature.

PRIÈRES.

Le bill No 104, Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 83, Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies, sont étudiés et adoptés.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

SERVICE DE PRODUCTION

17	Dédommagement pour les animaux abattus..	\$410,000 00
18	Bétail et volaille..	875,949 50
19	Protection des plantes et maladies..	281,412 00
20	Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de \$18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences..	572,878 00
	Subventions aux foires et expositions—	
21	Administration..	14,480 00
22	Subventions selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés..	322,409 86
23	Subventions à des sociétés agricoles selon les montants mentionnés au détail des services..	42,350 00

SERVICES DES MARCHÉS

24	Administration..	106,595 00
25	Economie agricole..	104,905 00
26	Produits laitiers..	378,945 00
27	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux détails des services..	97,212 57
28	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris subventions de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture..	555,117 00
29	Bétail et produits du bétail..	538,664 00
30	Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder \$30,000..	200,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-40

(Les montants suivants sont votés en plein)

AGRICULTURE

SERVICE TECHNIQUE

593	Entomologie—Crédit supplémentaire..	\$ 25,755 00
-----	---	--------------

FERMES EXPÉRIMENTALES

594	Fermes régionales, stations et stations d'expérimentation—Crédit supplémentaire..	88,279 00
-----	---	-----------

SERVICE DE LA PRODUCTION

Santé des animaux—

595	Administration de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire..	40,000 00
-----	--	-----------

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 59, Loi modifiant la Loi de la généalogie du bétail, 1932;

M. Gardiner propose,—Que ledit ordre soit annulé et le bill retiré.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit ordre, en conséquence, est annulé et le bill retiré.

La Chambre s'ajourne alors à 10 h. 55 p.m., jusqu'à demain à 11 heures de l'avant-midi.

FREDERICK G. SANDERSON,

Orateur suppléant.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 18 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les montants votés dans le budget intérimaire)

DEFENSE NATIONALE

SERVICE DE LA MILICE

Fournitures générales, y compris autorisation d'engagements
pour années à venir:

	Habit, armement et outillage de signalement—	
177	Imputable sur le compte ordinaire (engagements \$3,000.00)	\$1,332,147 00
178	Imputables sur le compte de capital—Armement et équipement—(Engagements, \$14,306,436.00). . .	4,561,595 00
179	Achats de munitions, y compris arsenaux du Dominion— Imputables sur les comptes ordinaires (engagements de \$1,738,000)	1,818,023 00
180	Imputables sur le compte de capital (engagements de \$2,553,330)	759,835 00
	Inspection des fournitures, armes et munitions—	
181	Imputables sur les comptes ordinaires	169,522 00
182	Imputables sur le compte de capital—équipement..	49,000 00
183	Fournitures pour les services médicaux, dentaires et vétéri- naires—Imputables sur les comptes ordinaires..	17,700 00

	Transport mécanique ou par eau—	
184	Imputable sur les comptes ordinaires..	120,971 00
185	Imputable sur le compte de capital..	8,000 00
186	Milice active non-permanente..	2,830,488 00
187	Troupes permanentes..	6,087,760 00

Généralités

	Service de Radio,—Réseau des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	
207	Imputable sur le compte de capital (outillage et propriétés)..	70,375 00

SERVICES NAVALS

190	Marine Royale canadienne..	2,675,961 00
	Fournitures navales—	
191	Imputables sur les comptes ordinaires..	1,451,772 00
192	Imputable sur le compte de capital..	930,900 00
	Génie naval—	
193	Imputables sur les comptes ordinaires..	993,365 00
194	Imputable sur le compte de capital (Navires et proprié- tés)..	2,018,903 00
195	Réserves navales royales canadiennes..	429,099 00

AÉRONAUTIQUE

	Aviation royale du Canada—	
196	Force aérienne active permanente..	3,992,686 00
197	Force aérienne active non-permanente..	393,556 00
	Fournitures pour la force aérienne, y compris autorisation d'engagement pour années à venir—	
198	Imputables sur les comptes ordinaires..	2,676,204 00
199	Imputables sur le compte de capital (engagements de \$2,700,000)..	12,065,069 00
	Bâtiments et ouvrages—	
200	Imputables sur les comptes ordinaires..	111,000 00
201	Imputable sur le compte de capital..	4,212,000 00
	Aviation civile de l'Etat—	
202	Imputable sur les comptes ordinaires..	225,050 00
203	Imputable sur le compte de capital (Equipement)..	100,000 00
	Formation des pilotes, y compris autorisation d'engagement pour années à venir—	
204	Imputables sur les comptes ordinaires..	2,771,840 00
205	Imputable sur le compte de capital (Equipement et propriétés) (engagement de \$761,840)..	3,228,160 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-40

(Les montants suivants votés en plein)

DEFENSE NATIONALE

SERVICES DE LA MILICE

	Services du génie et ouvrages—	
621	Imputables sur le compte de capital..	145,000 00
	Fournitures générales:	
	Vêtements, armements et matériel de signaux—	
622	Compte ordinaire..	100,000 00

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 104, Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs;

M. Crerar propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

MINES ET RESSOURCES

118 Administration \$ 178,735 00

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

119 Administration 35,000 00

Bureau des mines—

120 Administration 28,000 00

121 Etude des ressources minérales 424,000 00

122 Loi des explosifs 24,000 00

Bureau de géologie et de topographie—

123 Administration et services divers 144,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce soir, elle restera ajournée jusqu'à demain à 2 h. 30 p.m.

La Chambre s'ajourne alors à 10 h. 04 p.m. jusqu'à demain, à 2 h. 30 p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur,

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 19 MAI 1939

2 hrs. 30 p.m.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 94, Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice.

Un message de Sa Majesté le Roi est transmis à la Chambre des communes par le Major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge noire. La Chambre l'écoute debout. Il s'exprime en ces termes:

M. l'Orateur, c'est le bon plaisir du Roi que cette honorable Chambre se rende immédiatement à la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat pour se conformer aux ordres de Sa Majesté; et, à son retour,

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue à la salle des séances du Sénat pour se conformer aux ordres du Roi, Sa Majesté a gracieusement consenti à donner la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Loi appliquant la convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du Lac à la Pluie, ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac.

Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé.

Loi ayant pour objet d'aider et d'encourager la vente coopérative des produits agricoles.

Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme.

Loi modifiant la loi des pensions.

Loi modifiant le code criminel.

Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice.

A ces bills la sanction royale est annoncée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

“Sa Majesté le Roi sanctionne ces bills”.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE MAJESTÉ:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public;

Au nom des Communes, je présente à Votre Majesté le bill suivant:

“Loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières se terminant respectivement le 31 mars, 1939, et le 31 mars, 1940”.

Que je prie humblement Votre Majesté de sanctionner.

A ce bill la sanction royale a été donnée, par ordre de Sa Majesté le Roi, et le greffier du Sénat déclare:

“Sa Majesté le Roi remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill”.

Après quoi, Sa Majesté a bien voulu prononcer très gracieusement le discours du trône suivant aux deux Chambres du Parlement:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie sincèrement des Adresses que vous m'avez présentées lors de mon arrivée à Québec. La Reine et moi apprécions hautement ces expressions de votre loyalisme et de votre affection.

Je suis fort heureux que ma visite au Canada me procure l'occasion de faire la connaissance des membres des deux Chambres, en Parlement réunis. Aucune cérémonie ne saurait symboliser de façon plus complète l'association, dans la liberté et l'égalité, des nations de notre Commonwealth. Ainsi que le disait mon père, à l'occasion de son jubilé d'argent, l'unité de l'Empire britannique ne s'exprime plus dans la suprématie du séculaire Parlement qui siège à Westminster. Elle trouve son expression, de nos jours, dans la libre association de nations attachées à des principes de gouvernement identiques, à un idéal commun de paix et de liberté, et unies par une même allégeance à la couronne.

La reine et moi avons été profondément touchés de l'accueil chaleureux qui nous a été ménagé depuis notre arrivée au Canada. Nous nous faisons une joie de notre prochain voyage à travers chacune des provinces, et, avant notre départ, d'une brève visite aux Etats-Unis.

J'entretiens le fervent espoir que mon présent voyage rendra plus profonde, chez le peuple canadien, la conscience de son unité nationale. J'espère aussi que mon voyage aux Etats-Unis contribuera à maintenir l'éminente cordialité des relations existant entre ce grand pays et les nations du Commonwealth.

Ces visites, comme celle que la reine et moi avons faites récemment sur le continent européen, seront, nous en sommes convaincus, considérées comme l'expression de l'esprit de nos peuples ardemment désireux d'atteindre à une amitié plus intime et à de meilleures relations, non seulement avec ceux de notre sang mais aussi avec toutes les nations et toutes les races.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence bénir vos travaux et mon royaume du Canada.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), la Chambre s'ajourne alors à 3 heures 45 p.m., jusqu'à lundi prochain à 11 heures de l'avant-midi.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 22 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Power propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des élections fédérales pour poser une limite aux dépenses des candidats, établir des dispositions obligatoires quant aux rapports et fixer une procédure afin de faire observer cette limite, imposer des peines appropriées dans le cas d'infraction à ces prescriptions et prescrire aussi le paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, des dépenses rendues nécessaires par la Loi.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:—

1. Qu'un contribuable (autre qu'une compagnie recevant des revenus d'une mine métallifère soumise aux dispositions de l'article 89 de la loi) peut déduire de l'impôt qu'autrement il aurait à acquitter en vertu de la loi, des sommes

n'excédant pas dans l'ensemble 10 p. 100 des dépenses en immobilisations réellement effectuées et acquittées, durant la période allant du 1er mai 1939 au 30 avril 1940, à l'égard de la construction, l'installation, l'amélioration, le remplacement ou l'agrandissement d'usines, de machines ou de matériel fixe, durant la même période, en retranchant, dans chacun des trois premiers exercices financiers du contribuable après le 30 avril 1940, où le contribuable jouira d'un revenu imposable, une somme n'excédant pas un tiers du montant global des déductions autorisées.

Toutefois, cependant, si le montant dont la déduction est autorisée est supérieur à l'impôt que tout contribuable aurait à verser durant chacun desdits trois ans, alors le montant de cet excédent sera déduit de l'impôt pour toute période subséquente au cours de laquelle le contribuable aura droit à un crédit, en vertu des dispositions de la présente loi, mais pas après la sixième période fiscale se terminant après le 30 avril, 1940.

2. Que toute mine métallifère arrivant à l'état de production après le 31 décembre 1939 et avant le 1er janvier 1943 soit exonérée de l'impôt sur le revenu pour les trois premières périodes fiscales qui suivent l'arrivée à l'état de production.

3. Que les dividendes versés par une mine métallifère à une compagnie canadienne durant la période où la mine métallifère est exonérée de l'impôt en vertu de l'article 89 de la loi soient exonérés à l'égard de ladite compagnie canadienne.

4. Que la taxe imposée à la source sur les paiements effectués par des débiteurs canadiens à des non-résidents à l'égard de films, protégés ou non par droit d'auteur, soit portée à 5 p. 100 du montant global desdits paiements.

5. Que les appointements, gratifications, cachets d'administrateurs, ou autres rémunérations similaires, dépassant \$14,000, versés par une compagnie canadienne à un non-résident, ne soient pas admis à titre de frais de ladite compagnie canadienne.

6. Que les frais généraux de compagnies soient répartis au prorata entre leur revenu imposable et leur revenu non imposable.

7. Que toute succession ou fiducie imposable en vertu de la loi ne bénéficie pas de l'exonération personnelle de \$1,000.

8. Que les dividendes versés par une corporation personnelle à même les gains au compte de capital, après que la totalité du revenu de ladite corporation a été imposée et reçue par ses actionnaires, soient exonérés de l'impôt.

9. Que les résolutions numérotées 3, 5, 6, 7 et 8 s'appliquent aux revenus de 1938 et aux périodes fiscales se terminant pendant ladite année. La résolution portant le numéro 4 deviendra applicable le 26 avril 1939. Les résolutions portant les numéros 1 et 2 entreront en vigueur aux dates qui y sont indiquées.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu.—Qu'il y a lieu de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, avec les modifications y apportées, et de statuer:—

1. Que l'article 88 de ladite loi soit retranché et remplacé par le suivant:

"88. (1) Outre les droits ou taxes exigibles en vertu de la présente Partie ou de tout autre statut ou loi, il sera imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise spéciale de 3 p. 100 sur la valeur à l'acquitté de toutes les marchandises importées au Canada sous le régime du tarif général, exigible de l'importateur ou du cessionnaire qui prend les marchandises en

entrepôt pour la consommation à l'époque où les marchandises sont importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation; toutefois, dans le cas de fourrures en peaux importées au Canada et ensuite réexportées, une remise de la taxe acquittée peut être accordée en vertu de règlements prescrits par le ministre.

(2) La taxe imposée par le présent article ne s'appliquera pas:

- (a) Aux articles énumérés à l'Annexe V de la présente loi.
- (b) Aux marchandises d'une valeur à l'acquitté n'excédant pas vingt-cinq dollars importées par la poste ou par messageries, ou par le propriétaire desdites marchandises à son entrée au Canada, sauf dans le cas de plusieurs importations du même pays faites le même jour, alors que la taxe sera exigible.

2. Que toute disposition législative reposant sur la présente résolution sera censée entrée en vigueur le vingt-sixième jour d'avril mil neuf cent trente-neuf, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement ainsi qu'aux marchandises importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

LOI DE L'ACCISE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'accise, 1934, avec les modifications y apportées, et de statuer:—

1. Que l'Annexe à ladite loi énumérant les droits d'accise à imposer, prélever et acquitter sur les spiritueux distillés au Canada, soit modifiée par le retranchement de l'alinéa (c) de l'article 1 de ladite Annexe et la substitution du texte suivant:

“(c) Sur chaque gallon de la force de preuve utilisé à toute fabrique-entrepôt dans la production de vinaigre, 60c., et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve et pour toute quantité moindre qu'un gallon.”

2. Que toute disposition législative fondée sur la présente résolution soit censée entrer en vigueur le vingt-sixième jour d'avril mil neuf cent trente-neuf.

TARIF DES DOUANES

Résolu,—

1. Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada, 1927, telle que modifiée par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session), le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session), le chapitre trente du Statut de 1931, le chapitre quarante et un du Statut de 1932, les chapitres six et trente-sept du Statut de 1932-1933, les chapitres trente-deux et quarante-neuf du Statut de 1934, le chapitre vingt-huit du Statut de 1935, le chapitre trente et un du Statut de 1936 et le chapitre vingt-six du Statut de 1937, soit de nouveau modifié par l'abrogation des numéros tarifaires 39, 39a, 39c, 39d, 53, 54, 54a, 55, 63a, 77a, 87 (n), 98, 98a, 117, 170, 171a, 172, 172a, 173, 174, 175, 176, 177, 178b, 183, 184, 203, 208g, 208h, 209b, 210b, 241, 241a, 255, 265b, 289, 326f, 343, 346a, 386 (c), 390c, 409e, (ii), 417, 422a, 427b, 427e, 427h, 435, 438e (3), 445d, 446g, 448, 454, 462b, 466, 476 (i) et (ii), 537c, 549e, 569e, 571a, 587b, 597a, 598a, 616, 618c, 652, 657b, 663c, 664b, 682a, 696, 804, 810, 814, 816, 818, 825, et les décrets du conseil C.P. 1414 et C.P. 2736, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les

différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A:

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
39	(i) Amidon de pomme de terre et farine de pomme de terre..... la livre En paquets pesant deux livres chacun, ou moins, le poids impossible devant comprendre le poids du contenant.	1 c.	2 c.	2 c.
	(ii) Amidon, et toutes les préparations ayant les propriétés de l'amidon, n.d..... la livre En paquets pesant deux livres chacun, ou moins, le poids impossible devant comprendre le poids du contenant.	1 c.	1½ c.	2 c.
39a	Amidon ou farine de sagou, de cassave, ou de riz; riz moulu, provende de riz, riz glacé, son de riz, petit son de riz..... la livre	¼ c.	1¼ c.	1¼ c.
39c	Dextrine, et les mélanges ou préparations d'amidon et de dextrine libres de substances étrangères, n.d..... la livre	½ c.	1 c.	1½ c.
39d	Mélanges ou préparations d'amidon et de dextrine contenant des substances étrangères, n.d., lesquels, additionnés d'eau, ne forment pas une pâte adhésive..... la livre	1 c.	2 c.	2½ c.
39e	Mordant de résine.....	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
53	Farine de maïs..... le baril.	En franchise	50 c.	60 c.
55	Maïs..... le boisseau..	En franchise	10 c.	20 c.
77a	Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues les 100 livres	En franchise	\$1.50	\$3.00
87	n) Tomates..... mais le droit ne doit jamais être inférieur à .. la livre	En franchise	27½ p.c. 2 c.	30 p.c. 3 c.
98	Bananes..... le régime..	En franchise	50c.	\$1.00
117	Poisson, foies de, frais salé ou autrement conservé...	En franchise	En franchise	En franchise
170	Livres, publications périodiques et brochures ou leurs parties, imprimés, reliés, non reliés, ou en feuilles, (non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, ou les cahiers pour écrire et les albums à dessin) en toute langue autre que l'anglais.....	En franchise	En franchise	En franchise
172	Livres, brochures et graphiques, imprimés ou publiés par tout Etat étranger; rapports et bilans officiels financiers et d'affaires publiés par des compagnies ou sociétés étrangères; livres, brochures et rapports pour l'avancement de la religion, de la médecine et de la chirurgie, des beaux-arts, du droit, de la science, de la formation technique, et de la connaissance des langues, non compris les dictionnaires. Sujets bibliques et prières sur cartes, images et devises religieuses, non compris les cadres; livres, reliés ou non reliés, réellement imprimés et fabriqués depuis plus de douze ans; manuscrits; cartes d'assurances; tarifs des taux de transport-marchandises et transport-passagers, et horaires publiés par les compagnies de transport à l'étranger et touchant le transport en dehors du Canada, sous forme de livre ou de brochure.....	En franchise	En franchise	En franchise

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
173	Livres compris dans les programmes et employés comme livres d'étude ou de référence d'une université, d'un collège ou d'une école au Canada, à l'exclusion des dictionnaires; livres imprimés, tracts et cartes à l'usage des écoles servant à évaluer le degré d'intelligence des élèves; livres pour toute bibliothèque reconnue et appartenant aux autorités organisées de cette bibliothèque et n'étant dans aucun cas la propriété de particuliers ou de sociétés commerciales, conformément aux règlements prescrits par le ministre; annuaires à l'usage de bibliothèques de référence gratuites; livres provenant de cabinets de lecture gratuits à l'étranger, sous réserve de retour dans les soixante jours sous le contrôle des Douanes.....	En franchise	En franchise	En franchise
178b	Annonces et billets imprimés, horaires, tarifs-marchandises et tarifs-voyageurs émis par les réseaux ferroviaires de l'Empire britannique (à l'exclusion des réseaux ferroviaires en exploitation au Canada).	En franchise
183	(i) Journaux ou éditions supplémentaires ou leurs parties, imprimés partiellement et destinés à être complétés et publiés au Canada.....	En franchise	En franchise	En franchise
	(ii) Sections comiques et illustrées, à être insérées ou pliées dans les publications périodiques inscrites pour fins postales comme matière de seconde classe, lorsque l'espace consacré aux annonces dans chaque section ne dépasse pas 40 p. 100 de l'espace total....	En franchise	En franchise	En franchise
184	Journaux, non reliés, n.d., planches de modes pour tailleurs, modistes et couturières, lorsque importés en exemplaire unique, en feuilles, avec des journaux périodiques de commerce.....	En franchise	En franchise	En franchise
197e	Papier isolant pour câble électrique, d'une épaisseur d'au plus .0045 pouce et papier de soie pour condensateur.....	En franchise	10 p.c.	25 p.c.
203	Graines, fèves, noix, baies, plantes, herbes (weeds), écorces et bois, non comestibles et à l'état brut, en fragments ou moulus, et leurs extraits et préparations, lorsque préparées pour la teinture ou le tannage; curcuma, noix de galle, et leurs extraits; indigo, pâte et extraits d'indigo; huile d'aniline brute; sels d'aniline, alisarine et alisarine artificielle; rocou, liquide ou solide; bouillon noir, étant une solution d'acétate ou de nitrate de fer, pour la teinture ou l'impression des indiennes; liqueur rouge, étant un acétate brut d'aluminium, préparé avec de l'acide pyroligneux pour la teinture et l'impression des indiennes.....	En franchise	En franchise	En franchise
206b	Solutions de dextrose (glucose) pour administration parentérale, dans les traitements thérapeutiques; substances constitutives et articles employés dans leur préparation.....	En franchise	En franchise	En franchise
208g	Molybdate de calcium, oxyde de molybdène, oxyde de vanadium et oxyde de tungstène, en poudre, en morceaux ou mis en briquettes au moyen d'une substance agglomérante, lorsqu'ils sont employés dans la fabrication de l'acier, conformément aux règlements prescrits par le ministre.....	En franchise	En franchise	5 p.c.
208h	Ethylène-glycol, importé par les fabricants, exclusivement pour la fabrication de composés anti-gel ou d'explosifs, dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	En franchise
208v	Cétone méthyle-éthyle; acétate isopropylique.....	En franchise	25 p.c.	25 p.c.

Nu- méro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif inter- médiaire	Tarif général
209b	Nicotine; sels de nicotine; préparations contenant de la nicotine à l'état libre ou combiné, pour fins d'immersion, de vaporisation ou de fumigation, n.d.....	En franchise	En franchise	10 p.c.
210b	(i) Barille ou cendres de soude.....le cent livres	15 c.	25 c.	30 c.
	(ii) Sel de soude.....le cent livres	20 c.	30 c.	30 c.
241	Litharge et alliages de litharge, contenant au moins 50 p. 100 de poids de litharge, importés par des fabricants d'accumulateurs électriques pour servir exclusivement à la fabrication de plaques d'accumulateurs, dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	En franchise
241a	Litharge, n.d.....	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
265b	Huile de foie de morue, brute ou épurée.....	En franchise	15 p.c.	22½ p.c.
289	Bains, baignoires, bassins, water-closets, sièges et couvercles de water-closets, réservoirs de water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière, n.d.....	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
326f	Abat-jour moulés d'éclairage, réflecteurs et appareils réfracteurs en verre, en résine synthétique, en pyroxyline ou en plastique d'acétate de cellulose ou en d'autres dérivés chimiques de cellulose, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, pour usage avec installations d'éclairage électrique ou avec lampes portatives.....	En franchise	15 p.c.	32½ p.c.
343	Étain en blocs, saumons ou lames.....	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
344	Rognures de bandelettes de fer-blanc et d'étain.....	En franchise	En franchise	En franchise
346a	Plaques ou disques de zinc, importés par des fabricants d'accumulateurs, devant servir à la fabrication de godets ou coquilles sans soudure, dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	25 p.c.
349a	Alliages de cuivre, n.d., contenant 50 p. 100 ou plus au poids de cuivre, savoir: feuilles, plaques, feuillards, barres, tiges et tubes.....	7½ p.c.	15 p.c.	25 p.c.
349b	Alliages de magnésium, savoir: lingots, gueuses, feuilles, plaques, feuillards, barres, tiges et tubes..	5 p.c.	12½ p.c.	25 p.c.
351c	Fil de laiton, importé par des fabricants de fils foundrinier ou de toile de laiton pour machines de papeteries, devant servir exclusivement dans leurs propres usines.....	En franchise	15 p.c.	35 p.c.
386(c)	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, laminés à chaud, étant des versoires, socs, formes de sabots ou de bineuses, plaques, de charrue, murailles, ou roues à disques, lorsque ces rectangles, cercles ou ébauches sont coupés à dimension, mais ni moulés, ni poinçonnés, ni polis, ni autrement ouvrés, lorsque importés par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires dans leurs propres fabriques.....	En franchise	En franchise	En franchise
390c	Bagues de piston en fonte ou acier, non ouvrées et telles que sorties du moule.....	En franchise	En franchise	27½ p.c.
403 (f)	Fil d'acier à l'épreuve de la rouille ou des acides, tordu ou en torons, devant servir exclusivement aux opérations de la pêche commerciale.....	En franchise	10 p.c.	25 p.c.
409e	(ii) Machines à classer, râper, laver et essuyer les fruits et les légumes, et machines combinées pour la mise en sac et le pesage, et les pièces achevées de ces machines; machines à étêter les légumes et ma-			

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
417	chines à mettre en paquets et/ou à lier les fleurs coupées, les légumes et les plants de pépinière, et les pièces achevées de ces machines; machines à poser les couvercles de boîtes, machines à classer et nettoyer les œufs et les pièces achevées de ces machines, non compris les pièces d'aluminium.....	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
	Machines et appareils et leurs pièces achevées et fers et aciers de construction, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, importés pour servir exclusivement à la construction ou à l'aménagement de raffineries de sucre de betteraves ou de betteraveries, selon les règlements prescrits par le ministre.	En franchise	En franchise	En franchise
422a	Machines pour le pavage en béton, locomobiles, se chargeant par le bout, ayant une capacité de 21 pieds cubes ou plus de béton humide; machines à finir les chaussées en béton et asphalte; profileuses; régaleuses de fond; appareils combinés de grattoirs transporteurs et excavateurs; malaxeurs de béton du type à révolution; chariots à bascule ou remorques montés sur chenilles, non locomobiles; machines et matériel pour le remblayage, montés sur roues motrices ou chenilles, à élinde tournante ou semi-tournante du type racleur; sonnettes ou extracteurs de pilots mus à la vapeur ou à l'air; pointes de puits; tables tournantes pour camions; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces achevées.....	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
427b	Coussinets à billes ou à rouleaux, et leurs pièces achevées, n.d.....	En franchise	17½ p.c.	35 p.c.
427e	Machines automatiques à fabriquer et emballer les cigares et les cigarettes, à l'exception des machines à préparer le tabac.....	En franchise	10 p.c.	35 p.c.
427h	Appareils cinématographiques, lampes à arc pour cinématographie, projecteurs pour cinémas ou théâtre, machines pour effets de lumière, écrans cinématographiques, appareils cinématographiques portatifs, avec ou sans mécanisme de sonorisation; redresseurs ou générateurs électriques pour servir avec des appareils cinématographiques; pièces achevées de ce qui précède, à l'exclusion des ampoules électriques, lampes et lampes excitatrices...	En franchise	15 p.c.	35 p.c.
435	Locomotives et voitures automotrices pour chemins de fer, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces achevées, pour servir exclusivement aux opérations minières et métallurgiques ou dans les aciéries.....	En franchise	12½ p.c.	20 p.c.
438e	(3) Pièces, n.d., non plaquées à l'électricité, achevées ou non..... Toutefois, les pièces de valeur principale de fer ou d'acier classifiées pour fins douanières en vertu des numéros du tarif 427 ou 446a applicables à compter du 1er janvier 1936 seront imposables à.....	En franchise	30 p.c.	40 p.c.
442d	Matériaux, y compris toutes les pièces, faites entièrement ou principalement en métal, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'elles sont importées par des fabricants d'articles relevant des numéros tarifaires 410g, 410l, 410n, 410o, 410p, 410q, 410u, 410w, 410z, 411, 411a, 411b, 427b, 428c, 428e, 440k et 447a, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures, en vertu de règlements prescrits par le ministre..... Toutefois, ces matériaux et pièces admises en franchise ou sujettes à un droit plus bas que celui mentionné au présent numéro n'entreront pas au taux spécifié dans ce numéro.	En franchise	10 p.c.	10 p.c.

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
443a	Fours, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour usage dans des boulangeries commerciales.....	En franchise	10 p.c.	30 p.c.
445d	Appareils électriques de sans-fil ou de radio et leurs pièces achevées, n.d.....	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
445o	Tissu et papier libre d'acide pour condensateur, uni et encollé; bidons d'aluminium, refoulés; changeurs automatiques de disques et parties pour pickups; piles à polarisation; membranes avec ou sans croisillons et cadres de bobines vibrantes, culasses, consoles et bâtis devant servir au montage de haut-parleurs avec affûts ne dépassant pas en diamètre 6½ pouces; cristaux pour cadran de verre gradué; commutateurs de circuit de haute fréquence; noyaux de fer de haute fréquence; aimants, moteurs et engrenages pour syntonisation électrique; céramiques de fréquence radiophonique; feuilles et découpures de mica à faible déperdition; écrans de lampes; vibrateurs, fibre vulcanisé en feuilles, barres, lisières et tubes; devant servir à la fabrication ou à la réparation des marchandises énumérées dans les nos 445d et 597a du tarif, ou devant servir à la fabrication de leurs pièces.....	En franchise	En franchise	30 p.c.
445p	Rondelles de réglage et isolateurs en céramique; alliages de cuivre pour la soudure; pousse-vide et montures de pousse-vide; ampoules et tubes de verre; fils de laiton et soudure; lampes métalliques, parties en mica et amortisseurs en fil de fer; molybdène et fils d'alliage de molybdène; tubes, fils, rubans, écrans et bandes de nickel et d'alliage de nickel, enduits ou non, carbonisés ou non; fil de tungstène ou de zinc; tous les articles susmentionnés lorsqu'ils sont importés par des fabricants de lampes de radio et de leurs pièces pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles, dans leurs propres établissements.....	En franchise	En franchise	30 p.c.
446g	Appareils à souder et à découper électriques ou au gaz et leurs pièces, moteurs non compris.....	5 p.c.	20 p.c.	30 p.c.
448	Billes et rouleaux, appelés à servir uniquement de coussinets à billes ou à rouleaux.....	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
454	Montures d'au plus dix pouces de largeur, fermoirs et agrafes (ne devant pas comprendre les attaches à glissoir ou attaches sans agrafes) quand ils sont importés par des fabricants de bourses, châtelaines ou réticules, pour servir exclusivement à la fabrication de bourses, châtelaines ou réticules dans leurs propres établissements, en vertu de règlements édictés par le ministre; et pièces de ces articles.....	En franchise	12½ p.c.	20 p.c.
462b	Appareils photographiques de cinématographe et de vues animées, 35 mm., à l'usage des producteurs professionnels de pellicules cinématographiques ayant au Canada des studios outillés pour la production cinématographique; pièces des articles ci-dessus.....	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
466	Sable de fer et grenaille de fer ou d'acier pas plus ouvrés qu'écrasés ou broyés, et mastic sec, servant au sciage, au polissage, au sablage ou au dessablage	En franchise	En franchise	En franchise
476	Instruments de chirurgien et de dentiste, de tout matériel; aiguilles pour la chirurgie; appareils de rayons X; microscopes d'une valeur d'au moins \$50 chacun, au détail; et pièces achevées de ce qui précède.....	En franchise	En franchise	En franchise

Nu- méro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif inter- médiaire	Tarif général
507e	Bois contreplaqué fait de deux ou plusieurs couches de bois collées ou cimentées ensemble revêtues de métal sur un ou sur les deux côtés.....	5 p.c.	20 p.c.	35 p.c.
537c	Boudinages, chaînes et fils de trame, constitués totalement de fibres végétales autre que de coton et de jute, à l'exclusion de matières servant à la couture, au brochage ou à l'emballage, importés par des manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures.....	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
549e	Toile à filtre-pressé faite de cheveux humains, importés par des fabricants pour servir dans leurs propres établissements.....	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
551d	Filés et chaînes, filés d'après le système peigné, entièrement composés de laine ou en partie de laine ou de poil, importés par des fabricants pour servir dans leurs établissements à la fabrication de tissus dont la majeure partie, quant au poids, est de laine ou de poil et ne dépasse pas six onces à la verge carrée, lorsqu'il est gris ou incomplètement ouvré, d'après les règlements établis par le ministre..... et, la livre	En franchise	17½ p.c. 15 c.	20 p.c. 17½ c.
569e	Casques pour pompiers; casques destinés aux opérations industrielles; parties de ces casques.....	En franchise	En franchise	En franchise
571a	(i) Paillassons à surface rasée, en fibre de coco le pied carré	3 c.	4 c.	5 c.
	(ii) Paillassons, n.d., carpettes, tapis et nattes en fibre de coco..... la verge carrée	7½ c.	9 c.	10 c.
587b	Coke d'une catégorie non produite au Canada, ou coque, vu les frais de transport, n'est pas commercialement disponible dans les endroits où on l'utilise au Canada, lorsqu'il est importé par des fabricants pour être exclusivement employé dans la fabrication du carbure de calcium ou du coton minéral ou pour des opérations métallurgiques, dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	En franchise
597a	Instruments de musique de toutes sortes, n.d.; phonographes, graphophones, gramophones et leurs pièces achevées, n.d., y compris les cylindres et disques; et pianos et orgues mécaniques.....	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
598a	Instruments de fanfare, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada; cornemuses et leurs pièces achevées.....	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
616	(i) Caoutchouc, cru, ou gomme élastique, non ouvré..	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	(ii) Caoutchouc en poudre et déchets de caoutchouc ou de gutta-percha; caoutchouc récupéré et succédané de caoutchouc.....	En franchise	En franchise	En franchise
618c	Dérivés chloreux de gomme élastique insoluble dans le tétrachlorure de carbone, en feuilles n'excédant pas trois millièmes de pouce d'épaisseur, colorées ou non mais non imprimées, lithographiées ou en relief, employés dans les articles de fabrication canadienne.....	En franchise	5 p.c.	20 p.c.
652	Peignes de parure ou de toilette, n.d.; peignes de fantaisie qui ne sont pas des bijoux..... mais au moins..... la grosse	10 p.c.	25 p.c. \$1.50	27½ p.c. \$2.00
657b	Pièces, non finies, si elles sont importées par les manufacturiers d'appareils photographiques, pour être utilisées à la fabrication des appareils photographiques, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.

Nu- méro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif inter- médiaire	Tarif général
663c	Fèves soya, gâteaux de fèves soya et tourteaux de fèves soya s'ils sont importés pour servir d'aliments au bétail ou aux volailles, ou comme engrais, ou s'ils sont importés pour servir à la fabrication d'aliments pour le bétail et les volailles ou d'engrais.....	En franchise	En franchise	En franchise
663g	Moulée de poisson.....	En franchise	20 p.c.	25 p.c.
682a	Flotteurs de filet en aluminium, verre, toile grossière, liège ou caoutchouc, pour servir exclusivement à la pêche pour fins commerciales.....	En franchise	En franchise	En franchise
696	Instruments, ustensiles, préparations et appareils philosophiques et scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui les contiennent, cartes de géographie, reproductions photographiques, moulages en plâtre pour servir de modèles, animaux pour servir de sujets de recherche ou d'expérimentation; appareils mécaniques d'une catégorie ou d'une variété qui ne sont pas fabriqués au Canada. Tous les articles compris dans le présent numéro, lorsqu'ils sont importés de bonne foi pour l'usage ou par ordre d'une société ou institution constituée ou établie exclusivement pour des objets religieux, philosophiques, éducatifs, scientifiques ou littéraires ou pour l'encouragement des beaux-arts, ou pour l'usage ou par ordre d'un hôpital public, d'un collège, d'une académie, d'une école, ou d'un séminaire d'enseignement au Canada, et non pour la vente, subordonnément aux règlements établis par le Ministre.....	En franchise	En franchise	En franchise
810	Galon-échelle et cordes tressées, lorsqu'ils sont importés pour être employés exclusivement dans la fabrication des jalousies.....	En franchise
814	Billettes de bois, dont la fabrication ne dépasse pas le tournage grossier en forme de goujon, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de bâtons de balle au camp, pour servir exclusivement à la fabrication de bâtons de balle au camp, dans leurs propres fabriques.....	En franchise	En franchise	10 p.c.
818	Tissus, composés en tout de coton, blanchis, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de mouchoirs pour servir exclusivement à la fabrication de mouchoirs faits entièrement de coton, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	22½ p.c.	27½ p.c.
825	Tissu-corde pour pneus en caoutchouc, en tout ou en majeure partie, quant au poids, de soie artificielle ou de fibres synthétiques, ne contenant pas de soie ni de laine, enduit d'une composition de caoutchouc, lorsqu'il est importé avant le 1er juillet 1940, par des manufacturiers de caoutchouc, pour servir à la fabrication de bandages pneumatiques, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	15 p.c.	25 p.c.

2. Que l'Annexe B du Tarif des douanes soit modifiée par le retranchement du numéro tarifaire 1049, de l'énumération des marchandises et des taux de drawback des droits de douane, ainsi que par l'insertion des numéro, énumération et taux de drawback des droits de douane suivants dans ladite Annexe B:

Nu- méro	Produits	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou droit de dumping), paya- ble à titre de drawback
1049	Houille grasse, importée à compter du 23 mars 1935.....	a) Lorsqu'elle est convertie en coke devant être vendu..... b) Lorsqu'elle est convertie en coke devant être vendu; pourvu qu'au moins trente-cinq pour cent, au poids de la houille grasse ainsi employée, tel que prévu par chaque réclamation de drawback, soient extraits des mines du Canada..... Toutefois, le drawback payable en vertu de ce numéro droit remplacer le drawback payable en vertu de tout autre numéro.	50 p.c. 99 p.c.

3. Que toute disposition législative reposant sur les résolutions précitées pour modifier le Tarif des douanes ou ses annexes sera censée entrer en vigueur le vingt-sixième jour d'avril, mil neuf cent trente-neuf, et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées, importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusive-ment, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et acceptées, le comité des Voies et Moyens devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors les bills suivants qui sont lus la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 141, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Bill No 142, Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 143, Loi modifiant la loi de l'accise, 1934.

Bill No 144, Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées: (*Moins les montants votés dans le budget intérimaire*).

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

124	Levés géologiques.....	\$ 302,000 00
125	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géographie du Canada.....	211,000 00

126	Dessin et reproduction de cartes..	119,000 00
127	Musée national du Canada..	75,000 00
	Commission fédérale du combustible—	
128	Administration et investigations..	32,000 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

OCTROIS DIVERS

268	Subvention au V. O. N...	13,100 00
269	Subvention à l'Association ambulancière de Saint-Jean.. . .	4,050 00
270	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge.. . .	10,000 00
271	Subvention au Conseil canadien d'Hygiène dentaire.. . . .	2,500 00
272	Conseil canadien d'alimentation..	14,000 00
273	Subvention afin de défrayer les dépenses de l'assemblée de l'International Hospital Association qui sera tenue à Toronto en septembre 1939..	5,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

274	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la ré- bellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales.. . .	20,000 00
-----	---	-----------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-1940

(Les montants suivants en plein)

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

632	Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire.. . .	15,000 00
-----	---	-----------

SUBVENTIONS DIVERSES

633	Subvention à la Ligue d'hygiène du Canada—Crédit supplé- mentaire..	5,000 00
-----	--	----------

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

634	Pour autoriser le paiement, à même le fonds du revenu conso- lidé, au colonel John Thomas Connolly Thompson, an- cien commissaire du cens fédéral du Canada, d'une annuité de \$5,000 à dater de sa retraite et devant être maintenue sa vie durant..	5,416 66
-----	---	----------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

227	Administration..	112,295 00
-----	--------------------------	------------

Division des Pensions

Commission canadienne des pensions—

229	Dépenses d'administration..	482,915 00
230	Conseil des allocations aux anciens combattants..	197,715 00
231	Tribunal d'appel des pensions..	43,475 00

No 94

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 23 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 avril, 1939:—Copie de toutes les demandes ou requisitions écrites de l'honorable ministre de l'Agriculture à la Commission du service civil, pour les nominations ou le transfert, dans la province de Québec, d'employés civils permanents ou temporaires, mais non bilingues, depuis 1935.

A l'appel de l'ordre pourtant deuxième lecture du bill No 132, Loi constituant en corporation la banque hypothécaire centrale;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix;

M. Pelletier propose, appuyé par M. Landeryou,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture, mais qu'il soit référé au comité permanent de la banque et du commerce.

Et une discussion s'élevant, ledit amendement est retiré, du consentement de la Chambre.

Le débat se poursuit sur la motion principale, et ledit débat est ajourné sur une motion de M. McLean (Melfort).

La Chambre reprend la discussion ajournée sur la motion de M. Dunning.—Que le bill No 93, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, subisse maintenant sa deuxième lecture.

Factor,	Lacroix (Québec-	McLean (Melfort),	Raymond,
Fafard,	Montmorency),	McLean	Rinfret,
Farquhar,	Lalonde,	(Simcoe-Est),	Roberge,
Ferguson,	Lapointe	MacMillan,	Robichaud,
Ferland,	(Québec-Est),	McNevin	Ross
Fontaine,	Lawson,	(Victoria, Ont.),	(Middlesex-Est),
Francoeur,	Leader,	McNiven	Ross (Moose-Jaw),
Furniss,	Little,	(Regina City),	Rowe (Athabaska),
Gauthier,	McCallum,	MacNicol,	Sanderson,
Glen,	McCann,	McPhee,	Stewart,
Golding,	McCuaig,	Marsh,	Stirling,
Gosselin,	McCulloch,	Martin,	Sylvestre,
Goulet,	Macdonald	Massey,	Taylor (Nanaïmo),
Grant,	(Brantford City),	Michaud,	Thauvette,
Gray,	McDonald (Pontiac),	Moore,	Thompson,
Green,	McDonald (Souris),	Mullins,	Thorson,
Hanson,	McGregor,	Mulock,	Tremblay,
Harris,	MacInnis,	Neill,	Turgeon,
Hartigan,	McIntosh,	O'Neill,	Tustin,
Heaps,	MacKenzie	Parent (Québec-	Walsh,
Hill,	(Neepawa),	Ouest et Sud),	Ward,
Hurtubise,	McKinnon (Kenora-	Patterson,	Warren,
Ilsley,	Rainy-River),	Pinard,	Wermerlinger,
Isnor,	McLarty,	Pottier,	Winkler,
Johnston	MacLean (Cap-	Power,	Woodsworth—127.
(Lake-Centre),	Breton-Nord-	Purdy,	
Kinley,	Victoria),		

La motion principale est alors mise aux voix dans la forme suivante:—Que le bill No 93, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, subisse maintenant sa deuxième lecture; elle est acceptée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Lacroix (Québec-Montmorency).—Que le bill No 4, Loi modifiant la Loi des postes, soit maintenant lu la deuxième fois.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et la Chambre reprend les ordres du gouvernement.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 24 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont accepté les amendements apportés par les Communes au bill No 139 (Lettre Z2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*", sans autre amendement.

M. Reid, pour M. MacLean (Prince), du comité permanent de la marine et des pêcheries, présente ce qui suit à titre de deuxième et dernier rapport:

Votre Comité a pris en considération l'ordre de renvoi daté du jeudi, 2 mars 1939, ainsi conçu:

Que le bill No 15, Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1932, ainsi que le projet d'amendement de M. Neill, soit référé audit Comité.

Le Comité a tenu douze séances et a entendu trois témoins, y compris des représentants du ministère des Pêcheries.

Votre Comité a décidé de recommander l'adoption du bill No 15 avec l'amendement suivant: Insérer après le mot "obstacle", dans la 3e ligne de l'article 57 A (1), les mots "qu'il juge nécessaire dans l'intérêt public".

Relativement à l'amendement proposé par M. Neill, votre Comité recommande que la question de la pêche au saumon au moyen de pares en filet dans la région de Sooke soit déferé à une Commission royale qui l'étudiera et fera rapport. De plus, votre Comité recommande que les propositions suivantes soient incorporées dans l'ordre de renvoi de la Commission.

"ETUDIER À FOND et entendre des témoignages sous serment et déterminer dans son rapport s'il est dans l'intérêt public que la pêche au saumon au moyen de pares en filet soit ou ne soit plus permise dans la région de Sooke, Colombie-Britannique, c'est-à-dire entre Beachey-Head et Sombrie-Point sur la côte sud-ouest de l'île Vancouver; ladite enquête et ledit rapport devront traiter de tous

les points de vue qui méritent étude d'après la Commission, et, sans restreindre la généralité des attributions ci-dessus mentionnées, examiner les points suivants:

1. L'effet destructeur des parcs en filet du point de vue conservation et/ou épuisement, en comparaison d'autres engins de pêche.
2. La possibilité d'employer avec succès d'autres engins de pêche dans le détroit Juan de Fuca et les eaux de la région de Sooke et y avoisinantes, comparativement aux prises actuelles de saumon au moyen de parcs en filet dans la région de Sooke, en tenant compte:
 - (a) de la nature des eaux spécialement exposées ou autres;
 - (b) des conditions de la marée et des courants;
 - (c) de la phosphorescence inaccoutumée de l'eau, le cas échéant;
 - (d) de la proximité de la frontière internationale;
 - (e) des brouillards, de la présence du requin, etc.
3. La conséquence de la continuation de la pêche au moyen de parcs en filet dans la région de Sooke par rapport au rétablissement possible de la pêche au saumon au moyen de parcs en filet dans l'état de Washington.
4. Si le chômage est accru ou non en raison de l'emploi de parcs en filet pour la pêche dans la région de Sooke.

Votre Comité recommande de plus que tous ceux qui le désirent puissent assister aux séances et rendre témoignage, et que toutes les délibérations et tous les témoignages soient consignés au compte rendu et mis à la disposition du public.

Votre Comité désire exprimer son appréciation de l'aide et de l'entière coopération que lui ont apportées les hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries.

Le Comité a l'honneur de déposer, en même temps que ce rapport, un exemplaire des Procès-Verbaux et Témoignages.

(Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 7 des Journaux)

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1939, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 1157, en date du 15 mai, 1939: pour donner plus d'ampleur aux clauses de l'entente conclue entre le fédéral et la province de l'Alberta, sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 242, en date du 3 février, 1939, du 1er avril, 1939, au 31 mars, 1940, inclusivement, relatif au ré-entraînement et au rétablissement des chômeurs célibataires d'un âge plus avancé, à prendre sur le poste No 510, du budget supplémentaire spécial, 1939-1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1158, en date du 15 mai, 1939: pour donner plus d'ampleur aux termes d'une entente conclue entre le fédéral et la province du Manitoba, sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 2866, en date du 17 novembre, 1938, du 1er avril, 1939, au 31 mars, 1940, inclusivement, relatif au ré-entraînement et au rétablissement des chômeurs célibataires d'un âge plus avancé, à prendre sur le Poste No 510, du budget supplémentaire spécial, 1939-1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1193, en date du 22 mai, 1939: pour mettre à la disposition du ministère de l'agriculture la somme de \$12,922.02 afin de permettre à l'Exposition canadienne de la Tête des Lacs, Fort William, Ontario, de poursuivre son programme de construction, et de procurer ainsi de l'emploi rémunérateur à un certain nombre de personnes nécessiteuses qui demeurent dans les environs de cet endroit, à prendre sur le Poste No 507, (Travaux d'aide aux chômeurs), du budget supplémentaire spécial, 1939-1940.

M. MacLean (Melfort) propose,—Que le troisième et dernier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des termes et de l'application de la Loi de la pension du service civil, présenté à la Chambre, le 5 mai dernier, soit immédiatement adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, ledit rapport est agréé.

Du consentement de la Chambre, M. Walsh propose,—Que le bill No 145 (Lettre N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson", soit maintenant lu la deuxième fois et référé au comité permanent des bills privés.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, sur division, et référé au comité permanent des bills privés, avec les documents, la preuve, etc., déposés devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel a été référée la pétition en instance de divorce qui a servi de base au présent bill.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Par des subventions d'un montant fixe, ou par n'importe quel autre moyen, si le gouvernement fédéral, a durant les trois dernières années, aidé à la construction d'édifices publics municipaux dans quelque ville ou municipalité du Dominion du Canada.

2. Si oui, quels sont (a) les noms de ces villes ou municipalités, (b) la nature de chaque édifice, (c) les sommes que le gouvernement fédéral a fournies.

3. Si le fédéral a fourni ces sommes en vertu d'une entente avec les gouvernements provinciaux, chacun donnant un pourcentage du montant.

Par M. Homuth,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le ministère du Revenu national a accordé le droit d'expédier des automobiles en transit par territoire canadien de Détroit à Buffalo et/ou à d'autres localités de l'est des Etats-Unis.

2. Si oui, s'il est permis à quiconque d'agir comme voiturier, ou si l'on a réservé ce privilège à un individu quelconque ou à une compagnie.

3. Dans cette dernière éventualité, quel est le nom de cet individu ou compagnie.

4. Combien d'automobiles on a transportées en transit de Détroit à Buffalo et/ou à d'autres localités de l'est des Etats-Unis.

5. Combien d'automobiles on a importées au Canada chaque mois de l'année civile actuelle.

6. La valeur totale de ces automobiles.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Le bill No 142, Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 143, Loi modifiant la loi de l'accise, 1934, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 144, Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, est lu la deuxième fois, étudié par le comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois, sur division, et passé.

Le bill No 141, Loi modifiant le tarif des douanes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, sur division, et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 130, Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve.

M. Michaud propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Une discussion s'élève, et ladite discussion est ajournée sur motion de M. Pottier.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

POSTES

275 Administration, y compris la somme requise pour verser des allocations aux dactylographes, classe 1, assignées à la perforation des stencils, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil.	\$ 557,220 00
276 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission.	15,484,810 00
277 Inspection et investigations.	1,054,700 00
278 Courrier ambulant.	10,345,690 00
279 Courriers aérien et terrestre.	9,004,049 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 25 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill No 20, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de la Corporation canadienne de Finance du ménage.

Sur motion de M. Reid, le deuxième et dernier rapport du comité permanent de la marine et des pêcheries, présenté à la Chambre mercredi, le 24 mai, 1939, est adopté.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Tucker,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant la campagne agricole actuelle, si la Commission du blé a transmis aux expéditeurs des provinces des Prairies instruction d'envoyer le blé par l'Est, au lieu de l'Ouest, si la différence de tarif ne se montait pas à plus de 3 à 5 cents le boisseau en faveur de l'Ouest.

2. De quelle façon les frais de transport sont déduits du prix garanti de 80 cents dans le cas des cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement.

3. Si l'on déduit des sommes qui reviennent au cultivateur de l'Alberta le coût du transport jusqu'à Vancouver, bien que son blé soit expédié à Fort William, et, le cas échéant, le montant ainsi gagné par boisseau.

4. Si l'on applique la même méthode en déduisant seulement les frais de transport jusqu'à Fort Churchill, même si le grain est expédié de la Saskatchewan à Fort William.

5. A l'heure actuelle, si du blé se trouve emmagasiné dans l'élévateur de Churchill, et si oui, si ce blé a été expédié de la Saskatchewan, et de quelle façon la déduction pour le transport a été faite dans le cas de ce blé.

6. Si le blé emmagasiné à Churchill peut se vendre pour un prix plus élevé, ou pour un prix moindre que le grain emmagasiné à Vancouver ou à Fort William.

Par M. Clarke (Rosedale),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le coût total pour l'Etat du pavillon canadien à l'Exposition mondiale de New-York.

2. Les noms et les adresses des personnes qui seront de service à ce pavillon.

3. Les pourcentages des matériaux du Canada et de la main-d'œuvre canadienne entrés dans la construction de cet édifice.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Le bill No 142, Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 15, Loi modifiant la loi des pêcheries, 1932, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Michaud,—Que le bill No 130, Loi pourvoyant à l'institution d'un office du poisson de conserve, soit lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion est mise aux voix et elle est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement unanime, la Chambre revient aux questions de routine.

M. McPhee, du comité permanent des bills privés, présente alors le sixième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le bill suivant et a convenu de le rapporter sans modification, savoir:

Bill No 145 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson".

La Chambre revient aux ordres du gouvernement.

Elle se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

POSTES

280	Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, y compris les sommes requises pour les allocations aux préposés aux machines de bureau, classe 2, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil	\$1,370,110 00
281	Compensation à H. Marin, ancien adjudicataire de la poste pour perte financière résultant du fléchissement du courrier transporté à cause d'un changement de service.	2,088 32

Et sur le projet d'amendement de M. Landeryou,—Que l'on retranche tous les mots après le mot "que" dans la motion et qu'on leur substitue les suivants:

"De l'avis de cette Chambre, il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil de prélever par l'émission de monnaie fiduciaire et/ou de crédit tiré sur la Banque du Canada, un montant qui ne dépassera pas \$200,000,000 pour des fins d'ouvrages publics ou autres fins générales".

Et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell,—Que l'on modifie l'amendement en retranchant le montant de \$200,000,000 et qu'on lui substitue \$100,000,000 et, de plus que les mots "et autres fins générales" soient retranchés de la dernière ligne et qu'on leur substitue les suivants "au cours de la présente année financière".

Du consentement de la Chambre, sur une motion de M. Dunning, la Chambre revient aux "motions".

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose, alors, pour l'information de la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre sir Thomas Inskip, secrétaire d'état aux affaires des dominions, et l'honorable Vincent Massey, haut commissaire du Canada, à Londres, Angleterre, au sujet de l'impôt d'accise sur l'huile végétale; avec un mémoire relatif à cette question.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que les documents ci-haut mentionnés soient imprimés en appendice aux Procès-Verbaux de la séance d'aujourd'hui.

La discussion se poursuit ensuite sur le projet de motion de M. Dunning,—Que le bill No 93, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, subisse maintenant sa deuxième lecture, sur le projet d'amendement de M. Landeryou, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Après plus ample discussion, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix; il est rejeté.

Après d'autre discussion sur ledit projet d'amendement, il est mis aux voix; il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,	Hansell,	Kennedy,	Marshall,
Elliott (Kindersley),	Jaques,	Kuhl,	Needham,
Fair,	Johnston (Bow-River),	Landeryou,	Pelletier,
			Quelch—13.

CONTRE:

Messieurs

Anderson,	Boulangier,	Clark (York-Sunbury),	Dubois,
Baker,	Bradette,	Cleaver,	Dubuc,
Barber,	Brasset,	Cochrane,	Duffus,
Bercovitch,	Cahan,	Coldwell,	Dunning,
Bertrand (Prescott),	Cameron,	Côté,	Dupuis,
Bertrand (Laurier),	Cardin,	Damude,	Emmerson,
Blanchette,	Casselman,	Davidson,	Esling,
Bonnier,	Chevrier,	Deslauriers,	Euler,
Bothwell,	Clark (Essex-Sud),		Evans,

No 97

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 26 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 avril, 1939:—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions des sociétés d'avocats, ou d'avocats, ou de fonctionnaires de la justice, autre correspondance ou arrêtés du conseil sous le régime de la Loi de la Cour Suprême, s'il en est, au sujet de l'abolition des appels de n'importe quelle sorte au Conseil privé de Sa Majesté le Roi, documents que le gouvernement ou tout fonctionnaire fédéral, ou le très honorable Solliciteur-général du Canada aurait reçus des personnes ou sociétés mentionnées plus haut, ou de toutes autres sources, au sujet de cette affaire, et copie des réponses envoyées.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Dunning, —Que le bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale, soit lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, sur division, et référé au comité permanent de la banque et du commerce.

A l'appel de l'ordre du jour portant deuxième lecture du bill No 138 (12 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933";

M. Howe propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte de fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

M. Brooks propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, sur division, et passés, savoir:—

Bill No 145, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson".

Bill No 71 (Lettre Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, aussi connue sous le nom d'Yvonne Drummond".

Sur motion de M. Reid, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel a été transmise la pétition sur laquelle le bill de divorce suivant est basé:

Bill No 145 (Lettre N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson".

(Bills publics)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Reid,—Que le bill No 29. Loi modifiant la loi des pêcheries, 1932, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire et la Chambre reprend l'étude des mesures du gouvernement.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

COMMERCE

SUBVENTION AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

Océan Pacifique

Service entre la Colombie-Britannique et la Chine et/ou l'Australie.	\$ 118,800 00
Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud.	80,000 00
Service entre le Canada, la Chine et le Japon	600,000 00

396	Service entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	300,000 00
	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte..	12,000 00
	Service entre Vancouver et les Antilles anglaises..	25,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	15,000 00
	Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	10,000 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver	10,000 00

Services locaux

397	Service entre Baddeck et Iona..	8,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook	1,600 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme..	33,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro..	6,750 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have..	1,750 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke et Spry Bay..	2,900 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la Baie St-Laurent	3,000 00
	Service entre l'île aux Coudres et Les Eboulements..	1,900 00
	Service entre Mulgrave, Arichat et Canso..	37,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires..	9,500 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord..	40,000 00
	Service entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville..	2,500 00
	Service entre l'île Pelée et la terre ferme..	7,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	11,500 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine.. . .	37,500 00
	Service entre l'île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse	30,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington..	85,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale..	60,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du Saint-Laurent..	50,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord..	10,000 00
	Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours, Annapolis, Granville et autres ports d'escale..	1,500 00
	Service entre St-Jean et Bridgetown..	800 00
	Service entre St-Jean et Margaretville et autres ports de la baie de Fundy..	2,500 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines.. . .	5,000 00
	Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale..	10,000 00
	Service entre St-Jean et Weymouth..	1,000 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires..	22,500 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'île du Prince-Edouard..	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycomagh..	16,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

398	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches..	894,530 00
-----	--	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-40

(Les montants suivants en plein)

COMMERCE

648 Bureau de cinématographie—Crédit supplémentaire.. . . . 18,000 00

LOI DES GRAINS DU CANADA

649 Loi de 1939 sur les marchés de grain à terme.. . . . 25,000 00

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

650 Administration—Crédit supplémentaire.. . . . 6,850 00

EXPOSITIONS ET PUBLICITÉ

651 Expositions—Crédit supplémentaire.. . . . 96,144 00

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

*Océan Atlantique*652 Service entre le Canada et le Royaume-Uni sur l'Atlantique
—Crédit supplémentaire.. . . . 100,000 00*Océan Pacifique*653 Service entre Prince-Rupert, le Royaume-Uni et/ou le conti-
nent.. . . . 20,250 00*Services locaux*

654	{	Service entre Halifax, Canso et Guysboro—Crédit supplé- mentaire.. . . .	2,250 00
		Service entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville—Crédit sup- plémentaire.. . . .	2,000 00
		Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et d'autres ports de la côte nord—Crédit supplémentaire.. . . .	4,000 00
		Service entre Saint-Jean et St. Andrews.. . . .	3,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget supplémentaire)

COMMERCE

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

574 Nouveaux locaux pour les adjonctions de laboratoires, coût
estimatif, \$1,459,895—Somme requise pour 1939-40.. 729,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

MINES ET RESSOURCES

DIVISIONS DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

130 Administration.. . . . 23,265 00

Gouvernement des territoires du Nord-Ouest—

131 Administration générale, exploitation, entretien et amé-
lioration des services, y compris le parc du Bison
des bois.. . . . 265,980 00

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 98

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 29 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 141, Loi modifiant le tarif des douanes.

Bill No 143, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill No 144, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 104, Loi concernant les pares à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs, avec les amendements suivants:

1. Page 6, ligne 6. Après le chiffre "18", insérer "(1)".
2. Page 6, ligne 1. Reporter le paragraphe trois de l'article dix-sept comme paragraphe deux de l'article dix-huit.
3. Page 15, Titre. Au mot "Couvoirs", substituer "Production de Volailles".

Dans le Titre.

Au mot "Couvoirs", substituer "Production de Volailles".

Le bill No 138 (Lettre I2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 130, Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsidés intérimaires*)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

129	Paiements relatifs au transport de la houille à des conditions que pourra déterminer le Gouverneur en conseil.	\$3,500,000 00
-----	--	----------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(*Moins les sommes votées dans le budget intérimaire*)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

514	Levés géologiques et, pour autoriser, moyennant l'approbation du gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires temporaires, commis et employés, requis aux fins de tout crédit de ce budget supplémentaire concernant ce ministère, et dont le traitement sera tiré du crédit spécial affecté aux travaux dont s'occuperont ces employés. . .	30,000 00
515	Pour aider à fournir des moyens de transport dans les régions minières.	1,250,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées dans le budget intérimaire*)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

156	Administration.	58,670 00
157	Agences indiennes.	749,703 00
	Réserve et fiduciaires—	
158	Administration.	45,245 00
	Service médical—	
160	Subvention aux hôpitaux.	6,000 00
	Bien-être et enseignement—	
161	Bien-être des Indiens.	983,740 00
162	Education des Indiens.	624,190 00
163	Subventions aux pensionnats.	1,335,571 00

No 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 30 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill No 15, Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1228, en date du 27 mai, 1939: afin de renouveler le prêt d'une somme de \$935,000 consenti à la province de la Colombie britannique, dont l'échéance tombe le 22 juin, 1939, pour une période d'une année, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Le bill No 130, Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 92, Loi concernant les secrets officiels, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 104, Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs, sont étudiés et adoptés. Titre modifié par le Sénat au suivant: "Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et la production des volailles".

Le bill No 93, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 85, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 87, Loi concernant les obligations à clause-or, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonné à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DE L'IMMIGRATION

166	Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise.	\$ 172,605 00
167	Service ambulante et d'inspection, Canada.	1,181,321 00
168	Service ambulante et d'inspection à l'étranger.	137,400 00
169	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger.	10,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

170	Mme Alice Morson Smith.	600 00
171	Mme Elizabeth Swinford.	600 00
172	Paiement à Mme E. B. Hutchison, surveillante, bien que, par suite de son grand âge, elle ne puisse continuer à remplir ses fonctions, en reconnaissance des services éminents rendus par feu son époux en qualité de commissaire des expositions.	1,200 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(*Moins les sommes votées dans le budget intérimaire*)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Bureau des parcs nationaux—

516	Parcs nationaux.	880,000 00
517	Sites historiques.	240,000 00
518	Conservation des forêts.	200,000 00

519	Construction, route Jasper-Banff..	335,000 00
520	Pour aider à l'aménagement de la partie canadienne du Jardin international de la Paix, Manitoba.. . . .	10,000 00
521	Pour aider à l'aménagement de la partie canadienne du <i>Peace Arch Highway Park</i> , Colombie-Britannique.. . . .	15,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Tous les montants votés en plein)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Enregistrement des terres—

617	Somme requise pour rembourser au gouvernement de la Saskatchewan la moitié de la perte subie du chef d'avances de secours impayées faites par les municipalités en vertu d'une garantie du gouvernement fédéral et de la province.. . . .	90,000 00
-----	---	-----------

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

618	Pour pourvoir à l'acquisition de servitudes d'écoulement et à l'acquiescement des réclamations des propriétaires de terres riveraines en Ontario en aval des débouchés du lac des Bois en vertu de la Loi relative à la Commission de contrôle du lac des Bois.. . . .	25,000 00
-----	--	-----------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

522	Routes touristiques..	3,750,000 00
523	Routes—Construction, amélioration et réparation de la route Golden-Revelstoke et amélioration des principales routes touristiques conduisant de la frontière internationale aux parcs Banff, Yoho et Kootenay.. . . .	505,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

Service médical—

159	Hospitalisation et soin général des Indiens.. . . .	1,259,215 00
-----	---	--------------

ETABLISSEMENT DE SOLDATS

373	Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement d'anciens combattants et de familles britanniques.. . . .	621,020 00
374	Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation de projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924.	16,063 26

PRETS ET PLACEMENTS

ETABLISSEMENT DE SOLDATS

456	Pour rembourser les avances nettes faites sous le régime des projets d'établissement de soldats et de familles britanniques sur des terres.	183,000 00
-----	---	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Ce montant voté en plein)

ETABLISSEMENT DE SOLDATS

647	Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies sous le régime de l'entente du 20 août 1924 concernant l'établissement de 3,000 familles britanniques et des ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935, concernant l'établissement au Nouveau-Brunswick de 500 familles britanniques—Crédit supplémentaire.	30,000 00
-----	--	-----------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

424	Entretien et réparation des quais.	7,500 00
-----	--	----------

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

449	Allocation de commisération à John Davidson, ci-devant gardien du phare de Cap-Mudge (C.-B.)	500 00
450	Allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique, une pension de \$35 par mois accordée et payable par cette commission jusqu'au 31 mars 1940, à la veuve de E. J. McCoskrie, de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, tué dans l'exercice de ses fonctions.	420 00
451	Somme nécessaire pour payer des pensions de \$300 aux anciens pilotes suivants: Alphonse Asselin, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina, J.-B. Pouliot.	2,400 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

579	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Améliorations et réparations.	25,000 00
580	Construction, remplacements, améliorations et réparations—Balisage.	120,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Les montants suivants en plein)

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

657	Service de sauvetage, y compris les récompenses décernées pour le sauvetage—Crédit supplémentaire..	5,500 00
658	Divers services concernant la navigation et la marine marchande, y compris la provision pour le règlement de réclamations en souffrance de l' <i>Imperial Board of Trade</i> , Londres, Angleterre, du chef des dépenses effectuées relativement aux marins canadiens indigents employés sur des navires britanniques d'inscription non canadienne et pour pourvoir à toutes réclamations futures qui peuvent surgir relativement aux marins canadiens indigents de tels navires—Crédit supplémentaire..	2,790 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER

659	Somme additionnelle, en plus de la somme de \$350,000.00 déjà affectée en vertu du crédit No 444, pour défrayer les dépenses de radiodiffusion relativement à la visite au Canada de Leurs Majestés le Roi et la Reine.. . . .	50,000 00
-----	--	-----------

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

661	Sommes requises pour payer des pensions de \$300.00 chacun aux anciens pilotes—Crédit supplémentaire—Arthur Paquet, 7 mars 1939 au 31 mars 1940..	320 00
-----	---	--------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

TRANSPORTS

SERVICES AÉRIENS

401	Administration..	10,725 00
-----	--------------------------	-----------

Division de l'aviation civile

402	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire..	318,230 00
403	Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital)..	1,722,400 00

Puis la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures.

TRANSPORTS

399 Administration 385,763 00

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

400 Commission des Transports—Administration, entretien et
fonctionnement 275,200 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

437 Caisse des passages à niveau—Montant à être crédité à la
Caisse des passages à niveau et appliqué par la Commis-
sion des transports du Canada, en conformité et dans
les limites des dispositions de l'article 262 de la Loi des
chemins de fer, c. 43 des Statuts du Canada, 1928, modifié
par le c. 54 des Statuts du Canada, 1929 500,000 00

438 Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien
des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction
du ministère 51,080 00

439 Chemin de fer de la baie d'Hudson—Construction et amélio-
rations—Capital 25,000 00

440 Chemin de fer de la baie d'Hudson—Pour combler la diffé-
rence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la
recette d'exploitation durant l'année financière se termi-
nant le 31 mars 1940, sans l'excéder 370,000 00

441 Intérêt sur les rails fabriqués pour les chemins de fer Natio-
naux du Canada: Pour le paiement de l'intérêt aux condi-
tions des arrêtés du conseil C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7
juin 1935 relativement aux commandes de rails d'acier
pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du
Canada 22,000 00

442 Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces
Maritimes—
Pour autoriser par ces présentes et solder au besoin, pen-
dant l'année financière 1939-40, envers la Compagnie
des chemins de fer Nationaux du Canada, la diffé-
rence (évaluée par les vérificateurs des comptes de
ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des
Transports à la demande de ce dernier), occasionnée
par l'application de la Loi des taux de transport des
marchandises dans les provinces Maritimes, entre les
taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les pres-
criptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des
compagnies y mentionnées) sur toutes les marchan-
dises transportées en 1939, sous le régime des tarifs
approuvés, sur les lignes de l'Est (telles que définies
l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux
du Canada 2,000,000 00

443 Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1939-
40, la différence, évaluée par la Commission des trans-
ports et par elle certifiée au ministre des Transports
à la demande de ce dernier, occasionnée par l'appli-
cation de la Loi des taux de transport des marchan-
dises dans les provinces Maritimes, entre les taux
de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article
9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transpor-
tées en 1939 sous le régime des tarifs approuvés par
les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal

	Railway: Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company, New Brunswick Coal and Railway Company. Cumberland Railway and Coal Company. Dominion Atlantic Railway. Maritime Coal, Railway and Power Company. Sydney & Louisburg Railway. Chemin de fer Témiscouata.	800,000 00
444	Pour le paiement des frais de transport relatifs à la visite au Canada de Leurs Majestés le Roi et la Reine. . .	350,000 00

BUREAU CANADIEN DU TOURISME

445	Pour encourager le tourisme au Canada.	315,000 00
-----	--	------------

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

446	Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat.	18,215 00
-----	---	-----------

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

452	Caisse de prévoyance des employés de chemins de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la Loi de la Caisse de Prévoyance des Employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard, de manière que le paiement minimum durant la période du 1er janvier 1939 au 31 mars 1940, soit de \$30 par mois, au lieu de \$20, tel que fixé par ladite loi.	26,000 00
-----	--	-----------

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

(Comptes non productifs)

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

453	Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour défrayer les dépenses de l'année civile 1939 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:—	
	(a) Remboursement des débetures échues—	
	Saint-Jean.	7,000 00
	(b) Reconstruction et dépenses, compte de capital. (A voter de nouveau \$379,000)—	
	Halifax.	\$390,000 00
	Saint-Jean.	636,000 00
	Québec.	623,000 00
	Dépenses générales imprévues.	100,000 00
		<hr/>
		\$1,749,000 00
	Moins les sommes à payer à même la caisse de remplacement.	298,800 00
		<hr/>
		1,450,200 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

581	Construction d'un navire brise-glace et de service, coût estimatif, \$675,000—(A voter de nouveau, \$196,000)— Compte de capital.	600,000 00
-----	--	------------

582	Canal maritime du Saint-Laurent—Contrat de dragage dans le Saint-Laurent et le port de Montréal, y compris frais d'administration—Compte de capital.	400,000 00
583	Canal maritime du Saint-Laurent—Agrandissement et amélioration des barrages de contrôle—Capital.	200,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

584	Pour pourvoir à l'acquittement des obligations contractées antérieurement au 31 mars 1939, sous l'autorité des crédits numéros 629 et 630, Annexe B, Loi des subsides No 4, 1938, relativement aux passages à niveau. (A voter de nouveau)	1,235,220 00
585	Somme à appliquer au paiement des travaux de construction effectivement exécutés pour la protection, la sécurité et la commodité du public en ce qui concerne les passages à niveau selon que le Gouverneur en conseil pourra au besoin déterminer.	1,000,000 00
586	Contribution au coût de projets de chemins de fer qui ont été différés; cette contribution ne doit pas excéder le coût estimatif de la main-d'œuvre directement employée. (A voter de nouveau, \$500,000)	2,000,000 00

GÉNÉRALITÉS

587	Travaux divers pour lesquels il n'a pas été autrement fait provision et dont le coût ne doit pas dépasser \$3,000.00 par unité.	100,000 00
-----	---	------------

ENTREPRISE DE L'ETAT

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

588	Somme requise pour le paiement, durant l'année financière 1939-40, à la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée "la Compagnie du National") sur les demandes approuvées par le ministre des Transports, faites de temps à autre par le Compagnie du National au ministre des Finances, et devant être appliquée au paiement par la Compagnie du National du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) accusé pour l'année civile 1939, y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, s'il est nécessaire pour effectuer en entier le paiement des allocations mensuelles, tel que prescrit par les dispositions de la Loi concernant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, nonobstant la restriction contenue à l'article quatre de ladite loi et y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance et de retraite des employés du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, jugée nécessaire pour permettre le paiement d'allocations mentionnées sous l'empire des règles et règlements de ladite caisse, nonobstant la restriction contenue à l'article treize, chapitre soixante et cinq des Statuts du	
-----	--	--

Canada 1874, mais à l'exclusion des montants imputés sur la part de propriétaire revenant au réseau des Chemins de fer Nationaux, définie au chapitre 22 des Statuts du Canada, 1937.

Chemins de fer Nationaux du Canada, à l'exclusion des lignes de l'Est	37,450,000 00
Lignes de l'Est	6,300,000 00

PASSAGE DES WAGONS ET TERMINI DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

589 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1939-40 à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à être appliquée par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du transbordeur et des termini de l'île du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1939	327,000 00
--	------------

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

590 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1939-40 aux Lignes aériennes Trans-Canada (ci-après appelées les Lignes aériennes) sur demandes approuvées par le ministre des Transports faites de temps à autre par les Lignes aériennes au ministre des Finances et devant être appliquée par les Lignes aériennes au paiement du déficit, (certifié par les vérificateurs des Lignes aériennes) résultant des opérations de l'année civile 1939	488,941 00
---	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Tous les montants votés en plein)

TRANSPORTS

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

655 Commission des Transports du Canada—Administration, entretien et activités—Crédit supplémentaire	6,000 00
--	----------

SERVICES DES CHEMINS DE FER

660 Pour contribuer aux frais de projets différés de chemin de fer, lesdits frais ne devant pas dépasser le coût estimatif de la main-d'œuvre directement employée—Crédit supplémentaire	400,000 00
--	------------

PRETS ET PLACEMENTS

664 Prêts à la Société Radio-Canada remboursables avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil aux conditions que celui-ci peut déterminer, et qui seront appliqués aux paiements des dépenses de construction, d'agrandissement ou d'amélioration des ouvrages imputables sur le capital, au Canada, de la Société Radio-Canada. Ces prêts et les intérêts seront imputables sur les recettes de la Société Radio-Canada une fois effec-	
---	--

tuées les imputations imposées aux termes de l'article 17 de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936, et ne devront pas dépasser en tout (A voter de nouveau \$500,000) 750,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

Division de la Radio

577 Stations radiogoniométriques, radiophares, stations radiotélégraphiques—Construction d'ouvrages et d'édifices et installation de matériel 175,500 00

SERVICE DES CANAUX

578 Canaux—Améliorations, y compris le tunnel routier projeté sous le canal Lachine à la Côte Saint-Paul (A voter de nouveau, \$691,500) 1,317,400 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

ENTREPRISES DE L'ETAT

COMPTES NON PRODUCTIFS

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LIMITED

454 Avances à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursables sur demande avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en conseil peut établir, et applicables au paiement de dépenses de capital à l'égard des immobilisations dans les vaisseaux sous le contrôle de la compagnie, durant l'année se terminant le 31 décembre 1939 20,000 00

PRETS ET PLACEMENTS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

455 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour défrayer les dépenses de l'année civile 1939 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

Dépenses au compte de capital et de reconstruction. (A voter de nouveau \$366,500)—

Montréal \$1,050,870 00

Vancouver 51,500 00

\$1,102,370 00

Moins le montant devant être dépensé à même la caisse de remplacement . . . 180,175 00

922,195 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40
(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

ENTREPRISES DE L'ETAT

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

591	Pour verser au Conseil des ports nationaux les montants ci-après désignés et devant servir à liquider les déficits (après paiement des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1939 dans l'exploitation des ports suivants:		
	Québec	\$48,626	00
	Churchill	90,526	00
			139,152 00
592	Avances au Conseil des ports nationaux avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier		376,681 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40
(Les montants suivants en plein)

TRANSPORTS

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

662	Pour supplémenter au taux de \$5.00 par mois du 1er janvier 1939 au 31 mars 1940, l'allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique relativement au maintien d'une pension accordée à la veuve de E. J. McCoskrie, de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, Colombie-Britannique, tué dans l'exercice de ses fonctions—Crédit supplémentaire		75 00
-----	--	--	-------

ENTREPRISES DE L'ETAT

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

663	Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après désigné et devant servir à liquider les déficits (après paiement des intérêts dus au public mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation des constructions au compte de capital) de l'année civile 1939 dans l'exploitation du port de Churchill—Crédit supplémentaire		50,037 00
-----	---	--	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement:

Bill No 62, Loi modifiant la Loi canadienne des grains.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 63, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 3 et 4. Disjoindre la clause première.
2. Page 1, lignes 5 à 12. Disjoindre la clause deux du bill et lui substituer ce qui suit comme clause première:

“1. Sont abrogés les alinéas (b) et (c) de l'article sept de la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, chapitre cinquante-trois des Statuts de 1935, et remplacés par les suivants:

(b) Acheter du blé de producteurs seulement, et en quantités ne dépassant pas cinq mille boisseaux d'un même producteur, au cours d'une même année de récolte. Toutefois, la Commission peut, au moyen d'un ou de plusieurs achats, selon le cas, acheter, de toute personne constituée, aux termes d'un contrat ou par l'application d'une loi, comme propriétaire, vendeur, créancier hypothécaire, ou à un autre titre, le blé ou une partie du blé auquel cette personne a ainsi droit et qui a été produite par un autre producteur, soit seul soit de concert avec d'autres producteurs sur une ferme ou un groupe de fermes exploitées comme unité; mais l'ensemble de ces achats de blé produit sur une même ferme ou groupe de fermes exploitées comme unité ne doit dépasser cinq mille boisseaux au cours d'une même année de récolte;

(c) Vendre, emmagasiner et transporter du blé;”

3. Page 1, ligne 12. Renommer la clause trois comme clause deux.
4. Page 1, ligne 17. Supprimer les mots “Fort William” et leur substituer “Fort William-Port Arthur ou Vancouver”.
5. Page 2, lignes 6 à 16. Disjoindre la clause quatre du bill et lui substituer ce qui suit comme clause trois:

“3. Est en outre modifié l'article sept de ladite loi par l'addition du paragraphe suivant:

(2) Un producteur qui vend directement ou indirectement à la Commission au cours d'une même année de récolte, une quantité de blé dépassant la quantité que le présent article autorise la Commission à acheter, est coupable d'une infraction punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de dix cents le boisseau pour tout le blé par lui vendu à la Commission, ou d'un emprisonnement d'au plus un mois, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement. Toutefois, aucune poursuite ne sera intentée sous l'autorité du présent paragraphe, sans le consentement écrit et préalable de la Commission.”

6. Page 2, ligne 17. Renommer la clause cinq comme clause quatre.
7. Page 2, ligne 18. Renommer la clause six comme clause cinq.
8. Ajouter ce qui suit au bill comme clause six:

“6. La présente loi entrera en vigueur le premier jour d'août 1939.”

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 31 MAI 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. l'Orateur, du comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque du Parlement, soumet le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité a adopté les propositions suivantes:

(1) Que le système d'éclairage de la bibliothèque du Parlement soit amélioré en enlevant les réflecteurs actuels du centre du dôme et en les remplaçant par des lampes de 500 watts convenablement installées;

Que la canalisation actuelle allant du tableau des instruments aux lampes mentionnées plus haut soit libérée de toute connection de terre.

(2) Que le parquet de la bibliothèque du Parlement soit remis en bon état en enlevant le plancher, le faux-plancher et les lambourdes pour les remplacer par des matériaux à revêtir en ciment, sur lequel on appliquera un carrelage en caoutchouc d'un dessin spécial que le ministère des Travaux publics a recommandé tout particulièrement vu sa propriété absorbante des bruits de pas et sa facilité d'entretien; ce dessin reproduira, jusqu'à un certain point, le dessin du plancher actuel et s'harmonisera avec l'architecture générale de la boiserie de la bibliothèque.

(3) Qu'une inspection sévère soit faite du système de chauffage de la bibliothèque du Parlement, et que les mesures nécessaires que recommandera le ministère des Travaux publics soient prises immédiatement pour remédier à tout ce qui est défectueux afin d'éviter des dommages irréparables aux livres très précieux, que pourraient causer des tuyaux disjoints, etc.

(4) Que les extincteurs désuets actuellement installés dans la bibliothèque du Parlement soient remplacés par des appareils modernes afin d'atténuer ou de prévenir tous les dangers d'incendie et les pertes irréparables qui s'ensuivraient.

(5) Que le chef du service mixte de distribution de la bibliothèque soit prié de fournir à la bibliothèque du Parlement deux exemplaires de chaque publication officielle reçue à ce bureau pour distribution.

(6) Que les membres du Comité ont appris avec regret la mort de l'honorable Martin Burrell, bibliothécaire du Parlement, dont la bonté et la courtoisie l'avaient rendu populaire à tous ceux qui étaient en contact avec lui. Il était un homme d'Etat, un homme de lettres aussi bien qu'un ami affable et un agréable compagnon. Sa disparition est une perte pour tout le Dominion, et sa mémoire vivra longtemps surtout parmi les membres du Parlement et les autres habitués de la bibliothèque.

Le Comité a discuté la question de fermer la bibliothèque le dimanche. Il a été jugé préférable de maintenir la coutume d'ouvrir la bibliothèque le dimanche, durant la session, de quatre heures à six heures de l'après-midi.

Le bibliothécaire général a informé le Comité qu'un espace avait été réservé dans le nouvel édifice des Archives à la ferme expérimentale pour soulager l'encombrement actuel à la bibliothèque, et que 52,000 volumes ont déjà été transportés dans le nouvel immeuble.

Le bibliothécaire général a soulevé la question de l'achat d'un projecteur Recordak qui serait utilisé pour la reproduction microfilme des journaux. Il fut décidé de renvoyer à plus tard une décision à ce sujet.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars, 1939,—Etat montrant:—

1. La somme d'argent dépensée par l'Etat pour annoncer au Canada les marchandises "fabriquées au Canada", (a) durant les années écoulées de 1931 à 1935 inclusivement, (b) durant les années écoulées de 1936 à 1938 inclusivement.

2. La somme d'argent dépensée par l'Etat pour annoncer dans les autres pays les marchandises "fabriquées au Canada", (a) durant les années écoulées de 1931 à 1935 inclusivement, (b) durant les années écoulées de 1936 à 1938 inclusivement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. De quels édifices l'Etat est propriétaire dans la ville d'Ottawa.

2. D'après l'évaluation, quelle est la valeur de chacun de ces édifices.

3. D'après l'évaluation, quelle est la valeur de chaque terrain sur lequel est construit chaque édifice.

4. De quels lots vacants, ou lopins de terre l'Etat est propriétaire dans la ville d'Ottawa.

5. D'après l'évaluation, quelle est la valeur de chacun de ces lots vacants ou lopins de terre.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1220, en date du 27 mars, 1939: pour approuver l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario, en conformité du projet y joint, au sujet de l'établissement de certains chômeurs sur des fermes dans les limites de ladite province, pour la période du 1er avril, 1939 au 31 mars, 1942, inclusivement, à prendre sur le poste No 510, (établissement des chômeurs), du budget supplémentaire 1939-40.

Arrêté en conseil, C.P. 1260, en date du 30 mai, 1939: pour autoriser à nommer de nouveau comme aviseurs locaux du ministère du Travail certaines personnes nommées en vertu de la loi de l'entraînement de la jeunesse, 1939, pour

la période du 1er avril, 1939 au 31 mars, 1940, à prendre sur le poste No 511 (service d'entraînement de la jeunesse), du budget supplémentaire spécial pour l'année se terminant le 31 mars, 1940.

Et aussi,—Texte authentique des décisions prises et des recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail (Société des nations), à Genève, de sa dix-neuvième à sa vingt-quatrième réunion, inclusivement, ce qui comprend en tout dix-neuf décisions et douze recommandations; avec une copie de l'arrêté en conseil, C.P. 507, en date du 7 mars, 1939, qui traite de la compétence du Parlement et des Législatures provinciales pour légiférer sur les sujets mentionnés dans ces décisions et ces recommandations.

M. Fournier (Hull), appuyé par M. Fontaine, propose,—Que le deuxième rapport (final) du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'application de la Loi du service civil, présenté à la Chambre le jeudi, 27 avril, 1939, soit maintenant adopté.

Et ladite motion, mise aux voix;

M. Glen propose en amendement à cette motion, appuyé par M. Cleaver,—Que le paragraphe 8 du rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'application de la loi du service civil, qui se lit comme suit:

"8. Votre Comité recommande que tous les emplois rétribués à \$700 ou moins, sauf ceux de garçon de bureau ou autres ordinairement assujettis aux promotions, soient exclus de l'application de la Loi du service civil et que le Gouverneur en conseil soit autorisé à établir des règlements pour le contrôle et la direction, l'organisation, la classification, la rétribution ainsi que pour les nominations auxdits emplois et les conditions générales s'y rapportant", soit retranché dudit rapport et ne soit pas adopté.

Et une discussion s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Rinfret.

Le bill No 87, Loi concernant les obligations à clause-or, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 63, Loi modifiant la loi de la Commission canadienne du blé, 1935;

M. Euler propose,—Que soient adoptés les amendements apportés par le Sénat au bill No 63, et qu'un autre amendement, en conséquence, soit apporté audit bill en supprimant les mots "Fort-William" à la ligne 3, de la page 2, et en leur substituant les mots "Fort-William-Port Arthur ou Vancouver".

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

PECHERIES

71 Administration..	\$ 125,520 00
72 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries..	1,002,340 00
73 Construction de passes mig. et déblaiement des rivières.. . .	9,000 00
74 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson..	62,240 00
75 Pisciculture..	241,640 00
76 Ostréiculture..	24,105 00
77 Commission de recherches sur les pêcheries..	240,000 00
78 Recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des Pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, 2 mars 1923.	25,000 00
79 Pour pourvoir aux enquêtes et aux travaux de la Commission internationale sur les pêcheries de saumon du Pacifique sous le régime du Traité du saumon <i>sockeye</i> du Fraser entre le Canada et les Etats-Unis..	25,000 00
80 Subventions aux expositions du poisson selon les montants énumérés dans le détail des services..	2,300 00
81 Subvention à la United Maritime Fishermen's Association..	3,000 00
82 Primes à la destruction de phoques dans les ports..	30,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

PECHERIES

503 Pour aider les pêcheurs, groupes de pêcheurs et autres à s'établir, ou à améliorer leur situation dans l'industrie.. . .	500,000 00
504 Pour activer la vente des produits des pêcheries canadiennes ici et à l'étranger..	200,000 00
505 Pour encourager la propagande en faveur de la production et de la vente en commun chez les pêcheurs..	50,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Tous les montants votés en plein)

PECHERIES

610 Conseil canadien de recherches sur les pêcheries—Crédit supplémentaire..	5,000 00
611 Pour les recherches et les travaux de la Commission internationale des pêcheries du saumon sur le Pacifique en vertu de l'accord entre les Etats-Unis et le Canada, relativement à la pêche du saumon <i>sockeye</i> dans le bassin du fleuve Fraser—Crédit supplémentaire..	10,000 00

611a	Pour contribuer à l'œuvre de la Commission internationale d'aide aux enfants réfugiés d'Espagne..	10,000 00
612	Pour assister la division du poisson d'eau salée de l'industrie de la pêche..	800,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

293	Administration..	226,280 00
294	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	2,817,357 00
295	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	3,556,020 00
296	Service de téléphone à Ottawa..	96,000 00
297	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa..	8,000 00

CONSTRUCTION, REPARATION ET AMELIORATION D'EDIFICES PUBLICS—

Provinces Maritimes en général

298	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations..	50,000 00
-----	--	-----------

Québec

299	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations..	100,000 00
-----	--	------------

Ontario

300	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations..	125,000 00
-----	--	------------

Manitoba

301	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations..	40,000 00
-----	--	-----------

Saskatchewan

302	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations..	40,000 00
-----	--	-----------

Alberta

303	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations..	40,000 00
-----	--	-----------

Colombie-Britannique

304	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations..	50,000 00
-----	--	-----------

Généralités

305	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
306	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation	17,000 00
307	Laboratoires scientifiques et de fermes expérimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices. . .	100,000 00
308	Drapeaux pour les édifices publics.	2,500 00
309	Edifices militaires—Réparations, garnitures et agrandissements.	25,000 00
310	Edifices publics, en général—Réparations, réaménagement, garnitures et améliorations.	200,000 00
311	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et réaménagement.	80,000 00
312	Statue de feu sir Arthur G. Doughty, à ériger devant l'édifice des archives publiques (à voter de nouveau).	13,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

313	Administration.	212,980 00
314	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	532,725 00

DRAGAGE

315	Surveillance générale.	12,260 00
316	Provinces Maritimes.	405,000 00
317	Ontario et Québec.	326,700 00
318	Manitoba, Saskatchewan et Alberta.	86,000 00
319	Colombie-Britannique.	225,000 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

320	Bassin de radoub de Champlain.	83,000 00
321	Bassin de radoub d'Esquimalt.	82,000 00
322	Bassin de radoub de Lorne.	40,000 00
323	Selkirk—Cale de réparations.	5,200 00
324	Entretien et service d'écluses et digues.	62,800 00
325	Entretien et service de bateaux déblayeurs.	41,600 00

ENTRETIEN ET SERVICE DES ROUTES ET PONTS

326	Pont du chenal de Burlington.	16,000 00
327	Kingston, chaussée La Salle.	11,500 00
328	Ottawa—Ponts et abords.	4,300 00
329	Généralités.	36,500 00

CONSTRUCTION, REPARATIONS ET AMELIORATIONS—PORTS ET RIVIERES

Nouvelle-Ecosse

330	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.	250,000 00
-----	---	------------

Ile du Prince-Edouard

331	Ports et rivières en général—Maintien des services, il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.	75,000 00
-----	---	-----------

Nouveau-Brunswick

332	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	100,000 00
-----	--	------------

Québec

333 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. 275,000 00

Ontario

334 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. 180,000 00

Manitoba

335 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. 25,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoire du Nord-Ouest

336 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. 15,000 00

Colombie-Britannique

337 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. 100,000 00

Généralités

338 Travaux divers non autrement prévus, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser \$3,000.. 50,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

339 Administration.. 26,700 00

SERVICES DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE—SERVICES ET ENTRETIEN

340 Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles.. 135,000 00

341 Alberta et Saskatchewan.. 92,500 00

342 Bureau du surintendant du district de Vancouver.. 12,600 00

343 Colombie-Britannique—District du Nord et du Yukon.. 153,000 00

344 Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver.. 94,000 00

345 Services télégraphiques et téléphoniques en général.. 5,000 00

Reconstruction, réparations et améliorations

346 Provinces Maritimes et Bas Saint-Laurent.. 12,000 00

347 Saskatchewan et Alberta.. 16,500 00

348 Colombie-Britannique—District du Nord et du Yukon.. 17,000 00

349 Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver.. 9,000 00

GÉNÉRALITÉS

350 Galerie nationale du Canada.. 115,000 00

351 Solde de dépenses pour ouvrages du ministère des Travaux publics, mais si la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages doit dépasser \$200, il faudra obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor.. 150,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

	Bridgewater—Edifice public: addition (à voter de nouveau, \$16,500)	21,500 00
	Chester—Edifice public	20,000 00
	Halifax—Ancien bureau de poste: modification et amélioration	25,000 00
	Halifax—Edifice public: réparation	6,000 00
528	Liverpool—Edifice public: addition et modification	12,500 00
	Lockeport—Edifice public	20,000 00
	Port Hawkesbury—Edifice public (à voter de nouveau, \$20,600)	21,500 00
	Springhill—Edifice public: modification et amélioration (à voter de nouveau)	13,500 00
	Tatamagouche—Edifice public	12,000 00
	Truro—Edifice public	20,000 00

Ile du Prince-Edouard

529	Charlottetown—Edifice public: addition et modification	13,500 00
-----	--	-----------

Nouveau-Brunswick

	Edmundston—Edifice pour fins de douane et d'immigration	32,000 00
	Norton—Edifice public	8,000 00
530	Plaster Rock—Edifice public	15,000 00
	Saint-Léonard—Edifice public (à voter de nouveau, \$12,800)	15,500 00
	Saint-Quentin—Edifice public	8,000 00

Québec

	Armstrong—Edifice pour fins de douane et d'immigration	20,000 00
	Cabano—Edifice public	12,000 00
	Disraeli—Edifice public	15,000 00
	Donacona—Edifice public	25,000 00
	Gatineau—Edifice public	15,000 00
	Lacolle—Edifice pour fins de douane et d'immigration: addition	8,600 00
	Lennoxville—Edifice public (à voter de nouveau, \$25,000)	30,000 00
	Louiseville—Edifice public: addition, modification et amélioration (à voter de nouveau, \$10,000)	15,500 00
	Maisonneuve—Edifice public	125,000 00
	Montréal—Manège militaire de la rue Craig: réparation des murs (à voter de nouveau, \$75,000)	175,000 00
	Montréal—Ancien bureau de poste: modification et amélioration	32,000 00
	Montréal—Edifice pour la station postale Delorimier	70,000 00
	Mont-Laurier—Edifice public: addition	12,000 00
	Mont-Joli—Edifice public (à voter de nouveau, \$12,800)	19,500 00
	Phillipsburg—Edifice pour fins de douane et d'immigration	30,000 00
	Port-Alfred—Edifice public	15,000 00

Oakville—Edifice public (à voter de nouveau, \$20,000)	22,500 00
Peterborough—Edifice public (coût estimatif, \$250,000)	100,000 00
Port Hope—Edifice public: addition et modification	5,000 00
Ridgeway—Edifice public	15,000 00
Schreiber—Edifice public	18,000 00
Porcupine-Sud—Edifice public	35,500 00
Stirling—Edifice public (à voter de nouveau, \$14,300)	17,500 00
Sutton-Ouest—Edifice public	10,000 00
Tara—Edifice public (à voter de nouveau, \$12,250)	14,000 00
Thessalon—Edifice public	20,000 00
Tweed—Edifice public (à voter de nouveau)	16,500 00
Woodville—Edifice public	17,000 00

Manitoba

Birtle—Edifice public (à voter de nouveau, \$6,800)	8,000 00
Carberry—Edifice public (à voter de nouveau, \$3,400)	5,000 00
Flin Flon—Edifice public	20,000 00
Gilbert Plains—Edifice public (à voter de nouveau, \$14,300)	18,500 00
Grand View—Edifice public	15,000 00
533 Killarney—Edifice public	20,000 00
Manitou—Edifice public (à voter de nouveau, \$15,000)	15,500 00
Pine Falls—Edifice public	15,000 00
St-James—Edifice public (à voter de nouveau, \$14,000)	27,500 00
Jardin international de la paix de Turtle Mountain—Edifice pour fins de douane et d'immigration	25,000 00

Saskatchewan

Biggar—Edifice public (à voter de nouveau, \$13,400)	25,500 00
Blaine Lake—Edifice public	15,000 00
Eston—Edifice public	15,000 00
Lanigan—Edifice public	12,000 00
Nipawan—Edifice public	20,000 00
534 Regina—Edifice public: installation d'un ascenseur	15,000 00
St. Walberg—Edifice public	15,000 00
Saskatoon—Edifice public: améliorations au système de chauffage	4,600 00
Wynyard—Edifice public (à voter de nouveau, \$14,400)	20,500 00
Yorkton—Arsenal: contrat en voie d'exécution (à voter de nouveau, \$34,000)	36,000 00

Alberta

Calgary—Entrepôt d'inspection de la douane: ascenseur	15,000 00
Edmonton—Edifice public (coût estimatif, \$350,000)	100,000 00
535 Gleichen—Achat d'édifice pour fins postales	3,500 00
Innisfree—Edifice public: addition à l'emplacement	250 00
Jasper—Edifice public (à voter de nouveau, \$19,400)	21,500 00
Rivière-à-la-Paix—Edifice public (à voter de nouveau, \$3,000)	5,000 00

Colombie-Britannique

Alberni—Edifice public	18,000 00
Armstrong—Edifice public (à voter de nouveau, \$15,000)	23,500 00
Dawson Creek—Edifice public	25,000 00
Merritt—Edifice public	15,000 00
Nelson—Edifice public: agrandissement	15,500 00

536		New-Westminster—Edifice public: agrandissement (à voter de nouveau)	170,000 00
		Powell River—Edifice public (à voter de nouveau)	8,500 00
		Prince George—Edifice public (à voter de nouveau, \$22,500)	35,000 00
		Vancouver—Edifice Winch: modification et réparation	22,000 00
		Vancouver—Edifice de l'immigration: réparation et amélioration	8,500 00
		Victoria—Edifice public (coût estimatif, \$350,000)	19,000 00
		William Head—Station de quarantaine: modification et réparation des logements	6,500 00

Yukon

537	Carcross—Edifice public: agrandissement	5,000 00
-----	---	----------

Généralités

538	Tracteurs pour fins postales	6,700 00
539	Edifices militaires: réparation, fournitures et agrandissement	25,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

540		Arisaig—Prolongement du brise-lames	17,200 00
		Bayfield—Réparation du quai	11,000 00
		Bay St-Lawrence—Réparation du brise-lames	8,500 00
		Black Point—Prolongement du quai	4,500 00
		Boylston—Achat et réparation du quai	4,000 00
		Bridgewater—Dragage	3,100 00
		Brooklyn—Réparations et améliorations au brise-lames (à voter de nouveau, \$53,600)	160,200 00
		Burlington—Prolongement du quai	3,300 00
		Caribou Harbour—Amélior. (à voter de nouveau, \$89,700)	201,900 00
		Cheggoggin Point—Prolongement du brise-lames	8,800 00
		Cheticamp—Prolongement du quai et réparations	4,600 00
		Cole Harbour—Quai	7,500 00
		Comeauville—Brise-lames (à voter de nouveau)	14,000 00
		Cow Bay (Port Morien)—Prolongement du brise-lames	4,900 00
		Cribbin's Point—Dragage (à voter de nouveau, \$6,300)	10,700 00
		Digby—Réparation et reconstruction du quai	7,500 00
		Dingwall—Amélior. du port (à voter de nouveau, \$87,700)	209,000 00
		East Berlin (côté ouest)—Quai-brise-lames et ber	3,700 00
		East Port Le Hébert—Réparations et améliorations au quai	6,300 00
		Englishtown—Prolongement du quai	3,300 00
Estmere—Quai (à voter de nouveau)	3,400 00		
Falls Point—Prolongement du brise-lames	6,000 00		
Fourchu—Dragage	8,100 00		
Great Village—Réparations au quai	7,000 00		
Green Bay—Brise-lames	5,000 00		
Iona—Prolongement du quai	20,200 00		
La Have—Dragage (à voter de nouveau, \$1,900) pour terminer l'exécution du contrat	2,400 00		
L'Ardoise Beach—Groyne	4,100 00		
Little Harbour—Prolongement du brise-lames	14,300 00		

Lower Sandy Point—Prolongement du brise-lames.	5,300 00
Lunenburg—Dragage.	5,000 00
Malagash—Amélioration au quai (à voter de nouveau).	13,700 00
Margaretsville—Prolongement du brise-lames et améliorations.	35,700 00
Meteghan—Prolongement du quai.	16,500 00
New Edinburg—Prolongement du brise-lames.	6,500 00
North West Cove—Quai.	3,600 00
North West Cove (Tancook)—Répar. au brise-lames.	10,000 00
Pictou—Amélioration du port.	100,000 00
Pictou Island—Brise-lames (à voter de nouveau).	15,500 00
Pinckney's Point—Prolongement du brise-lames.	7,000 00
Port Beckerton East—Quai.	12,000 00
Port Greville—Prolongement du mur de dérivation.	8,300 00
Port Hawkesbury—Reconstruction du quai.	20,000 00
Port Hood—Remplacement du quai.	18,000 00
Pugwash—Reconstruction de l'éperon de la jetée.	7,600 00
Riverport—Dragage.	29,000 00
Sandford—Prolongement du brise-lames.	22,500 00
Saulnierville—Prolongement du brise-lames.	5,200 00
Seaside—Réparations au quai.	12,600 00
Sydney—Entrepôt (à voter de nouveau).	55,000 00
Sydney—Réparations au quai et dragage.	25,000 00
St-Mary's River—Dragage.	21,500 00
Three Fathom Harbour—Réparations et améliorations.	8,900 00
Three Island Cove—Prolongement du brise-lames.	2,500 00
Tiverton—Réparations au brise-lames.	27,000 00
Walker's Cove—Amélioration du port (à voter de nouveau).	5,300 00
West Advocate—Réparations et améliorations au port.	16,500 00
Weymouth—Reconstruction du quai (à voter de nouveau).	7,500 00
Whycocomagh—Dragage.	19,600 00
Wolfville—Dragage.	5,000 00
Yarmouth—Quai des pêcheurs.	5,000 00

Ile du Prince-Edouard

Bentinck Cove—Quai.	8,500 00
Canoe Cove—Brise-lames.	10,000 00
Charlottetown—Réparation et amélioration du quai du chemin de fer (coût estimatif, \$359,000).	150,000 00
Malpèque (Kier's Shore)—Réparation du quai (à voter de nouveau, \$1,600).	2,300 00
541 Montague—Achat et reconstruction du quai.	10,000 00
Naufrage Harbour—Réparation et prolongement du brise-lames.	10,000 00
Souris—Réparation des ouvrages du port.	7,000 00
Summerside—Réparation du quai du chemin de fer.	6,400 00
Tignish—Reconstruction et réparation du brise-lames.	31,000 00
Wood Islands—Port (à voter de nouveau, \$47,000).	182,000 00

Nouveau-Brunswick

Bathurst—Quai et entrepôt (à voter de nouveau, \$35,000).	130,000 00
Black's Harbour—Prolongement du quai (à vot. de nouveau).	26,000 00
Botsford—Brise-lames (à voter de nouveau, \$14,700).	36,000 00
Buctouche—Réparation du quai (à voter de nouveau).	32,000 00

	Caissie's Cape—Réparation du brise-lames et amélioration (à voter de nouveau, \$14,500)	40,000 00
	Campbellton—Amélioration du port.	50,000 00
	Cape-Bald—Réparation du brise-lames.	50,000 00
	Cape Tourmentine—Réparation du quai.	10,000 00
	Chatham—Prolongement du quai.	10,000 00
	Chipman—Réparation du quai.	5,000 00
	Escuminac—Amélioration et réparation du brise-lames (à voter de nouveau, \$17,600)	36,000 00
	L'Etêté—Prolongement du brise-lames.	8,000 00
	Mills Point—Réparation du quai.	5,000 00
542	Miramichi Bay—Dragage (à voter de nouveau, \$66,800)	78,800 00
	Miscou—Dragage.	10,000 00
	Miscou—Réparation du quai.	6,500 00
	Newcastle—Prolongement du quai.	10,000 00
	Pointe-du-Chêne—Réparation et amélioration du port (à voter de nouveau, \$40,000)	55,000 00
	Richibucto Cape—Réparation et amélioration du port (à voter de nouveau, \$1,000)	24,000 00
	Rothsay—Réparation du quai (à voter de nouveau)	10,000 00
	Shédiac—Reconstruction du quai.	28,000 00
	Shippigan Gully—Réparation du brise-lames.	40,000 00
	St. Andrews—Dragage (à voter de nouveau, \$8,500)	10,200 00
	Tracadie—Amélioration du port (à voter de nouveau, \$13,000)	32,000 00
	Upper Jemseg—Réparation du quai.	4,000 00
	Welchpool—Amélioration du quai.	25,000 00
	Wilson's Beach—Prolongement du quai-brise-lames (à voter de nouveau, \$50,000)	60,000 00
	Woodward's Cove—Dragage.	15,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, à savoir:

Bill No 87, Loi concernant les obligations à clause-or.

Bill No 92, Loi concernant les secrets officiels.

Bill No 93, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a accepté l'amendement, en conséquence, apporté par la Chambre au bill No 63, Loi modifiant la loi sur la commission canadienne du blé, 1935, sans autre amendement.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 142, Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 7 et 8. Aux mots "un individu, une corporation ou toute autre", substituer "toute".

2. Page 4, ligne 36. A la suite du mot "mentionnées", ajouter "au présent article".

3. Page 6, lignes 42 à 47 inclusivement. Disjoindre la clause 18 et lui substituer ce qui suit:

"18. L'article six de la présente loi s'applique au revenu de l'année 1939 ainsi qu'à toute période subséquente. Tous les autres articles, sauf les articles dix, seize et dix-sept s'appliquent au revenu de 1938 ainsi qu'aux périodes financières se terminant dans ladite année et à toutes les périodes subséquentes. L'article dix sera censé être entré en vigueur le vingt-sixième jour d'avril 1939."

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 101

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 1^{ER} JUIN 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Euler,—Le vingt et unième rapport annuel du Conseil national de Recherches du Canada, pour l'année financière 1937-38.

L'ordre suivant de la Chambre est envoyé aux officiers compétents, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le Canada envoie des délégués à la Société des Nations. Si oui, qui sont-ils, et quand ils sont partis.
2. Si le Canada est encore membre de cette Société.
3. Si quelques-uns des délégués de l'année 1939 ont fait des voyages semblables, pour des fins semblables, et si oui, combien.
4. L'expérience en politique étrangère ou en diplomatie que possèdent les délégués de 1939.
5. Qui choisit les représentants des patrons et ceux des ouvriers, et si ceux-ci défraient leurs propres dépenses.
6. Le coût estimatif du voyage de ces délégués en 1939.
7. Si le gouvernement étudiera la question de la démission du Canada.
8. Depuis que cette société est fondée, quelle somme totale elle a coûtée.
9. Si tous les délégués qui ont été choisis sont accompagnés par des conseillers techniques, les attributions de ces conseillers, et quelles fonctions ils remplissent.
10. Afin de renseigner le Parlement, si le gouvernement déposera sur le bureau les rapports des délégués du Canada à la Société des Nations depuis que celle-ci existe.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 142, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Ilsley propose,—Que la Chambre adopte lesdits amendements, et tout en ce faisant, elle ne juge pas à propos, à cette période de la session, d'insister sur ses privilèges à ce sujet; mais que son désistement en cette circonstance, cependant, ne doit pas être posé en précédent.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Ordonné,—Que le Greffier transmette ledit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Québec

Aganish—Quai	\$ 5,500 00
Anse-au-Beaufils—Achèvement du pavage en béton (à voter de nouveau)	2,400 00
Bagotville—Réparation du quai	7,200 00
Baie-des-Sables—Prolongement du quai	25,000 00
Baie-Ste-Catherine—Achat et réparation du quai	25,000 00
Baie-Saint-Paul—Prolongement de l'ouvrage de protection (à voter de nouveau, \$14,800)	23,500 00
Berthier—Dragage (à voter de nouveau, \$8,500)	10,000 00
Berthierville—Mur de protection et brise-glace (à voter de nouveau)	20,000 00
Black Cape (Howatson's Point)—Prolongement du quai (à voter de nouveau, \$3,700)	33,700 00
Boischatel—Prolongement du quai	15,000 00
Bromptonville—Ouvrage de protection	20,000 00
Cacouna—Réparation du quai	14,600 00
Cap-Chat—Quai en eau profonde (à voter de nouveau, \$20,000)	86,000 00
Cape Cove (Anse-du-Cap)—Reconstruction du quai (à voter de nouveau)	36,000 00
Cap-des-Rosiers—Quai	20,000 00
Cap-Vert (îles de la Madeleine)—Débarcadère	6,100 00
Chambly-Bassin—Ouvrage de protection	10,000 00
Chicoutimi—Contribution pour un ouvrage de protection	35,000 00
Colonie des Grèves—Ouvrage de protection	8,000 00
Contrecoeur—Ouvrage de protection	35,000 00
Cross Point—Reconstruction du quai	56,000 00
Disraeli—Ouvrage de protection	15,000 00

	Travaux de drainage	\$ 100,000 00
	Drummondville—Ouvrage de protection	25,000 00
	East Angus—Ouvrage de protection	10,000 00
	Garthby—Ouvrage de protection	10,000 00
	Granby—Ouvrage de protection	6,000 00
	Grande-Entrée (West Point), îles de la Madeleine, prolongement du parapet (à voter de nouveau, \$5,500)	6,400 00
	Grand-Métis—Quai et dragage (à voter de nouveau)	15,000 00
	Grande-Vallée—Reconstruction de la jetée (à voter de nouveau)	9,300 00
	Greenlay—Ouvrage de protection	20,000 00
	Harrington—Prolongement du quai (à voter de nouveau, \$20,000)	42,000 00
	Ile-aux-Coudres—Prolongement du quai	10,000 00
	Kamouraska—Réparation et amélioration du quai	19,000 00
	Lachine—Ouvrage de protection	9,000 00
	Lac-Mégantic—Ouvrage de protection	10,000 00
	Lacolle River—Dragage, le gouvernement provincial devant cont. somme égale (à voter de nouveau)	5,500 00
	Lanoraie—Ouvrage de protection	12,750 00
	Louiseville—Ouvrage de protection	10,000 00
	La-Tabatière—Prolongement du quai	10,500 00
	La-Tortue—Dragage—Le gouvernement provincial défraiera une partie du coût	16,000 00
	L'Anse-à-Brillant—Quai de pêche (à voter de nouveau)	7,300 00
	Longue-Pointe-de-Mingan—Brise-lames	20,000 00
	Cale sèche de Lorne—Nouv. usine d'énergie—Outillage du bâtiment des pompes et atelier des machines	100,000 00
	Magpie—Brise-lames	14,000 00
	Malbaie—Prolongement du quai	56,000 00
	Manicouagan—Amélioration du quai—L'Ontario Paper Company défraiera le tiers du coût des travaux (à voter de nouveau)	26,000 00
543-	Marsouins—Prolongement du quai	21,500 00
	Matane—Amélioration du port (à voter de nouveau, \$40,000)	78,000 00
	New-Carlisle (Marsh Creek)—Port de pêche (à voter de nouveau, \$37,000)	100,000 00
	Newport Point—Quai (à voter de nouveau, \$10,000)	18,000 00
	Old Harry, îles de la Madeleine—Brise-lames (à voter de nouveau, \$8,000)	9,000 00
	Percé—Quai	25,000 00
	Pasbébiac (Barachois)—Port de pêche	20,500 00
	Petite Madeleine—Quai	8,800 00
	Pointe-aux-Anglais—Brise-lames (à voter de nouveau)	16,600 00
	Pointe-aux-Trembles—Ouvrage de protection	50,000 00
	Pointe-du-Lac—Brise-glaces	5,400 00
	Pointe-Label—Quai (à voter de nouveau, \$12,000)	25,000 00
	Port-Saint-François—Reconstruction du quai	52,000 00
	Québec, rivière Saint-Charles—Ouvrage de protection	60,000 00
	Québec—Prolongement du quai	55,000 00
	Ragenau—Quai (à voter de nouveau, \$14,700)	20,000 00
	Rawdon—Quai	5,000 00
	Rivière Richelieu—Améliorations	325,000 00
	Richmond—Ouvrage de protection	15,000 00
	Rimouski—Amélioration du port	186,200 00

Rivière-au-Renard—Port de pêche (à voter de nouv., \$25,000)\$	51,000 00
Rivière-des-Hurons—Contribution pour dragage, le solde du coût revenant à la province (à voter de nouveau) . . .	44,000 00
Rivière-du-Loup, en bas—Quai (à voter de nouveau)	36,400 00
Rivière-du-Pot au Beurre—Contribution aux améliorations, le gouvernement provincial devant contribuer un montant égal	10,000 00
Rivière-Noire (St-Siméon)—Quai	20,000 00
Ruisseau à la Loutre—Prolongement du quai	25,000 00
Ruisseau Chapados (Gascons)—Port de pêche (à voter de nouveau)	7,100 00
Ruisseau-Masse—Dragage—Le gouvernement provincial devant contribuer un montant égal (à voter de nouveau, \$10,250)	11,300 00
Ruisseau-Pariseau—Contribution au dragage, le solde devant revenir à la province (à voter de nouveau)	10,000 00
Ste-Anne-de-Bellevue—Dragage (à voter de nouveau, \$3,300)	4,400 00
Sainte-Anne-des-Monts—Réparations au quai	50,000 00
Sainte-Emélie—Reconstruction du quai (à voter de nouveau) .	30,000 00
Saint-Hyacinthe—Ouvrages de protection	30,000 00
Saint-Ignace de Loyola—Quai	33,000 00
Saint-Irénée—Reconstruction du quai	25,000 00
Saint-Jean, I.O.—Reconstruction du quai	10,000 00
Saint-Jérôme—Mur de protection	11,000 00
Saint-Jean au lac Champlain—Dragage (coût approximatif, \$415,000)	100,000 00
Saint-Joseph-de-Sorel—Ouvrages de soutènement	10,000 00
Saint-Joseph-d'Alma—Quai	4,300 00
Saint-Lambert—Ouvrages de protection	25,000 00
Saint-Laurent, I.O.—Reconstruction du quai	3,000 00
Saint-Maurice de L'Echourie—Réparations au quai et améliorations (à voter de nouveau)	13,000 00
Saint-Omer—Dragage	9,000 00
Saint-Romuald—Ouvrage de protection	25,000 00
Sacré-Cœur (Anse-de-Roche)—Reconstruction du quai	10,000 00
Sault-au-Mouton—Chenal	3,000 00
Sorel—Améliorations au port (à voter de nouveau, \$8,000) .	250,000 00
Tadoussac (Anse-à-l'Eau)—Reconstruction du quai et améliorations	16,000 00
Terrebonne—Mur de protection	18,000 00
Valleyfield—Ouvrages de protection	25,000 00
Verchères—Reconstruction du quai (à voter de nouveau, \$1,500)	25,000 00
Verchères—Ouvrages de protection	15,000 00
Varenes—Ouvrages de protection	22,000 00
Woodman's Beach—Prolongement du quai	3,015 00

Ontario

Batchawana—Quai	5,700 00
Big Bay, North Keppel—Prolongement de la jetée	3,900 00
Burlington Channel—Reconstruction de la jetée	76,000 00
Callander—Prolongement du quai (à voter de nouveau)	16,000 00
Cobourg—Dragage d'entretien	18,400 00
Projets de dragage	100,000 00
Foleyet—Quai	3,200 00
Fort Frances—Quai	7,000 00
Fort William—Dragage (à voter de nouveau, \$7,000)	49,500 00

	Fort William (Chippewa Park)—Brise-lames et améliorations au quai	\$ 27,300 00
	Goderich—Amélior. au port (à voter de nouveau, \$11,000) . .	65,000 00
	Grand River—Contribution à des améliorations (à voter de nouveau, \$262,500)	318,375 00
	Hamilton—Améliorations au port (à voter de nouveau, \$15,000)	300,000 00
	Jackfish—Quai, achèvement	6,100 00
	Kagawong—Améliorations au port	8,800 00
	Kenora (Laurenson's Creek)—Mur de soutènement	20,000 00
	Kincardine—Améliorations au port (à voter de nouveau) . .	18,000 00
	Kingston—Quai d'amarrage (à voter de nouveau, \$24,500) .	36,800 00
	Kingston, R.M.C.—Assainissement de Navy Bay	40,000 00
	Lake St. Francis—Travaux de protection	10,000 00
	Leamington—Améliorations au port (à voter de nouveau, \$66,000)	135,000 00
	Lion's Head—Améliorations au port	5,300 00
	Little River—Améliorations au port	10,000 00
	Meaford—Reconstruction d'ouvrages du port	27,200 00
	Midland—Améliorations au port	22,600 00
	Midland—Dragage du chenal Monument (à voter de nouveau)	3,900 00
544	Nation River—Dragage—En commun avec le gouvernement provincial (à voter de nouveau)	43,000 00
	Oshawa—Améliorations au port	88,000 00
	Ottawa—Reconstruction de murs	13,900 00
	Overbrook—Contribution aux améliorations, le gouvernement provincial devant contribuer un montant égal	5,000 00
	Parry Sound (Seven Mile Narrows)—Dragage	12,700 00
	Pefferlaw River—Protection du chenal et dragage	21,000 00
	Pelee Island—Prolongement du quai nord	6,000 00
	Penetanguishene—Quai	2,400 00
	Picnic Island—Dragage à l'entrée ouest du chenal Little Current (coût approximatif, \$105,000)	50,000 00
	Port Arthur—Améliorations au port	250,000 00
	Port Arthur—Améliorations au port (achèvement du contrat)	3,063 00
	Port Hope—Réparations et améliorations au port (à voter de nouveau, \$28,000)	36,000 00
	Port Perry—Améliorations	15,000 00
	Port Stanley—Réparations et améliorations au port (à voter de nouveau, \$30,000)	61,200 00
	Presqu'île Point—Quai et dragage (à voter de nouveau, \$24,000)	25,600 00
	Rondeau (Erieau)—Entrepôt	8,600 00
	Sarnia—Améliorations au port	7,500 00
	Saugeen River—Prolongement du quai	20,000 00
	Sault Ste. Marie—Dragage	34,000 00
	Sombra—Quai	17,300 00
	South Baymouth—Dragage	20,000 00
	Stoney Point—Quai et dragage	10,000 00
	Sydenham River (Chenal Ecarte)—Dragage	31,000 00
	Tecumseh—Achèvement du dragage	2,125 00
	Thames River Mouth—Dragage (à voter de nouveau)	5,600 00
	Thornbury—Reconstruction du quai (à voter de nouveau, \$5,200)	5,500 00
	Toronto—Entretien du chenal de l'est	15,000 00
	Toronto—Améliorations au port (à voter de nouveau, \$255,000)	350,000 00

Victoria Harbour—Enlèvement des coffres et piliers.. . . . \$	4,200 00
Whitby—Améliorations au port.. . . .	17,400 00

Manitoba

{ Assiniboine River—Améliorations.. . . .	20,000 00
{ Matlock—Brise-lames.. . . .	16,400 00
545 { Red River—Réparations aux brise-lames (à voter de nouveau)	8,500 00
{ Victoria Beach—Améliorations au quai-brise-lames (à voter de nouveau, \$6,500).. . . .	11,200 00

Saskatchewan

{ Rivières Beaver et Cowan—Améliorations.. . . .	4,000 00
546 { Big River—Prolongement du quai.. . . .	3,900 00
{ Goldfields—Quai.. . . .	8,500 00
{ Ile-à-la-Crosse—Quai (à voter de nouveau).. . . .	4,800 00

Alberta

{ Fleuves Athabaska et Clearwater—Dragage.. . . .	100,000 00
547 { Lethbridge—Contribution pour ouvrage de protection, la province d'Alberta devant fournir une somme égale..	25,000 00

Colombie-Britannique

{ Bella Coola—Quai: réparations et prolongement.. . . .	16,000 00
{ Ile Digby—Renouvellement du quai et amélioration (à voter de nouveau, \$32,900).. . . .	50,500 00
{ Dodge Cove—Prolongement du plan incliné du quai flottant	4,400 00
{ Rivière Ecstall—Améliorations.. . . .	5,000 00
{ Bassin de radoub d'Esquimalt—Améliorations.. . . .	50,000 00
{ Bassin de radoub d'Esquimalt—Quai et dragage.. . . .	200,000 00
{ Fleuve Fraser—Contribution pour ouvrage de protection à Agassiz, le gouvernement provincial devant contribuer une somme égale.. . . .	4,000 00
{ Fleuve Fraser—Contribution pour ouvrage de protection à Matsqui, le gouvernement provincial et la municipalité de Matsqui devant contribuer chacun une somme égale	2,400 00
{ Fleuve Fraser—Améliorations (à voter de nouveau, \$3,400)	200,000 00
{ Fleuve Fraser—Ile Lulu—Contribution pour ouvrage de protection, la municipalité de Richmond devant contribuer une somme égale.. . . .	27,500 00
{ Fleuve Fraser (Bras Nord)—Dragage.. . . .	100,000 00
548 { Lac Harrison—Quai et brise-lames.. . . .	7,000 00
{ Irvine's Landing—Réparations au quai.. . . .	5,000 00
{ Marchant Road—Réparations au quai	4,500 00
{ Marmot Bay—Reconstruction du débarcadère.. . . .	5,800 00
{ Nanaïmo—Améliorations au quai et dragage (à voter de nouveau, \$3,600).. . . .	20,000 00
{ New-Westminster—Station de pêcheries (à voter de nouveau, \$6,000).. . . .	9,500 00
{ Port-Alberni—Réparations au quai.. . . .	12,400 00
{ Port-Renfrew—Quai: prolongement et réparations.. . . .	7,000 00
{ Quatsino—Réparations au quai.. . . .	8,000 00
{ Sayward—Prolongement du quai (à voter de nouveau).. . .	7,500 00
{ Squamish—Améliorations et réparations au quai.. . . .	14,800 00
{ Summerland—Contribution pour prolongement de la cale de chargement, le gouvernement provincial et le Pacifique-Canadien devant chacun contribuer une somme égale..	2,145 99

Union Bay—Brise-lames et réparations au quai.. . . . \$	11,500 00
Port de Vancouver (First Narrows)—Dragage.. . . .	30,000 00
Vancouver—Parc Stanley—Protection de la berge.. . . .	8,500 00
White-Rock—Brise-lames et réparations au quai.. . . .	11,400 00

Yukon

549 Rivières Stewart et Yukon—Améliorations.. . . .	5,000 00
---	----------

Généralités

550 Améliorations, maintien des services, réparations et agrandissements.. . . .	500,000 00
551 Levés et inspections pour les travaux sus-mentionnés.. . . .	35,000 00
552 Ouvrages de protection en général.. . . .	1,000,000 00
553 Dragage, Colombie-Britannique.. . . .	20,000 00

ROUTES ET PONTS

554 Pont de Bryson—Réparations.. . . .	4,200 00
555 Edmonton, pont à bas niveau—Entretien et améliorations, la cité d'Edmonton et le National-Canadien contribuant chacun une somme égale.. . . .	8,500 00
556 Pont interprovincial sur la rivière Missaguash, les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse devant contribuer chacun un tiers du coût et payer annuellement le tiers des frais d'entretien (à voter de nouveau, \$20,000).. . . .	55,000 00
557 Pont de New-Westminster—Entretien et exploitation.. . . .	30,000 00
558 Pont interprovincial, Campbellton, N.-B., à Cross-Point, P.Q., les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick devant payer chacune un tiers du coût et des frais d'entretien (à voter de nouveau).. . . .	100,000 00
559 Pont international sur la rivière Sainte-Croix entre St. Stephen, N.-B. et Calais, Me., l'Etat du Maine devant défrayer la moitié du coût.. . . .	100,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

Services télégraphiques et téléphoniques

Ile du Prince-Edouard

560 Améliorations aux lignes de communication entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme.. . . .	6,500 00
---	----------

Québec

561	Ligne téléphonique à Sainte-Thérèse de Gatineau.. . . .	1,300 00
	Ligne téléphonique d'Aylmer-Sound à l'île Harrington.. . . .	2,000 00
	Prolongement de la ligne téléphonique à Sainte-Paula.. . . .	450 00
	Grosse-Ile—Installation d'un radiophone.. . . .	500 00
	Lignes téléphoniques entre la Chute-aux-Outardes, la Pointe-aux-Outardes et les Petites-Rivières.. . . .	3,000 00

Ontario

562 Leamington—Service radiotéléphonique de l'île Pelée.. . . .	16,000 00
---	-----------

Saskatchewan

563 Ligne téléphonique entre Buffalo-Narrows et le lac Peter Pond.. . . .	10,000 00
---	-----------

Colombie-Britannique

	Prolongement de la ligne téléphonique à Noralee.. . . . \$	1,900 00
	Ligne téléphonique de Montney à Murdale..	1,300 00
	Ligne téléphonique de Fellers Heights à Upper Cutbank..	1,900 00
	Ligne téléphonique de Prince-George au lac Chief.. . . .	3,800 00
564	Ligne téléphonique de Shearerdale, C.-B., à Cherry-Hill, Alberta..	3,300 00
	Ligne téléphonique entre Mountain-House et Big-Lake.. . .	3,700 00
	Ligne téléphonique entre 111 Mile House et Spring-Lake, C.B.	1,600 00
	Ligne téléphonique entre Willards Ranch et Bridge-Lake, C.-B..	5,000 00

GÉNÉRALITÉS

565	Pour autoriser, sujet à l'approbation du gouverneur en conseil, la nomination de hauts fonctionnaires, commis et employés temporaires nécessaires à l'exécution de tout poste du présent budget supplémentaire pour ce ministère, le paiement devant être effectué à même le crédit particulier pour lequel cette aide supplémentaire est requise, ou à même le présent crédit..	100,000 00
566	Pour couvrir les soldes requis pour compléter tous travaux entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'a pas été fait provision au cours de l'année financière 1939-40..	60,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Tous les montants votés en plein)

TRAVAUX PUBLICS

636	Administration—Crédit supplémentaire pour le traitement du commis des prévisions budgétaires à \$4,920..	780 00
-----	--	--------

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

637	Service téléphonique à Ottawa—Crédit supplémentaire.. . .	1,000 00
-----	---	----------

Construction, améliorations et réparations d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

638	Halifax—Dépôt d'artillerie (coût approximatif, \$375,000)..	200,000 00
-----	---	------------

Québec

639	Terminus postal de Montréal—Agrandissement (coût approximatif, \$688,900)..	500,000 00
-----	---	------------

Ontario

640	Hôpital Westminster de London—Construction d'une unité de "traitement actif" et d'une maison pour les médecins coût approximatif, \$238,000)..	100,000 00
	Toronto—Local postal additionnel (coût approximatif, \$1,500,000)..	1,000,000 00

Colombie-Britannique

641	Vancouver—Hôpital pour le ministère des Pensions et de la Santé nationale (coût approximatif, \$500,000)..	200,000 00
-----	--	------------

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Québec

642 Barrage des Quinze—Reconstruction. \$ 250,000 00

GÉNÉRALITÉS

643 Gratification à la veuve de feu Leslie E. Pence, agent télégraphique à Rock-Bay, C.-B., qui s'est noyé dans l'exercice de ses fonctions le 21 décembre 1938. 1,260 00

644 Gratification à Hugh McCann, ancien chauffeur et manoeuvre de ce département, au lieu de cinq mois de congé de retraite. 525 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Par consentement unanime, la Chambre revient aux questions de routine.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente alors le septième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque centrale hypothécaire, et il a convenu d'en faire rapport avec des modifications.

Un exemplaire des témoignages est annexé.

(Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 8 des Journaux)

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente aussi le huitième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Par ordre daté du 20 février 1939, la Chambre des communes a-référent le rapport de la Banque du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1938 au comité permanent de la banque et du commerce pour enquêter sur toutes les questions qui s'y rapportent.

Votre Comité a tenu trente séances sur cet ordre de renvoi et a entendu une somme considérable de témoignages.

Votre Comité, au cours de son enquête, a pu compter en tout temps sur l'aide active et la coopération de M. Graham Ford Towers, gouverneur de la Banque du Canada, et désire exprimer son appréciation des services précieux qu'il a rendus. Votre Comité doit aussi des remerciements au Dr W. C. Clark, sous-ministre des Finances, pour l'historique qu'il a fourni du commerce de banque et du numéraire au Canada et pour le glossaire qu'il a préparé des termes monétaires en usage.

Votre Comité n'a pu, dans une seule session du Parlement, compléter son étude d'un sujet aussi vaste et recommande que cette étude soit reprise durant les futures sessions du Parlement.

Joint à ce rapport sont des extraits des témoignages sous forme d'une série de déclarations écrites du gouverneur de la Banque du Canada et du sous-ministre des Finances, ainsi que des tableaux soumis par divers ministères du Gouvernement; votre Comité recommande que ces documents soient imprimés sous forme de livre bleu avec ce rapport.

Le Comité a l'honneur de déposer, en même temps que ce rapport, un exemplaire des Procès-Verbaux et des Témoignages.

(Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 9 des Journaux)

M. Moore propose.—Que la recommandation formulée dans le huitième rapport du comité permanent de la Banque et du Commerce au sujet de l'impression, sous forme de livre bleu, de certains extraits tirés des témoignages ainsi que des tableaux soumis par divers ministères du gouvernement, soit adoptée, et que l'application de l'article 64 des Règlements relatif à ce cas soit suspendue.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAIL

99	Administration	\$ 117,276 00
100	Loi des rentes viagères	281,835 00
101	Loi des enquêtes sur les coalitions	48,060 00
102	Justes salaires et conciliation	49,535 00
	Loi de coordination des bureaux de placement—	
103	Administration	62,855 00
104	Loi d'enquête en matière de différends industriels	20,000 00
105	<i>Gazette du Travail</i> et autres publications autorisées par la Loi concernant le ministère du Travail	55,590 00
106	Conférence internationale du travail	18,000 00
	Loi d'enseignement technique—	
107	Administration	2,300 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(*Moins les sommes votées dans le budget intérimaire*)

TRAVAIL

513	Contributions fédérales à l'aide matérielle ou aux projets d'amélioration. (Engagements des années précédentes, \$650,000) (à voter de nouveau, \$475,000)	27,000,000 00
-----	--	---------------

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

FINANCES

49	Division du logement	70,610 00
50	Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais	488,091 00
	PENSIONS DE VIEILLESSE (Y COMPRIS LES PENSIONS AUX AVEUGLES)	
51	Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, Administration	45,710 00

PENSIONS ET ALLOCATIONS, INDEMNITÉS DE RETRAITE ET PENSIONS DIVERSES

Pensions et allocations de retraite

52	Application des lois de pension et de retraite..	\$ 27,760 00
53	Contribution de l'Etat au fonds de pension..	2,290,000 00
54	Pour payer des allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publi- ques..	5,000 00

Pensions

55	Banting, sir Frederick G.	7,500 00
----	-----------------------------------	----------

CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE

56	Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publi- que, l'achat de fonds d'amortissement, les services d'agents du fisc, les timbres d'effet à Londres, l'enregis- trement, etc.	175,232 00
----	---	------------

SUBSIDES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES AUX PROVINCES

Subventions spéciales

57	{ Nouveau-Brunswick..	900,000 00
	{ Nouvelle-Ecosse..	1,300,000 00
	{ Ile du Prince-Edouard..	275,000 00
	{ Manitoba..	750,000 00
	{ Saskatchewan..	1,500,000 00
	{ Colombie-Britannique..	750,000 00

DIVERSES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

58	Conseil général canadien des Scouts..	9,000 00
59	Conseil fédéral des Guides..	4,860 00
60	Société royale d'astronomie..	1,620 00
61	Académie royale canadienne des arts..	2,025 00
62	Société royale du Canada..	4,500 00
63	Pour la préparation d'un rapport sur les conditions culturel- les au Canada (littérature, arts, théâtre, éducation, etc.) Commission du district fédéral—	2,500 00
64	Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et amélioration du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral..	212,400 00
65	Pour l'acquisition de terrains et arpentages relatifs à la promenade nationale dans la vallée de la Gatineau avoisinant Ottawa. (A voter de nouveau \$50,000)	150,000 00

GÉNÉRALITÉS

66	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du commerce et de l'industrie—Paiements à faire nonob- stant toute disposition contraire de la Loi ou des règle- ments du service civil..	170,000 00
67	Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du trésor..	1,953,063 00
68	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers et à celle de la Loi pour favoriser les amélio- rations municipales..	468,057 00

69	Pour pourvoir, subordonnement à l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassements et augmentations.	\$ 175,000 00
70	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session.	80,000 00

BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL

31	Traitements et dépenses de bureau.	478,285 00
----	--	------------

ASSURANCES

84	Administration.	180,735 00
85	Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies.	20,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Tous les montants votés en plein)

FINANCES

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

607	Subvention au Comité olympique canadien.	10,000 00
608	Subvention pour défrayer une partie des dépenses afférentes aux Jeux de l'Empire britannique.	5,000 00

GÉNÉRALITÉS

609	Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les responsabilités et pouvoirs financiers du Dominion et des provinces.	168,000 00
-----	---	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

FINANCES

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

501	Commission du district fédéral—Amélioration du réseau des parcs et promenades sous le contrôle de la Commission.	26,000 00
502	Commission des champs de bataille nationaux—Poursuite du programme d'aménagement du parc.	100,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

REVENU NATIONAL

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

224	Inspection et vérification internes.	155,515 00
225	Bureaux de district.	2,088,130 00

GÉNÉRALITÉS

226	Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte.	15,000 00
-----	---	-----------

SECRETARIAT D'ETAT

361 Administration..	\$ 97,320 00
362 Division de la naturalisation..	61,600 00
363 Division des compagnies..	52,285 00
364 Bureau de traductions..	286,915 00
365 Division des marques de commerce..	29,870 00
366 Loi de tempérance du Canada..	2,500 00
367 Pour défrayer les dépenses relatives à la visite au Canada de Leurs Majestés le Roi et la Reine..	75,000 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

368 Administration..	34,020 00
369 Division des brevets..	147,752 50
370 Division du droit d'auteur et des dessins industriels..	10,265 00
371 Gazette des brevets..	34,100 00
372 Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres litté- raires et artistiques..	2,700 00

ARCHIVES PUBLIQUES

285 Administration générale et services techniques..	160,880 00
--	------------

IMPRESSION ET PAPETERIE PUBLIQUE

286 Administration..	42,170 00
287 Impression, reliure et distribution des statuts annuels..	8,500 00
288 Gazette du Canada..	23,500 00
289 Matériel—Réparations et renouvellements..	10,000 00
290 Distribution des documents officiels..	44,250 00
291 Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public..	40,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Ce montant voté en plein)

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

635 Outillage—Réparations et renouvellements—Crédit supplé- mentaire..	25,000 00
---	-----------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

32 Traitements et dépenses de bureau..	18,700 00
--	-----------

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

33 Traitements et dépenses imprévues de la Commission..	384,995 00
---	------------

JUSTICE

86 Administration..	\$ 147,180 00
87 Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale Gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser \$1,600) pour aide au service, et une somme de \$10,900 pour rembourser la Royale Gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service..	47,420 00
88 Administration de la justice—Dépenses diverses..	13,400 00
89 Dépenses occasionnées par les questions litigieuses..	25,000 00
90 Contribution annuelle à la <i>Canadian Law Library</i> , de Londres, Angleterre..	500 00

COUR SUPRÊME DU CANADA

91 Administration..	67,610 00
-----------------------------	-----------

COUR DE L'ECHIQUIER DU CANADA

92 Administration..	34,475 00
-----------------------------	-----------

COUR TERRITORIALE DU YUKON

93 Administration..	7,850 00
94 Gratifications aux veuves et aux enfants à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions..	15,000 00

DIVISION DES PÉNITENCIERS

95 Administration..	87,920 00
96 Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel, et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération..	2,911,860 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

97 William Tatton..	564 00
98 J. Langlois Bell..	600 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

352 Administration générale..	228,539 77
353 Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues..	5,521,040 00
354 Service sur mer—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales et autres dépenses imprévues..	670,035 40
355 Subvention à la <i>Chief Constable Association of Canada</i>	500 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

356 Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	14,000 00
---	-----------

357	Pensions à la Royale Gendarmerie, aux Volontaires de Prince-Albert et aux <i>Police Scouts</i> par suite de la rébellion de 1885.	\$	83 95
358	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—		
	Mme Mary Emma Bossange.		456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke.		821 25
	Mme Margaret Cox.		470 63
	Mme Elizabeth Fitzgerald.		525 00
	Mme Georgina Harrison.		676 50
	Mme Letitia Kennedy.		423 50
	Mme Nora Jean Massan.		300 00
	Mme Mary Miller.		667 38
	Mme Margaret Nicholson.		547 50
	Mme Catherine Mildred Ralls.		739 44
	Mme Myrtle L. Richards.		720 00
	Mme Doris Freda Sampson.		816 00
	Mme Amy Lillian Searle.		406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebottom.		810 00
	Mme Eunice Wainright.		602 50
359	Pension à James Elliott.		672 00
360	Pension à Basil Burke Currie.		684 20

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

Ottawa, Ont.—

567	Caserne principale, étage additionnel.	50,000 00
568	Agrandissement des étages inférieurs pour accommoder personnel plus nombreux.	26,500 00
569	Somme requise pour compléter la construction de l'édifice de la salle de lecture, du laboratoire scientifique et de la caserne.	6,000 00
570	Somme requise pour compléter la construction du hangar pour aéroplanes.	5,400 00
571	Erection de nouvelles écuries.	59,000 00

Regina, Sask.—

572	Somme requise pour compléter la construction de la salle de lecture.	3,500 00
573	Somme requise pour compléter la construction de l'édifice du gymnase et de la galerie de tir.	49,600 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Tous les montants votés en plein)

JUSTICE

DIVISION DES PÉNITENCIERS

613	Commission des pénitenciers, y compris la rémunération des membres de la division des pénitenciers (à être dépensée en conformité de l'arrêté du conseil et ne devant pas excéder \$1,250) pour des fonctions spéciales relatives à ce service—Crédit supplémentaire.	81,295 00
-----	---	-----------

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

645	Services de terre—En exécution de la Loi concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, application des lois fédérales en général et autres dépenses accessoires—Crédit supplémentaire.	\$ 10,000 00
646	Pour indemniser Toby Dawkins, de Maple-Creek, Saskatchewan, pour la perte d'effets personnels, comprenant outils, etc., en sauvant l'automobile de la Gendarmerie à cheval d'un édifice détruit par le feu à Maple-Creek, Saskatchewan, le 22 février 1939.	50 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

Président du Sénat—		
108	Indemnité de logement.	3,000 00
Sénateurs—		
109	Administration générale.	194,120 00

CHAMBRE DES COMMUNES

Président de la Chambre—		
110	Indemnité de logement.	3,000 00
Vice-président de la Chambre des communes—		
111	Indemnité de logement.	1,500 00
Députés—		
112	Administration générale—Crédits du greffier.	461,467 50
113	Crédits du sergent d'armes.	210,828 00
114	Abonnements aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire pour distribution aux députés.	2,000 00

GÉNÉRALITÉS

115	Impressions du Parlement, y compris traitements du personnel du service de la distribution.	75,000 00
-----	---	-----------

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

116	Administration générale.	80,960 00
-----	----------------------------------	-----------

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

117	Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député.	700 00
-----	--	--------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

(Tous les montants votés en plein)

SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

614	Administration générale—Crédit supplémentaire.	10,000 00
615	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1939 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladies ou de décès. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor.	10,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

616	Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire au chapitre 147 des Statuts révisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor.	\$ 25,000 00
-----	---	--------------

AFFAIRES EXTERIEURES

605	Dépenses afférentes à l'arbitrage de la fonderie de Trail (à voter de nouveau)	6,500 00
606	Pour payer au gouvernement des Etats-Unis le solde dû en vertu des dispositions des articles 8 et 10 de la Convention concernant le lac des Bois, signée à Washington le 24 février 1925 et approuvée par le Parlement en mai 1925.	214,025 57

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

CONCOURS

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que les rapports du comité des subsides présentés à la Chambre les 14, 16, 21, 28 février, 17, 21, 24 mars, 4, 11, 12, 19, 21, 24 avril, 2, 13, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30 et 31 mai (moins les sommes votées dans le budget intérimaire), soient lus la deuxième fois et acceptés.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les dites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

MARDI 14 FÉVRIER

AGRICULTURE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

1	Administration générale.	120,005 00
---	----------------------------------	------------

JEUDI 16 FÉVRIER

AGRICULTURE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

2	Division de la publicité et de la propagande.	140,730 00
3	Comité consultatif sur les services agricoles.	5,000 00
4	Contributions aux <i>Empire Bureaux</i>	33,823 34
5	Institut international d'agriculture.	12,000 00

SERVICES TECHNIQUES

6	Administration des services techniques.	28,090 00
7	Pathologie animale et avicole.	158,550 00
8	Bactériologie et recherches en industrie laitière.	40,450 00
9	Botanique et phytopathologie.	306,665 00
10	Chimie agricole.	101,730 00

MARDI 21 FÉVRIER

TRAVAUX PUBLICS

292 Administration... ..\$ 190,540 00

MARDI 28 FÉVRIER

COMMERCE

376 Loi plaçant la houille canadienne utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée—

Administration... .. 600 00

VENDREDI 17 MARS

AGRICULTURE

SERVICES TECHNIQUES

11 Entomologie... .. 488,511 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

12 Administration des fermes expérimentales... .. 60,020 00

MARDI 21 MARS

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

13 Ferme expérimentale centrale... .. 626,950 00

VENDREDI 24 MARS

REVENU NATIONAL

DOUANE ET ACCISE

218 Administration générale... .. 972,135 00

219 Laboratoire chimique des douanes et de l'accise... .. 39,635 00

220 Inspection, investigations et vérification... .. 1,110,925 00

221 Section de mésestimation du service de surveillance... .. 65,280 00

222 Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyer.. 7,619,100 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

223 Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommés, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi... .. 314,775 00

MARDI 4 AVRIL

AFFAIRES EXTERIEURES

34 Administration..	\$ 191,475 00
35 Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications..	499,500 00
36 Pour la réception des visiteurs étrangers..	15,000 00
37 Dépenses relatives à la négociation des traités..	20,000 00
38 Dépenses des délégués canadiens à l'assemblée à la conférence et aux commissions de la Société des Nations..	14,000 00
39 Publications de la Société des Nations à distribuer aux membres du Parlement et subvention à l'Union canadienne pour la Société des Nations..	3,000 00
40 Somme requise pour combler la perte sur le change..	115,000 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

41 Aux dépenses de la Société des Nations pour 1939, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale..	150,410 00
42 Aux dépenses de la Commission internationale de Navigation aérienne pour 1939..	1,650 00
43 A une partie des dépenses du Comité économique impérial et du Comité impérial de navigation..	18,690 00
44 Aux dépenses du Comité consultatif du blé, pour 1939, quote-part du Canada..	1,955 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

283 Traitements du personnel..	47,555 00
--	-----------

BUREAU DU CONSEIL PRIVE

284 Traitements et dépenses du bureau..	54,535 00
---	-----------

GOUVERNEUR GENERAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

83 Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de \$2,500 au secrétaire du Gouverneur général.	102,965 00
---	------------

MARDI 11 AVRIL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

244 Administration..	46,320 00
245 Aliments et drogues..	166,880 00
246 Opium et narcotiques..	50,780 00
247 Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés..	15,065 00
248 Quarantaine et léproserie, y compris contribution de \$1,500 au Bureau international de la Santé publique..	150,125 00
249 Laboratoire d'hygiène..	101,545 00
250 Ins. médicale des immigrants..	97,028 00
251 Hygiène infantile et maternelle..	27,340 00
252 Epidémiologie..	19,810 00

253	Service technique de la santé..	\$ 36,270 00
254	Publicité et éducation sur l'hygiène..	22,490 00
255	Traitements des marins malades..	167,790 00
256	Hygiène industrielle..	11,400 00
257	Enquêtes médicales..	36,655 00
258	Maladies vénériennes..	50,000 00
259	Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants énumérés dans le détail des services..	2,600 00

SUBVENTIONS DIVERSES

260	Subvention au Conseil canadien du bien-être..	8,100 00
261	Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale..	10,000 00
262	Subvention à la Ligue de la Santé du Canada..	5,000 00
263	Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles..	18,000 00
264	L'Association Canadienne-française des Aveugles..	4,050 00
265	L'Institut Nazareth de Montréal..	4,050 00
266	Montreal Association for the Blind..	4,050 00
267	Subvention à l'association canadienne contre la tuberculose..	20,250 00

MERCREDI 12 AVRIL

FINANCE

45	Administration..	254,975 00
46	Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)..	26,000 00
47	Application de la Loi des faillites..	38,320 00
48	Bureau du commissaire du tarif..	29,080 00

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

425	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige..	30,000 00
426	Contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord..	6,000 00
427	Pour l'enlèvement des épaves dans les eaux canadiennes..	25,000 00
428	Administration du pilotage..	129,600 00
429	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes..	47,325 00
430	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique..	65,000 00
431	Subventions de \$200 chacun aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, pour assurer l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessaires sur les Grands Lacs..	600 00
432	Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris les allocations de \$600 à l'École de navigation de Lunenburg, N.-E., de \$500 à l'École de navigation de l'Université Queen, et de \$1,200 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B..	50,100 00

MERCREDI 19 AVRIL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRAVAIL

506	Pour pourvoir au règlement des accords, relatifs à l'assistance, conclus avec les gouvernements provinciaux.. . . .	\$ 550,000 00
507	Pour pourvoir aux engagements financiers et au parachèvement des travaux de secours (à voter de nouveau).. . .	735,000 00

VENDREDI 21 AVRIL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRAVAIL

508	Contributions fédérales au placement sur les fermes, à la conservation des forêts et à d'autres projets visant l'aide aux chômeurs célibataires (à voter de nouveau pour engagements antérieurs, \$700,000)..	3,500,000 00
509	Pour pourvoir aux projets de développement et de formation des jeunes chômeurs:	
	(a) A voter de nouveau, pour solde des années précédentes..	350,000 00
510	Pour pourvoir, avec l'aide des provinces, à la réhabilitation des chômeurs (à voter de nouveau pour engagements antérieurs, \$180,000)..	180,000 00
511	Montant requis pour faire face aux dépenses d'administration générale, y compris les traitements et frais de déplacement:	
	Division de secours aux chômeurs..	250,000 00
	Enregistrement national..	110,000 00
	Formation de la jeunesse..	60,000 00
	Bureau du contrôleur du Trésor, pour la vérification des comptes sur place comme l'exigent les lois de secours..	100,000 00
512	Faux frais divers..	1,000,000 00

BUDGET PRINCIPAL

TRANSPORT

SERVICE DE LA MARINE

434	Service des signaux maritimes..	95,000 00
435	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital..	3,229,040 00
436	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien, y compris toute partie du contrat de dragage imputable à l'entretien—(A voter de nouveau \$50,000.00)..	384,250 00
433	Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge..	206,290 00
418	Administration..	17,980 00
419	Administration du matériel flottant..	26,885 00
420	Services nautiques—Administration..	27,265 00
421	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Entretien, service et réparations..	1,325,000 00

422 Construction, entretien et surveillance du balisage, y compris salaires et allocations des gardiens de phares.. . . .	\$1,948,665 00
423 Agences, traitements et dépenses de bureau.. . . .	252,570 00

LUNDI 24 AVRIL

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

242 Subvention au fonds d'inhumation des soldats.. . . .	85,000 00
240 Réparation des accidents du travail.. . . .	40,000 00
238 Bureau des anciens combattants.. . . .	178,390 00
243 Subvention à la Légion canadienne.. . . .	9,000 00
239 Emplois protégés.. . . .	72,590 00

DIVISION DES PENSIONS

228 Administration.. . . .	880,693 00
----------------------------	------------

MARDI 2 MAI

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1938-39

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

457 Produits fruitiers et maraîchers—Crédit supplémentaire.. . . .	7,000 00
--	----------

Crédits spéciaux

458 Pour payer des réclamations en souffrance relativement à l'aide matérielle et l'aide à l'agriculture dans les zones de sécheresse durant les années 1936-37 et 1937-38.. . . .	225,056 43
459 Pour fournir l'aide accordée dans la Saskatchewan sous forme provendes et fourrages achetés en 1937-38 mais non distribués avant le 31 mars 1938.. . . .	790,350 77

FINANCE

460 Administration—Crédit supplémentaire.. . . .	5,000 00
461 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais—Crédit supplémentaire.. . . .	16,629 21

PENSIONS DE VIEILLESSE (Y COMPRIS LES PENSIONS AUX AVEUGLES)

462 Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles—Administration—Crédit supplémentaire.. . . .	1,500 00
--	----------

SUBSIDES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES AUX PROVINCES

Subventions spéciales

463 Saskatchewan—Crédit supplémentaire.. . . .	2,000,000 00
--	--------------

SAMEDI 13 MAI

BUDGET PRINCIPAL

DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

208 Règlement des réclamations de guerre.. . . .	60,000 00
--	-----------

MARDI 16 MAI

BUDGET PRINCIPAL
DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

209	Monuments des champs de bataille..	\$ 32,000 00
210	Livre du Souvenir..	8,000 00
211	Fermeture des projets de secours..	1,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

Pensions civiles—

212	Robert Allen..	269 52
213	Walter Pettipas..	515 90
214	Florence Walker..	360 00
215	Arnold Truman Townsend..	420 00
216	Michael Mountain..	420 00

RETRAIT DE CAPITAL

217	Contribution annuelle au fonds d'amortissement pour rembourser les sommes empruntées pour dépenses de capital ainsi que les intérêts courus..	3,447,175 00
-----	---	--------------

GÉNÉRALITÉS

Service de la radio, réseau des territoires du Nord-Ouest et du Yukon—

206	Imputable sur les comptes ordinaires..	324,575 00
-----	--	------------

SERVICE DE LA MILICE

174	Service des cadets..	144,500 00
	Services et travaux de génie—	
188	Collège militaire royal..	402,544 00
189	Subventions aux associations, et instituts militaires selon les montants énumérés dans le détail des services..	106,350 00
	Services et travaux de génie—	
175	Imputables sur le compte ordinaire..	965,900 00
176	Imputables sur le compte de capital—Construction et propriétés..	1,401,265 00

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

14	Fermes régionales, stations et stations de démonstration..	1,406,427 00
----	--	--------------

SERVICES DE PRODUCTION

15	Administration..	36,460 00
	Santé des animaux:	
16	Administration de la <i>Loi des épizooties</i> et de la <i>Loi des viandes et conserves alimentaires</i>	1,677,981 00

MERCREDI 17 MAI

AGRICULTURE

SERVICES DE LA PRODUCTION

17	Dédommagement pour les animaux abattus..	\$ 410,000 00
18	Bétail et volaille..	875,949 50
19	Protection des plantes et maladies..	281,412 00
20	Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de \$18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences..	572,878 00
	Subventions aux foires et expositions—	
21	Administration..	14,480 00
22	Subventions selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés..	322,409 86
23	Subventions à des sociétés agricoles selon les montants mentionnés au détails des services..	42,250 00

SERVICES DES MARCHÉS

24	Administration..	106,595 00
25	Economie agricole..	104,905 00
26	Produits laitiers..	378,945 00
27	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux détails des services..	97,212 57
28	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris subventions de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture..	555,117 00
29	Bétail et produits du bétail..	538,664 00
30	Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder \$30,000..	200,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-40

AGRICULTURE

SERVICE TECHNIQUE

593	Entomologie—Crédit supplémentaire..	25,755 00
-----	---	-----------

FERMES EXPÉRIMENTALES

594	Fermes régionales, stations et stations d'expérimentation—Crédit supplémentaire..	88,279 00
-----	---	-----------

SERVICE DE LA PRODUCTION

Santé des animaux—

595	Administration de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire..	40,000 00
596	Indemnité pour animaux abattus—Crédit supplémentaire..	400,000 00

597	Indemnités aux propriétaires d'animaux atteints de maladies prévues par la Loi des épizooties et qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues à ladite loi et aux règlements qui en dépendent, selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés..	\$ 448 00
-----	---	-----------

SERVICE DES MARCHÉS

598	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés—Crédit supplémentaire..	118,074 23
599	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de \$500 au Conseil consultatif des exportations—Crédit supplémentaire..	39,500 00

GÉNÉRALITÉS

600	Pour aider et encourager l'amélioration de fromage et des fromageries..	750,000 00
601	Pour voir à la distribution de beurre, y compris les nominations temporaires jugées nécessaires, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil..	1,000,000 00
602	Pour aider au remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable..	300,000 00
603	Pour aider à la mise sur le marché des bestiaux et du bœuf canadiens..	200,000 00
604	Subvention au Conseil fédéral des éleveurs canadiens d'animaux à fourrure, Fort-William, Ont..	2,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

AGRICULTURE

495	Pour aide matérielle et secours en provende, grains de semence et fournitures pour les semences, fourrage aux zones de sécheresse de la Saskatchewan pour les mois d'avril, mai et juin 1939..	1,200,000 00
496	Aide aux provinces pour le rétablissement des colons..	400,000 00
497	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et emmagasinement d'eau..	3,250,000 00
498	Pour bâtiments d'exposition et leur amélioration..	100,000 00
499	Services scientifiques, nouvelles constructions..	189,900 00
500	Fermes expérimentales, nouveaux bâtiments à la ferme centrale, aux fermes succursales et aux stations d'expérimentation..	233,330 00

JEUDI 18 MAI

BUDGET PRINCIPAL

DEFENSE NATIONALE

SERVICE DE LA MILICE

Fournitures générales, y compris autorisation d'engagements pour années à venir:

Habit, armement et outillage de signalement—

177	Imputable sur le compte ordinaire (engagements \$3,000.00)	1,332,147 00
-----	--	--------------

178	Imputables sur le compte de capital—Armement et équipement—(Engagements, \$14,306,436.00)...	\$4,561,595 00
	Achats de munitions, y compris arsenaux du Dominion—	
179	Imputables sur les comptes ordinaires (engagements de \$1,738,000)...	1,818,023 00
180	Imputables sur le compte de capital (engagements de \$2,553,330)...	759,835 00
	Inspection des fournitures, armes et munitions—	
181	Imputables sur les comptes ordinaires...	169,522 00
182	Imputables sur le compte de capital—équipement..	49,000 00
183	Fournitures pour les services médicaux, dentaires et vétérinaires—Imputables sur les comptes ordinaires..	17,700 00
	Transport mécanique ou par eau—	
184	Imputable sur les comptes ordinaires...	120,971 00
185	Imputable sur le compte de capital...	8,000 00
186	Milice active non-permanente..	2,830,488 00
187	Troupes permanentes..	6,087,760 00

Généralités

	Service de Radio,—Réseau des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	
207	Imputable sur le compte de capital (outillage et propriétés)...	70,375 00

SERVICES NAVALS

190	Marine Royale canadienne..	2,675,961 00
	Fournitures navales—	
191	Imputables sur les comptes ordinaires...	1,451,772 00
192	Imputable sur le compte de capital..	930,900 00
	Génie naval—	
193	Imputables sur les comptes ordinaires..	993,365 00
194	Imputable sur le compte de capital (Navires et propriétés)...	2,018,903 00
195	Réserves navales royales canadiennes..	429,099 00

AÉRONAUTIQUE

	Aviation royale du Canada—	
196	Force aérienne active permanente..	3,992,686 00
197	Force aérienne active non-permanente..	393,556 00
	Fournitures pour la force aérienne, y compris autorisation d'engagement pour années à venir—	
198	Imputables sur les comptes ordinaires..	2,676,204 00
199	Imputables sur le compte de capital (engagements de \$2,700,000)...	12,065,069 00
	Bâtiments et ouvrages—	
200	Imputables sur les comptes ordinaires..	111,000 00
201	Imputable sur le compte de capital..	4,212,000 00
	Aviation civile de l'Etat—	
202	Imputable sur les comptes ordinaires..	225,050 00
203	Imputable sur le compte de capital (Equipement)..	100,000 00

Formation des pilotes, y compris autorisation d'engagement
pour années à venir—

204	Imputables sur les comptes ordinaires.. . . .	\$2,771,840 00
205	Imputable sur le compte de capital (Equipement et propriétés) (engagement de \$761,840).. . . .	3,228,160 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-40

DEFENSE NATIONALE

SERVICES DE LA MILICE

Services du génie et ouvrages—

621	Imputables sur le compte de capital.. . . .	145,000 00
	Fournitures générales:	

Vêtements, armements et matériel de signaux—

622	Compte ordinaire.. . . .	100,000 00
-----	--------------------------	------------

Service de munitions, y compris les arsenaux fédéraux—

623	Compte ordinaire.. . . .	73,625 00
624	Comptes de capital.. . . .	203,375 00
625	Milice active non permanente.. . . .	100,000 00

SERVICES NAVALS

Génie naval—

626	Compte de capital.. . . .	300,000 00
-----	---------------------------	------------

SERVICES GÉNÉRAUX

627	Commission d'achat.. . . .	75,000 00
-----	----------------------------	-----------

REMBOURSEMENT DE CAPITAL

628	Fonds d'amortissement annuel pour rembourser, avec intérêt, les sommes empruntées pour des dépenses imputables sur le capital.. . . .	84,640 43
-----	---	-----------

BUDGET PRINCIPAL

DEFENSE NATIONALE

173	Administration.. . . .	438,900 00
-----	------------------------	------------

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

118	Administration.. . . .	178,735 00
-----	------------------------	------------

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

119	Administration.. . . .	35,000 00
-----	------------------------	-----------

Bureau des mines—

120	Administration.. . . .	28,000 00
121	Etude des ressources minérales.. . . .	424,000 00
122	Loi des explosifs.. . . .	24,000 00

Bureau de géologie et de topographie—

123	Administration et services divers.. . . .	144,000 00
-----	---	------------

LUNDI 22 MAI

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

124	Levés géologiques..	\$ 302,000 00
125	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géographie du Canada.. . . .	211,000 00
126	Dessin et reproduction de cartes..	119,000 00
127	Musée national du Canada..	75,000 00
	Commission fédérale du combustible—	
128	Administration et investigations..	32,000 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

OCTROIS DIVERS

268	Subvention au V. O. N.	13,100 00
269	Subvention à l'Association ambulancière de Saint-Jean.. . .	4,050 00
270	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge.. . .	10,000 00
271	Subvention au Conseil canadien d'Hygiène dentaire.. . . .	2,500 00
272	Conseil canadien d'alimentation..	14,000 00
273	Subvention afin de défrayer les dépenses de l'assemblée de l'International Hospital Association qui sera tenue à Toronto en septembre 1939..	5,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

274	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la ré- bellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales.. . .	20,000 00
-----	---	-----------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-1940

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

632	Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire	15,000 00
-----	---	-----------

SUBVENTIONS DIVERSES

633	Subvention à la Ligue d'hygiène du Canada—Crédit supplé- mentaire..	5,000 00
-----	--	----------

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

634	Pour autoriser le paiement, à même le fonds du revenu conso- lidé, au colonel John Thomas Connolly Thompson, an- cien commissaire du cens fédéral du Canada, d'une annuité de \$5,000 à dater de sa retraite et devant être maintenue sa vie durant..	5,416 66
-----	---	----------

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

227	Administration..	112,295 00
-----	--------------------------	------------

Division des Pensions

Commission canadienne des pensions—

229	Dépenses d'administration..	\$ 482,915 00
230	Conseil des allocations aux anciens combattants.. . . .	197,715 00
231	Tribunal d'appel des pensions..	43,475 00

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

232	Pensions de la guerre européenne..	40,750,000 00
235	Allocations d'hospitalisation et autres..	1,075,000 00
236	Allocations pour probation professionnelle..	70,000 00

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

237	Soin aux malades..	3,045,287 00
241	Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants et pour autoriser l'engagement ou le maintien en emploi par le Gouverneur en conseil des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires nécessaires à l'exécution de la Loi sur la commission d'assistance aux anciens combattants..	150,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-1940

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DES PENSIONS

629	Tribunal d'appel des pensions—Crédit supplémentaire requis pour pourvoir, en cas d'abolition du Tribunal d'appel des pensions aux gratifications ne devant pas dépasser en aucune circonstance l'équivalent de dix-huit mois de traitement..	43,500 00
-----	--	-----------

MARDI 23 MAI

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DES PENSIONS

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

234	Secours de chômage..	2,350 000 00
233	Allocations aux anciens combattants..	6,800 000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-1940

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DES PENSIONS

Paiements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

630	Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire	400,000 00
-----	---	------------

Services des anciens combattants et des personnes à leur charge

631	Soins des malades—Crédit supplémentaire..	312,340 00
-----	---	------------

MERCREDI 24 MAI

BUDGET PRINCIPAL

POSTES

275 Administration, y compris la somme requise pour verser des allocations aux dactylographes, classe 11, assignés à la perforation des stencils, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil..	\$ 557,220 00
276 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission..	15,484,810 00
277 Inspection et investigations..	1,054,700 00
278 Courrier ambulant..	10,345,690 00
279 Courriers aérien et terrestre..	9,004,049 00

JEUDI 25 MAI

BUDGET PRINCIPAL

POSTES

280 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, y compris les sommes requises pour les allocations aux préposés aux machines de bureau, classe 2, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil	1,370,110 00
281 Compensation à H. Marin, ancien adjudicataire de la poste pour perte financière résultant du fléchissement du courrier transporté à cause d'un changement de service.. . .	2,088 32

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

282 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil..	5,000 00
---	----------

COMMERCE

375 Administration..	108,600 00
377 Service des renseignements commerciaux..	836,000 00
378 Service d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides..	278,010 00
379 Bureau des tarifs étrangers..	37,130 00
380 Bureau de cinématographie..	150,000 00
381 Loi du poinçonnage des métaux précieux..	13,310 00
382 Publicité et réclame au Canada et à l'étranger ailleurs que dans le Royaume-Uni et l'Europe..	128,400 00
383 Service d'inspection des poids et mesures..	462,606 00
384 Contribution au Bureau international des expositions..	1,000 00
385 Contribution au Bureau international des tarifs douaniers..	2,700 00

Loi des grains du Canada—		
386	Administration..	\$ 106,754 00
387	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection et le pesage..	1,546,571 00
388	Élévateurs de l'Etat, y compris l'outillage..	314,065 00
Bureau fédéral de la statistique—		
389	Administration..	91,475 00
390	Statistiques..	892,840 00
391	Recensement démographique..	149,185 00
Expositions et publicité—		
392	Expositions..	393,300 00
393	Publicité et annonces au Royaume-Uni et en Europe..	491,700 00
SUBVENTION AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES		
394	Administration..	12,500 00
<i>Océan Atlantique</i>		
395	{ Service entre le Canada et le Royaume-Uni sur l'Atlantique..	250,000 00
	{ Service entre le Canada et l'Afrique du Sud..	100,000 00

VENDREDI 26 MAI

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées dans le budget intérimaire)

COMMERCE

SUBVENTION AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

Océan Pacifique

396	{ Service entre la Colombie-Britannique et la Chine et/ou l'Australie..	118,800 00
	{ Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud..	80,000 00
	{ Service entre le Canada, la Chine et le Japon..	600,000 00
	{ Service entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	300,000 00
	{ Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte..	12,000 00
	{ Service entre Vancouver et les Antilles anglaises..	25,000 00
	{ Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	15,000 00
	{ Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	10,000 00
	{ Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver	10,000 00

Services locaux

396	{ Service entre Baddeck et Iona..	8,000 00
	{ Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook..	1,600 00
	{ Service entre Grand-Manan et la terre ferme..	33,000 00
	{ Service entre Halifax, Canso et Guysboro..	6,750 00
	{ Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have..	1,750 00
	{ Service entre Halifax, Sherbrooke et Spry Bay..	2,900 00

	Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la Baie St-Laurent.. \$	3,000 00
	Service entre l'Île aux Coudres et Les Eboulements..	1,900 00
	Service entre Mulgrave, Arichat et Canso..	37,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires..	9,500 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord..	40,000 00
	Service entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville..	2,500 00
	Service entre l'Île Pelée et la terre ferme..	7,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	11,500 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	37,500 00
	Service entre l'Île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse	30,000 00
397	Service entre Québec, Natashquan et Harrington..	85,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale..	60,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du Saint-Laurent..	50,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord..	10,000 00
	Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours, Annapolis, Granville et autres ports d'escale..	1,500 00
	Service entre St-Jean et Bridgetown..	800 00
	Service entre St-Jean et Margaretville et autres ports de la baie de Fundy..	2,500 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	5,000 00
	Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale..	10,000 00
	Service entre St-Jean et Weymouth..	1,000 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires..	22,500 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'île du Prince-Edouard..	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycomagh..	16,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

398	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches..	894,530 00
-----	--	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

COMMERCE

648	Bureau de cinématographie—Crédit supplémentaire..	18,000 00
-----	---	-----------

LOI DES GRAINS DU CANADA

649	Loi de 1939 sur les marchés de grain à terme..	25,000 00
-----	--	-----------

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

650	Administration—Crédit supplémentaire..	6,850 00
-----	--	----------

EXPOSITIONS ET PUBLICITÉ

651	Expositions—Crédit supplémentaire..	96,144 00
-----	---	-----------

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

652 Service entre le Canada et le Royaume-Uni sur l'Atlantique
—Crédit supplémentaire. \$ 100,000 00

Océan Pacifique

653 Service entre Prince-Rupert, le Royaume-Uni et/ou le conti-
nent. 20,250 00

Services locaux

654	{	Service entre Halifax, Canso et Guysboro—Crédit supplé- mentaire.	2,250 00
		Service entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville—Crédit sup- plémentaire.	2,000 00
		Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et d'autres ports de la côte nord—Crédit supplémentaire.	4,000 00
		Service entre Saint-Jean et St. Andrews.	3,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

COMMERCE

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

574 Nouveaux locaux pour les adjonctions de laboratoires, coût
estimatif, \$1,459,895—Somme requise pour 1939-40. 729,000 00

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

DIVISIONS DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

130	Administration.	23,265 00
	Gouvernement des territoires du Nord-Ouest—	
131	Administration générale, exploitation, entretien et amé- lioration des services, y compris le parc du Bison des bois.	265,980 00
132	Expédition dans l'arctique oriental.	27,000 00
	Gouvernement du territoire du Yukon—	
133	Administration.	45,000 00
134	Subvention au Conseil du Yukon.	50,000 00
	Service fédéral de sylviculture—	
135	Services scientifiques, économiques et administratifs généraux.	135,418 00
136	Stations d'expérimentation sylvicole.	72,382 00
137	Laboratoire des produits forestiers.	151,105 00
138	Subvention à l'Association forestière du Canada.	1,620 00
	Enregistrement des terres—	
139	Enregistrement des terres, collection de semences, admi- nistration des terrains militaires, et de l'amirauté et des terres publiques.	67,000 00
	Bureau des parcs nationaux—	
140	Services des parcs nationaux et des sites historiques.	1,261,500 00

	crédit de ce budget supplémentaire concernant ce ministère, et dont le traitement sera tiré du crédit spécial affecté aux travaux dont s'occuperont ces employés... \$	30,000 00
515	Pour aider à fournir des moyens de transport dans les régions minières...	1,250,000 00

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

156	Administration...	58,670 00
157	Agences indiennes...	749,703 00
	Réserves et fiducies—	
158	Administration...	45,245 00
	Service médical—	
160	Subvention aux hôpitaux...	6,000 00
	Bien-être et enseignement—	
161	Bien-être des Indiens...	983,740 00
162	Education des Indiens...	624,190 00
163	Subventions aux pensionnats...	1,335,571 00
164	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les montants énumérés dans le détail des services...	6,645 00
165	Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique...	100,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

524	Réparation et amélioration des édifices de l'Etat et construction de nouveaux édifices; réparation et amélioration d'ouvrages et nouveaux ouvrages et aide à des projets de construction concernant l'administration des activités des Indiens...	39,500 00
525	Réparation et amélioration des édifices du gouvernement et construction de nouveaux édifices; aide à des projets de construction concernant l'administration médicale des Indiens...	47,000 00
526	Construction et réparation d'écoles indiennes...	290,000 00
527	Conservation des animaux à fourrure...	100,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

	Bien-être et formation—	
619	Bien-être des Indiens—Crédit supplémentaire...	18,000 00
620	Subventions aux pensionnats—Crédit supplémentaire...	76,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

522	Routes touristiques..	\$3,750,000 00
523	Routes—Construction, amélioration et réparation de la route Golden-Revelstoke et amélioration des principales routes touristiques conduisant de la frontière internationale aux pares Banff, Yoho et Kootenay..	505,000 00

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

Service médical—

159	Hospitalisation et soin général des Indiens..	1,259,215 00
-----	---	--------------

ETABLISSEMENT DES SOLDATS

373	Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement d'anciens combattants et de familles britanniques.. . .	621,020 00
374	Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation de projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924..	16,063 26

PRETS ET PLACEMENTS

ETABLISSEMENT DE SOLDATS

456	Pour rembourser les avances nettes faites sous le régime des projets d'établissement de soldats et de familles britanniques sur des terres..	183,000 00
-----	--	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

ETABLISSEMENT DE SOLDATS

647	Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies sous le régime de l'entente du 20 août 1924 concernant l'établissement de 3,000 familles britanniques et des ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935, concernant l'établissement au Nouveau-Brunswick de 500 familles britanniques—Crédit supplémentaire..	30,000 00
-----	---	-----------

BUDGET PRINCIPAL

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

424	Entretien et réparation des quais..	7,500 00
-----	---	----------

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

449	Allocation de commisération à John Davidson, ci-devant gardien du phare de Cap-Mudge (C.-B.)..	500 00
-----	--	--------

450	Allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique, une pension de \$35 par mois accordée et payable par cette commission jusqu'au 31 mars 1940, à la veuve de E. J. McCoskrie, de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, tué dans l'exercice de ses fonctions.	\$ 420 00
451	Somme nécessaire pour payer des pensions de \$300 aux anciens pilotes suivants: Alphonse Asselin, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina, J.-B. Pouliot.	2,400 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

579	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Améliorations et réparations.	25,000 00
580	Construction, remplacements, améliorations et réparations—Balisage.	120,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

SERVICE DE LA MARINE

657	Service de sauvetage, y compris les récompenses décernées pour le sauvetage—Crédit supplémentaire.	5,500 00
658	Divers services concernant la navigation et la marine marchande, y compris la provision pour le règlement de réclamations en souffrance de l' <i>Imperial Board of Trade</i> , Londres, Angleterre, du chef des dépenses effectuées relativement aux marins canadiens indigents employés sur des navires britanniques d'inscription non canadienne et pour pourvoir à toutes réclamations futures qui peuvent surgir relativement aux marins canadiens indigents de tels navires—Crédit supplémentaire.	2,790 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER

659	Somme additionnelle, en plus de la somme de \$350,000.00 déjà affectée en vertu du crédit No 444, pour défrayer les dépenses de radiodiffusion relativement à la visite au Canada de Leurs Majestés le Roi et la Reine.	50,000 00
-----	---	-----------

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

661	Sommes requises pour payer des pensions de \$300.00 chacun aux anciens pilotes—Crédit supplémentaire—Arthur Paquet, 7 mars 1939 au 31 mars 1940.	320 00
-----	--	--------

BUDGET PRINCIPAL

TRANSPORTS

SERVICES AÉRIENS

401	Administration.	10,725 00
-----	-------------------------	-----------

Division de l'aviation civile

402	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire.	\$ 318,230 00
403	Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital)	1,722,400 00
404	Routes aériennes et aéroports—Service et entretien, y compris l'éclairage et les services radiophoniques et météorologiques.	1,329,195 00
405	Subventions aux Cercles d'aviation, y compris une allocation de \$5,000 à l'Association canadienne des cercles d'aviateurs.	70,000 00
406	Contributions aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports et pour la construction directe d'ouvrages dans les aéroports municipaux ou fédéraux desservant les municipalités, dont les emplacements ont été fournis par lesdites municipalités.	800,000 00

Division météorologique

407	Service météorologique, y compris une allocation de \$400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa.	417,000 00
408	Subvention à l'observatoire de Kingston.	500 00

Division de la radio

409	Application de la loi et des règlements du radio-télégraphe	125,120 00
410	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien.	652,939 75
411	Élimination du brouillage provenant d'appareils électriques	239,066 00
412	Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement).	137,365 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

447	Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien concierge de l'atelier d'Esquimalt du service de radiotélégraphie.	500 00
448	Allocation de commisération à Mme C. T. Carbonnell, de Charlottetown, I.P.-E., employée anciennement comme cuisinière-ménagère à la station radiogoniométrique du Service Radiotélégraphique à Belle-Isle, Terre-Neuve.	1,036 44

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

Division de l'aviation civile

575	Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris éclairage et installations radiophoniques—Compte de capital.	1,446,600 00
-----	---	--------------

576 Contributions aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports et pour la construction d'ouvrages sur les aéroports municipaux ou les aéroports de l'Etat desservant les municipalités dont les emplacements ont été fournis par les municipalités intéressées.	\$ 675,000 00
--	---------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

TRANSPORTS

SERVICES AÉRIENS

Division de la radio

656 Postes de radiogoniométrie, radiophares et postes radiotélégraphiques—Exploitation et entretien—Crédit supplémentaire.	30,000 00
--	-----------

BUDGET PRINCIPAL

TRANSPORTS

SERVICE DES CANAUX

413 Administration.	30,340 00
414 Canaux—Service et entretien.	2,235,220 00
415 Canaux—Améliorations (à voter de nouveau, \$36,500.00)..	359,118 00
416 Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent.	3,000 00
417 Pour procéder aux mesurages de débit et autres dépenses de débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la <i>Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited</i>	5,000 00

TRANSPORTS

399 Administration.	385,763 00
-----------------------------	------------

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

400 Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement.	275,200 00
--	------------

SERVICE DES CHEMINS DE FER

437 Caisse des passages à niveau—Montant à être crédité à la Caisse des passages à niveau et appliqué par la Commission des transports du Canada, en conformité et dans les limites des dispositions de l'article 262 de la Loi des chemins de fer, c. 43 des Statuts du Canada, 1928, modifié par le c. 54 des Statuts du Canada, 1929.	500,000 00
438 Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction du ministère.	51,080 00
439 Chemin de fer de la baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital.	25,000 00
440 Chemin de fer de la baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1940, sans l'excéder.	370,000 00

- 441 Intérêt sur les rails fabriqués pour les chemins de fer Nationaux du Canada: Pour le paiement de l'intérêt aux conditions des arrêtés du conseil C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7 juin 1935 relativement aux commandes de rails d'acier pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada. \$ 22,000 00
- 442 Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—
 Pour autoriser par ces présentes et solder au besoin, pendant l'année financière 1939-40, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1939, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (telles que définies l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada. 2,000,000 00
- 443 Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1939-40, la différence, évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier, occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1939 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway; Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company, New Brunswick Coal and Railway Company, Cumberland Railway and Coal Company, Dominion Atlantic Railway, Maritime Coal, Railway and Power Company, Sydney & Louisburg Railway. Chemin de fer Témiscouata. 800,000 00
- 444 Pour le paiement des frais de transport relatif à la visite au Canada de Leurs Majestés le Roi et la Reine. 350,000 00

BUREAU CANADIEN DU TOURISME

- 445 Pour encourager le tourisme au Canada. 315,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

- 446 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat. 18,215 00

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

- 452 Caisse de prévoyance des employés de chemins de fer:
 Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la Loi de la Caisse de Prévoyance des Employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard, de manière que le payement mini-

mum durant la période du 1er janvier 1939 au 31 mars 1940, soit de \$30 par mois, au lieu de \$20, tel que fixé par ladite loi. \$ 26,000 00

ENTREPRISE DE L'ETAT

(Comptes non productifs)

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

453 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour défrayer les dépenses de l'année civile 1939 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:—		
(a) Remboursement des débetures échues—		
Saint-Jean.		7,000 00
(b) Reconstruction et dépenses, compte de capital. (A voter de nouveau \$379,000)—		
Halifax.	\$390,000 00	
Saint-Jean.	636,000 00	
Québec.	623,000 00	
Dépenses générales imprévues.	100,000 00	
	<hr/>	\$1,749,000 00
Moins les sommes à payer à même la caisse de remplacement.	298,800 00	
	<hr/>	1,450,200 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

581 Construction d'un navire brise-glace et de service, coût estimatif, \$675,000—(A voter de nouveau, \$196,000)—Compte de capital.		600,000 00
582 Canal maritime du Saint-Laurent—Contrat de dragage dans le Saint-Laurent et le port de Montréal, y compris frais d'administration—Compte de capital.		400,000 00
583 Canal maritime du Saint-Laurent—Agrandissement et amélioration des barrages de contrôle—Capital.		200,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

584 Pour pourvoir à l'acquittement des obligations contractées antérieurement au 31 mars 1939, sous l'autorité des crédits numéros 629 et 630, Annexe B, Loi des subsides No 4, 1938, relativement aux passages à niveau. (A voter de nouveau).		1,235,220 00
585 Somme à appliquer au paiement des travaux de construction effectivement exécutés pour la protection, la sécurité et la commodité du public en ce qui concerne les passages à niveau selon que le Gouverneur en conseil pourra au besoin déterminer.		1,000,000 00
586 Contribution au coût de projets de chemins de fer qui ont été différés; cette contribution ne doit pas excéder le coût estimatif de la main-d'œuvre directement employée. (A voter de nouveau, \$500,000).		2,000,000 00

GÉNÉRALITÉS

587 Travaux divers pour lesquels il n'a pas été autrement fait provision et dont le coût ne doit pas dépasser \$3,000.00 par unité. \$ 100,000 00

ENTREPRISE DE L'ETAT

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

588 Somme requise pour le payement, durant l'année financière 1939-40, à la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée "la Compagnie du National") sur les demandes approuvées par le ministre des Transports, faites de temps à autre par la Compagnie du National au ministre des Finances, et devant être appliquée au paiement par la Compagnie du National du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) accusé pour l'année civile 1939, y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, s'il est nécessaire pour effectuer en entier le payement des allocations mensuelles, tel que prescrit par les dispositions de la Loi concernant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, nonobstant la restriction contenue à l'article quatre de ladite loi et y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance et de retraite des employés du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, jugée nécessaire pour permettre le payement d'allocations mentionnées sous l'empire des règles et règlements de ladite caisse, nonobstant la restriction contenue à l'article treize, chapitre soixante et cinq des Statuts du Canada 1874, mais à l'exclusion des montants imputés sur la part de propriétaire revenant au réseau des Chemins de fer Nationaux, définie au chapitre 22 des Statuts du Canada, 1937.

Chemins de fer Nationaux du Canada, à l'exclusion des lignes de l'Est. 37,450,000 00
 Lignes de l'Est. 6,300,000 00

PASSAGE DES WAGONS ET TERMINI DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

589 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1939-40 à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à être appliquée par la Compagnie du National au payement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du transbordeur et des termini de l'île du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1939. 327,000 00

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

590 Somme requise pour effectuer le payement au cours de l'année financière 1939-40 aux Lignes aériennes Trans-Canada (ci-après appelées les Lignes aériennes) sur demandes approuvées par le ministre des Transports faites de

temps à autre par les Lignes aériennes au ministre des Finances et devant être appliquée par les Lignes aériennes au payement du déficit, (certifié par les vérificateurs des Lignes aériennes) résultant des opérations de l'année civile 1939. \$ 488,941 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

TRANSPORTS

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

655 Commission des Transports du Canada—Administration, entretien et activités—Crédit supplémentaire. 6,000 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER

660 Pour contribuer aux frais de projets différés de chemin de fer, lesdits frais ne devant pas dépasser le coût estimatif de la main-d'œuvre directement employée—Crédit supplémentaire. 400,000 00

PRETS ET PLACEMENTS

664 Prêts à la Société Radio-Canada remboursables avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil aux conditions que celui-ci peut déterminer, et qui seront appliqués aux paiements des dépenses de construction, d'agrandissement ou d'amélioration des ouvrages imputables sur le capital, au Canada, de la Société Radio-Canada. Ces prêts et les intérêts seront imputables sur les recettes de la Société Radio-Canada une fois effectuées les imputations imposées aux termes de l'article 17 de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936, et ne devront pas dépasser en tout (A voter de nouveau \$500,000) 750,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

Division de la Radio

577 Stations radiogoniométriques, radiophares, stations radiotélégraphiques—Construction d'ouvrages et d'édifices et installation de matériel. 175,500 00

SERVICE DES CANAUX

578 Canaux—Améliorations, y compris le tunnel routier projeté sous le canal Lachine à la Côte Saint-Paul (A voter de nouveau, \$691,500) 1,317,400 00

BUDGET PRINCIPAL

ENTREPRISES DE L'ETAT

COMPTES NON PRODUCTIFS

CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LIMITED

454 Avances à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursables sur demande avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, suivant les termes

et conditions que le Gouverneur en conseil peut établir, et applicables au paiement de dépenses de capital à l'égard des immobilisations dans les vaisseaux sous le contrôle de la compagnie, durant l'année se terminant le 31 décembre 1939. \$ 20,000 00

PRETS ET PLACEMENTS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

455 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour défrayer les dépenses de l'année civile 1939 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:
 Dépenses au compte de capital et de reconstruction. (A voter de nouveau \$366,500)—
 Montréal. \$1,050,870 00
 Vancouver. 51,500 00
 \$1,102,370 00
 Moins le montant devant être dépensé à même la caisse de remplacement. 180,175 00
 922,195 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

ENTREPRISES DE L'ETAT

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

591 Pour verser au Conseil des ports nationaux les montants ci-après désignés et devant servir à liquider les déficits (après paiements des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1939 dans l'exploitation des ports suivants:
 Québec. \$48,626 00
 Churchill. 90,526 00
 139,152 00
 592 Avances au Conseil des ports nationaux avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, les dites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier. 376,681 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRANSPORTS

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

662 Pour supplémenter au taux de \$5.00 par mois du 1er janvier 1939 au 31 mars 1940, l'allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique relativement au maintien d'une pension accordée à la veuve de E. J. McCoskrie, de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, Colombie-Britannique, tué dans l'exercice de ses fonctions—Crédit supplémentaire. 75 00

ENTREPRISES DE L'ETAT

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

663	Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après désigné et devant servir à liquider les déficits (après paiement des intérêts dus au public mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation des constructions au compte de capital) de l'année civile 1939 dans l'exploitation du port de Churchill—Crédit supplémentaire.	\$ 50,037 00
-----	--	--------------

MERCREDI 31 MAI

BUDGET PRINCIPAL

PECHERIES

71	Administration.	125,520 00
72	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries.	1,002,340 00
73	Construction de passes mig. et déblaiement des rivières.	9,000 00
74	Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson.	62,240 00
75	Pisciculture.	241,640 00
76	Ostréiculture.	24,105 00
77	Commission de recherches sur les pêcheries.	240,000 00
78	Recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des Pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, 2 mars 1923.	25,000 00
79	Pour pourvoir aux enquêtes et aux travaux de la Commission internationale sur les pêcheries de saumon du Pacifique sous le régime du Traité du saumon <i>sockeye</i> du Fraser entre le Canada et les Etats-Unis.	25,000 00
80	Subventions aux expositions du poisson selon les montants énumérés dans le détail des services.	2,300 00
81	Subvention à la United Maritime Fishermen's Association.	3,000 00
82	Primes à la destruction de phoques dans les ports.	30,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

PECHERIES

503	Pour aider les pêcheurs, groupes de pêcheurs et autres à s'établir, ou à améliorer leur situation dans l'industrie.	500,000 00
504	Pour activer la vente des produits des pêcheries canadiennes ici et à l'étranger.	200,000 00
505	Pour encourager la propagande en faveur de la production et de la vente en commun chez les pêcheurs.	50,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1939-40

PECHERIES

610	Conseil canadien de recherches sur les pêcheries—Crédit supplémentaire.	5,000 00
611	Pour les recherches et les travaux de la Commission internationale des pêcheries du saumon sur le Pacifique en vertu de l'accord entre les Etats-Unis et le Canada, relativement à la pêche du saumon <i>sockeye</i> dans le bassin du fleuve Fraser—Crédit supplémentaire.	10,000 00

611a	Pour contribuer à l'œuvre de la Commission internationale d'aide aux enfants réfugiés d'Espagne.	\$ 10,000 00
612	Pour assister la division du poisson d'eau salée de l'industrie de la pêche.	800,000 00

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

293	Administration.	226,280 00
294	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	2,817,357 00
295	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	3,556,020 00
296	Service de téléphone à Ottawa.	96,000 00
297	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa.	8,000 00

CONSTRUCTION, REPARATION ET AMELIORATION D'EDIFICES PUBLICS—

Provinces Maritimes en général

298	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	50,000 00
-----	---	-----------

Québec

299	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	100,000 00
-----	---	------------

Ontario

300	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	125,000 00
-----	---	------------

Manitoba

301	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	40,000 00
-----	---	-----------

Saskatchewan

302	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	40,000 00
-----	---	-----------

Alberta

303	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	40,000 00
-----	---	-----------

Colombie Britannique

304	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	50,000 00
-----	---	-----------

Généralités

305	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
306	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation	17,000 00
307	Laboratoires scientifiques et de fermes expérimentales— Remplacement, réparation et amélioration d'édifices.	100,000 00

308	Drapeaux pour les édifices publics	\$ 2,500 00
309	Edifices militaires—Réparations, garnitures et agrandissements	25,000 00
310	Edifices publics, en général—Réparations, réaménagement, garnitures et améliorations	200,000 00
311	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et réaménagement	80,000 00
312	Statue de feu sir Arthur G. Doughty, à ériger devant l'édifice des archives publiques (à voter de nouveau)	13,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

313	Administration	212,980 00
314	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	532,725 00

DRAGAGE

315	Surveillance générale	12,260 00
316	Provinces Maritimes	405,000 00
317	Ontario et Québec	326,700 00
318	Manitoba, Saskatchewan et Alberta	86,000 00
319	Colombie-Britannique	225,000 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

320	Bassin de radoub de Champlain	83,000 00
321	Bassin de radoub d'Esquimalt	82,000 00
322	Bassin de radoub de Lorne	40,000 00
323	Selkirk—Cale de réparations	5,200 00
324	Entretien et service d'écluses et digues	62,800 00
325	Entretien et service de bateaux déblayeurs	41,600 00

ENTRETIEN ET SERVICE DES ROUTES ET PONTS

326	Pont du chenal de Burlington	16,000 00
327	Kingston, chaussée La Salle	11,500 00
328	Ottawa—Ponts et abords	4,300 00
329	Généralités	36,500 00

CONSTRUCTION, REPARATIONS ET AMELIORATIONS—PORTS ET RIVIERES

Nouvelle-Ecosse

330	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	75,000 00
-----	--	-----------

Ile du Prince-Edouard

331	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	75,000 00
-----	--	-----------

Nouveau-Brunswick

332	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	100,000 00
-----	--	------------

Québec

333	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	275,000 00
-----	--	------------

Ontario

334 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux. \$ 180,000 00

Manitoba

335 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux. 25,000 00

Saskatchewan, Alberta et Terrotoires du Nord-Ouest

336 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux. 15,000 00

Colombie-Britannique

337 Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux. 100,000 00

Généralités

338 Travaux divers non autrement prévus, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser \$3,000. 50,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

339 Administration. 26,700 00

SERVICE DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE—SERVICES ET ENTRETIEN

340 Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service de bateaux faisant l'inspection des câbles. 135,000 00

341 Alberta et Saskatchewan. 92,500 00

342 Bureau du surintendant du district de Vancouver. 12,600 00

343 Colombie-Britannique—District du Nord et du Yukon. 153,000 00

344 Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver. 94,000 00

345 Services télégraphiques et téléphoniques en général. 5,000 00

Reconstruction, réparations et améliorations

346 Provinces Maritimes et Bas Saint-Laurent. 12,000 00

347 Saskatchewan et Alberta. 16,500 00

348 Colombie-Britannique—District du Nord et du Yukon. 17,000 00

349 Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver. 9,000 00

GÉNÉRALITÉS

350 Galerie nationale du Canada. 115,000 00

351 Solde de dépenses pour ouvrages du ministère des Travaux publics, mais si la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages doit dépasser \$200, il faudra obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor. 150,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1939-40

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

[Bridgewater—Edifice public: addition (à voter de nouveau, \$16,500).	21,500 00
[Chester—Edifice public.	20,000 00

	Halifax—Ancien bureau de poste: modification et amélioration.	\$ 25,000 00
	Halifax—Edifice public: réparation.	6,000 00
528	Liverpool—Edifice public: addition et modification.	12,500 00
	Lockport—Edifice public.	20,000 00
	Port Hawkesbury—Edifice public (à voter de nouveau, \$20,600).	21,500 00
	Springhill—Edifice public: modification et amélioration (à voter de nouveau).	13,500 00
	Tatamagouche—Edifice public.	12,000 00
	Truro—Edifice public.	20,000 00

Ile du Prince-Edouard

529	Charlottetown—Edifice public: addition et modification.	13,500 00
-----	---	-----------

Nouveau-Brunswick

	Edmundston—Edifice pour fins de douane et d'immigration.	32,000 00
	Norton—Edifice public.	8,000 00
530	Plaster Rock—Edifice public.	15,000 00
	Saint-Léonard—Edifice public (à voter de nouveau, \$12,800).	15,500 00
	Saint-Quentin—Edifice public.	8,000 00

Québec

	Armstrong—Edifice pour fins de douane et d'immigration.	20,000 00
	Cabano—Edifice public.	12,000 00
	Disraeli—Edifice public.	15,000 00
	Donacona—Edifice public.	25,000 00
	Gatineau—Edifice public.	15,000 00
	Lacolle—Edifice pour fins de douane et d'immigration: addition.	8,600 00
	Lennoxville—Edifice public (à voter de nouveau, \$25,000).	30,000 00
	Louiseville—Edifice public: addition, modification et amélioration (à voter de nouveau, \$10,000).	15,500 00
	Maisonneuve—Edifice public.	125,000 00
	Montréal—Manège militaire de la rue Craig: réparation des murs (à voter de nouveau, \$75,000).	175,000 00
	Montréal—Ancien bureau de poste: modification et amélioration.	32,000 00
	Montréal—Edifice pour la station postale Delorimier.	70,000 00
	Mont-Laurier—Edifice public: addition.	12,000 00
	Mont-Joli—Edifice public (à voter de nouveau, \$12,800).	19,500 00
	Phillipsburg—Edifice pour fins de douane et d'immigration.	30,000 00
	Port-Alfred—Edifice public.	15,000 00
	Princeville—Edifice public.	10,000 00
	Pointe-au-Pic—Edifice public (à voter de nouveau).	10,500 00
	Québec—Edifice du terminus postal: (à voter de nouveau, \$252,000) (coût estimatif, \$1,108,000).	700,000 00
531	Québec—Edifice de l'immigration: modification et amélioration.	7,500 00
	Québec—Hôpital du parc Savard: amélioration.	5,700 00
	Rock Island—Edifice pour fins de douane et d'immigration.	20,000 00
	Rosemont—Edifice public (à voter de nouveau, \$19,500).	39,000 00
	Saint-Eustache—Edifice public.	15,000 00
	Saint-Georges de Beauce—Edifice public (à voter de nouveau).	23,500 00
	Saint-Henri de Lauzon—Edifice public.	12,500 00

Saint-Jérôme—Edifice public: amélioration..	\$ 6,400 00
Saint-Jovite—Edifice public..	12,000 00
Saint-Jean—Edifice de la douane (à voter de nouveau, \$36,500)	65,000 00
Saint-Ours—Edifice public..	15,000 00
Saint-Raymond—Edifice public (à voter de nouveau).. . .	9,000 00
Sainte-Scholastique—Edifice public (à voter de nouveau).. . .	13,000 00
Sayabec—Edifice public..	20,000 00
Sherbrooke—Edifice public (coût estimatif, \$240,000).. . .	75,000 00
Stanhope—Achat de propriété pour fins de douane..	500 00
Sutton—Edifice public..	10,000 00
Thetford Mines—Edifice public (à voter de nouveau, \$25,000)	75,000 00
Thurso—Edifice public (à voter de nouveau)..	14,500 00
Trout River—Edifice de la douane: amélioration de la chaussée..	4,500 00
Warwick—Edifice public..	15,000 00
Wotton—Edifice public..	16,000 00

Ontario

Barry's Bay—Edifice public (à voter de nouveau, \$4,200).. . .	5,000 00
Beaverton—Edifice public (à voter de nouveau, \$12,000)	19,500 00
Blind River—Edifice public (à voter de nouveau, \$20,000)	25,000 00
Brampton—Edifice public: addition..	25,000 00
Brighton—Edifice public (à voter de nouveau, \$13,100).. . .	19,000 00
Chapleau—Edifice public..	20,000 00
Cobden—Edifice public (à voter de nouveau)..	5,000 00
Cornwall—Edifice public: addition..	30,000 00
Colborne—Edifice public..	20,000 00
Dryden—Edifice public (à voter de nouveau, \$13,500).. . .	19,500 00
Forest—Edifice public (à voter de nouveau)..	4,500 00
Kapuskasing—Edifice public (à voter de nouveau, \$25,000)	27,000 00
Mattawa—Edifice public..	21,000 00
Millbrook—Edifice public..	14,000 00
Oshawa—Edifice public (coût estimatif, \$317,000)..	100,000 00
Ottawa—Edifice de la Cour suprême..	1,300,000 00
Ottawa—Centrale de chauffage: amélioration et réparation	21,000 00
Ottawa—Amélioration au parc Confédération, y compris indemnisation à la <i>Ottawa Electric Railway Company</i>	295,000 00
532 Ottawa—Colline du Parlement: promenades et chaussées..	6,000 00
Ottawa—Amélioration de la rue John..	7,200 00
Ottawa—Bureau de poste (à voter de nouveau, \$325,000).. . .	514 500 00
Ottawa—Edifice Langevin: amélioration..	19,500 00
Ottawa—Edifice du Conseil des Recherches: amélioration et modification..	11,500 00
Oakville—Edifice public (à voter de nouveau, \$20,000).. . .	22,500 00
Peterborough—Edifice public (coût estimatif, \$250,000).. . .	100,000 00
Port Hope—Edifice public: addition et modification..	5,000 00
Ridgeway—Edifice public..	15,000 00
Schreiber—Edifice public..	18,000 00
Porcupine-Sud—Edifice public..	35,500 00
Stirling—Edifice public (à voter de nouveau, \$14,300).. . .	17,500 00
Sutton-Ouest—Edifice public..	10,000 00
Tara—Edifice public (à voter de nouveau, \$12,250)..	14,000 00
Thessalon—Edifice public..	20,000 00
Tweed—Edifice public (à voter de nouveau)	16,500 00
Woodville—Edifice public..	17,000 00

Manitoba

	Birtle—Edifice public (à voter de nouveau, \$6,800)	\$ 8,000 00
	Carberry—Edifice public (à voter de nouveau, \$3,400)	5,000 00
	Flin Flon—Edifice public	20,000 00
	Gilbert Plains—Edifice public (à voter de nouveau, \$14,300)	18,500 00
	Grand View—Edifice public	15,000 00
533	Killarney—Edifice public	20,000 00
	Manitou—Edifice public (à voter de nouveau, \$15,000)	15,500 00
	Pine Falls—Edifice public	15,000 00
	St-James—Edifice public (à voter de nouveau, \$14,000)	27,500 00
	Jardin international de la paix de Turtle Mountain—Edifice pour fins de douane et d'immigration	25,000 00

Saskatchewan

	Biggar—Edifice public (à voter de nouveau, \$13,400)	25,500 00
	Blaine Lake—Edifice public	15,000 00
	Eston—Edifice public	15,000 00
	Lanigan—Edifice public	12,000 00
	Nipawan—Edifice public	20,000 00
534	Regina—Edifice public: installation d'un ascenseur	15,000 00
	St. Walberg—Edifice public	15,000 00
	Saskatoon—Edifice public: améliorations au système de chauffage	4,600 00
	Wynyard—Edifice public (à voter de nouveau, \$14,400)	20,500 00
	Yorkton—Arsenal: contrat en voie d'exécution (à voter de nouveau, \$34,000)	36,000 00

Alberta

	Calgary—Entrepôt d'inspection de la douane: ascenseur	15,000 00
	Edmonton—Edifice public (coût estimatif, \$350,000)	100,000 00
535	Gleichen—Achat d'édifice pour fins postales	3,500 00
	Innisfree—Edifice public: addition à l'emplacement	250 00
	Jasper—Edifice public (à voter de nouveau, \$19,400)	21,500 00
	Rivière-à-la-Paix—Edifice public (à voter de nouveau, \$3,000)	5,000 00

Colombie-Britannique

	Alberni—Edifice public	18,000 00
	Armstrong—Edifice public (à voter de nouveau, \$15,000)	23,500 00
	Dawson Creek—Edifice public	25,000 00
	Merritt—Edifice public	15,000 00
	Nelson—Edifice public: agrandissement	15,500 00
	New-Westminster—Edifice public: agrandissement (à voter de nouveau)	170,000 00
536	Powell River—Edifice public (à voter de nouveau)	8,500 00
	Prince George—Edifice public (à voter de nouveau, \$22,500)	35,000 00
	Vancouver—Edifice Winch: modification et réparation	22,000 00
	Vancouver—Edifice de l'immigration: réparation et amélioration	8,500 00
	Vancouver—Edifice des Douanes	19,000 00
	Victoria—Edifice public (coût estimatif, \$350,000)	100,000 00
	William Head—Station de quarantaine: modification et réparation des logements	6,500 00

Yukon

537	Carcross—Edifice public: agrandissement	5,000 00
-----	---	----------

Généralités

538 Tracteurs pour fins postales	\$ 6,700 00
539 Edifices militaires: réparation, fournitures et agrandissement	25,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

Arisaig—Prolongement du brise-lames	17,200 00
Bayfield—Réparation du quai	11,000 00
Bay St-Lawrence—Réparation du brise-lames	8,500 00
Black Point—Prolongement du quai	4,500 00
Boylston—Achat et réparation du quai	4,000 00
Bridgewater—Dragage	3,100 00
Brooklyn—Réparations et améliorations au brise-limes (à voter de nouveau, \$53,600)	160,200 00
Burlington—Prolongement du quai	3,300 00
Caribou Harbour—Amélior. (à voter de nouveau, \$89,700)	201,900 00
Cheggoggin Point—Prolongement du brise-lames	8,800 00
Cheticamp—Prolongement du quai et réparations	4,600 00
Cole Harbour—Quai	7,500 00
Comeauville—Brise-lames (à voter de nouveau)	14,000 00
Cow Bay (Port-Morien)—Prolongement du brise-lames	4,900 00
Cribbin's Point—Dragage (à voter de nouveau, \$6,300)	10,700 00
Digby—Réparation et reconstruction du quai	7,500 00
Dingwall—Amélior. du port (à voter de nouveau, \$87,700)	209,000 00
East Berlin (côté ouest)—Quai-brise-lames et ber	3,700 00
East Port Le Hébert—Réparations et améliorations au quai	6,300 00
Englishtown—Prolongement du quai	3,300 00
Estmere—Quai (à voter de nouveau)	3,400 00
Falls Point—Prolongement du brise-lames	6,000 00
Fourchu—Dragage	8,100 00
Great Village—Réparations au quai	7,000 00
Green Bay—Brise-lames	5,000 00
Iona—Prolongement du quai	20,200 00
La Have—Dragage (à voter de nouveau, \$1,900) pour terminer l'exécution du contrat	2,400 00
540 L'Ardoise Beach—Groyne	4,100 00
Little Harbour—Prolongement du brise-lames	14,300 00
Lower Sandy Point—Prolongement du brise-lames	5,300 00
Lunenburg—Dragage	5,000 00
Malagash—Amélioration au quai (à voter de nouveau)	13,700 00
Margaretsville—Prolongement du brise-lames et améliorations	35,700 00
Meteghan—Prolongement du quai	16,500 00
New Edinburg—Prolongement du brise-lames	6,500 00
North West Cove—Quai	3,600 00
North West Cove (Tancook)—Répar. au brise-limes	10,000 00
Pictou—Amélioration du port	100,000 00
Pictou Island—Brise-lames (à voter de nouveau)	15,500 00
Pinckney's Point—Prolongement du brise-lames	7,000 00
Port Beckerton East—Quai	12,000 00
Port Greville—Prolongement du mur de dérivation	8,300 00
Port Hawkesbury—Reconstruction du quai	20,000 00
Port Hood—Remplacement du quai	18,000 00
Pugwash—Reconstruction de l'éperon de la jetée	7,600 00

Riverport—Dragage..	\$ 29,000 00
Sandford—Prolongement du brise-lames..	22,500 00
Saulnierville—Prolongement du brise-lames..	5,200 00
Seaside—Réparations au quai..	12,600 00
Sydney—Entrepôt (à voter de nouveau)..	55,000 00
Sydney—Réparations au quai et dragage..	25,000 00
St-Mary's River—Dragage..	21,500 00
Three Fathom Harbour—Réparations et améliorations..	8,900 00
Three Island Cove—Prolongement du brise-lames..	2,500 00
Tiverton—Réparations au brise-lames..	27,000 00
Walker's Cove—Amélioration du port (à voter de nouveau)..	5,300 00
West Advocate—Réparations et améliorations au port..	16,500 00
Weymouth—Reconstruction du quai (à voter de nouveau)..	7,500 00
Whycocomagh—Dragage..	19,600 00
Wolfville—Dragage..	5,000 00
Yarmouth—Quai des pêcheurs..	5,000 00

Ile du Prince-Edouard

Bentinck Cove—Quai..	8,500 00
Canoe Cove—Brise-lames..	10,000 00
Charlottetown—Réparation et amélioration du quai du chemin de fer (coût estimatif, \$359,000)..	150,000 00
Malpègue (Kier's Shore)—Réparation du quai (à voter de nouveau, \$1,600)..	2,300 00
541} Montague—Achat et reconstruction du quai..	10,000 00
Naufage Harbour—Réparation et prolongement du brise-lames..	10,000 00
Souris—Réparation des ouvrages du port..	7,000 00
Summerside—Réparation du quai du chemin de fer..	6,400 00
Tignish—Reconstruction et réparation du brise-lames..	31,000 00
Wood Islands—Port (à voter de nouveau, \$47,000)..	182,000 00

Nouveau-Brunswick

Bathurst—Quai et entrepôt (à voter de nouveau, \$35,000)..	130,000 00
Black's Harbour—Prolongement du quai (à vot, de nouveau)	26,000 00
Botsford—Brise-lames (à voter de nouveau, \$14,700)..	36,000 00
Buctouche—Réparation du quai (à voter de nouveau)..	32,000 00
Caissie's Cape—Réparation du brise-lames et amélioration (à voter de nouveau, \$14,500)..	40,000 00
Campbellton—Amélioration du port..	50,000 00
Cape Bald—Réparation du brise-lames..	50,000 00
Cape Tourmentine—Réparation du quai..	10,000 00
Chatham—Prolongement du quai..	10,000 00
Chipman—Réparation du quai..	5,000 00
Escuminac—Amélioration et réparation du brise-lames (à voter de nouveau, \$17,600)..	36,000 00
L'Etété—Prolongement du brise-lames..	8,000 00
Mills Point—Réparation du quai..	5,000 00
542} Miramichi Bay—Dragage (à voter de nouveau, \$66,800)..	78,800 00
Miscou—Dragage..	10,000 00
Miscou—Réparation du quai..	6,500 00
Newcastle—Prolongement du quai..	10,000 00
Pointe-du-Chêne—Réparation et amélioration du port (à voter de nouveau, \$40,000)..	55,000 00
Richibucto Cape—Réparation et amélioration du port (à voter de nouveau, \$1,000)..	24,000 00

Rothesay—Réparation du quai (à voter de nouveau)	10,000 00
Shédiac—Reconstruction du quai \$	28,000 00
Shippigan Gully—Réparation du brise-lames	40,000 00
St. Andrews—Dragage (à voter de nouveau, \$8,500)	10,200 00
Tracadie—Amélioration du port (à voter de nouveau, \$13,000)	32,000 00
Upper Jemseg—Réparation du quai	4,000 00
Welchpool—Amélioration du quai	25,000 00
Wilson's Beach—Prolongement du quai-brise-lames (à voter de nouveau, \$50,000)	60,000 00
Woodward's Cove—Dragage	15,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1940, les sommes de \$179,602,391.32, et \$81,559,131.99 et \$9,559,604.89, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est) présente alors un bill No 146, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1940, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, et après l'avoir étudié quelque temps en comité plénier, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre la considération à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 85, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures 10 p.m., jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 102

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 2 JUIN 1939

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le trentième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année 1938.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1939,—Etat montrant:—

1. Durant les trois dernières années, si le gouvernement fédéral a construit une frayère ou vivier d'élevage à Coldbrook, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse.
2. Si oui, de qui on a acheté le terrain et quel prix on a versé.
3. Le coût total de construction des édifices, et si l'ouvrage a été exécuté à l'entreprise ou en régie.
4. S'il a été exécuté en régie, si on déposera sur le bureau une copie des bordereaux de salaire.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril, 1939,—Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec dans l'intérêt de l'agriculture.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mai, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre tout ministère fédéral et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, ou tout ministère de cette province, au sujet de la question d'envoyer des représentants de l'Etat avec la Commission rogatoire qui entendra des dépositions en Chine dans la cause de Le Roi vs. Gordon Lim.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai, 1939,—Etat montrant:—

1. Par des subventions d'un montant fixe, ou par n'importe quel autre moyen, si le gouvernement fédéral a, durant les trois dernières années, aidé à la construction d'édifices publics municipaux dans quelque ville ou municipalité du Dominion du Canada.

2. Si oui, quels sont (a) les noms de ces villes ou municipalités, (b) la nature de chaque édifice, (c) les sommes que le gouvernement fédéral a fournies.

3. Si le fédéral a fourni ces sommes en vertu d'une entente avec les gouvernements provinciaux, chacun donnant un pourcentage du montant.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mai, 1939,—Etat montrant:—

1. La somme totale que le Canada a perçue de l'Allemagne pour les réparations de la Grande Guerre.

2. A quelles dates il a perçu ces sommes.

3. De quelle façon il a disposé de ces sommes.

4. Le montant total des réclamations civiles et militaires que l'Etat a admises.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, et autres documents échangés du 3 décembre 1937 au 1er mars 1939 entre le président du Conseil des ports nationaux et R. B. Salter, l'ancien chef intérimaire de la police du Conseil des ports nationaux à Halifax, et copie de toutes autres lettres échangées entre des membres du gouvernement actuel et toutes autres personnes au sujet dudit R. B. Salter.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1287, en date du 1er juin, 1939: pour renouveler le prêt d'une somme de \$2,448,000, consenti à la province de l'Alberta pour une autre période d'une année à partir du 1er juin, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Le bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale, est étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois, sur division, et passé.

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que soit approuvée la réorganisation du personnel permanent de la Chambre des communes, telle que définie dans le rapport déposé en Chambre le 28 avril, 1939, sujet à toute action supplémentaire que jugera à propos le comité de régie interne pour la mettre en œuvre.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le bill No 146, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1940, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 130, Loi pourvoyant à l'institution d'un office poisson de conserve, avec les amendements suivants:

1. Page 1. Insérer ce qui suit comme préambule au bill:

“Considérant que diverses causes d'origine tant domestique qu'étrangère, ont provoqué dans les provinces de l'Est du Canada, à l'égard des pêcheurs, au sens de producteurs-pêcheurs, un état de choses grave et pressant qui les empêche d'obtenir pour le poisson destiné à l'exportation des prix suffisants pour leur permettre de continuer la production du poisson à cette fin;

Et considérant que cet état de choses porte atteinte et fait tort au commerce et à l'industrie du Canada;

A ces causes, afin que ces pêcheurs puissent obtenir pour leur poisson des prix suffisants pour leur permettre d'en continuer la production,”

2. Page 1, ligne 21. Après le mot “président”, insérer “qui doit être un fonctionnaire du ministère des Pêcheries,”

3. Page 1, ligne 22. Ajouter ce qui suit à l'alinéa deux:

“Les deux autres membres seront nommés comme représentants des producteurs-pêcheurs, groupés en coopératives ou autrement.”

4. Page 2, ligne 16. Un amendement a été apporté au texte anglais, qui ne concerne pas la version française.

5. Page 2, ligne 33. A la suite de a) insérer “à tels termes et conditions pouvant être jugés nécessaires pour garantir que cette aide parvient aux producteurs-pêcheurs,”

6. Page 3, lignes 19 et 20. Disjoindre la clause 9.

7. Renommer comme clauses neuf, dix et onze, les clauses dix, onze et douze.

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

Et ladite motion, mise aux voix, du consentement de la Chambre, est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 05 p.m. jusqu'à demain à 3 heures p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI, 3 JUIN 1939

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril, 1939:—Copie de tous écrits, correspondance, télégrammes, lettres, bordereaux de salaire, pièces justificatives et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession et qui ont trait aux travaux exécutés au quai La Pointe, dans le comté d'Inverness-Richmond, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai, 1939:—Copie de tous bordereaux de salaire, états et autres documents montrant quelles sommes d'argent le ministère des Travaux publics a dépensées à St-Joseph du Moine, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, durant l'année civile 1938; et indiquant aussi les personnes de qui des matériaux ont été achetés, et le montant versé à chacune.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai, 1939:—Etat détaillé des noms des ouvriers et des salaires gagnés par chacun d'eux et la date d'emploi, pour les travaux du département des Travaux publics, entrepris soit pour le creusement de la rivière Beauport, dans le comté Québec-Montmorency, soit pour le nettoyage ou creusage de la rivière Beauport, soit pour les travaux de protection à ladite rivière pour chacune des années 1936, 1937 et 1938.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mai, 1939:—Copie de tous bordereaux de salaire, états et autres documents indiquant les sommes d'argent que le ministère des Travaux publics a dépensées durant l'année 1938 pour le brise-lames de Morgam Harbour, comté d'Inverness.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1939,—Etat montrant:—

1. Si le ministère des Pensions et de la Santé nationale, ou le ministère des Travaux publics a acheté des générateurs durant les années 1937 et 1938.

2. Si oui, si l'on a sollicité des soumissions.

3. De qui on a reçu des soumissions en cette affaire.
4. Le montant de chaque soumission.
5. Le soumissionnaire heureux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1939:—Copie de tous correspondance, requête et autres documents échangés, durant les quatre dernières années, entre le gouvernement fédéral et toute autre personne relativement à la construction d'un bureau de poste à Saint-Georges, comté de Beauce, P.Q.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 avril, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, arrêtés du conseil, rapports de fonctionnaires et autres documents échangés entre le gouvernement et toute ou toutes autres personnes au sujet de la construction d'un nouveau bureau de poste à l'encoignure des rues Fleet et Bay, Toronto, et aussi un état montrant le prix des terrains achetés, et les dépenses faites jusqu'aujourd'hui à cet endroit; et copie de tous écrité et correspondance relatifs à la suspension du travail; et copie de toute correspondance avec la ville de Toronto et la Commission du port de Toronto, au sujet de cette même affaire.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1939:—Copie de tous rapports, correspondance, propositions, résolutions du Conseil municipal, estimations, titres, précis d'actes, protestations relatives à la situation, ou autres documents ou écrits ayant trait de quelque façon à l'achat et à l'échange d'un ou de plusieurs terrains pour un édifice public à Tweed, Ontario.

Et copie aussi des cahiers de charge, soumissions, contrats ou autres documents qui ont trait de quelque façon à la construction d'un édifice public à Tweed.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril, 1939:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés de janvier 1935 au 1er avril 1939, entre le ministère des Travaux publics, le ministère des Postes et C. R. Walrod, de Rockyford, Alberta.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 130, Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve;

M. Ilsley propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et adoptés.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), la séance de la Chambre est suspendue jusqu'à 4 heures 30 p.m., aujourd'hui.

4 heures 30 p.m.

La Chambre ayant repris sa séance;

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), la séance de la Chambre est suspendue de nouveau jusqu'à 8 heures p.m., aujourd'hui.

8 heures p.m.,

La Chambre ayant encore repris sa séance;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 146, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale, avec les amendements suivants:

1. Page 5, ligne 29. A "1939", substituer "1938".
2. Page 5, lignes 30 à 40, inclusivement. Disjoindre le paragraphe (ii) en entier.
3. Page 7, lignes 1 à 16, inclusivement. Disjoindre les alinéas (i) et (j), et renuméroter (i), (j), (k), (l), (m), (n), (o), (p), (q) et (r) et les alinéas (k), (l), (m), (n), (o), (p), (q), (r), (s) et (t).
4. Page 7, lignes 18 et 19. Retrancher les mots "et des maisons non agricoles au Canada".
5. Page 7, lignes 29 à 35, inclusivement. Disjoindre la clause restrictive.
6. Page 7, lignes 37 et 38. Retrancher les mots "et des maisons non agricoles au Canada".
7. Page 7, ligne 35. Un amendement a été apporté au texte anglais, qui ne concerne pas la version française.
8. Page 8, ligne 35. A la lettre (q), substituer (o).
9. Page 8, ligne 43. A la lettre (n), substituer (l).
10. Page 9, ligne 31. A la suite du mot "charges", insérer "légitimes".
11. Page 10, lignes 20 et 21. Retrancher les mots "et dividendes accumulés".
12. Page 10, lignes 23 à 26, inclusivement. Retrancher les mots "et moyennant les autres prescriptions que le gouverneur en conseil juge nécessaires pour rendre exécutoires les dispositions de la présente loi selon leurs intention, signification et esprit véritables".
13. Page 10, ligne 36. Insérer ce qui suit comme nouveau paragraphe (3) de la clause 16:
" (3) Chaque convention d'affiliation doit aussi contenir telles autres prescriptions que le gouverneur en conseil juge nécessaires pour rendre exécutoires les dispositions de la présente loi selon leurs intention, signification et esprit véritables".
14. Page 11, ligne 39. A la suite du mot "rectifiées", insérer "ou à être rectifiées".
15. Page 11, lignes 41 et 42. Retrancher les mots "ou sur des maisons non agricoles au Canada".
16. Page 11, ligne 44. Ajouter ce qui suit à la fin de la clause 19:
", sauf dans les cas où le débiteur a refusé d'agréer une rectification de l'hypothèque et dans les cas où une autre personne dont le consentement est nécessaire à la rectification, a refusé ce consentement".
17. Page 12, lignes 4 et 5. Retrancher les mots "et sur des maisons non agricoles au Canada".
18. Page 12, lignes 11 à 16, inclusivement. Disjoindre la clause restrictive.

19. Page 14, lignes 13 à 41, inclusivement. Disjoindre l'alinéa (b) en entier.
 20. Page 17, lignes 13 à 15, inclusivement. Disjoindre les paragraphes (ix), (x) et (xi) de l'alinéa (a).

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale;

M. Dunning propose,—Résolu, qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leurs amendements Nos 7, 10, 11, 12, 13, 14 et 16, au bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale, et qu'elle n'accepte pas leurs amendements Nos 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 15, 17, 18, 19 et 20, pour les raisons suivantes:

1. Parce que les amendements empêcheraient d'atteindre plusieurs des fins principales du projet de loi tel qu'adopté par la Chambre.

2. Parce que ces amendements priveraient des milliers de propriétaires de maisons non agricoles dans toutes les provinces du Canada du privilège de faire rectifier leurs hypothèques en conformité des dispositions du bill, et particulièrement du privilège de faire réduire le taux d'intérêt sur lesdits hypothèques à un taux qui ne dépassera pas cinq et demi pour cent.

3. Parce que ces amendements n'auraient pour résultat qu'une économie relativement peu élevée pour le trésor du Dominion, et les dépenses que le trésor aurait encore à faire seraient hors de proportion avec les avantages qu'en retirerait le public.

4. Parce que, étant donné ces amendements, la présente mesure ne saurait réaliser un de ses principaux objets qui est d'améliorer d'une façon permanente le mode de consentement des hypothèques dans ce pays. Les compagnies qui ont le droit de s'affilier à la Banque hypothécaire centrale projetée limitent actuellement leurs opérations, en majeure partie, aux hypothèques sur les maisons non agricoles. Par conséquent, les dispositions du bill dont l'objet est de faciliter les emprunts de longue durée à des taux d'intérêt peu élevés selon les principes énoncés au paragraphe (3) de l'article 22 du bill auraient bien peu d'effet en pratique; et désapprouve l'amendement No 1 pour les raisons suivantes:

1. Parce que cet amendement enlèverait aux cultivateurs qui ont conclu des contrats de vente au cours de l'année 1938, à une époque où le prix des céréales était élevé, et à la suite d'une année où la récolte s'est avérée excellente, le droit de faire rectifier leurs contrats de vente sous le régime des dispositions de ce bill.

2. Parce que, dans plusieurs cas, les premiers paiements en espèces effectués par ces cultivateurs étaient très faibles, et que, par suite de prix moins élevés et de récoltes moins abondantes, en 1938, ceux-ci ne possèdent, à l'heure actuelle, que peu ou point d'intérêt résiduel sur leurs terres.

Et que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix. Elle est adoptée après le vote suivant:

POUR:
Messieurs

Ahearn,
Barber,
Bercovitch,
Black (Yukon),
Blackmore,

Bothwell,
Bouchard,
Cardin,
Clark (Essex-Sud),
Coldwell,

Côté,
Damude,
Deachman,
Donnelly,
Douglas (Queens),

Douglas (Weyburn),
Duffus,
Dunning,
Emmerson,
Esling,

Evans,	Kirk,	McLean (Melfort),	Roberge,
Finn,	Lapointe	MacNeil,	Robichaud,
Fraser,	(Québec-Est),	McNiven	Rogers,
Furniss,	Leduc,	(Regina City),	Ross (Moose-Jaw),
Glen,	McCallum,	MacNicol,	Rowe (Athabaska),
Gray,	McCann,	Macphail,	Sanderson,
Graydon,	McDonald (Pontiac),	McPhee,	Spence,
Green,	McGregor,	Marshall,	Stevens,
Hanson,	MacInnis,	Martin,	Stewart,
Hartigan,	McIntosh,	Mutch,	Stirling,
Heaps,	McIvor,	Patterson,	Taylor (Nanaimo),
Hushion,	McKenzie	Pelletier,	Telford,
Ilsey,	(Lambton-Kent),	Perley,	Thorson,
Isnor,	MacKenzie	Pinard,	Ward,
Jaques,	(Neepawa),	Plaxton,	Warren,
Johnston (Bow-River),	MacLean (Cap-	Pottier,	Weir,
Jonston	Breton-Nord-	Purdy,	Winkler,
(Lake-Centre),	Victoria),	Reid,	Woodsworth,
			Young—86.

CONTRE:

Monsieur

Cahan—I.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre ajourne sa séance jusqu'à convocation.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs n'insistent pas sur leurs amendements Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 15, 17, 18, 19 et 20 apportés au bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale, que la Chambre n'a pas voulu accepter.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HOTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL

1er juin, 1939.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, samedi, le 3 juin, à 10 heures p.m., pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, agissant comme suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui demande la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:—

- Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs.*
- Loi constituant en corporation *Universal Eucozone Limited.*
- Loi pour faire droit à Leslie William Bond.
- Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson.
- Loi pour faire droit à Adele Adfeldt Gruneau.
- Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers.
- Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pepin.
- Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy.
- Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky.
- Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox.
- Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux.
- Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun.
- Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson.
- Loi pour faire droit à Zeno Bruck.
- Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway.
- Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller.
- Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirugiens du Canada.
- Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts.
- Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell.
- Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner.
- Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston.
- Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O.
- Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick.
- Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver.
- Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman.
- Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham.
- Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar.
- Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams.
- Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson.
- Loi pour faire droit à Ernest James Peasey.
- Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters.
- Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell.
- Loi pour faire droit à Harold Morris.
- Loi pour faire droit à Philippe Emile Collette.
- Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown.
- Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins..
- Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company.*
- Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies.
- Loi modifiant le Tarif des douanes.
- Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.
- Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
- Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond.

Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson.

Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933.

Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932.

Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi concernant les secrets officiels.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi concernant les obligations à clause-or.

Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale.

Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve.

Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de la Corporation canadienne de la Finance du Ménage.

A ces bills la sanction royale est annoncée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940,

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre du substitut de Son Excellence, dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, le très honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi, il plaît au très honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du dix-huitième Parlement du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En venant clore une session au cours de laquelle, pour la première fois, le Roi a paru en personne au Parlement du Canada, je désire exprimer la satisfaction que procure à mon gouvernement l'allégresse universelle et sincère d'un peuple uni qu'honore la visite de son Souverain.

Je désire, par la même occasion, vous remercier de l'attention que vous avez apportée aux nombreux problèmes auxquels le Canada, tout comme les autres pays, doit faire face en ces temps difficiles.

Mon gouvernement s'est réjoui de ce que Sa Majesté ait pu accorder, en personne, la sanction royale au projet de loi portant ratification de l'accord de commerce conclu entre le Canada et les Etats-Unis. Cet accord et d'autres mesures destinées à parer aux circonstances exceptionnelles où se trouvent les industries primaires, ou à améliorer l'organisation des marchés, seront d'un avantage certain pour les producteurs primaires de toutes les parties du Dominion et auront leur répercussion dans l'accroissement des échanges commerciaux et de l'emploi de la main-d'œuvre.

Les Chambres ont pris des dispositions en vue de l'établissement d'une Banque hypothécaire centrale, dont l'objet est d'alléger le fardeau des dettes que supportent les cultivateurs et les petits propriétaires.

Je constate avec plaisir que, grâce à l'extension du programme de formation de la jeunesse, il sera possible d'utiliser l'énergie et l'enthousiasme des jeunes à la conservation et à la mise en valeur de nos grandes richesses forestières.

L'insécurité dans le domaine international a rendu nécessaire l'accroissement du budget de la défense nationale.

J'exprime le vœu que le désir de paix, qui tient de si près au cœur des habitants de tous les pays, contribuera encore à éviter tout conflit international et à restaurer, entre les nations, la collaboration, la bonne entente et l'harmonie.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment de vous quitter, je prie la Divine Providence de bénir vos travaux.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le bon plaisir du très honorable substitut du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'au jeudi, 13 juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'au jeudi, 13 juillet prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

INDEX
DU
SOIXANTE ET DIX-SEPTIÈME VOLUME
3 GEORGE VI

Journaux de la Chambre des Communes

(Quatrième session du dix-huitième parlement)

A

Accise: (*Voir* Voies et Moyens).

Bill No 143, Loi modifiant la loi de l'—, 1934; 1ère lecture, 539; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 549; adopté au Sénat, 561; S.R. 658.

Adresse:

M. Matthews propose qu'une— soit présentée au Gouverneur général pour le remercier de son discours à l'ouverture de la session; amendement de M. Manion, 21; sous-amendement de M. Woodsworth, 24; débat, 25, 27, 29, 32, 34, 36, 38, 46, 48, 49, 52; sous-amendement rejeté après vote, 55; amendement rejeté après vote, 56; l'— est adoptée, 57; motion portant que l'— sera grossoyée et présentée à Son Excellence, 57.

Affaires étrangères:

Rapport du secrétaire d'Etat aux—, 11.
Voir Subsidies pour débat sur les—.

Afrique du Sud:

Lettres échangées avec l'— re modifications de la Convention de commerce entre le Canada et l'—, 9.

Agriculture: (*Voir* Blé).

Rapport du ministère de l'—, année terminée le 31 mars 1938, 16.

M. Perley demande combien d'inspecteurs le ministère de l'— occupe en Saskatchewan; dépôt, 138.

M. Rowe (Dufferin-Simcoe) demande documents échangés avec M. Allen re produits agricoles importés en Grande-Bretagne, 140; dépôt, 234.

Bill No 40, Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre; 1ère lecture, 181; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec un amendement et 3ème lecture, 212; adopté au Sénat avec des amendements, 357; amendements du Sénat adoptés par les Communes, 364; S.R. 398.

M. Fafard demande montant dépensé dans Québec pour l'— depuis 1935, 310; dépôts, 508, 649.

M. Ferland demande réquisitions du ministre de l'— pour la nomination ou le transfert de fonctionnaires non bilingues en Québec, 363; dépôt, 543.

Agropyre à crête:

(Voir Sécheresse, Zones de).

Ajournement de la Chambre:

Demande d'— pour étudier la destruction de nasses à homard et les misères qui en ont été la conséquence, 60; débat et motion retirée, 60.

Demande d'— pour étudier le recensement des anciens combattants et la nécessité d'un enregistrement partiel pour service national; l'Orateur décide qu'il n'y a point d'urgence, 178.

Alberta:

Arrêté du conseil C.P. 105 incorporant une entente conclue entre le fédéral et l'Alberta *re* dépense de \$35,000 pour un chemin dans les districts miniers, 25.

Dépôt de documents *re* désaveu de toute loi de l'—, 33.

Arrêté du conseil, C.P. 676, approuvant un rapport du ministre de la Justice, *re* cinq lois de l'—: An Act to amend the debt adjustment Act; Act to amend the Limitation of Actions Act; Act respecting the Suspension of Proceedings in respect of certain kinds of debt; Act to provide for the temporary increase in taxes payable by Banking Corporations; Act to amend and consolidate the Tax Recovery Act, 229.

Arrêté du conseil, C.P. 677, désavouant une loi de l'Alberta: "Act to amend the Limitation of Actions Act, 1935", 230.

Aliments et drogues:

Bill No 13, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 37; 2ème lecture, comité général et progrès, 85; comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 155; adopté au Sénat, 199; S.R. 312.

Allemagne:

(Voir Charbon).

Allen, M.:

(Voir Agriculture).

Amidon:

(Voir Tarif).

Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Co.:

(Voir Toronto Mutual Life Insurance Co.).

Animaux:

Résolution de M. Leader à l'effet qu'il faudrait instituer un comité spécial pour faire enquête sur l'industrie animale au Canada et à l'étranger; la résolution est retirée après débat, 141.

Apple Tree Cove:

(Voir Travaux publics).

Apohaqui:

(Voir Postes).

Archives nationales:

- Rapport des— pour 1937, 14.
 Rapport des— pour 1938, 151.

Argent:

- M. Reid demande le total de la production de l'— de 1933 à 1938, inclusivement, 105; dépôt, 127.

Armements:

- Relevé des personnes ou compagnies qui ont obtenu des permis pour l'exportation des armes, 16.

Assainissement, Loi de l':

- Rapport en vertu de l'article 7 de la—, 14.

Associated Canadian Travellers The:

- Bill No 56 (F du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation—"; message du Sénat, 221; 1ère lecture, 231; 2ème lecture et renvoi au comité de la banque, 235; rapporté avec des amendements, 355; comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 370; amendements des Communes adoptés par le Sénat, 391; S.R. 398.

Association of Canadian Clubs, The:

- (Voir Canadian Clubs).

Assurance:

- Rapport du Surintendant de l'— pour compagnies d'— autres que d'— vie, année terminée le 31 décembre 1937, 12.
 Rapport du Surintendant de l'— pour compagnies de prêt et de fiducie, année terminée le 31 décembre 1937, 12.
 Etat du Surintendant de l'— *re* loi d'assurance des anciens combattants, année 1937-38, 12.
 Rapport du Surintendant de l'— *re* compagnies d'assurance-vie, 53.
 Rapport du Surintendant de l'— *re* compagnies des petits prêts, 53.
 M. Landeryou demande le montant des polices d'assurance de chaque catégorie en force durant les dix dernières années, 98; dépôt, 121.
 M. Landeryou demande le nombre des compagnies d'— sur le feu, la vie, les autos qui ont obtenu un permis, etc., 98; dépôt, 122.
 Résolution de M. Macdonald (Souris) à l'effet qu'un comité spécial devrait étudier un système d'— sur les moissons pour le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan; adoptée après débat, 162.
 Bill No 53, Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932; 1ère lecture, 220; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 319; adopté au Sénat, 353; S.R. 397.
 Bill No 54, Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932; 1ère lecture, 220; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 319; adopté au Sénat, 353; S.R. 397.
 M. Fair demande le montant des polices d'— souscrites par des compagnies canadiennes, britanniques et autres, 374; dépôt, 394.

Aubains:

- M. Church demande qui est chargé de l'exécution de la Loi du travail des—, 139; dépôt, 190.

Auditeur-général:

Rapport de l'—, année terminée le 31 mars 1938, 13.

M. MacNeil demande documents *re* interrogation de l'— relative aux postes, 13 et 219, 116; dépôt, 170.

Auteur, Droit d'—:

Bill No 133, Loi modifiant la Loi du—; 1ère lecture, 437.

Automobiles: (*Voir* Tarif).

M. Homuth demande si l'on a accordé le droit d'expédier des— en transit de Détroit à Buffalo, etc.; dépôt, 549.

Aviation:

Copie des ordres promulgués pour l'— du 15 juin 1938 au 15 décembre 1938, 16.

Copie des règlements de l'—, 17.

M. Isnor demande combien d'aéroports les Lignes Trans-Canada possèdent, etc.; dépôt, 63.

Copie d'ordre général promulgué pour l'— le 31 décembre 1938, 69.

M. Church demande si en 1938 le gouvernement a reçu de la Grande-Bretagne la demande de lever des recrues pour l'—, 104.

M. MacNeil demande si des avions de l'Etat ont transporté des députés en 1936-7-8; dépôt, 128.

Copie d'ordres généraux promulgués pour l'— le 1er février 1939, 137.

M. Brooks demande si l'Etat construit un aéroport au Cap-Breton, 202; dépôt, 234.

Copie d'un ordre général promulgué pour l'— entre le 15 et le 28 février, 223.

Bill No 61, Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international, au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes; 1ère lecture, 230; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 313; adopté au Sénat, 353; S.R. 397.

Copie d'ordres généraux promulgués pour l'— du 15 au 31 mars, 382.

Avocats:

M. Lennard demande de quels— de Hamilton l'Etat a retenu les services en 1938, 61; dépôt, 92.

M. Brooks demande si l'Etat a retenu les services de J. L. Ralston à titre d'avocat; dépôt, 97.

B**Bailey's Brook:**

(*Voir* Travaux publics).

Banques:

Rapport relatif au classement des prêts et dépôts des— à chartre, 12.

Liste des soldes de comptes des— à chartre, 53.

Liste des actionnaires des— à chartre, 54.

Liste des actionnaires des— d'épargne de Québec, 54.

Liste des soldes de comptes des— d'épargne de Québec, 54.

Banques—Fin

Bill No 32, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 132.

M. Rowe (Athabaska) demande nombre des succursales des— autorisées maintenant ouvertes au Canada, 184; dépôt, 234.

M. Marshall demande les montants des débits bancaires de comptes personnels au Canada, 231; dépôt, 356.

Banque du Canada:

Rapport annuel de la—, 114.

Rapport est déferé au Comité de la banque et du commerce, 114.

Banque hypothécaire centrale:

(Voir Hypothèques).

Bartman:

(Voir Sécheresse, zones de).

Beaubier, David Wilson:

Décès de—, député de Brandon, 2.

Beauport Rivière:

(Voir Travaux publics).

Bennett, Très hon. Richard Bedford:

Démission du—, député de Calgary-Ouest, 47.

Bercovitch, Peter:

Elu député de Cartier, 4.

Prend son siège en Chambre, 5.

Berwick:

(Voir Travaux publics).

Bétail:

Bill No 59, Loi modifiant la Loi de la généalogie du bétail, 1932; 1ère lecture, 224; le bill est retiré, 520.

Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un bill pour surveiller les parcs à bestiaux, les transactions à ces parcs, classifier le bétail, fixer les conditions dans lesquelles peut être vendue la volaille vivante; 1ère lecture, 325; 2ème lecture, 364.

Bill No 104, Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs; 1ère lecture, 364; 2ème lecture et renvoyé au comité de l'agriculture et de la colonisation, 369; rapporté avec des amendements, 440; en comité plénier et progrès, 515; rapporté avec un amendement, 517; 3ème lecture, 524; adopté au Sénat avec des amendements, 561; amendements du Sénat adoptés, 565; S.R. 659.

Betts, Frédéric C.:

Décès de—, député de London, 2.

Bibliothèque:

Rapport du bibliothécaire général du Parlement, 9.

Blé:

- M. Perley demande documents *re* récolte de— de 1935-6, etc., 116; dépôt, 126.
 Résolution de M. Johnston (Bow-River) à l'effet qu'il faudrait accorder 95 sous par boisseau de— aux cultivateurs canadiens; débat, et résolution retirée, 141.
 Rapport de la Commission du—, 143.
 M. MacNeil demande ordres d'expédition donnés par la Commission du— pour la récolte de l'Alberta, 172; dépôt, 173.
 M. Fair demande quantité de— des diverses classes emmagasiné dans les élevateurs le 31 juillet 1937, 184; dépôt, 309.
 M. Perley demande documents *re* méthodes de vente de la Commission du— et distribution de ses affaires, 184; dépôt, 234.
 Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un bill pour prescrire une déduction sur le prix du blé vendu dans la zone du blé du printemps, fournir aux cultivateurs dans le besoin une subvention par acre, et nommer des fonctionnaires; 1ère lecture, 224; débat sur la motion pour que la Chambre se forme en comité, 311; en comité et 2ème lecture, 319.
 Bill No 83, Loi ayant pour objet d'aider l'agriculture dans les provinces des Prairies; 1ère lecture, 319; motion portant réimpression de ce bill, 394; motion pour la 2ème lecture, débat, 429, 431, 435; deuxième lecture; comité plénier, 483; progrès, 484; rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 490; adopté au Sénat avec des amendements, 505; amendements du Sénat adoptés, 517; S.R. 658.
 Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour favoriser la vente collective du blé; garantir le versement initial des sociétés coopératives, autoriser la dépense de sommes allouées par le Parlement; 1ère lecture, 225; 2ème lecture, 318.
 Bill No 82, Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé; 1ère lecture, 318; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 419; adopté au Sénat, 497; S.R. 525.
 Bill No 63, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du—, 1935; 1ère lecture, 230; motion portant réimpression du bill, 394; motion pour la 2ème lecture, 491; deuxième lecture après vote, 494; en comité plénier et rapporté avec des amendements, 495; motion pour la troisième lecture, 499; motion adoptée, 511; adopté au Sénat avec des amendements, 578; amendements du Sénat adoptés par les Communes qui y ajoutent un amendement consécutif, 581; amendement consécutif adopté par le Sénat, 591; S.R. 659.
 M. Tucker demande si la Commission du— a donné ordre d'expédier le— par l'Est au lieu de l'Ouest, 551.

Bœuf réfrigéré:

- M. Stevens demande documents *re* expéditions de— en Grande-Bretagne, à titre d'expérience, 102; dépôt, 200.

Bois:

- Déclaration relative au— faite par le gouvernement canadien et le gouvernement américain, 9.

Bourses:

- M. Hayhurst demande si l'Etat accorde des—, etc., 138; dépôt, 144.

Brandon:

- Avis de la vacance pour le comté de—, 3.
 Avis de l'élection de James Ewen Matthews, 5.

Bren, Mitrailleuses:

- Rapport de l'hon. Henry Hague Davis sur le contrat ayant pour objet la fabrication de—, 11.
- Copie des dépositions, des plaidoyers et des pièces justificatives *re* enquête sur la fabrication des—, 23.
- Motion portant renvoi au comité des comptes publics du contrat entre l'Etat et la John Inglis Co. *re*—, du rapport du juge Davis, des pièces, etc.; débat, 59; débat et amendement de M. Manion, 70; amendement déclaré irrégulier par l'Orateur, 74; la Chambre maintient la décision, 74; amendement Stevens, 75, 80, 82, 84; amendement rejeté après vote, 88; motion adoptée après vote, 89.
- Copie du contrat passé entre l'Etat et la John Inglis Co. *re* fabrication de—, 73.
- M. MacNeil demande si l'on s'est procuré des renseignements sur les essais de la— à Bisley, 128; dépôt, 147.

Brevets:

- Rapport du commissaire des—, année terminée le 31 mars 1938, 14.

Budget:

- Le Gouverneur général transmet le— des dépenses prévues pour l'année expirant le 31 mars 1940; déferé au comité des Subsidés, 36.
- Le Gouverneur général transmet le— supplémentaire additionnel de l'année expirant le 31 mars 1939; déferé au comité des Subsidés, 233.
- Le Gouverneur général transmet le— supplémentaire spécial de l'année expirant le 31 mars 1940; déferé au comité des Subsidés, 289.
- Le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire requis pour l'année expirant le 31 mars 1940; déferé au comité des Subsidés, 507.

Budget, Discours du:

- Le— et résolutions, 368.

Bureaux de placement, Loi de coordination des:

- (Voir Travail, Ministère du—).

Burlington:

- (Voir Travaux publics).

C**Calgary:**

- (Voir Défense nationale).

Calgary-Ouest:

- Démission du très hon. Richard B. Bennett, député de—, 47.

Campbellton:

- (Voir Sécheresse, Zones de).

Canada Board of American Missions of the United Lutheran Church in America, The:

- (Voir United Lutheran Church).

Canada Life Assurance Company:

92ème rapport annuel des directeurs de la—, 29.

Canadian Clubs:

Bill No 101 (T du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation The Association of—"; message du Sénat, 353; 1ère lecture, 374; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 387; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 429; S.R. 658.

Canadian National (West Indies) Steamships Limited:

M. Stevens demande série de renseignements *re* navires de la—, 183; dépôt, 306.

Rapport annuel de la—, année terminée le 31 décembre 1938, 286.

Canadian Travellers, The Associated:

(*Voir* Associated Canadian Travellers).

Cancer:

M. Graydon demande quelles sommes l'Etat a dépensées pour les recherches relatives au—; dépôt, 62.

Cap-Breton:

(*Voir* Aviation).

Caron: (*Voir* Sécheresse, Zones de).

Cartier:

Avis de la vacance pour le comté de—, 3.

Avis de l'élection de Peter Bercovitch, 4.

Carton, Récipients en:

(*Voir* Coalitions).

Cens électoral:

Mémoire présenté par le commissaire du— sur la révision annuelle de la liste électorale, 48.

Central Finance Corporation:

Bill de la— transmis au comité du Règlement, 53; rapport, 83; adopté, 84.

Bill No 20, Loi concernant la— et changeant son nom en celui de "La Corporation canadienne de la Finance du Ménage"; 1ère lecture, 87; motion portant deuxième lecture; débat, 93; 2ème lecture et renvoi au comité de la Banque et du commerce, 386; motion tendant à rembourser des droits de \$1,400 versés pour un bill antérieur; motion est déclarée irrégulière, 394; rapporté avec des amendements, 427; comité plénier et 3ème lecture, 503; adopté au Sénat, 551; S.R. 659.

Chamberlain, Neville:

(*Voir* Munich).

Chambre des Communes:

Priorité accordée au débat sur le discours du Trône, 8.

Motion portant que le mercredi, 22 février, les avis de motions et les ordres du gouvernement auront la priorité, 93.

Motion portant que le lundi, 13 mars, les avis de motions et les ordres du gouvernement auront la priorité, 167.

Chambre des Communes—Suite

- Rapport de la Commission du service civil et résolution de la Commission de régie interne relative à la classification du personnel permanent de la—, 207; adoptée, 226.
- Suspension de l'article 28 du Règlement pour les séances des 30 et 31 mars, 281.
- Motion portant ajournement de la Chambre du 6 au 11 avril, 285.
- Motion portant qu'à partir du mercredi, 19 avril, la Chambre siégera le mercredi soir, 324.
- Motion portant que les bills du Sénat seront censés avoir été lus une première fois lorsqu'ils arriveront à la—, 361.
- Classification du personnel de la— et proposition à l'effet d'absorber des fonctionnaires temporaires dans le personnel permanent, 385.
- Motion portant que la Chambre ne s'ajournera pas à 11 heures, 399.
- Motion portant que les bills privés seront inscrits au *Feuilleton* le jour même où les comités de la Chambre font rapport à leur sujet, 428.
- Motion portant que la Chambre siégera samedi, le 6 mai, de 11 heures a.m. à 6 heures p.m., 428.
- Motion portant que la Chambre siégera, samedi, le 13 mai, 490.
- Motion portant que la Chambre se rassemblera à 11 heures le matin à partir de jeudi, 11 mai, 490.
- Motion portant ajournement de la Chambre jusqu'à 2.30 heures le 19 mai, 524.
- Motion portant adoption de la classification du personnel de la—, 650.

COMITÉS PERMANENTS

- Comité spécial chargé de dresser les listes des députés qui composeront les— de la Chambre, 8; rapport de ce comité, 39; adopté, 45; autorisation donnée aux comités d'étudier toute question que la Chambre leur soumettra, de faire rapport, etc., 46.
- Agriculture et colonisation*: Noms des membres du comité de l'—, 42; nom de M. Ross (Moose-Jaw) substitué à celui de sir Eugène Fiset, 335; 1er rapport, 381; adopté, 382; 2ème rapport, 428; 3ème rapport, 440.
- Banque et commerce*: Noms des membres du comité de la—, 41; nom de M. Ilsley substitué à celui de M. Rutherford, 73; le rapport de la Banque du Canada est déféré au comité de la—, 114; 1er rapport; adopté, 169; nom de M. Taylor (Nanaïmo), substitué à celui de M. Fournier (Hull), 211; 2ème rapport, 354; 3ème rapport; adopté, 355; 4ème rapport, 394; 5ème rapport, 427; 6ème rapport, 427; adopté, 433; 7ème rapport, 601; 8ème rapport, 601; proposition contenue dans le 8ème rapport est adoptée, 602.
- Bibliothèque*: Message du Sénat indiquant les sénateurs qui feront partie du comité mixte de la—, 28; noms des députés qui feront partie du comité de la—, 45; message au Sénat indiquant les noms de ces députés, 92; 1er rapport, 579.
- Bills privés*: Noms des membres du comité des—, 40; 1er rapport, 289; 2ème rapport, 353; 3ème rapport, 401; motion portant que le Comité des bills privés siégera pendant la séance de la Chambre, 488; 4ème rapport, 495; 5ème rapport, 497; 6ème rapport, 552.

Chambre des Communes—Suite

- Canadien-National*: Motion portant institution d'un comité permanent du—; noms des membres, 295; le budget du—, des Lignes aériennes Trans-Canada, transmis au comité du—, 297; 1er rapport, 306; adopté, 309; nom de M. Cameron substitué à celui de M. Fraser, 306; 2ème rapport, 354; 3ème rapport, 372.
- Chemins de fer, canaux et télégraphes*: Noms des membres du comité des—, 40; nom de M. Lacroix (Québec-Montmorency) substitué à celui de M. Girouard, 69; 1er rapport, 135; 2ème rapport, 382; motion portant que ce comité pourra siéger pendant les séances de la Chambre, 509; 3ème rapport, 514.
- Comptes publics*: Noms des membres du comité des—, 41; comptes publics et rapport de l'Auditeur-général pour l'année 1938, transmis au comité des—, 59.
- Motion portant renvoi au comité des— du contrat entre l'Etat et la *John Inglis Co.*, du rapport du juge Davis, des pièces produites, etc.; débat, 59; débat et amendement de M. Manion, 70; amendement est déclaré irrégulier, 74; amendement Stevens, 75, 80, 82, 84; amendement rejeté après vote, 88; motion adoptée après vote, 89; nom de M. McGeer substitué à celui de M. Streight, 103; nom de M. McPhee substitué à celui de M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), 103; nom de M. Dupuis substitué à celui de M. Dussault, 114; nom de M. Bertrand (Laurier) substitué à celui de M. Blais, 114; nom de M. Stirling substitué à celui de M. Casselman, 120; nom de M. Graydon substitué à celui de M. Brown, 120; nom de M. Green substitué à celui de M. Church, 120; nom de M. Kennedy substitué à celui de M. Hansell, 126; nom de M. Héon substitué à celui de M. Wermentinger, 126; nom de M. Bercovitch substitué à celui de M. Mullins, 126; nom de M. Kennedy substitué à celui de M. Elliott (Kindersley), 137; nom de M. MacInnis substitué à celui de M. Rowe (Athabaska), 147; motion portant que tous les contrats du ministère de la Défense nationale seront déferés au comité des comptes publics, 161; 1er rapport, 189; motion portant adoption du 1er rapport; amendement de M. MacNeil; amendement rejeté après vote; motion adoptée sur division, 200.
- Débats*: Noms des membres du comité des—, 44.
- Impressions*: Message du Sénat indiquant les sénateurs qui feront partie du Comité mixte des—, 28; noms des députés qui feront partie du Comité des—, 45; message au Sénat indiquant les noms de ces députés, 91; 1er rapport, 440.
- Marine et pêcheries*: Noms des membres du comité de la—, 43; nom de M. Mayhew substitué à celui de M. Ward, 181; 1er rapport; adopté, 281; 2ème et dernier rapport, 547; adopté, 551.
- Mines, forêts et cours d'eau*: Noms des membres du comité des—, 43.
- Privilèges et élections*: Noms des membres du comité des—, 39.
- Règlement*: Noms des membres du comité du—, 42; nom de M. Golding substitué à celui de M. Rutherford, 73; 1er rapport, 83; 2ème rapport, 84; 1er et 2ème rapport adoptés, 84; 3ème rapport; adopté, 230; 4ème rapport, 347; adopté, 361; 5ème rapport, 427; adopté, 428.
- Relations industrielles et internationales*: Noms des membres du comité des—, 44.

Chambre des Communes—Fin

Restaurant: Message du Sénat indiquant les sénateurs qui feront partie du comité du—, 27; motion indiquant les députés qui feront partie du comité du—, 132; message au Sénat pour l'informer de la motion précédente, 135.

COMITÉS SPÉCIAUX

Elections: Motion portant institution d'un comité spécial pour étudier les méthodes de division des comtés, les fonds électoraux, etc.; amendement de M. Pelletier; déclaré inacceptable par l'Orateur; amendement de M. MacNeil; déclaré inacceptable par l'Orateur, 185; décision de l'Orateur maintenue par un vote, 186; amendement de M. Coldwell; déclaré inacceptable par l'Orateur, 187; motion adoptée; instructions contenues dans une motion de M. Coldwell, 187; nom de M. Deslauriers substitué à celui de M. Dussault, 189; nom de M. McNevin (Victoria) substitué à celui de M. Wood, 189; 1er rapport, 203; adopté, 204; 2ème rapport, 297; 3ème rapport, 407; 4ème rapport, 485; 5ème et dernier rapport, 486; motion de M. Bothwell portant adoption du troisième rapport; débat, 493; adoptée, 507.

Pension du Service civil: Motion portant institution d'un comité spécial de la— pour étudier le fonctionnement de la Loi sur la—; noms des membres du comité; motion adoptée, 123; 1er rapport, 143; adopté, 145; 2ème rapport; adopté, 281; 3ème et dernier rapport, 422; adopté, 549.

Service civil: Motion portant institution d'un comité spécial du— pour étudier le fonctionnement de la Loi; noms des membres du comité; motion adoptée, 123; 1er rapport; adopté, 193; nom de M. Howard substitué à celui de M. Deachman, 229; 2ème et dernier rapport, 377; motion portant adoption de ce rapport; amendement de M. Glen; débat, 581.

Radio: Motion portant institution d'un comité spécial de la— pour étudier le rapport de la Commission, réviser les règlements et les méthodes, s'enquérir des recettes et dépenses, faire rapport, etc.; noms des membres du comité; motion adoptée, 85; 1er rapport, 120; adopté, 123; nom de M. Hurtubise substitué à celui de M. Ahearn, 181; 2ème rapport, 189; adopté, 190; 3ème rapport, 233; 4ème et dernier rapport, 486.

Champs de bataille nationaux, Commission des:

Bilan de la—, année terminée le 31 mars 1938, 12.

Charbon:

Dépôt de documents *re* fourniture de— aux édifices du Nouveau-Brunswick, 33.

M. Hansell demande total des octrois pour le— en 1938, 64; dépôt, 79.

M. Brooks demande le nombre de tonnes de houille grasse et d'anthracite importées en 1936, 1937 et 1938, 115; dépôt, 507.

M. Brooks demande quels tarifs de droits et taxes sont imposés sur le— et le coke venant de l'Allemagne; dépôt, 490.

Chaussures:

M. Homuth demande documents *re* requête des ouvriers en— de Waterloo-Sud, 66; dépôt, 92.

Chemins de fer:

- Bill No 3, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 20; 2ème lecture et renvoi au comité permanent des Chemins de fer, 110; le comité conseille de ne pas procéder davantage à l'étude du bill, 382; motion pour que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude de ce bill; débat, 399.
- M. Coldwell demande le montant que chaque ministère a versé aux deux grands réseaux canadiens en 1938-9, 99; dépôt, 290.
- M. Vien demande quels ont été de 1920 à 1938 le surplus ou le déficit, les recettes, les dépenses, les charges des deux réseaux canadiens, 105; dépôts, 120, 158.
- M. Johnston (Bow-River) demande quels prêts ou subventions l'Etat a accordés aux deux réseaux depuis dix ans, 183; dépôt, 228.
- Bill No 65 (B du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba; message du Sénat, 291; 1ère lecture, 310; 2ème lecture et renvoi au comité des Chemins de fer, canaux et télégraphes, 340; rapporté sans amendement, 382; comité plénier et 3ème lecture, 386; S.R. 398.
- Bill No 80, Loi concernant la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec, la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railways Company*; 1ère lecture, 316; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 326; adopté au Sénat, 353; S.R. 397.
- Bill No 103 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie de chemin de fer du Nouveau-Brunswick"; message du Sénat, 361; 1ère lecture, 362; 2ème lecture et renvoi au comité des chemins de fer, 370; rapporté sans amendement, 382; comité plénier et 3ème lecture, 386; S.R. 398.
- Bill No 138 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933"; message du Sénat, 485; 1ère lecture, 493; 2ème lecture, 555; comité plénier et progrès, 556; rapporté sans amendement et 3ème lecture, 561; S.R. 659.

National-Canadien:

- Rapport relatif aux travaux exécutés et aux dépenses faites pour le terminus de Montréal, 87.
- Bill No 22, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux; 1ère lecture, 90; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 154; adopté au Sénat, 177; S.R. 312.
- Rapport des travaux exécutés pour l'embranchement Senneterre-Rouyn, 92.
- M. Church demande série de renseignements *re* achèvement du terminus du— à Montréal, 96; dépôt, 165.
- M. Church demande documents *re* nouveau projet de terminus du— à Montréal, 101; dépôt, 174.
- Dépôt de documents *re* démission de M. James V. Murdoch, directeur du—, 120.
- M. Tustin demande total des frais de construction du nouvel hôtel du— à Vancouver, 182; dépôt, 215.
- M. Church demande quand le Conseil d'administration du— a ratifié la décision d'achever le terminus de Montréal, 217; dépôt, 307.
- Rapport annuel du—, année terminée le 31 décembre 1938, 286.

National-Canadien—Fin

- Rapport annuel du Fonds de garantie en fidei-commis du— pour l'année terminée le 31 décembre 1938, 286.
- Rapport de la maison George A. Touche et Cie *re* comptabilité du—, 286.
- M. Boulanger demande quels montants le— a dépensés en Québec depuis 1935 pour constructions nouvelles, 310; dépôt, 396.
- Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un bill pour autoriser le— à émettre des titres d'une valeur de \$25,821,707, afin d'acquitter des dépenses en immobilisations, racheter le capital de certaines dettes, autoriser le Gouverneur à garantir le principal, les intérêts et la caisse d'amortissement, etc.; 1ère lecture, 317; 2ème lecture, 320.
- Bill No 85, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada; 1ère lecture, 320; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 566; adopté au Sénat, 647; S.R. 659.
- M. Clarke (Rosedale) demande rapports des vérificateurs du— envoyés au ministre des Chemins de fer ou au ministre des Transports, 390; dépôt, 498.
- M. Francœur demande qui sont les membres du bureau d'administration du—; dépôt, 402.

Pacifique-Canadien:

Relevé indiquant les terres vendues par le—, année terminée le 30 septembre 1938, 17.

Chicago, Dérivation des eaux de:

M. Church demande si tous documents provenant des Etats-Unis *re*— seront déposés, 161; dépôt, 374.

Chirurgiens:

(Voir Collège Royal).

Chômage:

- Etat des sommes dépensées en 1937-8 dans les zones où le fédéral a assumé tout le coût de l'assistance, etc., 15.
- Rapport de l'enregistrement national des personnes qui recevaient de l'assistance en septembre 1938, 16.
- Copie d'un contrat entre l'Etat et Rodolphe Moreau *re* engagement de construire un mur de soutènement à Pointe-Gatineau, 19.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 23.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 48.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 51.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 54.
- M. Reid demande combien de chômeurs sont âgés de 50 ans et plus, etc., 62; dépôt, 165.
- M. Lalonde demande quel montant mensuel le fédéral a donné à Québec pour le— depuis 1938; dépôt, 64.

Chômage—Suite

- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 69.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 70.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 96.
- M. Lennard demande les mesures prises en 1938 par le ministère du Travail pour diminuer le—; dépôt, 100.
- M. Lennard demande si on a attiré plus de touristes en vue de diminuer le—; dépôt, 105.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 114.
- M. Brooks demande le total des subventions d'un montant fixe en 1936, 1937 et 1938, 115; dépôt, 216.
- Résolution de M. Neill à l'effet qu'il y a urgence d'instituer au Canada un système national d'assurance contributoire contre le—; amendement de M. Kennedy; débat, 117.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 123.
- Arrêté du conseil autorisant la dépense de \$1,020 en faveur de F. Knapman, blessé à l'entreprise n° 82, 137.
- Rapport relatif à l'enregistrement des personnes recevant des allocations de—, 137.
- M. Perley demande combien d'inspecteurs sont occupés en Saskatchewan pour l'assistance aux chômeurs; dépôt, 138.
- M. Walsh demande combien de jeunes ont reçu une formation dans Québec en vertu du plan Rogers-Bilodeau, 139; dépôt, 190.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 151.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 153.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 166.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 174.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 181.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 293-4.
- Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour atténuer le chômage, le marasme de l'agriculture, autoriser des travaux publics, fournir une assistance financière aux provinces; 1ère lecture, 187; motion pour que la Chambre se forme en comité plénier; débat, 196, 337, 340, 341, 344, 346; en comité et 2ème lecture, 350.
- Bill No 96, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole; 1ère lecture, 350; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 352; rapporté avec un amendement et étudié tel que modifié, 357; 3ème lecture, 364; adopté au Sénat, 383; S.R. 398.
- Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de favoriser la formation de jeunes chômeurs, d'allouer quatre millions cinq cent mille dollars à être dépensés durant une période de trois années, etc.; 1ère lecture, 187; 2ème lecture, 332.

Chômage—Fin

- Bill No 94, Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice; 1ère lecture, 332; motion pour la 2ème lecture; débat, 383; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements, 510; 3ème lecture, 523; adopté au Sénat, 525; S.R. 526.
- M. Walsh demande si le plan de formation des cultivateurs a été élaboré pour enlever des jeunes garçons aux villes et les placer sur des fermes, 195; dépôt, 374.
- M. MacInnis demande si le fédéral donne une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail, 196; dépôt, 228.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 208.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 208.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 208.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 229.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 282.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 308.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 323.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 324.
- Etat indiquant le nombre d'inspecteurs, de contremaîtres, etc., occupés à un ouvrage d'assistance à Campbellton, 330.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1938 relative à l'assistance aux chômeurs, 356.
- Rapport du Commissaire fédéral des allocations de—, 389.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 229.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 433.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 489.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 493.
- Liste d'arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 498.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 548.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 565.
- Arrêtés du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 580.
- Arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1939 relative à l'assistance aux chômeurs, 650.

Churchill:

(Voir Ports).

Cigares:*(Voir Tarif).***Cinématographe, Commission du:**

Résolution portant institution d'une— qui surveillera les entreprises cinématographiques de l'Etat, et d'une Commission interdépartementale qui centralisera la distribution des films; 1ère lecture, 85; en comité, débat, 168; 2ème lecture, 174.

Bill No 35. Loi créant une commission nationale du cinématographe; 1ère lecture, 175; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec un amendement, 187; 3ème lecture, 202; adopté au Sénat, 361; S.R. 397.

Clauses-Or:*(Voir Or).***Coalitions, Loi des enquêtes sur les:** *(Voir Travail, Ministère du).*

Rapport d'une enquête en vertu de la— sur la fabrication et la vente des récipients en carton, 290.

Code criminel:

Règlement modifiant l'article 3 des règles relatives aux appels dans les causes criminelles, 12.

Bill No 5, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 21; motion pour la 2ème lecture; débat, 110, 212, 326.

Bill No 10, Loi modifiant le— (Sweepstakes); 1ère lecture, 33; motion portant 2ème lecture; débat, 168.

Bill No 26, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 114; motion portant deuxième lecture; débat, 484.

Bill No 90, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 324; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 382; adopté au Sénat avec des amendements, 399; amendements du Sénat adoptés, 429; S.R. 526.

Bill No 131, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 434.

Coke:*(Voir Tarif).***Coldbrook:***(Voir Pêcheries).***Collège Royal des Médecins et Chirurgiens:**

Bill No 134 (J du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le— du Canada"; message du Sénat et 1ère lecture, 439; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.

Collin's Bay:*(Voir Pénitenciers).***Comités de la Chambre:***(Voir Chambre des Communes).*

Commerce:

- 46ème rapport annuel du ministère du—, pour l'année terminée le 31 mars 1938, 12.
- M. Tremblay demande le chiffre du— total du Canada en 1938, 96; dépôt, 110.
- M. Vien demande valeur du— extérieur du Canada, etc., de 1908 à 1938, 100; dépôt, 151.
- M. Macdonald (Souris) demande somme dépensée pour annoncer les marchandises "fabriquées au Canada", 148; dépôt, 580.
- M. Bouchard demande la somme dépensée en Québec depuis 1935 pour subsides au—, 310.

Commerce, Convention de:

- Copie d'une— entre le Canada et les Etats-Unis, 9.
- Notes pour l'interprétation de la— précédente, 9.
- Déclaration relative au bois, endossée par le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, 9.
- Lettres échangées entre le Canada et l'Angleterre *re* convention commerciale de 1937, 9.
- Lettres échangées entre le Canada et l'Afrique du Sud *re* accord commercial de 1932, 9.
- Lettres échangées entre le Royaume-Uni et le Canada, *re* marges de préférence sur le fer forgé, etc., 9.
- Résolution portant approbation de la— conclue à Washington le 17 novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique; débat, 93, 110, 124, 130, 133, 136, 145, 172; motion adoptée et la convention de commerce est déferée au comité des Voies et Moyens, 174.
- Copie, sous forme de tableaux, des changements tarifaires nécessités par la précédente convention de commerce, 175.
- La Chambre en comité des Voies et Moyens pour l'étude de la— entre le Canada et les Etats-Unis, 174, 204, 209, 211, 218, 232, 235; 1ère lecture et 2ème lecture des résolutions tarifaires de la—, 236.
- Bill No 164, Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique; 1ère lecture, 280; 2ème lecture après vote, 282; comité plénier et 3ème lecture, 283; adopté au Sénat, 347; S.R. 525.
- M. Maybank demande nombre de pays qui jouiront des diminutions tarifaires consenties aux Etats-Unis par la— avec les Etats-Unis, 62; dépôt, 158.
- M. Young demande combien de caisses d'oranges ont été importées en 1938, etc.; dépôt, 171.

Commerce et industrie:

- Bill No 60, Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie; 1ère lecture, 224; 2ème lecture comité plénier et 3ème lecture, 319; adopté au Sénat 361; S.R. 397.

Commissions:

- Dépôt de documents *re* commissions royales instituées depuis janvier 1900, 20, 33, 70.
- Dépôt de documents *re* commissions royales instituées depuis 1935, 20, 70.
- Dépôt de documents *re* commissions royales instituées de 1930 à 1935, 20.
- M. Church demande état relatif à la date d'institution, au coût, au rapport de la— Rowell, 106; dépôt, 157.

Compagnies:

Bill No 31, Loi modifiant la Loi des—, 1934; 1ère lecture, 132; motion pour la 2ème lecture; débat, 387; 2ème lecture, comité plénier, progrès, 570.

Compagnie de prêts et finance industrielle:

Rapport du Comité du Règlement relatif au bill de la—, 84; adopté, 84.

Bill No 21, Loi concernant La Compagnie de Prêts et Finance Industrielle; 1ère lecture, 87; 2ème lecture et renvoi au Comité de la Banque et du commerce, 386; rapporté avec des amendements, 427; en comité plénier et le comité abandonne l'étude du bill sans faire aucun rapport, 484; motion portant réinscription au *Feuilleton* du bill précédent; débat et motion rejetée, 499.

Comptes publics:

Les— du Canada, année terminée le 31 mars 1938, 13.

Conciliation et travail, Loi de la:

(Voir Travail).

Conférence internationale du Travail:

Texte des conventions et propositions adoptées par la— de sa 19ème à sa 24ème réunion et copie d'un arrêté du conseil relatif à la compétence de l'Etat et des provinces en ces matières, 581.

Conseil national des Recherches scientifiques:

Le 21ème rapport annuel du—, année 1937-8, 593.

Conseil privé:

M. Church demande documents *re* abolition des appels au—, 349; dépôt, 555.

Corporation canadienne de la Finance du Ménage:

(Voir Central Finance Corporation).

Cour Suprême:

Bill No 9, Loi modifiant la Loi de la—; 1ère lecture, 31; motion portant réimpression du bill avec certaines corrections avant la seconde lecture; adoptée, 220; motion pour la 2ème lecture; débat, 340; copie d'un arrêté du conseil ordonnant le renvoi à la Cour Suprême du bill No 9, pour savoir si les dispositions qu'il contient sont *intra vires*, etc., 361.

Crystal City:

(Voir Sécheresse, Zones de).

Cultivateurs et créanciers:

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi d'arrangement entre— 1934 pour prescrire que certaines procédures auront lieu au Manitoba après le 30 juin; 1ère lecture, 321; 2ème lecture, 320.

Bill No 86, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934; 1ère lecture, 327; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 326.

Cumberland:

(Voir Travaux publics).

D

Davis, Henry Hague:

(Voir Bren, Mitrailleuses).

Dead Lake:

(Voir Sécheresse, Zones de).

Debt Adjustment Act:

(Voir Alberta).

Défense nationale:

Copie des contrats signés par le ministère de la—, 15.

Etat indiquant la quantité totale de charbon acheté par le ministère de la— de 1930 à 1938, 15.

Rapport du ministère de la—, année terminée le 31 mars 1938, 17.

M. Lockhart demande noms des soumissionnaires pour 68 cadres de cible; dépôt, 61.

M. MacNeil demande qui sont les membres du Conseil de la Défense, etc.; dépôt, 63.

M. Lockhart demande nombre d'hommes occupés en 1938 au camp de Niagara; dépôt, 63.

Résolution portant institution d'un Conseil d'achat de la— pour contracter marchés relatifs aux munitions, etc., empêcher les prix abusifs, autoriser un emprunt et créer un fonds d'amortissement; 1ère lecture, 76; en comité; progrès, 178; 2ème lecture, 179.

Bill No 38, Loi constituant un Conseil des achats de la Défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins; 1ère lecture, 180; 2ème lecture; comité plénier et progrès, 191, 202, 284, 312; rapporté avec des amendements, 313; 3ème lecture, 318; adopté au Sénat avec des amendements, 420; amendements du Sénat adoptés, 523; S.R. 658.

Bill No 19, Loi modifiant la Loi du ministère de la—; 1ère lecture, 85.

M. Clark (Rosedale) demande valeur des machines, du matériel achetés directement des manufacturiers par la—, 100.

M. Lennard demande valeur des machines, du matériel importés des Etats-Unis par la—, 100; dépôt partiel, 513.

Liste des compagnies à qui on a demandé soumissions pour approvisionnement en bœuf du district militaire No 10, 102; dépôt, 190.

M. Maybank demande documents re embauchage de chauffeurs civils aux casernes de Fort Osborne, 116.

M. MacNeil demande si un contrat a été passé entre l'Etat et la *Montreal Construction, Supply and Equipment Co.* pour fabrication d'obus, 128; dépôt, 152.

M. Tustin demande combien d'entreprises ont été adjudgées pour la fabrication d'obus ou de caisses à munitions, 138; dépôt, 152.

M. McGregor demande si on a acheté des épinettes pour décoration des terrains des casernes militaires de Calgary, 138; dépôt, 152.

M. MacNeil demande si l'Etat s'est engagé, par contrat, à fournir des machines à la *Montreal Construction Supply and Equipment Co.*, 139.

M. MacNeil demande documents re entreprise adjudgée à la *Montreal Construction Supply and Equipment Co.*, 141.

Défense nationale—Fin

Mémoire daté le 4 octobre 1937, rédigé par le maître-général de l'artillerie *re* entreprise adjugée à la *Montreal Construction Supply and Equipment Ltd.*, 148.

Motion portant que tous les contrats signés par le ministère de la— seront déferés au comité des comptes publics, 161.

M. MacNeil demande avec quelles compagnies le ministère de la— a complété des arrangements pour la fabrication d'avions, 171; dépôt, 229.

M. MacNeil demande si le ministère de la— a acheté des carabines, 171; dépôt, 229.

M. MacNeil demande combien de personnes sont occupées à l'arsenal de l'Etat, à Lindsay, 172; dépôt, 286.

M. MacNeil demande combien de personnes sont occupées à l'arsenal de Québec, 172; dépôt, 211.

M. Church demande quelle somme le Canada a dépensée pour sa défense de 1921 à 1938, 294; dépôt, 382.

M. MacNeil demande copie de la Loi de l'armée et du manuel de loi militaire, 311; dépôt, 336.

Copie des contrats du ministère de la— pour tuniques de serge, cartouches, pièces d'avions, huile, machines pour la fabrication de mitrailleuses, 374.

Copie de contrats passés par le ministère de la— pour diverses fournitures militaires, 513.

Dépenses imprévues:

Etat des déboursés en vertu du poste pour les—, 12.

Deux-Montagnes, Lac des:

(Voir Oka Sand and Gravel Co.).

Dimanche:

Bill No 7, Loi modifiant la Loi du—; 1ère lecture, 27; 2ème lecture, comité plénier et rapporté sans amendement, 136; 3ème lecture, 167.

Discours du Trône:

Texte du— à l'ouverture de la session, 5.

Préséance donnée au débat sur le—, 8.

Le— prononcé par Sa Majesté George VI lors de son passage, 526.

Le— prorogeant la session, 659.

District fédéral:

Rapport de la Commission du— et bilan pour l'année terminée le 31 mars 1938, 12.

M. Hyndman demande de qui la Commission du— a acheté des terrains pour en former des parcs depuis le début, 99; dépôt, 104.

Divorces:

ASTON, AMBROSE TIBBITS: Bill No 118 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 394; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.

ATKINSON, EDYTHE MARJORIE BURKE: Bill No 41 (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 196; 1ère lecture, 201; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 204; rapporté sans amendement, 289; 3ème lecture, 300; S.R. 312.

Divorces—Suite

- ATKINSON, LOLA, MARGARET M.: Bill No 111 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 389; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 398; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- BAKER, GERTRUDE SAUL: Bill No 45 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 215; 1ère lecture, 220; 2ème lecture et renvoi au comité des Bills privés, 225; rapporté sans amendement, 289; 3ème lecture, 300; S.R. 312.
- BAZAR, ROSE EDITH WINER: Bill No 124 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- BELL, MARGARET MAUD T.: Bill No 116 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 393; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- BLAIN, ANNA LASNIER: Bill No 48 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 215; 1ère lecture, 220; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 225; rapporté sans amendement, 290; 3ème lecture, 300; S.R. 312.
- BOND, LESLIE W.: Bill No 79 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 315; 1ère lecture, 324; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 340; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 429; S.R. 658.
- BROWN, MURIEL SUCKLING: Bill No 137 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 439; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- BRUCK, ZENO: Bill No 112 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 389; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 399; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- BUTLER, HERBERT JOHN: Bill No 47 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 215; 1ère lecture, 220; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 225; rapporté sans amendement, 290; 3ème lecture, 300; S.R. 312.
- CARDWELL, MARY F. TODD L.: Bill No 46 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 215; 1ère lecture, 220; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 225; rapporté sans amendement, 290; 3ème lecture, 300; S.R. 312.
- CASSELMAN, DORIS MABEL: Bill No 122 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- COBURN, ANNIE M. B.: Bill No 49 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 215; 1ère lecture, 220; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 225; rapporté sans amendement, 290; 3ème lecture, 300; S.R. 312.

Divorces—Suite

- COLLETTE, PHILIPPE EMILE: Bill No 136 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 439; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- DESNOYERS, JEANNE BEAUREGARD: Bill No 100 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 352; 1ère lecture, 356; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 370; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 429; S.R. 658.
- DRENNAN, EARL KEITH: Bill No 51 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 218; 1ère lecture, 220; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 225; rapporté sans amendement, 290; 3ème lecture, 301; S.R. 312.
- DRUMMOND, YVONNE: Bill No 71 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Otillie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, aussi connue sous le nom de—"; message du Sénat, 292; 1ère lecture, 294; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; le comité conseille que le bill soit retiré, 402; motion portant nouveau renvoi du bill au comité avec instruction d'examiner s'il y a lieu de suspendre l'article 100 du Règlement relativement audit bill, 483; le comité recommande que l'article 100 soit suspendu relativement audit bill, 495; la proposition du comité quant à l'article 100 est adoptée, 496; rapporté sans amendement, 497; comité plénier et 3ème lecture, 556; S.R. 658.
- DURIEUX, JOSEPH MAURICE: Bill No 109 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 383; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 387; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- DURRELL, EVA CLARA DOE: Bill No 129 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 421; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- FEASEY, ERNEST JAMES: Bill No 127 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 421; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- FOX, MYRTLE JANE RAMSAY: Bill No 108 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 383; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 387; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- GRUNAU, ADÈLE ADFELDT: Bill No 99 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 352; 1ère lecture, 356; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 370; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 429; S.R. 658.
- HIGGINBOTHAM, KATHLEEN: Bill No 123 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- HOPSON, LUCY VIOLET SIGGINS: Bill No 145 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 546; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 549; rapporté sans amendement, 552; comité plénier et 3ème lecture, 556; S.R. 659.

Divorces—Suite

- LAMOUREUX, MABEL GERTRUDE M.: Bill No 50 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 215; 1ère lecture, 220; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 225; rapporté sans amendement, 290; 3ème lecture, 300; S.R. 312.
- MARTINSSON, PER ERNST: Bill No 52 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 218; 1ère lecture, 220; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 225; rapporté sans amendement, 290; 3ème lecture, 301; S.R. 312.
- MAYNE, EDITH C. SHAW: Bill No 78 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 315; 1ère lecture, 324; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 340; rapporté sans amendement, 354; comité plénier et 3ème lecture, 369; S.R. 398.
- MILLER, SARAH SHERRY: Bill No 114 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message et 1ère lecture, 389; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 398; rapporté sans amendement, 402; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- MOLSON, HELEN KERR HOGG: Bill No 98 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 351; 1ère lecture, 356; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 370; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 429; S.R. 658.
- MORRIS, HAROLD: Bill No 135 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 439; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- NILSSON, WINNIFRED MAY ROUTLEDGE: Bill No 126 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 421; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- NORMAN, SARAH THERESA: Bill No 69 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 291; 1ère lecture, 294; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 353; comité plénier et 3ème lecture, 369; S.R. 398.
- O, ANNE VER TREES H. ACENA: Bill No 119 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 394; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- OLIVER, ELSIE VICTORIA: Bill No 121 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- PÉPIN, BLANCHE A. B.: Bill No 105 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 383; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 387; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- PETERS, ETHEL JEAN: Bill No 128 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 421; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.

Divorces—Suite

- POCOCK, CONSTANCE L. T. M.: Bill No 77 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 315; 1ère lecture, 324; 2ème lecture et renvoi au Comité des bills privés, 340; rapporté sans amendement, 354; comité plénier et 3ème lecture, 369; S.R. 398.
- POZOMICK, DOROTHY BORETSKY: Bill No 120 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 420; deuxième lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- REDDY, AGNÈS K. B.: Bill No 106 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 383; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 387; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- RITTNER, JANNI K.: Bill No 117 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 394; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- ROBERTS, ROBERTA C. C.: Bill No 115 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 393; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 430; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 503; S.R. 658.
- RONCARI, STEFANO GUILIO L.: Bill No 43 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 199; 1ère lecture, 204; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 212; rapporté sans amendement, 289; comité plénier et 3ème lecture, 300; S.R. 312.
- ROSA, MARIE LOUISE ROSSETTI DI: Bill No 42 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 196; 1ère lecture, 201; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 204; rapporté sans amendement, 289; comité plénier et 3ème lecture, 300; S.R. 312.
- SOLOWAY, ESTHER STEINBERG: Bill No 113 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 389; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 398; rapporté sans amendement, 402; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- STAROSELSKY, ETHEL R.: Bill No 107 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 383; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 387; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.
- URQUHART, JEAN WINNIFRED HUNTER: Bill No 68 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 291; 1ère lecture, 294; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 353; comité plénier et 3ème lecture, 369; S.R. 398.
- WILLIAMS, AUDREY E. LOGAN: Bill No 125 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 421; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 484; rapporté sans amendement, 495; comité plénier et 3ème lecture, 504; S.R. 658.
- YAUN, DOROTHY G. M. H.: Bill No 110 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 389; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 398; rapporté sans amendement, 401; comité plénier et 3ème lecture, 430; S.R. 658.

Divorces—Fin

YUILL, HELEN KATHLEEN: Bill No 70 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 292; 1ère lecture, 294; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 354; comité plénier et 3ème lecture, 369; S.R. 398.

Dominion Steel and Coal Co.:

M. Pelletier demande montant des subventions versées à la—, 66; dépôt, 96.

Doomsday Book:

M. Church demande si le gouvernement compilera un— portant sur la défense, l'industrie, le capital humain, le chômage, la vie ouvrière, etc., 60; dépôt, 80.

Douanes, Tarif des: (*Voir* Voies et Moyens).

Bill No 141, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 539; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 550; adopté au Sénat, 561; S.R. 658.

Drapeau National:

M. McIntosh demande, par résolution, institution d'un comité qui examinerait l'à-propos d'adopter un— qui symboliserait le pays; débat, 102.
M. Church demande si la question du— pour la prochaine visite du Roi a été étudiée, etc., 336; dépôt, 346.

Dry Salt Fish Producers:

M. Brooks demande documents *re* paiement d'une subvention à la—, 217; dépôt, 293.

Duff, Sir Lyman P.:

Sanctionne certains bills, 312.
Sanctionne certains bills, 397.
Sanctionne certains bills, 658.

E**Eatonsville:**

(*Voir* Travaux publics).

Eboulements, Les:

(*Voir* Quais).

Edifices publics:

M. Kennedy demande quels— l'Etat prend à bail dans la ville d'Edmonton, 148; dépôt, 178.
M. Church demande de quels— l'Etat est propriétaire à Toronto, 194; dépôt, 418.
M. Walsh demande si l'Etat a acheté l'emplacement d'un— à Tweed, etc., 195; dépôt, 368.
M. Walsh demande documents *re* achat ou échange de terrains pour un— à Tweed, 196; dépôt, 654.
M. Brooks demande si le fédéral a contribué à la construction d'— municipaux, 549; dépôt, 650.

Edwards, Alexander McKay:

Décès de—, député de Waterloo-Sud, 2.

Eglise presbytérienne:

Bill No 58 (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le bureau de fiducie de l'— au Canada"; message du Sénat, 221; 1ère lecture, 224; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 235; rapporté avec des amendements, 290; comité plénier et 3ème lecture, 301; message du Sénat acceptant les amendements des Communes, 312; S.R. 312.

Eglise-unie:

Bill No 57 (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'— du Canada"; message du Sénat, 221; 1ère lecture, 224; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 235; rapporté avec des amendements, 290; comité plénier et 3ème lecture, 301; message du Sénat acceptant les amendements des Communes, 311; S.R. 312.

Elections:

Rapport du directeur général des— sur les élections partielles de l'année 1938, 19.

Rapport du directeur général des—, 19.

Bill No 23, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938; 1ère lecture, 90; motion pour la 2ème lecture; adoptée après débat; en comité plénier; progrès, 136, 504.

Résolution tendant à modifier la Loi des—, 1938, pour limiter les dépenses des candidats, imposer l'envoi de rapports, prescrire des amendes dans les cas d'infraction et autoriser le paiement des dépenses nécessaires; 1ère lecture, 529.

Emprunts:

(Voir Finances).

Enquêtes:

M. Marshall demande quelles— ont eu lieu en Alberta en vertu de la Loi des— durant 1935, 1936, 1937 et 1938, 116; dépôt, 147.

Enquêtes en matière de différends industriels, Loi:

(Voir Travail, Ministère du).

Enseignement technique, Loi d': (Voir Travail, Ministère du).

Résolution portant modification de la— pour rendre disponibles durant les dix prochaines années toute partie des allocations non dépensées; 1ère lecture, 77; 2ème lecture, 149.

Bill No 33, Loi modifiant la Loi d'—; 1ère lecture, 149; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 159; adopté au Sénat, 177; S.R. 312.

Escuminac:

(Voir Travaux publics).

Esquimalt:

(Voir Marine).

Etats-Unis d'Amérique: (*Voir* Commerce, Conventions de).

- Copies anglaise et française de la convention de commerce entre le Canada et les—, 9.
 Notes échangées *re* interprétation de l'article 1 de la convention précédente, 9.
 Déclaration relative au bois, 9.
 Lettres relatives aux modifications de la convention précédente, 9.
 Arrêté du conseil, C.P. 2572, du 13 octobre 1938, *re* permis aux navires de pêche des— d'acheter provisions ou agrès au Canada, 18.
 M. Maybank demande quels pays jouiront de diminutions du tarif par suite du traité entre le Canada et les Etats-Unis, 62; dépôt, 158.

Expositions:

- M. Hayhurst demande le coût de la participation du Canada à l'— impériale de Glasgow, 96; dépôt, 190.
 M. Clarke (Rosedale) demande le coût total du pavillon canadien à l'— de New-York; dépôt, 552.

F**Faillites:**

- Arrêté du conseil transférant l'administration de la Loi des— du ministre des Finances au secrétaire d'Etat, 37.

Fiducie, Compagnies de:

- Bill No 28, Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires; 1ère lecture; 2ème lecture, comité plénier, 3ème lecture, 154; adopté au Sénat, 177; S.R. 312.

Fil:

(*Voir* Tarif).

Finances:

- Résolution portant autorisation d'emprunter 750 millions de dollars pour rembourser ou retirer de la circulation des titres du Canada et pour d'autres fins; 1ère lecture, 60; en comité et progrès, 85, 106, 159; amendement de M. Landeryou; amendement déclaré irrégulier par le président; la Chambre maintient la décision du président, 325; progrès, 326; 2ème lecture, 331.
 Bill No 93, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public; 1ère lecture, 332; motion pour la 2ème lecture; amendement de M. Landeryou; sous-amendement de M. Coldwell; débat, 510; sous-amendement rejeté sur division et amendement rejeté après vote, 544; 2ème lecture; comité plénier et progrès, 545; 3ème lecture, 565; adopté au Sénat, 591; S.R. 659.
 M. Hyndman demande le total des taxes fédérales, provinciales et municipales durant les trois dernières années, 63; dépôt, 63.
 M. Pouliot demande mémoire *re* ancienne et nouvelle méthode de contrôle de la Trésorerie, 67; dépôt, 79.
 M. Elliott (Kindersley) demande état des emprunts rachetés en 1938 à New-York ou à Londres, 101; dépôt, 121.
 M. Hyndman demande quelle somme d'argent le fédéral a donnée à chaque province depuis trois ans; dépôt, 104.

Finances—Fin

- M. Heaps demande montant de la dette du Canada en 1914, en 1920, etc., 116; dépôt, 170.
- M. Marsh demande le montant des obligations municipales en souffrance en 1930, etc., 138; dépôt, 199.
- M. Lennard demande la date, le montant, etc., des mandats du Gouverneur général depuis la dernière session, 171; dépôt, 178.
- M. Casselman demande copie des arrêtés du conseil autorisant l'émission de mandats du Gouverneur, 217; dépôt, 307.
- M. Thompson demande état montrant la dette de l'Etat en 1914, 1920, 1935, 1938, 231; dépôt, 309.
- M. Marshall demande pour quels montants le Dominion, la Banque du Canada et les banques autorisées ont émis de la monnaie fiduciaire, 231.
- M. Hayhurst demande total des dettes envers l'Etat résiliées en Saskatchewan de 1935 à 1938, 231; dépôt, 324.
- M. Fontaine demande le total de la dette du Canada en 1911, 1921, 1935, 231; dépôt, 286.
- M. Elliott (Kindersley) demande état des frais d'une émission de £10,000,000 à Londres, 295; dépôt, 308.

Forbes, Quai:

(Voir Travaux publics).

Fort Osborne:

(Voir Défense nationale).

Fort-William:

(Voir Ports).

Friar's Head:

(Voir Travaux publics).

Fromage:

Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'accorder des subventions pour la construction, l'isolement, la réfrigération, la réfection et l'outillage des fromageries et pour le fromage de haute qualité; 1ère lecture, 316; 2ème lecture, 321.

Bill No 88, Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries; 1ère lecture, 321; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 364; rapporté avec un amendement et 3ème lecture, 368; adopté au Sénat, 387; S.R. 398.

G**Gariépy, J. Arthur:**

(Voir Marine).

Gaspé:

(Voir Chômage).

Généalogie du bétail:

(Voir Bétail).

George VI, Sa Majesté:

- Le Gouverneur général annonce que— se rendra au Sénat le 19 mai, vendredi, pour proroger la session ou sanctionner certains bills, 437.
- Résolution portant qu'une Adresse sera présentée à Sa Majesté— à l'occasion de sa venue au Canada, 508.
- demande à la Chambre des Communes de se rendre immédiatement au Sénat, 525.
- donne la sanction royale à certains bills, 525.
- adresse, du Trône, un discours aux deux Chambres réunies, 526.

Glasgow:

(Voir Expositions).

Gouverneur général, Son Excellence:

- Message annonçant la présence de— au Sénat, le 12 janvier pour ouvrir la session, 1.
- Message de— convoquant les Communes au Sénat, 2.
- Lit le discours du Trône, 5.
- Annonce les noms des membres de la Commission de Régie intérieure, 8.
- Transmet le budget des dépenses prévues pour l'année expirant le 31 mars 1940, 36.
- Transmet le budget supplémentaire additionnel de l'année expirant le 31 mars 1939, 233.
- Transmet le budget des sommes supplémentaires spéciales requises pour l'année expirant le 31 mars 1940, 289.
- Annonce à la Chambre que le juge Duff se rendra au Sénat le 5 avril pour sanctionner certains bills, 305.
- Annonce à la Chambre que le juge Duff se rendra au Sénat le 2 mai pour sanctionner certains bills, 393.
- Annonce à la Chambre que Sa Majesté le Roi se rendra au Sénat, vendredi, 19 mai, à trois heures, pour proroger la session ou sanctionner certains bills, 437.
- Transmet le budget des sommes supplémentaires requises pour l'année expirant le 31 mars 1940, 507.
- Annonce à la Chambre que le juge Duff se rendra au Sénat, le 3 juin, pour sanctionner des bills et proroger la session, 657.

Govenlock:

(Voir Sécheresse, Zones de).

Grains:

- Rapport annuel de la Commission des— du Canada, année 1938, 181.
- Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un bill afin que la Commission des— surveille les transactions à terme, qu'un surveillant suive ces transactions à la Bourse, etc.; 1ère lecture, 224; 2ème lecture, 318.
- Bill No 81, Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grains à terme; 1ère lecture, 318; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 327; adopté au Sénat avec des amendements, 387; amendements du Sénat adoptés, 428; S.R. 526.
- Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un bill pour favoriser la vente collective de tous grains autres que le blé, et de produits agricoles, par la garantie d'un paiement initial, etc.; 1ère lecture, 317; 2ème lecture, 321.

Grains—Fin

Bill No 89, Loi ayant pour objet d'aider et d'encourager la vente coopérative des produits agricoles; 1ère lecture, 322; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 419; rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 429; adopté au Sénat, 497; S.R. 525.

Bill No 62, Loi modifiant la Loi des— du Canada; 1ère lecture, 230; 2ème lecture et renvoi au comité permanent de l'agriculture, 322; rapporté avec des amendements, 428; comité plénier et rapporté avec des amendements, et 3ème lecture, 511; adopté au Sénat, 577; S.R. 659.

Grains de semence:

Rapport relatif aux— et aux dettes pour assistance, 14.

Grand Bend:

(Voir Travaux publics).

Grande guerre: (Voir Réparations).

M. Héon demande total des enrôlements au Canada, pour la—, nombre de morts, de blessés, 116; dépôt, 135.

Grass Cove:

(Voir Travaux publics).

Grèce:

M. Marshall demande documents *re* prêt à la—; dépôt, 63.

Guerre:

Bill No 16, Loi sur le statut du Canada en temps de—; 1ère lecture, 54; motion pour la 2ème lecture; débat, 291.

H**Hamilton:**

(Voir Travaux publics).

Highland, Parc:

(Voir Parcs Nationaux).

Homard:

Motion portant ajournement de la Chambre pour étudier la destruction récente de nasses à—; débat et motion retirée, 60.

M. Brooks demande documents *re* assistance à accorder aux pêcheurs de—, 217; dépôt, 293.

Homuth, Karl:

Elu député de Waterloo-Sud, 4.

Prend son siège en Chambre, 5.

Huiles végétales:

Dépôt de documents échangés entre le Haut-Commissaire du Canada à Londres et le secrétaire d'Etat aux Dominions *re*—, 544.

Ordonné que les documents précédents soient imprimés aux Procès-Verbaux, 544.

Huiles végétales et animales :*(Voir Tarif).***Huron :***(Voir Tempérance, Loi de).***Hypothèques :**

Résolution portant qu'il y a lieu de constituer une Banque hypothécaire centrale, de pourvoir aux traitements du personnel, d'acheter des parts de la Banque pour dix millions, de rembourser les pertes subies, d'autoriser le gouvernement à garantir le principal et l'intérêt des obligations à être émises, de décréter les autres dispositions législatives nécessaires; 1ère lecture, 391; 2ème lecture, 434.

Bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale; 1ère lecture, 434; motion pour la 2ème lecture; amendement de M. Pelletier; amendement retiré; débat, 543; 2ème lecture et renvoi au comité de la banque, 555; rapporté avec des amendements, 601; 3ème lecture, 650; adopté au Sénat avec des amendements, 655; message, adopté après vote, à l'effet que la Chambre accepte certains amendements du Sénat et rejette les autres, 656; message à l'effet que le Sénat n'insiste pas sur les amendements rejetés par la Chambre, 657; S.R. 659.

I**Immigration :**

Relevé des permis d'entrée et de séjour au Canada, année civile 1938, 13.
Rapport de la Commission chargée d'enquêter sur l'entrée illégale d'étrangers au Canada, 19.

Bill No 14, Loi modifiant la Loi de l'—; 1ère lecture, 48; motion pour la 2ème lecture; motion et bill retirés, 191.

M. Casselman demande nombre des fonctionnaires de l'— à Cornwall, Morrisburg, Prescott, Brockville, Gananoque, Kingston; dépôt, 65.

M. Fontaine demande nombre d'immigrants admis de 1911 à 1921, et de 1921 à 1930, 231; dépôt, 285.

Impôt sur le revenu : *(Voir Voies et Moyens).*

M. Clarke (Rosedale) demande total de l'— perçu chaque année depuis que l'impôt a été imposé, 295; dépôt, 309.

Bill No 142, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu; 1ère lecture, 539; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements, 549; 3ème lecture, 552; adopté au Sénat avec des amendements, 591; les Communes acceptent les amendements du Sénat mais en protestant contre le droit du Sénat à faire ces amendements, 594; S.R. 659.

Imprimerie publique :

Rapport de l'—, année terminée le 31 mars 1938, 14.

Impressions :

M. Coldwell demande quelles sont les compagnies qui impriment les timbres-poste, les timbres d'accise, les obligations de l'Etat, etc., 316; dépôt, 345.

Indiens:

- Liste des prêts consentis aux—, année civile 1938, 13.
 Copie des règlements édictés en vertu de l'article 161 de la Loi des—, 13.
 Relevé des affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des—, année terminée le 31 mars 1938, 13.
 Etat des ventes et locations annulées de certains terrains, année civile 1938, 13.
 M. Douglas (Queens) demande quelle somme le ministère des Affaires indiennes a dépensée en 1935 dans l'Ile du Prince-Edouard, 479; dépôt, 489.

Industrie laitière:

- Bill No 44, Loi modifiant la Loi de l'—; 1ère lecture, 201; motion pour la 2ème lecture, 346.
 Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'— pour constituer un Conseil consultatif et autoriser le paiement des frais de déplacement des gens qui en feront partie; 1ère lecture, 311; 2ème lecture, 319.
 Bill No 84, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière; 1ère lecture, 319; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 365; adopté au Sénat, 383; S.R. 398.

Instruments royaux:

- Bill No 76, Loi pourvoyant au scellage des—; 1ère lecture, 309; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 326; adopté au Sénat, 383; S.R. 398.

Interprétation:

- Bill No 2, Loi modifiant la Loi d'—; 1ère lecture, 20; motion pour la 2ème lecture; débat, 179.

Inverness-Richmond:

(Voir Travaux publics).

Iona:

(Voir Travaux publics).

Italie:

- M. Lennard demande si l'Institut Italo-Canadien a demandé de se servir de bureaux de l'Etat, etc., 316; dépôt, 329.

J**Jacobs, Samuel William:**

Décès de—, député de Cartier, 2.

Jacques-Cartier, Pont:

(Voir Ports).

Japon:

- M. MacNeil demande si de gros capitalistes du— contrôlent des forêts de l'île Malcolm, etc., 153; dépôt, 336.
 M. Cahan demande si des drapeaux ou de l'étamine de fabrication japonaise sont compris dans des marchés adjugés par l'Etat, 330; dépôt, 339.

Jeunes chômeurs, Formation des:

(Voir Chômage).

John Inglis Company Ltd.:

(Voir Bren, Mitrailleuses).

Johnston National Storage Limited:

(Voir Quais).

Juge en chef:

Bill No 91, Loi concernant le— du Canada; 1ère lecture, 324; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 364; adopté au Sénat, 383; S.R. 398.

Justice:

M. Stevens demande documents *re* cause de "Le Roi vs Walker", 217.

K**Knapman, F.:**

(Voir Chômage).

Kootenay-Ouest:

(Voir Quais).

L**Laflèche:**

(Voir Sécheresse, Zones de).

Lait:

(Voir Industrie laitière).

Lake of the Rivers:

(Voir Sécheresse, Zones de).

Légations:

M. Church demande combien de— à l'étranger le Canada maintient, etc., 139; dépôt, 170.

Lignes aériennes Trans-Canada:

Rapport annuel des directeurs des—, année terminée le 31 décembre 1938, 286.

Lim, Gordon:

M. Green demande documents *re* envoi de représentants en Chine dans la cause de Le Roi vs—, 510; dépôt, 649.

Limitation of Actions Act:

(Voir Alberta).

Lincoln:

(Voir Milice).

Lindsay:

(Voir Défense nationale).

Livres:

M. Marsh demande combien de livres ne sont pas transportés par les postes, 138; dépôt, 194.

Logement:

M. Fafard demande montant global dépensé chaque année en Québec en vertu des lois sur le—, 310; dépôt, 329.

Loisirs:

M. Marshall demande série de renseignements *re* Commission internationale des— et de la récréation, 329; dépôt, 330.

London:

Avis de la vacance pour le comté de—, 2.

Avis de l'élection de l'hon. R. J. Manion, 4.

Long Creek Dam:

(Voir Sécheresse, Zones de).

Lutheran Church:

(Voir United Lutheran Church).

M**MacKay's Point:**

(Voir Travaux publics).

Maguire, Samuel J.:

(Voir Ports).

Malcolm, Ile:

(Voir Japon).

Manion, L'hon. Robert James:

Elu député de London, 4.

Prend son siège en Chambre, 5.

Manitou Beach:

(Voir Radio).

Marine:

Copie des ordres expédiés à l'armée navale canadienne du 1er août 1938 au 2 janvier 1939, 16.

M. Tremblay demande le total des navires enregistrés au Canada; dépôt, 60.

Copie des règlements de la— royale canadienne, 137.

M. Héon demande documents *re* pilote J. Arthur Gariépy, etc., 140; dépôt, 173.

M. Church demande coût total du nouveau navire entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, 182; dépôt, 220.

Marine—Fin

- M. MacNeil demande copie de la Loi sur la discipline navale, etc., 330.
 M. MacNeil demande copie des conventions entre le Canada et la Grande-Bretagne *re* stations navales d'Esquimalt et Halifax, 330; dépôt, 419.
 Copie d'ordres généraux promulgués pour la— royale du Canada, 382.
 M. Douglas (Queens) demande quelle somme le ministère de la— a dépensée en 1935, dans l'Île du Prince-Edouard, 419; dépôt, 489.

Marins:

- Etat des recettes et des dépenses pour les— malades ou dans l'indigence, année terminée le 31 mars 1938, 17.

Masefield:

- (Voir Sécheresse, Zones de).

Matthews, James Ewen:

- Elu député de Brandon, 5.
 Prend son siège en Chambre, 5.

Médecins:

- (Voir Collège Royal).

Médicaments brevetés et spécialités pharmaceutiques:

- Rapport relatif aux—, 17.

Meubles:

- (Voir Tarif).

Midland Railway Company, The:

- (Voir Chemins de fer).

Milice:

- Copie d'ordres généraux promulgués pour la— du 15 juin au 15 décembre, 16.
 M. Lockhart demande documents *re* nouveau champ de tir dans Lincoln, 66; dépôt, 227.
 Copie d'ordres généraux promulgués pour la— du 17 décembre 1938 au 16 janvier 1939, 69.
 Bill No 18, Loi modifiant la Loi de la—; 1^{ère} lecture, 84; motion pour la 2^{ème} lecture; débat, 301.
 Copie d'ordres généraux promulgués pour la— le 1^{er} février 1939, 137.
 M. Malette demande la somme dépensée pour les bataillons scolaires chaque année de 1930 à 1938, 202; dépôt, 220.
 Copie d'ordres généraux promulgués pour la— du 15 février au 1^{er} mars 1939, 223.
 Copie de règlements et ordonnances adressés à la— canadienne au nom du Roi, 293.
 M. Bouchard demande montants dépensés en Québec pour entraînement des cadets, 310.
 M. Church demande si l'on donnera aux miliciens en service pendant la visite du Roi une solde ou autre allocation, 343; dépôt, 345.
 Copie d'ordres généraux promulgués pour la— du 15 mars au 1^{er} avril, 382.

Mines et ressources:

Rapport du ministère des— pour l'année terminée le 31 mars 1938, 110.
Rapport annuel du ministère des—, année terminée le 31 mars 1938, version française, 497.

Ministres:

M. Senn demande combien de ministres ont visité des pays étrangers depuis 1935, etc., 64; dépôt, 152.

Mitrailleuses Bren:

(*Voir* Bren).

Montreal Construction Supply & Equipment Co.:

(*Voir* Défense nationale).

Morgam Harbour:

(*Voir* Travaux publics).

Munich:

Copie d'un message envoyé par le premier ministre à Neville Chamberlain *re* entente de—, 286.

Municipalités:

M. Church demande quels prêts ont été faits aux— en vue de leurs améliorations rentables; dépôt, 61.

Rapport sur l'exécution de la Loi des améliorations municipales, 1938, 81.

Murdoch, James Y.:

(*Voir* Chemins de fer).

Mc**McCullagh, George:**

(*Voir* Radio).

McLeod, Colonel Georges:

(*Voir* Service civil).

N**Nasses à homard:**

(*Voir* Ajournement de la Chambre).

New-Brunswick Railway Co.:

(*Voir* Chemins de fer).

New-Glasgow:

(*Voir* Travaux publics).

Niagara:

Dépôt de documents *re* nouveaux ponts sur la rivière Niagara, 20.

Northern Airways Ltd.:

(*Voir* Postes).

O

Oak Point:

(Voir Travaux publics).

Ogdensburg Bridge:

(Voir Prescott and Ogdensburg Bridge).

Oiseaux migrateurs:

Arrêtés du conseil passés en vertu de la Loi de la Convention sur les—, 14.

Oka Sand and Gravel Co.:

M. Lacombe demande si l'— peut extraire du sable des grèves du lac des Deux-Montagnes, 153; dépôt, 166; dépôt additionnel, 203; autre dépôt additionnel, 290.

Or:

Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un bill pour abroger la Loi sur les clauses— et stipuler que les obligations payables en or peuvent être acquittées par le versement du montant nominal; 1ère lecture, 317; 2ème lecture, 321.

Bill No 87, Loi concernant les obligations à clause-or, 1ère lecture, 321; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements, 566; 3ème lecture, 581; adopté au Sénat, 591; S.R. 659.

Orateur, Monsieur l':

Communique le discours du Trône à la Chambre, 5.

Déclare irrégulier un amendement de M. Manion, 74.

Refuse une demande d'ajournement de la Chambre parce qu'il n'y a pas urgence, 178.

Déclare irrégulier un amendement à une motion constituant un comité spécial des élections, 184.

Déclare irrégulier un amendement à une résolution portant un emprunt de 750 millions, 325.

Ordres et règlements du Roi:

M. Ross (St. Paul's) demande appendice 6 des—, etc., 148; dépôt, 169.

Orientaux:

M. Neill demande si on a rapatrié des— durant l'année terminée le 31 mars 1939; dépôt, 336.

Ottawa:

Résolution autorisant le ministre des Travaux publics à verser à la cité d'Ottawa la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1939; 1ère lecture, 76; 2ème lecture, 106.

Bill No 25, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa; 1ère lecture, 106; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 154; adopté au Sénat, 177; S.R. 312.

M. Barber demande quels ouvrages publics d'— ont été complétés depuis le 23 octobre 1935, etc., 105; dépôt, 126.

M. Heaps demande de quels édifices l'Etat est propriétaire à Ottawa, 161; dépôt, 580.

P

Paillasons :

(Voir Tarif).

Parasites de l'Agriculture :

(Voir Agriculture).

Parcs à bestiaux :

(Voir Bétail).

Parcs Nationaux :

- M. Brooks demande relevé des entreprises *re* création du— Highland, 101; dépôt, 123.
- M. Walsh demande quelle étendue de terre ont achetée les gouvernements pour le— de l'Île du Prince-Edouard, 138; dépôt, 153.
- M. Stevens demande quelle somme le fédéral a fournie pour des ouvrages à la Commission des— de Niagara, 171; dépôt, 203.
- M. Brooks demande si MM. MacMillan, Fenton, Smart, Livingstone, Matheson sont occupés à l'aménagement du— du Cap-Breton, 336; dépôt, 349.
- M. Brooks demande quelle somme on a dépensée pour aménager le— Highland, en Nouvelle-Ecosse, 336; dépôt, 355.

Parlement, Hôtel du :

- M. Clarke (Rosedale) demande coût durant les trois dernières années des sculptures à l'—, 132; dépôt, 216.

Passage à niveau :

- M. Dupuis demande documents *re* suppression du— de St-Hubert, 184; dépôt, 428.

Pêcheries :

- Huitième rapport annuel du ministère des—, année 1937-38, 17.
- Arrêté du conseil, C.P. 337, *re* paiement de primes de pêche, année 1937-38, 18.
- Arrêté du conseil, C.P. 2572, *re* permis aux navires de pêche américains d'acheter provisions et agrès dans les ports canadiens, 18.
- Bill No 15, Loi modifiant la Loi des—, 1932; 1ère lecture, 54; 2ème lecture; comité plénier, progrès, 106; le bill est transmis au comité des—, 155; rapporté avec un amendement, 547; comité plénier et 3ème lecture, 552; adopté par le Sénat, 565; S.R. 659.
- Huitième rapport du ministère des—, version française, 70.
- Bill No 29, Loi modifiant la Loi des—, 1932; 1ère lecture, 128; motion pour la 2ème lecture; débat, 235, 556.
- Bill No 30, Loi modifiant la Loi des—, 1932; 1ère lecture, 128; motion pour la 2ème lecture, débat, 515.
- M. Neill demande documents *re* usage de pièges à poisson en Colombie-Britannique, 172; dépôt, 235; dépôt additionnel, 294.
- Bill No 37, Loi modifiant la Loi des—, 1932; 1ère lecture, 178; motion pour la 2ème lecture; débat, 191.
- M. Brooks demande si pendant les trois dernières années, le fédéral a construit une frayère ou vivier à Coldbrook, 221; dépôt, 649.
- Dépôt de documents *re* assistance à l'industrie de la pêche et aux pêcheurs des provinces maritimes, 349.

Pêcheries—Fin

- Résolution portant institution d'un Office du poisson de conserve pour faire enquête, donner de l'assistance, contracter des marchés, et de conseils pour aviser le ministre, etc.; 1ère lecture, 363; 2ème lecture, 433.
- Bill No 130, Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve; 1ère lecture, 434; motion pour la 2ème lecture; débat, 550; 2ème lecture; comité plénier et progrès, 552; rapporté avec des amendements, 561; 3ème lecture, 565; adopté au Sénat avec des amendements, 651; amendements du Sénat adoptés, 654; S.R. 659.
- M. Wermenlinger demande documents *re* distribution de secours matériels aux pêcheurs indigents de Gaspé, 390.

Peel:

(*Voir* Tempérance, Loi de).

Pénitenciers:

- Rapport du surintendant des— pour l'année terminée le 31 mars 1938, 12.
- Copie de documents *re* tranchée entre le— de Collin's Bay et la ville de Kingston, 12.
- Résolution portant institution d'une commission chargée d'administrer les—, et refonte générale de la Loi des—; 1ère lecture, 76; 2ème lecture, 154.
- Bill No 34, Loi concernant les—; 1ère lecture, 154; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 159; rapporté avec un amendement, 167; 3ème lecture, 168; adopté au Sénat avec des amendements, 199; amendements du Sénat adoptés par la Chambre, 204; S.R. 312.
- M. Stewart demande documents *re* destitution de A. B. Smith, ex-gardien au pénitencier de Collin's Bay, 331.

Pensions de vieillesse:

(*Voir* Vieillesse, Pensions de).

Pensions et santé:

- Rapport annuel du ministère des—, de la Commission canadienne des pensions, du Tribunal d'appel des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, année terminée le 31 mars 1938, 17.
- Arrêté du conseil, C.P. 3275, relatif au traitement médical accordé à certains anciens combattants, 17.
- M. MacNeil demande combien de prêts ont été accordés à d'anciens combattants pour des outils, 129; dépôt, 169.
- Bill No 6, Loi modifiant la Loi des pensions; 1ère lecture, 25; motion pour la 2ème lecture; débat, 175, 180; adopté, 232; en comité, progrès, 232, 303, 320; rapporté avec des amendements, 364; 3ème lecture, 419; adopté au Sénat, 497; S.R. 526.
- M. MacNeil demande nombre de soldats des Armées impériales qui reçoivent l'allocation de guerre, 129; dépôt, 170.
- Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi des pensions pour élargir les dispositions en vertu desquelles une pension peut être accordée à une veuve; 1ère lecture, 286; 2ème lecture, 303.
- Bill No 74, Loi modifiant la Loi des pensions (Pensions des veuves); 1ère lecture; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 303; le bill est retiré, 320.

Pensions et santé—Fin

- M. Homuth demande si le ministère des— a acheté des générateurs en 1937 ou 1938, 351; dépôt, 653.
- M. Douglas (Queens) demande quelle somme le ministère des— a dépensée pour services médicaux dans l'Île du Prince-Edouard en 1935, 408; dépôt, 489.

Perth:

(Voir Tempérance, Loi de).

Placement, Commission nationale de:

- M. Rowe (Dufferin-Simcoe) demande documents *re* demande à la— de ne pas oublier que la Commission Rowell conduit une enquête sur certains problèmes qui sont de sa compétence à elle, 66; dépôt, 167.
- M. Kennedy demande documents *re* échange de vues avec l'Alberta, 140; dépôt, 396.

Plébiscite:

Bill No 11, Loi concernant la tenue d'un scrutin sur des questions de grande importance nationale; 1ère lecture, 37; 2ème lecture; motion portant que le bill sera soumis au comité plénier de la Chambre, 204; amendement à cette motion portant que le bill devrait être renvoyé au comité spécial sur les élections; l'amendement est adopté et le bill est renvoyé au comité spécial, 205; le comité avise la Chambre de ne pas adopter ce bill, 297; le bill est retiré, 340.

Pluie, Lac à la:

Bill No 72, Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation en cas d'urgence du niveau du— ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac; 1ère lecture, 294; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 319; adopté au Sénat avec des amendements, 367; amendements du Sénat adoptés, 428; S.R. 525.

Poids et Mesures:

M. Lawson demande combien de poursuites le Service d'inspection des— a intentées en 1939 contre des épiceries, des boucheries, etc.; dépôt, 362.

Pointe-Gatineau:

(Voir Chômage).

Poisson de conserve, Office du:

(Voir Pêcheries).

Port-Arthur:

(Voir Ports).

Ports:

- Etat des droits de—, année terminée le 31 mars 1938, 17.
- M. Perley demande nombre de personnes occupées à— Churchill en 1938, 62; dépôt, 62.
- M. Perley demande quelle somme a coûté l'aménagement des— de Churchill, Port-Arthur, Fort William, Toronto, Hamilton, 162; dépôt, 308.

Ports —Fin

- Rapport du Conseil des— nationaux du Canada, 189.
- M. Wermenlinger demande renseignements au sujet de Samuel J. Maguire, machiniste au— de Montréal en 1909, etc., 194; dépôt, 216.
- M. Walsh demande quelle quantité de sable a été livré en 1937 à l'île Ste-Hélène, —de Montréal, 202; dépôt, 307.
- M. MacInnis demande documents *re* réparations à la jetée No 1 et au quai du Japon à Vancouver, 208; dépôt, 324.
- M. Walsh demande combien de billets de faveur le Conseil des— délivre pour le pont Jacques-Cartier, 216; dépôt, 335.
- M. Brooks demande documents *re* transport de marchandises et de charbon par le— de Halifax, 217; dépôt, 324.
- M. Bouchard demande la somme dépensée en Québec pour les— depuis 1935, 310; dépôt, 382.
- M. Homuth demande documents *re* R. B. Salter, ex-chef de la police du— de Halifax, 331; dépôt, 650.
- Bill No 95, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto; 1ère lecture, 336; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 368; adopté au Sénat, 387; S.R. 398.

Postes:

- Rapport du ministre des—, année terminée le 31 mars 1938, 12.
- Copie de documents *re* Northern Airways Ltd. et service postal aérien de Vancouver au Yukon, 15.
- Bill No 4, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 20; motion pour la 2ème lecture, 124; débat, 225, 545.
- M. Deslauriers demande documents *re* enquête faite à Montréal par H. Fortier, 66; dépôt, 132.
- M. Deslauriers demande documents *re* plan de réorganisation du personnel du bureau des— à Montréal, 66; dépôt, 308.
- M. Brooks demande documents *re* nomination d'un maître de— à Apohaqui, 67; dépôt, 92.
- M. Clarke (Rosedale) demande nombre de surnuméraires occupés à Toronto à l'époque de Noël 1938, 100; dépôt, 127.
- M. Wermenlinger demande le nombre de temporaires travaillant aux— durant l'époque de Noël 1938, 105; dépôt, 127.
- M. Héon demande documents *re* construction d'un bureau de— à Saint-Georges, 140; dépôt, 654.
- M. Pelletier demande documents *re* manutention des correspondances à la gare de Wanham, 162; dépôt, 170.
- M. Tustin demande documents *re* nomination d'un nouveau maître de— à Quorn, 331; dépôt, 396.
- M. Church demande documents *re* construction d'un nouveau bureau de— au coin des rues Fleet et Bay, à Toronto, 331; dépôt, 654.
- M. McGregor demande renseignements *re* nouveau maître de poste de Harriston; dépôt, 351.

Prairies: (Voir Sécheresse, Zones de).

- M. Hayhurst demande quelle somme a été octroyée aux provinces des— pour assistance, achat de semence, 282; dépôt, 408.
- M. Hayhurst demande quelle somme a été octroyée aux provinces des— pour construction de routes, 282; dépôt, 419.
- M. Elliott (Kindersley) demande quel est le reliquat des avances aux provinces des— pour semences, provende, assistance, 362; dépôt, 433.

Prairies, Loi sur le rétablissement agricole des :

(Voir Sécheresse, Zones de).

Prescott and Ogdensburg Bridge Co. :

Bill No 139 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation—"; 1ère lecture; motion pour la 2ème lecture; débat, 491; 2ème lecture et renvoi au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, 504; rapporté sans amendement, 514; comité plénier, rapporté avec un amendement et 3ème lecture, 515; amendement des Communes adopté par le Sénat, 547; S.R. 658.

Prêts, Les petits :

Bill No 97 (Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant les petits—"; message du Sénat, 350; 1ère lecture, 351; motion pour la 2ème lecture; débat, 369, 370; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec un amendement; motion pour la 3ème lecture; amendement de M. Woodsworth rejeté après vote, 375; 3ème lecture, 376; amendement des Communes adopté par le Sénat, 391; S.R. 398.

Prêt, Compagnies de :

Bill No 27, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 115; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 154; adopté au Sénat, 177; S.R. 312.
M. Church demande quelles mesures ont été prises au sujet des taux d'intérêt élevés, équivalant à l'usure, demandés par des compagnies fédérales, britanniques et étrangères, 221.

Prêt agricole canadien :

Rapport annuel de la Commission du—, année terminée le 31 mars 1938, 12.
Rapport des vérificateurs sur le bilan de la Commission du—, 12.
M. Reid demande combien de demandes de prêts ont été faites en 1938, 99; dépôt, 100.
M. Fafard demande total des prêts faits chaque année dans Québec, 310; dépôt, 329.

Prêts et finance industrielle :

(Voir Compagnie de Prêts).

Prisons :

Bill No 12, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction; 1ère lecture, 37; motion pour la 2ème lecture; débat et le bill est retiré, 212.

Prorogation :

Discours du Trône prorogeant la session, 659.

Publicité :

M. Casselman demande de combien de compagnies de— les ministères ont utilisé les services en 1938, 100; dépôt, 126.

Q**Quais :**

Relevé des baux des—, jetées et brise-lames, année 1938.
Etat des quayages, année terminée le 31 mars 1938, 17.
M. MacNeil demande nombre de— relevant du ministère des Transports, 61; dépôt, 120.

Quais—Fin

- M. MacNeil demande documents *re* nomination d'un gardien de— à Robert's Creek, 65; dépôt, 65.
- M. Esling demande documents *re* nomination de gardiens de— dans Kootenay-Ouest, 66; dépôt, 66.
- M. Wermenlinger demande documents *re* éclairage électrique du— des Eboulements, 390; dépôt, 513.
- M. Green demande contrats passés entre l'Etat et la Johnston National Storage Ltd. *re* le— d'assemblage de Nanaïmo, 510.

Québec:

- Bill No 8, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de—; 1ère lecture, 31; 2ème lecture et renvoi au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, 93; rapporté avec des amendements, 135; en comité plénier, progrès, 145; 3ème lecture, 159; adopté au Sénat, 291; S.R. 312.
- M. Boulanger demande quels montants ont été dépensés en Québec depuis 1935, pour le subside fédéral, le chômage, la construction de routes allant à des mines, etc., 311; dépôt, 508.

Quorn:

(Voir Postes).

R**Radio:**

- Rapport de la Commission canadienne de la—, année terminée le 31 mars 1938, 17.
- Dépôt de documents *re* bail de la station CKGW de Toronto, 20.
- Déclaration de la Commission canadienne de— *re* conférence de M. George McCullagh et lettre de M. Gladstone Murray à M. George McCullagh, 21.
- Correspondance échangée entre Radio-Etat et M. George McCullagh, 27.
- Institution d'un comité spécial de la—, 85.
- M. Fleming demande documents *re* construction d'une station à Manitou Beach, 101.
- M. Boulanger demande somme dépensée en Québec par la Commission de la— depuis 1935, 310; dépôt, 498.

Ralston, J. L.:

(Voir Avocats).

Régie intérieure:

- Noms des membres de la Commission de—, 8.
- Procès-verbaux des réunions du Comité de la—, 48.
- Résolution de la Commission de— *re* organisation et classification du personnel permanent de la Chambre, 207; adoptée, 650.

Remboursements:

Etat des sommes remboursées en vertu de la Loi des—, 14.

Rentes viagères sur l'Etat Loi des:

(Voir Travail, Ministère du).

Réparations:

M. Kuhl demande quelle somme le Canada a perçue de l'Allemagne pour réparations de guerre, 490; dépôt, 650.

Rétablissement agricole des Prairies:

(Voir Sécheresse, Zones de).

Revenu consolidé et vérification, Loi du:

Liste des commis d'expérience embauchés sous le régime de la—, durant 1938-39, 12.

Revenus de guerre: (Voir Voies et Moyens).

Bill No 144, Loi modifiant la Loi spéciale des—; 1ère lecture, 539; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 550; adopté au Sénat, 561; S.R. 658.

Revenu national:

Rapport annuel du ministère du—, année terminée le 31 mars 1938, 16.

Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du—, 16.

M. Lawson demande combien de remises aux distributeurs a faites le ministère du— en 1939; dépôt, 128.

Robert's Creek:

(Voir Quais).

Roosevelt, Franklin D.:

Texte du message adressé par—, président des Etats-Unis, à Hitler et à Mussolini sur la situation internationale, 344.

Déclaration du premier ministre du Canada en réponse à ce message, 344.

Route Trans-Canada:

M. Héon demande le montant versé par le fédéral à chaque province depuis 1930, 116; dépôt, 309.

Rowell, Commission:

(Voir Commissions).

Royale gendarmerie à cheval du Canada:

Rapport de la—, pour l'année terminée le 31 mars 1938, 12.

M. Perley demande si on a acheté un outillage photographique pour la— à Regina; dépôt, 153.

M. Douglas (Queens) demande quelle somme la— a dépensée pour services médicaux dans l'Ile du Prince-Edouard en 1935, 419; dépôt, 489.

Royaume-Uni:

Lettres échangées entre le— et le Canada *re* marges de préférence sur le fer forgé et sur les billes de certaines dimensions, 9.

S**Saint-Georges:**

(Voir Postes).

Sainte-Hélène, Ile:

(Voir Ports).

Saint-Hubert:

(Voir Passages à niveau).

St-Joseph du Moine:

(Voir Travaux publics).

St-Laurent, Route fluviale du:

M. Church demande documents provenant des Etats-Unis, *re*—, 161; dépôt, 374.

M. Bouchard demande somme dépensée depuis 1935 pour la— dans Québec, 310; dépôt, 382.

Salaires et heures de travail, Loi sur les justes:

(Voir Travail).

Salter, R. B.:

(Voir Ports).

Sanction Royale:

Le 5 avril, 312.

Le 2 mai, 397.

Le 19 mai, 525.

Le 3 juin, 658.

Santé:

Etat relatif à la Loi de la— sur les chantiers de construction de l'Etat, 17.
Résolution de M. McIvor portant qu'il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour imposer des examens médicaux périodiques et assurer un traitement médical aux malades; motion retirée après débat, 163.

M. Bouchard demande somme dépensée en Québec pour la— depuis 1935, 310.

M. Homuth demande si le ministère de la— a acheté des générateurs en 1937 ou 1938, 351; dépôt, 653.

Arrêté du conseil 956 modifiant certains arrêtés précédents relativement au traitement dentaire accordé à certaines personnes, 499.

Saskatchewan:

Etat des sommes dépensées en— pour services médicaux, etc., 15.

Saskatoon:

(Voir Zones de sécheresse).

Saumon:

M. Green demande documents *re* concurrence faite au— canadien de la part du— japonais ou sibérien, 129; dépôt, 308.

Sécheresse, Zones de:

Relevé des— en Alberta, en Saskatchewan, etc., 14.

Rapport des délibérations tenues en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies, année terminée le 31 mars 1938, 16.

Etat relatif aux bestiaux expédiés en dehors de la Saskatchewan durant hiver 1937-8, 16.

Sécheresse, Zones de—Fin

- M. Perley demande documents *re* communes de pâturage établies en Saskatchewan, 65; dépôt, 92.
- M. Perley demande documents *re* construction d'une digue à ou proche Saskatoon, 65; dépôt, 509.
- M. Perley demande documents *re* dérivation des eaux de la Saskatchewan à Caron, 65; dépôt, 509.
- M. Lockhart demande si on a établi des pâturages communs près de Govenlock, Saskatchewan, 97; dépôt, 127.
- M. Perley demande quel montant l'Etat a dépensé dans le Montana pour foin, etc., destiné au cheptel de l'Ouest, 97; dépôt, 200.
- M. Coldwell demande la quantité de semence d'agropyre à crête achetée en 1938, 99; dépôt, 200, 396.
- M. Quelch demande combien de municipalités de la Saskatchewan reçoivent de l'assistance en vue de la sécheresse, 100.
- M. Quelch demande documents *re* responsabilité de l'assistance dans les— de l'Alberta, 102; dépôt, 174.
- M. Perley demande combien d'inspecteurs sont occupés en Saskatchewan pour le rétablissement agricole des Prairies; dépôt, 138.
- M. Perley demande si on a établi des communes de pâturage à Val-Marie, Saskatchewan, 161; dépôt, 190.
- M. Perley demande combien de fonctionnaires on occupait en 1938 à Regina pour le rétablissement agricole des Prairies, 162; dépôt, 208.
- Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, d'en prolonger la durée, d'investir le ministre de certains pouvoirs; 1ère lecture, 167; 2ème lecture, 175.
- Bill No 36, Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies; 1ère lecture, 175; 2ème lecture, 205; comité plénier et rapporté avec un amendement, 209; 3ème lecture, 212; adopté au Sénat, 281; S.R. 312.
- M. Hayhurst demande total des sommes dépensées pour les— de 1934 à 1938, 231; dépôt, 395.
- M. Perley demande les noms et les aptitudes des personnes qui dirigent le rétablissement agricole des Prairies, 344.
- M. Elliott (Kindersley) demande le nombre d'étangs creusés dans Kindersley, etc., 363; dépôt, 402.
- M. Elliott (Kindersley) demande le nombre de pâturages communaux établis dans Kindersley, 363; dépôt, 489.
- M. Blackmore demande qui est en charge des entreprises du rétablissement agricole des Prairies, 390; dépôt, 489.

Secrets officiels:

- Bill No 92, Loi concernant les—; 1ère lecture, 329; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 565; adopté par le Sénat, 591; S.R. 659.

Secrétariat d'Etat:

Rapport du—, année terminée le 31 mars 1938, 14.

- M. Wermenlinger demande si le secrétaire d'Etat a visité l'Europe en 1938, etc., 129; dépôt, 152.

Semences:

- M. Douglas (Weyburn) demande documents *re* financement des— de 1939 162; dépôt, 290.

Senneterre-Rouyn:

(Voir Chemins de fer).

Serments d'office:

Bill No 1, Loi concernant la prestation des—, 5.

Service civil:

Etat relatif aux pensions et allocations de retraite des fonctionnaires, année terminée le 31 décembre 1938, 13.

Etat des allocations accordées à des fonctionnaires, année terminée le 31 mars 1938, 13.

Etat des allocations accordées aux personnes à charge des fonctionnaires, année terminée le 31 mars 1938, 13.

Etat des contributions et des versements à la caisse des pensions du—, année terminée le 31 mars 1938, 13.

Etat relatif à l'assurance du service civil pour l'année 1937-8, 31.

M. Tustin demande le nombre des fonctionnaires à Ottawa les 15 octobre 1935 et 1er janvier 1939, 64; dépôt, 81.

Liste des emplois exclus de l'exécution de la Loi du—, 80.

Bill No 24, Loi modifiant la Loi du—; 1ère lecture, 104; motion pour la 2ème lecture, 205; le bill est retiré, 370.

M. Perley demande si MM. Sutherland, G. Chartrand, H. Halcrow, John Bacon et A. G. Halstead sont à l'emploi de l'Etat d'une façon temporaire ou permanente, 105; dépôt, 158.

M. Hyndman demande les heures de travail, les salaires, etc., des mécaniciens et chauffeurs au service de l'Etat, 115; dépôt, 355.

M. Mulock demande à quelle date a eu lieu le dernier concours du— pour les chargeurs des postes, 133; dépôt, 144.

M. Mulock demande à quelle date a eu lieu le dernier concours du— pour les facteurs de Toronto, 133; dépôt, 144.

M. MacInnis demande nombre total des fonctionnaires le 31 mars 1937, 140; dépôt, 144, 227.

M. Kennedy demande si le colonel George McLeod était fonctionnaire en 1936, 195; dépôt, 228.

Rapport de la Commission du— *re* organisation et classification du personnel permanent de la Chambre des Communes, 207.

M. Isnor demande combien de concours la Commission du— a tenus à Halifax, 316; dépôt, 402.

M. Marsh demande combien de fonctionnaires chaque ministère a eus à son emploi de 1930 à 1938; dépôt, 374.

M. Ward demande le nombre de fonctionnaires de plus de 65 ans le 1er avril 1939, 403.

M. McGregor demande si M. Huntley Sinclair occupe un emploi de l'Etat, etc., 437; dépôt, 497.

Trentième rapport annuel de la Commission du—, année 1938, 649.

Service naval, Loi du:

Bill No 17, Loi modifiant la—; 1ère lecture, 84.

Sinclair, Huntley:

(Voir Service civil).

Smith, A. B.:

(Voir Pénitenciers).

Société des nations :

- Rapport des délégués du Canada à la 19^{ème} assemblée de la—, 11.
 M. Church demande qui étaient les délégués du Canada à la— en 1938
 182; dépôt, 308.
 Texte des projets de conventions et des propositions adoptées par la Con-
 férence internationale du Travail et copie d'un arrêté du conseil relatif
 à la compétence du Dominion et des provinces en ces matières, 581.
 M. Church demande quels sont les délégués du Canada à la— en 1939 et
 s'ils sont partis, 593.

Société royale du Canada :

- Rapport de la—, 11.

Soldats :

- Arrêté du conseil, C.P. 2173, relatif à la vente à des civils de certains
 terrains appartenant à des— colons, 14.
 Arrêté du conseil, C.P. 3275, relatif aux soins médicaux qui doivent être
 accordés à certains anciens combattants, 17.
 Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 113, *re* allocations supplémentaires pour
 frais d'hôpital, 31.
 M. Fair demande noms des— qui ont assisté au Couronnement; dépôt, 61.
 Rapport relatif à l'établissement des anciens combattants, 110.
 Motion portant ajournement de la Chambre pour étudier le recensement
 des anciens combattants et la nécessité d'un enregistrement partiel pour
 service national; l'Orateur décide qu'il n'y a pas urgence, 178.
 Rapport du ministère des mines comprenant le rapport relatif à l'établis-
 sement d'anciens combattants, 497.

Sterling Insurance Co. of Canada :

- Bill No 67 (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant la—"; message du Sénat,
 291; 1^{ère} lecture, 298; 2^{ème} lecture et renvoi au comité de la banque,
 346; rapporté sans amendement, 355; comité plénier et 3^{ème} lecture,
 369; S.R. 398.

Subsides :

- Motion portant que la Chambre se formera en comité des—, vendredi, le
 3 février, 57.
 Motion portant renvoi au comité des— du budget des dépenses, 57.
 La Chambre en comité des—; résolutions adoptées, 93, 106, 124, 146, 205,
 213.
 La Chambre en comité des— (débat sur la politique internationale), 287,
 291, 295.
 Résolutions portant qu'une somme de \$45,875,562.61 et de \$20,389,783 soit
 octroyée à Sa Majesté au compte de l'exercice financier se terminant
 le 31 mars 1940 (Budget intérimaire); 1^{ère} et 2^{ème} lectures, 299.
 La Chambre en comité des—, résolutions adoptées, 300; 302, 327, 332, 350,
 357, 358, 365, 375, 396, 484, 499.
 Résolutions portant que des sommes de \$45,095,590.78 et de \$20,389,783
 soient octroyées à Sa Majesté au compte de l'exercice financier se
 terminant le 31 mars 1940 (budget intérimaire); 1^{ère} et 2^{ème} lectures,
 502.
 La Chambre en comité des—; résolutions adoptées, 508, 513, 514, 516, 517,
 521, 524, 539, 545, 550, 552, 556, 562, 566, 570, 581, 594, 602; concours,
 609.

Suspension of Proceedings in respect of certain kinds of debts:

(Voir Alberta).

Sweepstakes:

(Voir Code criminel).

T**Tarif:** (Voir Douanes).

M. Church demande à quelle date on a demandé à la Commission du— de s'enquérir du coût élevé des autos etc.; dépôt, 64.

Rapports de la Commission du— relatifs aux autos, meubles, coke, huiles végétales et animales, paillassons, cigares, amidon, fil, radio, 367.

Tax Recovery Act:

(Voir Alberta).

Taxes payable by Banking Corporations Act:

(Voir Alberta).

Tchéco-Slovaquie:

Documents et communiqués relatifs à la— et à la crise européenne, 46.

Téléphone:

M. Church demande documents *re* enquête sur la diminution des tarifs et taxes de— au Canada, 232; dépôt, 348.

Tempérance, Loi de:

M. Farquhar demande documents *re* question de référer aux tribunaux la— et de savoir si cette loi est valide dans Huron, Perth, Peel, etc., 282; dépôt, 309.

Terres fédérales:

Copie d'arrêtés du conseil adoptés sous le régime de la Loi des—, 13.

Liste des baux, permis, etc., annulés depuis le dernier rapport au Parlement, 13.

Territoires du Nord-Ouest:

Copie des ordonnances adoptées sous le régime de l'article 13 de la Loi des—, 13.

Relevé des permis pour transport de liqueurs intoxicantes dans les—, année civile 1938, 14.

Three Rivers Grain and Elevator Co.:

M. Walsh demande copie du bail passé entre l'Etat et la—, 140; dépôt, 173.

Toronto:

(Voir Ports).

Toronto Mutual Life Insurance Company:

Bill No 55 (E du Sénat), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company en celui de—"; message du Sénat, 221; 1ère lecture, 233; 2ème lecture et renvoi au comité de la banque, 301; rapporté sans amendement, 355; comité plénier et 3ème lecture, 369; S.R. 398.

Toronto Terminals Railways Co.:

(Voir Chemins de fer).

Touche, George A.:

(Voir Chemins de fer).

Transports, Commission des:

34ème rapport de la— du Canada, année terminée le 31 décembre 1938, 104.

Transports, Ministère des:

Rapport du—, année terminée le 31 mars 1938, 17.

M. Marsh demande coût des vapeurs que le— utilise sur les Grands Lacs, 132; dépôt, 144.

Bill No 39, Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du—; 1ère lecture, 181; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 319; adopté au Sénat, 352; S.R. 397.

M. Ferland demande copie des réquisitions du— pour nomination ou transfert de fonctionnaires non bilingues dans Québec, 363.

Travail, Ministère du:

Rapport annuel du—, année terminée le 31 mars 1938, 16.

Version française du rapport précédent, 35.

M. Rowe (Dufferin-Simcoe) demande documents adressés par le— à la Commission de placement, 66; dépôt, 167.

Travaux publics:

Rapport du ministère des—, année terminée le 31 mars 1938, 14.

M. Lennard demande documents *re* réparations à la jetée du sud, chenal de Burlington, 65; dépôt, 157.

M. Lennard demande documents *re* dragage dans la baie de Hamilton, 65; dépôt, 157.

M. Homuth demande état financier des ouvrages entrepris à Grand Bend, etc., 66; dépôt, 157.

M. Brooks demande documents *re* nouveau quai de Victoria Bridge, 66; dépôt, 158; dépôt additionnel, 339.

M. Brooks demande état des sommes dépensées et des matériaux achetés à Apple Tree Cove en 1937 et 1938, 101; dépôt, 194.

M. Brooks demande bordereaux de salaire *re* construction d'une digue à Eatonsville, 101; dépôt, 158.

M. Brooks demande bordereaux de salaire *re* ouvrages à West Advocate, 101; dépôt, 158.

M. Stevens demande montant total des réparations au quai de Washabuck Centre, 102; dépôt, 170.

M. Brooks demande documents *re* réparations au quai de New-Glasgow, 141; dépôt, 178.

M. Brooks demande documents *re* dragage du chenal Bailey's Brook, 141; dépôt, 211.

M. Brooks demande documents *re* réparations du quai Forbes, 162; dépôt, 234.

M. Brooks demande documents *re* entreprise exécutée dans la municipalité de Cumberland, etc., 184; dépôt, 339.

M. Brooks demande si l'Etat a terminé la construction d'un édifice à Berwick, 195; dépôt, 488.

Travaux publics—Fin

- M. Fafard demande le montant dépensé pour— dans Québec depuis 1935, 310; dépôt, 508.
- M. Brooks demande documents *re* réparations au quai de MacKay's Point, 311; dépôt, 356.
- M. Walsh demande documents *re* ouvrages publics dans Escuminac, 330; dépôt, 395.
- M. Brooks demande documents *re* quai de Grass Cove en 1938, 330; dépôt, 368.
- M. Brooks demande état des sommes dépensées au quai Iona, 331; dépôt, 368.
- M. Graydon demande état du coût des matériaux pour le quai de Oak Point, 331; dépôt, 419.
- M. Tustin demande documents *re* travaux exécutés au quai La Pointe, dans le comté d'Inverness-Richmond, 344; dépôt, 653.
- M. Homuth demande si le ministère des— a acheté des générateurs en 1937 ou 1938, 351; dépôt, 653.
- M. Brooks demande documents *re* ouvrages à St-Joseph du Moine, 390; dépôt, 653.
- M. Brooks demande documents *re* ouvrages à Friar's Head, 390.
- Dépôt de documents *re* charbon acheté de 1907 à 1938 par le ministère des—, 395.
- M. Héon demande documents *re* creusement de la rivière Beauport durant les années 1936-7-8, 438; dépôt, 653.
- M. Brooks demande documents *re* sommes dépensées en 1938 pour le brise-lames de Morgam Harbour, 510; dépôt, 653.

Travellers, Associated Canadian, The:

(Voir Associated Canadian Travellers).

Tweed:

(Voir Edifices publics).

U**United Lutheran Church:**

Bill No 66 (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America (Canada)"; message du Sénat, 291; 1ère lecture, 298; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 340; rapporté sans amendement, 353; comité plénier et 3ème lecture, 369; S.R. 398.

Universal Eucozone Limited:

Bill No 102 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'—"; message du Sénat, 361; 1ère lecture, 362; 2ème lecture et renvoi au comité de la banque, 370; rapporté sans amendement, 394; comité plénier et 3ème lecture, 429; S.R. 658.

V**Val Marie:**

(Voir Sécheresse, Zones de).

Viandes et conserves alimentaires, Loi des:

Bill No 75, Loi modifiant la Loi des— (poisson et coquillages); 1ère lecture, 309; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 319; adopté au Sénat avec un amendement, 352; amendement du Sénat adopté par les Communes, 364; S.R. 397.

Victoria Bridge:

(Voir Travaux publics).

Vieillesse, Pensions de:

M. Heaps propose, par résolution, d'abaisser la présente limite d'âge des pensionnaires afin d'enlever la vieille génération à l'industrie et de créer des emplois pour les jeunes; débat, 163. Rapport relatif à l'administration des— au Canada, 418.

Voies et Moyens:

Motion portant que la Chambre se formera en comité des— vendredi, le 3 février, 57.

La Chambre en comité des— (convention de commerce entre le Canada et les Etats-Unis), 174, 204, 209, 211, 218, 232, 235; 1ère et 2ème lecture de la Convention de commerce, 236.

Résolution portant que pour défrayer certaines dépenses du service public pour l'année se terminant le 31 mars 1940, il faut octroyer à Sa Majesté à même le Fonds du revenu consolidé, les sommes de \$45,875,562.61 et de \$20,389,783; 1ère et 2ème lectures, 299.

Bill No 73, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1940; 1ère lecture, 299; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 300; adopté au Sénat, 311; S.R. 313.

Motion pour que la Chambre se forme en comité des— (discours du budget), 368; débat; amendement de M. Lawson, 385; sous-amendement de M. Coldwell, 386; débat, 388, 391, 397, 398, 399; sous-amendement rejeté après vote, 404; amendement rejeté sur division, 405.

La Chambre en comité des—; étude des résolutions budgétaires, progrès, 405.

Résolutions portant que pour défrayer certaines dépenses du service public pour les années se terminant le 31 mars 1939 et le 31 mars 1940, il faut octroyer à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé, les sommes de \$45,095,590.78, de \$20,389,783 et de \$24,308,853.91 (budget intérimaire); 1ère et 2ème lectures, 503.

Bill No 140, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières se terminant respectivement le 31 mars 1939 et le 31 mars 1940; 1ère lecture, comité plénier et 3ème lecture, 503; adopté au Sénat, 509; S.R. 526.

La Chambre en comité des— (étude des résolutions budgétaires); progrès, 523; les résolutions suivantes sont adoptées: Loi de l'impôt de guerre sur le revenu; Loi spéciale des revenus de guerre; Loi de l'accise; le Tarif des douanes; 1ère et 2ème lectures des résolutions, 539.

Résolution portant que pour défrayer certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars 1940, il faut octroyer les sommes de \$179,602,391, de \$81,559,131 et de \$9,559,604, à même le Fonds du revenu consolidé; 1ère et 2ème résolutions, 647.

Bill No 146, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1940; 1ère lecture, 2ème lecture, comité plénier et progrès, 647; 3ème lecture, 650; adopté au Sénat, 655; S.R. 659.

Votes:

Sur le sous-amendement Woodsworth à l'adresse, 55; sur l'amendement Manion à l'adresse, 56; sur une décision de l'Orateur rejetant un amendement à la motion relative aux mitrailleuses Bren, 74; sur l'amendement Stevens à la même motion, 88; sur la motion elle-même, 89; sur une décision de l'Orateur rejetant un amendement à la motion constituant le comité spécial des élections, 186; sur un amendement à la motion portant adoption du 1er rapport du comité des comptes publics, 200; sur la 2ème lecture du bill No 64, Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis, 282; sur une décision de l'Orateur relative à une résolution pourvoyant à un emprunt de \$750,000,000, 325; sur un amendement de M. Woodsworth au bill 97, Loi concernant les petits prêts, 375; sur le sous-amendement au budget, 404; sur la 2ème lecture du bill 63, Loi sur la Commission canadienne du blé, 493; sur un amendement à la motion portant deuxième lecture du bill 93, autorisant certains emprunts, 544; sur un message au Sénat pour l'aviser du rejet de certains de ses amendements au bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale, 657.

W**Walker:**

(Voir Justice).

Walrod, C. R.:

M. Johnston (Bow-River) demande documents échangés entre les ministères des Postes et des Travaux publics et—, 349; dépôt, 654.

Wanham:

(Voir Postes).

Washabuck Centre:

(Voir Travaux publics).

Waterloo-Sud:

Avis de la vacance pour le comté de—, 2.
Avis de l'élection de Karl Homuth, 4.

Welland, Canal:

M. Marsh demande coût total du— avant la date de l'ouverture, et après, 132; dépôt, 144.

West Advocate:

(Voir Travaux publics).

Wildhorse:

(Voir Sécheresse, Zones de).

Y**Yukon:**

Ordonnances adoptées en 1938 par le Conseil du—, 14.

LISTE DES APPENDICES—SESSION 1939

- No 1—Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle. *Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 373 des Journaux.
- No 2—Comité spécial nommé pour s'enquérir de l'application de la loi du service civil. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 381 des Journaux.
- No 3—Comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi des pensions du service civil. *Non imprimé en appendice aux Journaux. En deux occasions, les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés; les autres fois, seules quelques copies clavigraphiées ont été préparées.* Voir page 427 des Journaux.
- No 4—Comité spécial sur les questions électorales. *Non imprimé en appendice aux Journaux. Mais le rapport sténographique officiel des témoignages a été fait et ces notes ont été transcrites au jour le jour.* Voir pages 485 et 486 des Journaux.
- No 5—Comité spécial sur les questions électorales. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais le rapport sténographique officiel des témoignages a été fait et ces notes ont été transcrites au jour le jour.* Voir page 486 des Journaux.
- No 6—Comité spécial de Radio-Canada. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 488 des Journaux.
- No 7—Comité permanent de la Marine et des pêcheries. Bill No 15, loi modifiant la loi des pêcheries, 1932. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 548 des Journaux.
- No 8—Comité permanent de la Banque et du Commerce. Bill No 132, Loi d'incorporation de la banque hypothécaire centrale. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 601 des Journaux.
- No 9—Comité permanent de la Banque et du Commerce. Rapport de la Banque du Canada pour l'année civile terminée le 31 décembre 1938. *Non imprimé en appendice aux Journaux. Les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour, et des extraits de ces documents ont été imprimés sous formes de livre bleu.* Voir page 601 des Journaux.